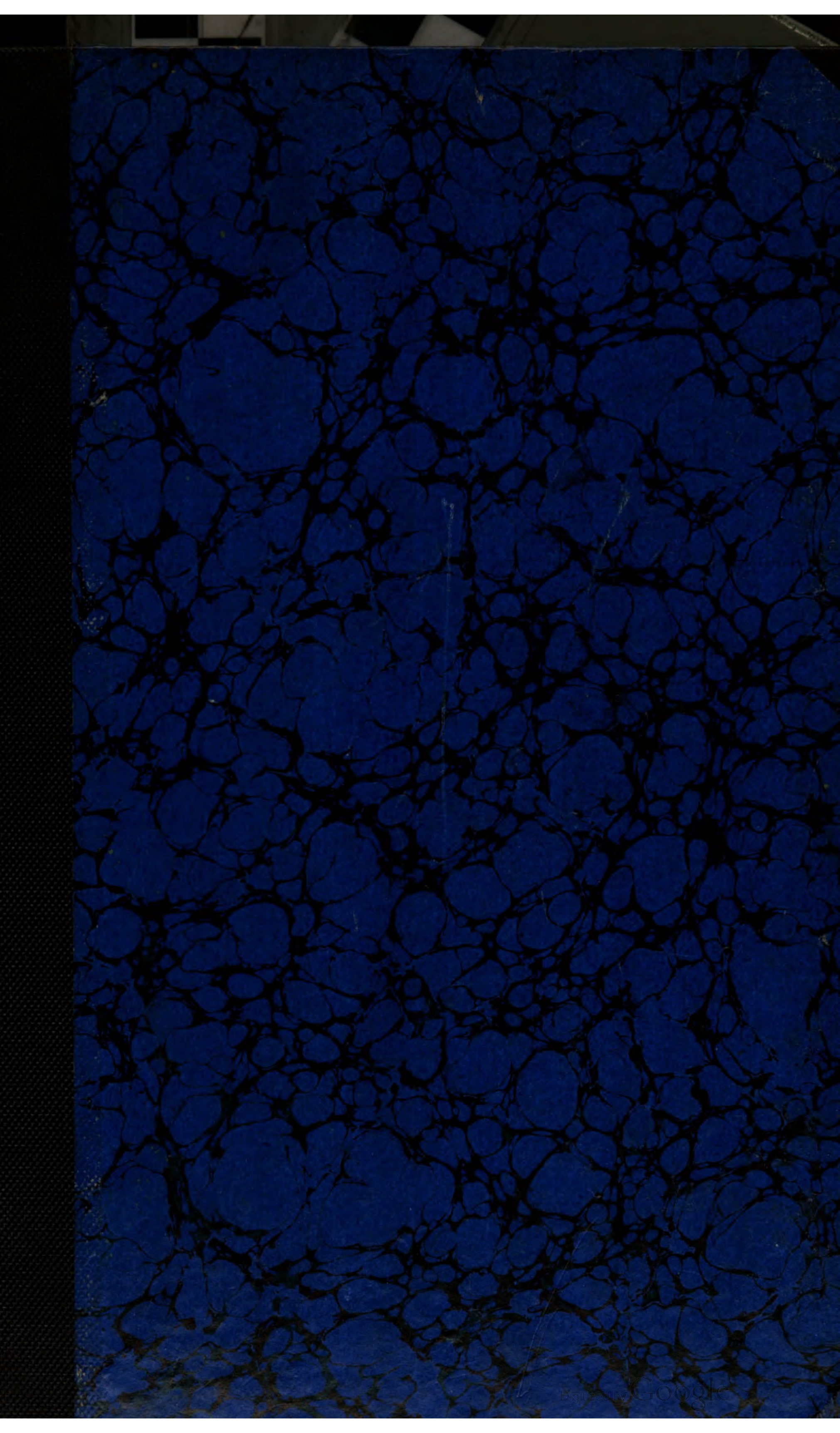


REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

═

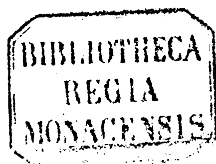
VIIme ANNÉE.

NOUVELLE SÉRIE. — TOME DEUXIÈME.



BRUGES,
Imprimerie de DAVELUY, Quai Vert.

1859.



REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

NOUVELLE SÉRIE — TOME II.

DES TEXTES FRANÇAIS EMPLOYÉS DANS LES CLASSES.

On a vu dans un précédent numéro les altérations profondes qu'ont subies, dans un recueil destiné aux classes, les lettres de M[me] de Sévigné. On pourra se convaincre aujourd'hui que Bossuet n'a pas été mieux traité.

Le texte est généralement plus pur que celui de M[me] de Sévigné; cependant il est loin d'être à l'abri de tout reproche. Il y a, comme toujours, des changements, des corrections, des omissions, des *améliorations*. Il serait superflu de revenir longuement sur ce point, qu'il suffit d'avoir signalé une fois.

Mais outre le faux matériel, la falsification positive du texte, il y a une autre manière d'altérer les écrivains : elle consiste à retrancher des idées, à isoler les phrases ou les morceaux, à les séparer de ce qui les explique, de ce qui met la pensée de l'auteur dans son véritable jour. Cette manière accuse de la légèreté, de l'ignorance ou de la perfidie. Il est bon d'en dire un mot en vue des recueils à venir, afin de mettre ceux qui les feront, en garde contre la facile méthode de copier çà et là sans vérifier. Les *Leçons françaises de littérature* offrent des exemples plus ou moins remarquables de cette espèce d'altération, qui est de beaucoup la plus pernicieuse pour le goût. Il suffit d'examiner quelques extraits d'ouvrages fameux, en particulier les fragments tirés des oraisons funèbres de Bossuet.

Dans l'exorde de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, on ne trouve pas au commencement ce verset du psalmiste : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini qui judicatis terram.*

Maintenant, ô rois, apprenez; instruisez-vous, juges de la terre. Le compilateur, croyant sans doute que c'est par métaphore qu'un sermon s'appelle la parole de Dieu, a supprimé cette base du discours, cet inébranlable point d'appui sur lequel repose toute prédication. Il a cru pouvoir sans inconvénient dérober au lecteur la source à laquelle Bossuet puise ses inspirations, et l'empêcher d'admirer ce coup-d'œil profond qui lui a fait lire, dans un texte simple en apparence, un aussi magnifique discours. De même un peu plus loin, dans cette phrase : « et s'il n'est pas permis aux particuliers de faire des leçons aux rois sur des événements si étranges, un roi me prête ses paroles pour leur dire : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini qui judicatis terram.* Entendez, ô grands de la terre; instruisez-vous, arbitres du monde, » le texte latin a disparu. Il peut être utile cependant de rechercher pourquoi l'orateur l'a répété, pourquoi il en a donné une traduction si différente de la première, et, en général, avec quel art Bossuet suit son texte, le ramène, le place et le traduit.

Cette manie de retrancher les textes a d'autres inconvénients, par exemple, celui de rendre, dans certains cas, le commencement d'un exorde incompréhensible. Ainsi, que signifie ce début de Fléchier, dans l'oraison funèbre de Turenne : « Je ne puis, Messieurs, vous donner d'abord une plus haute idée du triste sujet dont je viens vous entretenir, qu'en recueillant *ces termes nobles et expressifs* dont l'Écriture-Sainte se sert pour louer la vie et pour déplorer la mort du sage et vaillant Macchabée. » Où sont *ces termes nobles et expressifs*, sur lesquels l'auteur compte pour donner d'abord une haute idée de son sujet? L'inconcevable légèreté du compilateur les a élagués comme un hors-d'œuvre. Les voici pour ceux qui suivent son édition : *Fleverunt eum omnis populus Israël planctu magno, et lugebant dies multos, et dixerunt : « Quomodo cecidit potens, qui salvum faciebat populum Israël?* » (I. Macch. c. IX, v. 20 et 21). Tout le peuple le pleura amèrement, et, après avoir pleuré durant plusieurs jours, ils s'écrièrent : » Comment est mort cet homme puissant, qui sauvait le peuple d'Israël? » Il est bon de remarquer que le compilateur, si avare de textes chez les autres, ne manque jamais de nous gratifier d'un texte en son nom propre, chaque fois que l'occasion

s'en présente. Ainsi dans les *Leçons* en vers chacune des onze parties commence invariablement par une citation de Boileau. Les mêmes citations sont religieusement reproduites dans les *Leçons* en prose, de peur qu'on n'en ignore, de façon que le législateur du Parnasse régente à la fois la prose et les vers.

Mais revenons à Bossuet. Après avoir énoncé son texte, il commence ainsi : *Monseigneur, — Celui qui règne dans les cieux*, etc. On cherche en vain dans les *Leçons françaises* ce mot *Monseigneur*. Ces grandes et terribles leçons du premier paragraphe, adressées par un évêque avec une liberté toute évangélique, au frère unique de Louis XIV, à un fils de roi, qui pouvait régner lui-même, à ce chef de la maison d'Orléans laquelle confirma plus tard par un exemple redoutable la véracité de la parole du psaume, paraissent s'adresser à tout le peuple, et peuvent passer pour de belles théories sans rapport avec l'auditoire.

Autre preuve de légèreté. Dans les bons auteurs, la distribution en alinéas n'est pas arbitraire; elle constitue des divisions réelles, de sorte qu'à chaque alinéa réponde une pensée. L'exorde de Bossuet a trois alinéas, parce qu'il renferme trois pensées. Que fait l'éditeur? il supprime le dernier, et nous donne les deux premiers comme formant tout l'exorde, bien que celui-ci soit déterminé clairement par la formule usitée : *C'est ce que nous remarquerons dans la vie éternellement mémorable de très-haute, très-excellente, et très-puissante princesse Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne*. Mais pour que le lecteur ne perde rien sur la quantité, il a fabriqué un troisième alinéa en coupant maladroitement le second en deux. Quand Bossuet a exposé dans le plus émouvant tableau tous les malheurs de la reine, sa fuite, ses voyages sur mer, son trône renversé, les bras lui tombent et il s'écrie : *Si les paroles nous manquent, si les expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si relevé...* C'est précisément ce beau mouvement, si bien amené par ce qui précède, que l'éditeur a choisi pour faire preuve de goût et modifier Bossuet. D'après sa manière de couper, au lieu de prononcer ces paroles avec un sentiment profond de découragement et d'impuissance devant un tel sujet Bossuet, se recueille un peu, puis reprend froidement : *Si les paroles nous manquent*... En vérité,

on ne saurait avoir la main plus malheureuse ni séparer des choses plus indissolublement unies. L'éditeur n'a sans doute jamais lu Démosthène.

Dans le fragment tiré de l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans, il n'y a rien à signaler, après les altérations du texte, que la composition même du morceau, qui est formé de deux fragments séparés dans Bossuet par deux pages. Nous nous sommes expliqués à ce sujet à propos de Mme de Sévigné. On doit dire ici à la louange de l'éditeur, qu'il a indiqué la lacune par quelques points.

Nous voici arrivés à l'oraison funèbre du prince de Condé. Le critique l'appelle agréablement *éloge funèbre;* sans doute il pense à Thomas, pour lequel il a des complaisances visibles. Il semble impossible au premier abord de mutiler la péroraison de ce morceau fameux, qui est dans toutes les mémoires. Mais l'habileté des éditeurs saura déjouer toutes les prévisions. Un coup de ciseaux retranche les dix premières lignes, ce magnifique appel de Bossuet réunissant autour du prince de Condé tout ce que la France a de plus grand et de plus auguste : «*Venez, peuple, venez maintenant; mais venez plutôt, princes et seigneurs, et vous qui jugez la terre, et vous qui ouvrez aux hommes les portes du ciel, et vous, plus que tous les autres, princes et princesses, nobles rejetons de tant de rois, lumières de la France, mais aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre douleur comme d'un nuage; venez voir le peu qui nous reste d'une si auguste naissance, de tant de grandeur, de tant de gloire*. De par l'éditeur, ces lignes ne font point partie de la péroraison; celle-ci commence à un point et virgule : «*jetez les yeux de toutes parts; voilà tout ce qu'a pu faire la magnificence et la piété*, etc., » sans que l'on sache précisément à qui l'orateur s'adresse, ni pourquoi il insiste si fort sur la vanité et le néant des grandeurs humaines. La manie de faire des alinéas n'abandonne pas l'éditeur dans ce morceau : MM. Didot, qui n'y entendent rien, il est vrai, n'ont qu'un seul alinéa pour les dix dernières pages du discours : lui au contraire a trouvé le moyen d'en tailler cinq dans la péroraison, et encore elle n'est pas complète! Nous ne dirons rien du texte latin qu'il a omis : *Et haec est victoria quæ vincit mundum, fides nostra;* aussi

bien c'est la faute de Bossuet, il n'avait qu'à ne pas le mettre.

Le morceau le plus mal présenté, celui qui perd le plus à être lu dans le recueil, c'est la bataille de Rocroi. Elle est écourtée à la fin et surtout au commencement. L'éditeur a taillé son bloc dans le bloc du maître; il a détaché une pierre d'une pyramide pour servir d'échantillon. Emporté ici encore par un amour désordonné des paragraphes, il a pris le milieu d'un paragraphe de Bossuet, et, d'un coup, il en a fait trois. Sans doute il reste dans ce fragment des beautés de style du premier ordre; mais le souffle puissant qui animait la bataille s'est évanoui, la vie a disparu dans cette dissection.

L'éditeur a commencé la bataille à cet endroit : *A la nuit qu'il fallut passer en présence des ennemis, comme un vigilant capitaine, il reposa le dernier, mais jamais il ne reposa plus paisiblement.* Quelle idée se fera de Bossuet un élève un peu intelligent qui a traduit César? Celle d'un assez mince stratégiste, qui livre bataille au hasard sans avoir examiné les lieux, sans avoir compté les forces des deux armées. On aurait épargné ce reproche à Bossuet en commençant quinze lignes plus haut : *L'armée ennemie est plus forte, il est vrai; elle est composée de ces vieilles bandes wallones, italiennes et espagnoles, qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors...* Toutefois, même en commençant là, il y a des accusations graves à adresser à Bossuet. Pourquoi un évêque entretient-il son auditoire de choses si étrangères à la chaire chrétienne? Pourquoi s'arrête-t-il avec tant de complaisance à décrire les manœuvres de l'infanterie et de la cavalerie, à nous montrer d'effroyables décharges et le soldat enivré de sang? Pourquoi, transporté pour ainsi dire par l'esprit des prophètes, célèbre-t-il les horreurs de la guerre avec les accents du dithyrambe? A ces questions les *Leçons françaises de littérature* ne donnent pas de réponse.

L'éminent critique, qui s'imagine connaître les ressorts de l'éloquence parce qu'il a appris la rhétorique, ne paraît pas avoir retenu complétement cette dernière. Tout-à-l'heure il ne distinguait pas la fin d'un exorde, ni le commencement d'une péroraison; ici il ne peut déterminer une narration oratoire. Nul doute que pour lui la narration de la Milonienne ne commence à ces

mots : *Fit obviam Clodio ante fundum ejus, hora fere undecima,* et qu'elle ne se réduise à vingt lignes. Cependant, en fait elle est quatre fois plus longue, et l'orateur expose en détail la rencontre des deux adversaires dans la pensée et dans les plans de Clodius avant de raconter comment elle eut lieu matériellement sur la voie Appia. Donc, le compilateur en nous donnant la *narration oratoire* de Bossuet, a omis l'idée capitale de la cause, l'idée à laquelle tout est suspendu, idée sans laquelle un tel récit est incompréhensible et inexplicable dans la bouche d'un orateur chrétien. Car il y a une cause que Bossuet défend, une cause digne de lui et de son caractère, un principe élevé dont cette bataille est une conséquence, et qu'il énonce en termes magnifiques avant de s'élancer dans la mêlée.

Bossuet, qui n'est le plus grand des orateurs que parce qu'il prend son point de départ plus haut et qu'il remonte plus haut que tous les autres, commence sa narration par ces paroles, où la splendeur de l'expression répond à l'élévation de la pensée, et qui avaient tous les titres pour trouver place dans le cours de littérature :

« Dieu nous a révélé que lui seul fait les conquérants, et que seul il les fait servir à ses desseins. Quel autre a fait un Cyrus, si ce n'est Dieu qui l'avoit nommé deux cents ans avant sa naissance dans les oracles d'Isaïe? Tu n'es pas encore, lui disoit-il, « mais je te vois, et je t'ai nommé par ton nom : tu t'appel-« leras Cyrus. Je marcherai devant toi dans les combats; à ton approche, je « mettrai les rois en fuite; je briserai les portes d'airain. C'est moi qui étends « les cieux, qui soutiens la terre, qui nomme ce qui n'est pas comme ce qui est »; c'est-à-dire c'est moi qui fais tout et moi qui vois, dès l'éternité, tout ce que je fais. Quel autre a pu former un Alexandre, si ce n'est ce même Dieu qui en a fait voir de si loin et par des figures si vives l'ardeur indomptable à son prophète Daniel? « Le voyez-vous, dit-il, ce conquérant; avec quelle rapidité il s'élève « de l'occident comme par bonds, et ne touche pas à terre »? Semblable, dans ses sauts hardis et dans sa légère démarche, à ces animaux vigoureux et bondissants, il ne s'avance que par vives et impétueuses saillies, et n'est arrêté ni par montagnes ni par précipices. Déjà le roi de Perse est entre ses mains; « à sa vuë « il s'est animé, *efferatus est in eum,* dit le prophète; il l'abat, il le foule aux « pieds : nul ne le peut défendre des coups qu'il lui porte, ni lui arracher sa « proie ». A n'entendre que ces paroles de Daniel, qui croiriez-vous voir, messieurs, sous cette figure, Alexandre, ou le prince de Condé? Dieu donc lui avoit donné cette indomptable valeur pour le salut de la France, durant la minorité d'un roi de quatre ans..... Aussi, vers les premiers jours de son règne, à l'âge de vingt-deux ans, le duc conçut un dessein auquel les vieillards expérimentés ne purent atteindre; mais la victoire le justifia devant Rocroy. »

Après nous avoir fait assister, pour ainsi dire, aux conseils de Dieu formant les conquérants, après avoir montré le prince de Condé destiné par la providence à des victoires qui devaient être le salut de la France, Bossuet passe à l'exécution, et décrivant avec enthousiasme et avec le style le plus vigoureux et le plus inspiré un courage, une intrépidité dont Dieu est la source, il suit de rang en rang, au milieu des feux, au milieu du sang, au milieu de la furie du carnage, un héros que Dieu lui-même conduit. La bataille finie, l'aigle reprend son vol, il remonte vers les hauteurs d'où il est parti, entraînant avec lui jusqu'aux pieds du trône de Dieu non-seulement le vainqueur, mais encore l'armée et toute la France : « L'armée commença l'action de graces; toute la « France suivit; on y élevait jusqu'au ciel le coup d'essai du duc « d'Enguien.... »

On chercherait en vain dans les *Leçons de littérature* des traces de ce dernier passage : l'éditeur a supprimé la fin comme il a supprimé le commencement. Il n'a rien compris au génie de Bossuet. Afin de donner une idée du vol de l'aigle, il a commencé par lui couper les ailes. Ce qu'il lui fallait, c'est une narration, une narration telle qu'il la concevait; mais comme Bossuet avait négligé d'en faire sur ce modèle, il a coupé, taillé, tranché sans façon dans la sienne. En un mot, de ce temple merveilleux élevé par le génie de Bossuet à la gloire de Dieu et à la mémoire du prince de Condé, il a arraché une colonne, puis il l'a jetée sans base et sans chapiteau au milieu de la place publique, où le passant la mesure d'un œil distrait en se demandant à quoi elle a pu servir.

Nous n'insisterons pas davantage sur Bossuet. Le lecteur peut faire à loisir des analyses semblables sur les autres fragments.

Mais pourquoi l'éditeur a-t-il ainsi mutilé tant de beaux morceaux? Lui seul le sait. Peut-être pour faire place, dans son *Élysée français* à quelque médiocrité, dont sans lui la France aurait ignoré le nom. C'est du moins ce qui paraît résulter de ce passage de la préface : « Pour répandre sur cet ouvrage le charme « et le prix d'une plus riche variété, nous avons réuni aux auteurs « fameux qui ne sont plus, les auteurs vivants dont les talents « sont depuis longtemps consacrés par la gloire, et même ceux

« dont le nom, jeune encore, est déjà inauguré par elle à la « célébrité. »

Puisqu'il est question de la préface, nous ne pouvons nous dispenser de la recommander comme le morceau le plus curieux du recueil. On y trouve non seulement des figures neuves et extrêmement piquantes, comme celle qui représente *la gloire inaugurant des noms, jeunes encore, à la célébrité,* mais encore des aperçus du plus haut intérêt; on y voit le compilateur tel qu'il est, peint par lui-même avec la plus scrupuleuse fidélité.

D'abord, et ceci n'étonnera personne, le critique a dans son goût et dans ses lumières une confiance illimitée : « Ce recueil, dit-il, est d'une exécution aussi neuve en ce genre que le fonds en est riche et précieux.... C'est un choix exquis en prose et en vers des morceaux de notre langue les mieux écrits et les mieux pensés... Tout dans ce recueil est le fruit du génie, du talent, de la vertu.. Tout y respire et le goût le plus exquis et la morale la plus pure... » On fera bien cependant de ne pas trop s'y fier, et de n'accepter toutes ces affirmations qu'après examen suffisant.

Soutenu par une foi aussi robuste et par un tel sentiment de sa valeur personnelle, l'auteur doit nécessairement pousser fort loin ses prétentions. Aussi insinue-t-il modestement que son livre suffit à l'instruction des demoiselles. « Cette lecture, pleine de charme et d'intérêt, dit-il, perfectionnera aussi, achèvera l'éducation des jeunes personnes, leur donnera l'indication des ouvrages d'un grand nombre de nos meilleurs auteurs, et pour la plupart d'entre elles, une teinture suffisante de notre littérature. » *Teinture* est excellent; mais encore cette teinture pourrait n'être pas solide. Il est même fort à craindre qu'en dépit de la touchante sollicitude de l'auteur, les jeunes personnes formées exclusivement par les *Leçons de littérature,* n'aient sur nos écrivains des idées très-fausses, qu'elles ne croient par exemple Bossuet bien au-dessous de Thomas, et Corneille bien inférieur à Delille, surtout si elles lisent avec soin la table alphabétique par noms d'auteurs, placée à la fin du volume (1).

(1) Elles y verront que Delille a fourni aux *Leçons de littérature* 59 morceaux, et Corneille seulement 10; que Bossuet était un évêque de Meaux, et Thomas un littérateur qui remporta cinq fois le prix d'éloquence, etc., etc.

Mais il y a, dans la préface, un point qui mérite une mention toute spéciale : il s'agit des idées générales de l'auteur sur l'instruction. Il s'est créé un système particulier en rapport avec les *Leçons de littérature*, et il appelle au secours de sa thèse toutes les ressources d'une dialectique dont il est l'inventeur. Voici comment la thèse est formulée : « Faire voir *de suite* aux jeunes gens dans l'enseignement des langues et de la Rhétorique, des ouvrages entiers, est une erreur dans l'instruction, un défaut essentiel, dont *Quintilien*, Rollin, Dumarsais, d'Olivet, etc., recommandent d'éviter le danger et l'inconvénient. A cette méthode, ils substituaient, autant qu'il était en eux, celle de ne voir, en général, les auteurs que par extraits et morceaux choisis. » Une proposition aussi étrange, en vertu de laquelle il est défendu, sous peine de danger *et d'inconvénient*, de voir autrement que par extraits et morceaux choisis les discours de Démosthène et de Cicéron, les oraisons funèbres de Bossuet, les tragédies de Corneille et de Racine, l'Art poétique de Boileau, etc., a de quoi surprendre dans la bouche de maîtres aussi sages que Quintilien et Rollin, et l'on se demande si leur bon sens ordinaire s'est démenti en cette circonstance. Quintilien, il est vrai, n'est pas trop chargé ; on ne cite aucun passage de son *Institution oratoire*; quant à Rollin, il est accablé par deux extraits du *Traité des études*, cités textuellement, et enfermés par une barrière de guillemets.

Voilà qui est péremptoire, et l'excellent Rollin paraît bien et dûment convaincu d'avoir sommeillé. Et pourtant il n'en est rien ; il a été victime, comme tant d'autres, d'une de ces audacieuses falsifications que l'autorité de M. Quicherat a caractérisées dans la préface de son dictionnaire français-latin, en rangeant Noël parmi *ceux qui, à chaque instant, imputent mensongèrement à des classiques les phrases qu'ils ont arrangées*. Non, jamais Rollin n'a émis cette idée absurde que dans l'enseignement des langues et de la *rhétorique* on ne doit voir les auteurs que par extraits et morceaux choisis. De son temps, c'est lui qui le dit, on voyait des élèves répondre publiquement en rhétorique, les uns sur un grand nombre de harangues de Démosthène, les autres sur cinq ou six vies de Plutarque, quelques-uns sur l'Iliade ou sur l'Odyssée

d'Homère, et quelquefois sur l'une et l'autre ensemble. Lui-même demande qu'en seconde on fasse lire aux jeunes gens l'histoire de Tite-Live (quatre ou cinq livres), les traités de Cicéron sur l'orateur, ses livres philosophiques, et quelques-unes de ses harangues. Seulement il engage à passer les endroits moins intéressants et à s'arrêter sur les plus beaux. Lorsqu'il parle d'extraits, c'est que l'âge des élèves, la difficulté de la langue qu'ils étudient ou des auteurs qu'on leur explique, les rendent absolument nécessaires, et alors il a cent fois raison.

L'espace nous manque pour produire ici les pièces de conviction; mais nous engageons vivement le lecteur à comparer les citations de Rollin dans les *Leçons de littérature* avec les passages mêmes du *Traité des études* (1). Il verra quelle étonnante *mystification,* qu'on nous passe le mot, s'étale depuis cinquante ans, sans protestation aucune, dans un des livres classiques les plus répandus; il verra s'il est possible de se moquer plus complétement de toute une génération, qu'en montrant une confiance aussi illimitée dans son ignorance, dans sa crédulité ou dans son indulgence.

E. Feys.

(1) Ces passages se trouvent au livre I, chap. I et III, dans les articles intitulés : *De la lecture des livres français* (à la fin), et *Du choix des livres qu'on explique dans les classes plus avancées* (à la fin).

NOTICE SUR L'ORAISON FUNÈBRE D'HYPÉRIDE.

Depuis plusieurs mois, nous avons annoncé la publication d'un nouveau discours d'Hypéride faite par M. Churchill Babington. Cet ouvrage tiré des déserts de l'Égypte, d'une manière si inattendue, est la célèbre oraison funèbre tant louée par Longin et par d'autres critiques anciens. Elle fut prononcée par Hypéride en l'honneur de Léosthène et de ses compagnons morts, sous les murs de Lamia, dans la guerre malheureuse entreprise pour la liberté de la Grèce, après la mort d'Alexandre, et connue généralement sous le nom de guerre lamiaque.

L'exorde du discours est perdu en grande partie, mais nous pou-

vons suivre l'ordre des idées. Pénétré de la grandeur de son sujet, l'orateur craint que ses paroles ne soient pas à la hauteur des actes accomplis, mais il s'adresse à des témoins, dont les souvenirs pourront suppléer à ce qui manquera à son exposition. Il faut louer à la fois la cité qui a entrepris la guerre et les citoyens qui ont combattu avec tant de bravoure. Mais le temps manque pour détailler tous les exploits de la ville d'Athènes et le moment n'est pas favorable pour de longs discours. Se bornant donc à célébrer sommairement la gloire de sa patrie, Hypéride la compare au soleil parcourant toute la terre, embellissant la nature et donnant à l'homme les moyens d'entretenir son existence. Passant ensuite à l'éloge des guerriers, l'auteur ne sait par où commencer. Louera-t-il leur naissance illustre ou leur éducation soignée? mais ils sont autochthones, et, si le but de l'éducation est de faire des hommes braves, comment douter alors qu'ils aient été bien élevés? Il suffira donc d'exposer leur courage à la guerre et les bienfaits dont ils ont comblé la Grèce.

La confirmation se compose de deux parties d'une étendue à peu près égale. Dans la première l'orateur donne le récit de l'expédition et en fait ressortir le noble but, qui était de rendre la liberté aux Grecs, puis il montre comment le théâtre de la guerre contribua à enflammer le courage des soldats et à illustrer leurs exploits : combattant d'abord dans la Béotie, ils virent la ville de Thèbes détruite par les Macédoniens, sa citadelle gardée par les étrangers et son territoire partagé; ils luttèrent ensuite près des Thermopyles, où les Grecs se réunissent deux fois par an en Amphictyonie, et se souviendront ainsi toujours de leur courage. Hypéride montre alors ce qui serait arrivé, si les guerriers n'avaient pas combattu si vaillamment. L'insolence macédonienne règnerait au lieu des lois, et les maux les plus terribles auraient frappé la patrie. On ne peut donc louer assez les guerriers, qui ont montré tant de courage dans une expédition si difficile. Cette idée sert de transition à la seconde partie. L'orateur y prouve que Léosthène et ses compagnons doivent être estimés heureux d'être morts pour la patrie et la liberté : par leur mort ils ont affranchi la Grèce et se sont acquis une gloire immortelle. Dans toutes les occasions publiques et privées on se rappellera leur bravoure et on chantera leurs exploits; les jeunes gens comme les vieillards les admireront et les proclameront heureux. Dans les enfers Léosthène sera reçu par les héros de Troie et par les guerriers qui avec Miltiade et Thémistocle ont secoué le joug

des barbares. Les ombres les honoreront à l'égal d'Harmodius et d'Aristogiton. Cette gloire acquise par les soldats morts doit consoler leurs parents. Cette dernière pensée forme l'épilogue, que Stobée nous avait conservé dans son Florilegium 124,36.

La seconde partie du discours renferme, comme on voit, des idées élevées, que l'orateur a rendues avec feu ; la première, quoique plus simple, offre également plusieurs traits de véritable éloquence. L'exorde au contraire ne contient guère que des sophismes, et il en est de même des phrases où les héros de Troie suivis de Miltiade et de Thémistocle sont dits aller à la rencontre de Léosthène, à son entrée aux enfers. Léosthène, dit Hypéride, a surpassé les héros de de Troie ; car avec toutes les forces de la Grèce ceux-ci n'ont pris qu'une seule ville ; lui, au contraire, a abattu la puissance qui dominait l'Europe et l'Asie. Il est supérieur aussi à Miltiade et à Thémistocle, car il a empêché les barbares d'entrer dans la Grèce et les a combattus sur leur propre territoire. Cependant, malgré ces passages, il faut avouer que le nouveau discours est une œuvre d'un mérite réel, et nous devons nous réjouir grandement de sa découverte.

Le MS du discours se compose de 14 colonnes de 30 à 44 lignes, dont chacune a environ 20 lettres. Malheureusement 4 de ces colonnes, la 1e, la 2e, la 4e et la 12e, sont presque entièrement perdues, et il y a des lacunes assez nombreuses dans les autres ; puis le MS, bien que datant du 2e siècle de notre ère, est rempli de fautes si grossières qu'en un grand nombre d'endroits le sens a disparu complétement. M. Babington s'est efforcé de porter remède à plusieurs passages, mais ses essais n'ont pas toujours été heureux, et son texte avait besoin de passer par les mains d'un critique plus habile et plus exercé. M. Cobet s'est donc chargé de faire une seconde édition du discours (1). Le texte qu'il nous a donné, est presque pur de toute souillure, et nous pouvons lire désormais couramment l'œuvre de l'émule de Démosthène.

Cependant, malgré toute la sagacité du savant éditeur, plusieurs passages sont encore restés obscurs, et nous nous permettrons de faire suivre ici trois ou quatre conjectures.

Au v. 137 nous trouvons cette phrase, presque impossible à expliquer : *φέρει γὰρ πᾶσαν εὐδαιμονίαν ἄνευ τῆς αὑτοῦ ὁ μείνας*. Le sens devient clair en lisant : *φ. γ. πᾶσιν εὐδ. ἀντὶ τῆς αὑτοῦ*, etc. Le brave (*ὁ μείνας*

(1) ʽΥΠΕΡΕΙΔΟΥ ΛΟΓΟΣ ʼΕΠΙΤΑΦΙΟΣ. **Hyperidis** *Oratio funebris recens reperta, recensuit* **C.-G. Cobet. Lugduni-Batavorum, 1858. 72 pp. in-8°.**

opposé à ὁ φυγών) donne le bonheur à tous, au détriment du sien, en sacrifiant sa vie.

M. Cobet remplit de la manière la plus ingénieuse les lacunes de la 12e colonne; mais il a laissé une ligne plus courte que les autres, au v. 173. On aura le nombre de syllabes voulu en lisant : ἐπ' ἀμφότερα γὰρ ἔξεσται ἡμῖν τὰ περὶ Λεωσθένους ὑμνεῖν.

Au v. 192 le savant éditeur commence une nouvelle phrase par Λέγω δὴ τοὺς περὶ Μιλτιάδην, etc. Ces mots se rapportent nécessairement à un membre de phrase précédent, il faut donc lire : Καὶ τῶν μετ' ἐκείνους μὲν γεγενημένων, ἄξια δὲ τῆς ἐκείνων ἀρετῆς διαπεπραγμένων, λέγω δὴ τοὺς, etc. Les génitifs dépendent de ὑπερέσχεν. En retranchant ensuite ὧν, qui se trouve devant οὗτος ... ὑπερέσχεν, la phrase n'a plus la moindre difficulté.

Rien de plus embrouillé que le passage où il s'agit d'Harmodius et d'Aristogiton. M. Cobet déclare lui-même qu'il n'a pu le corriger entièrement. Le texte y est corrompu plus qu'à tout autre endroit, et semble ainsi autoriser une conjecture plus hardie. Nous nous hasardons d'avancer la leçon suivante, sans espérer toutefois de la voir admettre : Οἶμαι δὲ καὶ τοὺς, etc. ... λέγω δε Ἁρμόδιον καὶ Ἀριστογείτονα οὐδαμῶς αὐτοῖς ἀξιοτέρους ὑμνεῖσθαι νομίζειν ὡς Λεωσθένη καὶ τοὺς ἐκείνῳ συναγωνισαμένους, οὐδὲ ἐκείνοις ἂν μᾶλλον ἢ τούτοις πλησιάσαι τοὺς ἐν ᾅδου. Les ombres jugeront Léosthène et ses compagnons aussi dignes d'être célébrés dans leurs chants qu'Harmodius et Aristogiton et s'en approcheront autant que de ces illustres Athéniens. Les guerriers de la guerre lamiaque sont chantés sur la terre (v, 171 sqq.); ils le seront encore dans les enfers. Εἰκότως et c'est avec raison, continue l'orateur. Car leurs exploits ne sont pas inférieurs à ceux d'Harmodius et d'Aristogiton, mais, s'il faut le dire, ils sont plus grands.

Peu de temps avant la publication de l'édition Cobet il a paru à Paris une traduction française de l'Oraison funèbre d'Hypéride, mise en regard du texte de Babington, par M. *Dehèque*. Cette traduction étant faite sur un texte corrompu, inintelligible en un grand nombre d'endroits, n'a plus de valeur actuellement; nous croyons donc inutile d'en parler en détail.

L. Roersch.



EMENDATIONES QUAEDAM IN TERENTI ANDRIAM.

I.

Ter. Andr. IV, 5, 20.

clamitent
Me sycophantam, hereditat*em* persequi,
Mendicum ;

In editionibus quae ante Bentleium prodierunt, pro « hereditatem » legitur « hereditates. » Faernus hanc scriptionem exhibet duabus de causis, primum quod maiore cum inuidia « hereditates » dicatur quam « hereditatem », deinde quod in commentario Donati ad huius fabulae V, 4 hic uersus laudetur ita ut pro « hereditatem » legatur « hereditates ». Bentleius et illud argumentum improbat et hoc testimonium reicit. Reicit hoc testimonium dicens, libros editos ibi (sc. ad V, 4, 4) praebere « hereditatem », quamquam concedit Faernum pluralem e codice quodam fortasse hausisse. At non semel, sed, quod Bentleium fugit, bis hic uersus apud Donatum legitur, et quidem ad V, 4, 4 et 16; et si priore loco editiones praebent « hereditatem » altero certe exhibent « hereditates ». Improbat deinde Bentleius Faerni argumentationem his utens uerbis : « Atqui inuidiae minime quaerendus hic locus est, cum (Crito) non in alium hoc sed in se dicat ». Quare pluralem « hereditates » reicit codicumque scripturam reponit. Persuasit Bentleius Fleckeiseno, nouissimo Terenti editori. Videamus igitur quo iure Bentleius illud contendat, quid intercedat discriminis inter « hereditatem persequi » et « hereditates persequi » uerba, quid ipsum Terentium scripsisse magis sit ueri simile.

Bentleius falsus est, quod putat minime hic inuidiae quaerendum esse locum, cum Crito non in alium hoc sed in se dicat ; Crito enim ea refert quae Athenienses, si lites persequeretur, in se dicturi essent, et Athenienses Critonem sycophantam, heredipetam, mendicum dicentes sine ullo dubio conuicia atque inuidiam in eum cumulant.

Inter « hereditatem persequi » et « hereditates persequi » hoc maxime discriminis intercedit, quod qui illud facit, unam tantum hereditatem persequitur, qui hoc, hereditates omnino persequi solet, uti est sycophantae et mendici sycophantiam et mendicationem non semel sed omnino exercere. Manifestum autem est maiorem sibi

contrahere inuidiam qui hereditates, quam qui hereditatem persequi dicitur. Terentium autem non semel ad exprimendam maiorem animi agitationem et ad maiorem in aliquem inuidiam conferendam pluralem adhibuisse, exempla docent qualia sunt:

Andr. prol. 5. Nam in *prologis scribundis* operam abutitur; ubi de uno tantum prologo cogitandum est:

Andr. V, 3, 20. Domus, uxor, *liberi* inuenti inuito patre; quamuis de uno tantum gnato sit cogitandum:

Ibid. us. 21. *Adducti qui* illam ciuem hinc dicant; quamuis unus tantum Crito adsit testis:

Ibid. V, 4, 7—9. Tune impune haec facias? tune hic *homines adulescentulos*

Inperitos rerum, *eductos* libere, in fraudem inlicis?
Sollicitando et pollicitando *eorum animos* lactas?

ubi de solo Pamphilo est sermo.

Quae cum ita sint Terentium, ut maiorem inuidiam exprimat quam sibi imminere Crito arbitratur, « hereditates persequi » scripsisse ueri est simillimum: quare « hereditates » in uerborum ordinem reuocandum esse censeo.

II.

Ter. Andr. V, 3, 17.

An ut pro huius peccatis ego supplicium sufferam?

Fuerunt qui metrica ratione ducti « an » particulam in fine uersus praecedentis collocarent. Quod qui fecerunt, et licentiae illius a Terentio in uersibus condendis usurpatae imperiti erant, ex qua syllabas quae, per uocalem quidem breues, consonantium tamen concursu longae factae sunt, interdum corripit (qua de re cf. Bentlei de metris Terentianis Schediasma, pag. XIV sq.), et peccarunt contra eam legem, ex qua particulae monosyllabae ad uersus proximi sententiam pertinentes in fine uersus praecedentis nont sunt ferendae. Qui autem uolgatam illius uersus scriptionem retinuerunt, non reputauerunt talem sententiarum ordinem, qualis est: ego non me excrucio et macero neque meam senectutem filii sollicito amentia, ut pro eius peccatis supplicium sufferam; a cogitandi sana ratione alienum esse. Manifestum est uersum quem attuli, non pendere a praecedentibus, sed eodem loco atque ordine esse positum atque illos, uel, ut grammaticorum nostrae aetatis uerbis utar, uersum illum non subordinatum esse praecedentibus, sed coordinatum.

Itaque « ut » particulam ferendam non esse censeo et « an ut » uocabula profecta esse conicio ex « num », repetita uocali finali uocis praecedentis et mutata deinde « m » littera in « t ». Restituo igitur :

Num pro huius peccatis ego supplicium sufferam ?

III.

Ter. And. V, 4, 5.

Ch. Hic. *Cr. Simo, men* quaeris ? *Si.* Eho tu, Glycerium
hinc ciuem esse aïs ?

Primus Guyetus hunc uersum sic constituit. Bentleius deinde eadem uerba eandemque personarum distributionem codicum duorum ex melioribus scriptione « Hic. SIM. Simo men' quaeris ? » ductus assecutus est. Post Bentleium eadem uerba praeter alios edidit Fleckeisenus. Sed ex V, 3, 29 sq. apparet Simonem Pamphilo concedere, ut Crito coram se adducatur, non autem Critonem a Simone quaeri ; e contrario ex V, 4, 4 manifestum est hunc ab illo quaeri. Sensum huius uersus assecuti sunt Faernus, Westerhovius, Ritterus, uerba Terenti non item. Quorum illi scribentes : « Ch. Hic. S. Men quaeris? eho tu Glycerium hinc ciuem esse aïs? » eo perducuntur, ut metri causa diphthongum in « quaeris » dissoluant, quod absurdum esse suo iure contendit Bentleius ; hic edens : « Ch. Hic Simo. S. Men quaeris ? eho, tu Glycerium hinc, ciuem esse aïs ? » uix cuiquam persuadebit Chremetem respondisse Critoni : « Hic Simo. » Faernus testis est in omnibus uetustioribus libris et aliquot recentibus legi : « Ch. Hic. S. men quaeris? eho tu Glycerium hinc ciuem esse ais? » non scripto Simonis nomine inter « quaeris » et « eho » ; et Bentleius codices scriptos ita fere habere : Hic. SIMO. men' quaeris ? » duos ex melioribus : « Hic. SIM. Simo men' quæris ? » Ab hac Faerni codicum uetustiorum omnium et Bentlei meliorum duorum scripturis proficiscens haec Terenti uerba sic emendo :

Ch. Hic. *Si. Simonem* quaeris ? eho tu Glycerium hinc
ciuem esse ais ?

Facillime fieri potuit, ut semel tantum Simonis nomen scriberetur, quo facto facile eo perduci potuit librarius, ut « nem » in « men » mutaret.

M. Miller.

QUELQUES MOTS SUR LES ANALOGIES DU FLAMAND, DE L'ALLEMAND ET DE L'ANGLAIS.

Mémoire sur les ANALOGIES DES LANGUES FLAMANDE, ALLEMANDE *et* ANGLAISE, *ou Étude comparée de ces idiomes, en réponse à la question suivante : Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et rétablir la signification des mots tombés en désuétude dans l'un de ces idiomes par celle qu'ils ont conservée dans un autre;* par E.-J. DELFORTRIE, président du collége de Marie-Thérèse et professeur à la faculté de philosophie et lettres à l'université de Louvain. (Ouvrage couronné par l'Académie, le 11 Mai 1857.) Bruxelles 1858. 1 vol. in-4°, 566 pp.

De toutes les langues teutoniques c'est le thiois, souvent mal désigné sous le nom plus connu de flamand, qui a conservé dans la plus grande pureté la forme primitive. La connaissance de cette langue facilite donc beaucoup l'étude de l'anglais et de l'allemand, et offre surtout un moyen des plus précieux pour expliquer les anciens monuments écrits dans ces deux idiomes. A ce point de vue, l'Académie de Belgique a rendu un véritable service à la linguistique et aux lettres, en mettant au concours un mémoire sur ce sujet. On sait que M. Delfortrie a remporté le prix par un ouvrage des plus remarquables, fruit de plusieurs années de recherches et de travaux.

Comme l'Académie paraissait l'exiger, l'auteur a divisé son livre en deux parties. Dans la première il expose les analogies qui existent entre les trois langues teutoniques; dans la seconde il explique par une comparaison constante des trois idiomes les mots tombés en désuétude. Le thiois, l'allemand et l'anglais se ressemblent au plus haut point non seulement par les mots, mais encore par la grammaire; il y avait donc deux sortes d'analogies à constater. L'auteur n'a consacré que 20 pages aux rapports grammaticaux, se bornant à indiquer les analogies que présentent dans les trois langues la formation des verbes et des adjectifs, les terminaisons en *ward, waerds* et *wart* et la manière de compter. Il s'est étendu au contraire très-longuement, en 135 pages, sur la partie lexicologique. « La différence des mots, dit M. Delfortrie, p. 8, provient de la variété des lettres dont ils sont composés, mais cette différence disparaît en grande partie, lorsque après une étude préalable sur les lettres considérées en elles-mêmes on parvient à constater que presque toutes

sont sujettes à des substitutions fréquentes et régulières. » Se fondant sur ce principe et partant de l'anglais, l'auteur nous montre quelles lettres il suffit de transposer ou de changer pour faire des mots de cette langue des vocables flamands ou allemands. C'est par transposition des lettres *e*, *r*, *ste* que *name*, *bible*, *breast*, *fullest*, deviennent en flamand *naem*, *bybel*, *borst*, *volste*. Le nombre des mots anglais pouvant passer dans les deux autres idiomes est bien plus considérable, si l'on se sert de la substitution de certaines lettres. L'auteur reconnaît neuf changements de cette nature : changement de diphtongue en diphtongue, de voyelle en voyelle, de consonne en consonne, de consonne en voyelle et réciproquement, de diphtongue en simple voyelle, de voyelle en diphtongue, de double consonne en simple consonne, et enfin de consonne simple en double consonne. Nous voyons de cette manière entrer successivement dans notre langue les mots *bread, sun*, *elbow, old, way, young, hot, chin,* et devenir *brood, zon, elleboog*, *oud, weg, jong, heet, kin;* il n'est guère plus difficile de leur faire obtenir droit de cité au delà du Rhin. Des centaines de mots sont reconnus ainsi pour entièrement semblables, et parmi eux il s'en trouve plusieurs auxquels au premier coup d'œil on accorderait difficilement une origine commune. On lit, par exemple, dans un vieux poëme écossais : *And frained fast what was his name*. Ce verbe *frainen* inintelligible en Angleterre n'embarrassera guère un flamand ni un allemand, s'ils changent *i* en *g* et le rendent ainsi semblable à leur mot *vragen*, *fragen*.

On comprend combien des recherches pareilles sur les mots peuvent faciliter la connaissance des langues teutoniques, mais pour que cette étude soit réellement fructueuse, il faudrait remonter plus haut et chercher les lois qui président à tous ces changements de lettres. C'est ainsi qu'on parviendrait à en diminuer le nombre et à faire disparaître une grande quantité des exceptions qui rendent les règles actuelles d'une application si difficile. Il faudrait pour cela distinguer soigneusement les changements de lettres communs à la plupart des langues indo-européennes et ceux qui sont particuliers aux idiomes teutoniques. Il faudrait aussi attacher plus d'importance que ne l'a fait l'auteur à la prononciation. Plusieurs mots flamands et anglais ne diffèrent que par l'orthographe; on les trouve entièrement semblables, quand on les entend prononcer. Entre *diep* et *deep* il existe une analogie bien plus grande qu'entre *schaep* et *sheep*, et

on ne peut par conséquent les placer sur la même ligne. Cependant il faut avouer que même dans son état actuel cette partie du mémoire a une valeur incontestable et sera de la plus haute utilité. L'auteur en a relevé l'intérêt par beaucoup d'observations curieuses sur d'autres langues européennes, particulièrement sur le français.

La partie la plus importante de l'ouvrage, celle qui a valu surtout à l'auteur les éloges de l'Académie, se compose de deux glossaires. Le premier (pp. 161-400) donne les « mots flamands et allemands tombés en désuétude, expliqués réciproquement ou à l'aide de l'anglais ancien et moderne ou de l'anglo-saxon. » Le second renferme les « mots anglo-saxons, vieux anglais et écossais anciens et modernes expliqués à l'aide du flamand et de l'allemand. » Nos voisins d'outre Rhin ont compris depuis longtemps combien la connaissance du thiois devait faciliter l'intelligence de leurs vieux auteurs; aussi l'ont-ils étudié sérieusement, et les travaux de Hoffmann von Fallersleben, de Mone et de tant d'autres peuvent aller de pair avec ceux de Jonkbloet, de Willems et de Bormans. Les Anglais ont négligé davantage cette étude et c'est cependant à eux qu'elle aurait été la plus utile. L'élément teutonique, qui forme la base de la langue anglaise, s'est tellement diminué dans la suite des temps que l'Anglais moderne ne comprend plus même son Shakspeare. Les notes absurdes données par les commentateurs à un grand nombre de passages sont là pour le constater. Or le thiois seul peut donner la clef de toutes ces énigmes, car il a conservé la plupart des tournures et des mots anglais hors d'usage. C'est sans doute en vue de l'immense utilité que son ouvrage pourrait avoir au delà du détroit, que M. Delfortrie s'est attaché principalement à l'étude de l'anglais, qu'il a lu, à ce qu'il paraît, la plume à la main, tous les vieux monuments de cette langue, et qu'il y revient presque à chaque page de son volumineux mémoire. Aussi le second glossaire, où se trouvent réunis les résultats d'études si patientes et si laborieuses, est une œuvre du plus grand mérite.

L'auteur a mis moins de soin aux endroits de son mémoire qui concernent spécialement sa langue maternelle. En voyant mentionnés comme tombés en désuétude un grand nombre de mots d'un usage journalier dans nos meilleurs écrivains, on est tenté de se demander si M. Delfortrie entend par flamand la langue écrite commune à la Belgique et à la Hollande, ou bien le patois des Flandres ou de tout autre province. Ainsi, selon l'auteur, on ne se servirait plus du mot *aerdig* dans le sens de gentil (p. 163). Cependant

Weiland le lui donne, et je le trouve ainsi employé dans le dernier ouvrage de Conscience : « en vertelde hem, honderd mael op nieuw, allerlei aerdige vertelsels. » (*De omwenteling van 1830, p. 10*). Les mots *afryten, aflaeten,* dans le sens de cesser, *afnemen,* diminuer, *ahornboom* (traduit assez singulièrement par platane et érable) *aenstaren, barnen, in stede van* et cinquante autres peuvent ne plus être usités dans la bouche du peuple de telle ou telle localité, mais qui dirait que ces mots ne sont plus flamands ? Faut-il recourir au bavarois pour comprendre le mot *aerd-appel* employé dans une grande partie du pays ? (p. 162). « A Louvain, dit l'auteur (p. 65), pour signifier un trottoir, on se sert du mot *stoep,* qui n'est en usage nulle part ailleurs. » Les Limbourgeois et les Hollandais n'en connaissent pourtant pas d'autre. On est surpris aussi d'apprendre que *anderhalf* ne s'emploie plus qu'à Bruges (p. 166); Conscience dit dans l'ouvrage cité plus haut, p. 137 : « Na anderhalven dag verblyf te Bergen. » Pourquoi l'auteur ne cite-il pas le patois de cette ville au mot *Anderwarf,* qu'on y emploie dans les ventes ? Le dialecte brugeois est du reste souvent invoqué, mais pas toujours avec succès. Ainsi nous lisons dans une note à la page 31 : « Au lieu de *wiek,* mèche, à Bruges le peuple se sert de *bucht,* altération probable du substantif allem. *docht;* dans quelques autres parties des Flandres, on se sert du mot *lament.* » Or le mot *bucht* est entièrement inconnu à Bruges dans le sens indiqué, tandis que *lament* s'y emploie pour désigner la mèche de la lampe; la mèche des quinquets s'y nomme *kousje* (prononcer *koesje*). Nous ne pouvons attribuer tout ceci qu'à une certaine précipitation dans le travail, précipitation dont nous trouvons des preuves plus frappantes encore en d'autres endroits. A la page 162 nous lisons un verbe *aentoghen,* allem. anziehen, flam. aentrekken. L'auteur donne ici comme infinitif une 3e pers. du pluriel de l'imparfait de l'indicatif; l'infinitif du verbe est *aentiegen* ou *aentuygen.* On lit à la page 123 : *wedge, wegge, ecke* coin. L'auteur confond pour l'allemand le mot coin, angle (*ecke*), avec l'instrument de ce nom (*wecke, keil*); remarquons aussi qu'en bon flamand on ne dit pas *wegge* mais *wigge.* Ailleurs, p. 118, nous trouvons : *ditch, dyk, deich,* fossé. Ce sens convient au mot anglais, mais nullement aux substantifs flamand et allemand, qui signifient digue. A notre *dyk* correspond l'anglais *dike.* Les Allemands ont un mot analogue à *ditch;* c'est *teich,* marais. Du reste tous ces mots viennent évidemment du même radical *dig* creuser, anglo-saxon *dican.* On ne sait pas trop ce que vient faire le grec *lithostrotos* (p. 273) parmi les vieux

mots flamands et allemands. Dans le premier glossaire au mot *anderwarf* on nous renvoie à *warven,* qui ne s'y trouve pas; la même chose arrive au mot *buykouvel.*

Nous pourrions multiplier ces citations, mais nous craindrions d'avoir l'air de critiquer un ouvrage aussi éminent que celui de M. Delfortrie. Le grand succès de ce livre en nécessitera bientôt une nouvelle édition; espérons que l'auteur y traitera le thiois avec la même exactitude, le même soin, qu'il a consacré à l'anglais.

L. Roersch.

DÉCOUVERTE ET PUBLICATION D'UN TRAITÉ DE PHILOSTRATE.

Il vient de paraître coup sur coup à Paris deux éditions d'un ouvrage grec perdu (1). Nous allons donner des extraits d'un article intéressant publié à ce sujet par la *Revue de l'instruction publique* en France (16 décembre 1858) et signé par M. *J.-M. Guardia.*

« Philostrate Ier ou l'ancien, père de Philostrate II, dit le jeune, et fils de Vérus, naquit à Lemnos, sous le règne de Néron. Il était sophiste de son métier, et il professa la sophistique à Athènes. Auteur d'un nombre considérable de discours et de panégyriques, il avait en outre écrit sur la rhétorique, la grammaire, l'art dramatique; il avait aussi composé des livres de toute espèce, des comédies et des tragédies, sans compter beaucoup d'autres ouvrages importants. Tous ses écrits ont péri ou restent jusqu'ici ignorés. Un seul a survécu, et revient aujourd'hui à la lumière. C'est le traité sur la Gymnastique ou sur les jeux célébrés à Olympie. En 1840, M. Kayser, de Heidelberg, publia le premier des fragments de ce traité, d'après deux manuscrits, l'un de Munich, l'autre de Florence. Nous possédons dès à présent l'ouvrage tout entier, grâce au zèle de deux éditeurs diligents et très-connus du public érudit, bien qu'à des titres divers. Que signifie cette double édition d'un auteur jusqu'ici inconnu? Voilà ce qu'il s'agit d'expliquer aux curieux que ces questions intéressent.

(1) Philostrate. *Sur la Gymnastique.* Ouvrage découvert, corrigé, traduit en français, et publié pour la première fois par Minoïde Mynas. Paris, 1858. 1 vol. in-8° de xxviii-143 p. — Philostrate. *Traité sur la Gymnastique,* texte grec, accompagné d'une traduction en regard et de notes, par Ch. Daremberg. Paris, novembre 1858. 1 vol. in-8° de xxiv-100 p. Publié avec autorisation du ministre de l'instruction publique.

« En 1840, M. Minoïde Mynas fut chargé par M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, d'aller rechercher en Orient et dans le Nord de la Grèce, les vieux manuscrits, les objets d'art et les autres monuments de l'antiquité, qui abondent dans les bibliothèques des couvents, particulièrement dans ceux du mont Athos. M. Minoïde Mynas fut assez heureux pour mettre la main sur un manuscrit qui contenait précisément le traité sur la Gymnastique de Philostrate. De retour en France, M. Mynas rendit compte de sa mission littéraire au ministre de l'instruction publique, dans un rapport qui parut au *Moniteur,* le 5 janvier 1844, et où il dressa le catalogue des manuscrits ou des copies qu'il avait rapportés de son voyage. Le manuscrit de Philostrate est classé sous le n° 20 (lisez 22). La description qui en est donnée nous apprend que ce manuscrit, in-4°, est divisé en deux cahiers, qui font ensemble 32 p. Le traité de la Gymnastique est contenu en 20 p. d'une écriture très-serrée. Cela ne dit pas grand'chose, et ne saurait satisfaire les curieux, ceux qui désireraient connaître la provenance de cette pièce importante. D'où vient ce manuscrit ? où M. Mynas l'a-t-il trouvé ? Voilà ce qu'on voudrait savoir et ce que M. Mynas ne veut pas apparemment que l'on sache, puisqu'il n'en a rien dit....

« Et qu'est devenu ce manuscrit ? où est-il présentement ? Personne ne le sait, car personne n'a pu le voir. Jusqu'à présent M. Mynas ne l'a montré, ne l'a communiqué à personne; et pour mieux garder son secret, il a refusé toutes les propositions, toutes les avances des curieux et des intéressés....

« M. le docteur Daremberg, que la découverte de ce manuscrit sur la Gymnastique intéressait doublement, comme médecin et comme helléniste, s'est adressé vainement, pour en avoir communication, à la Bibliothèque d'abord, puis au ministère de l'instruction publique. Le manuscrit n'était ni à la Bibliothèque, ni au ministère. M. Daremberg s'est adressé à M. Mynas en personne; mais il n'a pas été plus heureux; il n'a pu rien obtenir malgré sa persévérance et des instances réitérées. Ce n'est qu'au mois de novembre 1850, au moment de partir pour une mission nouvelle, que M. Mynas fit déposer au ministère de l'instruction publique, un pli cacheté, sous lequel devait se trouver le fameux manuscrit de Philostrate. Ainsi le croyait du moins feu M. Génin, alors chef de division. M. Daremberg, averti, se hâte d'accourir, il arrive, on rompt le cachet en sa présence, et il constate le premier que ce que l'on croyait être le manuscrit découvert par M. Mynas, n'est qu'une copie de sa main,

couverte d'annotations et de surcharges. Comme on le pense bien, M. Daremberg fut fort désappointé; mais faisant contre fortune bon cœur, il se résigna, et demanda l'autorisation d'éditer ce traité de la Gymnastique, dont M. Mynas avait bien voulu laisser une copie avant son départ. Le 10 juin 1851, M. le ministre de l'instruction publique chargeait M. Daremberg de publier le traité de Philostrate, « *d'après le manuscrit inédit découvert au mont Athos par M. Minoïde Mynas, manuscrit qui appartient au ministère de l'instruction publique, où il est resté déposé.* » Ce sont les propres termes de la lettre officielle. »

M. Daremberg se mit donc à l'œuvre ; faute de documents authentiques et de textes manuscrits il travailla sur la copie qu'il avait seule entre les mains, et le 16 janvier 1857 il livra ses feuilles à MM. Didot. « Mais la vue des épreuves renouvela les scrupules du consciencieux éditeur. Avant la publication définitive, il résolut de faire une nouvelle tentative auprès de M. Mynas... M. Mynas demeura inflexible ; il ne voulut rien entendre, et finit par déclarer que le manuscrit était réduit en poussière, qu'il n'en restait que des débris informes, et qu'il ne savait pas où ils étaient. M. Daremberg ne put voir ni la poussière ni les débris. Il se contenta de revoir son texte imprimé sur la copie de M. Mynas... Dès le mois de juillet passé, M. Daremberg avait tout achevé, révision du texte et traduction : tout était tiré, hors la préface et les notes, qui demandent beaucoup de temps et de recherches. Il y travaillait à ses heures, c'est-à-dire, avec la lenteur d'un homme qui a beaucoup à faire, lorsqu'il apprit (le 12 novembre dernier), tout à fait par hasard et à son grand étonnement, qu'une édition de Philostrate, sur la gymnastique, venait de paraître, par les soins de M. Minoïde Mynas. Personne n'attendait cette édition, et M. Daremberg moins que tout autre...

« M. Daremberg se sentant dévancé contre son attente, a fait diligence et pressé son travail : on conçoit qu'il avait hâte de le voir publié. Son *Philostrate* vient de paraître à la librairie de MM. Didot, sans les notes et la préface, qui viendront plus tard, mais avec un avis au lecteur, fait pour la circonstance, et un peu vif. Dans ce morceau, improvisé pour ainsi dire, sont exposés les faits que j'ai rapportés. Entre autres questions que M. Daremberg pose à M. Mynas, et auxquelles il sera, je crois, fort empêché de répondre, il lui demande si le texte qu'il a publié est la reproduction du manuscrit original, ou bien s'il a été constitué d'après une seconde copie de sa

façon… On peut lire le curieux dialogue qu'il a imaginé entre la copie de M. Mynas et l'édition de M. Mynas. Il interroge tour à tour et un peu vivement ces deux personnages suspects, qu'il appelle M. *Mynas-copie* et M. *Mynas-édition*. Je vous réponds qu'il les presse d'importance et tant et tant, que ces pauvres gens se contredisent, puis se fâchent, et enfin se taisent prudemment, ne sachant que répondre. Ce dialogue a du piquant et de l'intérêt, quoiqu'il ne ressemble en rien ni à ceux de Platon ni à ceux de Lucien. Ç'a été une heureuse idée de dédoubler M. Mynas et de lui montrer qu'il n'est pas d'accord avec lui-même. C'est justement en cela qu'est tout le sel du morceau : M. Mynas est partout, et dans la copie et dans l'édition, et il n'est pas le même dans les deux. Pour trancher la difficulté, il manque un troisième personnage, qui réduirait les deux autres à se taire ; c'est le manuscrit, qui, s'il apparaissait, terminerait aussitôt le différend et mettrait fin aux débats…

« En résumé, voici un ancien, un Grec du premier siècle qui revient après une absence de dix-huit cents ans. Il se présente aux savants dans des conditions exceptionnelles, accompagné de deux parrains qui lui servent de guides et d'interprètes. Peut-être passera-t-il sous ce double patronage. Mais je n'en voudrais pas répondre. Les érudits font comme les gens de la douane ; ils se méfient des nouveau-venus et n'aiment point la contrebande. Philostrate a un nom, c'est très-bien ; mais cela ne suffit point ; tel a été baptisé qui n'a pas d'extrait de naissance ; or, c'est cet extrait qui manque à Philostrate. Tant qu'il ne montrera pas cette pièce importante, on ne saura pas s'il est légitime ou bâtard, on ne pourra constater son identité. Que M. Mynas produise seulement le manuscrit qu'il a découvert et décrit dans le *Moniteur*, et la vérité se fera jour, et M. Daremberg cessera de l'importuner et de lui répéter en grec afin d'être mieux entendu :

.... ἀληθείη δὲ παρέστω
Σοὶ καὶ ἐμοί (1).

« Or M. Mynas sait la vérité, et il dépend de lui que tout le monde la sache. Qu'il dise son secret, c'est tout ce qu'on lui demande, et ce n'est pas trop. Si M. Minoïde Mynas pouvait se résoudre à contenter notre envie, je crois qu'en me faisant violence, je finirais par accorder qu'il est habile helléniste et savant traducteur. »

(1) *Mimnerme*, fragment 8[e], poëtes gnomiques de Boissonade, p. 89.

UNE LETTRE FRANÇAISE DE JOSEPH SCALIGER
(tirée des manuscrits de la bibliothèque Ste-Geneviève à Paris).

A Monsieur
Monsieur de Beze, à Geneve.

Monsieur, je vous envoie un exemplaire de mon œuvre *de Emendatione temporum.* Je vouldrais avoir si bien faict, que mon livre vous fust agreable. Je m'asseure que pour le moins vous en loueres la bonne voulonte comme le cellui la qui vous honore sur toutes les personnes du monde. Je prierai Dieu, Monsieur, vous maintenir en sa saincte garde.

de Leyden en Holland. Le XVI mars Rite Julien. 1598.

Vr̄e humble serviteur
JOSEPH DE LA SCALA.

ORIGINE DU MOT HARICOT.

L'origine du mot *haricot* est fort controversée. Ménage le fait venir de *faba:* Faba, faricotus, haricot. « Ah! mon Dieu, oui : rien n'est plus simple! s'écrie M. Génin. Mais où trouve-t-on *faricotus?* qui s'est jamais servi de *faricotus?* C'est de quoi Ménage ne s'embarasse guère! Si on ne l'a pas dit, on a dû le dire, et cela revient absolument au même pour Ménage (1). »

Diez, le savant Diez, a été plus modeste que Ménage; il a tout simplement avoué qu'il ignorait l'origine de *haricot* (2).

M. Génin, que nous venons de citer, émet l'opinion que *haricot,* légume, dérive de *haricot,* ragoût; il en allègue deux motifs : d'abord « le nom de *haricot* n'a été donné à la fève que pendant ou depuis le XVII[e] siècle; et ensuite, l'aspect d'un plat de haricots rappelle à la vue un plat de ces petits morceaux de mouton mis en ragoût. Armé de cette double justification, M. Génin conclut ainsi :

« Quoi qu'il en soit, le haricot, légume, s'est dans tous nos dictionnaires emparé du premier rang. C'est le haricot qu'on définit, dont on compte les variétés, etc. Et puis, à la fin de l'article, on ajoute, comme par grâce et post-scriptum, qu'on appelle aussi *haricot*

(1) *Récréations philologiques,* t. I, p. 49.
(2) *Lexicon etymologicum linguarum romanarum,* p. 659.

un ragoût de mouton aux navets. C'est-à-dire que les rôles sont intervertis, et qu'il y a usurpation manifeste des fèves, lesquelles ne peuvent s'appeler des *haricots* qu'en vertu d'une catachrèse, puisqu'il faut parler net. »

Quant au motif *gastronomique* donné par l'écrivain français, nous renonçons à l'analyser; c'est le cas, ou jamais, de dire qu'on ne dispute pas des goûts et des couleurs. Pour ce qui est du motif historique, c'est différent. Qu'Olivier de Serres, que J. Nicot, que Dodonée lui-même, ne se soient servis que du mot fève, cela ne prouve nullement que *haricot,* légume, ne fût point en usage de leur temps; et si nous prouvons qu'il était ainsi employé antérieurement au XVIIe siècle, par exemple au commencement du XVIe, il est évident que toute l'argumentation de M. Génin croule.

Cette preuve nous est facile à donner; nous n'avons qu'à rapporter des extraits de l'*Ordonnance de l'hostel de Madame Marguerite*, gouvernante générale des Pays-Bas, du 1er Mars 1525, reproduite par le baron de Reiffenberg, à la suite de son édition de la *Chronique métrique dc Chastellain et de Molinet;* les voici :

....

« Le soupper des dites filles (d'honneur) :

« Trois membres de moton rostys; dix poullets rostys, et aucune fois cabrys; oysons pour entrechanger; *trois plats d'haricots;* fruits, fromaige selon le temps. » ....

« Le soupper d'icelles femmes de chambre :

« Deux membres de moton rostys; *deux plats d'haricots*......

Quelle est donc l'étymologie du mot *haricot?*

On a tenté de la trouver dans le mot *huria, phaseolus tranquebaricus,* cité par Ritter (1). Il est vrai que le haricot est originaire de l'orient, mais il était connu des Grecs et des Romains, sous les noms identiques de φασίολος et de *phaseolus*. Nous ignorons quand il a été introduit dans la Germanie et dans les Gaules; cependant Eckhard IV nous apprend, dans son *Liber benedictionum,* qu'en l'an 1000 on mangeait des haricots à St-Gall.

De plus le mot *haricot* n'a de correspondant dans aucune langue d'Europe, ni même dans un assez grand nombre d'idiomes asiatiques, dont nous avons pu consulter les lexiques.

De ces deux faits, nous concluons que ce mot *haricot,* uniquement employé en français, n'a pas une origine orientale, puisqu'il est

(1) *Erdkunde Asien,* V^e^ Th.

impossible de l'y rattacher par aucun des intermédiaires qui servent de jalons, lorsqu'il s'agit de mots réellement provenus de l'Inde, soit à la suite des migrations antiques, soit par les relations modernes.

On doit donc chercher la racine de *haricot* dans le français même. Il est évident qu'il n'est pas formé de la réunion de racines simples dépeignant quelque rapport de la chose désignée, mais un nom donné par similitude avec un autre objet. Or, parmi les nombreuses variétés de haricots, il en est plusieurs que la botanique décore du nom de flageolet : nous avons le haricot flageolet hâtif de Laon, le haricot flageolet rouge, etc. Serait-il étonnant que nos ancêtres aient reconnu la même similitude entre un haricot et un flageolet? et qu'ils aient tiré le nom du légume, de « *Harigot,* petite flûte, flageolet, fait avec des os des pieds, ou tibia de chevreau et d'agneau (1)? »

Nous sommes de cet avis.

Ph. Van der Haeghen.

(1) Roquefort, *Gloss. de la langue romane.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Aeliani de natura animalium, varia historia, epistolæ et fragmenta; **Porphyrii** philosophi de abstinentia et de antro Nympharum; **Philonis** Byzantii de septem Orbis spectaculis, recognovit, annotatione critica et indicibus instruxit **Rud. Hercher.** — Paris, chez Firmin Didot frères. 1858. LXX, 542 et 113 pages grand in-8°.

C'est par pure modestie que M. Hercher a mis sur son titre *recognovit* au lieu de *recensuit.* Personne avant lui n'a fait des recherches aussi patientes et aussi profondes sur l'état dans lequel le texte des ouvrages d'Élien nous est parvenu; personne n'a pénétré autant que M. Hercher le genre de style et le secret de la composition littéraire de cet atticiste. Ses prolégomènes et son *annotatio critica* (70 pages de l'impression la plus serrée) contiennent à ce sujet un nombre prodigieux d'observations curieuses et nouvelles; c'est une véritable mine. Il a prouvé avec évidence que la Ποικίλη Ἱστορία telle que nous l'avons, n'est, à part quelques chapitres, qu'un maigre extrait de l'original, et que, de son côté, l'Histoire des animaux, œuvre authentique, fourmille d'ἐμβλήματα ou additions explicatives qui la défigurent. Ces deux faits, ainsi qu'un grand nombre de restitutions, ont été mis par l'habile critique hors de toute contestation : reste à savoir (et nos confrères des grands journaux de philologie ne manqueront pas de traiter cette question) si M. Hercher, dans ses nombreux changements du texte transmis par

les manuscrits et qui s'appuient généralement sur le γραφικὸς χαρακτὴρ d'Élien, a toujours trouvé le moyen le plus naturel ou le plus probable de rétablir la main de l'auteur. On pourra discuter et l'on discutera sur plusieurs passages; mais nous croyons que le dissentiment que M. Hercher rencontrera peut-être, s'appuiera sur les principes posés par lui. Le critique ne dissimule pas ses doutes, et il reste quelque chose à faire : son texte n'en est pas moins le premier qu'Élien lui-même n'hésiterait pas à reconnaître comme fait à son image et représentant partout sa manière.

La collection des fragments des ouvrages perdus d'Élien a été considérablement augmentée, et elle est peut-être définitivement complète. Il va sans dire que les deux ouvrages de Porphyrius, dont la dernière édition (de van Rhoer) se fait de plus en plus rare, ont également profité à passer par les mains de M. Hercher.

—

DICTIONNAIRE universel DES CONTEMPORAINS, par G. VAPEREAU. — Paris, chez Hachette. 1858, grand in-8°. XI et 1804 pages.

La suite du titre indique avec précision le but et le contenu de l'ouvrage : — *contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers avec leurs noms, prénoms, surnoms et pseudonymes, le lieu et la date de leur naissance, leur famille, leurs débuts, leur profession, leurs fonctions successives, leurs grades et titres, leurs actes publics, leurs œuvres, leurs écrits et les indications bibliographiques qui s'y rapportent, les traits caractéristiques de leur talent, etc. Et destiné* 1° *à enregistrer avec exactitude et impartialité les éléments de l'histoire;* 2° *à faire connaître les hommes qui jouent un rôle sur la scène actuelle du monde, ou qui se sont signalés à l'attention publique;* 3° *à fournir des documents indispensables aux lecteurs de toutes les classes, aux écrivains, aux hommes politiques, aux voyageurs, etc. : ouvrage rédigé et continuellement tenu à jour, avec le concours d'écrivains et de savants de tous les pays, par* G. VAPEREAU, *ancien élève de l'École normale, ancien professeur de philosophie, avocat à la Cour impériale de Paris.*

Après ce programme d'une lucidité parfaite, quelques passages choisis dans la préface achèveront de caractériser l'ouvrage éminemment utile que nous annonçons. « Ce n'est ni une publication inspirée par de bas calculs, qui provoque la « curiosité par le scandale, et qui, flattant l'amour-propre ou l'intimidant tour à « tour, trafique également de la louange et de l'insulte; ni une œuvre de parti « consacrée d'avance à fausser l'histoire....; ni une galerie de portraits, ouverte « seulement à un petit nombre d'illustrations d'élite, etc. .... Libre de toute pas- « sion, dégagée des amplifications arbitraires du réquisitoire ou du plaidoyer, « la biographie *s'attache aux faits,* et reçoit d'eux la proportion et la mesure.... « Très-sobre d'*appréciations* littéraires et artistiques, nous nous sommes abstenu, « en politique, en religion, dans la science, de ce qu'on peut proprement appeler « un jugement.... Laissant aux faits eux-mêmes le soin de mettre en relief le « mérite et les torts de chacun, nous nous retenons de franchir la limite délicate « qui existe entre *caractériser* et *juger.* » C'était là, sans contredit, le parti le plus sage à prendre dans une œuvre aussi universelle; l'impartialité n'était même possible qu'à ce prix. Tout homme tant soit peu réfléchi voit que la prétention de JUGER *les contemporains* dont, pour la plupart, le rôle n'est pas fini, aurait

singulièrement diminué l'autorité et l'utilité de l'ouvrage, sans parler des discussions et des répliques inévitables, qui auraient fini par forcer M. Hachette ou M. Vapereau à fonder un journal, *le Justificateur,* comme supplément de leur dictionnaire. Cela est d'autant plus vrai que leur sagesse même n'a pas empêché (s'il faut ajouter foi à ce qu'on dit) que deux ou trois procès ne leur fussent intentés dès l'apparition du livre. Quoi qu'il en soit, nous n'hésitons pas à le déclarer *bien conçu* et de plus *bien exécuté,* autant que peut l'être la première édition d'un aussi vaste recueil. Des imperfections, des incorrections de détail sont absolument inséparables du début d'une telle publication ; mais le nouveau dictionnaire en contient *moins* qu'on n'en pardonnerait aisément à un répertoire de près de dix mille notices biographiques lors de leur première réunion. De plus : la maison Hachette a eu la louable volonté et possède heureusement le pouvoir d'ouvrir la porte à toute la perfection qu'il est humainement possible d'atteindre : le grand ouvrage restera toujours entièrement composé en caractères mobiles, de sorte que toute rectification ou amélioration, tout supplément peut y être introduit instantanément. Il convient donc d'ajourner un examen approfondi et de ne l'appliquer qu'à une troisième et quatrième édition ; mais il est juste de louer dès à présent les recherches prodigieuses (1) de M. Vapereau et de ses collaborateurs, une mise en œuvre habile et heureuse, toute la convenance qui peut se concilier avec l'impartialité, et l'absence presque totale de ces phrases qui trahissent des affections purement personnelles.

Afin de prouver que nous parlons ainsi, non pas pour avoir feuilleté légèrement, mais pour avoir réellement pratiqué le *Dictionnaire des Contemporains,* nous ajouterons quelques observations sur les principaux représentants de la philologie contemporaine, qui rentre spécialement dans les attributions de notre *Revue.* Deux philologues du premier ordre ont été omis, *Cobet* et *Ahrens,* omission que l'on s'empressera sans doute de réparer aussitôt. Ensuite, si on considère la valeur d'un grand nombre de ceux qui figurent dans le Dictionnaire, on se prend à regretter l'absence de plusieurs noms d'un mérite (selon nous) incomparablement plus réel, tels que *Badham, R. B. Hirschig, Kayser, Keil, Krüger, Nauck, VonLeutsch, Ribbeck, Sauppe, Sintenis, Spengel.*—Dans l'article *Baiter* on ne parle pas des travaux sur Cicéron ; dans *Thorbecke* on ne mentionne pas son *Asinius Pollio,* dans *Roulez* son *Ptolemæus Hephæstion ;* deux *Heyse* différents ont été fondus en une seule personne ; l'article *Bergk* a été mal traduit d'un texte allemand. Voilà quelques-unes des imperfections de détail qui disparaîtront bientôt et que nous ne citons que pour donner de l'autorité à nos éloges.

(1) Nous avons souvent reconnu, dans le cours de l'ouvrage, les *renseignements particuliers* et inédits que mentionne M. Vapereau dans la préface et dont il se sert avec indépendance. On nous signale cependant une page évidemment *autobiographique,* la page 1296, où personne ne méconnaîtra la fine plume et la fatuité du personnage.



ACTES OFFICIELS.

Par arrêté ministériel du 30 novembre le sieur *Viroux*, curé-doyen de Rochefort est déclaré inspecteur ecclésiastique cantonnal des écoles primaires, pour le doyenné de Rochefort, en remplacement du sieur Tosquinet, démissionnaire.

— Des arrêtés royaux du 13 décembre accordent les subsides suivants : à l'administration communale de Soignies, 600 fr. pour l'organisation d'une école professionnelle; à l'administration communale de Bruges 1,500 fr. pour subvenir aux dépenses de l'école industrielle.

— Par arrêtés royaux du 15 décembre sont nommés chevaliers de l'ordre de Léopold : MM. *Decuyper*, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'Université de Liége ; — *Fiess*, bibliothécaire et professeur extraordinaire à la faculté de philosophie de l'Université de Liége;—*Namur*, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'Université de Gand; — *Soupart*, professeur ordinaire à la faculté de médecine de la même Université ; — *Hancart*, échevin de la commune de Scharbeek, professeur à l'athénée de Bruxelles; — *Kersten*, homme de lettres à Liége; — *Châlon*, auteur d'importants travaux numismatiques, membre correspondant de l'Académie ; — *Scheler*, ancien professeur des princes, attaché à la bibliothèque du roi, auteur de divers ouvrages; — *d'Otreppe de Bouvette*, conseiller honoraire de la cour d'appel de Liége, auteur de divers travaux archéologiques. Cette dernière nomination est du 11 août.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruxelles : maître de gymnastique en remplacement du sieur Bouillon (Jean-Baptiste), démissionnaire, le sieur *Bouillon* (Auguste). 31 décembre.

A l'athénée royal de Hasselt : professeur de cinquième latine, en remplacement du sieur Montfeld, décédé, le sieur *Meyer*, directeur de l'école moyenne de Soignies. 18 décembre.

A l'école moyenne de Rochefort : maître de dessin, en remplacement du sieur Koob, qui a reçu une autre destination, le sieur *Counet*, instituteur au même établissement. 15 décembre.

A l'école moyenne de Soignies : directeur, en remplacement du sieur Meyer, prémentionné, le sieur *Castaigne*, directeur de l'école moyenne de Dinant. 18 décembre.

A l'école moyenne de Dinant : directeur, en remplacement du sieur Castaigne, susnommé, le sieur *Decondé*, ancien directeur de l'école moyenne de Virton, mis, sur sa demande, en disponibilité pour motif de santé. 18 décembre.

— Par arrêté royal du 10 janvier le sieur *Cossaert*, prêtre catholique romain, nommé par l'archevêque de Malines est admis à donner l'enseignement religieux à l'athénée royal d'Anvers, en remplacement du sieur Gillis, démissionnaire.

— Le *Moniteur* du 16 décembre donne les noms de 49 instituteurs et institutrices admis au serment, dont la nomination a été reconnue régulièrement faite; il contient aussi 5 nominations d'office, et un rappel.

— Par circulaire du 17 décembre 1858, M. le Ministre de l'intérieur a informé les quatre universités du royaume que, suivant la prescription contenue dans le second paragraphe de l'art. 23 de la loi du 1er mai 1857, la prochaine session de

Pâques des jurys d'examen chargés de délivrer les grades académiques, sera exclusivement réservée aux derniers examens de docteur dans chaque faculté et à l'examen des candidats notaires et des pharmaciens.

— Une circulaire a été adressée, sous la date du 12 novembre, par M. le ministre de l'intérieur à MM. les gouverneurs des provinces, au sujet des instituteurs communaux. L'abondance des matières nous force à la remettre au prochain numéro.

NOUVELLES DIVERSES.

M. *Docq* vient d'être nommé professeur de physique expérimentale et d'astronomie à l'Université de Louvain, en remplacement de M. Van Oyen, décédé; M. *Louis Henry*, docteur en sciences naturelles, va occuper à la même Université la chaire de minéralogie et de géologie.

— M. *Merten, Alphonse,* professeur de rhétorique au collége communal de Tirlemont, vient d'être nommé professeur de poésie au collége de la Haute-Colline à Louvain, en remplacement de M. Van Hollebeke, démissionnaire.

— M. *Frank*, pharmacien à Liége, est nommé professeur de physique et de chimie au collége communal de Huy.

— Il vient de se former à l'institut des sciences botaniques d'Anvers une société du nom de *Antwerpsch Kruidkundig Genootschap,* dont le but est de répandre l'étude de la botanique et des connaissances qui en dépendent : l'horticulture, l'agriculture, l'administration des bois et forêts, les principes de chimie, de minéralogie, de zoologie et de géographie. Des conférences scientifiques seront données gratuitement à l'établissement; elles auront lieu le dimanche.

— MM. P. Alvanzo et Ch. Claessens, éditeurs, viennent d'entreprendre une publication qui se recommande tout spécialement à l'attention des personnes qui s'occupent d'histoire et d'archéologie nationales. C'est un recueil des monuments funéraires, dalles sépulcrales et pierres votives les plus remarquables de la Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec texte explicatif et descriptif. L'ouvrage formera un volume grand in-4° divisé en douze livraisons de 5 planches.

— Il est question de fonder en France dans chaque diocèse une société d'historiographes qui serait placée sous le double patronage de l'autorité civile et ecclésiastique. Cette société aurait pour but de rechercher dans les dépôts publics tous les documents historiques, littéraires, artistiques, etc., de faire faire des copies des originaux que possèdent les particuliers; enfin de recueillir toutes les traditions orales, tous les témoignages inédits et inconnus partout ailleurs que sur les lieux mêmes.

— M. de Rossi continue ses découvertes dans les catacombes de la ville éternelle. Le savant professeur a eu le patient courage de consacrer vingt années à déchiffrer, à recueillir, dans les basiliques souterraines, toutes les inscriptions relatives au culte des premiers chrétiens. M. de Rossi compte publier son travail dans le courant de 1859; il aura immédiatement deux traductions : l'une en français, l'autre en allemand.

— On a commencé une fouille qui peut avoir de grands résultats pour l'histoire de l'un des plus remarquables monuments de Rome, le portique d'Octavie. La place qui est au-devant de cette magnifique ruine n'avait jamais été fouillée. On pense que des ornements d'architecture et de sculpture tenant à cette construction célèbre de l'empire d'Auguste, pourront revoir le jour à la suite de ces recherches. Déjà de très-grands blocs de marbre blanc ont été découverts dès le commencement des travaux, ce qui est, affirment les hommes de l'art, un excellent indice; vu que l'on aurait de tout temps profité de ces blocs, ne fût-ce que pour faire de la chaux ou pour les employer comme simples matériaux, si on les avait retrouvés dans de premières fouilles.

L'impulsion donnée par le souverain pontife pour la recherche des monuments de l'antiquité sacrée ou profane, porte partout des fruits nombreux. Jamais l'esprit de recherche n'a été si ardent et si généralement répandu. Les explorations, les fouilles, les découvertes dans les catacombes se continuent toujours avec un nouveau succès. La Rome souterraine s'agrandit au profit de l'histoire primitive de l'Église, à laquelle ces découvertes apportent d'éclatants témoignages. La Rome païenne présente aussi presque journellement de nouveaux points de démonstration et d'étude. Les grandes fouilles projetées pour le Forum romain vont bientôt commencer. Elles tombent tout juste sur l'un des points les plus remarquables de cet endroit fameux, sur celui où s'élevait le temple de Jules César, qui était compté au nombre des merveilles de la ville. Nous saurons dans peu ce que le temps nous a laissé de ce superbe ouvrage, et je ne manquerai point de vous en informer, tout profane que je suis en pareille matière.

On m'a parlé de la découverte que l'on aurait faite sur le mont Aventin, près de l'église de Sainte-Balbine, de dix têtes antiques d'une sculpture remarquable et d'une conservation parfaite. Ces morceaux vont être placés incessamment dans le musée du Vatican. (*Constitutionnel*).

Nécrologie. — Sont morts en Belgique : M. *Morren*, professeur émérite à l'université de Liége, connu par de nombreuses publications sur la botanique; — M. *Schayes*, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de l'Académie royale de Bruxelles et conservateur du Musée des antiques, auteur de plusieurs ouvrages remarquables.

A l'étranger : M. *Bérard*, professeur à l'école de médecine de Paris; — M. *Rigault*, rédacteur du Journal des Débats, auteur de La querelle des anciens et des modernes; — M. *Van Ewijk van Oostbroek et de Bilt*, commissaire du Roi dans les provinces de Drenthe et de Nordhollande, président curateur de l'Université d'Utrecht et membre de l'Académie de Bruxelles.

DU RHYTHME DANS LA VERSIFICATION FRANÇAISE.

ENJAMBEMENTS.

Bien que plusieurs de ces enjambements soient complétement satisfaisants, les classiques les réprouvent; nous ne croyons pas qu'il faille se montrer aussi rigoureux.

Mais d'un autre côté, il nous semble impossible d'admettre les libertés grandes que les poëtes de l'école moderne, imitant les poëtes du XVIe siècle, ont prises parfois; ainsi nous ne pouvons approuver les enjambements suivants où la syllabe de la rime est dénuée de tout accent :

> Maintenant, bien près de la troupe des *grands*
> *Fondateurs*, guerriers de la troupe des Francs.
> RAPIN (*épitaphe de Ronsard*).

> Un bon duel, c'est charmant! Mais où nous mettre? *Sous*
> *Ce réverbère.* V. HUGO.

Wilhem Ténint, pour autoriser certains enjambements de l'école moderne, s'appuie sur l'exemple suivant de Corneille :

> Il monte à son retour; il frappe à la porte; *elle*
> *Transit;* —

D'après nous l'on ne pardonnerait certes pas ce vers incroyable à l'auteur du *Cid*, s'il n'avait été écrit par l'auteur du *Menteur;* à moins que l'on n'adopte l'explication qu'a bien voulu nous transmettre sur ce vers, le charmant poëte français qui a signé ses poésies du nom de Gustave de Penmarch : « Il y a, nous écrit-il, une suspension après *elle,* placée en opposition avec *il.* Une virgule même me semble nécessaire pour bien faire ressortir le sens :

> Il n'a que des soupirs, elle, n'a que des larmes.

je n'affirme pourtant rien. »

Cette explication, nous sommes heureux de la consigner ici à un double point de vue, d'abord parce qu'elle rend parfaitement harmonieux un vers qui ne le serait pas sans cela; en second lieu parce qu'elle démontre la théorie de l'accentuation de la langue, où M. de Penmarch nous déclare pourtant ne pas pouvoir adopter nos idées : en effet, dès que l'on isole le mot *elle* du verbe dont il

est le sujet, il devient accentué, et c'est pour cela même que *elle* forme une rime suffisante.

Or voici la conclusion que nous tirons de ce que nous venons de dire : certains mots, surtout les prépositions monosyllabiques, les articles, les pronoms sujets, les verbes auxiliaires ne forment pas de bonnes rimes, parce qu'ils ne sont pas accentués; ils ne deviennent des rimes suffisantes que dans les cas rares où le sens, par l'une ou l'autre circonstance : interruption, suspension, etc., ne continue pas au delà de la rime.

C'est ce qu'a fait par exemple le poëte belge Benoît Quinet, dans les vers suivants où la phrase s'interrompt sur un mot accessoire, qui, par l'interruption, devient le dernier mot de la phrase, et qui, par ce procédé, devient assez accentué pour être placé à la césure ou à la rime :

Des gens du meilleur ton, des gens que... des gens *qui*...

C'est moi que... c'est moi *qui*... toujours moi, moi partout

Lorsqu'un prêtre...
Vient lui parler du ciel, il répond, « moi je m'*en*...

C'est là un véritable tour de force, assez analogue au procédé de Jacques de la Taille, dont il a été parlé plus haut; mais dans lequel le poëte s'est logiquement conformé au génie de la langue.

Les mêmes observations s'appliquent au renversement de l'enjambement que nous nommons *emprise;* celle-ci consiste à commencer une phrase à la fin d'un vers, et à la continuer dans le vers suivant.

De même que l'enjambement brise souvent le vers sur lequel il prolonge le son du vers précédent, de même l'emprise brise elle-même le vers dont elle prend une partie pour préparer le vers suivant.

De même aussi que l'enjambement peut avoir lieu dans des conditions parfaitement régulières en ajoutant au vers un hémistiche complet, de même l'emprise peut commencer à la césure :

Le feu de ses regards, sa haute majesté
Font connaître Alexandre; — et certes son visage
Porte de sa grandeur l'infaillible présage.

RACINE.

Nous n'exigeons pas cependant, comme Philippon de la Madeleine, qu'après chaque enjambement, l'harmonie soit immédiatement rétablie, et que le vers s'achève chaque fois carrément comme dans l'exemple tiré de Racine :

> Je veux qu'on dise un jour aux peuples effrayés :
> Il fut des juifs; — il fut une insolente race...

Cette forme est belle; mais l'on peut, sans détriment pour l'harmonie, s'en départir et continuer la suspension à travers une série plus grande de vers; car, comme le dit l'abbé Scoppa, rien de plus monotone et de plus ennuyeux que de mesurer et de borner les phrases et les pensées sur la mesure de chaque vers.

C'est un point sur lequel nous nous séparons des classiques. Desportes avait écrit les vers suivants :

> O grand démon volant, arrête la meurtrière
> Qui fuit devant mes pas : car pour moi je ne puis,
> Ma course est trop tardive; et plus je la poursuis
> Et plus elle s'avance en me laissant derrière.

Malherbe critique ces vers, en ce que « le premier achève son sens à la moitié du second, et le second à la moitié du troisième... »

M. Sainte Beuve ne partage pas ces scrupules : « Pour nous, dit-il, il n'y a rien là-dedans qui nous scandalise; et bien au contraire, nous aimons mieux cette cadence souple et brisée des alexandrins que de les voir marcher au pas, alignés sur deux lignes, comme des fantassins de parade. » Et il cite à ce propos l'opinion de Mlle de Gournay, la filleulle de Montaigne, qui revendique pour le vers cette coupure que de son temps on rejetait « bien qu'à tort; pourvu, ajoutait-elle, qu'on en usât avec mesure, puisque l'âme de la poésie, surtout héroïque, consiste en une brusque et généreuse vigueur qui ne va guère ou point du tout sans brièveté. » Et à son gré, rien n'est plus contraire à la brièveté que l'obligation de finir toujours le sens avec le vers.

Aussi n'adoptons-nous en aucune façon les préceptes classiques que voici :

D'après Marmontel, l'oreille exige qu'on ne change la rime qu'au repos absolu, c'est-à-dire que chaque phrase se continue jusqu'à la fin du vers, et d'après Richelet, il n'est pas permis de

finir une période ni un membre de période avant la fin du vers, si la période ou son membre a commencé dès le vers précédent. La raison de cette règle, d'après ce dernier auteur, se tire de ce que dans la lecture, on est obligé de s'arrêter sensiblement à la fin de chaque période ou de chaque membre de période; et comme d'ailleurs on est obligé de s'arrêter sensiblement à la fin du vers, afin de pouvoir faire sentir la rime, si ces deux pauses ne concourent point ensemble, celle qui se fera à la fin du vers semblera peu naturelle, parce que le sens n'y sera pas fini, et celle qui se fera à la fin du sens, paraîtra être à contre-temps parce qu'elle contrariera la rime.

La sujétion à des règles aussi absolues, est précisément ce qui a engendré ce reproche de raideur et de monotonie, adressé à si juste titre aux poëtes, religieux observateurs de la règle classique.

Cette sujétion absurde a donné naissance à la réaction qui s'est faite de nos jours, réaction qui a conduit aux extrêmes contraires.

Pour nous qui ne voulons pas absolument à la rime autre chose qu'une syllabe bien accentuée; nous croyons qu'on peut éviter à la fois la monotonie des uns, et la diversité par trop grande des autres.

Laissant de côté les emprises de cinq syllabes, qui sont le complément du vers brisé où la pause est placée après la septième syllabe, et que nous réprouvons par le même motif qui nous fait rejeter cette dernière forme, nous ne parlerons que des autres emprises prenant pied dans le second hémistiche et se constituant de quatre, trois ou deux syllabes; et exceptionnellement d'une seule syllabe. C'est à ces petits membres de phrase que M. Tenint dit, d'une manière pittoresque, qu'ils donnent un coup d'éperon à la phrase; en voici quelques exemples :

Emprises de une syllabe.

Sourdre confusément dans leurs sépulcres, — *comme*
Le grain dans les sillons — V. Hugo.

Il s'endormit rêvant bonheur et gloire. — *Mais*
L'une arriva bien tard, l'autre ne vint jamais. — Rég. Moreau.

Combien de fois faut-il te le redire? — *Cesse*
De leur prêter d'avance une telle bassesse. — * J. Guilliaume

Ces trois exemples sont charmants : à cause de la onzième syllabe, qui est un *e* muet, les accents de la dixième syllabe et de la rime ne se heurtent pas.

Emprises de deux syllabes.

Loin de vous soupçonner d'un tel chagrin, — *je croi*
Qu'ici vous daignerez vous employer pour moi.

MOLIÈRE.

Quant à votre projet en lui-même ; — *j'avoue*
Que j'aime ces élans d'un cœur qui se dévoue.

V. HUGO.

Je vous dois des conseils, lui dit-elle. — *Mon âge*
Met la prudence en un cerveau.

* DE STASSART.

Son image est toujours auprès de moi ; — *c'est elle*
Qui me fait méditer sur l'heure solennelle.

* ED. VANDERPLASSCHE.

Emprises de trois syllabes.

C'est la plus fréquente :

Pour m'en éclaircir donc, j'en demande ; — *et d'abord*
Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord.

BOILEAU.

Je ne me vante pas de l'être ; — *mais enfin*
Je m'attache, madame, à tout votre destin.

MOLIÈRE.

Achevez votre hymen, j'y consens, — *mais du moins*
Ne forcez pas mes yeux d'en être les témoins.

RACINE.

Dans les mains de Tolla mit la guerre, — *et jamais*
Prince n'a mieux prouvé son amour de la paix.

C. DELAVIGNE.

Être juge et bourreau, c'est absurde, — *et ma voix*
Contre cet attentat proteste au nom des lois.

V. HUGO.

Je croyais m'approcher du soleil ; — *à sa place*
Ce n'était qu'un brillant et froid morceau de glace.

AUGIER.

Puis tu nommas la mort en disant : — *Je voudrais*
Sur ma tombe des mots qui parlent d'espérance.

* L. STAPPAERTS.

Emprises de quatre syllabes.

Celui-ci me tenait au cœur ; — *et la rupture*
N'a pas été chez moi sans un peu de murmure.
Em. Augier.

Qu'es-tu donc qu'un sépulcre immense, — *et dont l'emblême*
Est le serpent roulé qui se ronge lui-même?
A. de Musset.

Quand l'amère douleur nous ronge, — *il ne faut pas*
Trop concentrer en nous cette fleur du trépas.
G. de Penmarch.

Ce genre d'emprise, composée du troisième membre d'un vers alexandrin trimètre, produit un effet charmant :

Sa main parfois | pressait ma main ; — *sa lèvre pâle*
Semblait la fleur des monts dont le parfum s'exhale.
* B. Quinet.

Il est trop tard. | Il faut aller. — *N'entends-tu pas*
Les cris de mes rivaux qui demandent ma tête?
* Wacken.

Votre salut | est en vos mains. — *Mais il vous reste*
A ne pas tout risquer pour un orgueil funeste. Id.

On le voit, l'emprise s'accommode parfaitement du vers brisé, avec lequel elle se combine ; le second membre du vers brisé est précisément ce qui constitue l'emprise :

Et s'il faut que je meure,
Mourons.

— et toi
— Moi, cher Osmin, comme un visir
Comme le favori d'un homme tel que moi. Racine.

Et toi, si ta justice
De deux jeunes amants veut punir l'artifice,
O ciel,

— Si notre amour est condamné de toi,
Je suis la plus coupable, épuise tout sur moi. Id.

Mais hélas! trop souvent les plaisirs n'ont de puissance,
Que s'ils ne coûtent rien à sécher....

— Mais soudain
Passant à ses côtés je lui dis :

— Ma demeure
Jamais n'a vu chasser le malheureux qui pleure.
* L. Stappaerts.

Les vers carrés qui terminent ces périodes entrecoupées sont l'accord plein et la mesure régulière qui succèdent à un récitatif vif et agité.

Nombreuses, on le voit, sont les formules auxquelles la phrase poétique peut s'adapter; mais la série n'en est pas épuisée.

Une autre manière qui se rapproche de celle que nous avons analysée plus haut, consiste à commencer le vers de douze syllabes jeté ainsi en travers de l'alexandrin, sur la quatrième syllabe d'un vers, et de continuer ainsi jusqu'à la fin de la période en complétant les huit syllabes par un enjambement semblable à celui qui précède la première pause :

Incertain et changeant
Comme une femme. — Il a des paillettes d'argent
Comme arlequin. — Gardez-le, il vous fera peut-être
Penser à moi; — c'est tout le portrait de son maître.

ALFRED DE MUSSET.

Ce procédé peut se varier presque à l'infini, et la pause conclusive peut encore se placer à la deuxième, à la troisième, comme à la huitième, à la neuvième ou à la dixième syllabe.

Une autre méthode, également susceptible de mille combinaisons diverses, consiste à couper une série de vers alexandrins en tronçons homogènes entre eux, et analogues par leur coupe avec le vers alexandrin lui-même; ce procédé est un peu plus recherché que le précédent, mais un poëte un peu habile à manier son instrument, y trouvera parfois des ressources inconnues du vulgaire, et le plus souvent peut-être sans s'en douter lui-même.

Voici un exemple où deux vers alexandrins sont divisés en trois vers de huit syllabes chacun qui s'enchevêtrent l'un dans l'autre avec une grâce charmante :

Que l'on m'ait bafoué, d'accord. — Mais à ton tour,
Cornélius, — dis-moi tes succès en amour.

ARM. BARTHET.

Cette forme deviendra plus usitée à mesure que l'emploi du vers alexandrin trimètre deviendra plus général; car l'exemple cité n'est en dernière analyse que la forme trimètre de deux alexandrins réunis.

Augier, dans les œuvres duquel nous avons retrouvé la plupart des formes variées dont l'alexandrin nous semble susceptible, nous

donne une forme charmante analogue à la précédente et non moins variée : trois vers alexandrins y sont divisés en quatre petits vers de neuf syllabes chacun.

Ton accent est plus doux que ta voix ; — ton sourire
Plus joli que ta bouche ; — et ton regard plus beau
Que tes yeux ; — la lumière efface le flambeau.
(*Philiberte*).

La combinaison opérée à l'aide de l'emprise, entre un vers alexandrin et un vers octosyllabique, peut produire aussi deux tronçons de dix syllabes chacun :

L'épargne la plus sûre et la plus noble — est celle
Que l'on confie aux mains de Dieu.
* LAVRY.

L'emprise peut également faciliter la transition d'une mesure à une autre ; c'est le procédé que nous remarquons dans les vers suivants où le poëte passe de la strophe de douze et six, à la strophe de huit syllabes :

C'est la vaste rumeur du crime et de la gloire
Dont l'écho se prolonge en tes vagues. — *L'histoire*
Est un grand fleuve aussi.

II.

L'histoire, fleuve immense où roule
Avec de sourds mugissements,
Sous le flots des hommes en foule
Le gravier des événements.....
* VAN HASSELT.

Nous le répétons, ces vers que nous venons de citer ne doivent pas être pris comme des modèles absolus, mais seulement comme des exemples des ressources qu'offre le vers alexandrin si injustement accusé de monotonie.

Pour varier le rhythme de nos vers, l'on voit qu'il n'est pas nécessaire de recourir aux libertés grandes et aux procédés violents dont certains poètes ont cru devoir faire usage de parti pris pour le disloquer et le briser.

Le goût a dicté l'emploi des formules nouvelles que nous venons d'indiquer. C'est au goût que nous faisons appel pour les étendre encore davantage.

H. BOSCAVEN.

SUR UNE EXPRESSION DE LA FONTAINE.

La fourmi n'est pas prêteuse :
C'est là son moindre défaut.
LA FONTAINE. I. 1.

Comment faut-il expliquer ces deux vers ? La difficulté consiste à donner au second un sens qui se concilie naturellement avec celui du premier. Jusqu'à présent deux interprétations sont en regard : d'après l'une il signifie : *La fourmi n'a pas cette vertu;* d'après l'autre : *C'est le plus petit de ses défauts.* Nous en proposerons une troisième : *Elle n'a pas ce défaut.*

La première explication est récente. M. Géruzez la donne dans son excellente édition des Fables de La Fontaine (Paris, Hachette 1857). Selon lui le poète a voulu dire : « Le prêt est ce qu'il y a de « plus éloigné de ses habitudes, *la vertu qu'elle pratique le moins,* « et ironiquement *son moindre défaut.* » Mais l'obscurité que les commentateurs, et M. Géruzez est du nombre, reprochent à ces vers, disparaît-elle devant cette explication ?

La vertu qu'elle pratique le moins, qu'est-ce à dire ? que la fourmi a cette vertu ? Non, puisqu'elle n'est pas prêteuse ; il ne peut donc être question ni *de plus* ni *de moins.* D'ailleurs dans son interprétation, M. Géruzez prend en bonne part le mot *prêteuse,* et voit une ironie dans le mot *défaut.* Il suppose en outre que La Fontaine, en insistant de la sorte, a voulu reprocher à la fourmi de *n'être pas prêteuse.* Rien ne prouve que telle ait été la pensée du Fabuliste. Sans doute, prêter à qui se trouve dans la nécessité, est une vertu; mais prêter à des personnes malheureuses par leur faute, et cela, quand on n'est pas *prêteur*, de son métier ; une *telle habitude,* — car tel est le sens véritable du qualificatif *prêteuse.* (V. Lafaye, Dict. des syn. 231) — peut passer pour un défaut (1). La première interprétation n'étant pas fondée, voyons si la seconde est plus soutenable. On a dit depuis longtemps, que La Fontaine a prétendu nous faire entendre par là, que la fourmi a des défauts, de nombreux défauts, et que par conséquent, il ne nous la propose pas pour modèle. M. l'abbé Guillon, dont le commentaire sur La Fontaine est très-

(1) « C'est un défaut de prêter trop facilement et à toutes sortes de personnes, « parce qu'on en est souvent la dupe. Il est vrai que ce défaut est rare, et qu'il « n'est pas à craindre qu'il devienne jamais trop commun. »

Le poète des enfants — l'abbé Blanchard.
Liége 1767.

estimé, va jusqu'à se demander gravement quels peuvent être ses autres défauts (1). Mais alors se présente, avec plus de force, la difficulté signalée plus haut. Elle n'est pas prêteuse, partant elle n'a pas ce défaut; donc il ne peut être le plus petit de ses défauts. Cependant, comme on pourrait soutenir avec raison que La Fontaine n'est pas à l'abri de l'obscurité et du contre-sens, et surtout comme cette explication se trouve dans presque toutes les éditions à l'usage des classes, nous ne nous contenterons pas de cette observation pour la réfuter. S'il est vrai que les fables de notre poète expriment, comme il le dit lui-même, « les propriétés des animaux et leurs « divers caractères (2) » il n'est pas moins hors de doute que La Fontaine ne s'est pas proposé de nous donner un cours d'histoire naturelle. Il peint les animaux, non d'après les notions de la science, mais tels que le peuple se les représente. Cette remarque n'est pas nouvelle. Or, pour La Fontaine, quel est le caractère de la fourmi? Quels défauts attribue-t-il à cette actrice que dans « son ample comédie en cent actes divers, » il nous montre trois fois seulement? (3) Aucun, a moins de voir des défauts dans le travail, l'économie, la prévoyance, le bon sens, la reconnaissance.

La Fontaine n'a pas eu l'intention de nous dire que la fourmi a beaucoup de défauts; il n'a pas même vu un défaut dans son refus de prêter (4). Il nous la montre, entre tous les animaux, comme un modèle de sagesse (5). C'est qu'aussi La Fontaine aimait tout particulièrement la fourmi (6). Il ne reste donc que l'interprétation que j'ai proposée au commencement : *la fourmi n'a pas ce défaut*. Cette

(1) « Quels sont les autres? peut-être d'être carnassière, d'être armée d'un « aiguillon très-piquant, qui la rend souvent incommode au voyageur. » Fables de La Font. avec notes par Guillon. Paris, 1829.

(2) Préface des fables de La Font. par La Fontaine.

(3) Fables de La Fontaine. Lib. I, f. 1. L. II, 12. L. IV, 3.

(4) On a tort de reprocher ce refus à la fourmi; c'est d'ailleurs dans son caractère. « *La fourmi n'est pas prêteuse.* « Non plus que les avares et les *ménagers*. Cette réflexion est jolie et naturelle. » L'abbé Blanchard, loc. cit.

(5) « Qui ne nous proposerait à imiter que les maîtres de la sagesse, nous « fournirait un sujet d'excuse; il n'y en a point, quand des abeilles et des *four-« mis* sont capables de cela même qu'on nous demande. » Préf. par La Font.

(6) Qu'on nous permette de citer à ce sujet une anecdote rapportée par Mathieu Marais. « Étant à Antony, chez un de ses amis, (ou, chez Madame Har-« vey à Epernay selon Taine); il ne se trouva point un jour à l'heure du dîner, « et ne parut qu'après qu'on eut terminé le repas. On lui demanda où il était « allé; il dit qu'il venait de l'enterrement d'une fourmi; qu'il avait suivi le con-« voi dans le jardin, qu'il avait reconduit la famille jusqu'à la maison, qui était

interprétation est si simple, que la plupart des lecteurs l'ont sans doute déjà trouvée. Elle serait également de M. Géruzez s'il se fut borné à faire observer « que le prêt est ce qu'il y a de plus contraire aux habitudes de la fourmi. » C'est-à-dire qu'elle tomberait plutôt dans tout autre défaut que dans celui de prêter. Et qu'on ne dise pas qu'alors il y a tautologie. Ce second vers est une répétition avec gradation, qui trouve sa justification dans le caractère essentiellement économe de la fourmi, selon l'abbé Blanchard, et un peu aussi dans celui de La Fontaine. Fidèle à son habitude de louer dans les autres les vertus qui lui manquent, de donner de bons conseils qu'il ne suit pas lui-même, notre Fabuliste, insiste à dessein sur ce point. Non seulement il fut sans prévoyance et sans économie, mais il eut, paraît-il, le malheur d'épouser une femme qui avait les mêmes défauts.

Au point de vue de l'expression, ces deux vers ainsi entendus, n'offrent plus d'obscurité. Cette manière de parler est tout-à-fait française. N'entendons nous pas journellement : « *C'est le moindre de mes soucis* », pour, c'est une chose dont je ne me mets nullement en peine, je n'ai pas là-dessus le moindre souci? Rien ne nous autorise à conclure de cette expression, et personne n'a jamais eu cette pensée, qu'on a d'autres soucis. Le vers de Molière cité par M. Géruzez s'interprête également de la même manière:

Je coquette fort peu, *c'est mon moindre talent.*
Éc. des Maris. I, 5.

C'est-à-dire : « c'est un talent que je ne possède pas » et non pas. « c'est le plus petit de mes talents. » Ergaste ajoute en effet :

Et de profession je ne suis pas galant.

D. Gilles.

« la fourmillière, et il fit là-dessus une description du gouvernement de ces « petits animaux....... Nous croyons à la vérité de cette anecdote etc. » Walkenaer, Hist. de La Font. 2[me] édit. Paris 1821. I p. 258. Cependant La Fontaine rapporte la même chose de St-Malc dans son poème de ce nom; en quoi, dit Walckenaer, il ne fait qu'imiter St-Jérôme. Cette même anecdote se trouve également dans les Essais de M. Montaigne (vol. II, p. 242, édit. d'Amsterdam 1781), et cet écrivain l'attribue à Cléanthe le philosophe.



LES ENSEIGNEMENTS DE SAINT LOUIS A LA DUCHESSE DE BOURGOGNE.

M. Kervyn de Lettenhove a lu à l'Académie, dans la séance du 8 novembre dernier, des *notes sur quelques points d'histoire littéraire*. Nous y remarquons au milieu de plusieurs discussions savantes le très-intéressant passage qui suit.

« On a recueilli de saint Louis des instructions adressées à son fils Philippe, et à sa fille, la reine de Navarre, qui ont inspiré à M. de Chateaubriand l'une des plus belles pages de son Itinéraire de Jérusalem, mais je ne sais si l'on avait jamais remarqué dans l'inventaire de la Bibliothèque du Louvre, en 1373, cette mention : « Un très-petit livret intitulé : *les Enssegnements Loys, roy de France, à sa fille la duchesse de Bourgogne* (1) ». J'ai retrouvé à la Bibliothèque de Bruxelles ces instructions non moins éloquentes, non moins admirables, non moins saintes, et les dernières lignes nous apprennent qu'elles ont été aussi écrites en Afrique, près du château de Carthage, entre le bruit des flots et les gémissements des pestiférés, sans que rien pût troubler, ni l'âme forte qui revivait dans ses conseils suprêmes, ni la main mourante qui les traçait.

Celluy qui à la congnoissance de son créateur veult pourfiter, doit premièrement traveillier de tout son corps de congnoistre sa vie ; car quant plus congnoist l'omme ou la femme la vie de soy-meismes, tant s'approuche-il plus de la congnoissance de son créateur. Pour ce convient tourner souvent chascun à lui, et rappeller son sens et son entendement des choses de dehors, et soy enclorre en son cuer.

La seconde chose est que l'on doit diligemment regarder son cuer... Et doit après regarder sa vie dehors, sicomme tous ses fais, ses parolles, ses regards, ses alées, toutes ses euvres et tout son temps, et penser les biens que Dieu lui a fais et fait tous les jours, et regarder comment il l'ayme, comment il le sert, comment il garde ses commandemens, et comment il les a gardés ou temps passé.

Fille, quant vous levez au matin, et le horologe Dieu vous esveille, si getez les yeulx de vostre cuer à vostre Dieu qui vous a fait, et lui recommandez vostre besongne...

Fille, quant vous estes ou moustier ou hors moustier pour dire vos heures et vos oroisons, ayez vostre cuer à Dieu du tout, et ne vous souviengne de nesune vanité...

Fille, se vous estes en compaignie où parler vous conviengne, parlez par raison, et avant que la parolle viengne à la bouche, deux foys devez penser parmy l'abyme de la raison.

Fille, se vous voulez parler à homme, mectez garde que vous ne dictes chose où l'on puisse mal penser ; mais dictes parolles qui touchent à bon édiffiement.

(1) *Bibliothèque protypographique* de M. Barrois, p. 64.

Fille, quant au soir vous voulez aler gesir, ainçois que vous vous couchiez, tenez chappictre de vous-meismes en votre cuer sans noyse, et appellez toutes vos pensées diligemment, et pensez se vous avez mespris le jour, ou en penser, ou en regarder, ou en veoir, ou en oyr ou en mal dire, ou autre mauvaise parolle ou en mauvaises pensées...

Fille, parlez en telle manière que vostre parolle soit atrempée de la loy de charité, et que vostre parolle ne griefve à nulluy...

Fille, aymez povres gens, si vos aymera Dieu, et aymez toutes bonnes gens, si aurez part en leurs bontés.

Fille, toute familiarité vous desplaie, et spécialment de personne dont confusion vous peut venir ; mais ayez Dieu en familliarité et les benois angels et les sains de paradis, si feront vostre besongne devant Dieu.

Fille, soyez simple et honneste et pou parlans, de bonnes meurs et de bonne conversacion, et pensez tousdis que Dieu vous voyt.

Fille, aymez saincte Église et jeusnez voulentiers, et quant vous y estes, si soyez close dehors et n'y parlez point : mais pensez en vos deffaultes et en vostre Dieu qui est présent, et lui monstrez votre cuer...

Fille, soyez débonnaire et souffrans, et ne retenez nulle yre en vostre cuer, mais pardonnez légièrement...

Fille, soyez humble et peu vous prisez, et vous semble tousdis que vous estes la pire femme de celles en la cui compaignie vous estes. Et soyez lye et joyeuse du bien de votre proesme, et doulante de son dommaigne et de son mal, et soyez piteuse aux povres gens : et ainsi aura Dieu pitié de vous.

Fille, entendez à ces enseignemens que je vous envoye, ct vous ordonnez selon ce qu'ils dient, si mènerez vie de preude femme et dévote personne. Ne les monstrez mie à chascun, mais seul à seul les lisez, et vous y mirez et informez vostre vie, car c'est la voye de venir à Dieu. Et puis devez dire : Ainsi-soit-il, et réclamer monseigneur Jhésucrist (1).

« Les dépôts qui renferment de semblables trésors ne sauraient être visités avec trop de soin. Tous les siècles y sont représentés et l'on y trouve confondus la vertu et le vice, la grandeur et la décadence, la gloire et le malheur. Parfois l'on s'attriste des vains efforts que tentent, pour tromper la postérité, l'ambition et l'orgueil, mais rien n'affaiblit la voix de l'éloquence et du génie. Il faut sans cesse revenir à cette source féconde, et, lors même que les premières investigations sont pénibles, on ne doit jamais oublier qu'à la persévérance seule sont dus ces hasards heureux qui la soutiennent dans ses labeurs. »

(1) Le texte complet des enseignements de saint Louis à la duchesse de Bourgogne paraîtra dans le prochain Bulletin de la Commission royale d'histoire.



SUR L'ODE A ARCHYTAS.

La première difficulté qui se présente, la seule dont nous nous occuperons, est celle-ci : Faut-il distribuer l'ode entre deux interlocuteurs, ou l'attribuer à un seul personnage? Dans le premier cas, quelle est la distribution la plus convenable? dans le second, quel est le personnage en scène?

Voilà deux siècles et demi qu'on travaille sur ces questions sans parvenir à s'entendre : plus on avance, plus la confusion augmente, et chaque éditeur nouveau se présente armé d'une nouvelle solution. Comme il faut nécessairement choisir, nous allons exposer brièvement les différents systèmes et indiquer celui qui nous paraît le plus probable.

Les seuls secours anciens qui nous restent, sont les titres et les vieux scoliastes.

Les titres, ajoutés assez longtemps après Horace par les Romains qui expliquaient ses ouvrages, rentrent tous à peu près dans les suivants, que M. Ritter signale dans ses manuscrits : *Ad Archytan Tarentinum. — Ad Architam philosophum. — Ad Architen geometren expulsum de naufragiis. — Ad Architan philosophum genere Tarentinum arte geometren expulsum naufragiis.*

Les scoliastes Acron, Porphyrion et le commentateur de de Crucque, bien que leurs idées ne soient pas toutes très-claires ni très-bien définies, offrent cependant des points nettement déterminés. Pour eux la personne d'Archytas est mise en scène; il est naufragé, il se plaint de sa disgrâce et demande aux passants la sépulture (1).

Les premiers commentateurs modernes, ceux du 15[e] et du 16[e] siècle, sont à peu près tous d'accord pour donner une explication qui paraît traditionnelle. Comme ils ne manifestent ni doute ni hésitation, on voit assez qu'ils n'en connaissent, qu'ils n'en soupçonnent pas d'autre. A leurs yeux l'ode est un dialogue entre un matelot et l'ombre d'Archytas : les six premiers vers sont dans la bouche du matelot, le reste est la réponse d'Archytas. Dans les siècles qui suivirent et jusqu'à nos jours, cette explication, examinée à loisir et

(1) Voici ce que dit Acron : *Haec ode ex Prosopopoeia formata est : inducitur enim corpus naufragi Architae Tarentini ad littus expulsum conqueri de injuria sua et a praetereuntibus petere sepulturam.* Les deux autres disent la même chose. — Sur le v. 23, *At tu, nauta,* Acron : *Hic quasi Architam ponit precari nautam ne remaneat insepultus,* etc. Porphyrion : *Ad praetereuntes nautas Archytam se convertisse fingit.*

comparée à celles qui avaient surgi, a toujours conservé de nombreux partisans. Elle a été défendue par les plus grands philologues et s'avance avec le respectable cortége des autorités suivantes : Landini 1482, Mancinelli, Badius Ascensius, Frédéric Ceruto de Vérone 1585, Lambin, de Crucque, Dacier, Gesner, Cuningam, Jahn, Mitscherlich, Wolf, Vanderbourg, Doering, Braunhard, Wendel, Monich, Gerber, Eichstädt, Schreiber, Fuldner, Eggert, Greverus, Teuffel, Meutzner, Obbarius, Schmidt, Strodtmann, et autres. L'opinion de Bentley n'est pas connue (1).

Cependant au commencement du 17e siècle la vieille tradition ressentit quelques légères atteintes, et dès-lors elle se vit successivement en butte aux attaques les plus vives et les plus diverses. Mais comme les novateurs étaient loin de s'entendre sur l'explication à substituer à celle qu'ils rejetaient, il y eut une infinité de systèmes, que l'on peut ranger, pour plus de facilité dans les trois groupes suivants : ceux qui conservent le dialogue; ceux qui admettent le monologue; ceux qui décomposent le morceau en deux odes.

I. La première tentative de changement qui ait eu du succès, consista à laisser la parole au matelot jusqu'au vers 21. En 1608 Laevinus Torrentius pensant qu'Horace voulait se moquer de Pythagore et de ses métempsycoses, et trouvant que la raillerie allait assez mal dans la bouche d'Archytas, émit l'idée qu'il serait peut-être mieux d'enlever à ce dernier les vers 6-20, pour les attribuer au matelot (2). Sanadon eut les mêmes scrupules, et Buttmann embrassa cette opinion qu'approuvèrent également Duentzer, Gernhard et Kaercher (3).

Pallavicini proposa en 1736 une modification à ce système : ne trouvant nulle part qu'Archytas ait péri dans un naufrage, il substitue à son ombre celle d'un naufragé quelconque, lequel, entendant les réflexions d'un patron de navire sur le tombeau d'Archytas et sur la nécessité de mourir, apparaît tout à coup au vers 21 pour demander la sépulture. Cette interprétation est celle d'Orelli, et

(1) Il se contente de dire, à propos de *avidum mare* v. 18 : *Sive enim nauta hic loquitur, quae multorum sententia est... sive, ut alii volunt, Archytae jam oratio est...*

(2) Il commente ainsi le v. 7, *Occidit et Pelopis : Deinceps loqui Archytam volunt : sed quia carmen istud instar satyrae est, non erret fortassis, qui orationem continuet usque ad versum* Me quoque devexi. *aptius enim sub alterius quam Archytae persona renatum illum Pythagoram irriserit.*

(3) Le motif qui les a séduits paraît bien futile : c'est la correspondance qu'ils croient exister entre *Te* et *Me*, v. 1 et 21.

d'un savant, son ami intime, qu'il n'ose nommer de peur de le voir mis en pièces comme lui à cause de cette ode (1).

Enfin de nos jours Dillenburger (éd. 1854) s'apercevant qu'en coupant après le vers 20, on séparait des idées étroitement liées, rapprocha de quatre vers la borne fatale et arrêta le matelot après le vers 16. Il ne paraît pas jusqu'ici avoir eu beaucoup de succès.

II. La difficulté de réformer le dialogue d'une façon supportable étant démontrée depuis longtemps, ceux qui ne voulaient pas de l'ancienne manière, cherchèrent une autre voie. Ils supprimèrent le dialogue, hardiesse qu'ils voudraient bien mettre sur le compte de Casaubon (2). Alors la difficulté changea de nature, et l'on se divisa sur d'autres questions : Qui prononçait le monologue? Horace? Archytas? Un autre personnage? L'ode était-elle une allégorie, une méditation, une table votive, une vision du poète?

Baxter en 1701 attribua le monologue à Horace lui-même. A ses yeux le morceau est une allégorie sous laquelle le poète déplore le sort de son cher Brutus, auquel la vertu n'a servi de rien, allégorie obscure s'il en fut, et qu'on ne peut comprendre même lorsqu'on en a la clef (3).

Galiani ne voit ici qu'une méditation d'Horace sur la destinée d'Archytas et des grands hommes, avec une invocation et une prière mises dans la bouche d'Archytas lui-même. « Ce passage subit d'une « personne à une autre est très-fréquent, dit-il, dans les poésies « lyriques de toutes les nations. » Il aurait bien fait d'en citer des exemples.

D'après Goettling, cette ode est une table votive. Horace échappé au naufrage (4), aborde près du mont Matine. Alors il s'adresse à Archytas, dont il rencontre le tombeau, puis aux grands hommes qui sont morts, et finit par engager les matelots à donner la sépulture aux naufragés qu'ils rencontreront.

(1) *Ne, ut mihi accidit accidetque rursus, propter hoc carmen rusticis stultisque conviciis ab ineptis hominibus laceretur.* Excurs ad c. — Ce que c'est que la science !

(2) On a trouvé dans une vieille édition d'Horace cette note à la main : *De Archytae conloquio turpissimum est commentum.* Quelques-uns présument qu'elle est de Casaubon. Il y a loin de là à une certitude.

(3) Déjà de Crucque avait songé à une allégorie. Tout en conservant le dialogue, il crut qu'Horace se moquait de Tarutius Firmianus, fameux astrologue de son temps.

(4) M. Goettling applique à Horace l'expression *Me.. Notus obruit undis.* D'après lui *obruit undis* n'implique pas nécessairement la mort, mais peut s'entendre d'un naufrage auquel on échappe avec peine.

Suivant Regel, Luebker, Grotefend, Hoegg, Horace ayant failli périr dans la mer d'Illyrie, suppose qu'il a péri réellement, et sur cette donnée a composé cette ode, qui est simplement une vision poétique.

Peerlkamp va plus loin. Il met le monologue dans la bouche d'Archytas. Celui-ci à demi enseveli, déplore son sort, puis il s'adresse à un matelot qui passe, lui demandant une sépulture complète. Steiner a embrassé cette idée produite déjà longtemps auparavant par G. Fabricius (1555).

Une dernière opinion, émise en 1788 par Hottinger et par Weiske en 1830, consiste à faire parler un naufragé, qui, en considérant le sort d'Archytas et celui d'autres grands hommes, et la commune nécessité de mourir, se console et demande à un passant la sépulture. C'est à peu près l'opinion exposée par Fr. Ritter (1856). L'ombre d'un Tarentin naufragé, dit-il, erre près du port de sa patrie, et à la vue du tombeau d'Archytas elle déplore la condition humaine et la sienne. Là dessus apercevant un matelot, qui quitte le port de Tarente, elle lui demande la sépulture.

III. Nous devons citer aussi pour mémoire le système présenté par Döderlein en 1851, et approuvé par Boeckh. L'auteur voit ici deux odes, qu'on a réunies en une. La première, vers 1-17, est une inscription sur le tombeau d'Archytas; la seconde est l'exposé de la mort d'Horace, que le poète suppose avoir eu lieu réellement.

Telles sont, sans entrer dans tous les détails, les principales idées émises jusqu'à ce jour. Il serait trop long de les examiner une à une, et d'ailleurs personne n'a produit une nouvelle manière de voir, sans faire ressortir les côtés faibles des précédentes. Mais on peut dire en général que ceux qui admettent le dialogue en divisant ailleurs qu'après le vers 6, ne peuvent prendre pied nulle part, sans séparer ce qui est inséparable, et sans mettre dans la bouche d'Archytas une réponse d'une insupportable froideur. Ensuite quelle valeur et quel à-propos peut-on trouver dans ce discours du matelot, qui prouve à un homme mort la nécessité de mourir ? Pour échapper à ces inconvénients veut-on recourir au monologue ? Ici la confusion est plus grande encore; on voit se succéder les hypothèses les plus singulières, et le lecteur chassé de toutes les positions est forcé de se réfugier dans la conclusion de M. Ritter.

Mais ici encore il est peu à l'aise. En effet, les anciens n'aimaient pas le vague, et il est tout-à-fait contraire à l'esprit de l'antiquité de

mettre ainsi en scène une ombre sans raison énoncée, sans qu'au moins une courte narration ait signalé sa venue. Ensuite l'intérêt est double : on aura beau faire, dans les 20 premiers vers l'intérêt porte sur Archytas, dont la personnalité est remise en évidence au vers 14; et dans les 16 derniers, sur le Tarentin, qui se montre au vers 21, et qui dès-lors absorbe toute l'attention. Et puis quel beau coup de théâtre que ce matelot arrivant tout à coup sans que l'ombre s'y attende, et que cette ombre laissant là Archytas pour aller demander la sépulture! On peut dire enfin que M. Ritter n'est pas avare de ces hypothèses qu'il reproche aux autres. Il suppose que l'ombre en question est celle d'un jeune Tarentin savant dans la philosophie, qui fit naufrage en revenant d'Apollonie ou d'une autre ville de ces parages; que son corps est sur le rivage de l'Illyrie et son ombre près de sa ville natale, et qu'Horace a eu en vue une histoire qui fit alors beaucoup de bruit à Tarente. Rien de tout cela n'est démontré.

(*La fin prochainement*). E. Feys.

OBSERVATIONS SUR QUELQUES POINTS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE.

De l'influence de la civilisation sur la Poésie, ***ou Histoire de la Poésie chez tous les peuples, mise en rapport avec la civilisation; par*** **Ferdinand Loise, docteur en philosophie et lettres, professeur de poésie au Collége de Tongres, actuellement professeur de rhétorique française à l'Athénée royal de Tournai (Ouvrage couronné par l'Académie royale, dans la séance du 5 mai 1858). Monde oriental. — Monde classique. Bruxelles et Paris 1859. XIV et 261 pp. in-8°.**

Les rapports de l'Académie et les comptes rendus publiés par le *Moniteur* et par d'autres journaux ont fait connaître assez le remarquable ouvrage de M. Loise pour que nous nous dispensions de le recommander longuement. L'auteur mérite les éloges qu'on a faits de lui; la variété et la rapidité du style, la profondeur des pensées, la sagacité des appréciations littéraires répandent tant de charmes sur le livre, qu'il est difficile de le déposer avant d'en avoir achevé la lecture. M. Loise sent profondément les œuvres qu'il analyse; poëte lui-même, il sait nous transmettre son enthousiasme; les beautés des grands génies de l'antiquité se reflètent à travers ses pages

tantôt gracieuses comme les plus riants épisodes de l'Odyssée, tantôt graves, majestueuses comme les cantiques des Hébreux ou les odes de Pindare.

Il n'est pas nécessaire non plus de faire une analyse détaillée du mémoire de M. Loise, que tous nos lecteurs ont sans doute entre les mains. L'auteur divise d'abord la poésie en quatre périodes : nous trouvons, dit-il, l'*hymne sacerdotal* et le *chant populaire* dans l'enfance des peuples; l'*épopée* dans leur jeunesse; l'*ode* dans leur adolescence; le *drame* dans leur âge mûr; la *poésie artificielle*, la didactique, la satire et la critique dans leur vieillesse (p. 13). L'auteur passe ensuite à l'appréciation littéraire des principales productions poétiques du monde oriental et du monde classique. Il glisse assez rapidement sur la poésie orientale, en insistant cependant un peu sur les Hébreux et les Hindous, à cause de leur importance; mais il parle en détail des œuvres poétiques de la Grèce et de Rome, et la partie de son mémoire qui leur est consacrée, peut s'appeler à juste titre une *histoire* de la poésie ancienne.

Jugeant les poëmes non seulement en eux-mêmes, suivant les principes universels du beau, mais encore d'après la civilisation et les idées des temps qui les ont vu naître, M. Loise a dû joindre, à un jugement éclairé, à un goût pur, une érudition solide fondée sur des études philologiques sérieuses. Malheureusement le temps que l'auteur a eu pour composer son mémoire était si restreint et le sujet si vaste, qu'il lui a été impossible de recourir partout aux sources ou à des ouvrages scientifiques d'une valeur réelle; il a été forcé de puiser parfois ses matériaux dans des livres sans critique. Il n'est donc pas étonnant que l'ouvrage de M. Loise, malgré toute sa perfection, ait ses côtés faibles et qu'on y rencontre des erreurs de détail. Quand on pense aux fautes de tout genre dont fourmillent les manuels français les plus accrédités, on ne peut assez louer l'auteur d'avoir su s'en garantir à ce point. Quoi qu'il en soit, il ne sera pas inutile de signaler ici quelques assertions douteuses, quelques idées peu d'accord avec la science moderne. Nous parlerons dans cet article des pages consacrées à l'Inde et au lyrisme sacerdotal des Grecs; dans un autre article nous examinerons quelques points de l'histoire littéraire de la Grèce et de Rome.

I. M. Loise, d'accord avec plusieurs auteurs, accorde aux Hindous une antiquité des plus reculées. « Ce peuple, dit-il, p. 51, fut plus rapproché qu'aucun autre de la grande scène de la création et de la

révélation primitive ». Il est même porté à croire que l'Éden doit être placé dans l'Hindostan (p. 50). Cependant rien n'est plus contraire à l'histoire : lorsque les Aryens descendirent de la chaîne de l'Hymalaya, et conquirent sur les premiers habitants du pays les plaines de l'Hindostan, entre 1400 et 1000 av. J.-C., les Grecs étaient déjà dans le Péloponèse et les Italiens occupaient l'Italie. Comment dès lors comprendre que la race Hindoue fût l'institutrice de toute l'antiquité païenne? (p. 71 et p. 17). Les Grecs et les Romains ne doivent rien à l'Inde, pas plus que les Perses (1); les rapports qu'on trouve entre la langue, la religion ou les institutions de ces peuples et celles des Hindous proviennent de la communauté d'origine. Les Grecs n'entrèrent en communication avec les Hindous que du temps d'Alexandre, et alors ce furent les derniers qui firent des emprunts à l'étranger. Nous en trouvons des témoignages explicites dans les ouvrages sanscrits, qui parlent toujours des Grecs avec le plus grand respect. L'auteur accorde aussi une antiquité trop reculée à l'institution des castes et à la doctrine de la métempsycose. Le régime des castes était inconnu dans l'Hindostan lors de la rédaction des Védas, et ne peut remonter au delà de 1000 à 800 ans avant J.-C. C'est donc une erreur que de faire des Brâhmanes une race théocratique, descendue des patriarches et dépositaire de la révélation primitive (p. 53). On ne sait pas trop quand la doctrine de la métempsycose fut introduite dans l'Inde; mais bien qu'elle y fût déjà très répandue avant le Bouddha, on ne peut cependant la nommer une doctrine brâhmanique, car elle est entièrement opposée à l'esprit des Védas, et n'entrait aucunement dans le fond religieux des anciens Hindous.

Il n'est pas étonnant après cela que M. Loise place également dans la nuit des temps les productions littéraires. Dans les Védas on respire encore, dit-il, les parfums de l'Éden (p. 55). Cependant la rédaction n'en remonte pas au delà de 1400 av. J.-C. En parlant de la doctrine du Bhagavad-Gîta, l'auteur dit ces mots : « Soyons justes, la *charité chrétienne* était pressentie dans l'Inde mille ans au moins avant Jésus-Christ. » Or, le Bhagavad-Gîta n'est certainement pas antérieur au Christ; de plus les interpolations y sont si nombreuses que les phrases sur lesquelles M. Loise se fonde, pourraient bien avoir été inspirées par le christianisme. L'influence du christianisme

(1) L'opinion contraire a produit quelques erreurs dans le chapitre sur l'Iran, p. 72.

se montre, en effet, assez fréquemment dans les ouvrages hindous; on sait que le mythe de Krishna contient plusieurs détails de l'histoire du Sauveur et l'on peut même reconnaître des traits de la Sainte Vierge dans la déesse Ekônamça.

M. Loise place Kâlidâsa à l'origine du drame indien, sous le règne de Vikramâditya, contemporain d'Auguste (p. 62 et 66); mais le mot Vikramâditya n'est qu'un titre honorifique porté par un grand nombre de rois. Selon la tradition, Kâlidâsa fut un des neuf joyaux de la couronne du prince qui régna environ 1000 ans après J.-C. Il est vrai que la tradition chez les Hindous n'est d'aucune autorité dans les questions historiques; aussi les savants européens reculent-ils de plusieurs siècles l'existence du poëte dramatique. Lassen le fait vivre en 200, Weber de 500 à 800 ans après J.-C. La comparaison de ce poète avec Euripide ne paraît pas très-exacte; les qualités que lui reconnaît l'auteur (p. 66), appartiennent plutôt à Sophocle. Bavabhouti étant postérieur à Kâlidâsa, selon M. Loise, je ne sais comment il peut le comparer à Éschyle. Le prologue des drames indiens diffère entièrement de celui des tragédies d'Euripide; il suffit d'ouvrir un drame quelconque pour s'en convaincre.

C'est à tort que l'auteur distingue de l'Hitopadesa le receuil de fables persan (et non hindou) intitulé *Kalila et Dimna*. Les deux recueils sont extraits d'un ouvrage sanscrit plus étendu nommé le *Panc'atantra* ou les cinq livres. Le livre persan a reçu son titre des noms *Karâtaka* et *Dâmanaka,* donnés aux chacals dans le recueil hindou. Les Perses et les Arabes attribuent ce livre à Bilpaï, mais on ignore quel auteur est désigné par ce nom, qui n'est pas hindou. On s'étonne de voir nommer l'Arabe *Lokman* l'Ésope de la Perse, et de lire qu'il a écrit un recueil de fables en zend (p. 73).

Les pages sur le Bouddhisme sont à l'abri de tout reproche; aussi l'auteur avait-il pris pour guide un indianiste célèbre M. Félix Nève. Nous ne pouvons cependant approuver la phrase suivante : « le bouddhisme est le protestantisme indien dérivant du brahmanisme comme les Églises réformées en Europe découlent du catholicisme. » (p. 67). Le protestantisme, en effet, n'est qu'une secte, ce n'est pas une religion nouvelle; le Bouddhisme au contraire diffère complétement du Brâhmanisme. Puis la religion du Bouddha n'accorde aucune autorité aux Védas, tandisque le protestantisme s'appuyait, à l'origine, sur les écritures saintes. (1)

(1) Nous signalerons pour finir quelques incorrections d'orthographe. P. 53

II. Grèce. — *Temps primitifs : le lyrisme sacerdotal.*

« Un nuage épais, que la critique n'est pas parvenue à dissiper, dérobe à nos regards la civilisation primitive de la Grèce. » Telles sont les paroles de l'auteur, p. 86. Malgré cela, il dessine clairement une des figures principales de ces âges ténébreux : il montre Orphée comme une personnalité historique, un chantre sacré vivant au 14me siècle et exerçant son action civilisatrice sur les Hellènes, « les farouches vainqueurs des Pélasges. » Il expose même sa doctrine et le caractère de ses chants, tout en admettant que l'antiquité ne nous a pas légué les poëmes d'Orphée, *déchirés par l'épée des Hellènes*. « Orphée, dit-il, institua des mystères dans la Pélasgie, en l'honneur du dieu suprême (*Zeus*) et des puissances démiurgiques (la triade). Il abolit les sacrifices humains et établit des cérémonies expiatoires.... Ses chants étaient des hymnes monothéistes ou symboliques, etc. » Or tout cela n'a aucun fondement historique et est même contraire à ce que la tradition nous apprend d'Orphée. C'est ce que nous allons établir aussi brièvement que possible en indiquant, d'après les résultats de la science, la véritable portée de ce nom célèbre (1).

Toutes les traditions s'accordent à affirmer que la première poésie grecque avait son siége dans la Thrace. Ce mot signifiant pays de montagne (θρήκη, θρῆξ, τρηχύς) s'appliquait primitivement à toute la partie septentrionale de la Grèce et même aux contrées que dominaient le Parnasse et l'Hélicon. Libethra, sur le penchant de l'Olympe, dans la Piéride, fut le centre de cette première poésie, qui avait sans doute un caractère sacré. C'était un lieu renommé par

Xathryas, pour *Kshattriyas; Vaïscias* pour *Vaïcyas;* p. 54 *varga* pour *svarga;* p. 57 *Ezour-Veda* pour *Yadjour-Véda*, lequel est un des quatre vêdas et non un commentaire de ces livres sacrés; p. 59 au lieu de *Ravouna, Koro, Pando* il faut lire *Râvana, Kourou, Pândou;* lisez aussi *Yadjnadatta, Mahâbhârata, Nala* et *Damayantî, vidûshaka* (p. 64). — Vyasa n'est pas un nom propre d'homme, comme le dit l'auteur, p. 58. *Ayodhya* (p. 59) n'est pas *Delhi* mais *Oude*. Peut-on dire que le Ramâyâna et le *Mahâbhârata* sont des incarnations de Vichnou sous des formes humaines ? (p. 59).

(1) Il nous est certes impossible de prouver ici toutes nos assertions. On trouvera ces preuves et de plus amples détails dans les ouvrages suivants : *Lobeck Aglaophamus* t. II; *Bernhardy Grundriss der Griechischen Literatur,* t. II, p. 346 sqq.; *O. Müller Geschichte der Griech. Liter,* t. I, p. 416 sqq. *Grote,* History of Greece. New-York 1856, vol. I, p. 20 sqq.; *Doellinger* Paganisme et Judaïsme. Liége 1858, t. I, p. 120 svv.; *Preller,* Griechische mythologie, t. I, p. 279.

ses vignobles et par le culte de Dionysos uni à celui des Muses. La tradition y place aussi la demeure d'Orphée et le considère à la fois comme premier poète et comme premier prêtre de Dionysos, particulièrement de Dionysos Zagreus. Toute son histoire se rattache au culte de ce dieu ; le récit de sa mort n'est même qu'une reproduction du mythe de Dionysos Zagreus, déchiré par les Titans, symbole de la nature morte en hiver (1). Or ce culte lugubre a évidemment une origine asiatique : l'aspect de la nature dépouillée de ses ornements arrachait aux populations phrygiennes les plus profonds gémissements et les jetait dans une douleur frénétique. Désespérés et furieux du deuil de la divinité, qui la personnifiait, ces malheureux tournaient leur rage contre eux-mêmes ou l'exerçaient sur ceux qu'ils rencontraient. De là le caractère cruel de ce culte, faisant couler le sang de victimes humaines ; de là ces sacrifices sanglants offerts aussi à Dionysos Zagreus par les Hellènes ou remplacés chez eux par des symboles. Il serait certes impossible de déterminer l'époque précise à laquelle ce dieu parvint à lever les obstacles qui s'opposaient à son introduction chez les Grecs, naturellement humains, et à prendre place dans l'Olympe hellénique. Mais les poëmes homériques nous permettent d'affirmer que si ce culte avait trouvé accès dans la Grèce avant la constitution de ces poëmes dans leur forme actuelle, il était entièrement inconnu au poëte de la première rédaction de l'Iliade. A peine cependant Dionysos était-il devenu un dieu national que son culte se développa et se répandit avec la plus grande rapidité. Son influence s'accrut surtout à l'époque où l'esprit philosophique s'éveilla à la fois dans l'Asie-Mineure et dans la Grande Grèce. Les notions homériques sur la vie future ne satisfaisant plus les esprits cultivés, les mystiques du 7me siècle cherchèrent à mettre leurs idées touchant le sort des âmes en rapport avec les mythes de Dionysos Zagreus, disparaissant de la surface de la terre pour revivre ensuite, et comme il n'était pas facile de les faire admettre dans la religion publique, ils en firent l'objet d'une doctrine secrète, enseignée dans les mystères sous des formes symboliques. Pour donner plus d'autorité à leur enseignement, ils en attribuèrent l'origine à Orphée, personnifica-

(1) Le nom même d'Orphée semble s'y rapporter, car il a une grande analogie avec ὄρφνη, *furvus* noir, et paraît faire allusion ainsi aux vêtements des prêtres de ce dieu infernal (Welcker Nachtrag zur Aesch. Trilogie, p. 192). Une autre étymologie a été récemment mise en avant par Ad. Kühn qui y retrouve les Reibhus, héros de la musique dans l'Inde.

tion des prêtres-poëtes du sanctuaire de Libethra. Plusieurs firent même passer sous son nom leurs propres poëmes, entre autres Onomacrite, qui l'inscrivit à la tête de sa *Théologie.*

M. Loise paraît avoir ignoré également les travaux modernes sur plusieurs points d'histoire et de mythologie. Ainsi, par exemple, il admet non seulement la réalité des colonies de Danaus et de Cadmus, mais même celle de Cécrops (p. 89 et 91). Il est bien établi cependant que l'histoire de cette dernière colonie ne date que du temps des Alexandrins; les écrivains antérieurs considéraient Cécrops comme autochthone. Tous les héros grecs, même Hercule, sont pour l'auteur des personnages historiques. Il croit aux détails de la guerre de Troie, le rapt de Ganymède lui-même est pour lui un fait réel; seulement à Jupiter il substitue Tantale (p. 94). Il regarde les Telchines, les Corybantes, les Cyclopes comme les premiers inventeurs de l'art, les prédécesseurs de Phidias (p. 104); c'est comme si l'on disait que les Koboldes de la mythologie germanique ont frayé la route à Thorwaldsen ou à Rauch. Bien plus, la guerre des dieux contre les Titans et la dynastie de Jupiter détrônant Saturne ont un fondement historique : c'est le triomphe des Hellènes sur les Pélasges (p. 106). Cependant personne n'admet même plus l'antériorité réelle du culte des Titans (1). Il est aussi insoutenable que tous les dieux de la Grèce viennent de la Crète, que l'Ida enfantât l'olympe homërique (p. 91). En disant l'Ida, où Jupiter et Junon s'unirent, M. Loise pense sans doute au 14me livre de l'Iliade, et confond ainsi la montagne de la Troade avec celle de la Crète. Le nom de Rhadamanthe ne révèle aucunement une origine égyptienne. Rhadamanthys est un nom grec dérivé de ῥάδαμνος, baguette, sceptre qu'il porte comme juge des enfers.

L. Roersch.

(1) La réflexion devait conduire les Grecs à admettre entre les dieux Olympiques et les éléments cosmogoniques des divinités intermédiaires moins développées, qui, tout en prenant déjà le caractère de dieux personnels, conservaient cependant à un plus haut degré que les dieux de l'Olympe leur signification primitive. Ils trouvaient des divinités semblables dans quelques localités retirées, dont les dieux, moins célébrés par les poëtes, avaient subi aussi une moindre transformation, et montraient plus clairement le caractère de divinités naturelles. Ils en formèrent d'autres en donnant une existence à des surnoms de dieux olympiques, personnifications évidentes de phénomènes de la nature. C'est ainsi que naquirent Hyperion, Crios, Thia, Phoebe. Mais une fois admis que les Titans étaient antérieurs aux dieux de l'Olympe, on ne put considérer l'arrivée de ceux-ci que par une lutte, un combat. De là la Titanomachie.

ACTES OFFICIELS.

Des arrêtés ministériels du 28 et du 31 décembre déclarent qu'à la date du 10 décembre 1858, le sieur *Sonneville*, directeur du séminaire de Gand, a été nommé par M. l'évêque du diocèse, aux fonctions d'inspecteur ecclésiastique des écoles primaires pour les cantons de Gand, en remplacement de M. Van den Hende, appelé à d'autres fonctions; — qu'à la date du 31 décembre 1858, les sieurs *Sporcq*, abbé, économe du séminaire de Bonne-Espérance, et *Baudelet*, curé à Bury, ont été nommés par M. l'évêque de Tournai, aux fonctions d'inspecteur ecclésiastique de l'enseignement primaire: le premier, pour le canton de Binche, en remplacement du sieur Conreur, démissionnaire; le second, pour le canton de Péruwelz, en remplacement du sieur Destrebecq, également démissionnaire.

— Par arrêté royal du 15 janvier, le sieur *Thys*, prêtre catholique romain, nommé par M. l'évêque de Liége, est admis à donner l'enseignement religieux à l'athénée royal de Hasselt.

— Par arrêté royal du 18 janvier, le sieur *Guelton*, prêtre catholique romain, nommé par M. l'évêque de Tournai, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Saint-Ghislain, en remplacement du sieur Delferrière, appelé à une autre destination.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Tournai : professeur de seconde latine, en remplacement du sieur Devergnies, mis en disponibilité, le sieur *Branquart*, professeur de troisième au même établissement; — professeur de troisième, le sieur *Delétré*, prof. de quatrième; — professeur de quatrième, le sieur *Hurdebise*, prof. de sixième; — professeur de sixième, le sieur *Lequarré*, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement surveillant à l'athénée royal de Liége (31 janvier).

A l'école moyenne de Philippeville : premier régent, le sieur *Petry*, actuellement second régent au même établissement (18 janvier).

— Un arrêté royal du 15 janvier règle la circonscription de l'inspection cantonale de l'enseignement primaire pour les cinq premiers ressorts de la Flandre occidentale, pour les 2e et 10e ressorts du Hainaut et pour les 1er et 2e ressorts de chacune des provinces de Luxembourg et de Namur. Il fixe aussi les indemnités attachées aux fonctions d'inspecteur dans les trois premiers ressorts du Brabant, dans les divers ressorts de la Flandre occidentale, dans le 3e ressort de la Flandre orientale, ainsi que dans les 2e et 10e ressorts du Hainaut.

Un autre arrêté de la même date nomme les titulaires aux places d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire. Il porte en outre que les inspecteurs achèveront le terme de trois ans commencé le 1er janvier 1858.

— Le *Moniteur* du 16 janvier publie, à la suite d'un rapport adressé au Roi par M. le ministre de l'intérieur, un arrêté royal du 14, dont le résultat sera d'élever et de fortifier l'autorité morale du gouvernement dans des branches essentielles de l'administration. Le voici :

Art. 1er. Il est institué, au ministère de l'intérieur, trois directions générales, savoir : Celle de l'instruction publique, — Celle des beaux-arts, des lettres et des sciences, — Celle de l'agriculture et de l'industrie.

Art. 2. Le traitement des directeurs généraux est fixé de 7,500 fr. à 9,000 fr.

Art. 3. Notre ministre de l'intérieur est autorisé à prendre provisoirement des dispositions réglementaires pour mettre en harmonie le présent arrêté avec l'arrêté organique du 21 novembre 1846. Il soumettra ultérieurement à notre approbation les dispositions définitives.

Suivent d'autres arrêtés royaux :

Le sieur *Van der Belen* (Eugène), directeur de la division des beaux-arts, des lettres et des sciences, est, sur sa demande, déchargé de ses fonctions, et nommé commissaire inspecteur du gouvernement près des musées et établissements publics, scientifiques ou artistiques de l'État. Il conserve, à titre personnel, le rang de directeur;

Le sieur *Thiery* (C.-H.), directeur de la division de l'instruction publique, est nommé directeur général de la même division ;

Le sieur *Romberg* (Ed.), directeur de la division de l'industrie, est nommé directeur général de la division des beaux-arts, des lettres et des sciences;

Le sieur *Bellefroid* (L.), directeur de la division de l'agriculture, est nommé directeur général de la division de l'agriculture et de l'industrie.

— Par arrêté du 29 janvier, le sieur *Delcroix* (Désiré), homme de lettres, est attaché au ministère de l'intérieur pour y traiter spécialement à la direction générale des beaux-arts, des lettres et des sciences, les questions relatives à la littérature flamande.

— Par arrêté royal du 31 janvier, le sieur *Juste* (Théodore), correspondant de la classe des lettres à l'Académie royale de Belgique, actuellement chef de division à titre personnel au ministère de l'intérieur, est déchargé de ses fonctions et nommé conservateur du Musée royal d'armures, d'antiquités et d'artillerie, en remplacement du sieur Schayes (J.-B.), décédé.

— Le *Moniteur* du 24 janvier publie un arrêté ministériel portant réorganisation de l'école des arts et manufactures, annexée à l'université de Gand.

— Le *Moniteur* du 22 janvier donne la liste de 44 instituteurs et institutrices admis au serment, dont la nomination a été reconnue régulièrement faite et 3 nominations d'office.

— *Rapport fait à M. le ministre de l'intérieur par le jury chargé d'apprécier le concours relatif à la composition du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de quatrième* (arrêté royal du 27 décembre 1856). — Extrait du *Moniteur* du 16 janvier 1859.

Monsieur le Ministre,

Le concours ouvert par votre département, il y a deux ans, avait pour objet la composition d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de quatrième et une introduction sur la manière d'imiter le latin de César. Il était permis de concourir pour les deux parties simultanément ou séparément.

Trois mémoires ont été envoyés au gouvernement à la suite de ce concours. Celui qui porte pour devise « *Commentarii Cæsaris sunt nudi, recti et venusti* » est un cours de thèmes. Nous le désignerons par le n° 1. L'auteur du mémoire auquel nous donnerons le n° 2, a fait des thèmes et une introduction; il a pris pour devise : *De Cæsare ita judico... illum omnium fere oratorum latine loqui elegantissime* (Cicéron, Brutus, LXXII). » Le troisième mémoire n'est qu'une introduction au cours de thèmes. Il a pour devise :

« *Nos tamen hæc quocunque modo tibi nostra vicissim*
« *Dicemus...* » (Virgile, Egl. V).

Les auteurs des thèmes devaient, selon l'intention du gouvernement, se prescrire un double but : former les élèves à l'application des règles de la syntaxe et à l'imitation du latin de César. Le jury avait donc à juger les cours de thèmes sous deux points de vue différents. Il devait chercher à quel degré ces cours peuvent aider les élèves de quatrième à acquérir une connaissance approfondie de la syntaxe, et jusqu'à quel point ils leur fournissent le moyen d'imiter César.

Le mémoire n° 1 a satisfait en grande partie à la première exigence du programme. L'auteur donne des exercices nombreux sur presque toutes les règles de la syntaxe et les dispose avec ordre et méthode. Mais le soin même qu'il a mis à son livre sous ce rapport, a été cause qu'il a négligé l'élégance et la correction du style et n'a pas attaché assez d'importance au fond même de ses récits ou de ses réflexions. Or, sans exiger d'un cours de thèmes ni une forme brillante, ni des pensées bien profondes, on ne peut couronner, comme digne d'être mis entre les mains des élèves de quatrième, un livre qui, par un style vulgaire et une certaine banalité d'idées, serait de nature à nuire au développement du goût. A raison même du mérite consciencieux de ce travail et du soin avec lequel l'auteur a cherché à atteindre le principal but du concours, le jury désirerait que le concurrent revît son ouvrage, qu'il en relevât le ton général, qu'il en éclaircît la pensée obscure en certains endroits et qu'il évitât les tournures trop vulgaires.

Pour ce qui regarde la seconde partie du programme, l'imitation du latin de César, le mémoire y a satisfait en grande partie. Les élèves trouveront dans chaque thème des occasions nombreuses d'imiter leur auteur. Toutefois le jury aurait voulu rencontrer un nombre plus considérable de passages où l'élève pût non-seulement reproduire des expressions isolées de César, mais imiter les périodes et la couleur du style de cet écrivain. Il a remarqué aussi que vers la fin de l'ouvrage, l'auteur se renferme trop souvent dans les mêmes locutions et que le cercle des éléments d'imitation semble se retrécir plutôt que s'étendre.

Le programme demandait que pour faciliter l'imitation du latin de César le livre se composât de récits, descriptions, discours, etc., sur des matières analogues à celles qui font l'objet de l'ouvrage latin. L'auteur s'est conformé en partie à cette prescription, en donnant le récit de plusieurs guerres de l'antiquité. Le jury aurait désiré qu'il eût mis plus de variété dans son cours, en ajoutant des descriptions de pays, des traits de mœurs, etc. L'auteur aurait bien fait aussi de compléter quelques-uns de ses récits, qu'il a laissés inachevés et de les présenter d'une manière plus saisissante, plus propre à intéresser les élèves. Enfin le jury l'engage à redresser soigneusement les erreurs qui s'y trouvent dans plusieurs détails historiques. Nous citerons un seul exemple d'une erreur semblable. Le général Lacédémonien Lysandre périt dans une bataille livrée sous les murs d'Haliarte. Or, selon l'auteur, Lysandre survit au combat et assiste au conseil de guerre qui discute s'il faut redemander les morts ou les aller chercher de vive force.

Pour faire disparaître les défauts que nous venons d'indiquer, un travail de révision assez considérable serait nécessaire; s'il veut l'accomplir avec succès, l'auteur fera sagement de s'associer un collaborateur d'un goût éclairé.

Le second mémoire laisse peu à désirer sous le rapport de la forme. Les phrases servant à appliquer les règles de la grammaire sont introduites par l'auteur sans nuire à l'intérêt du récit ou à l'élégance du style. Mais ces phrases ne sont pas

assez nombreuses et même les exercices d'application manquent presque complétement pour des règles importantes, comme pour l'emploi de l'impératif, par exemple. L'auteur a aussi négligé entièrement la partie de la syntaxe, qui traite de l'accord des mots et de l'emploi des cas. Supposant que les élèves au sortir de la cinquième ont une connaissance suffisante de ces règles, il s'est borné à les faire répéter sommairement, mais sans méthode et comme au hasard, dans les dix-neuf premiers thèmes. S'il est vrai que ces élèves possèdent les règles essentielles de l'accord des mots et de l'emploi des cas, il y a beaucoup de particularités qu'ils n'apprennent qu'en quatrième et sur lesquelles il est par conséquent nécessaire de donner des exercices d'application. Il est arrivé aussi par cette omission que la série des règles à appliquer dans les thèmes de l'auteur s'est trouvée achevée dès le nº 120, ce qui l'a forcé à reprendre toutes ses règles dans une longue récapitulation et à faire des exercices sur un certain nombre d'idiotismes de la langue latine et sur la structure des périodes, matières que le professeur de quatrième ne doit certainement pas négliger, mais qui ne sont traitées *ex professo* qu'en troisième.

Afin de satisfaire aux exigences du programme concernant l'imitation de César, l'auteur a raconté en détail la première croisade. Ce récit est bien fait et ne peut manquer d'intéresser vivement les élèves. Il faut observer cependant qu'en prenant un sujet du moyen âge, l'auteur s'est trouvé dans la nécessité d'employer plus d'une fois des expressions dont les équivalents ne se rencontrent pas dans les auteurs classiques. Il a eu, en outre, le tort de ne pas toujours les éviter quand il le pouvait. Néanmoins le jury ne se serait pas arrêté à ce défaut, si l'auteur avait fourni aux élèves des occasions assez fréquentes pour imiter César, mais les passages prêtant à l'imitation n'ont pas paru suffisants. Très-souvent aussi l'imitation est rendue difficile par l'emploi d'idiotismes français, dont la traduction est au-dessus de la force des élèves de quatrième. L'auteur aurait facilité beaucoup l'examen de ses thèmes, si, dans un cahier séparé, il avait indiqué, comme son concurrent, les passages de César qu'il a voulu faire imiter.

L'introduction qui précède le cours de thèmes nº 2, ne peut guère être prise en considération. Elle n'entre pas dans le fond du sujet : elle se borne à quelques généralités sans portée pratique.

L'auteur de l'introduction séparée a un peu plus développé son travail, qui n'est pas dépourvu de mérite, mais il est encore trop incomplet et surtout ne répond pas aux conditions du programme, qui demandait pour l'utilité *pratique* des élèves des observations sur le *style de César* et sur la manière de l'imiter.

En résumé, le jury ne peut proposer au gouvernement de couronner, dans leur état actuel, aucun des écrits qui lui ont été soumis, cependant par égard pour le mérite dont les auteurs y ont fait preuve et pour le temps qu'ils y ont consacré, il désire ne pas prendre encore de décision négative et ne pas proposer au gouvernement d'ouvrir un nouveau concours, avant que les trois auteurs aient eu la faculté de corriger leurs ouvrages dans le sens des observations qui précèdent. Il demande, en conséquence, qu'il leur soit permis de les représenter d'ici au 1er juillet 1859.

Recevez, M. le ministre, l'assurance de notre haute considération.

Bruxelles, le 24 décembre 1858.

Paul Devaux, Stas, C.-A. Blondel,
J. Gantrelle, L. Roersch.

Le gouvernement ayant adopté les conclusions de ce rapport, les concurrents sont prévenus qu'ils peuvent faire reprendre leur travail au ministère de l'intérieur (division de l'instruction publique) par l'intermédiaire de personnes connues et sans toutefois se faire connaître eux-mêmes. Ils devront le renvoyer au même département, avant le 1er juillet 1859.

— Voici la circulaire adressée, sous la date du 12 novembre, par M. le ministre de l'intérieur à MM. les gouverneurs des provinces, et que le manque d'espace ne nous a pas permis d'insérer jusqu'ici :

M. le gouverneur, dans un grand nombre de localités, les instituteurs communaux ne jouissent que d'un revenu de 500 à 600 fr., et ils se plaignent, avec raison, de n'être pas suffisamment rétribués.

Les communes doivent être invitées à améliorer une situation qui ne répond ni aux nécessités les plus évidentes, ni aux sacrifices qu'exige une profession toute de dévouement.

Pour les mettre à même de remplir leurs obligations à cet égard, les Chambres législatives ont augmenté de 301,810 francs et porté à 1,634,000 fr. au budget de 1859 le crédit applicable au service annuel ordinaire de l'instruction primaire.

La répartition de ce crédit est subordonnée à une révision générale des émoluments du personnel.

Je vous prie, M. le gouverneur, de faire procéder à cette révision dans le plus bref délai possible.

Aux termes de la loi, le revenu des membres du corps enseignant se compose : 1° d'une portion fixe de traitement, qui ne peut être moindre de 200 francs ; 2° de deux portions casuelles, savoir : une indemnité pour l'instruction des enfants pauvres et le produit des rétributions des élèves solvables.

Les sommes allouées de ces divers chefs seront inscrites au budget communal, où elles formeront trois postes distincts.

Il importe que l'ensemble des allocations ne soit jamais inférieur à 700 francs pour les instituteurs en chef, ni en dessous de 500 fr. pour les sous-maîtres.

Le traitement fixe attaché à chaque place d'instituteur en chef ou de sous-instituteur est acquis au titulaire, et doit lui être payé intégalement.

Ce principe n'est applicable *ni à l'indemnité, ni aux rétributions,* lesquelles ne sauraient être garanties d'une manière absolue. L'instituteur doit gagner cette partie de son revenu. S'il exerce fidèlement ses fonctions, s'il se conduit de manière à mériter la confiance des pères de famille, il aura un grand nombre d'élèves et il pourra toucher la totalité de la somme allouée comme recette présumée, tant du chef *de l'indemnité* que *des rétributions.*

Mais si, par suite de circonstances dépendantes de sa volonté, l'école n'est pas fréquentée comme elle devrait l'être, le casuel sera inférieur aux prévisions du budget, et alors l'instituteur éprouvera une perte qu'on ne sera pas tenu de compenser à l'aide de subsides. C'est seulement dans le cas où la perte essuyée tiendrait à des circonstances de force majeure, qu'il pourra obtenir une compensation. On lui accordera un supplément de traitement qui sera porté, *par rappel,* au budget de l'année suivante et liquidé avec les autres dépenses du service relatives à cette même année.

En général, le taux des rétributions des élèves solvables n'est pas assez élevé. Dans sa dernière session, la commission centrale de l'instruction primaire a émis

l'avis qu'il ne devrait jamais être inférieur à six francs par an. Je partage entièrement l'avis de la commission.

Il est à désirer également que les receveurs communaux soient partout chargés de percevoir les rétributions pour compte des instituteurs.

Veuillez, M. le gouverneur, inviter les communes à modifier, sous ce double rapport, les règlements particuliers adoptés en exécution de l'art. 15 de la loi.

Les recommandations qui précèdent ne s'appliquent qu'aux écoles communales.

En ce qui concerne les écoles adoptées, il ne peut jamais y avoir de difficulté. L'indemnité qui leur est due pour l'instruction des enfants pauvres, est fixée par les actes d'adoption et il ne reste qu'à l'inscrire au budget, afin d'en assurer le payement.

Dès que le travail de révision des dépenses du personnel attaché aux écoles communales sera terminé, vous voudrez bien dresser, dans la forme des modèles ci-annexés, et m'envoyer pour la répartition du crédit de 1,634,000 susmentionné:

A. Un tableau général des besoins du service ordinaire de l'instruction primaire pour 1859, et des moyens d'y faire face dans chaque localité;

B. Un état de renseignements sur la situation financière des bureaux de bienfaisance et des communes.

Si, contre mon attente, les besoins du service et les ressources locales destinées à y pourvoir, n'étaient pas réglés d'une manière convenable, il y aurait lieu de votre part à m'adresser des propositions en vue de faire modifier les budgets scolaires, par mesure d'office, conformément à la circulaire du 3 septembre 1849. (Troisième rapport triennal, page 302 des annexes.)

NOUVELLES DIVERSES.

L'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, dans sa séance du 29 décembre dernier, a élu membre correspondant M. Roulez, professeur à l'Université de Gand.

— Dans sa séance du 14 janvier courant, le conseil communal de Huy, en suite d'une dépêche de M. le gouverneur de la province, et en vue d'améliorer la position des membres du personnel enseignant du collége communal, a voté une somme de 1000 fr. sur la caisse de la ville, à la condition que le gouvernement accorde une somme égale; ces deux sommes seraient réparties entre les professeurs, par les soins du conseil.

— Le *Moniteur* publie le rapport adressé par M. Quetelet, directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, à M. le ministre de l'intérieur sur les travaux de cet établissement en 1858. Le savant directeur de notre Observatoire, rappelle les motifs qui l'ont déterminé à consacrer plus de temps à la météorologie et à la physique du globe qu'à l'astronomie, et constate que, d'après le jugement de plusieurs savants de divers pays, notre atmosphère et notre sol sont aussi bien connus qu'ils peuvent l'être dans l'état actuel des choses.

— *Concours extraordinaire ouvert par l'Académie royale de Belgique.* Sur la proposition d'une personne qui désire garder l'anonyme (1), la classe des lettres (séance du 10 janvier 1859) ouvre un concours de poésie, à l'occasion du 25e anni-

(1) On lit dans la *Meuse* que le donateur est M. Bischoffsheim, banquier et conseiller communal à Bruxelles.

versaire de la loi du 1er mai 1834, décrétant l'exécution des chemins de fer belges.

Les poëmes destinés à célébrer ce grand événement national, devront contenir de deux à quatre cents vers et être adressés, francs de port, avant le 1er avril prochain, au domicile du Secrétaire perpétuel.

Deux médailles, de mille francs chacune, seront décernées aux auteurs des meilleurs poëmes du concours, simultanément ouvert à la poésie française et à la poésie flamande.

Les concurrents ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répèteront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Les ouvrages remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les manuscrits ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété, Toutefois, les intéressés peuvent en faire tirer des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au Secrétaire perpétuel.

— A l'occasion du 25e anniversaire de sa réinstallation, dont la célébration aura lieu durant les fêtes communales prochaines, la société littéraire *De Olyftak* d'Anvers a mis au concours la question suivante :

L'Histoire (écrite en flamand) des Chambres de Rhétorique d'Anvers en général, et en particulier de *l'Olyftak,* avec indication des hommes les plus éminents qui en ont fait partie, et de l'influence qu'elles ont exercée sur la politique, les arts, les lettres et les sciences.

Une somme de 300 fr. (ou une médaille de pareille somme), sera accordée au meilleur mémoire en réponse à cette question. Si aucun des ouvrages envoyés au concours n'est jugé digne du prix, la société décidera s'il y a lieu d'accorder un encouragement.

Tous les belges sont admis à concourir. Les mémoires devront être adressés, francs de port, avant le 1er juillet prochain, au président de la société, M. J.-F.-C. Verspreeuwen, rue Basse, 2, 5e section d'Anvers.

— M. P. van Duyse est sur le point de publier sous le titre de *Jacob van Artevelde,* un poème épique en huit chants, précédé d'un dithyrambe en forme d'épître dédicatoire à la ville de Gand. Le même ouvrage contiendra en outre quelques poésies lyriques, en rapport avec le héros principal de l'ouvrage.

— Le rapport de la commission instituée par le gouvernement pour rechercher les griefs des amis de la langue et de la littérature flamandes vient de paraître, en une volume de 166 pages. Outre le rapport lui-même le livre contient encore : l'arrêté royal qui a institué la commission ; le procès-verbal des 16 séances de la commission ; les pièces communiquées par M. le ministre de l'intérieur, où se trouve exposée la législation de différents États, tels que l'Autriche, la Sardaigne, etc., où les populations parlent des langues différentes, et d'autres communications de différentes autorités constituées.

— On écrit de Prague, le 10 décembre : « Le professeur Constantin Hefler a, dans la bibliothèque du comte de Thun, à Tetschen, découvert un codex très-précieux pour l'histoire de la musique, qui date de l'année 1064, a appartenu autrefois au célèbre cloître de Maufbronn, dans le Wurtemberg, et contient en 116 feuilles de parchemin un cours complet de musique comme elle existait au onzième siècle. Ce livre a été remis au docteur Ambros pour l'examiner, et de cet examen dépendra la publication du codex. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— Le P. Anselme Schubiger, religieux d'un monastère d'Allemagne, a, dit-on, trouvé la clef des annotations de la musique d'église au moyen âge, ce qui rendrait accessibles aux savants et aux amateurs les manuscrits qui en sont restés. Il vient de tirer parti de cette découverte dans un mémoire sur la célèbre école de chantres de Saint-Gall, du 8e au 12e siècle. (*Moniteur.*)

— Le directeur du dépôt de la guerre de France vient d'adresser, d'après les ordres du ministre, à M. Jobard, un exemplaire de la belle carte de la Kabylie en six feuilles gravées sur *gélatine* par le procédé *Defrance,* si clairement expliqué à l'Académie des sciences par S. Exc. le maréchal Vaillant, qui est lui-même un dessinateur topographe des plus distingués.

Ce cadeau a d'autant plus de prix que cette première carte de la Suisse algérienne n'est pas dans le commerce; c'est une réponse à la critique que M. Jobard avait faite de ce procédé, en envoyant le sien connu sous le nom de *diagraphie* sur taffetas ciré, lequel est, dit-il, beaucoup plus rapide encore.

— Le dépôt des cartes et plans de la marine de Paris vient de recevoir une carte manuscrite très-curieuse du Japon, qui lui a été envoyée par le Père Furet, missionnaire aux îles Lew-Chew. Cette carte a été composée par le géographe officiel de l'Empereur du Japon.

— La ville de Paris vient d'acheter, moyennant la somme de 2,468 francs, un exemplaire du plan de Paris levé en 1560 par Jacques Audracs et Ducerceau, célèbres architectes de l'époque. Il n'en existe que deux exemplaires, et celui qui a été acheté par la ville est le mieux conservé des deux.

— Il a été récemment découvert, dans une carrière de pierre calcaire, à Oreton, près Plymouth, des os et des dents de lions, de tigres, de rhinocéros, d'éléphants, de chevaux, d'hyènes et d'autres animaux. Cette découverte a fait quelque sensation parmi les géologues de la Grande-Bretagne. Le temps où ces animaux existaient en Angleterre, doit être extrêmement éloigné. Les fossiles ont été extraits d'une caverne située à environ 1000 pieds de la mer et à 70 pieds au-dessus de son niveau. Entre autres ossements remarquables, on a trouvé un crâne de cheval parfaitement conservé. On l'a extrait de la stalagmite. C'est le premier ossement de cheval qu'on ait trouvé dans la stalagmite, et ce fait donne lieu à des inductions nouvelles en géologie. Les fossiles sont maintenant entre les mains d'un minéralogiste de Plymouth. (*Globe.*)

— On a découvert à Haddonfield, New-Jersey, un reptile pétrifié qui ressemble beaucoup à l'Iguanadon Mantelli, trouvé il y quelques années en Angleterre. Ce fossile mesure vingt-cinq pieds de longueur et huit de hauteur. On l'a expédié à Philadelphie, où il attire l'attention de tous les naturalistes de cette ville.

— L'Université de Padoue, fermée vers le milieu du mois de janvier, à cause d'une démonstration faite par les étudiants à l'occasion des obsèques du professeur Bernardino Zambra, va être ouverte de nouveau.

Nécrologie. — Sont morts en Belgique : M. *B. Delhaye,* professeur de sixième à l'école industrielle et littéraire de Verviers ; — M. *l'abbé Charles Blanpain,* ancien professeur de sixième au petit séminaire de Bonne-Espérance, à Courcelle ; — M. *Parent,* imprimeur-éditeur, chef de bureau au ministère des finances.

A l'étranger : Mme *Bettina d'Arnim,* à Berlin ; — M. *Henry Hallam,* historien très-connu, à Londres ; — l'historien *Christophe von Rommel,* à Cassel ; — M. *Visscher,* professeur de langue, de littérature et d'histoire néerlandaises à l'université d'Utrecht.

SUR L'ODE A ARCHYTAS.

(Suite et fin).

On a vu, dans un précédent article, les systèmes divers imaginés pour résoudre les difficultés qu'offre l'explication de cette ode.

Pour nous, nous pensons qu'après avoir parcouru le cercle de toutes les interprétations possibles, on en reviendra à l'opinion traditionnelle. En voici les raisons.

1° Le nombre et l'autorité de ceux qui la soutiennent, ce qui doit certainement être compté pour quelque chose.

2° Les titres mis en tête de l'ode, combinés avec le témoignage des scoliastes. Ceux-ci n'affirment pas, il est vrai, qu'il y ait dialogue, mais seulement qu'Archytas est en scène et parle. Mais si l'ode est intitulée *Ad Archytan,* comment échapper au dialogue?

3° La tradition, manifestée suffisamment par l'accord des premiers commentateurs. — Routine, dira-t-on; dans ces temps on acceptait les explications les plus absurdes, et personne n'osait s'élever contre les idées reçues. — Tant mieux, car cette routine porte les caractères d'une tradition inaltérée, et nous pouvons ainsi remonter jusqu'aux temps d'Horace. De plus les premiers auteurs, quels qu'ils soient, de cette explication routinière, étaient-ils des routiniers? Les savants commentateurs qui l'ont adoptée, étaient-ils des routiniers?

4° La nature même du poème. L'ode n'est point une énigme; le sens véritable doit se découvrir à la lecture et se saisir d'après l'ensemble. Or quel est le sens qui saute aux yeux? Est-ce celui que les premiers éditeurs en masse ont adopté, ou celui qui a été péniblement élaboré depuis par tel ou tel critique, lorsqu'il s'y voyait forcé par les absurdités des autres systèmes, et qu'il repoussait cependant la vieille interprétation à cause de quelques subtilités grammaticales? Ces subtilités pourtant n'ont pas fait peur à tant d'autres, qui pouvaient se vanter de posséder la langue. Croire que tout le monde s'est trompé jusqu'ici sur le sens général, c'est faire de l'ode d'Horace l'énigme la plus obscure qui ait jamais été posée.

5° La belle disposition de l'ode, la parfaite convenance des caractères et l'empreinte visible de l'esprit de l'auteur.

La marche est simple et dramatique. Un matelot vogue en sécurité sur le calme de la mer d'Illyrie. Passant par hasard près du mont Matine, où Archytas avait fait naufrage sans qu'on eût

retrouvé son corps, il décoche à l'aventure quelques traits contre lui : « Te voilà donc *sans sépulture*, ô Archytas, malgré ta science! Te voilà *mort,* toi, l'homme aux vastes pensées! » Alors du sein de la mer s'élève la grande ombre du philosophe; il lance à l'imprudent quelques vérités, qui ont pris au contact de l'autre monde un air de grandeur et de majesté : « *Mort!* oui, sans doute; pourquoi me le reprocher? Tantale, Tithon, Minos, Pythagore sont bien morts! Personne n'échappe à Proserpine. Quant à *la sépulture,* je te la demande et tu me la dois. » Qu'on le remarque bien, ici l'ordre est évident, et la correspondance parfaite entre l'objection et la réponse, entre le reproche et la justification. Le reproche porte sur deux points : sur le manque de sépulture et sur la mort. Archytas reprend ces deux points ; il relève d'abord le second, en opposant avec une certaine énergie au mot *morituro* le mot *occidit,* et en accumulant les preuves; il répond au premier par la prière : *At tu, nauta.* J'ai parlé ailleurs de cet ordre inverse, que les anciens adoptaient souvent, et dont Salluste offre un bel exemple, dans le second discours de Catilina.

Les caractères sont très-convenables. Le matelot parle un peu à tort et à travers de sciences qu'il ne connaît pas; Archytas se montre avec cette sévérité, cette franchise un peu susceptible, cette vigueur, cette conviction si naturelles à un savant pythagoricien, qui fut général et homme d'état, et dont la renommée fut si grande. Ensuite son arrivée est pleinement justifiée par les attaques du matelot; il n'y a rien ici de trop vaporeux ni de trop nébuleux, rien qui ne soit conforme à la manière des anciens.

En troisième lieu, l'ode porte l'empreinte de la tournure d'esprit d'Horace. Horace est moqueur par caractère, mais moqueur sans trop le paraître. Tant pis pour ceux qui s'y laissent prendre. En outre il place assez souvent le badinage ironique au commencement et à la fin, le sérieux au milieu. Cette manière se retrouve ici : les paroles du matelot ont de l'ironie; les derniers vers d'Archytas sont bourgeois. Au milieu même de la pièce, l'auteur n'a pu s'empêcher de lancer un trait à Pythagore. On a contesté l'ironie de cette ode : cependant elle existe. Par malheur on peut la sentir mais non la démontrer. Il faut dire du reste que c'est plutôt de la très-fine plaisanterie, un imperceptible sourire, que de l'ironie proprement dite.

Mais, dira-t-on, en expliquant de la sorte on trouve des difficultés insolubles, des objections auxquelles on ne peut répondre.

« D'abord il faut admettre qu'Archytas a fait naufrage, ce qu'on ne trouve nulle part (1). » C'est vrai ; mais on ne trouve pas non plus qu'il soit mort dans son lit à Tarente. Il n'est pas nécessaire d'ailleurs que le naufrage d'Archytas soit démontré ; il suffit que le bruit en ait couru. Du reste, puisqu'on ne sait absolument rien sur ce point, hypothèse pour hypothèse mieux vaut celle qui est donnée par les scoliastes et qui ressort directement de l'ode. Comment ne pas voir en effet l'étroite relation qui existe entre *pulveris exigui munera,* et *vagæ arenæ particulam dare, injecto ter pulvere*, et ne pas rapporter le tout à un même personnage? Cette seule relation suffirait pour déterminer la première expression si elle était obscure. Mais il n'en est rien. On s'entend assez bien sur le sens général (2) de *pulveris exigui parva munera;* il s'agit des derniers devoirs, de la sépulture. Mais est-ce de la sépulture qu'Archytas a reçue, ou de celle qu'il attend? Ici éclatent les divergences. Or, si nous ne nous trompons, *munera* ne sert pas seulement à faire une périphrase ; il ne dépouille pas non plus entièrement sa signification soit de *présent,* de *don,* soit de *bon office,* de *service* rendu ou à rendre. S'il en est ainsi, il n'a pu être construit, dans un sens *positif,* avec *cohibent,* qui implique généralement, quand il s'agit de personnes, *gêne* et *contrainte*. Horace n'a pas pu dire : « Toi qui parcourais si librement la mer et la terre, on *t'a rendu le service de t'enfermer* dans un petit tombeau ; » une telle idée ne supporte pas l'examen ; mais il a dit : « Toi qui parcourais si librement la mer et la terre, te voilà retenu ici *faute* d'un peu de poussière, parce que

(1) L'objection a pris, dans la bouche de M. Ritter, un accent germanique un peu plus prononcé : « *Errant qui de Archytae corpore inhumato hariolantur, de naufragio nescio quo boni philosophi somniantes.* Archytam Tarentinum Tarenti sepultum jacuisse et per se verisimile est, neque contrarium alicubi proditum est. » — A ce compte, il y a bien des *rêveurs*. Mais M. Ritter est-il sûr d'être lui-même bien éveillé, lorsque, ressuscitant une opinion émise depuis longtemps sans le moindre succès, il nous enjoint de construire au vers 6 *animo morituro* et non *tibi morituro?*

(2) Sur le sens général seulement ; car pour les détails on est loin d'être d'accord. Iahn voit dans *munera pulveris* une périphrase pour *pulvis,* comme dans Lucrèce I, 32. V, 1307 *moenus* ou *moenera belli* sont mis simplement pour *bellum*. Orelli explique *munera* par *exiguus tumulus* en ajoutant : « *Munus* autem recte hoc sepulcrum dicitur, utpote quod naufragus sibi ipse ante parare nequeat, quemadmodum saepe facit is, qui in suo lectulo moritur. » Ritter : « *Pulveris-munera* : suprema mortuorum munera (tumulus exiguus)... » M. Dübner donne un sens plus simple et plus naturel : « *Le faible don* d'un peu de poussière (que tu attends) te retient auprès du rivage... »

personne ne te rend le service de te donner la sépulture. » *Munera* est donc pris ici avec un sens de *manque*, d'*absence*, de *privation*. L'expression peut paraître hardie, elle n'est que poétique, et Horace fournit des tournures sinon tout-à-fait semblables, du moins singulièrement analogues (1). C'est également dans Horace, puisqu'il s'agit d'expliquer Horace, qu'il faut chercher la valeur de *cohibent* (2). Nous ne dirons rien de cette antithèse si belle : « Toi qui calculais les sables innombrables, tu n'as pas une poignée de sable, » laquelle disparaît entièrement si l'on adopte l'autre sens (3).

« Mais, dit-on ensuite, le matelot qu'on met en scène, est trop savant pour un matelot de bas étage. » D'abord le terme *nauta* n'indique pas un matelot de bas étage; il est pris dans un sens général, et désigne ce qu'on appellerait sur terre *viator*, un passant. De plus un marin quelconque de ces parages a entendu parler d'Archytas, de son naufrage, vrai ou supposé; il connaît au moins de nom Tantale, Tithon, Minos, Pythagore, dont l'ombre du reste lui rappelle l'histoire avec assez de détails. Quant à la science du géomètre philosophe, elle est sans doute parvenue à ses oreilles, mais il en parle à la manière du peuple, sans en sentir l'utilité; il rabaisse avec un certain plaisir ce qu'il ne possède pas, ce qu'il ne comprend pas.

Enfin « Archytas ne peut parler aux vers 10-15, car le *te judice*

(1) En voici une qui paraît assez concluante, Od. I, 15. 33 : *Iracunda diem proferet Ilio Matronisque Phrygum classis Achillei* : « Achille irrité refusant de combattre, l'*absence* d'Achille retardera le jour fatal. » Rien n'indique ici l'*absence* que le sens de *proferet*. — Comparez les passages suivants : Od. I, 1, 4 : *meta*que fervidis *evitata* rotis palmaque nobilis terrarum dominos *evehit ad deos*. Od. III, 6, 41 : *sol ubi* montium mutaret umbras et *juga demeret* bobus fatigatis amicum tempus agens *abeunte* curru. Ici le sens négatif est déterminé par *evitata, abeunte*, la borne évitée, le soleil qui s'en va; mais la phrase pourrait s'en passer.

(2) Od. II, 20, 8 : *nec Stygia cohibebor unda*. Od. III, 4, 80 : *trecentae Pirithoum cohibent catenae*. — *Cohibere*, dit fort bien Dillenburger, qui adopte un tout autre sens pour le passage, est la même chose que « *coercere, prohibere ne quid ultra certum quemdam terminum evagetur, progrediatur*. » C'est tout ce qu'il nous faut : l'ombre d'Archytas est retenue près du mont Matine, et ne peut descendre aux enfers.

(3) Une autre raison, qui n'est pas sans quelque valeur dans un auteur précis comme Horace, c'est qu'en supposant Archytas enterré, le complément *prope littus Matinum* n'est qu'une assez froide explication, embarrassant même l'antithèse, une explication *ad lectorem*, tandis que si Archytas n'a pas reçu la sépulture, il devient, pour *cohibent*, un déterminatif indispensable.

du vers 14 lui est certainement adressé. Que dirait-on d'un illustre philosophe de l'école de Kant, qui demanderait à un marchand un jugement sur son maître? » L'auteur de l'objection se donne beau jeu. Évidemment Archytas ne demande pas au matelot un jugement sur son maître. Il le prend à témoin, non pas de la vérité de la doctrine de Pythagore, mais de la valeur de son autorité, *non sordidus auctor naturæ verique,* ce qui est bien différent. Il suffit, pour constater ce dernier point, de connaître la réputation de Pythagore. Puis quel rapport existe-t-il entre les abstractions de Kant et les pratiques pythagoriciennes? D'ailleurs qui empêcherait de dire à un marchand de Kœnigsberg : « Kant l'a dit, et c'est une fameuse autorité, je vous en fais juge? »

On a déjà donné sur *te judice* des explications qui, à la rigueur, pourraient suffire (1). En voici deux autres. 1° Archytas parlant à un homme qui est tarentin ou voisin de Tarente, doit insister sur Pythagore, parce qu'il est mieux connu et plus rapproché de son interlocuteur que Tantale, Tithon, Minos. Aussi après lui avoir cité ces personnages de la Grèce mythologique, il ajoute : « Tu peux contester ces autorités et les reléguer parmi les fables. Mais voici Pythagore : prononce toi-même sur la valeur d'un tel témoignage. » 2° Il est impossible d'admettre qu'Horace raconte sérieusement les migrations du fils de Panthoüs. Or le sourire du poëte se montre surtout en ce qu'Archytas débite gravement d'incroyables histoires de métempsycose, et paraît si convaincu de leur authenticité, qu'il prend le premier venu à témoin de la véracité de celui qui les a mises en circulation.

En résumé, nous pensons qu'on peut expliquer d'une manière très-satisfesante, et le fameux *te judice,* cette cause première des dissensions des interprètes, et l'ode toute entière, sans sortir de la tradition, et sans recourir à aucun des nombreux systèmes qu'on a présentés pour suppléer à sa prétendue insuffisance.

E. Feys.

(1) Mitscherlich : « *te judice,* quem vel tu, qui philosophiæ ejus arcanis non omnino initiatus es, non sordidum judices auctorem ; itaque *vel te ipso judice.* »

CORRECTION D'UN VERS D'ESCHYLE.

A notre connaissance M. Henri Weil a été le premier à soulever un doute (1) dans ces vers prononcés par le gardien, au début de l'*Agamemnon,* v. 19 :

Κλαίω τότ' οἴκου τοῦδε συμφορὰν στένων
οὐχ ὡς τὰ πρόσθ' ἄριστα διαπονουμένου.

Le scoliaste du *codex Mediceus*, en expliquant la construction suit la même leçon : οἴκου οὐκ ἄριστα διαπονουμένου ὡς τὸ πρόσθεν. On traduit διαπονεῖν par *administrer,* sans penser que l'idée de πόνος ne saurait convenir ici en aucune façon. C'est ce que M. Weil a senti, et il dit : « διαπονουμένου *suspectum est, sed quæ in ejus locum substituatur vox non suppetit.* » Nous croyons que le poëte a écrit :

οὐχ ὡς τὰ πρόσθ' ἄριστα δεσποτουμένου.

Fr. Dübner.

(1) Dans sa récente édition de l'*Agamemnon,* avec notes critiques et exégétiques (*Giessæ,* 1858), dont nous rendrons compte très-prochainement.

FROISSART, PAR M. KERVYN DE LETTENHOVE.

Depuis quelque temps, comme on sait, les nations se sont mises à compter leurs grands hommes, à revendiquer toutes les gloires qui jadis se sont élevées de leur sein. Au milieu de ce vague retour vers le passé, de ces aspirations de grandeur, que ce n'est pas ici le lieu d'analyser, on ne pouvait oublier Froissart, le bon chroniqueur, la splendeur de la grande école historique du Hainaut, un des génies les plus originaux du quatorzième siècle. Déjà une statue allait indiquer son berceau à Valenciennes, une autre lui tenait lieu de tombeau à Chimay, lorsque l'Académie française voulut lui élever un monument plus précieux et plus durable que le bronze : elle inscrivit dans ses concours l'éloge de Froissart, et c'est un belge qui l'emporta dans cette grande lutte de l'intelligence. L'Académie couronna M. Kervyn de Lettenhove, elle décerna une médaille de quinze cents francs « au docte écrivain belge, à l'homme de savoir

et d'esprit qui célébra Froissart presque avec l'orgueil d'un compatriote et éclaira sa vie de mille précieuses lumières... »

Du reste personne plus que l'historien des Flandres n'était à la hauteur d'un pareil travail. Sans parler de la profonde connaissance qu'il a, de cette époque et de tout le moyen-âge, il s'était attaché à Froissart, dont il avait sans cesse, depuis plusieurs années, les chroniques sous les yeux; en le lisant et en le relisant il avait « noté au hasard tout ce qui touchait de plus près à ses sentiments, à ses sympathies, à ses travaux, à ses relations, à ses voyages, en un mot tout ce qui permettait le mieux de juger ses ouvrages et sa vie. »

Ce n'est pas cependant le mémoire distingué entre tant d'autres par l'Académie, et « où les recherches de curiosité érudite se succèdent dans un esprit juste et pénétrant, » que l'auteur a livré à la publication. Il a cru, dit-il, devoir s'imposer d'autres recherches et d'autres efforts. Il s'est remis à l'étude, il a revu les manuscrits, il est rentré dans les archives. Il a étendu les limites de son travail, en y comprenant un grand nombre d'observations qui ne se rapportent pas uniquement à Froissart, mais aussi à ses contemporains. Ce livre est donc un livre tout nouveau. Pas une page du mémoire adressé à l'Académie n'a été conservée.

L'ouvrage se divise en trois parties : Biographie de Froissart, — Froissart chroniqueur, — Froissart poëte. Il ne sera question pour le moment que de la première. Là sont rassemblés une foule de détails historiques, non seulement sur Froissart, mais encore sur tout son siècle; grâce aux voyages du chroniqueur poëte, et à la célébrité qui le faisait partout rechercher, le lecteur est conduit à sa suite dans les pays qu'il a parcourus, chez les personnages qu'il a fréquentés, dans les cours qu'il a visitées, de façon à connaître les mœurs, la littérature, les idées, les sentiments de toute cette époque. Et, pour le dire en passant, c'est bien là l'histoire; c'est l'histoire réelle, ou du moins c'est le complément indispensable de l'histoire politique, dont on se contente souvent. On sait peu de chose sur la vie d'une nation quand on a lu seulement les guerres qu'elle a faites, les batailles qu'elle a livrées, les révolutions qu'elle a subies; la vie véritable n'est pas dans cette fièvre; elle est plutôt dans ces intervalles de calme, où le peuple se laisse aller sans crainte à tout ce qui le charme, dans ces moments tranquilles, dont personne ne dit rien, pas plus que l'homme bien portant ne parle de sa

santé, et qui ont laissé seulement quelques traces obscures démêlées à grand'peine par les érudits.

Outre ce mérite de considérer un côté de l'histoire assez peu étudié, l'ouvrage de M. Kervyn en a d'autres, qui en rendent la lecture fort attrayante. Il est superflu de parler du style. Le style est nécessairement le partage de ceux qui connaissent les faits ; de plus il est impossible de s'occuper longtemps de nos vieux auteurs, surtout de Froissart, sans s'approprier quelque chose de cette naïveté, de cette hardiesse, de ce pittoresque et en même temps de cette simplicité et de cette transparence hélas ! si rares de nos jours. Ici l'élocution est telle, que les termes, les tours, les passages que l'auteur emprunte à son chroniqueur, s'enchâssent à merveille dans ses phrases et s'y trouvent fort à l'aise.

Un autre mérite du livre c'est le sentiment. A force de vivre avec Froissart la vie du quatorzième siècle, M. Kervyn a fini par prendre ses goûts et par aimer tout ce qu'il aime. Il se plaît dans les aventures, dans les tournois, dans les merveilles d'armes ; il s'arrête à voir reluire contre le soleil les bannières, les pennons, les bassinets ; il écoute les bons ménestrels sachant de belles paroles et de beaux dits; il s'attache aux gentils seigneurs pleins de sens et d'honneur, aux princes qui tiennent grand foison de chevaliers, d'écuyers, de dames et de damoiselles ; il entre dans les palais où on recevait les étrangers grandement et liement, jusque dans les châteaux suspendus comme l'aire des aigles au-dessus des torrents. Peut-être voit-il sous un jour un peu trop favorable certaines choses dans lesquelles la chevalerie avait bien dégénéré ; peut-être met-il un peu d'insistance à justifier dans Froissart quelques habitudes peu en harmonie avec son caractère; mais à cela près, on sent vivre partout les nobles et belles traditions du véritable honneur chevaleresque, un sentiment profond de la grandeur et du dévouement, et un soin tout particulier de les faire connaître. Ici ce sont les assiégés de Calais, les concitoyens d'Eustache de Saint-Pierre, écrivant au roi de France : « Sachez, très-redouté seigniour, que vos gents en Caleys ont mangé leur chevals, chiens et chats, et somes tous accordés de issir et morir sur nos ennemys à honour, plustost que dedeins morir par défaute, et Dieu vous doygne grâce de rendre à vous et à vos heires nostre travayle. » Là c'est le duc Wenceslas, qui laisse pénétrer jusqu'à lui les nobles, les bourgeois et le peuple, et qui leur montre son corps rongé par la lèpre en disant · « Que ce spectacle

vous apprenne à être humbles, puisque Dieu a permis que mon corps, issu des empereurs et des rois, naguère si beau et si robuste, soit ainsi frappé pour punir mon orgueil! » Ailleurs ce sont les bourgeois de la Flandre, égalant les chevaliers en fierté, et refusant, à la paix de Tournai, de ployer le genou pour saluer le duc de Bourgogne; plus loin c'est Gerson, que Jean sans Peur peut bien priver de sa dignité de doyen de Saint-Donat et de tout ce qu'il possède à Bruges, mais qu'il n'empêchera pas de s'élever contre le meurtre du duc d'Orléans, pas plus que le parti bourguignon ne l'empêchera de défendre la Pucelle; c'est Jacques de Guise, ce pauvre religieux du Hainaut, errant à pied, par le soleil comme par la neige, de monastère en monastère, pour consulter les vieux titres, les vieux documents, afin de servir le pays de Hainaut en faisant connaître les actions mémorables de ses princes; c'est Christine de Pisan, en proie, avec ses enfants, à toutes les privations de la misère, mais refusant l'or que Jean sans Peur ou Henri de Lancastre lui offrent pour se l'attacher, par crainte des présents toujours intéressés du crime.

Le côté le plus remarquable du livre de M. Kervyn est sans contredit l'érudition. L'auteur est un de ces chercheurs infatigables, qui croient n'avoir rien fait quand ils n'ont pas découvert et lu tous les documents, quelque part qu'ils se trouvent, et pour qui les pièces publiées sont peu de chose. Loin de se contenter des éditions de Froissart, il a fouillé les bibliothèques, comparé les manuscrits, noté avec soin leurs différences; il les a suivis à travers les siècles, de manière à démêler l'origine probable et l'époque de chacun d'eux. Les archives ont déroulé devant lui les comptes de Froissart, ses revenus, les sommes qu'il recevait des princes pour lesquels il composait, jusqu'à l'argent qu'il laissait chez les taverniers de Lestines; les chroniques du temps, et les relations de l'historien lui ont permis de constater à quelle source il a puisé les récits des faits antérieurs à son époque. Au milieu de ses investigations, l'auteur a eu un de ces bonheurs qui arrivent seulement à ceux qui cherchent; il a découvert à la bibliothèque de Bourgogne deux grands poèmes de Froissart, dont rien n'indiquait l'existence, la *Court de May* et le *Trésor amoureux*. Cependant il a fallu beaucoup de sagacité pour y démêler les détails biographiques épars çà et là, pour les distinguer des embellissements poétiques et en faire des chapitres dont la plupart sont de véritables créations. Après cela s'il reste des points obscurs,

des lacunes, ce n'est pas la faute du biographe ; car il n'est pas un détail qu'il n'ait cherché à éclaircir, pas un personnage peu connu dont il n'ait essayé de retrouver la filiation. S'il n'est point parvenu, par exemple, à établir complétement qui était le père de Froissart et quelle était sa profession, du moins ses patientes investigations sur tous les Froissart d'alors, le conduisent à des inductions qui sont presque des certitudes, et que l'avenir viendra sans doute justifier. S'il n'a pu dissiper les ombres épaisses qui couvrent les dernières années de Froissart, encore a-t-il réuni avec soin tout ce qu'on en peut savoir. Mais à côté de ces obscurités peut-être impénétrables, que de points mis en lumière ! Que d'aperçus nouveaux ! Tantôt on voit se dérouler l'enfance de Froissart et les amours de sa jeunesse dans une délicieuse narration, qui a été formée pourtant d'une foule de fragments réunis ; tantôt on suit le chroniqueur dans des voyages qu'il a fallu bien des recherches pour constater, à des siéges où sa présence ne se devine que par la couleur de son récit ; ailleurs la vie intime et joyeuse du curé de Lestines sort toute vivante des comptes arides de la prévôté de Binche ; plus loin le prêtre est pleinement justifié contre l'accusation d'un amour coupable. Un autre point savamment travaillé est celui qui se rapporte à la composition des chroniques : la date des différents livres, le lieu où ils furent rédigés, l'inspiration qui y présida, les données personnelles ou étrangères qui s'y font remarquer, tout est analysé avec persistance et sagacité. Ainsi il paraît hors de doute que Froissart, à son second voyage en Angleterre, offrit à la reine Philippe non pas une chronique, mais un poëme ; que le premier livre des chroniques fut commencé seulement à Lestines sous le patronage de Gui de Blois ; que lorsque Froissart s'occupait à reproduire et à accroître dans ce livre la chronique de Jean le Bel, certains chapitres furent complétés par Gui de Blois lui-même, et d'autres, par exemple le mémorable siége de Calais, par les souvenirs personnels de Robert de Namur. Un autre côté également bien étudié et plein d'intérêt, ce sont les goûts littéraires qui se montrent dans les cours de cette époque, principalement dans la maison de Hainaut. C'est d'abord Baudouin d'Avesnes, poursuivant et complétant les histoires que Baudouin IX avait fait rédiger avant son départ pour la croisade ; puis c'est Jean de Hainaut faisant écrire et corrigeant l'ouvrage de Jean le Bel ; ensuite c'est sa nièce, Philippe de Hainaut, chargeant son clerc Froissart d'entreprendre, à ses frais,

des voyages d'où sortiront les chroniques. Après la mort de la bonne reine d'Angleterre, celui qui protége Froissart et lui fait rédiger son histoire, est le petit-fils de Jean de Hainaut, Gui de Blois, auquel succède dans ce patronage Robert de Namur, qui avait épousé une sœur de la reine d'Angleterre. Il semble que, dans cette illustre maison, on se soit transmis comme un héritage, avec le goût de la poésie et des lettres, le soin de conserver pour la postérité les grandes actions et les faits mémorables.

Il est impossible de suivre M. Kervyn dans toutes ses recherches. Ajoutons seulement qu'elles s'étendent indistinctement à tout ce qui offre de la difficulté, à une foule de points que son sujet ne le forçait pas d'éclaircir. Rencontre-t-il sur son chemin Guillaume de Machault, il ne passera pas outre sans démontrer que son roman du *Voir dit,* n'a pas pour héroïne Agnès de Navarre. Il y a en plusieurs endroits, sur des personnages du temps, par exemple sur Barthélemy de Burghersh et sur Richard Stury, des détails qui constituent en moins de deux pages deux biographies complètes. Le religieux de Saint-Denis, ce célèbre historien qui dérobe son nom depuis si longtemps aux érudits, échappera difficilement aux investigations persévérantes de M. Kervyn, que deux textes déjà mettent sur la voie. Le *Livre des faits de Bouciquault* nous a valu un appendice de vingt-cinq pages, dans lequel l'ouvrage est revendiqué pour des raisons solides à Christine de Pisan, en même temps que des détails, la plupart inédits, jettent du jour sur les travaux, la vie, les malheurs de cette noble femme. Enfin, Étienne Marcel, le prévôt des marchands, change complétement de figure quand on lit, dans un autre appendice, deux longues lettres inédites de ce fameux chef de la commune de Paris, lettres exhumées d'un cartulaire de Bruges et des archives d'Ypres, et aussi recommandables par le mérite du style que par le précieux commentaire qu'elles offrent, de faits historiques peu uniformément rapportés.

Après cet examen, oserons-nous hasarder quelques remarques? non pas sur des points d'érudition, Dieu nous en préserve, mais sur la forme générale de l'ouvrage. Or, pour emprunter la devise de M. Kervyn, *peut estre que ce livre n'est mie ordonné si justement que telle chose le requiert.* L'artiste semble avoir été quelque peu absorbé par le savant; la richesse nuit à la disposition, la luxuriante abondance des détails, à l'unité de l'ensemble. Évidemment tout l'intérêt doit porter sur Froissart; le reste n'a d'intérêt ici qu'autant

qu'il se rattache solidement à lui. Mais comme Froissart n'a pas eu sur son siècle une action assez marquée pour en devenir le centre véritable, on s'aperçoit que les liens sont parfois plus apparents que réels. Les transitions elles-mêmes l'indiquent : Froissart arrive dans une ville : *il put y voir... il y rencontra sans doute... il est impossible qu'il n'y ait pas connu* tel personnage, *qu'il n'ait pas été témoin* de tel événement. Suivent des détails quelquefois assez longs sur le personnage ou sur l'événement. Dans ces cas et dans d'autres semblables, le héros devient, comme Virgile dans le Dante, un conducteur et rien de plus ; souvent même il court le risque de disparaître, et avec lui, l'unité de l'ouvrage. Il vaudrait mieux, à l'occasion, sacrifier l'accessoire au profit du principal.

Un autre point à signaler, c'est la présence de l'érudition dans le texte. L'auteur a certainement fait tout ses efforts pour la dissimuler; cependant elle perce çà et là dans des discussions qu'il faudrait renvoyer à des notes placées à la fin du volume. Lorsqu'on se laisse aller aux illusions d'un récit plein d'intérêt, on est peu charmé d'être arrêté tout court par une dissertation ; c'est à l'écrivain à écarter soigneusement du sentier dans lequel il veut nous conduire, les épines de la science.

Une dernière remarque à faire, c'est que le lecteur n'aime pas les doutes. On lit pour s'instruire ; un fait douteux n'apprend rien à personne, non plus que les opinions diverses émises à ce sujet ; mais il détourne l'esprit de sa route et le jette de côté. M. Kervyn doute souvent ; il est même tel chapitre qui n'est qu'un enchaînement d'incertitudes. Ce n'est pas qu'on puisse lui faire le plus léger reproche de n'en pas savoir davantage ; au contraire, on doit louer le savant de se montrer aussi scrupuleux : mais lorsqu'un fait est probable, et M. Kervyn ne cite généralement que les faits qu'il regarde comme probables, encore vaut-il mieux, au point de vue de l'art, l'affirmer dans le texte, sauf à exposer ses scrupules dans une note ou dissertation spéciale. Quoi qu'il en soit, il n'est pas bon d'insister longuement dans le texte sur des faits présentés comme incertains.

Dans un prochain article nous compléterons cette analyse par quelques citations.



OBSERVATIONS SUR QUELQUES POINTS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE.

DE L'INFLUENCE DE LA CIVILISATION SUR LA POÉSIE, PAR FERDINAND LOISE.

(2me article).

Homère. M. Loise a étudié sérieusement les poëmes homériques. « C'est que toute la poésie future, dit-il fort bien, est en germe dans ces épopées. Homère est un beau et large fleuve, qui roule majestueusement ses eaux limpides en reflétant dans son sein les paysages variés de ses rives et l'azur du ciel, puis se divise en divers canaux pour féconder le vaste champ de la poésie (p. 113). » A l'analyse de l'Iliade et de l'Odyssée et à l'appréciation de ces œuvres immortelles, l'auteur joint le tableau de la civilisation des temps homériques. On trouve presque à chaque page, des jugements, des réflexions pleines de justesse et de vérité. On nous saura gré d'en citer quelques unes.

« Les descriptions de batailles sont d'une vivacité, d'une vigueur, d'un entrain qui font entendre à l'imagination le cliquetis des armes, le choc des chars et des boucliers, le cri des blessés, le râle des mourants, et montrent aux yeux l'agitation tumultueuse des guerriers dans la bataille, la confusion de la mêlée, et les torrents de sang qui jaillissent des larges blessures (p. 100). » — « Homère, quand il décrit les lieux, est clair et précis, et ne surcharge jamais son pinceau. Quelques traits lui suffisent pour retracer un paysage, car il se tient aux grandes lignes. Ce n'est que quand il voit l'homme aux prises avec la nature que son style devient inépuisable comme son admiration (p. 105). » — « L'impersonnalité de l'œuvre d'Homère est précisément son plus grand mérite ; c'est une œuvre nationale où le poëte s'efface pour ne laisser parler que les événements et les grands hommes qui font la gloire de la Grèce héroïque. Il semble qu'Homère, cet homme-nation, ait senti battre dans sa poitrine l'âme de tout un peuple. Son berceau appartient à la Grèce ; mais sa tombe est dans le cœur de toutes les générations qu'il a formées à la vie nationale, intellectuelle, littéraire, religieuse et sociale (p. 111). » — Rien ne prouve le caractère instinctif de la poésie homérique comme les comparaisons dont la plupart sont tirées de la nature animale. L'intention morale y est absente, la seule moralité est dans le spectacle des fautes et des vertus naturelles provoquées sans réflexion par des événements qui devancent toute réflexion. L'intention de l'art n'y est pas non plus ; l'art n'est que dans le relief donné par le poëte à la réalité des faits et des sentiments (p. 99). »

Cette dernière observation si juste et si bien exprimée, nous fait mieux comprendre le caractère véritable de la poésie homérique que ne le feraient plusieurs pages. Nous regrettons que l'auteur semble la perdre de vue, quand il écrit (p. 113) : « Si pour conserver la couleur locale, le poëte a fait usage dans l'*Iliade* de certains archaïs-

mes tombés en désuétude à son époque, n'est-ce pas un mérite de plus au point de vue social? »

Nous aurions aimé que l'auteur eût fait comprendre l'unité de l'Iliade, pour laquelle il professe une telle admiration qu'il la compare à l'ordre et à l'harmonie régnant dans l'univers (p. 110). Il est difficile de rattacher les chants 2-7 et les chants 9 et 10 à la véritable Achilléide, et nous aurions été heureux de connaître sur ce point l'opinion de M. Loise. Malheureusement, dans son analyse de l'Iliade, il passe les chants 3-7 ainsi que le chant 10, et déplace le chant 9. « Agamemnon, dit-il, abusé par un fatal espoir, présente la bataille aux Troyens. Ce n'est plus pour les Grecs qu'une longue suite de revers malgré des prodiges de valeur. Partout Hector triomphe et promène le carnage et l'incendie jusque sur les vaisseaux des Grecs (1), que l'absence d'Achille réduit aux abois. En vain les principaux chefs supplient l'impitoyable guerrier, etc. » Après une telle analyse, on ne comprend guère l'indignation de l'auteur contre « les savants modernes, qui, par un scepticisme favorable à l'esprit de recherche, mais peu honorable pour la science, rompant en visière avec la poésie, ont poussé leurs investigations posthumes jusqu'à douter de la *personnalité d'Homère*, pour ne voir dans ses poëmes que d'habiles collections de chants épars rassemblés par les érudits du temps des Pisistratides et des Ptolémées. » Certes la science moderne admet, avec M. Loise, que les poëmes d'Homère existaient dans leur état actuel avant les Pisistratides : Grote en a donné récemment des preuves si solides qu'il ne peut plus y avoir de doute à cet égard. Mais faut-il pour cela considérer les 24 chants de l'Iliade comme l'œuvre d'un même auteur? Nous ne le croyons pas, et tant qu'on n'aura pas montré l'unité du poëme entier, il sera permis d'enlever les chants cités plus haut à la rédaction primitive.

Hésiode. « Hésiode, dit l'auteur, marque la transition entre le passé et l'avenir, les traditions religieuses et le philosophisme, la

(1) Hector ne jette le feu que sur un seul vaisseau, celui de Protésilas (*Il.* 16, 113 sqq.). — Dans l'analyse du 1er ch., la peste, envoyée par Apollon, est placée après la querelle d'Agamemnon et d'Achille. Les mots « ici commence le poëme d'Homère » suivant immédiatement la phrase : « Arrivés devant Troie, les Grecs mettent leurs vaisseaux à sec, etc., » pourraient facilement induire en erreur. — A la p. 93 on confond les mots *poëte, aède* et *rhapsode.* Le 1er ne fut employé qu'après Pindare, quand les vers n'étaient plus chantés; le second convient aux poëtes antérieurs à Homère, le 3me aux chanteurs post-homériques. — Thamyris n'est pas cité dans l'Odyssée mais dans l'Iliade (II, 595).

monarchie et les institutions républicaines, l'épopée et le lyrisme (p. 114). » Cette phrase est un de ces éclairs comme il y en a tant dans M. Loise : elle résume tout ce qu'on peut dire sur Hésiode. Si l'auteur avait suivi en tout cette pensée, il aurait vu qu'Hésiode ne peut être contemporain d'Homère, ni antérieur de quatre siècles à Tyrtée (p. 118); il aurait insisté davantage sur la différence qui sépare l'épopée ionienne de la poésie d'Hésiode, la première ne faisant aucune attention au présent, pour s'abandonner entièrement au charme des actions héroïques, tandis que l'autre se préoccupe déjà des peines et des soucis de la vie. Il aurait fait ressortir aussi l'élément *subjectif* des *Travaux et des jours,* écrits pour ramener Persès au sentiment de la justice et à l'amour du travail (1). Cependant les pages consacrées à Hésiode seront lues avec le plus grand fruit, et l'on y admirera le brillant passage sur la Titanomachie :

« Les bouleversements de la nature et des sociétés, représentés par la guerre de Jupiter contre les Titans, inspirent au poëte une description sublime, où le double génie des bardes de l'Orient et du Nord éclate en traits éblouissants, en images flamboyantes où se croisent la foudre et les éclairs, allumant l'incendie depuis la voûte dû ciel jusqu'aux abîmes du Tartare, au milieu du tumulte des flots et des rugissements des vastes forêts embrasées, tandis que les Titans, arrachant les rochers de leur base de granit, les lancent coup sur coup comme une nuée de flèches dans l'immensité. Polyphème n'est-il pas un nain près de ces terribles enfants de la terre, entassant Pélion sur Ossa, comme s'ils avaient affaire à un monceau de cailloux? Ce triomphe de l'esprit sur les puissances de la nature n'a jamais été décrit en Grèce avec autant d'énergie. La guerre de Satan contre Dieu, dans Milton, peut seule être comparée à ce fragment épique. »

Poëtes lyriques. M Loise a réussi à donner en vingt-cinq pages l'histoire à peu près complète du lyrisme grec et une appréciation exacte des brillants esprits qui s'y sont distingués. Les poëtes élégiaques, ïambiques et méliques figurent tour à tour dans cette splendide galerie, chacun revêtu de son caractère, doué des qualités qui le firent admirer du peuple hellène. Nous aurions aimé seulement que l'auteur eût fait ressortir davantage le caractère martial d'Alcée (2); qu'il eût remplacé le mot *énergie* par celui de *grâce*

(1) Le travail n'est pas dans Hésiode un moyen d'atteindre la vertu pratique, mais le moyen de s'enrichir. Les bons et les mauvais jours pour les travaux des champs ne sont pas indiqués d'après les différentes phases lunaires, mais d'après le cours des constellations (*Op. et di.* v. 383 sqq.). — C'est le père d'Hésiode qui, parti de Cumes, alla s'établir à Ascra (*Op. et di.* 635 sqq. cf. 650 sq.).

(2) *Alcaei minaces Camenae* dit Horace *Carm.* IV, 9, 7. Cf. II, 13, 26; I, 32, 6.

dans le jugement porté sur Alcman (1), et qu'il eût rendu plus de justice à Stésichore, placé par tous les anciens à côté du grand Homère (2). Afin que dans une seconde édition on ne puisse rien reprocher à ces belles pages, nous signalerons encore quelques taches légères dans des détails historiques.

M. Loise considère Terpandre comme contemporain de Lycurgue (p. 120). C'est l'opinion de Jérôme de Rhodes, suivi par plusieurs auteurs modernes. Cependant une des dates les plus certaines de la chronologie grecque, est celle de l'institution d'un concours musical à la fête d'Apollon Carneios à Sparte (676 a. C.). Or on sait que Terpandre y remporta le prix, et qu'en 645 il fit des nomes à Sparte (Athén. XIV p. 635 E.). C'est donc à cette époque qu'il faut rapporter l'existence du réformateur de la musique, si on le prend pour un personnage historique et non pour la personnification d'une école. — L'auteur dit en parlant de l'élégie : « La lyre réclamait des accents plus variés, une cadence plus légère, des mouvements plus rapides et plus saccadés. Ce besoin du chant, où les sons s'appellent et se répondent, créa l'élégie, c'est-à-dire le distique, pour exprimer, comme l'indique l'étymologie, la plainte, les gémissements, les regrets (p. 121). » L'élégie était chantée avec accompagnement de flûte. Il faut distinguer le mot ἐλεγεῖον, le distique, de ἐλεγεία, l'élégie. Il est grammaticalement impossible de dériver ce dernier mot de ἒ ἒ λέγειν, et de plus l'élégie n'était pas plaintive à son origine. Le grec ne donnant aucune étymologie acceptable, il faut bien recourir à l'Orient et admettre avec Boetticher, que le mot élégie vient de l'arménien *elégn* (rad. eleg), qui signifie roseau, flûte (*Zeitschr. f. d.*

(1) Le poëte dit lui-même *fr.* 4 Welcker : « Calliope, fille de Zeus, commence des chants aimables, ajoute à l'hymne la grâce et les charmes du chœur. » Au fr. 11 il se glorifie d'être originaire de Sardes. Voyez aussi les témoignages des anciens dans Pausan. III, 15 et dans Athén. XIII, p. 600 F.

(2) Longin 13, 3 le nomme Ὁμηρικώτατος ; Simonide *fr.* 10 le joint à Homère. Cf. Antip. Sidon. *Epigr.* 77; Dio Chr. T. II p. 284 ; Cicero *Verr.* II 35. Le blâme de Quintilien, qui a égaré M. Loise, ne porte que sur le style : le critique romain n'avait sans doute pas considéré suffisamment la différence du lyrisme et de l'épopée. Les mots *epici carminis onera lyra sustinentem* (*Inst. or.* X. 1, 62) sont un éloge. — Nous ne trouvons pas que Quintilien ait parlé *si légèrement* de Simonide, comme le dit l'auteur p. 157. *Tenuis* (X, 1, 64) pourrait bien avoir le sens de *simple*, et alors le jugement de Quintilien serait d'accord avec celui de tous les critiques grecs, qui louaient en Simonide la simplicité et la douceur, opposées à la majesté, à la splendeur de Pindare (V. Schneidewin *Simonidis Cei reliquiæ*, p. XL sq.).

Alterthumswissenschaft, 1853 p. 88 d.). — En nommant les élégies de Tyrtée des *Marseillaises* et des *Brabançonnes* (p. 122), l'auteur pourrait faire croire qu'on chantait ces poésies en chœur en allant au combat. Mais pour cela les Spartiates avaient les ἐμβατήρια *marschlieder*; les élégies de Tyrtée étaient chantées par un seul devant la tente du général (Lycurg. *adv. Leocr.* 28) ou aux repas militaires (Philoch. dans Athénée XIV, p. 630 F.). — Nous lisons, à la p. 124, que « les magistrats de Sparte chassèrent Archiloque de leur cité et proscrivirent ses chants comme une gangrène sociale capable d'altérer les mœurs publiques. » Le motif de cet exil n'était pas aussi grave, Archiloque fut chassé de Sparte pour avoir dit qu'il valait mieux jeter ses armes que mourir (Plutarch. *Lacon. instit.* 34). — On voit un peu plus loin, qu'Archiloque « s'empara de l'iambe, déjà employé dans le *Margitès* concurremment avec l'hexamètre. » Archiloque se servit le premier du vers ïambique, s'il n'est pas l'inventeur de l'ïambe lui-même (Plut. *de Mus.* p. 1140). Quant aux vers ïambiques du Margitès, ils furent, selon toute probabilité, composés par Pigrès, fils ou frère de la reine Artémise, qui inséra aussi des pentamètres dans l'Iliade (Suidas v. Πίγρης). — L'*épode* n'est pas une sorte de distique ïambique (p. 125). C'est un vers plus court suivant dans un ordre régulier un vers plus long; il n'est pas requis que l'un ou l'autre de ces vers soit ïambique. — Hipponax n'était pas contemporain de Mimnerme, comme l'auteur semble le dire p. 125. Il vivait sous le règne de Darius, fils d'Hystaspe (vers 537 a. C., Pline, H. N. 36, 5). Toute poésie véritable était alors éteinte dans l'Ionie, et comme les auteurs ne puisaient plus leurs inspirations aux idées nobles et généreuses, Hipponax emprunta au bas peuple ses pensées et son langage. En mettant un spondée à la fin du vers ïambique (*choliambe*), il chercha à rapprocher ses vers de la prose. Son style était tellement trivial ainsi que son rhythme, qu'aucun auteur de la période classique n'a voulu les imiter. — L'apologue ne fut pas cultivé comme genre particulier dès le 6me siècle (p. 130). On trouve, il est vrai, plusieurs apologues dans les poésies de ce temps, mais ce ne sont pas des œuvres séparées. — En parlant d'Alcée, M. Loise dit que « vaincu dans une bataille livrée contre Pittacus, *nouveau tyran* de Mitylène, il ne put dévorer sa honte et chargea la lyre du soin de sa vengeance (p. 131). » Il est à craindre qu'on ne confonde ici Pittacus avec Melanchrus, Myrsile, etc., tyrans issus du parti démocratique. Pittacus fut nommé αἰσυμνήτης *régent*,

par les deux partis, afin de calmer l'agitation de l'état (Arist. *Polit.* III, 9, 5. Dion. Halic. *A. R.* V, 73). Ce fut alors qu'Alcée lança ses injures contre Pittacus : sa défaite dans la bataille livrée au régent n'arriva que longtemps après (Alc. *fr.* 5 Matth). — « Nous ne connaissons pas, dit l'auteur, les hymnes d'Alcée aux dieux, mais il est à penser que, s'il suivait, dans les formules invocatoires, les traces des poëtes homériques, il s'en éloignait autant par le rhythme que par le ton vif, ardent, passionné de son lyrisme, substitué aux formes épiques des aèdes de l'Ionie (p. 132). » Il ressort des fragments de ces hymnes que le mètre est alcaïque ou sapphique et que le fond était en grande partie épique, c'est-à-dire consistait dans un récit (v. le passage d'Himerius *or.* XIV, 10 ; Alc. *fr.* 17 Matth.). — En passant d'Alcée à Sappho, nous lisons que « la célèbre lesbienne formait des *chœurs* de jeunes filles dont elle était la gracieuse institutrice (p. 132). » L'expression est peu exacte, car les poésies de Sappho n'étaient pas chantées en chœur (Demetr. *de elocut.* c. 166, 167). Sappho tenait une espèce de salon littéraire. Ses épithalames ne sont pas plus célèbres que ses autres chants (p. 133) ; aussi les fragments n'en sont pas plus nombreux, car 26 seulement sur 120 appartiennent à ce genre et ce ne sont pas les principaux. Voici une phrase de poète : « Pauvre Sappho, les filles de Lesbos, au lieu d'épithalame, ne purent chanter sur elle que l'hymne funèbre d'un malheureux trépas ! » Sappho fut mariée et avait une fille, nommée Claïs, à laquelle est adressée le beau fragment 76 (Neue). — Les *parthénies* n'étaient pas comme le prétend l'auteur (p. 134), des chœurs de jeunes filles en général destinés entre autres à la célébration des mariages. C'étaient des chœurs exclusivement religieux chantés dans les processions (Proclus 26). — M. Loise croit que le mélange de l'épopée avec le lyrisme, qui caractérise Stésichore, provient du mélange des races dorienne et ionienne à Himère, patrie du poëte (p. 135). Ne faudrait-il pas plutôt chercher l'explication de ce mélange dans le but de ces poésies destinées à être chantées aux fêtes des héros ? — Stésichore n'a pas composé l'apologue du cheval et du cerf ; il l'a simplement raconté (Arist. *Rhet.* II, 20). — « Les anciens plaçaient bien au-dessus des œuvres épico-lyriques d'Ibycus ses poésies amoureuses. » Autant qu'on peut en juger par les fragments, ces poésies amoureuses étaient également épico-lyriques : à l'éloge du beau garçon auquel le chœur était consacré, se joignait un mythe souvent très-détaillé (v. par ex. le fr. 5 Schneidew.). — Lasus d'Hermione ne passe pas pour avoir introduit

le dithyrambe à Athènes (p. 136), mais pour l'avoir introduit dans les concours (Suidas v. Λᾶσος). — « Simonide, dit M. Loise, doué par la nature d'une sensibilité profonde, fut l'écho mélodieux des grandes infortunes. Les cris de la douleur avaient retenti dans son âme et produit dans l'art grec d'autres lamentations de Jérémie, sous le nom de *Thrènes,* dont l'ode à Danaé offre un admirable modèle (p. 138). » Les Thrènes étaient des chœurs que les familles riches faisaient exécuter en l'honneur d'un parent décédé. Le fragment contenant les plaintes de Danaé faisait partie d'un chœur semblable. « Plus heureux que Pindare, dit l'auteur, Simonide ne se borna pas à chanter les vainqueurs des jeux olympiques. » Pindare ne s'y borna pas non plus; témoin les nombreux fragments de ses autres compositions. Aucun auteur ancien n'a dit que Simonide fut officiellement choisi pour célébrer les exploits de Marathon, des Thermopyles, etc. La forme du fragment sur le combat des Thermopyles ne permet pas de supposer qu'il ait appartenu à un chant héroïque consacré à la louange de Léonidas. S'il n'est pas un scolie, il est extrait d'un poëme sur une autre bataille livrée contre les Perses. Nous voyons encore attribuer à Simonide les mots *je ne suis pas enclin à la censure,* οὐ γὰρ εἶμι φιλόμωμος, tirés du grand fragment conservé par Platon (*Protagor*. p. 339 A). On sait maintenant que cette phrase n'est pas du poëte, mais du philosophe (v. Bergk *Poetae lyrici graeci* p. 870). Il est peu exact de dire que « Simonide appartenait, comme Stésichore, à une famille d'artistes qui vivait des produits de l'esprit. » Simonide fut le premier qui écrivit pour de l'argent (Schol. Pind. *Isthm.* II, 5). Le poëte de Céos ne *consacra* pas la forme des odes triomphales, en décrivant toutes les péripéties de la lutte, etc. L'auteur dit lui-même p. 143, que Pindare n'entrait pas dans ces détails. — L'épigramme n'était pas seulement « une inscription sépulcrale ou tumulaire. » C'était une inscription quelconque servant à faire connaître la destination d'un monument ou de tout autre objet. — L'athlète-poëte de Rhodes s'appelle Timocréon et non Timoléon (p. 141). — « Partout, dans les festins, dit M. Loise (p. 142), on chanta le *scolie* de Callistrate, dont voici le refrain de mort : « Dans la branche de myrte, je porterai l'épée comme Harmodius et Aristogiton, quand, aux fêtes d'Athéné, ils tuèrent le tyran et établirent l'égalité dans Athènes. » Parmi les scolies ou chansons de table conservés par Athénée (XV, p. 694 E sqq.) se trouvent quatre quatrains sur Harmodius et Aristogiton. Le passage donné par M. Loise est la traduction du premier; voici les trois autres, d'après la traduction d'Alexis Pier-

ron, cité par l'auteur : « Très-cher Harmodius, tu n'es point mort, sans doute : tu vis dans les îles des bienheureux, là où sont, dit-on, Achille aux pieds rapides et Diomède, fils de Tydée. Dans le rameau de myrte je porterai l'épée, comme Harmodius et Aristogiton, quand aux fêtes d'Athéné ils tuèrent le tyran Hipparque. Toujours votre renom vivra sur la terre, très-cher Harmodius, et toi, Aristogiton, parce que vous avez tué le tyran et établi l'égalité dans Athènes. » On voit que le 1er quatrain n'est aucunement le refrain de la chanson. Bien plus, les quatre quatrains forment, selon toute probabilité, quatre scolies différents sur le même sujet ; car le scholiaste d'Aristophane *Acharn.* 980 parlant d'un scolie sur Harmodius, dit expressément qu'il commençait par les mots φίλταθ' Ἁρμόδιε, οὔ τι που τέθνηκας. Quand nous lisons donc dans Hesychius que la chanson d'Harmodius fut composée par Callistrate, il faut l'entendre du premier scolie chanté en l'honneur du meurtrier d'Hipparque.

On voit que la plupart des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur, ne touchent en rien à l'appréciation littéraire des poëtes. On pardonne du reste volontiers quelques taches dans un livre qui se distingue par tant de qualités. Il est très-rare, par exemple, de trouver dans des ouvrages de critique littéraire une page aussi splendide que celle où l'auteur expose le caractère des élégies de Théognis (p. 129). Nous ne pouvons nous empêcher de la citer en entier :

« Théognis appartenait à cette aristocratie dorienne, qui régnait dans Mégare avant l'avènement de Théagènes. Sa poésie reflète l'ordre social de la Mégaride. Tandis que l'aristocratie était florissante, Théognis vivait heureux et ses vers respiraient, si j'ose dire, l'haleine des festins égayés par de joyeux convives. Mais quand le vent de la démocratie, grondant contre la noblesse, présage la ruine de la race aristocratique, le frisson de la colère et du mépris passe à travers l'âme du poëte, et ses vers deviennent des brûlots pleins de sinistres lueurs. Comme il arrive toujours aux hommes de parti qui n'écoutent que la passion, ses adversaires, à ses yeux, étaient des bêtes fauves, et ses amis des agneaux sans tache. Il faut entendre Théognis, du haut de son fier dédain, écraser cette *vile populace* qui, par sa victoire, vient de prendre rang dans la société. Mais quand le vainqueur, dans l'ivresse du triomphe, insulte au vaincu et le dépouille de ses biens, alors le poëte, transporté de fureur, foudroie cette canaille, lie abjecte des partis, qui souille de son venin toutes les causes ; il voudrait dans sa colère boire le sang de ses spoliateurs. L'explosion était terrible, mais légitime cette fois. Malgré ces excès qui, pour me servir d'une expression moderne, *attelaient la muse au char hurlant des factions,* le poëte sut créer des perles de bon sens, dont l'esprit de parti n'a pu ternir l'éclat. Quoi qu'il en soit des préjugés et des passions aristocratiques de Théognis, c'était une âme bien vertueuse, et que la vue du mal irritait jusqu'au délire et au découragement. C'est ainsi que s'expliquent ses

plaintes amères contre la divinité, qui s'élèvent, je me trompe, qui s'abaissent jusqu'au blasphème, quand il contemple d'un œil de mépris la prospérité du méchant. Ah! si son esprit, écartant les voiles de l'avenir, avait pu entrevoir l'aurore d'un jour nouveau! Il aurait compris que, au delà de ce monde de boue, le soleil de justice se lèvera pour l'humanité régénérée, et que les purs rayons de la vérité et de la vertu seront enveloppés de sa divine lumière.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre M. Loise dans ses études sur le théâtre grec, pour lequel il montre une prédilection toute spéciale; nous craindrions d'outrepasser les bornes d'un compte-rendu. Pour le même motif nous devons renoncer aussi à notre projet d'examiner quelques points de l'histoire littéraire de Rome. Ce que nous avons dit suffira du reste pour montrer que si dans l'ouvrage de M. Loise il y a des erreurs de détail provenant des sources auxquelles il a puisé, son livre est une œuvre d'éloquence digne au plus haut point de la distinction dont l'Académie belge l'a honorée. Nous sommes heureux d'apprendre que le mémoire de M. Loise est jugé aussi avantageusement en France qu'en Belgique. L'auteur a reçu les lettres les plus flatteuses. M. de Lamartine lui écrit : « Votre livre m'a sincèrement ravi; soyez le Montesquieu de la littérature moderne. » — « Vous avez parcouru, dit M. Sainte-Beuve, avec science et talent, un champ immense, et d'un point de vue qui vous était imposé par les termes du programme. De fait c'est une *Histoire universelle* de la poésie que vous avez entreprise. — M. Géruzez écrit à l'auteur, avec sa modestie ordinaire : « Vous avez fait un livre excellent, où j'ai eu le plaisir de me voir battu sur mon terrain. Vous êtes bien jeune encore, et vous en savez déjà plus long que je n'en saurai jamais. » Enfin M. Alexis Pierron, auteur lui-même d'une Histoire de la littérature grecque et romaine, apprécie en ces termes l'ouvrage de notre savant et éloquent compatriote : « J'admire que vous ayez pu condenser tant de faits dans un si court espace, et sans tomber jamais dans la sécheresse des résumés. Votre tableau classique est complet; rien n'y manque, et pourtant tout court de verve et avec la grâce et le charme d'un récit d'imagination. C'est que vous faites circuler dans tout cela de nobles et fécondes idées, et que le style, chez vous, n'est pas un vain clinquant de mots. »

M. Loise a promis de compléter son mémoire par l'histoire de la poésie chez les peuples modernes. Nous formons des vœux pour que ce second volume soit bientôt achevé, et soit accueilli avec la même faveur que le premier.

L. Roersch.

CORRESPONDANCE.

On nous adresse de Beauvais, avec prière d'insertion, le compte-rendu suivant. Il montre que les bons manuels composés en Belgique savent passer la frontière, et il est trop honorable pour que nous ne nous empressions pas d'accéder au désir de l'auteur.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LITTÉRATURE, A L'USAGE DES PENSIONNATS ET DES CLASSES INFÉRIEURES D'HUMANITÉS, PAR M. L'ABBÉ LAPORTE, PROFESSEUR A MALINES.

On peut dire que jamais l'éducation publique ne fut l'objet de soins plus attentifs et plus sérieux qu'aujourd'hui; sans parler des méthodes excellentes récemment introduites dans l'enseignement, et auxquelles sont dus de nos jours les progrès rapides des élèves, nous voyons paraître chaque année de nombreux ouvrages destinés à soutenir les efforts des maîtres et à faciliter le travail des jeunes gens. Il est juste de signaler à la reconnaissance des familles le dévouement des hommes modestes qui consacrent leurs veilles et leurs talents utiles, sans autre but que de venir en aide à la jeunesse des écoles.

M. l'abbé Laporte, professeur au pensionnat du Brul, à Malines, a écrit un *Traité élémentaire de littérature,* un volume qui ne peut manquer d'être favorablement accueilli du corps enseignant. Ce traité, méthodique, clair, précis, convient surtout aux élèves des classes inférieures des humanités, à celles des pensionnats des deux sexes, et des écoles normales primaires. Jadis, ce n'était qu'en rhétorique qu'on initiait les jeunes gens à l'art si difficile d'écrire. Il n'en est plus ainsi. On a compris que tous, en quittant le collége ou la pension, doivent être capables de rédiger une lettre, de raconter un événement, d'apprécier certaines compositions littéraires. Le livre de M. Laporte rendra, sous ce rapport, aux maîtres et aux élèves des services réels. La plupart des traités de style, surtout ceux publiés en France, ont un défaut grave : on n'y trouve qu'une théorie abstraite et stérile que ne féconde aucune application. Le manuel de M. Laporte est essentiellement pratique ; c'est à ce caractère distinctif qu'il devra le succès qu'on peut lui prédire. Nous ne saurions mieux faire pour en donner une idée, que de citer ici quelques lignes d'un article publié à ce sujet par la *Revue de l'instruction publique en Belgique*. Ce passage fera connaître suffisamment le but, le plan et les qualités du manuel.

« ... Mettre toujours l'exemple à côté du précepte, faire l'applica-
« tion raisonnée des règles de l'art d'écrire dans des exercices pleins
« d'intérêt et d'utilité; former le jugement de l'élève par l'étude
« du fond de la pensée; lui faire découvrir, au milieu d'une variété
« infinie, l'unité qui domine les modèles de la composition; le guider
« d'une main sûre dans l'étude des détails; enfin, lui apprendre à
« remonter de l'analyse à la synthèse première; voilà certes la seule
« voie qui puisse le conduire au développement normal de ses facul-
« tés intellectuelles, la seule méthode qui soit propre à l'initier aux
« secrets de la composition littéraire. » C'est la méthode qu'a suivie
M. l'abbé Laporte.

Ajoutons que les exemples, toujours choisis avec goût et intelligence, mettent parfaitement en relief les préceptes, et répandent dans le livre une variété qu'offrent rarement les ouvrages didactiques.

Nul doute que le Traité élémentaire de littérature ne soit apprécié comme il le mérite et n'obtienne dans l'enseignement les résultats qu'il promet. Votre *Revue* l'a fait connaître en France, et déjà plusieurs colléges ont adopté ce manuel pour les cours supérieurs de français.

L'auteur dans un prospectus nouveau annonce le complément de cet ouvrage : manière de se servir du traité élémentaire de littérature, et devoirs à donner aux élèves.

D. Delacourt,
officier de l'université, professeur dans l'Académie de Paris.

VARIÉTÉS.

DÉPART DE ROLDUC.

Rolduc! cher souvenir! Les brouillards du matin
D'un voile de mystère enveloppaient ta cime;
Dans un ciel vaporeux, au féerique dessin,
Ton ombre de géant se dressait plus sublime!

De ton église au loin la séculaire tour
S'élançait vers le ciel comme une âme en prière;
Et le premier rayon de l'astre-roi du jour
Venait te couronner de l'or de sa lumière!

Tel tu me paraissais, à l'heure du départ,
Asile bienheureux où mon cœur put éclore
Aux saintes vérités, au doux culte de l'art,
Comme la fleur qui s'ouvre aux rayons de l'aurore!

Que de fois, quand le soir, dans tes murs studieux,
Répandait le silence, et l'ombre et le mystère,
Craintif je traversais, d'un pas respectueux,
Les immenses parvis du temple solitaire!

Que de fois, quand la lune éclairait mon réveil,
Je parcourais, l'hiver, la main toute glacée,
Mais d'un œil qui bravait les assauts du sommeil,
Les poèmes divins des rois de la pensée!

Rolduc, où j'ai passé les plus beaux de mes jours,
Tel je te vis alors à cette heure suprême,
Tel au fond de mon cœur tu resteras toujours;
Comme les dons de Dieu, toujours, Rolduc, je t'aime!

J.-G. Br

Ruremonde.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Manuel de sciences commerciales, *rédigé suivant le programme officiel pour la cinquième et la quatrième professionnelle des athénées et des colléges, par* L. Leclercq, *professeur de sciences commerciales et d'économie politique à l'athénée royal de Bruges*. Deuxième édition. Bruges, Tanghé, fils 1859. Un vol. in-8 de pp. XII, 217.

Il y a moins d'un an que la *Revue* rendait compte de ce livre en lui prédisant beaucoup de succès. Ces prévisions se sont réalisées, et la rapidité avec laquelle la première édition s'est écoulée, dispense d'insister sur le mérite de l'ouvrage. Il suffira de dire que l'auteur a revu son travail avec soin; il l'a modifié en certaines parties, augmenté en d'autres. Ainsi le chapitre consacré à l'analyse des opérations les plus usuelles du commerce a été refondu et complété. Les deux séries d'exercices pratiques non expliqués, ont été augmentées de nouveaux articles. Enfin les notions générales sur le commerce, sur les échanges, sur les entreprises commerciales, etc., ont aussi reçu de notables développements. L'auteur ne se borne plus à définir le commerce, à indiquer les lois qui règlent le prix des objets, etc., il expose encore les moyens de réussir dans les entreprises commerciales, c'est-à-dire, l'art de bien acheter et de bien vendre, les principes généraux de la vente d'après le code civil, ainsi que les obligations et les droits de l'acheteur et du vendeur. M. Leclercq, comme on le voit, voudrait

imprimer à l'enseignement des sciences commerciales, dans les classes inférieures, une direction nouvelle, en s'adressant un peu plus à l'intelligence des jeunes gens, en les initiant de bonne heure aux lois qui régissent le commerce, enfin en les formant peu à peu à l'esprit des affaires. Cette tendance sera sans doute approuvée par tout le monde ; il n'est jamais trop tôt, à notre avis, pour dire à ceux qui se destinent au commerce, que la loyauté, l'économie, le travail seuls peuvent les faire réussir.

Un mot sur un point dont nous n'avons rien dit dans notre premier compte-rendu. A la fin du *Manuel* se trouve une série de 91 devoirs renfermant, par numéros, des questions de théorie, des exercices de rédaction ou de calcul conformes aux usages du commerce, C'est là une innovation fort utile, dont tous les professeurs sauront gré à M. Leclercq. Elle évite en effet tous les inconvénients de la dictée, et permet de consacrer à l'explication un temps précieux. Il suffit d'indiquer aux élèves le numéro du devoir, lequel est toujours en rapport avec le *Manuel*. Cette partie a aussi, dans la seconde édition, subi tous les changements et reçu toutes les additions dont une année de pratique avait démontré l'utilité.

Pour terminer, nous engageons l'auteur à ne pas s'arrêter en si beau chemin ; l'accueil qu'ont reçu ses premiers travaux, doit l'encourager puissamment à les continuer, et à doter les autres classes de manuels semblables à celui qu'il publie pour les classes inférieures.

—

Στράβωνος Γεωγραφικά. STRABONIS GEOGRAPHICA. *Græce cum versione reficta. Apparatu critico, indicibus rerum nominumque locupletissimis, tabulis æri incisis quindecim instruxit* CAROL. MÜLLERUS. *II volumina.* 1853 *et* 1858. Paris, Firmin Didot. — VII, 1044 et IX pages.

Le fameux mot, φθονερὸν τὸ θεῖον, vient involontairement à l'esprit quand on voit tant de trésors littéraires de l'antiquité irrévocablement perdus. Ainsi des nombreux et importants ouvrages que les Grecs avaient consacrés à la géographie, il ne nous reste, à peu près dans son entier, que celui de Strabon, composé pour les *gens du monde* et sans la prétention d'approfondir. Heureusement Strabon était un excellent esprit, et pour cette raison son œuvre n'est pas devenue superficielle ; par ses solides qualités il a échappé à un danger auquel l'exposait son dessein. Une élégance naturelle de langage ajoute à l'intérêt toujours soutenu du fond. Cette nouvelle édition du géographe si précieux pour nous, présente une digne continuation des travaux considérables et justement célèbres de Coray, Groskurd, Kramer et Meineke. Après avoir mené à bonne fin son immense collection des fragments de tous les historiens grecs perdus, M. Charles Müller a fait connaître avec éclat, dans le premier volume des *Geographi minores*, l'étendue et la profondeur de ses recherches géographiques. On ne s'étonnera donc pas de trouver dans cette nouvelle édition de Strabon la solution de beaucoup de problèmes qui avaient embarassé les critiques précédents : par des études spéciales et soutenues M. Müller s'était mis en possession d'éléments et de données qui avaient manqué à ses excellents prédécesseurs. L'*annotatio critica* rend compte du texte adopté et en soumet à une savante révision toutes les difficultés ou incertitudes sous le rapport géographique. La table, modèle d'exactitude et de disposition intelligente, donne partout où cela est nécessaire, le nom moderne des localités et quelquefois une discussion succincte sur des points douteux. Mais le

travail le plus important, celui qui distingue cette édition de toutes les autres, ce sont les quinze cartes *strabonienses* dont elle est accompagnée. Sur ces cartes exécutées avec le soin le plus parfait, le lecteur embrasse d'un coup d'œil ce qu'une lecture assidue du texte ne lui aurait appris qu'à la longue. Elles sont rares, les éditions qui réunissent des secours aussi divers que le Strabon de M. Müller.

—

De la routine en France *dans l'enseignement classique au dix-neuvième siècle, par* Fr. Dübner, *deuxième partie,* Paris 1858. 33 pp.

Dans cet écrit court mais substantiel, M. Dübner continue, avec l'entrain et la franchise qu'on lui connaît, ses éloquents plaidoyers en faveur des bonnes méthodes grammaticales contre les manuels adoptés en France. Après avoir établi, dans la première partie, que la Routine seule maintient aujourd'hui la grammaire de Burnouf, il montre, dans celle-ci, les tristes effets qu'elle produit, et n'hésite pas à rejeter en partie sur elle la désaffection qui se montre pour les lettres anciennes. D'où vient, en effet, que l'histoire, la géographie, la chimie, la physique sont étudiées avec ferveur et succès, sinon parce que les manuels se sont mis au niveau de l'époque, et ont suivi les progrès de la science et de la méthode? D'où vient au contraire que les lettres anciennes sont en discrédit, qu'elles ne se maintiennent que par la volonté énergique de l'Université, que, « dans la mémoire du plus grand nombre, les versions et les thèmes s'associent d'une manière indissoluble à ces fantômes barbouillés d'encre qui s'appellent *pensums,* » sinon parce que la routine a immobilisé l'enseignement? « Est-il possible que des rudiments surannés, et tout à fait en contradiction avec le courant actuel des idées, ne rebutent pas une jeunesse aussi précoce que la jeunesse française? Une foule de notions claires, dont elle possède le germe dans son bon sens naturel, lui sont embrouillées à plaisir par l'exposé maladroit et pénible qu'en font toutes les grammaires prescrites : elle est obligée d'apprendre par cœur ces paragraphes embarrassés, qui choquent, qui révoltent quelquefois le simple bon sens.... A ceux qui voudraient rejeter *toute* la faute sur l'esprit et sur « les tendances matérielles » de notre temps, j'opposerai victorieusement, dit M. Dübner, ce qui se passe chez nos voisins. Regardez, par exemple, la « féodale » Allemagne : on y a vu se succéder dans la faveur *générale* douze ou quatorze grammaires grecques et latines, une meilleure détrônant toujours peu à peu la précédente, pendant qu'en France il n'y avait d'universellement employé que *Lhomond* et *Burnouf,* encore aujourd'hui officiellement et exclusivement prescrits. Or l'Allemagne, qui a usé treize grammaires durant le tranquille règne de Burnouf et de Lhomond, est aujourd'hui tout aussi enthousiaste des études classiques qu'auparavant, si l'on en juge par la prodigieuse quantité de textes grecs et latins qu'elle imprime chaque année et sans aucun ralentissement. » Encore si l'influence des manuels était restreinte aux lycées, régis par les programmes officiels; mais *l'enseignement libre* s'est mis faussement en tête que par Burnouf seul on peut se procurer le diplôme de bachelier; les élèves sont donc mis, du moins pendant quelque temps, au régime de Burnouf en vue des examens.

Comment une routine aussi contraire à l'esprit français peut-elle se maintenir en France? Il y a de ce fait une raison que nous n'aurions pas devinée. Un personnage haut placé dans la hiérarchie universitaire, un membre du Conseil impérial de l'instruction publique disait un jour à M. Dübner : « *Une question de grammaire est chez nous une question de boutique, et rien de plus : vous*

aurez beau vous escrimer, vous ne ferez pas qu'il en soit autrement. » Pour nous, sans nier la vérité du fait dans le passé, nous ne croyons pas à la conclusion. On peut déjà signaler d'heureux symptômes. MM. Hase, Alexandre, Artaud, dont les noms sont si connus des hellénistes, ne paraissent pas fort enthousiastes de Burnouf. A l'école normale supérieure on jugera sans doute impossible la mise à exécution de cet article du programme : « Le professeur, dans l'exposition des différentes parties de la grammaire grecque, l'étymologie, la syntaxe, les accents, la prosodie, les dialectes, *prend pour cadre de son enseignement la* MÉTHODE DE BURNOUF, et la développe au moyen des grammairiens grecs et des ouvrages modernes les plus estimés. »

M. Dübner termine son intéressant petit livre en donnant *in-extenso* notre compte-rendu de sa dernière brochure. Nous sommes heureux qu'il nous ait jugés dignes de servir la cause qu'il défend avec tant de persévérance, et nous faisons les vœux les plus sincères pour qu'il réussisse.

—

DALLES TUMULAIRES DE CUIVRE ET DE PIERRE, *recueil historique des meilleurs spécimens belges et étrangers, principalement du XII*me *jusqu'au XVI*me *siècle, par* W.-H. JAMES WEALE.

Nous avons sous les yeux le prospectus d'un ouvrage qui offre un haut intérêt non seulement pour plusieurs de nos anciennes familles, mais encore pour tous ceux qui s'occupent d'histoire, de généalogie et de recherches archéologiques. Les artistes y trouveront aussi d'abondantes ressources. L'auteur, M. Weale, de Bruges, est connu comme recueillant, depuis nombre d'années, les fac-simile des dalles tumulaires et pierres votives existant en si grand nombre dans nos églises. Une partie de sa collection, exposée à Gand à l'occasion du jubilé de la société des Beaux-Arts, a attiré beaucoup l'attention.

L'ouvrage se composera d'environ 80 planches gravées sur cuivre et sur pierre, exécutées avec soin par les meilleurs artistes et reproduisant fidèlement le caractère des originaux, choisis parmi les plus dignes de remarque, tant sous le rapport de l'importance de la personne représentée, que sous celui de la beauté du dessin ou de la nature intéressante du costume. Le texte contiendra l'histoire des costumes ecclésiastiques, militaires et civils, avec des notices sur les personnes remarquables; il sera précédé par un essai sur l'histoire de l'art de la gravure et les changements de style qu'il a subis depuis le douzième siècle (1143) jusqu'au déclin de la renaissance.

L'ouvrage sera terminé par un catalogue, indiquant par classes et par ordre chronologique tous les cuivres qui existent encore dans les Pays-Bas.

Parmi les gravures on trouvera plusieurs dalles magnifiques, calquées par l'auteur pendant un voyage qu'il fit en Belgique, il y a quelques années, et qui ont disparu, depuis lors, des églises qu'elles ornaient à cette époque.

Cette publication vraiment nationale formera 1 vol. grand in-folio, divisé en 12 livraisons de 8 planches. Plus de la moitié des planches étant terminées, la première livraison paraîtra sous peu. Elle contiendra les planches suivantes :

Ste-Alène (vers 1180); sire Jean d'Aubernoun (1277); Othon de Brunswick, évêque (1279); sire Roger de Trumpington (1289); John Grenefeld, archevêque (1315); sire Raus de Greiz, porte-étendard à la bataille de Woeringen (1318); sire Égide de Hamale (1354); Jean Moiien, doyen de la corporation des tanneurs et sa femme (1453).

La seconde livraison contiendra : St-Piat (12e siècle); sire Antoine de Bolzée (12e siècle); sire Nenkin de Gothem (1296); sire Robert de Bures (1302); sire Guillaume Wenemaere et dame Marguerite Sbrunen (1326); Thomas de Topclyffe, bourgeois et sa femme (1391); sire Martin vander Capelle (1452) ; André vanden Wyngaerde, marchand et sa femme (1536).

ACTES OFFICIELS.

— Par arrêtés ministériels du 10 février, ont été déchargés de leurs fonctions et admis à faire valoir leurs droits à la pension, les sieurs *Cosyn,* surveillant, et *Collignon,* maître de calligraphie à l'Athénée royal de Bruges.

— Un arrêté ministériel du 26 février accepte la démission offerte par le sieur *Balasse,* de ses fonctions de maître de gymnastique à l'école moyenne de Gosselies.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruxelles : professeur de mathématiques supérieures, en remplacement du sieur Vanginderachter, démissionnaire, le sieur *Annoot,* actuellement professeur de mathématiques dans la section professionnelle du même établissement ; — professeur de mathématiques dans la section professionnelle, le sieur *Bouvier,* actuellement attaché en la même qualité à l'athénée royal de Gand (1er mars).

A l'athénée royal de Liége : surveillant en remplacement du sieur Lequarré, qui a reçu une autre destination, le sieur *Evrard,* docteur en philosophie et lettres (9 mars).

A l'école moyenne de Dinant : maître de dessin, le sieur *Decondé,* directeur au même établissement (8 février).

A l'école moyenne d'Andenne : maître de dessin en partage avec le sieur Leroy, titulaire actuel, qui est déchargé d'une partie de ce cours, le sieur *Koob,* assistant ; — maîtres de gymnastique, en partage, les sieurs *Leroy* et *Koob,* susdits (12 février).

A l'école moyenne de Gosselies : maître de dessin en partage, en remplacement du sieur Cordier, qui a reçu une autre destination, le sieur *Laduron,* directeur au même établissement (14 février).

A l'école moyenne de Marche : maître de dessin, en remplacement du sieur Ardache, démissionnaire, le sieur *Loriaux,* second régent au même établissement ; — maître de gymnastique, le sieur *Lejeune,* instituteur à la section préparatoire (25 février).

— Sont nommés inspecteurs ecclésiastiques des écoles primaires, le sieur *Vanderstraeten,* curé-doyen à Deynze, pour les cantons de Deynze et de Cruyshautem, en remplacement du sieur Vander Haeghen, décédé ; — le sieur *Salmon,* curé-doyen à Couthuin, pour le canton de Héron, en remplacement du sieur Nagant, appelé à d'autres fonctions.

— Par arrêté royal du 15 février, le sieur *Coenegracht,* prêtre catholique romain, nommé par l'évêque de Liége, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Saint-Trond.

— Par arrêté royal du 3 mars, il est accordé, sur sa demande, au sieur *Renoz*, démission honorable des fonctions d'inspecteur cantonnal de l'enseignement primaire dans le cinquième ressort de la Flandre orientale (ressort de Gand).

— Par arrêté royal du 3 mars, le sieur *Piot*, est nommé conservateur adjoint honoraire du cabinet de médailles de la Bibliothèque royale.

— Un arrêté royal du 7 février modifie et complète les réglements établis concernant le prix quinquennal d'histoire et les cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages publiés en Belgique, par des auteurs belges, et se rattachant à l'une des catégories suivantes : 1° Sciences morales et politiques; 2° Littérature française; 3° Littérature flamande; 4° Sciences physiques et mathématiques; 5° Sciences naturelles.

L'arrêté est ainsi conçu :

Art. 1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres au moins. — Art. 2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal, à l'exclusion des autres, et lequel. La question sera mise aux voix sans division. — Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins. — Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

— Des arrêtés royaux du 15 février allouent des subsides à différentes administrations communales de la manière suivante : Bruxelles, pour l'académie royale des beaux-arts, 8,000 francs, pour l'école de gravure y annexée, 1200 fr.; Gand, pour le soutien de l'école industrielle, 10,000 fr., pour l'académie de dessin, d'architecture et de sculpture, 4,000 fr.; Liége, pour l'académie royale des beaux-arts, 5,000 fr.; Bruges, pour l'académie royale de peinture, de sculpture et d'architecture, 4,000 fr.

— Un arrêté royal du 23 février établit au sujet du prix triennal ponr la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande, le réglement suivant :

Art. 1er. Sera admis au concours tout ouvrage de littérature dramatique écrit en langue flamande par un auteur belge de naissance ou naturalisé.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au département de l'intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangres ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale.

— Le *Moniteur* du 5 mars publie le rapport général sur la situation de la Bibliothèque royale, pendant les années 1856-1857 et 1857-1858, par M. Alvin, conservateur en chef.

— Par arrêté royal du 9 mars le Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie est divisé en deux sections principales : la première section comprend les objets qui se rapportent à l'archéologie, particulièrement à l'archéologie natio-

nale, et à l'ethnographie, ainsi que les armes offensives et défensives anciennes; la seconde comprend les armes à feu, ainsi que les armes offensives et défensives modernes.

La direction ordinaire et la conservation du Musée sont confiées à un fonctionnaire qui porte le titre de : *Conservateur du Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie*. Le Musée est placé sous la surveillance d'une commission directrice.

L'arrêté règle ensuite ce qui concerne la commission directrice, le conservateur, les autres employés, les achats et les échanges, et le service public.

Par un second arrêté royal la commission directrice est composée comme suit : MM. le prince de Ligne, président; le colonel Donny, vice-président; Balat, architecte; le comte Léopold de Beaufort; Chalon, membre correspondant de la classe des lettres de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; le lieutenant-colonel Meyers; le marquis Théodule de Rodes.

NOUVELLES DIVERSES.

Le département de l'intérieur donne dans le *Moniteur* du 2 mars la liste des ouvrages publiés en Belgique et déposés pendant les mois de janvier et de février 1859, pour la garantie du droit de propriété. Nous y remarquons : le T. IX, des *Acta sanctorum;* Histoire de Ste-Gudule par Balleydier; Souvenirs sur les quatre derniers papes, traduction du cardinal Wiseman; Histoire de la ville d'Anvers par Eug. Gens, livraison 1-14; Manuel des sciences commerciales, par L. Leclercq; Table de multiplication par Lepreux ; Traité de style épistolaire par Mathelot; Élements de géométrie théorique et pratique par l'abbé Stordeur.

— M. Gachard, archiviste général du royaume vient d'être nommé membre du comité des savants du Musée germanique à Nuremberg. Ce comité compte dans son sein la plupart des illustrations littéraires et scientifiques de l'Allemagne.

— La démission de professeur à l'institut supérieur d'Anvers, offerte par M. G. de Molinari, vient d'être acceptée par le ministère.

— M. E. Bède a envoyé à l'administration communale de Liége sa démission de professeur de physique à l'école industrielle de cette ville.

— M. Chotin, qui a été couronné par la société scientifique et littéraire du Hainaut comme auteur d'un travail de bénédictin dans lequel il avait réuni les étymologies de toutes les villes et communes de cette province, vient de publier aussi un nouveau volume d'étymologies du Brabant. Ces deux volumes ont une valeur réelle et offrent un intérêt très-piquant pour les savants comme pour les chercheurs d'énigmes. (*Moniteur*).

— Le musée royal d'antiquités et d'artillerie vient de faire une acquisition précieuse. C'est une vaste et magnifique tapisserie de Flandre qui représente la mémorable bataille livrée, le 2 juillet 1600, sur les dunes, non loin de Nieuport, entre l'armée de l'archiduc Albert et les troupes des Provinces-Unies, commandées par Maurice de Nassau. Cette œuvre mérite l'attention non seulement des artistes, mais aussi de tous ceux qui s'intéressent aux grands souvenirs de la patrie.

— M. Rouland, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser à l'empereur un nouveau rapport sur la carte des Gaules, qui doit combler une regrettable lacune dans notre archéologie nationale. Le ministre annonce que les travaux ont considérablement avancé depuis un an. Les membres de la commission

ont entrepris le dépouillement et l'analyse critique de tous les textes des écrivains anciens, l'étude de tous les itinéraires, des inscriptions latines, des médailles antiques, et des documents ou monuments de toute espèce qui peuvent leur fournir quelques éclaircissements.

Pour mieux représenter l'état de notre pays aux époques primitives, la commission dressera successivement trois cartes. La première représentera la Gaule celtique, jusqu'au moment ou César en eut terminé la conquête, la seconde retracera la période romaine, et la troisième sera consacrée à la France mérovingienne. L'emplacement de tous les monuments druidiques sera soigneusement indiqué sur la première de ces cartes. Les archéologues s'en réjouiront et non sans raison; car il est permis de soupçonner qu'une loi religieuse présidait partout à l'emplacement, au groupement et à la disposition dans telle ou telle direction des dolmens, des menhirs, etc., comme elle présidait, en Égypte, à l'élévation des obélisques et des pyramides. La carte de la Celtique permettra donc de faire d'intéressantes études sur un sujet si étroitement lié au culte de nos ancêtres.

Les voies romaines seront aussi tracées, autant que possible; chaque rivière, chaque montagne, chaque ville, chaque village, chaque camp romain apparaîtra avec le nom ancien, suivi du nom moderne correspondant. Ici, on le conçoit, la tâche sera souvent épineuse, les solutions arbitraires. Mais l'archéologie n'est pas une science mathématique, et ses résultats n'ont pas la prétention d'être toujours exacts. La carte de la Gaule n'en sera pas moins un monument véritablement national, qui pourra être successivement amélioré suivant le hasard des découvertes. (*Moniteur*).

— Une découverte d'une grande importance, vient d'être faite il y a quelques jours à peine aux environs de Beith-Lem, à l'endroit reconnu pour être celui où l'ange apparut aux bergers.

A l'est de Beith-Lem, à une égale distance du sanctuaire traditionnel de l'apparition de l'ange aux bergers, en faisant une excavation de plusieurs mètres dans la terre, on a trouvé les intéressantes ruines d'un immense couvent de l'époque de saint Jérôme et de sainte Paule; on y reconnait des restaurations postérieures faites par sainte Hélène et les Croisés.

Les citernes sont immenses, régulières et dans un parfait état de conservation. Déjà le pavé en mosaïque de plusieurs chambres est à découvert, et on est sur les traces du pavé en marbre de l'église, ainsi que de l'entrée des souterrains. L'enthousiasme occasionné par cette trouvaille est tel, que du village de Bath-Sakour (des Bergers) on y accourt pour y travailler gratuitement.

L'emplacement de ces ruines est connu des Arabes sous le nom de Sïar el-Ganem (la promenade des brebis). Un nombre considérable de grottes très-profondes l'environnent, et jusqu'à ce jour les bergers s'y mettaient à l'abri avec leurs troupeaux. Tout près de ces grottes se trouve une grande citerne hébraïque.

Si l'on confronte ces importantes ruines avec la nullité du sanctuaire dit des *Pasteurs*, qui n'est éloigné de là que d'un jet de pierre, si l'on ajoute que le sanctuaire actuel ne présente aucune trace ni probabilité qu'il ait jamais servi à des bergers ou à des troupeaux; puis enfin si l'on étudie les mœurs et les habitudes séculaires des gens de ces pays, ou incline à mettre en doute la tradition admise depuis si longtemps, et dès lors tout nous porte à croire que le véritable sanctuaire des pasteurs est le couvent qui sort de ses ruines (*Gazette du Midi*).

— Le *Moniteur universel* du 25 février publie le rapport adressé au ministre d'État par la commission chargée d'établir en France un diapason uniforme. Cette commission était composée de MM. J. Pelletier, F. Halevy, Auber, Berlioz, Despretz, Camille Doucet, Lissajous, général Mellinet, Meyerbeer, Éd. Monnais, Rossini, Ambroise Thomas. Ces Messieurs se sont mis en rapport avec les principaux compositeurs, directeurs d'orchestres, fabricants d'instruments de l'Europe : ils ont écrit en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Italie, en Russie, jusqu'en Amérique pour connaître l'opinion des hommes compétents, et pour se procurer soit des diapasons, soit des renseignements utiles. Leurs longues et consciencieuses recherches offrent des détails pleins d'intérêt. Ainsi, dans le cours d'un siècle le diapason s'est élevé partout constamment, ce qui est prouvé par la manière dont les voix sont disposées dans les partitions de Gluck, et par le témoignage des orgues contemporaines. Cette élévation n'est pas due aux compositeurs qu'elle gêne, ni aux chanteurs qu'elle fatigue, mais bien aux facteurs d'instruments et aux musiques militaires; car plus le ton est élevé, plus le son a de brillant et d'éclat. Partout on demande unanimement un diapason moins haut, uniforme, inaltérable, un véritable diapason international Chose remarquable, le diapason en France s'élève ou s'abaisse avec la latitude : il monte de Paris à Lille où il est le plus aigu, il descend de Paris à Toulouse où il est le plus grave. Le nord est évidemment soumis au contact, à la prédominance de l'art instrumental, tandis que le Midi reste fidèle aux convenances et aux bonnes traditions des études vocales. La commission a mesuré 25 diapasons différents, tous usités aujourd'hui, 15 sont plus bas que celui de Paris. Le plus élevé est celui de la musique du roi des Belges et du régiment des Guides, il compte 911 vibrations par seconde, le plus bas est celui du théâtre grand-ducal de Carlsruhe, qui fait 870 vibrations L'écart n'est pas beaucoup moindre d'un demi-ton. En présence de tant de *la*, dont aucun ne demande à monter tandis que beaucoup aspirent à descendre, la commission n'a pas cru pouvoir s'arrêter au diapason de Paris (898 vibr.), qui aurait si bien convenu à la fabrique française; pour faciliter l'exécution des anciens chefs-d'œuvre elle a adopté le diapason employé il y a 30 ans, faisant 870 vibrations par seconde à la température de 15 degrés centigrades. C'est celui de Carlsruhe et de Toulouse; il est un peu plus bas que celui qu'avait recommandé en 1834 la réunion des musiciens allemands à Stuttgard (880 vibr). Par arrêté du ministre d'État ce diapason normal sera mis en vigueur à Paris le 1er juillet prochain, et le 1er décembre suivant dans tous les départements.

Nécrologie. — Sont morts en Belgique : M. *Alexandre Decraene*, architecte, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de la commission royale des monuments de Belgique, de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, etc., à Tournai; — M. *Van Renterghem*, maître de musique à l'athénée royal de Bruges.

A l'étranger : L'illustre historien *Prescott*, auteur de communications intéressantes à l'Académie royale de Belgique dont il était membre correspondant, à Boston; — M. *Agardh*, évêque de Carlstadt, savant célèbre; — M. *Fr. Chauvin*, professeur de sciences naturelles à la faculté de Caen; — M le professeur *J.-H. Millenet*, conseiller à la cour de Saxe-Cobourg-Gotha, auteur dramatique réputé en Allemagne; — le célèbre géographe *Cannabich*, à Sondershausen; — M. *Réguly*, philologue distingué, conservateur à la bibliothèque de l'université de Pesth.

PROPOSITIONS RELATIVES AUX POLYÈDRES.

La théorie du mesurage des polyèdres permet de traiter avec facilité les propositions ci-dessous, dont quelques-unes peu connues, et qui me paraissent très-propres à exercer utilement les élèves.

1. — Transformer par simple transposition de parties, tout prisme droit triangulaire ou quadrangulaire, ce dernier convexe, en un parallélipipède rectangle équivalent.

2. — Transformer en un prisme triangulaire équivalent tout tétraèdre *bitronqué*, formé en menant par un point d'une arête deux plans parallèles aux deux faces opposées.

3. — Deux polyèdres ont pour sommets, l'un les centres des faces et l'autre les milieux des arêtes de tout parallélipipède : quels sont leurs rapports à ce parallélipipède?

4. Le plan parallèle à une face latérale et mené par le centre de gravité de la base de tout prisme triangulaire, divise ce prisme en deux parties dont une est les cinq neuvièmes de l'autre. — La section peut-elle être un *minimum?*

5. — Comment diviser tout prisme triangulaire en trois prismes quadrangulaires équivalents entre eux?

6. — Dans tout prisme triangulaire tronqué, le plan perpendiculaire au milieu de la droite joignant les centres de gravité des deux bases divise ce tronc en deux portions équivalentes.

7. — Dans tout prisme droit dont la base est un hexagone régulier, si par un des plus grands diamètres de cette base on mène un plan incliné sur elle de 60°, ce plan retranche du prisme un *onglet* dont on propose de calculer le volume et la surface. — Même problème lorsque le plan est incliné de 45°.

8. Dans tout prisme dont les bases sont des hexagones réguliers, quel est le rapport des deux polyèdres concentriques, ayant pour sommets le premier les milieux des 18 côtés et le second les centres des 8 faces?

9. — Les bases d'un hexaèdre sont deux rectangles non semblables, ayant les côtés parallèles chacun à chacun. Et comme une arête latérale h est perpendiculaire aux deux bases, on propose

de calculer le volume et la surface de l'hexaèdre, connaissant numériquement h et les dimensions des deux bases.

10. — Comment diviser tout prisme quadrangulaire convexe en quatre autres équivalents entre eux?

11. Un parallélipipède rectangle étant donné, une simple transposition de parties suffit pour le diviser en deux parallélipipèdes droits égaux, ayant deux losanges égaux pour bases.

12. — Le plan quelconque mené par les milieux de deux arêtes opposées de tout tétraèdre, le divise en deux polyèdres équivalents entre eux.

13. — Si, en suivant le contour de la base de tout tétraèdre donné T, on prolonge chaque côté de sa n ième partie, on a le sommet de la base d'un second tétraèdre t, de même hauteur que T. Quelle doit être la valeur du nombre entier n pour que t soit les 13 quarts de T?

14. — Si en suivant le contour de la base du cube dont a est le côté donné, on prolonge chaque côté d'une longueur a égale, on a les sommets de la base carrée d'un parallélipipède rectangle de hauteur a. Or, une simple transposition de parties décompose ce parallélipipède en cinq cubes égaux, formant une croix.

15. — Une transposition de parties divise tout prisme droit, à bases hexagonales régulières, en trois prismes égaux dont les bases sont encore des hexagones réguliers égaux.

16. — Soient P et Q deux prismes quadrangulaires convexes, de même hauteur, ayant un dièdre commun et dont les bases sont semblables. Si l'on joint par des plans l'arête du plus grand P, opposée à ce dièdre, aux extrémités des côtés de la base du plus petit Q, ceux-ci comprenant l'angle commun aux deux bases, il en résulte le prisme quadrangulaire R, lequel est *moyen proportionnel* entre P et Q.

17. — Calculer la surface et le volume du tétraèdre rectangle dont la base est le demi-carré de côté a et dont la face *hypoténuse*, ou opposée au *trièdre droit*, est inclinée sur cette base de 60° ou de 45°.

18. — On sait que le point commun aux trois *médianes* d'un triangle est nommé *centre de gravité* de ce triangle, et de plus que si de ce point et des trois sommets on mène quatre parallèles

terminées à un même plan, la première est le tiers de la somme des trois autres. Cela simplifie deux expressions du volume de tout prisme triangulaire tronqué.

J'appelle *médianes* de tout quadrilatère les deux droites joignant le milieu des deux couples de côtés opposés.

J'appelle *pyramide droite* celle dont le pied de la hauteur est le centre du polygone régulier, base de cette pyramide.

Si l'on coupe un dièdre par un plan incliné sur son arête, il en résulte deux trièdres complétant le dièdre proposé et que pour cette raison j'appelle *trièdres complémentaires*. — Si donc un trièdre est donné et qu'on prolonge l'une de ses arêtes au-delà du sommet, il en résulte le trièdre complémentaire. — Enfin, on démontre aisément que deux trièdres séparés sont complémentaires dans quatre cas analogues à ceux où deux *angles triples* sont égaux.

19. — Un prisme quadrangulaire convexe étant donné, on le transforme en un parallélipipède équivalent, de même hauteur, en menant par les extrémités de chaque médiane de la base deux plans parallèles à l'autre médiane et entre eux.

20. — Calculer le volume P de tout prisme quadrangulaire convexe, connaissant numériquement sa hauteur h, les médianes m et n de sa base, ainsi que la projection p de la première sur la seconde médiane.

L'expression de P fait voir que ce volume croît lorsque les médianes données m et n sont perpendiculaires entre elles. Et si dans ce cas, la somme a des deux variables m et n est constante, P devient encore plus grand lorsque $m = n = \frac{1}{2}a$, et alors la base est un carré. De sorte que P est équivalent à un parallélipipède rectangle, dans ce second cas comme dans le premier.

Enfin, pour le premier cas, si les trois variables h, m et n ont une somme c constante, le *maximum* absolu de P est un cube.

21. — Lorsque la hauteur de la pyramide droite P est égale au côté a de sa base carrée, si en suivant le contour de cette base, on porte sur chaque côté et à partir de sa première extrémité, la longueur inconnue x, on a les sommets de la base carrée d'une pyramide droite p inscrite dans P. Quelle est la valeur de x qui rend p un *minimum* absolu et quelle est alors l'expression de la surface de ce minimum?

22. — Dans tout parallélipipède rectangle P, si l'on connaît la diagonale *d* et la somme *a* des trois dimensions dont une est moyenne proportionnelle entre les deux autres, on propose de construire le carré et le cube respectivement équivalents à la surface et au volume de P.

23. — Les côtés d'un carré sont égaux et parallèles à quatre côtés d'un octogone régulier concentrique. Par les sommets du carré on élève sur son plan quatre perpendiculaires égales chacune à sa demi-diagonale, et l'on a ainsi les sommets d'un second carré égal et parallèle au premier. De sorte que l'octogone et le second carré sont les bases d'un polyèdre de dix faces dont les vingt côtés sont égaux. Or, connaissant la longueur *a* de chaque côté, quelles sont les expressions numériques du volume et de la surface de ce polyèdre?

Problèmes analogues pour l'hexagone régulier et le dodécagone régulier concentriques, ou pour le triangle équilatéral et l'hexagone régulier.

24. — Diviser tout prisme triangulaire en deux portions équivalentes par la plus petite section plane possible.

Pour cela il faut distinguer deux cas, suivant que la base est moindre ou plus grande que la plus petite face latérale.

25. — Une pyramide quadrangulaire étant donnée, construire deux autres pyramides du même sommet, l'une *inscrite* et l'autre *circonscrite,* telles que la proposée soit moyenne proportionnelle entre les deux dernières.

26. — Les bases parallèles d'un hexaèdre sont deux rectangles non semblables, dont les côtés sont parallèles chacun à chacun et tels que la droite *h* joignant les centres des deux rectangles est perpendiculaire à leurs plans. Connaissant numériquement la hauteur *h* et les dimensions des deux bases, on propose de calculer le volume et la surface de l'hexaèdre proposé.

Que deviendraient les deux expressions, si la plus petite base supérieure se réduisait à l'une de ses deux médianes?

27. — Les milieux des six arêtes contiguës de tout cube donné sont les sommets d'un hexagone régulier, base d'une pyramide droite ayant pour sommet celui d'un trièdre du cube. De plus, le volume et chaque face latérale de la pyramide sont les trois

huitièmes respectifs du volume et de chaque face du cube.

28. — Le tétraèdre droit, dont la hauteur est égale au côté a du triangle équilatéral qui en est la base, est le tiers du tétraèdre droit de même hauteur et dont la base est le triangle équilatéral concentrique au premier et formé en suivant le contour de ce premier, puis en menant par les sommets des perpendiculaires aux côtés successifs. — De plus, quelles sont les expressions numériques des surfaces de ces deux tétraèdres?

29. — Soit c le côté du carré GHIF, base supérieure d'un polyèdre dont l'arête latérale $GA = h$ est perpendiculaire aux deux bases parallèles, la base inférieure étant le pentagone ABCDE tel que les deux côtés AB et AE, égaux à a, sont parallèles aux côtés GH et GF, tandis que les côtés BC et DE, égaux à c, sont parallèles aux côtés HI et IF. Cela posé, connaissant numériquement les longueurs a, c et h, calculer le volume et la surface du polyèdre proposé.

De plus, le décimètre étant l'unité linéaire, que deviennent les deux expressions résultantes lorsque 9, 3 et 8 sont les valeurs de a, c et h?

30. — Deux tétraèdres, ayant un trièdre égal, symétrique ou complémentaire, sont entre eux comme les produits des trois arêtes numériques de ce trièdre dans les deux tétraèdres proposés.

Ce théorème général est nécessaire aux éléments de géométrie, où il reçoit d'utiles applications et où l'on ne démontre et énonce ordinairement que la première partie.

31. — Si les trois arêtes du sommet d'un tétraèdre T ont la même longueur n et que les valeurs respectives des trois angles plans au sommet soient 90, 60 et 45 *degrés*, ce tétraèdre est le douzième du cube dont le côté n est donné.

Observant que le centre du cercle circonscrit à la base de T est le pied de sa hauteur, le calcul algébrique des radicaux démontre ce théorème remarquable.

32. — Si les longueurs a, b et c sont celles des arêtes du sommet d'un tétraèdre T, et que les valeurs respectives de trois angles plans au sommet soient 90, 60 et 45 degrés, le tétraèdre T équivaut au douzième du parallélipipède rectangle dont a, b, c sont les trois dimensions numériques.

On prendra sur chacune des arêtes a, b, c et à partir du sommet la même longueur n, puis on aura égard au précédent théorème et à la première partie du théorème 30 ci-dessus.

33. — Si a, b, c sont les longueurs des arêtes du sommet d'un tétraèdre T, les trois angles plans compris ayant 120, 90 et 45 degrés pour valeurs respectives, ce tétraèdre est équivalent au douzième du parallélipipède dont a, b, c sont les dimensions numériques.

Prolongeant au-delà du sommet l'arête opposée à l'angle plan droit, il en résulte le trièdre complémentaire, sur les arêtes duquel et à partir du sommet on prend la même longueur n, etc.

34. — Le bassin d'un jet d'eau sera un parallélipipède rectangle ayant 9 mètres cubes de capacité. Par mètre carré de surface intérieure on paiera p francs pour *daller* le fond, $2p$ pour construire le mur latéral, et de plus $\frac{1}{2}p$ par mètre de longueur pour tailler les pierres qui en garniront le contour supérieur. Quelles doivent être en mètres les longueurs x, y et z des trois dimensions, z étant la profondeur, pour que le prix total np de la construction soit le moindre possible?

On aura deux équations entre lesquelles on éliminera z. Appliquant à l'équation résultante la *méthode du second degré* pour calculer le *maximum* ou le *minimum*, on verra que le *minimum* du prix total np répond à $y = x$ et que l'équation en x peut se mettre sous la forme :

$$(x^2 + 4x + 12)(x - 3) = 0.$$

Cette équation n'ayant que la seule racine réelle 3, on a $x = y = 3$ mètres et $z = 1$ mètre; d'où le prix minimum se réduit à $39p$.

35. — Soient a, b, c les arêtes du sommet du tétraèdre donné T. Ces arêtes, prolongées s'il est nécessaire, étant coupées par un plan, il en résulte un tétraèdre R devant être le huitième du proposé T et dont les arêtes du sommet, savoir x, y, z, placées sur a, b, c, doivent satisfaire à la suite de rapports égaux

$$a - x : x = y : b - y = z : c - z.$$

D'après cela, on propose de calculer les longueurs x, y, z.

A cet effet, on a deux équations fournies par la suite de rapports égaux ci-dessus. De plus, puisque $R = \frac{1}{8} T$, le théorème 30 donne $xyz = \frac{1}{8} abc$. Éliminant donc y et z, l'équation finale en x peut se mettre sous la forme :

$$(x^2 - \frac{3}{2} ax + \frac{1}{4} a^2)(x - \frac{1}{2} a) = 0.$$

Il en résulte donc trois systèmes de valeurs réelles de x, y, z; et l'interprétation de ces valeurs détermine trois tétraèdres R chacun équivalent à $\frac{1}{8}$ T. Deux de ces R ont un trièdre commun avec T, tandis que le troisième R a un trièdre complémentaire du trièdre opposé au sommet de T.

36. — Deux tétraèdres R et T, ayant chacun les trois arêtes du sommet de même longueur n, sont équivalents entre eux et au tétraèdre régulier dont n est le côté, lorsque les trois angles plans au sommet valent respectivement 90, 60, 60 degrés dans R, et 60, 90, 120 degrés dans T.

Ce double théorème sert à calculer les volumes de différents tétraèdres; et la détermination de ces volumes fournit de bons exercices aux élèves.

J.-N. Noel.

Liége.

PHÉNOMÈNES QUE PRÉSENTE LA MULTIPLICATION DES ANIMAUX INFÉRIEURS.

Dans la séance du 16 décembre dernier M. Van Beneden, l'éminent naturaliste, a entretenu l'Académie royale de Belgique *De l'homme et de la perpétuation des espèces dans les rangs inférieurs du règne animal*. Les belles et récentes découvertes qu'il signale, le vif amour de la nature qui perce partout dans son travail, nous font un devoir de le communiquer à nos lecteurs sinon en entier, du moins par des analyses et par des extraits, autant que le comportent les limites de la *Revue*.

Pétri de boue, mais animé d'un souffle divin, l'homme est sorti des mains du créateur armé d'intelligence et avide de liberté. Que

de progrès accomplis depuis l'époque où il n'avait qu'un caillou usé pour toute arme et pour outil qu'une hache de silex ! Aujourd'hui mille outils multiplient le nombre et la puissance de ses bras ; il donne un corps à la vapeur pour commander en maître absolu, une voix à l'électricité pour jeter sa pensée d'un bout du monde à l'autre ; il dit à la lumière même : dessinez !

« Mais on n'a pas signalé l'énorme distance qui sépare la machine de Dieu de la machine de l'homme, la chose créée de la chose inventée. Cette comparaison fait notre grandeur en même temps qu'elle révèle notre faiblesse.

« Les machines qui sortent de nos ateliers s'usent, et quand elles sont détériorées, il faut les remplacer. L'homme est toujours à l'œuvre, et quand les créations de son intelligence cessent d'exister elles ne laissent rien après elles.

« Ce n'est pas ainsi que procède la nature.

« Dans chaque machine douée de vie de nombreux ateliers sont installés et fonctionnent sans cesse pour réparer l'usure et les pertes; mais le plus remarquable de ces ateliers est celui qui reproduit la machine elle-même et qui doit prendre plus tard sa place.

« Le souffle de vie une fois jeté sur la terre par la main prodigue du Créateur ne s'éteint plus : c'est une force imprimée dans le premier couple et dont la puissance se renouvelle sans cesse. La vie ne commence pas à chaque nouvel individu, elle se continue : elle n'a commencé qu'une fois pour chaque espèce.

En vain on a prétendu que certains organismes sont les produits d'une force aveugle de la nature : mieux vaudrait voir dans la *Vénus de Milo* ou dans les *chevaux de Phidias* des cailloux façonnés par le hasard dans quelque eau courante de la Grèce, que de considérer la plus simple conferve ou le plus microscopique infusoire, comme une formation spontanée ou directe.

« Faire des plantes ou des animalcules de rien, ou les produire par les forces ordinaires de la matière est, à notre avis, une de ces chimères que les siècles d'ignorance ont caressées avec amour, mais que le flambeau de l'observation a reléguées pour toujours parmi les contes absurdes de l'antiquité. *Omne vivum ex vivo!* voilà le mot d'ordre de tous ceux qui observent, qui ont des yeux pour voir, et dont les préjugés, je dis les préjugés, n'obscurcissent pas l'intelligence.

« Tout ce qui a vie porte son cachet de supériorité ; entre l'invention de l'homme et la création de Dieu, il y a un abîme !

« Tout ce qui a vie se *perpétue;* la perpétuation dans le temps, voilà le cachet de l'instrument divin. Mais cette pérpétuation est-elle la même chez le poisson et chez l'insecte, chez le polype et la plante? Tout œuf produit-il un embryon destiné à parcourir toutes les phases de son évolution, et tous ces embryons subissent-ils les mêmes métamorphoses avant de revêtir la robe spécifique adulte? Non, et ici viennent se placer de grandes et belles découvertes sur le développement des organismes inférieurs.

« Autant il y a eu de formes créées, autant il y a d'espèces qui se perpétuent, l'une par une graine, l'autre par un œuf, et l'œuf comme la graine ont besoin du contact ou de la pénétration de l'élément fécondateur : c'est la règle pour tout ce qui a vie. Les espèces qui ne se reproduisent que d'une seule manière, c'est-à-dire par la voie sexuelle, ont été nommées monogenèses.

« Indépendamment de ce mode de perpétuation, l'espèce se multiplie encore, dans les rangs inférieurs, sans concours de sexes, par boutures ou par gemmes, et les animaux qui y sont sujets, ont été appelés par nous *digenèses,* par opposition aux monogenèses.

« Des générations agames ou sans sexes précèdent souvent les générations sexuées, et, par le mot de *scolex,* nous avons désigné ces formes de transition qu'on pourrait presque dire préparatoires.

« Voyons de près quelques-uns de ces petits organismes. Si les grands présentent des merveilles, les petits sont bien plus merveilleux encore. On doit s'étonner beaucoup plus de la rapidité du vol de la mouche que de la marche pesante de l'éléphant ou du bœuf, disait, il y a deux siècles, l'intelligent observateur Goedaerdt.

« Qui ne connaît ces corpuscules verts, de la grosseur d'une tête d'épingle, surgissant comme un nuage sur les boutons et les feuilles de rose, qu'ils crispent et torturent des sommets à la racine. Il y en a de verts sur les rosiers et les pêchers; de noirs, luisants comme des perles, sur le sureau; de bruns et même de blancs sur d'autres plantes.

« Pour le monde, c'est de la vermine, et à peine ose-t-on la toucher du bout des doigts. Pour le naturaliste, ce sont des pucerons, ou plutôt de petits mondes de merveilles.

« Braquons, en effet, une loupe sur ces grains de poussière qui marchent : elle nous révèlera un charmant insecte dont la tête porte des yeux globuleux et saillants, diaprée des plus riches couleurs, coiffée de deux petites cornes en avant pour antennes, et por-

tant en arrière deux réservoirs de matière sucrée, qui, élégamment montés sur un pied uni, se remplissent toujours. Des pattes longues et grêles portent ce corps globuleux.

On s'est beaucoup occupé de ces petites fabriques de sucre, si bien connues des fourmis et qui ont valu à ces insectes, de la part de Linnée, l'épithète de *vaches des fourmis*.

« Au milieu des curieux phénomènes que nous présentent ces grains de poussière animée, celui qui nous intéresse le plus ici concerne le secret de leur étonnante fécondité. La nature veut des millions de pucerons en quelques heures de temps, pour arrêter l'exubérance de la végétation ou pour servir de pâture à de petits oiseaux, et, comme si elle n'avait pas une entière confiance dans le concours des mâles, elle supprime ce sexe pendant plusieurs générations, et les femelles n'en sont que plus fécondes !

« On évalue la production du *puceron lanigère,* en moyenne, à cent individus par génération, et comme il y a dix générations successives après chaque éclosion, un seul œuf produit, au bout d'une seule saison, plusieurs millions d'individus. Aussi ces insectes n'ont, pour ainsi dire, pas le temps de vivre de leur vie individuelle : à peine sont-ils au monde qu'une nouvelle génération, formée dans leur sein, est déjà prête à les remplacer, et celle-ci, à son tour, en renferme une autre. On a observé des pucerons de trois générations emboîtées l'une dans l'autre. La mère, au moment de la naissance, montre déjà une fille prête à la suivre, et dans cette fille, on aperçoit la petite-fille en voie de développement. Mère, fille et petite-fille viennent au monde presque en même temps.

« Dans cette intéressante classe des insectes, la mère meurt en général, au moment où elle dépose son fruit. Le mariage est pour eux le terme de la vie. Mais leur sollicitude plus que maternelle, si c'est possible, s'étend au delà de la tombe, et il n'y a pas de soins, d'embarras et de peine pour la mère qui choisit le lieu du berceau de sa progéniture. Nous voyons de ces insectes ailés, les ichneumons, choisir une chenille pour victime, la percer de leur tarière, introduire leur progéniture dans ses flancs, et les jeunes, non contents de recevoir l'hospitalité, dévorer lentement leur victime, en la dépeçant lambeau par lambeau.

« Aussi on comprend l'étonnement des premiers naturalistes qui virent, comme Goedaert, au lieu d'un papillon, un essaim de mouches sortir du corps d'une chenille.

« C'est dans l'œuf que l'espèce se réfugie pour résister au froid de l'hiver, comme la plante délicate d'un pays chaud est mise en serre ; et les pucerons, ainsi que les autres insectes, abandonnent leur loge d'hiver aux premières chaleurs du printemps, pour attaquer les feuilles naissantes de leur plante favorite.

« En hiver, nous ne voyons guère d'insectes vivants, et l'hirondelle, comme l'oiseau chanteur de nos buissons, nous quitte en automne pour passer la mauvaise saison sous un ciel moins rigoureux. Ils s'installent dans le voisinage de la Méditerranée et vont même jusqu'au Sénégal se choisir un refuge convenable : à leur retour, ils retrouvent les insectes qui leur servaient de nourriture avant leur départ. Ceux-ci, sous l'influence de la température du printemps, sortent de leur coque en même temps que les feuilles poussent, et l'harmonie de la nature entonne son hymne. Tout renaît. La vie est partout ! On ne doit donc plus se demander d'où viennent les myriades de mouches, de papillons et de bestioles de tous genres qui répondent au premier appel des souffles embaumés des mois d'avril et de mai. Ils viennent tous d'œufs que leur mère a soigneusement placés dans un berceau de mousse ou de terre, à l'abri du froid et de la dent de l'ennemi, et dans le voisinage du brin d'herbe ou de la pâte qui doit les nourrir.

« En hiver, les pucerons se trouvent donc dans les conditions ordinaires ; il n'en est plus de même dès qu'ils sortent de leurs œufs. En effet, la première éclosion a lieu, sans que dans toute la génération il se trouve un seul mâle. Les pucerons ne sont cependant pas stériles ; tous, au contraire, se multiplient ; mais au lieu de pondre des œufs, ils mettent au monde des petits vivants, qui naissent tous de la même manière, en sortant du ventre de la mère à reculons : ils sont vivipares.

« Dans cette seconde génération, il n'y a pas plus de mâles que dans la première, et la fécondité continue ; une troisième génération succède bientôt à la seconde, une quatrième à la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la huitième ou même la dixième génération.

« Jusqu'ici le sexe mâle n'a pas été indispensable.

« Plusieurs générations se succèdent ainsi, *sine concubitu.* Mais voici l'automne. Les feuilles tombent : le froid glacé de l'hiver exercera bientôt ses ravages ; aussi la nature veille. Une dernière génération, une génération automnale apparaît ; des individus grands et petits la composent ; on reconnaît des mâles et des femelles ; des

ailes apparaissent souvent avec cette robe nuptiale dont le trémoussement, joint à la grâce des poses, change complétement la physionomie de l'insecte. Ils ne sont plus, comme leurs aïeux, parqués et condamnés à la vie sédentaire.

« Voltigeant librement, les sexes se recherchent avec une anxiété fiévreuse à cause de la courte durée de la vie ; la ponte suit immédiatement le mariage, et cette fois ce sont de beaux œufs fécondés par le mâle, que la mère pond et qu'elle a soin de loger dans un asile parfaitement sûr.

« Au printemps suivant, les mêmes phénomènes recommencent, et voilà le cycle complet de leur évolution annuelle.

« On comprend que l'absence du sexe mâle, augmentant la fécondité au lieu de la restreindre, est un des ces phénomènes qui intéressent autant le philosophe que le naturaliste ; aussi ne doit-on pas être surpris si, depuis un siècle et plus, ce petit monde de merveilles a éveillé l'attention des savants. Pour expliquer les mystères de cette génération, on a dit, tantôt que ces pucerons vivipares étaient androgynes, qu'ils réunissaient les deux sexes ; tantôt que l'effet d'une fécondation peut se transmettre à travers plusieurs générations ; tantôt que c'est un développement spontané, hypothèses qui ne satisfont ni la philosophie ni la science.

« Voici, à notre avis, le fond de ce phénomène. Plusieurs animaux se reproduisent comme les plantes par gemmes ou par bourgeons qui n'ont pas de sexe, et par fleurs ou individus sexués qui produisent des graines ou des œufs. L'hydre, par exemple, pendant toute l'été, pousse des bourgeons, comme nous le verrons tout-à-l'heure, tandis qu'en automne elle produit, au contraire, des œufs : c'est le phénomène des pucerons.

« C'est l'effet d'une double reproduction par gemmes et par œufs, et comme les individus qui produisent ces œufs ou ces gemmes sont tantôt semblables, tantôt dissemblables, nous avons proposé, depuis quelques années, de désigner ce phénomène sous le nom de *digenèse*.

« Les générations vivipares de l'été engendrent ainsi des gemmes ou bourgeons dans l'intérieur du corps, comme il se forme des bulbilles à l'aisselle de certaines plantes, et la dernière génération ovipare a seule besoin de fécondation : c'est le puceron qui fleurit et donne des œufs.

« D'après cela, les pucerons sont à génération alternante ou dige-

nèses : c'est la multiplication végétale introduite dans le règne animal.

« Un autre phénomène de reproduction sans fécondation, c'est la *parthenogenèse,* ou parturition virginale. Dans cette parturition, une femelle véritable, pourvue de tous ses organes au grand complet, pond, *sine concubitu,* des œufs féconds.

« Voyons un exemple de ce mode de perpétuation dans les abeilles.

« Tout le monde sait que ces hyménoptères, comme les appellent les zoologistes, vivent en nombreuse société, et que chaque ruche possède une reine pour chef, quelques centaines de frelons ou faux bourdons, et quelques milliers de neutres.

« La reine est la seule femelle complète de la communauté ; les frelons sont les mâles, et les neutres qu'on appelle encore ouvrières ou mulets, forment la population ouvrière ; ce sont des femelles incomplètes. Les premiers ne s'occupent que de la perpétuation de l'espèce ; aux autres incombent tous les travaux ordinaires de la communauté.

« Les soins donnés à la conservation de l'espèce par les frelons, sont, toutefois, de très-courte durée. Par un beau jour d'été, la reine s'élève très-haut dans les airs suivie de son brillant cortége, et à son retour dans la ruche, elle est féconde pour deux ans.

Mais voici ce qui est moins connu. Qu'une reine soit dans l'impossibilité de s'élever dans les airs, qu'elle n'ait aucune entrevue avec un frelon, elle n'en pond pas moins des œufs, et ces œufs loin d'être stériles, donnent le jour à des mâles, seulement à des mâles ! Il en est de même si le fluide fécondant a perdu ses propriétés ou qu'on empêche ses filaments d'arriver jusqu'aux œufs. De manière que le concours des deux sexes est exigé pour la production des femelles, tandis que la production des mâles a lieu sans père.

Mais comment une reine fécondée peut-elle produire à la fois des mâles et des femelles ?

« Nous ferons remarquer d'abord que les œufs des insectes ne sont pas fécondés pendant leur séjour dans l'ovaire ; mais immédiatement avant la ponte, lors de leur passage devant la vésicule copulative, qui distille sur eux les filaments reçus du mâle. Si maintenant l'œuf passe trop précipitamment, et que la soupape ne s'ouvre pas à temps, soit par la puissance de l'instinct, soit par une cause mécanique quelconque, la reine pondra comme si elle n'était pas fécon-

dée, et l'œuf ne donnera que des mâles. Selon le jeu de la soupape la reine produira donc des mâles ou des femelles.

« Voici un phénomème encore plus singulier. Une reine est fécondée. Elle va pondre, mais les berceaux sont pleins. La place manque pour recevoir la suite de la progéniture. On introduit dans la ruche de nouvelles alvéoles et, d'après leur dimension, la reine déposera des œufs de mâles ou de femelles. C'est le berceau qui déterminera, d'après sa dimension, la ponte d'une femelle ou d'un frelon. On connaît donc d'une manière positive dans quelle condition se forment des mâles ou des femelles, et il n'est pas impossible que la reine, selon les besoins de la communauté, n'engendre instinctivement l'un ou l'autre sexe.

L'hypothèse que les œufs à mâles n'ont pas besoin d'être fécondés, fut émise en 1845 par M. Dzierzon, curé en Silésie, et les éleveurs en profitèrent. C'est seulement depuis peu que la science, d'abord pleine de dédain pour une pareille théorie, est venue la confirmer à l'aide du scalpel et du microscope.

Des phénomènes analogues à ceux qu'on vient de voir, se répètent chez les guêpes, les bourdons, les fourmis. On connaît plusieurs cas de parthénogenèse parmi certains lépidoptères : on a des exemples de mâles et de femelles et même de femelles seulement engendrées sans fécondation. Les daphnies, petits crustacés microscopiques d'eau douce, ont donné déjà jusqu'a six générations sans concours de mâles.

« Dans le règne végétal, on en a signalé également plusieurs exemples ; c'était donc une erreur de croire, avec tous les physiologistes depuis Hippocrate, que le nouvel être est toujours le résultat des actions combinées du mâle et de la femelle. »

(La fin à un prochain numéro).

THÈMES D'IMITATION SUR CÉSAR.

Plusieurs de nos abonnés nous ayant exprimé le désir de trouver dans la *Revue* quelques exercices pratiques à l'usage des élèves, nous commençons aujourd'hui la publication d'un certain nombre de thèmes d'imitation. Ils ont été faits sur le premier

livre de la *Guerre des Gaules* et sont spécialement destinés à faire appliquer les principales règles concernant la construction des propositions.

Le sujet est la *guerre des Cimbres et des Teutons.*

N° 1.

Accusatif avec l'infinitif. — Verba sentiendi et declarandi. — Espérer et promettre.

L'an 113 avant J.-C., les Cimbres et les Teutons, sortis de leur pays, envahirent la Gaule. Les historiens rapportent que ces peuples habitaient autrefois le nord de la Germanie, du côté de la mer Baltique, et qu'une inondation les avait forcés à chercher une autre patrie. Après avoir défait six armées romaines et dévasté la plus grande partie de la Gaule, ils passèrent les Pyrénées et entrèrent en Espagne. Ils croyaient qu'ils soumettraient facilement ce pays, mais ils furent trompés dans leur espoir. Ils comprirent bientôt que les Espagnols défendraient leur territoire avec le plus grand courage et qu'ils ne pourraient les vaincre sans de grandes pertes : ils crurent donc devoir rebrousser chemin et retourner dans la Gaule. Mais ces peuples nombreux trouvèrent bientôt la Gaule trop étroite. Ayant plus d'une fois vaincu les Romains, ils espéraient pouvoir s'emparer de l'Italie, et, afin de forcer les Romains à diviser leurs forces, ils résolurent de les attaquer dans deux endroits différents. Les Cimbres reçurent l'ordre de se diriger vers les Alpes tridentines à travers l'Helvétie et le Norique ; les Teutons promirent de chasser les légions de la province gauloise et de franchir les Alpes maritimes. Ces arrangements étant pris, ils fixèrent une époque, à laquelle ils devaient tous se réunir sur les bords du Pô.

N° 2.

Mêmes règles. — Jubere et vetare.

Les Romains ayant appris que les Germains ravageaient la Gaule, incendiaient les maisons et brûlaient les moissons, furent saisis d'une grande crainte. Le Sénat ordonna aussitôt de lever des troupes dans toute l'Italie et rappela de l'Afrique l'armée que commandait Marius. La loi défendait de nommer consul un citoyen absent, mais on connaissait Marius pour un homme d'une valeur extraordinaire et d'une grande science militaire ; on savait qu'il était bien vu

des soldats, et l'on espérait qu'un tel chef défendrait facilement l'Italie contre les violences des barbares. Il fut donc nommé consul et mis à la tête des légions. Il se hâta de partir pour Rome, puis se rendit à grandes marches dans la Province. Quand il y arriva, les Germains faisaient la guerre en Espagne; il put donc se pourvoir de tout ce qui avait rapport à la guerre. Comme le blé qu'il devait distribuer aux soldats, pouvait difficilement être transporté par le Rhône, il fit creuser par ses soldats un canal large et profond, qui reçut le nom de fossé de Marius. On dit que près de Marseille il y a un village qui se nomme encore aujourd'hui Foz.

N° 3.

Mêmes règles. — Fore ut.

Marius avait cru que deux ans lui suffiraient pour faire ces préparatifs. D'après l'habitude du peuple romain, il avait fait fortifier un camp sur une hauteur, qui dominait les deux routes par lesquelles les ennemis pouvaient se rendre en Italie. Les Teutons, qui, comme nous l'avons dit, devaient passer par la Province, essayèrent d'abord de s'emparer du camp romain, mais repoussés par les traits lancés du haut des retranchements, ils s'établirent au pied du camp. Marius aurait pu croire que ses soldats ne désireraient pas d'engager la bataille avec des hommes si belliqueux, qu'on disait surpasser en courage tous les autres peuples. Mais l'armée, excitée par les injures des ennemis, qui s'approchaient tous les jours du camp avec plus d'audace, ne cessait de demander la bataille. Cependant Marius retenait malgré eux les soldats dans le camp, et leur défendait de se mesurer avec l'ennemi. Lui-même fit répondre à un chef teuton qui le provoquait à un combat, que s'il voulait la mort, il pouvait se pendre (*laqueo vitam finire*). Quand les ennemis virent que les Romains traînaient la guerre en longueur, et ne voulaient pas sortir de leurs retranchements, ils résolurent de partir. En passant devant le camp, ils crièrent aux soldats : « Nous allons à Rome; n'avez-vous rien à donner à vos femmes? nous vous promettons de l'apporter. » (*Style indirect*).

N° 4.

Mêmes règles.

Les Teutons arrivèrent bientôt à Aquae Sextiae, ville très-riche, le consul les suivant à petites journées. Près de la ville se trouvait

une rivière nommée Caenus, qu'on pouvait passer à gué. Marius ayant appris par ses éclaireurs que les ennemis avaient établi deux camps au-delà de cette rivière, ordonna aussitôt à un de ses lieutenants de s'emparer d'une colline située entre la ville et les camps ennemis. Quand il y eut conduit lui-même son armée, il s'aperçut qu'elle manquait d'eau, mais comme l'endroit était très-avantageux, il résolut d'y rester. Les soldats s'en plaignant, il leur montra la rivière et leur dit qu'ils étaient des hommes, que là ils pouvaient acheter de l'eau avec du sang. « Pourquoi donc, répondirent-ils, ne nous y mènes-tu pas, pendant que nous avons encore du sang? » — « Je vous y mènerai, dit Marius, mais avant tout il faut fortifier le camp. » Les soldats obéirent, mais envoyèrent, à l'insu du général, les goujats à la rivière et leur donnèrent des armes pour se défendre contre les barbares. Quand les ennemis virent ces hommes puiser de l'eau à la rivière, ils se jetèrent sur eux à l'improviste et en tuèrent quelques-uns. Les soldats romains comprenant par les cris des combattants que leurs valets étaient en danger, dirent qu'ils ne permettraient pas qu'on les tuât en leur présence, s'élancèrent hors du camp, malgré le général, et volèrent à leur secours.

N° 5.

Mêmes règles. — Nominatif avec l'infinitif.

D'un autre côté, les ennemis crurent ne pas devoir abandonner les leurs. Les Ambrons, peuple helvète, que les Teutons s'étaient associés, avaient placé leur camp le plus près du fleuve. C'étaient des hommes d'un grand courage, qui avaient plus d'une fois vaincu les Romains. Fiers de ces victoires, ils prirent les armes avec la plus grande ardeur, et s'élançèrent, en rangs très-serrés, au secours de leurs compagnons. On raconte qu'ils coururent en criant : Ambrons ! Ambrons ! et que les Ligures, peuple de la Gaule cisalpine, alliés des Romains, ayant entendu ce nom, leur répondirent par le même cri. On comprend par là que les Ligures étaient parents des Ambrons, et avaient la même origine, mais on croit qu'après s'être établis sur le territoire de l'Italie, ils oublièrent le pays d'où ils étaient venus, et ne conservèrent dans la mémoire que le nom de leurs ancêtres. — Comme les deux peuples tâchaient de se surpasser en criant, leur courage fut excité au plus haut point, et ils en vinrent aux mains avec la plus grande fureur. On se battit longtemps avec des chances douteuses ; les Ambrons espéraient toujours de

mettre leurs adversaires en fuite, et crurent enfin qu'ils les avaient vaincus, mais ils virent bientôt que la bataille n'était pas finie. Les légions romaines vinrent au secours de leurs alliés, repoussèrent les ennemis au-delà de la rivière et en tuèrent un grand nombre embarrassés dans le passage.

REMARQUES SUR LE DIGAMMA ÉOLIQUE A PROPOS D'UNE NOUVELLE ÉDITION D'HOMÈRE.

Dans l'édition d'Homère qu'il a récemment publiée, le célèbre I. Becker a restitué, autant que possible, le digamma éolique, au commencement et quelquefois au milieu des mots. Pour opérer cette restitution, il a introduit en plusieurs endroits du texte des modifications dont la plupart s'appuient sur l'autorité soit des grammairiens anciens, soit des philologues modernes. On doit se féliciter de cette innovation, ou plutôt de cette restauration, que la voix puissante de Bentley réclamait il y a plus d'un siècle; et s'il nous était permis d'exprimer un vœu, ce serait de voir un jour le digamma reprendre sa place partout où la critique l'exige. Tel qu'il existe aujourd'hui, le texte est partiellement altéré, et il reste encore beaucoup à faire pour parvenir au but désiré; mais quoi qu'il en soit, nous acceptons de bon cœur le service que l'éditeur a rendu à la philologie, en s'efforçant d'établir d'une manière fixe le texte des chants homériques. Cependant tout en reconnaissant le mérite de la nouvelle édition, nous allons signaler certains mots qui ne sont guère justifiables dans leur forme primitive au moyen du digamma; ensuite nous en montrerons d'autres dans lesquels le digamma n'est pas restitué comme il doit l'être, et nous finirons par en indiquer quelques-uns, dans lesquels le digamma n'a point pris la place qui lui appartient. Le lecteur nous pardonnera le décousu de ces remarques, qui provoqueront peut-être des recherches plus étendues et plus systématiques.

En premier lieu nous pouvons, à l'aide du digamma, rétablir la forme primitive de certains mots. Par exemple, on lit dans l'Iliade B, 22 :

Τῷ μιν ἐFεισάμενος προσεφώνεε θεῖος ὄνειρος

Comparez v. 795 et dans l'Odyssée Z, 24 :

Τῇ μιν ἐFεισαμένη προσέφη γλαυκῶπις Ἀθήνη.

Tout le monde sait quelle est la signification et quelle est la dérivation de Ϝεισάμενος. C'est un participe de l'aoriste moyen de la racine verbale Ϝιδ, de laquelle dérivent Ϝείδεται, Ϝειδόμενος, Ϝοῖδα, Ϝιδών, etc. On sait aussi que dans le dialecte épique, l'aoriste de l'indicatif admet ou rejette à volonté l'augment, de sorte que les formes ἐϜείσατο et Ϝείσατο sont également légitimes. Mais on ne saurait nullement admettre un augment dans un autre mode que l'indicatif; par conséquent un mot tel que ἐϜεισάμενος est impossible. Le participe en question ne peut donc être autre que Ϝεισάμενος, et c'est ainsi qu'il faut lire partout :

Τῷ μιν Ϝεισάμενος προσεφώνεε θεῖος ὄνειρος

et

Τῇ μιν Ϝεισαμένη προσέφη γλαυκῶπις Ἀθήνη.

On voit clairement de quelle manière cet ε s'est glissé dans le texte. Les grammairiens, qui ont fait l'impossible pour effacer les vestiges du digamma par l'insertion d'un ν euphonique partout où le vers *semblait* l'exiger, se sont permis également, afin de satisfaire aux exigences du vers, d'insérer un ε, lettre qui à leurs yeux ne changeait guère le sens des mots. Cela est très-juste, en effet, quant à l'ε de l'augment, mais nullement dans tous les cas.

La même altération se retrouve au mot κατεάξαι au lieu de καταϜᾶξαι. Cependant κατεάξαι n'a pas eu la même chance que ἐϜεισάμενος, puisque les éditeurs antérieurs l'ont déjà banni du texte. D'un autre côté la même faute, sans avoir jamais été attaquée, est restée au mot ἐείκοσι, forme également inventée pour l'exigence du vers. La forme ἐείκοσι, chez Becker ἐϜείκοσι, se lit plusieurs fois, entre autres dans l'Il. A, 309 :

ἐς δ' ἐρέτας ἔκρινεν ἐϜείκοσιν ἐς δ' ἑκατόμβην

Il. I, 123 :

αἴθωνας δὲ λέβητας ἐϜείκοσι δώδεκα δ' ἵππους

Ibid. 139 :

Τρωϊάδας δὲ γυναῖκας ἐϜείκοσιν αὐτὸς ἑλέσθω.

A côté de ἐείκοσι se trouve çà et là dans les éditions εἴκοσι; mais Becker a rejeté presque partout εἴκοσι de sa propre autorité, si je ne me trompe, comme l'indique l'annotation à l'Il. B, 510. Il nous est impossible, nous l'avouons, de trouver une raison quelconque de cette prédilection pour ἐείκοσι, et on serait tenté de l'attribuer à un goût prononcé pour tout ce qui est singulier. Car sur quel autre fondement appuyer ἐϜείκοσι, sinon sur l'attrait de la singularité? Veut-on voir par un exemple curieux, combien le plus simple est

dédaigné? On le trouvera Il. Ω, 765, où le texte vulgaire et l'édition nouvelle conspirent à nous offrir :

ἤδη γὰρ νῦν μοι τόδ' ἐ(F)εικοστὸν Fέτος ἐστίν

Évidemment il faut lire sans changer une seule lettre :

ἤδη γὰρ νῦν μοι τόδε Fεικοστὸν Fέτος ἐστίν.

Revenons à ἐFείκοσι, forme qui n'est constatée ni par le dialecte attique, ni par le dorien εἴκατι, mais qui a été controuvée par ceux qui ne voyaient pas d'autre moyen de corriger un vers fautif à leurs yeux. Dès qu'on reconnaît le droit de Fείκοσι aussitôt on peut se débarrasser d'ἐFείκοσι, et lire :

ἐς δ' ἐρέτας ἔκρινεν Fείκοσιν ἐς δ' ἑκατόμβην

et

αἴθωνας δὲ λέβητας Fείκοσι δώδεκα δ' ἵππους

plus loin :

Τρωιάδας δὲ γυναῖκας Fείκοσιν αὐτὸς ἑλέσθω

A la même catégorie appartiennent les mots ἐέρση et ἐερσήεις. Voyez Il. Ξ, 351 :

καλὴν χρυσείην· στιλπναὶ δ' ἀπέπιπτον ἐFερσαι.

En outre Il. Ω, 419 :

οἷον ἐFερσήεις κεῖται, περὶ δ' αἷμα νένιπται.

N'aurions-nous point le droit de corriger :

καλὴν χρυσείην· στιλπναὶ δ' ἀπέπιπτον Fέρσαι

et

οἷον Fερσήεις κεῖται, περὶ δ'αἷμα νένιπται.

Passons maintenant à des mots au commencement desquels l'éditeur a omis le digamma. Comme exemple nous citerons ἔελμαι, ἐελμένος, qu'il écrit ἔFελμαι, ἐFελμένος. Il faut FέFελμαι, FεFελμένος. Personne n'ignore que de la racine verbale Fελ dérive l'aoriste passif de l'indicatif Fάλην ou ἐFάλην; l'infinitif Fαλῆναι, le participe Fαλείς, etc. se rencontrent assez souvent. Selon l'analogie constante le parfait de l'indicatif ne saurait être que FέFελμαι, au participe FεFελμένος. Et pourtant nous trouvons Il. Ω, 662 :

Fοῖσθα γὰρ ὡς κατὰ Fάστυ ἐFέλμεθα, τηλόθι δ' ὕλη

et dans Σ, 287 :

ἦ οὔ πω κεκόρησθε ἐFελμένοι ἔνδοθι πύργων;

N'hésitons pas de lire FεFέλμεθα et FεFελμένοι, formes qui ne sont nullement nouvelles ; car les grammaires à l'usage de nos écoles les enseignent nettement.

La même faute est commise au mot ἔFοργα. Le texte de Becker porte Il. Φ, 399 :

Τῷ σ' αὖ νῦν ὀίω ἀποτισέμεν ὅσσα μ' ἔFοργας.

La grammaire et le sens exigent :

Τῷ σ'αὖ νῦν ὀίω ἀποτισέμεν ὅσσα FέFοργας.

Voici en effet le sens du vers. Mars désire non seulement se venger d'une injure personnelle, mais encore punir Pallas de sa conduite haineuse. Le dieu ne lui reproche qu'une seule injure qui le regarde personnellement; mais puisque le mot ὅσσα ne peut s'appliquer qu'à *tout* ce qu'elle a fait de méchant, il en résulte que le mot με doit être omis. La forme légitime FέFοργα se trouve Il. Γ 57.

Enfin nous avons à parler de certains mots, dans lesquels le digamma n'a point pris la place qui lui convient. A cette catégorie appartient le mot Fείδοντο, Il. Γ, 154 :

οἳ δ' ὡς οὖν Fείδονθ' Ἑλένην ἐπὶ πύργον ἰοῦσαν

Sans aucun doute il faut corriger :

οἳ δ'ὡς οὖν ἐFίδονθ' Ἑλένην ἐπὶ πύργον ἰοῦσαν

La raison en est bien simple. De Fιδ dérive l'aoriste actif de l'indicatif Fίδον, subjonctif Fίδω, infinitif Fιδέειν, participe Fιδών. L'aoriste moyen est Fιδόμην, 3 pl. Fίδοντο. Si l'on y ajoute l'augment on aura ἔFιδον, ἐFίδοντο, qui, dans le dialecte attique deviennent εἶδον (εἴδοντο), de la même manière que 'ΑτρεFίδης devient 'Ατρείδης. L'aoriste Fεῖπον, avec l'augment ἔFειπον, a une dérivation toute différente, et il suffira de comparer cet aoriste dans les autres modes, (F)είπω, (F)είποιμι, (F)ειπέ, (F)ειπεῖν, (F)ειπών, pour démontrer que la forme εἶδον n'a rien à démêler avec εἶπον, quant à la formation.

Il y a un autre mot très-usité, ἑFός, *suus*, que l'éditeur, contre l'analogie certaine, a changé quelquefois en Fεός. Nous lisons Il. Ω, 165 :

τὴν ῥα κυλινδόμενος καταμήσατο χερσὶ Fεῇσιν.

Il n'y a rien à changer dans le texte vulgaire; on n'a qu'à insérer le digamma :

τὴν ῥα κυλινδόμενος καταμήσατο χερσὶν ἑFῇσιν

De même Od. O, 483 lisez plutôt κτεάτεσσιν ἑFοῖσιν, que κτεάτεσσι Fεοῖσιν.

La forme ἑFός (jamais ἐFός, comme le donne l'édition nouvelle malgré la tradition constante) se trouve, entre autres, Il. Ω, 211 :

ἀργίποδας κύνας ἆσαι, ἑFῶν ἀπάνευθε τοκήων

En outre 322 :

σπερχόμενος δ'ὁ γεραιὸς ἑFοῦ ἐπεβήσετο δίφρου.

Un mot de la même signification et dérivé de la même source qu'ἑϜός est Ϝός ou plutôt ῾Ϝός. Voir p. ex. Il. A, 205 :

Ϝῇς ὑπεροπλίῃσι τάχ' ἄν ποτε θυμὸν ὀλέσσῃ.

La source commune est le pronom de la 3me personne. De la 2me personne σύ (forme plus antique τύ) proviennent d'un côté σός, c'est-à-dire σϜός (τϜος), de l'autre τεϜός, en latin *tuus*. Par analogie et en nous appuyant sur les pronoms σός et τεϜός nous admettons comme possibles les formes ῾Ϝός et ἑϜός. Celle-ci suppose une forme antérieure σεϜός, en latin *suus;* celle-là, une forme plus antique σϜός ou σφός. Cependant il se peut que la forme ἑϜός soit superflue et qu'il suffise de lire partout ῾Ϝός. Ce que nous voulions démontrer, c'est qu'en toute hypothèse ni Ϝεός, ni ἑϜός n'ont un fondement quelconque.

H. Kern.

Maestricht.

BIBLIOTHECA

SCRIPTORUM GRAECORUM ET ROMANORUM TEUBNERIANA.

5me article (1).

Nous reprenons, après une interruption de plus de trois années, nos comptes-rendus des auteurs grecs et latins de la bibliothèque Teubner. Pendant le long espace de temps qui s'est écoulé depuis la publication de notre dernier article, bon nombre d'auteurs nouveaux ont paru; plusieurs de ceux que nous avons déjà annoncés ont été édités une seconde fois. Nous citerons parmi ces derniers Homère, Pindare, Sophocle, Euripide, Aristophane, les Bucoliques grecs, Xénophon (la Cyropédie et l'Anabase), Lysias, Démosthène.

Quoique, d'après le principe suivi pour cette collection, la nouvelle édition d'un auteur ne soit pas une simple réimpression de la précédente et offre toujours des améliorations, il n'entre cependant pas dans notre plan d'y revenir chaque fois, à moins que les changements apportés ne soient d'une importance majeure. Ce cas exceptionnel se présentant relativement à Homère nous nous en occuperons de nouveau.

AUTEURS GRECS.

1. Homeri *Carmina ad optimorum librorum fidem expressa cur. G. Dindorfio, ed. quarta correctior.*

(1) Les articles précédents ont été publiés dans le *Moniteur de l'enseignement,* 2e Série Tome II, III, IV; 3e Série Tome II.

Vol. I. *Ilias. Præmittitur M. Sengebusch Homerica dissertatio prior.*
Vol. II. *Odyssea. Præmittitur M. Sengebusch Hom. diss. posterior* *1855—56*. Chaque volume est divisé en deux parties qui se vendent séparément.

M. G. Dindorf déclare que dans cette quatrième édition plus encore que dans la troisième, il a cherché à se rapprocher du texte d'Aristarque, sans s'astreindre cependant à le suivre en tous points ; car, comme il l'observe avec raison, si Aristarque l'emporte de beaucoup sur les autres grammairiens sous le rapport du talent, de la critique et de la connaissance de la langue homérique, il vivait à une époque où la grammaire et la critique étaient encore peu avancées, et telles propositions, émanant de lui ou empruntées par lui à d'autres grammairiens, ne sauraient plus être acceptées aujourd'hui, que ces sciences ont atteint un haut degré de perfection. Aussi parmi les leçons attribuées, quelques-unes à tort peut-être, par les scholiastes au grand critique d'Alexandrie, M. Dindorf en a-t-il répudié deux cent cinquante environ dans l'Iliade et une cinquantaine dans l'Odyssée.

Nous passons sous silence d'autres changements faits au texte dans cette édition, pour aborder de suite l'introduction dont elle s'est enrichie et que nous avons en vue surtout de signaler. Ce travail dû à la plume d'un jeune savant, qui y avait brillamment préludé par sa critique de l'ouvrage de Lauer (1), a pour but de montrer comment la poésie homérique s'est répandue dans la Grèce. La première partie offre une revue des écrivains qui ont parlé d'Homère; les témoignages des anciens sur ce sujet n'avaient pas jusqu'ici été rassemblés d'une manière aussi complète. Mais, il est à regretter, selon nous, qu'une dissertation, ne remplissant pas moins de 214 pages, soit écrite tout d'un trait sans aucune division qui puisse reposer l'esprit du lecteur et lui permettre d'en saisir le plan d'un coup d'œil et d'en suivre plus facilement la marche. La seconde partie, qui comprend 119 pages, est consacrée au développement du système de l'auteur sur la patrie d'Homère. D'après lui, les diverses traditions sur le lieu de naissance du poète sont des témoignages que ses poésies ont été mises en vogue dans autant de localités différentes par des familles d'aödes, et les diverses données sur l'époque de sa naissance indiquent également le moment de l'introduction des poésies dans chacune des villes. S'appuyant sur l'auto-

(1) Lauer, *Geschichte der Homerischen Poesie,* Berlin 1851. La critique a paru dans les *Neue Jahrbücher für Philologie*, 1853.

rité d'Aristarque, M. Sengebusch se prononce pour l'opinion qui place à Athènes le berceau d'Homère et des poésies homériques. Sans sortir même du cercle d'idées de l'auteur il y aurait plus d'une objection à faire à cette conclusion. Quoi qu'il en soit, ce savant mémoire d'histoire littéraire ajoute un nouveau prix à l'Homère de la collection Teubner et le fera rechercher par tous ceux qui s'intéressent à la question tant débattue de l'origine des poésies homériques.

2. RHETORES GRÆCI *ex recognitione Leonardi Spengel.* 3 voll. 1853-56.

Vol. I. 1° Aristotelis rhetoricæ libri III; 2° De interrogat. et responsione fragm.; 3° Anaximenis ars rhetorica; 4° Dionysii seu Longini de sublimitate; 5° Longini ars rhetorica; 6° Apsinis rhetorica; 7° Minucianus de argumentis; 8° Incerti rhetorica; 9° Rufi rhetorica.

Vol. II. 10° Hermogenis progymnasmata; 11° Aphthonii sophistæ progymnasmata; 12° Theonis progymn.; 13°—16° Hermogenis ars rhetorica; 17° Aristides de oratione civili et simplici.

Vol. III. 18° Alexandri fragm.; 19° Alexander de figuris; 20° Phoebammon de figuris; 21° Tiberius de figuris; 22° Herodianus de figuris; 23° Polybius Sardianus de schematismo; 24° Anonymus de figuris; 25° Zonæus de figuris; 26° Anonymus de figuris; 27° Anonymus de figuris; 28° Tryphon de tropis; 29° Anonymus de tropis poeticis; 30° Gregorius Corinthius de tropis; 31 Anonymus de tropis; 32° Cocondrius de tropis; 33° Georgius Choeroboscus de tropis poeticis; 34° Demetrius de elocutione; 35° Menander de genere demonstrativo; 36° Nicolai sophistæ progymnasmata. — Indices.

Les Rhéteurs grecs édités par Alde Manuce (1508—09. 2 voll. fol.) sont devenus depuis longtemps une rareté bibliographique. A la fin du siècle dernier Hemsterhuys se plaignait déjà d'en avoir cherché vainement un exemplaire, pendant soixante ans, dans les boutiques de libraire et dans les catalogues de vente. On ne connaît que six exemplaires complets dans les bibliothèques publiques de l'Italie, quatre dans celles de l'Allemagne, dont un à Heidelberg, deux à Munich et un à Berlin. En France la bibliothèque impériale de Paris en possède un exemplaire, et nous ignorons si en Belgique il en existe d'autres que celui de la bibliothèque de Gand.

Personne n'avait plus songé à donner une nouvelle édition de ces rhéteurs, lorsque feu M. Walz entreprit cette tâche difficile et fastidieuse. Il collationna à cet effet les mts. de Florence, de Milan, de

Munich, de Naples, de Paris, de Rome, de Turin, de Venise et de Vienne. Son édition parut à Stuttgard, chez Cotta, de 1832 à 1836, en 9 volumes in-8°. Non seulement elle offre un texte plus correct des traités et commentaires publiés par Alde, mais elle en renferme d'autres inédits. On y remarque toutefois l'omission de la rhétorique et de la poétique d'Aristote, du traité de rhétorique adressé à Alexandre et attribué au même philosophe, enfin de la rhétorique de Denys d'Halicarnasse; la raison en est sans doute que ces écrits se trouvent compris dans les œuvres de ces deux auteurs.

On voit par la table du contenu des volumes donnée ci-dessus que M. Spengel n'a pas été aussi exclusif que Walz. Il a placé en tête de sa collection la rhétorique d'Aristote, l'œuvre capitale sur l'art oratoire que nous avons héritée des anciens; il y a également admis la rhétorique adressée à Alexandre. M. Spengel, comme on sait, avait publié en 1844 une excellente édition critique de ce dernier traité et avait apporté les arguments les plus solides et les plus concluants en faveur de l'opinion qui l'attribue à Anaximène de Lampsaque. Le premier volume renferme en outre cinq morceaux ou traités qui ne se trouvent pas dans les collections d'Alde et de Walz; ce sont : 1° un fragment d'un auteur incertain sur la manière d'interroger et de répondre; il a été publié pour la première fois en 1838, d'après un mst. de la bibliothèque de Paris par Séguier, marquis de St-Brisson, qui l'attribue à tort à Apsinès. C'est une paraphrase développée et explicative du chap. 18 du livre III de la rhétorique d'Aristote et sous ce rapport, il ne manque pas d'intérêt. 2° Le traité du sublime attribué longtemps à Longin, à cause que dans le titre Διονυσίου ἢ Λογγίνου Robortellus, le premier éditeur, supprima la particule disjonctive ἢ. L'argument à l'aide duquel M. Egger a essayé de rehabiliter cette attribution généralement abandonnée, n'a pu soutenir l'examen de la critique. D'après les derniers travaux, l'auteur serait un grec, versé dans la littérature latine et qui aurait joui de la protection de quelque noble romain de l'empire. 3° Un abrégé du traité de rhétorique de Longin et des extraits dont l'attribution au même rhéteur n'est pas hors de doute. Les deux morceaux se trouvent dans l'édition d'Apsinès de M. Bake; le dernier, tiré d'un mst. de Florence, avait été édité aussi, d'après une autre copie, par M. Egger. 4° Un petit traité de rhétorique d'un auteur anonyme renfermant beaucoup de bonnes choses; la première publication en a été faite par Séguier dans le vol. XIV des Notices des mts. de la bibliothèque de Paris. Le second et le troisième volumes ne renfer-

ment aucun traité qui ne se trouve déjà dans la collection de Walz. Il s'était agi d'ajouter un quatrième volume, qui eût contenu les Questions de Sopater, mais l'affaiblissement de la vue de l'éditeur a mis obstacle à ce projet. Même avec ce quatrième volume, la collection Teubner n'eût pas atteint l'étendue de celle de Cotta, mais ce que celle-ci contient de plus, se réduit à des commentaires où l'on rencontre à peine çà et là quelques bonnes observations noyées dans un déluge de vétilles.

Pendant les trente dernières années, il avait été plus fait pour la critique du texte des Rhéteurs grecs que durant les trois siècles précédents et M. Spengel pouvait avec M. Finckh revendiquer la meilleure part de ce progrès. Il était donc mieux préparé que tout autre pour donner une bonne révision de ces écrivains. Le résultat n'a pas trompé l'attente de M. Teubner; pleine justice a été rendue aux efforts du savant professeur de Munich par les juges les plus compétents (voir les voll. 69 et 70 des Annales philolog. de Jahn). Grâce à l'édition de Walz, la lecture des Rhéteurs grecs avait cessé d'être le privilége de quelques savants. La présente édition permettra à tout professeur de rhétorique de les placer dans sa bibliothèque.

Gand. J. ROULEZ.

(*La fin prochainement*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ÉTUDES SUR LA CARRIÈRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE D'ASINIUS POLLION. — *Dissertation pour le doctorat présentée à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Louvain, par* OCTAVE D'HENDECOURT. *Louvain* 1858, *pp.* 108 *in*-8°.

Comme l'exigeait la nature du sujet, l'auteur divise sa monographie en deux parties. Dans la première, il donne un récit succinct de la vie publique d'Asinius Pollion; dans la seconde, il apprécie l'illustre Romain comme orateur, comme historien, comme poëte et comme critique et expose son influence sur les lettres par les déclamations, les lectures publiques, l'érection d'une bibliothèque et d'un musée.

Il ressort de la dissertation de M. d'Hendecourt que Pollion était un des plus beaux caractères du siècle d'Auguste. Se prescrivant la grandeur de Rome pour but de sa vie, il resta constamment fidèle à tout ce qui en avait fait la gloire, et s'opposa énergiquement aux innovations qui pourraient altérer les mœurs et le caractère national. Forcé, au milieu des agitations de la guerre civile, à prendre part à la lutte des partis, il embrassa celui qui professait les sentiments les plus patriotiques et ne le quitta pas dans les revers. Partisan d'Antoine après la mort

de César, Pollion l'abandonna quand, perdu par la débauche d'une cour étrangère, il déclara la guerre à sa patrie; mais il ne se rendit pas dans le camp de son adversaire, et conserva son indépendance pendant l'autocratie d'Auguste. Retiré de la vie politique, Pollion prit la part la plus active au mouvement littéraire de l'époque. Il encouragea et propagea par tous les moyens les lettres et les arts, mais il résista à l'imitation trop servile des œuvres grecques, imitation qui tua l'originalité de la littérature romaine et en prépara la décadence. Dans tous ses ouvrages, ses discours, son histoire des guerres civiles et ses tragédies, il chercha à conserver la pureté et la sévérité du langage et du style vraiment romains, sans suivre jamais de trop près les modèles de la Grèce.

Ce premier essai de critique littéraire écrit avec clarté et méthode, montre dans le jeune écrivain les dispositions les plus heureuses : nous l'engageons fortement à les développer et à continuer ses études sur la littérature romaine. Afin de l'engager à approfondir encore davantage ce sujet, nous lui signalerons quelques imperfections dans le paragraphe qui traite de Pollion considéré comme critique.

Pollion ne reprochait pas à Salluste de se servir de mots vieillis, mais de les employer avec affectation ; il ne lui fait pas un crime non plus d'avoir mis *transgressum* pour *transitum* en général, mais de s'être servi de ce mot pour des navires passant la mer. Aulu-Gelle appelle Salluste *novatorem verborum* et non *novatorem rerum* (p. 81). — Nous n'approuvons pas l'auteur d'avoir attaché une si grande importance au jugement sévère de Pollion sur les commentaires de César. Nous ne comprenons surtout pas la phrase suivante : « il dut se glisser dans son œuvre beaucoup d'inexactitudes, comme il advient dans un travail si long et fait si rapidement, *sans autre guide que la mémoire.* » César n'avait-il donc pas sous les yeux les rapports de ses lieutenants, les registres des questeurs et des préfets? L'auteur aurait pu mieux apprécier aussi le jugement de Pollion sur Cicéron : « Quoique formé, pour ainsi dire, dit-il (p. 85), à l'école de Cicéron, imitateur de son talent, il cherchait à se distinguer par des tendances nouvelles. En qualité de novateur, il devait donc porter contre ses rivaux diverses accusations qui, en relevant son propre talent, justifiassent ses innovations. » Il semble qu'après avoir si bien exposé l'ardeur avec laquelle Pollion maintenait le vieux style romain, M. d'Hendecourt eût dû saisir que les critiques portaient surtout sur les *innovations de Cicéron* et sur son éloquence un peu emphathique. — Ce n'est pas Tacite qui fait remarquer que l'on trouve dans Tite-Live plus d'une trace d'attachement à la cause de Pompée, mais Cremutius Cordus, dans le plaidoyer rapporté par l'historien (p. 83). — L'anecdote racontée p. 85, ne se trouve pas dans Velleïus mais dans Sénèque (*Suas.* VI extr.).

ÉDITIONS CLASSIQUES DE PLUTARQUE.

Vie de DÉMOSTHÈNE, avec sommaires et notes par CH. GALUSKY. Paris, chez Dezobry et Magdeleine. — La même, par F. DÜBNER, chez Lecoffre. — *Vie de* CICÉRON, par E. TALBOT, chez Hachette. — La même, par GIDEL, chez Belin. — La même, par F. DÜBNER, chez Lecoffre. — *Vie de* SOLON, par DELTOUR, chez Hachette. — La même, par F. DÜBNER, chez Lecoffre.

Nous avons promis de faire connaître à nos lecteurs les principales éditions classiques des auteurs grecs et latins, mais la grande quantité de publications de ce genre nous oblige d'être aussi concis que possible, vu le peu d'espace que

nous pouvons consacrer à cette revue. Du moins ferons nous en sorte que le peu que nous dirons soit rigoureusement exact et incontestable.

Vie de Démosthène. M. Galusky s'est préparé on ne peut plus consciencieusement pour rendre son commentaire solide et instructif. Aidé par sa connaissance de la langue allemande, il a étudié les savants ouvrages de Becker, Westermann, Bœckh, C.-F. Hermann et autres sur les œuvres du grand orateur et sur les antiquités politiques d'Athènes. Dans l'introduction il présente quelques considérations générales, d'une grande justesse; telles que celle qu'il développe à la p. IV : « Quelque sympathie que Plutarque éprouve pour ses héros, il ne les flatte pas, « quelquefois même il s'est montré trop sévère, et Démosthène a eu particulièrement à en souffrir. » M. Dübner s'est exprimé d'une manière analogue : « Dans les vies de Démosthène et de Cicéron Plutarque ne fait qu'effleurer le « génie *littéraire* des deux grands orateurs : heureusement nous pouvons en « juger par nous-mêmes : presque tous leurs écrits ont été conservés. Quant à « leur caractère comme hommes, on peut souscrire au portrait que Plutarque « trace de Cicéron; mais dans la biographie de Démosthène il reste pour ainsi « dire à moitié chemin : son jugement éclairé lui fait démasquer et repousser « plusieurs calomnies que les adversaires du grand Athénien avaient semées « dans l'histoire, mais il admet celles qui le représentent comme accessible à la « corruption et comme fuyard à Chéronée. Une critique plus circonspecte est « parvenue à démontrer que ces dernières imputations ne sont pas plus fondées « que celles dont Plutarque a fait si bonne justice. » Quelques explications de M. Galusky manquent d'exactitude (p. ex. p. 5 : "Ωρα s'applique *indistinctement* à *toutes* les divisions du temps. » Au chap. IX, οὐδ' ἐπὶ τύχῃ ἑκὼν εἶναι ποιεῖσθαι τὴν δύναμιν, il construit, p. 26, ποιεῖσθαι εἶναι, « π. suivi d'un infinitif comme le mot *faire* en français, » au lieu de ἑκὼν εἶναι); mais le mérite de son édition consiste dans les notes qui concernent l'histoire littéraire ou politique et les antiquités, notes que M. Galusky développe *con amore.* Sous ce rapport l'annotation de M. Dübner est beaucoup plus sobre et elle se borne à peu près au nécessaire; mais pour l'explication *précise* du sens et de la valeur exacte des différentes tournures grecques, on doit lui reconnaître une supériorité marquée sur celle de M. Galusky; comparez, par exemple, ce que les éditeurs ont dit sur le fameux λήμην ἀφαιρεῖν τοῦ Πειραιῶς au ch. I, ou sur le dernier tiers du chap. 9, à propos des allusions aux poëtes comiques.

Vie de Cicéron. M. Talbot s'est fait connaître dans les derniers temps, comme traducteur de Lucien et de Xénophon. S'il est permis de juger son savoir grec par les notes qu'il a écrites sur cette vie de Plutarque, on ne pourra se défendre de quelque crainte pour Xénophon et pour Lucien. Voici quelques-unes de ses explications, que nous avons pris un soin particulier de copier authentiquement. Page 6 : 'Αποδεῖξαι, faire, c'est-à-dire faire voir, devenir. » P. 18. Cécilius Niger, questeur de Verrès en Sicile, « ἔνοχος τῷ ἰουδαΐζειν, qu'on soupçonnait *d'être juif.* » P. 23 : καταστὰς πάλιν ἐξ ὑπαρχῆς, ayant repris l'affaire dès le principe. » P. 39. « Μετ' οἴνου ἀλλήλοις ἐντυγχανόντων, qui se rencontraient au milieu du vin. » P. 44. « ἐνεχείρησεν εἰς ἑκάτερον, discuta les deux avis », à propos de la quatrième Catilinaire. On ne peut s'éloigner davantage du sens; la locution grecque signifie : « il manœuvra vers l'un et vers l'autre des deux côtés »; c'est-à-dire, il arrangea son discours de manière à tenir la balance entre les deux avis opposés. P. 70, « 'Επὶ πολλῶν ἀγώνων, *après* de nombreuses luttes. » Ajoutons à ces preuves faci-

les à multiplier de savoir grec quelques spécimens de savoir historique. P. 8. Πόντιος Γλαῦκος, Pontius Glaucus, un dieu des mers. » M. Talbot prend πόντιος (car c'est ainsi qu'il faut écrire et non Πόντιος) pour un prénom, comme dans *Ponce-Pilate,* et dote le paganisme d'un dieu qui porte prénom. P. 40, chap. 19, Πείσων, ἀνὴρ ὑπατικός, *consularis.* « Pison exerça le consulat l'an de Rome 695, 58 av. J.-C. » Mais Plutarque raconte un fait de l'année 690 ou 63 ! A cette époque le consul de 695 n'était probablement pas encore *consulaire.* P. 88 : « Les adolescents prenaient la robe prétexte [sic !] à seize ans. » Quant à la critique du texte, il suffit de citer la ligne que voici du chap. 22, p. 47 : Οὐ γὰρ τὸ κωλῦσαι τὰ πραττόμενα πράγματα καὶ κολάσαι τοὺς πράττοντας ἐδόκει θαυμαστόν. Les manuscrits et les éditions portent les uns πράγματα, les autres πραττόμενα, et il pouvait assurément arriver, par accident typographique, que les deux mots réunis se glissassent dans le texte, τὰ πραττόμενα πράγματα. Mais M. Talbot n'est pas choqué d'une pareille façon de parler, et il la sanctionne par sa note ainsi conçue : Κωλῦσαι τὰ πραττόμενα πράγματα, avoir empêché les affaires qui se faisaient. » En voilà assez pour édifier chacun sur cette œuvre du nouveau traducteur de Lucien et de Xénophon.

M. Gidel est un causeur agréable ; ce n'est pas précisement un commentaire qu'il écrit, mais des παρεκβολαί (mot qui semblerait fait exprès pour lui). Exemple. Au chap. 8 Plutarque mentionne la ville de *Pompeii.* Après avoir dit en huit lignes tout ce qui était nécessaire, M. Gidel continue : « Des fouilles entreprises « sur l'emplacement de Pompeii ont mis à découvert une foule d'objets intéres- « sants pour la connaissance de la vie familière des Romains. Il est à regretter « que tous les manuscrits aient été calcinés. On y a retrouvé les fragments d'une « rhétorique de Philodème, expliqués et publiés par M. Gros. » Les nombreux in-folio de l'Académie d'Herculanum et les in-octavo de celle d'Oxford, contiennent quelque chose de plus que le quatrième livre de la Rhétorique de Philodème, mieux restitué par Spengel que par Gros. Entraîné par une lecture légère et agréable, on regrette presque de devoir constater que l'exactitude fait trop souvent défaut, p. ex. p. 7, « ἐκεῖνα désigne la nouvelle Académie. » Plutarque parle des *études philosophiques* tout-à-fait en général. Mais remplaçons les autres exemples que nous avions marqués par l'indication d'un fait vraiment fabuleux. A la page 13 on lit : « 750,000 drachmes, ce qui fait 106,080,000 francs de notre monnaie. » Cent six millions ! A la page 68 on lit : « 25 millions de drachmes, ce qui faisait environ 178,235,200 francs de notre monnaie. » Cent soixante et dix-huit millions ! Or ces distractions colossales se lisent d'une manière *exactement conforme* dans l'édition de M. Saucié (chez Dezobry et Magdeleine). Ni l'une ni l'autre publication ne portant un millésime sur le titre, on ne peut savoir lequel, de M. Gidel et de M. Saucié, est l'inventeur et lequel est le contrefacteur de ce calcul monumental.

L'annotation de M. Dübner sur la Vie de Cicéron nous semble un peu plus développée que celle sur la vie de Démosthène. Il est assez difficile de contester les explications qu'il donne ; mais eussions-nous des doutes sur quelques-unes, nous hésiterions à les émettre tout à côté des lourdes bévues que nous avons été obligés de signaler.

Vie de Solon. L'édition de M. Deltour est un travail consciencieux, qui fait honneur à l'érudition et au jugement de son auteur. Il n'a peut-être pas expliqué tout ce qui méritait de l'être, mais ce qu'il juge à propos de dire, est exact. Au

chap. 4 il s'est laissé induire en erreur par Clavier, lorsqu'il dit : « Ce Bathyclès est probablement un sculpteur dont parle Pausanias. » Au chap. 12 il a eu également tort d'écouter Reiske qui supprime les mots περὶ τὰ θεῖα, indispensables pour le sens, comme le démontre M. Dübner, p. 19, note 8. Nous remarquons dans l'édition de ce dernier le retranchement de plusieurs passages trop libres sous le rapport des mœurs et qui ont dû singulièrement embarrasser les professeurs expliquant cette vie aux jeunes élèves dans les autres éditions classiques.

—

Manière de se servir du traité élémentaire de littérature, et devoirs a donner aux élèves, *par l'abbé* L. Laporte, *professeur au pensionnat du Brul, à Malines. — Malines, Steenackers-Klerx, un fort vol. prix 2 francs.*

Il nous suffira, pour faire connaître cet ouvrage, qui s'imprime en ce moment, de citer les lignes suivantes du prospectus :

« Ce livre est le complément du Traité de Littérature que l'auteur a publié en 1857.

« Le but qu'il s'y propose, est d'abréger la besogne du professeur, et de donner à l'élève une marche sûre, dans l'étude de la Littérature. Il a voulu remédier à un système peu logique, encore en vogue dans quelques maisons d'éducation, où l'on s'obstine à mettre les élèves à la torture en leur faisant faire des compositions souvent très-difficiles, sans qu'ils y aient été nullement préparés. L'auteur suit une marche progressive et toute naturelle : il leur donne d'abord des exercices de phraséologie ; ensuite il leur apprend à trouver des idées, à les placer dans un ordre convenable, et à leur donner des développements pleins de raison ; et ce n'est qu'après ces deux exercices préparatoires, qu'il arrive à la composition. Son ouvrage se trouve ainsi divisé en trois parties bien distinctes :

« *Première partie ou exercices préparatoires à l'amplification.* Cette première partie comprend des exercices de phraséologie gradués et raisonnés sur les mots propres, les épithètes, les adverbes, les substantifs, les verbes, les participes remplaçant les propositions incidentes trop fréquentes, les tours et les tournures. La matière à dicter aux élèves, se trouve placée à côté du modèle.

« *Deuxième partie ou exercices préparatoires à la composition.* Cette partie traite des différentes méthodes d'amplification. Ces exercices sont, comme les précédents, gradués et raisonnés ; et les idées à développer sont placées en regard du modèle.

« *Troisième partie ou différents genres de compositions.* Les sujets les plus variés, sur tous les genres de compositions, forment cette dernière partie. Ils sont présentés de manière à obliger l'élève à raisonner, et à lui faire rendre compte de tout ce qu'il avance.

« Tous ces exercices sont précédés d'une série d'observations sur l'application des principes, et sur la manière de se servir du Traité de Littérature.

« Afin de ne laisser échapper aucune occasion d'être utile à l'élève, l'auteur donne de préférence des morceaux qui ont trait à un point de l'histoire, de la géographie, etc.

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruges : maître de calligraphie, en remplacement du

sieur Collignon, admis à faire valoir ses droits à la pension, le sieur *Wens* (18 mars);

A l'athénée royal de Gand : second professeur de mathématiques dans la section professionnelle, en remplacement du sieur Bouvier, qui a reçu une autre destination, le sieur *Devylder,* actuellement attaché, en la même qualité, à l'athénée royal de Namur (28 mars).

— Par arrêté royal du 21 mars, le sieur *Peremans,* prêtre catholique romain, nommé par l'archevêque de Malines, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Hal.

— Le sieur *Delogne,* curé-doyen à Louette-Saint-Pierre, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour le doyenné de Louette-Saint-Pierre, en remplacement du sieur Pierlot, décédé.

— Par arrêté royal du 23 mars, sont nommés inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire dans la Flandre orientale : pour le cinquième ressort (Gand), le sieur *Vandermeersch,* actuellement inspecteur du huitième ressort, en remplacement du sieur Renoz, démissionnaire; — pour le huitième ressort (Lokeren), le sieur *Rens,* en remplacement du sieur Vandermeersch, appelé à un autre emploi. — Les inspecteurs prédésignés achèveront le terme de trois ans commencé le 1er janvier 1858.

— Des arrêtés du 5 avril acceptent : la démission offerte par le sieur *Chapuset,* de ses fonctions de régent de cinquième et de sixième latine à l'école moyenne de Marche; — la démission offerte par le sieur *Ley,* de ses fonctions de maître de musique à l'école moyenne de Rochefort.

— Un arrêté royal du 14 mars accorde un subside de 3,000 francs à l'administration communale de Liége, pour le soutien de l'école industrielle de cette ville pendant l'année courante.

— Un arrêté royal du 21 mars modifie ainsi qu'il suit l'art. 30 de l'arrêté du 1er septembre 1851, portant organisation générale des athénées royaux :

« Art. 30. Les professeurs de langue flamande auront une part entière et les professeurs de langue allemande et de langue anglaise, chacun une demi-part dans la distribution du minerval.

« Ceux des professeurs de langue allemande et de langue anglaise, qui ont aujourd'hui une part entière, continueront d'en jouir, au moyen d'un supplément qui leur sera payé a titre personnel. »

— Par arrêté royal du 28 mars, l'alinéa suivant est ajouté à l'art. 83 des statuts de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains :

« Toutefois, la veuve sans enfant, qui se remarie, conserve la moitié de sa pension. »

Cette disposition est applicable à partir du 1er janvier 1858.

— Sont nommés membres du jury chargé de décerner le prix quinquennal pour les sciences physiques et mathématiques : MM. *de Koninck,* prof. à l'Univ. de Liége et membre de la classe des sciences de l'Académie; *Liagre,* membre de la classe des sciences; *Martens,* prof. à l'Univ. de Louvain et membre de la classe des sciences; *Nerenburger,* général-major, directeur du dépôt de la guerre et membre de la classe des sciences; *Stas,* prof. à l'école militaire et membre de la classe des sciences; *Timmermans,* général-major d'artillerie; *Valérius,* prof. de physique à l'Univ. de Gand.

— Sont nommés membres du jury chargé de décerner le prix de littérature

dramatique flamande pour la première période triennale : MM. *Dautzenberg*, homme de lettres, à Bruxelles; *Mertens*, homme de lettres, à Anvers; *Snellaert*, membre de l'Académie royale des sciences, etc., à Gand; *Stroobant*, homme de lettres, à Bruxelles; *Van Duyse*, membre correspondant de l'Académie, à Gand.

— *Concours universitaire*. Il est parvenu au ministère de l'intérieur trois mémoires en réponse respectivement à la question de philologie, à la question des sciences naturelles et à la question de médecine (matières générales). Les jurys chargés de juger les mémoires sont composés ainsi qu'il suit :

Philologie. — MM. *Alvin*, membre de l'Académie, conservateur en chef de la Bibliothèque royale; *Altmeyer*, prof. à l'Univ. de Bruxelles; *Roulez*, prof. à l'Univ. de Gand; *Troisfontaines*, prof. à l'Univ. de Liége; *Arendt*, prof. à l'Univ. de Louvain.

Sciences naturelles. — MM. *Wesmael*, membre de l'Académie; *D'Udekem*, prof. à l'Univ. de Bruxelles; *Cantraine*, prof. à l'Univ. de Gand; *Lacordaire*, prof. à l'Univ. de Liége; *Van Beneden*, prof. à l'Univ. de Louvain.

Médecine. — MM. *Vleminckx*, inspecteur-général du service de santé de l'armée; *Graux*, prof. à l'Univ. de Bruxelles; *Poelman*, prof. à l'Univ. de Gand; *Schwann*, prof. à l'Univ. de Liége; *Van Kempen*, prof. à l'Univ. de Louvain.

NOUVELLES DIVERSES.

Les poëmes envoyés à l'Académie pour le concours ouvert à l'effet de célébrer l'établissement des chemins de fer belges, sont au nombre de trente-sept : vingt en français et dix-sept en flamand.

L'Académie a désigné comme juges du concours, pour la poésie française, MM. Kervyn de Lettenhove, Jules de Saint-Genois, et Baron en remplacement de M. Adolphe Mathieu, non acceptant; pour la poésie flamande, MM. Bormans, David et Nolet de Brauwere.

— On vient d'entreprendre à Gand la publication d'un ouvrage intitulé : *Nederlandsche Dichterhalle*, ou morceaux choisis des poëtes néerlandais depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours, classés d'après les différents genres de poésie et l'ordre d'ancienneté, par J.-F. Heremans, professeur à l'Athénée de Gand, et chargé du cours de littérature néerlandaise à l'Université de Gand.

— Le père Vercellone, Barnabite, très-versé dans les études bibliques, a découvert récemment, dans un volume de la Bibliothèque du Vatican, plusieurs fragments de l'ancienne version latine de la Bible, connue des savants sous le nom de Bible italienne, traduction qui remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Ces fragments se trouvent intercalés dans la version de saint Jérôme de manière à former avec celle-ci un tout complet. Au moyen de ces fragments on pourra non seulement compléter l'*Itala*, mais combler un grand nombre de passages des Pères, qui citent fréquemment cette version.

—

Nécrologie — Sont morts : M. *Octave Vallée*, jeune littérateur belge, auteur de plusieurs ouvrages d'éducation; — le Père *Pitard*, professeur de rhétorique au collége de Vaugirard.

DU RHYTHME DANS LA VERSIFICATION FRANÇAISE.

DES ACCENTS INTERNES DU VERS.

§ 1er. *De l'emploi des mots monosyllabiques.*

Les *Flors del gay saber* établissaient la règle qu'un accent doit marquer les endroits saillants du vers : *en laz pauzas dels bordos, hom deu guardar accen.*

Ces endroits saillants, on le sait, sont, avant tout, la césure et la rime.

Mais, à côté de ces accents nécessaires, il s'en place d'autres; l'accentuation de certains mots dans le corps du vers contribue à rendre moins monotone le retour régulier de la césure et de la rime. Rien ne s'oppose même à ce que ces accents internes soient plus marqués.

Ainsi nous avons vu que les pauses placées à la deuxième syllabe, à la troisième, etc., contribuaient parfaitement au rhythme du vers; il nous reste à étudier, dans chaque hémistiche, le rôle des syllabes accentuées non marquées par un repos.

Une première règle à cet égard est que deux syllabes accentuées ne peuvent se heurter l'une contre l'autre.

Pour qu'il y ait rhythme dans un vers, il faut que les syllabes accentuées ne se trouvent pas immédiatement en contact, qu'elles soient séparées par des syllabes faibles. Cela tient à l'organisation même de l'instrument vocal : « Lorsque la voix, dit M. Coeckelberghe, a fait effort pour marquer plus fortement une syllabe, il lui faut se reprendre avant d'appuyer de nouveau sur une autre. A côté d'une syllabe accentuée, il y en a toujours une autre sans accent qui la fait ressortir et qui lui est subordonnée. »

Cette succession de syllabes fortes, toujours séparées les unes des autres par des syllabes faibles, produit la cadence par l'intermittence des accents.

La loi de la cadence est dans la nature, le forgeron qui bat l'enclume, le soldat qui marche, obéissent à cette loi, et dans le bruit que produisent les coups de marteau ou les pas d'un corps d'armée, on perçoit aisément une sorte de rhythme. Mais comme

le dit Cicéron [1], aucune cadence n'existe lorsqu'il y a continuité, comme dans le bruit d'un torrent qui roule ses flots tumultueux, car ce bruit n'a pas d'intervalles, ni de percussions, conditions essentielles du rhythme.

Le rhythme, en un mot, comme nous le définit parfaitement un de nos amis, M. Julien Chamard qui a fait de cette matière une étude approfondie, le rhythme est la proportion harmonique du mouvement, consistant en variations dans la mesure de l'intensité du son; c'est, en d'autres termes, la marche méthodique de la mesure.

Or quelle marche méthodique, quelle proportion harmonique, la mesure et le mouvement du vers auraient-ils, si les jalons du rhythme se succédaient sans interruption, sans discontinuité? Si toutes les syllabes d'un vers étaient accentuées, il n'y aurait plus de rhythme, il n'y aurait plus d'opposition permettant à l'oreille de le percevoir en percevant la cadence.

Les *Flors del gay saber*, la plus ancienne prosodie des langues modernes, donnent à l'inobservation de la règle le nom de *collision*, parce que le choc de deux syllabes rend un son dur comme font deux personnes qui se querellent : « *cum fan doas personas quan se contendo inter lor.* »

Quoi de plus disgracieux et de plus pénible, en effet, que le premier des vers suivants, et qu'y a-t-il qui ressemble davantage à l'*amnis profluens* de Cicéron?

> *Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze,*
> *Douze*. Voilà minuit, au vieux clocher de bronze.

Ces vers, extraits d'une *physiologie du poète* où l'on a voulu parodier les vers de l'école moderne, n'ont de rivaux en dureté que les suivants attribués à Lemierre :

> *Seins, mains, bras, port, teint, œil, pieds, peau, nez, dents, cou, bouche,*
> Tout en elle attendrit; tout est tentant, tout touche.

Il est impossible de rien imaginer de plus dur que cet entre-choc de onze ou douze accents consécutifs, et il faut posséder des poumons bien organisés pour compter ainsi les douze coups de

(1) Numerus in continuatione nullus est : distinctio et aequalium et saepe variorum intervallorum percussio numerum efficit. *De Orat.* liv. III.

minuit, ou pour énumérer tous les appas d'une belle, en un seul vers de douze syllabes; mais ce tour de force doit être laissé aux Tabarins du Parnasse.

Nous en dirons autant des vers suivants de Scarron :

> Ah! louve! ah! porque! ah! chienne! ah! braque! ah! loup garou!
> Puisses-tu te briser *bras, main, pied, chef* ou *cou*.

ou des vers suivants d'un certain Beaulaton :

> Tel Satan à travers *vaux, monts, rocs, bois, lacs, prés,*
> Fait route de la tête, et des mains, et des pieds.

De là, une première donnée qui nous servira à déterminer une condition du rhythme de nos vers, c'est que la poésie française repousse tout rhythme qui, remplaçant les syllabes longues par les syllabes fortes ou accentuées, tendrait à lui donner une succession de syllabes analogue au *spondée* des anciens. *Un* ROC DUR peut être un bel effet d'harmonie imitative, mais d'harmonie proprement dite, tant s'en faut.

Les exemples que nous venons de donner, et qui sortent de la manière ordinaire d'écrire et de parler, nous permettent d'en tirer cette conclusion, que l'on ne parvient pas à faire plier le génie de la langue sans l'aide d'un travail spécial, d'un acharnement dont on aperçoit trop bien l'effort et la fatigue.

Laissés à eux-mêmes, les mots de la langue se portent spontanément, naturellement, à leur rang dans la phrase, sans que jamais la marche naturelle de celle-ci permette à deux accents de se rencontrer : les polysyllabes n'ayant qu'un seul accent, celui de la dernière syllabe, ne peuvent jamais produire de collision entre eux; quant aux monosyllabes, ils se soudent ensemble de manière à se grouper autour d'un accent principal et à former ainsi de véritables polysyllabes; *je le veux, c'est lui-même* n'ont en réalité qu'un seul accent, celui du dernier monosyllabe.

L'abbé Scoppa a constaté d'une manière générale ce phénomène de l'accentuation des monosyllabes principaux, et M. Quicherat en tire des conséquences extrêmement judicieuses et toutes spéciales.

Voici les expressions dont se sert le premier : « Quoique chaque mot ait à soi naturellement un accent, néanmoins, dans la com-

binaison des phrases, ces mots sont plus ou moins privés de leur accent, par l'activité de l'accent tonique sur un mot qui domine la phrase et qui attire à soi l'accent des autres : la voix n'arrête pas son ton sur ceux-ci, elle court vite sur le mot principal, qui est le but de la pensée, et ne fait, pour ainsi dire, que les effleurer : elle ne leur donne pas le temps de s'isoler, de se concentrer en eux-mêmes, et de manifester à l'oreille la percussion de leur accent. »

M. Quicherat applique cette idée : « Dans toutes les langues, certains mots, surtout les monosyllabes, en particulier les pronoms et les prépositions, perdent leur accent dans la suite du discours, parce qu'ils se lient par la prononciation au mot suivant. »

En effet le rhythme implique l'idée d'une cadence, de ce qu'on appelle en musique la succession du temps frappé avec le temps levé relativement plus faible que le premier : si deux accents se suivent sans intervalle, non seulement ce choc sera dur à l'oreille, mais en outre, il y aura destruction du rhythme.

Le génie de la langue a du reste, d'une manière toute naturelle, tout instinctive, introduit certains vocables surabondants qui n'existaient pas dans la langue-mère, et qui ont pour mission d'éviter, dans la langue dérivée, le choc d'accents des monosyllabes formés par la suppression des désinences grammaticales : Vo*cis* so*nitus* est remplacé aujourd'hui par *le* SON *de la* VOIX, VE*nit* par *il* VIENT, etc., de manière à isoler l'accent, non plus par ces désinences, mais par des particules sans accent qui séparent les accents des mots écourtés, tronqués, et réduits souvent à un radical monosyllabique.

Il s'agit simplement aujourd'hui de régler l'emploi des monosyllabes, et de distinguer avec méthode les cas où ils se présentent naturellement et sans effort, des cas où ils produisent une collision.

Les exemples de vers monosyllabiques abondent dans la langue française.

Avant que le chevalier de Parny ne se fût avisé d'écrire en prose une longue lettre *à son cher duc,* lettre tout entière en monosyllabes, nous trouvons dans un vieux *Dictionnaire de Rymes* de Jehan Lefevre, imprimé à Paris en 1572 un exemple

de toute une pièce de vers, composée de monosyllabes; qu'on nous permette de citer cette petite curiosité littéraire où les monosyllabes sont groupés d'une manière très-rhythmique sans heurter jamais leurs accents, sauf au huitième vers :

Las! plus je ne voy,
Là haut en ces bois,
Ce bel œil tant gay.
Qui au moys de may,
Sur le point du jour,
Me feit un bon tour.
Mais quoy qu'il soit loing
Il prent de moy soing
Et rien il ne fait
Que ce qu'il me plait.

Or, bel œil tant dous,
Vien donc vers nous,
Tu es mon bon heur
Seul soing de mon cœur
Qui par tout lieu dit,
Que Dieu oncq'ne feit
Soubs le rond du ciel
Rien si plein de miel
Ni de sy grant pris
Que toi qui le pris.

Les vers tout entiers composés de monosyllabes abondent du reste dans notre littérature :

Et tout ce que je vois n'est qu'un point à mes yeux.
MALHERBE.

Je sais ce que je suis, je sais ce que vous êtes.
CORNEILLE.

Va, je ne te hais point! — Tu le dois! — Je ne puis (1).
ID.

(1) « Rien n'est si vif et si animé, que ce vers du Cid, dit Voltaire, dans ses *Remarques sur Corneille.* » Cet exemple et les trois autres tirés des œuvres de ce dernier poëte, démontrent que feu M. Franz Stevens se trompe dans une des remarques manuscrites qu'il a bien voulu nous transmettre : « Corneille, dit-il, avait tellement horreur du vers monosyllabique que dans le *Menteur,* il a échappé au précipice, en jetant un pont entre *même* et à :

Moi-mêmes, à mon tour, je ne sais où j'en suis.

Mêmes est l'ancienne orthographe de *même,* comme M. Génin le prouve fort bien : c'est une contraction de l'italien *medesimo.*

Et quand le cœur m'en dit, j'en prends, par où je puis.
Id.

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.
Racine.

Au seul son de sa voix, la mer fuit, le ciel tremble.
Id.

Je me loge où je puis, et comme il plaît à Dieu.
Boileau.

Ne sait ni ce qu'il veut ni ce qu'il ne veut pas.
Id.

Que tu sais de leur art et le fort et le fin.
Id.

Mais moi, qui dans le fond, sais bien ce que j'en crois.
Id.

Et qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au monde.
Id.

Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût point fait de vers.
Id.

Sot! je vois qu'il en est ce que l'on m'a pu dire.
Molière.

Il a le cœur très-bon, je le sais, mais je crains...
Voltaire.

Je lui dis qui je fus, qui je suis en ce jour.
de Bourran.

Un siècle est pour la mer moins qu'un jour pour le cœur.
Id.

C'est l'oreille seule qui peut indiquer la place qu'occupent les accents; car ceux-ci ont parfois des caprices assez bizarres; Voltaire, par exemple, fit un jour la remarque que l'acteur qui prononcerait l'hémistiche suivant : « *allons, ferme Caton!* » comme s'il y avait : *Allons* FER*me, Caton!* se rendrait parfaitement ridicule. En effet, dans ce cas, l'adjectif se relie au nom; mais en voici un autre où l'adjectif, à cause de sa longueur, prendra l'accent : *Allons, audaci*EUX *Caton!*

Malgré ces difficultés, le génie de la langue est tellement d'accord avec la règle, qu'il est fort rare de trouver des exemples de vers qui ne l'observent pas, et que, lorsque parfois on trouve un vers faux, on est certain de voir cette *fausseté* concorder avec une infraction à la règle.

Cependant cette règle, les poëtes la suivent sans autre guide que leur oreille; car nulle part elle n'est formulée d'une manière précise.

Tous l'ont entrevue, mais tous n'ont pas eu le talent d'en tirer les conséquences qu'elle comportait.

Boileau en adressant à Chapelain le reproche d'écrire des vers

> Montés sur deux grands mots, comme sur deux échasses.

et en représentant comme voici ce vers de Chapelain :

> De ce sourcilleux roc
> l'inébranlable cime

se trompait évidemment en confondant dans sa réprobation le premier hémistiche de ce vers et le second ; *de ce sourcilleux roc* est fort dur à cause de la collision, d'autant plus qu'il était facile de rétablir l'harmonie en transposant les mots : *de ce roc sourcilleux;* mais le second hémistiche *l'inébranlable cime* satisfait pleinement l'oreille, à cause de l'isolement des deux accents par la syllabe muette, tout comme dans cette hémistiche de Racine *un effroyable cri...*

Boileau du reste a parfois méconnu lui-même la règle qu'il pose. Voici des vers de lui où chaque fois un hémistiche est monté certes assez disgracieusement sur une échasse :

> Que sans peur débitant tes distinctions *folles*...
>
> Fit croire à leurs esprits ridiculement *vains*...
>
> Qu'est-ce que la sagesse? une égalité *d'âme*.

Cela ne vaut certes pas l'*inébranlable cime*.

Voltaire, de son côté, critiquant le vers de Corneille où nous avons trouvé une césure très-satisfaisante :

> Sans commencer *par* ou — vous devez achever,

dit que rarement une conjonction, un article, ou un adverbe *monosyllabe.* doit terminer la moitié du vers. L'observation en elle-même est fort juste; mais l'à propos y manque; car la césure *par où* est *dissyllabique*, à cause de la réunion intime des deux mots. Si ce dernier point est contesté, nous invoquons Voltaire lui-même à l'appui de notre thèse; voici un vers qui se trouvait dans les premières éditions des *Horaces* de Corneille :

> Je suis Romaine, hélas! puisque mon époux l'est.

Et voici l'observation que ce vers suggère à Voltaire : « Pourquoi peut-on finir un vers par *je le suis*, et pourquoi *mon époux l'est*, est-il prosaïque, faible et dur? C'est que ces trois syllabes, *je le suis*, *semblent ne composer qu'un mot;* c'est que l'oreille n'est point blessée, mais ce mot *l'est*, détaché et finissant la phrase détruit toute harmonie. » Voltaire ajoute : C'est cette attention qui rend la lecture des vers ou agréable ou rebutante. On doit même avoir cette attention en prose. Un ouvrage dont les phrases finiraient par des syllabes sèches et dures ne pourrait être lu, quelque bon qu'il fût d'ailleurs. »

Voltaire touchait de bien près à la vérité; mais faute de l'avoir bien comprise dans son ensemble, il s'est laissé aller lui-même à la faute qu'il critique :

Vous seule, vous, ma fille, en abusant *trop d'elles*.

Ce dernier vers, à son tour, inspire à La Harpe la réflexion que voici : « Il n'est personne, dit-il, qui ne sente combien ce pronom *d'elles* qui finit la phrase et le vers, produit un mauvais effet, et cet effet se retrouvera dans toutes les phrases du même genre, en prose comme en vers. »

M. Quicherat fait observer avec beaucoup de raison que La Harpe ne s'était pas bien rendu compte du défaut d'harmonie de ce vers, et qu'à tort il généralise sa critique. En combinant mieux les accents, ajoute-t-il, *d'elle* pourra très-bien être admis à la fin du vers :

.... Je gémissais loin *d'elle*.

En voici en effet des exemples :

C'est ce qu'en vain le ciel voudrait exiger *d'elles*.
BOILEAU.

Le prêchant, lui fit voir qu'il était au prix *d'elle*
Un vrai dissipateur.... ID.

Comme à la vaste mer, tout fleuve sorti *d'elle*
Rapporte le tribut de son urne fidèle. PONSARD.

Mais pour ta jeune sœur, remplace-moi près *d'elle*.
* L. STAPPAERTS.

Il parlait longuement et de ton père et *d'elle*.
* AD. MATTHIEU.

Ce dernier poëte va même jusqu'à faire rimer le mot avec lui-même.

> Et Smyrne et Colophon? Voyons, te semblent-*elles*
> Au-dessus, au-dessous de ce qu'on nous dit *d'elles?*
> (*Traduction d'Horace*).

Richelet n'est pas plus heureux dans ses déductions que Boileau, Voltaire et La Harpe.

Il remarque que le vers suivant est dur à l'excès :

> Rien ne peut arrêter l'impér*ieux cours*.

Aussitôt il formule la règle étroite que voici: un monosyllabe ne peut être placé à la fin du vers, *lorsqu'il est précedé d'un mot en* IEUX *de deux syllabes*.

Ce n'est pas cependant que Richelet approuve l'emploi d'autres monosyllabes à la fin d'un hémistiche : c'est là, d'après lui, un défaut qu'il convient d'éviter.

Mais à côté de cette observation générale, Richelet a observé que dans certaines occasions le monosyllabe ainsi placé, ne produit pas un mauvais effet; 1° quand il est précédé d'un autre monosyllabe; deux monosyllabes joints ensemble, rendent en effet le même son qu'un mot de deux syllabes; 2° quand le monosyllabe est précédé d'un *e muet* ou d'un *e obscur* (expression de Richelet).

Richelet n'est point parti d'un principe général; on s'en aperçoit à l'instant, car il procède toujours par l'analyse de cas particuliers, et il n'embrasse jamais la matière dans son ensemble. Or voici trois vers de Racine, que le hasard a placés l'un à la suite de l'autre :

> C'est à vous à choisir, vous *ê*tes encor *maî*tre
> Vertueux jusqu'ici, vous pou*vez* toujours *l'ê*tre :
> Le chemin est tracé, *rien* ne vous retient *plus*.

Nous notons le second hémistiche de chacun de ces vers, pour démontrer qu'ils sont harmonieux, et ne pèchent en rien contre la règle qui proscrit la succession immédiate de deux accents. Or comme les mots *encor, toujours, retient*, ne sont ni monosyllabiques, ni précédés d'un *e* muet ou d'un *e obscur*, ces trois vers contreviennent au précepte tracé par Richelet.

Voilà où conduit l'absence d'un *criterium* ou d'une norme

précise et certaine; elle a induit Ménage dans une assez singulière contradiction à propos du vers suivant de Malherbe :

Je mourrai dans vos feux, éteignez-les ou non.

Ces deux hémistiches sont terminés chacun par un monosyllabe, précédé d'un monosyllabe non accentué, qui permet à l'accent de la rime de s'isoler :

Je mour*rai* | dans vos *feux,* | éteignez-*les* | ou *non.*

En un mot, complète analogie entre les finales de ces deux hémistiches; malgré cela, Ménage, sans s'expliquer sur le monosyllabe de la césure, se borne à dire que l'oreille n'est pas satisfaite de la fin de ce vers, à cause du monosyllabe *non*.

A notre avis, il fallait ou critiquer les deux finales, ou n'en critiquer aucune, ce qui eût été beaucoup plus naturel, car elles sont, en dépit de Ménage, parfaitement régulières toutes les deux.

M. Edelestand du Méril n'est pas plus heureux dans sa formule de la règle sur les monosyllabes. « On ne les évite à la fin du vers, dit-il, que parce que le rapprochement de la pause qui termine le vers blesserait l'oreille, à moins que le mot précédent ne fût lui-même un monosyllabe :

Celui qui met un frein à la fureur des flots... »

Cet auteur a presque atteint la vérité; seulement ce n'est pas le rapprochement de la pause et du monosyllabe final qui présente un défaut d'harmonie, c'est le rapprochement de deux syllabes accentuées; aussitôt que le mot polysyllabe qui précède le monosyllabe final n'est pas accentué, ou l'est seulement sur la pénultième, le défaut disparaît.

L'absurdité des conséquences démontre l'arbitraire du principe; or, ou les critiques de Boileau, de Voltaire, de Richelet, de Ménage, de La Harpe et de M. du Méril ne s'adressent jamais qu'à des cas particuliers; ou, formulées d'une manière incomplète, elles ne comprennent pas même tous les cas analogues.

Notre règle est plus simple : *que jamais deux accents ne se heurtent l'un contre l'autre*.

Cette règle est en outre une règle générale, car les monosyllabes seuls ont un accent susceptible de heurter un autre accent; et

nous prévoyons tous les cas possibles de cette rencontre, que ce soit à la césure, à la rime, ou dans le corps du vers.

Elle est en outre unique, absolue, et tout se réduit à éviter les collisions d'accents. C'est là tout le secret. La poésie seule n'est pas astreinte à cette loi, car elle est innée au génie de la langue, et la prose y est assujettie comme les vers. Ainsi l'on ne dirait pas dans le langage ordinaire :

> Vous jure ami*tié, foi, zèle*, estime, tendresse.
>
> MOLIÈRE.
>
> *Bois, prés*, fontaines, fleurs, qui voyez mon teint blême.
>
> ID.
>
> Ve*nir, voir, vain*cre, abattre un ennemi vainqueur.
>
> CHAULIEU.

Les vers que nous venons de citer seraient tout aussi incisifs, si leurs auteurs avaient évité la collision en employant ces monosyllabes proclitiques qui abondent dans notre langue, et en disant tout naturellement comme le premier prosateur venu :

> O bois, ô prés, ô fleurs qui voyez mon teint blême.
>
> Venir, et voir, et vaincre un ennemi vainqueur.

Voltaire en rappelant le fameux vers attribué à Cicéron par la dixième satire de Juvénal

> O fortunatam natam, me consule, Romam !

dit que ce vers est si ridicule que le traducteur n'a pu même parvenir à en rendre les défauts :

> O Rome fortunée
> Sous mon consu*lat née*

Le choc des deux accents *lat née* nous semble, en dépit de Voltaire, présenter une cacophonie dont rien n'approche dans l'original.

Ce choc, à la pénultième syllabe du vers, a une raison toute spéciale de dureté, en ce qu'il frappe directement la rime et en détourne l'attention.

Il en est de même de l'accent qui heurterait immédiatement la syllabe de la césure, autre jalon du rhythme dans le vers alexandrin, et qui porterait ainsi sur la cinquième ou la septième syllabe.

Racine avait compris instinctivement cette règle ; car, ainsi que nous l'avons vu dans une étude spéciale sur la versification de ce poète, dans le cas où il place une pause à la cinquième où à la onzième syllabe du vers, il prend soin le plus souvent de ne placer cette pause qu'après une syllabe muette qui isole les deux accents, et qui, au lieu du rhythme 5-7, ou 11-1, donne au contraire la sensation du rhythme 4-8, ou 10-2, rhythme très-satisfaisant parce que les éléments en sont homogènes entre eux :

Prends cette *let* | tre, cours au-devant de la reine

O toi qui veux ma mort, me voilà *seu* | le. Frappe

C'est ainsi encore que, en général, ce grand poète préférait placer les pauses du second hémistiche sur des mots *piani,* de manière à atténuer l'effet d'un accent trop marqué qui ferait oublier par son énergie l'accent nécessaire de la césure et de la rime; la syllabe faible qui de la pause sépare l'accent, donne, ainsi que nous l'avons dit plus haut, un petit coup d'éperon à la phrase et renforce l'énergie de la rime; l'accent s'éteint sur la syllabe muette, l'empêche de faire saillie et de détourner l'attention des accents fondamentaux. Cette syllabe muette contribue alors à la cadence et relève l'accent de celles-ci :

Plus de pitié ; Calchas seul *rè* | gne, seul commande

Ah ! si je vous suis cher, ma *princes* | se, vivez.

Si ce procédé ne doit pas être érigé en règle absolue ailleurs qu'à la cinquième ou à la onzième syllabe, elle doit l'être pour celles-ci; car, ou bien la césure et la rime cessent d'être marquées, et l'on perçoit un rhythme composé des éléments hétérogènes 5 et 7 ou 11 et 1, qui sont contre nature dans l'alexandrin; ou bien la césure et la rime conservent leur accent et il y a collision.

Voici deux vers de Victor Hugo où la césure est accentuée, mais où elle est précédée ou suivie d'un accent qui la heurte :

Lui dans ses prés *verts, moi,* dans mes noires allées

Une femme de *corps bel*le, et de cœur difforme.

Le heurt des accents *verts moi, corps bel*le, est non seulement

d'une dureté impardonnable, mais cette double accentuation efface l'idée du rhythme qui veut un temps levé avant le temps frappé.

La forme suivante eût esquivé la faute :

Une femme de corps charmante, mais difforme
De cœur...

En vain, M. Ténint pour justifier les vers que nous venons de citer, invoque-t-il les vers suivants de Béranger :

Momus a pris pour adjoints
Des rimeurs d'école.

En vain ajoute-t-il : « il est des gens qui lisent très-bien ces vers en dessous l'un de l'autre, et qui ne peuvent s'accoutumer à les voir sur la même ligne. »

Le mot est piquant, mais la chose n'est pas exacte : en effet, il y a un certain rhythme dans la succession de *plusieurs* vers de sept et de cinq syllabes alternant régulièrement, mais cela ne prouve rien en faveur d'*un* vers alexandrin coupé par 5 et 7, isolé au milieu d'hémistiches homogènes et bien cadencés; puis — raison qui nous semble déterminante — la loi que M. Ténint accepte et qui exige à la césure un son plein, produit inévitablement une collision dans le vers coupé par 5-7 ou par 7-5; aussi le vers cité ne sera pas plus harmonieux en deux lignes qu'en une :

Une femme de *corps belle*
Et de cœur difforme.

Lorsque la syllabe de la césure se borne à présenter un son plein, mais non accentué, l'oreille est chagrinée, et elle cherche péniblement à se rendre compte de la sensation désagréable qu'elle éprouve.

Voici quelques exemples de ces formes, que nous conseillons d'éviter.

Forme 5—7 :

De ce sourcil*leux roc* l'inébranlable cime...
CHAPELAIN.

Ma timide *voix trem*ble à vous dire une injure.
CORNEILLE.

Puis chaque ca*nard prend* un bâton par un bout.
LA FONTAINE.

Tout cet embar*ras met* mon esprit sur les dents.
MOLIÈRE.

Ah! comme on trem*blait, quand* j'abrégeais sous ma main.
AL. SOUMET.

Vive Olivier *roi! Plu*s de prêcheurs monotones.
V. HUGO.

Les petits en*fants, l'œil* tourné vers nos rivages.
ID.

Qu'à tout écra*ser! Dieu* pour moi se manifeste.
ID.

Assieds-toi Crom*well, mets* ton chapeau sur ta tête.
ID.

Rentrons-en pri*son! Puis*se Israël les confondre.
ID.

De peur des soup*çons. Mais* tout cela me confond.
ID.

L'universi*té, c'est* du siècle quatorzième.
ID.

Va! pauvre rê*veur, cher*che une solution.
TH. GAUTIER.

Forme 7—5 :

Si notre esprit n'est *pas sa*ge, à toutes les heures.
MOLIÈRE.

Pour montrer que mon *cœur sait,* quand moins on y pense.
ID.

Vois, quand ton bras puis*sant passe,* il fait tout plier.
V. HUGO.

Et que l'an n'eut ja*mais eu* de trente janvier.
ID.

Pourquoi ne serait-il *pas roi,* tout comme un autre.
ID.

Vous n'êtes pas en*cor roi* pour être flatté.
ID.

Jadis le roi l'eût *fait met*tre à la tour de Londres.
ID.

Entendez-vous? L'*État sou*ffre, entendez-vous bien.
Id.

La voiture en un *lieu sûr* qu'il pût reconnaître.
ALF. DE MUSSET.

Il sortit. L'air *était doux,* et la nuit profonde.
ID.

Que je vous aime*rais plus,* quand vous le seriez.
ID.

Forme 11-1.

Prenez garde à ses mœurs, considérez-*la toute*.
MALHERBE.

Ainsi que la naissance, ils ont les es*pritsbas*.
CORNEILLE.

Non pour louer un roi que tout l'uni*vers loue*.

BOILEAU.

Quand celle qu'on aimait de tout son a*mour*, *fau*sse
Aux beaux serments jurés. TH. GAUTIER.

Qui rayonnait de loin et que j'envi*ais tant*.

AUTRAN.

A ses félicités tout autre bon*heur cè*de.

ID.

Mon Dieu ! dis-je en pleurant, c'est quelque pi*eux frè*re.

* MAD. DE LA MOTTE.

Que dans le gazon frais la fleur molle*ment pous*se.

* MAD. STAPPAERTS.

Et retourner à Dieu, ce seul éter*nel Ê*tre.

ID.

Bat vivement de l'aile
Et dit son plus *gai chant*.

ID.

Dans quelques-uns de ce vers, nous le savons, il n'y a collision que parce que nous nous figurons la césure comme accentuée. Ainsi les vers suivants seraient très-bien rhythmés, avec un léger changement qui permettrait à la syllabe de la césure, déplacée, de perdre cet accent conventionnel :

Et puis chaque canard prend un baton au bout...

Les tout petits enfants, l'œil tourné vers la rive...

Le char en un lieu sûr que l'on pût reconnaitre,...

Il sort. L'air était doux, la nuit était profonde.

Mais l'oreille exigeant, d'après nous, que la syllabe de la césure soit rhythmée, place un accent sur cette syllabe, ce qui produit une collision. Il n'y a pas, en tout cas, à sortir de là, et nous répétons à dessein notre dilemme : ou l'accent de la syllabe, voisine immédiate de la césure ou de la rime, efface celle-ci, ou elle la heurte; dans le premier cas, il n'y a plus de rhythme parce que les deux membres du vers cessent d'être homogènes entre eux; dans le second cas, le rhythme subsiste, mais il n'y a plus d'harmonie, car l'oreille est désagréablement affectée par le le choc des deux accents qui se heurtent et qui se contrarient.

L'observation que nous venons de faire est, comme le lecteur l'aura facilement compris, spéciale aux monosyllabes : eux seuls peuvent en effet produire une collision à la césure ou à la rime;

ce que nous venons de dire s'applique d'ailleurs à tout autre endroit du vers, où il y aurait entre-choc de deux accents.

La règle que nous venons de donner n'est pas cependant tellement absolue qu'il ne faille y admettre des exceptions; mais les exceptions que nous acceptons, loin de détruire la règle, la confirment pleinement.

La première exception concerne l'emploi de deux accents à la suite l'un de l'autre, lorsqu'il s'agit de produire un effet déterminé. Le mépris de la règle est souvent une beauté, mais le succès seul est une excuse.

Voici quelques vers où le précepte a été transgressé, sans que nous puissions songer à autre chose qu'à l'éloge :

> Ceux-là sont humectés des flots que la *mer rou*le.
>
> RACINE.

> Tiens, le voilà, marchons; il est à *nous, viens,* frappe.
>
> VOLTAIRE.

Ce dernier vers, comme Voltaire le fait observer lui-même fort judicieusement, a autant de césures que de mots.

Voici d'autres exemples, où la collision sert admirablement la description et rend d'une manière parfaite l'explosion du mépris ou de l'indignation :

> Des apparitions monstrueuse*ment laides*
> Fendent l'air ténébreux.
>
> ALF. DE MUSSET.

> Ne les réveille pas, ils t'appelle*raient chien.*
>
> ID.

> Et vous ose*riez, vous* que la cité renie !...
>
> AUTRAN.

La seconde exception s'applique au cas où soit un repos complet, soit du moins une suspension suffisante sépare les deux accents.

Il serait ridicule, par exemple, dans le dialogue d'exiger que les personnages observassent entre eux la règle de l'accent, et Corneille a fort bien fait de la violer en écrivant ce vers resté célèbre :

> NÉRINE.
>
> Dans un si grand revers, que vous reste-t-*il ?*
>
> MÉDÉE.
>
> *Moi !*

Une simple suspension peut même être suffisante, pour que le personnage du drame ou le lecteur, puisse, en reprenant haleine, amortir le choc des deux accents. Ainsi Alfred de Musset a pu parfaitement écrire les vers que voici :

> ... Je ne sais au cœur de quel broc vide
> S'est caché le démon qui doit me gri*ser*. — *Mais*
> Je désespère encor de le trouver jamais.

Cependant, malgré la suspension, il nous semble préférable de la faire concorder avec une syllabe féminine, sur laquelle la première phrase va s'éteindre doucement comme dans les vers suivants déjà cités :

> Il s'endormit rêvant bonheur et *gloi*re. — *Mais*
> L'une arriva bien tard, l'autre ne vint jamais.
>
> HÉG. MOREAU.

Ou dans ceux-ci :

> Je ne vous aime plus, oh non ma*da*me. — *Mais*
> Je vous aimais beaucoup lorsque je vous aimais.
>
> * H. D'AVENBOSCH.

Tels sont les cas d'application de la première règle que nous avons tracée, celle qui proscrit la collision.

Il nous reste à parler d'une seconde règle relative à l'emploi des grands mots.

H. BOSCAVEN.

(*La suite prochainement*).

FABLES INÉDITES DE BABRIUS.

Tout le monde sait depuis longtemps que M. Minoïde Mynas, envoyé en mission par le gouvernement français et aux frais de l'État, découvrit un manuscrit des fables de Babrius ; mais on commence seulement à savoir qu'il apporta en France *deux* manuscrits de ce poëte, contenant chacun une collection *différente*. Ces manuscrits, tous les deux, ont trouvé moyen de sortir de France et d'enri-

chir des bibliothèques étrangères. M. Boissonnade, chargé par M. Villemain de faire l'édition *princeps*, dut se contenter d'une simple copie que le ministre lui remit, tandis que le manuscrit original du dixième siècle se trouvait probablement encore dans les murs de Paris. Plus tard M. Boissonade mentionna cinq ou six fables nouvelles communiquées à lui par M. Mynas; si j'ai bon souvenir, il en publia deux (je crois dans les notes sur Tzetzès, *Interprétation allégorique de l'Iliade*), qui se montraient si fortement remaniées par des mains byzantines qu'on pouvait se poser la question que voici : ces fables sont-elles une altération stupide ou une imitation impuissante de celles du poëte? On le saura bientôt : la collection qui a traversé la France comme une lettre cachetée, la collection *inédite* de cent fables environ, s'imprime dans ce moment en Angleterre. Nous en avons vu quelques-unes, et nous présageons aux critiques un travail analogue à celui de Tyrwhit, ou plutôt un travail beaucoup plus difficile et plus incertain; car l'infime « poëtastre » dérange le poëte bien autrement que ne l'est la prose du manuscrit bodléien. Voici du reste la preuve :

Προοίμιον.
Ἄκουσον, ὦ παῖ, δευτέρων πάλιν μύθων·
κἂν παραπικραίνω σε (sic; πρῶτα?) τῶν ἀλῶν πλείω,
ἀλλὰ πλέον (lis. πλέον ἀλλὰ) μέλιτος ὕστερον καθηδύνω.
Ῥητὴρ (πατὴρ?) μὲν οὐκ ἔγωγε· ταῦτα δ' Αἴσωπος
ὁ Σαρδιηνὸς εἶπεν, ὅντιν' οἱ Δέλφοι
θεοῖσι δρῶντες οὐκ ἀνασχετοὶ καλὸν (sic)
ᾄδοντα μῦθον οὐ καλῶς ἐδέξαντο,
ἀλλ' ἀπέωσαν νήπιοι κατὰ κρημνοῦ
λιπόντες ἐκγόνοισι βάξιν ἐχθίστην.

La ligne 6 appartient toute entière à l'interpolateur; l'ancien texte nous était conservé dans le lexique d'Apollonius :

ταῦτα δ' Αἴσωπος
ὁ Σαρδιηνὸς εἶπεν, ὅντιν' οἱ Δελφοὶ
ᾄδοντα μῦθον οὐ καλῶς ἐδέξαντο.

Le vers suivant est ainsi cité par Suidas (Lachm. p. 85) : οἱ Δελφοὶ ἔωσαν αὐτὸν κατὰ κρημνοῦ μάλα. Suidas avait sans doute écrit μάλα νήπιοι, et Babrius peut-être :

ἀλλά μιν ἔωσαν νήπιοι etc.

Fable I.

Αἴσωπος εἶπε καὶ τόδ' ἐν παλαιφάτοις·
Ὄρνιθα πρώτην τὸν κόρυδον γεγεννῆσθαι,
καὶ γῆς μὲν αὐτῆς εἶπέ μιν προϋπάρχειν.
Ταύτης δὲ συμβέβηκεν ἔκ τινος νούσου
φίλον γενήτην τέρμα βιότου πλῆσαι·
μήπω δὲ γαίης (cod. γέης) τηνικαῦθ' ὑπαρχούσης
οὐκ εἶχε (ποῦ γάρ;) τὸν νεκρὸν καταθάπτειν·
ὁ δ' ἀκτέριστος προὐβέβλητο πεμπταίῃ·
ὅλως δ' ἀμηχανοῦσαν ἐν κάρῃ θάψαι.

Fr. Dübner.

O FONS BANDUSIÆ.

EXPLICATION LITTÉRAIRE.

On n'est pas toujours bien pénétré de l'importance de l'enseignement littéraire à propos des auteurs anciens, dans les classes supérieures des humanités. Il arrive que l'explication de ces auteurs ne touche même pas au côté littéraire, qu'elle se borne à des notes philologiques, à la discussion du texte, qu'elle se contente en un mot de faire comprendre le sens des phrases grecques ou latines. C'est très-bien pour faire connaître les langues anciennes et c'est là ce qui doit se faire en premier lieu ; mais ce n'est pas tout.

Le but des humanités n'est pas seulement la connaissance des langues anciennes, il est surtout la formation de l'homme par cette connaissance. Or, ce but n'est pas complétement atteint par cette espèce de gymnastique longue et sévère que nécessite l'étude matérielle de ces langues; c'est à partir du moment où elles commencent à être bien connues, qu'on peut travailler avec le plus de fruit à la culture intellectuelle et morale de l'homme, et c'est alors aussi qu'on doit le faire avec le plus d'énergie. Après la philologie viennent les études littéraires, après la science qui constate les pensées de l'écrivain, vient celle qui les étudie au double point de vue du fond et de la forme.

Lorsque l'enseignement littéraire expose et discute la pensée des écrivains, il contribue puissamment au développement de l'intelligence : l'état de société n'est-il pas l'état naturel de l'homme, celui-là seul où sa raison peut s'épanouir? et, quelle société choisie que

celle des grands hommes de la Grèce et de Rome! quels guides pour conduire nos premiers pas dans l'étude de toutes les questions philosophiques, politiques et sociales! car s'il est incontestable que la science a fait d'immenses progrès depuis les temps où leur génie éclairait le monde, il n'en est pas moins vrai que la plupart de leurs idées resteront éternellement jeunes, parce qu'elles portent l'empreinte de l'éternelle vérité. Et puis ne sont-ce pas eux qui ont jeté les fondements de toutes les discussions? ne représentent-ils pas les travaux de la raison, jeune encore, mais pleine de sève et d'ardeur, s'exerçant à trouver la solution de tous les problèmes qui intéressent l'humanité? aussi pour bien comprendre une question faut-il presque toujours remonter jusqu'à eux. C'est parce qu'ils ne sont pas assez universellement connus qu'il se produit chaque jour tant d'idées erronnées, réfutées depuis vingt siècles. Combien de fois n'est-il pas arrivé de rencontrer dans leurs écrits l'exposé ou la réfutation d'une doctrine qu'on avait vue se produire la veille sous tous les dehors de la nouveauté et se donnant orgueilleusement comme l'expression la plus avancée du progrès moderne?

L'enseignement littéraire étudie aussi la forme des idées, leur expression littéraire. Il signale et apprécie les procédés des écrivains, leurs méthodes de développement, leurs styles, il dévoile en un mot tous les secrets de la composition. Ici encore il rentre rigoureusement dans le cadre des humanités. Celles-ci en effet ne peuvent oublier la formation de l'homme comme écrivain : après avoir enrichi et fortifié son intelligence par un contact fécond avec les pensées des grands auteurs, après lui avoir donné le sens critique qui sait distinguer le vrai du faux, le bien du mal, elles doivent lui apprendre à exprimer ses connaissances et à les exprimer en les faisant valoir, de façon à éclairer et à convaincre les autres.

Sous ce rapport, les anciens ont une importance souveraine, ils sont restés les modèles les plus accomplis de l'exécution littéraire : quoi de plus parfait que la tragédie de Sophocle, l'histoire de Thucydide, le dialogue philosophique de Platon, le discours de Cicéron, les poésies d'Horace, et n'est-ce pas à l'école de ces génies que se sont formés les représentants les plus distingués des littératures modernes?

Les études littéraires font donc partie essentielle d'un cours d'humanités. Borner les humanités aux études philologiques et grammaticales, ce serait mettre la jeunesse en état de comprendre les grands écrivains anciens et ne pas l'exercer à réfléchir sur leurs idées,

ce serait la mettre en état d'aborder tous les problèmes, de comprendre toutes les questions et oublier de conduire ses premiers pas dans cette étude nouvelle, ce serait faire de l'intelligence un instrument parfait de travail intellectuel et ne pas montrer la manière de s'en servir.

C'est pour cela que tant de jeunes gens ne retirent aucun fruit de l'étude des langues anciennes et qu'ils sortent des humanités sans aucun goût pour l'étude de ces littératures. Quelquefois même ils n'éprouvent pour elles qu'un sentiment de répulsion et ils s'empressent, à leur départ du collége, d'oublier tout ce qu'ils en ont appris. Ils ne considèrent leurs études humanitaires que comme un essai malheureux pour acquérir la connaissance de deux langues inutiles.

C'est tout au plus si l'on a attiré leur attention sur l'harmonie imitative de tel ou tel vers de Virgile, sur l'effet d'un mot placé à la fin ou au commencement d'un vers; quand ils se rappellent ces explications ils ne peuvent s'empêcher de sourire de pitié, et comme c'est tout ce qu'on leur a dit pour leur démontrer la beauté des anciens, il n'est pas étonnant qu'ils n'aient pas été convaincus et qu'ils n'aient rien compris à leur perfection artistique. C'est ainsi qu'on a réussi à rendre ridicules pour beaucoup d'entre eux les ouvrages destinés à former leur intelligence et leur cœur, et que si peu, même des meilleurs, reviennent encore après leurs études de collége aux auteurs, compagnons de leurs jeunes années, à ceux qui devraient être les amis de toute leur vie.

On voit quelle est l'importance de la mission réservée à l'enseignement littéraire dans un cours d'humanités. On comprend aussi que, pour remplir une telle mission, cet enseignement doit être autre chose qu'une série de phrases terminées par des points d'exclamation. Montrer dans leur application les règles de la poétique et de la rhétorique, refléter continuellement le cours théorique de littérature, former enfin, avec les exercices de composition, la partie pratique de ce cours, tel est, en deux mots, le principe qui doit lui servir de guide.

Il ne suffit pas de s'écrier de temps en temps, à propos d'une belle image ou d'une figure hardie, que c'est beau, que c'est admirable, il faut montrer comment et pourquoi c'est beau, et savoir rendre raison de ses impressions. Et même, lorsqu'on rencontre un passage remarquable, quelque chose comme le *qu'il mourût* de Corneille ou la fameuse réponse du grand prêtre dans Athalie, il ne faut pas

craindre d'entrer pour un instant dans le champ de l'esthétique philosophique; après avoir développé l'idée qui renferme le beau, le sublime, après avoir bien fait sentir l'existence de cette qualité dans une pensée et montré comment l'expression, la tournure de la phrase, la présente favorablement, il peut être très-utile de recourir à la philosophie et d'expliquer par exemple pourquoi telle idée produit en nous cette émotion qui nous la fait appeler belle ou sublime tandis que telle autre nous procure une simple impression de plaisir.

Les jeunes gens ouvrent volontiers leur âme à ces pensées qui les transportent hors de la vie ordinaire; ils vous suivent avec ardeur dans ces excursions intellectuelles qui sortent du cercle habituel de leurs préoccupations, lorsqu'elles sont conduites d'une manière appropriée à la force de leur intelligence. Les idées qu'on leur expose alors, sont des semences précieuses déposées dans leur esprit; elles les font réfléchir, mûrissent leur intelligence et servent de contre-poids bienfaisant aux frivoles distractions de la vie où leur âge commence à les engager.

Mais l'explication littéraire ne se borne pas à l'examen de quelques passages marquants des morceaux choisis; elle les embrasse dans leur ensemble et en étudie toutes les parties au point de vue des idées et du style : elle montre en l'appréciant, le lien qui rattache chaque idée particulière à l'idée générale et considère la forme que l'écrivain a adoptée pour l'ensemble et les détails.

On peut suivre pour cela deux méthodes bien distinctes que l'on appelle, en raison de leurs procédés, synthétique et analytique.

La première consiste à commencer l'explication par donner l'idée générale de la pièce sous sa forme la plus simple, la plus nue en quelque sorte et à la montrer ensuite se développant, sous toutes ses faces, dans le cours du morceau, se produisant par toutes les idées qui y sont contenues, tantôt se révélant d'une façon tout-à-fait transparente, quelquefois s'énonçant formellement dans l'un ou l'autre passage, et tantôt se voilant complétement sous des idées et des figures qui paraissent s'écarter du sujet, mais dont elle forme toujours la base.

La seconde méthode aborde sans préambule la pièce à expliquer et se met par l'étude de tous les éléments qu'elle renferme à la recherche de l'idée générale. Elle procède par des synthèses particulières qui viennent se fondre dans une synthèse universelle de la pièce : après avoir bien pris connaissance de toutes les idées, on les classe

d'après leur nature, en groupes particuliers dont on diminue de plus en plus le nombre, en donnant plus d'extension à l'idée qui indique leur contenu, jusqu'à ce qu'on arrive à embrasser toutes les idées d'un seul coup-d'œil, jusqu'à ce qu'on ait saisi le lien qui les unit toutes, l'idée mère dont elles sont l'incarnation.

Ces deux méthodes sont également bonnes; le mieux est de se servir tantôt de l'une et tantôt de l'autre; c'est une ressource féconde pour varier l'enseignement et éviter la monotonie, qui, en littérature comme en tout, finit bientôt par fatiguer l'élève.

La suite de ce travail donnera l'explication de l'ode d'Horace : *O fons Bandusiæ* d'après la méthode synthétique.

LÉOP. DEFOSSÉ.

Anvers.



QUELQUES MOTS DE RÉPONSE

AUX OBSERVATIONS SUR QUELQUES POINTS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de vous remercier d'abord de vos bienveillants articles. J'attache le plus grand prix à votre appréciation, parce que vous savez, à côté de l'éloge, faire les réserves que vous inspire une critique éclairée et consciencieuse. S'il y a des taches au soleil, œuvre de Dieu, pourquoi n'y en aurait-il pas aux œuvres des hommes? Les plus parfaits ont leurs imperfections. Qu'est-ce donc d'un écrivain encore à ses débuts?

Oui, le temps m'a manqué pour étudier tout par moi-même. On ne peut sans guide parcourir le monde de l'histoire et de la pensée dans tous les pays, dans toutes les langues et chez tous les peuples. Toutefois, croyez-le bien, je n'ai pas accepté sans contrôle le témoignage et le jugement des auteurs que j'ai consultés. Quand je me suis trouvé en face de questions controversées, j'ai adopté les opinions qui m'ont paru les plus vraisemblables et sur tout les plus conformes au sens commun.

Où est la vérité, où est l'erreur? Je ne sais :

Grammatici certant, et adhuc sub judice lis est.

Nous n'avons pas raison tous deux, mais il est possible que tous deux nous ayons tort, car nos assertions pour être contraires, ne sont pas contradictoires.

Comme il est sage de suspendre son jugement dans des questions douteuses, nous aurions dû nous borner à de simples hypothèses, sans tenir pour certain ce qui ne l'est pas. Mais pour ma part, je l'avoue, l'horreur du scepticisme m'a fait ajouter foi aux opinions que j'ai cru devoir embrasser sur les origines, dans l'Inde comme dans la Grèce. Après mûr examen, nous modifierons peut-être nos idées. Je ne veux pas aujourd'hui discuter vos opinions ; j'essaierai seulement de présenter à mon tour quelques observations qui pourront mettre certains points en lumière. Je vous demanderai surtout de vouloir bien me dire sur quelles raisons vous vous appuyez pour combattre l'antiquité de la race indienne et l'existence d'une colonie égyptienne dans l'Attique.

N'est-il pas avéré, par exemple, que le régime des castes en Égypte, chez les Mèdes, les Assyriens, les Babyloniens, etc., remonte à la plus haute antiquité ?

L'antique civilisation de l'Inde n'est-elle pas démontrée par la découverte des produits de l'industrie du peuple dans les tombeaux des rois d'Égypte ?

N'avons-nous pas sur l'antiquité de cette civilisation les témoignages des anciens, dont quelques indications se retrouvent même dans l'Écriture Sainte, et surtout dans l'histoire des Phéniciens ?

Il n'est pas, dites-vous, question du régime des castes dans les Védas. Est-ce à dire pour cela que ce régime n'ait pas existé antérieurement à la rédaction de ces livres sacrés ?

Enfin les immenses constructions indiennes : les temples souterrains et les villes taillées dans le roc, ne sont-elles pas une preuve irréfragable en faveur de ma thèse ? Ce sont là des monuments qui datent de l'époque du brâhmanisme, voulût-on même y trouver quelques signes bouddhiques, ce qui est loin d'être démontré.

Quant à la *métempsycose* qui, selon vous, n'est pas une doctrine brâhmanique, permettez-moi de croire que les épopées indiennes la transpirent par tous les pores, à l'égal du panthéisme que d'autres ne veulent pas non plus y découvrir.

Vous prétendez que le *Bhagavad-Gîta* n'est pas antérieur au Christ. Si cela était clairement établi, Monsieur, ce serait un bien grand honneur pour le Christianisme, car il est manifeste qu'un rayon

de la vérité divine brille dans cet épisode au milieu des ténèbres accumulées par la mythologie. En tout cas je suis heureux d'apprendre qu'il y ait, parmi les savants, doute à ce sujet. Ce sera un motif pour moi de réformer mon jugement.

Avant d'abandonner la question des origines, en ce qui concerne l'Inde, je vous dirai que je considérais comme un point acquis à l'histoire l'influence indienne sur la mythologie grecque. Non pas que les Hindous aient été en rapport avec les Grecs avant l'époque d'Alexandre. Mais il me paraissait évident que si le *sanscrit* est la mère des langues indo-européennes, les ressemblances frappantes de la mythologie grecque avec celle des Hindous devaient émaner de ce rayonnement d'idées et de formes qui s'est communiqué de l'Inde à la Perse, à l'Égypte et aux Pélasges, dont l'origine orientale est incontestable.

Personne plus que moi, soyez en persuadé, ne désire que la Grèce ait tout créé dans l'art littéraire. Mais ce serait pour elle trop de gloire, et il faudrait tous les jours agenouiller son esprit devant ce génie surhumain. La Grèce a déjà assez fait par la main de ses poètes et de ses grands artistes en fixant les limites du beau classique, pour qu'elle puisse, sans rien perdre de l'admiration des hommes, se reconnaître, en fait d'origines, tributaire de l'Orient, premier berceau des nations.

Un mot sur le drame indien, et je reviens à la Grèce.

Vicramâditya, dites-vous, est un titre honorifique porté par un grand nombre de rois. Je ne le conteste pas. Mais s'ensuit-il qu'un prince de ce nom n'ait pas régné à l'époque d'Auguste, c'est-à-dire au premier siècle de notre ère? César aussi est un titre honorifique porté par les douze premiers empereurs de Rome. Et néanmoins César a existé. Vous reconnaissez vous-même qu'on n'est pas d'accord sur le temps qui vit fleurir Kalidasa, le père du drame indien. Lassen le fait vivre au deuxième siècle après notre ère. Qu'est-ce donc qui s'oppose à ce qu'on reporte sa naissance au siècle d'Auguste? Ce n'est assurément pas la chronologie indienne où l'histoire se confond avec la mythologie.

La comparaison que j'ai établie entre Kalidasa et Euripide ne vous paraît pas très-exacte. Mais pour comparer deux auteurs est-il nécessaire qu'ils se ressemblent en tout point? Il n'y aurait plus seulement analogie alors, il y aurait identité. J'ai comparé Kalidasa à Euripide pour l'art du pathétique, pour la tendresse des sentiments,

pour l'éloquence des passions. Il est vrai que pour la perfection du drame, pour la douceur et l'harmonie des vers, le grand poète de l'Inde tient aussi de Sophocle. Il serait donc plus exact de dire qu'il est tout à la fois le Sophocle et l'Euripide de l'Inde, mais il est autre chose encore : il est *Kalidasa.* Les anciens avaient bien raison : *Omnis comparatio claudicat.* En voici une autre preuve : j'ai appelé Bavahbouti l'Eschyle du drame indien. Mais ce poète *étant postérieur à Kalidasa,* selon M. Loise, dites-vous, *je ne sais comment il peut le comparer à Eschyle.* Ce sont là des comparaisons littéraires et non chronologiques. Il ne s'agit ni d'antériorité ni de postériorité. Deux esprits de la même famille sont contemporains par le génie. Or il y a une étroite parenté entre ces deux poètes. Le même sang, je devrais dire la même lave, circule dans leurs veines. C'est la même force, la même énergie sauvage. Ils n'atteignent pas toujours le beau, mais souvent ils le dépassent. Ils substituent le grandiose à la grandeur.

Je ne sais pourquoi vous voulez m'apprendre que « le prologue des drames indiens diffère entièrement de celui des tragédies d'Euripide. » L'ai-je contesté? Je me suis contenté de dire, non sans raison, je crois, que les drames de l'Inde au lieu de s'ouvrir en action, comme ceux de Sophocle, débutent, par un prologue, comme ceux d'Euripide.

Passons maintenant à la colonie de Cécrops.

Vous la niez, mais quelles sont vos preuves? Je ne demande pas mieux que d'être éclairé sur ce point. Cécrops est considéré comme *autochthone* par les écrivains grecs antérieurs aux Alexandrins. Mais, hypothèse pour hypothèse, l'homme ne sortant pas de terre comme un chou dans les jardins, ne puis-je pas supposer que Cécrops, enfant de l'Attique, est d'origine égyptienne? L'argument n'est donc pas sérieux. Hérodote et les logographes, dit-on, gardent le silence sur ce personnage historique. Mais Hérodote n'hésite pas pourtant à admettre que le culte d'*Athéné* est le même que celui de la déesse *Neith* en Égypte. Quant aux logographes, ils ne nous sont parvenus que par fragments. Homère n'en parle pas, dit-on encore. Mais Homère, que je sache, n'est pas un historien, et il y a bien des faits dont il ne parle pas.

D'ailleurs, en vous laissant le bénéfice de l'autochthonie de Cécrops, il y a d'autres raisons qui militent en faveur d'une colonie égyptienne dans l'Attique. Je viens d'indiquer l'opinion d'Hérodote

sur le culte de Minerve. Platon, dans le Timée, admet aussi l'origine égyptienne de cette divinité. Diodore de Sicile, Eusèbe et d'autres encore partagent la même opinion. Sur les anciennes monnaies attiques *Athéné* avait une physionomie égyptienne. Les quatre castes mentionnées par Strabon : (ἱεροποιοί-prêtres ; φύλακες-guerriers ; γεωργοί-cultivateurs ; δημιουργοί-ouvriers, prolétaires, sans propriété) ne sont-elles pas une nouvelle preuve de l'existence d'une colonie égyptienne sur le sol de l'Attique? Il me semble que ce sont là des autorités imposantes. La critique moderne peut les combattre, mais pourrait-elle les renverser ? Faites de Cécrops un personnage mythologique, si vous le voulez, ce n'est pas là le nœud de la question.

En marchant sur les traces de certains critiques allemands, vous êtes porté à transformer les héros grecs en personnages mythologiques. Je ne suis pas de ce système, car je crois que la réalité est le fondement de la fiction. Il y a du danger à suivre cette pente antihistorique. C'est ce pyrrhonisme des critiques, disons mieux, des *hypercritiques* allemands qui a inspiré Strauss et ses adeptes, quand ils ont fait du Christ un être mythologique.

C'est par suite du même système que vous révoquez en doute la personnalité d'Orphée, que vous méconnaissez le caractère de ses chants hymniques et que vous contestez son rôle civilisateur.

Vous me raillez quelque peu d'avoir considéré les Telchines, les Corybantes et les Cyclopes comme les précurseurs de Phidias. Il se peut que ma phrase ait trahi ma pensée; j'ai voulu dire que, dans leur admiration pour les œuvres d'art, les Grecs en avaient divinisé les premiers inventeurs. Pour moi ces êtres mythologiques sont la personnification des premiers grands artistes, qui, comme Dédale, ont frayé la route à Phidias.

Personne, selon vous, n'admet plus l'*antériorité du culte des Titans* sur la dynastie de Jupiter. Il est possible que je sois aujourd'hui seul de mon avis, mais j'ai pour moi le témoignage du poète d'Ascra, et je ne reconnais pas à la critique moderne le droit de refaire à sa façon la théogonie des anciens.

Tout porte à croire que la Crète fut le pandémonium de la Grèce future. C'est de là que viennent le roi et la reine des dieux, Jupiter et Junon. Mais, je l'ai reconnu, chaque État avait ses divinités tutélaires.

Vous finissez votre premier article par une question d'étymologie. *Rhadamanthe,* dites-vous, vient de ῥάδαμνος ; d'autres le font dériver

de ῥα et δαμάω; d'autres y reconnaissent un mot appartenant aux langues du Nord : *rhadamin*. Mais d'autres aussi y voient le surnom d'Osiris, roi d'*Amenthé*, c'est-à-dire de l'enfer (1).

Dans votre second article, vous manifestez le désir de savoir de quelle manière j'entends l'*unité de l'Iliade* qui, selon moi, n'a pas besoin de démonstration. Sans contester la personnalité d'Homère — ce dont je vous sais gré — vous trouvez dans les chants épisodiques 2-7, 9 et 10 des traces d'interpolation. Vous avez raison peut-être, si cette critique ne porte que sur les détails. Il faudrait être aveugle ou ignorant pour croire et soutenir que l'œuvre d'Homère, après la rédaction des Pisistratides, après les remaniements des Alexandrins, après l'édition du IVe siecle de notre ère, est restée telle qu'elle est sortie de la tête de son auteur. Si j'ai plaidé la cause de l'unité des poèmes homériques, c'est au point de vue de l'ensemble que je me suis placé, pour l'exécution comme pour la conception. L'unité en littérature n'est pas un point mathématique : c'est la condensation d'éléments divers dans un tout harmonieux. Il n'y a donc pas d'unité littéraire sans variété. Cela est vrai surtout de poèmes qui par leur étendue lasseraient bientôt le lecteur le plus attentif, si les épisodes ne venaient sans cesse réveiller l'intérêt, en détendant l'esprit et en chassant la monotonie, ce fléau de l'art. Sans doute il faut que les épisodes se rattachent au sujet du poème pour ne pas en rompre l'unité.

En ce qui concerne l'*Iliade*, la question est donc de savoir d'abord quel est le sujet du poème. Vous en faites une *Achilléide*. C'est assimiler Homère aux poètes cycliques et méconnaître son grand art. Non, l'Iliade n'est pas le récit des exploits d'Achille, c'est l'*Iliade*, c'est à dire le récit de la prise d'Ilion ou mieux encore de la lutte des Grecs contre les Troyens. Si le grand poète n'avait voulu raconter que les exploits d'Achille, il n'aurait pas à ce point mis en relief la personnalité d'Hector. Homère se proposant de retracer la lutte de deux peuples sous les murs de Troie a compris que les masses ne peuvent passionner l'imagination humaine, et il a incarné les deux peuples en deux héros, l'un représentant la cause vaincue et excitant la pitié, l'autre représentant la victoire et inspirant la terreur. Remarquez bien que l'unité de l'Iliade n'est pas une unité de fait, mais de sujet et de passion : tous les événements du siége de Troie sont présentés comme la conséquence de la colère d'Achille. Ce n'est

(1) Voyez Cantu, *Hist. univ.*

pas le fils de Pélée qui est le pivot du poème; c'est sa colère. Achille par vengeance contre Agamemnon refuse de combattre, et c'est son inaction qui produit les désastres de l'armée grecque; quand le héros sort de sa tente pour venger la mort de Patrocle, les événements changent de face, et les Grecs sont vainqueurs. La colère d'Achille n'est qu'un moyen employé par Homère pour dramatiser son poème; le but c'est la lutte des Grecs contre les Troyens.

Or maintenant, je vous le demande, y a-t-il dans les chants que vous accusez d'interpolation, un seul fait qui, directement ou indirectement, ne se rapporte pas à cette lutte?

Le second chant, où Agamemnon abusé par un songe se dispose à présenter la bataille aux Troyens, renferme le dénombrement des troupes. Cette énumération, comme celle des armées de Xerxès dans les *Perses* d'Eschyle, offre peu d'intérêt pour nous. Mais il n'en était de même ni pour les Perses ni pour les Grecs. Au troisième chant une trève est conclue entre les deux armées. Le ravisseur et l'époux d'Hélène, Pâris et Ménélas, vont descendre dans l'arène. Hélène sortie pour assister à ce combat, où se joue sa destinée, fait à Priam le portrait des guerriers qui tout à l'heure immoleront ses fils, l'espoir de sa race. Au quatrième chant Jupiter envoie Minerve pour exciter les Troyens à recommencer la lutte. L'armée des Grecs se met en mouvement. La bataille s'engage. Au cinquième chant Hector est vainqueur. Il y a là comme partout des épisodes qui délassent le lecteur en charmant son imagination. Le sixième chant, qui décrit les adieux d'Andromaque et d'Hector entre deux batailles, est le plus beau joyau de l'écrin d'Homère. Voir là une interpolation, ce serait un outrage au génie. Le duel d'Hector avec Ajax au septième chant est suivi au huitième d'une bataille générale où les Troyens sont victorieux. Vient ensuite l'ambassade à la tente d'Achille pour le supplier de sortir de son inaction. Le héros reste inflexible. Agamemnon au dixième chant se lève pendant une nuit d'insomnie et va réveiller les principaux chefs. Diomède et Ulysse sont envoyés en observation dans la plaine. Là se trouve l'épisode de Dolon chargé par les Troyens d'aller observer aussi les vaisseaux des Grecs. Le traître est mis à mort par le brave Diomède.

Qu'y a-t-il dans tout cela qui, de près ou de loin, ne se rattache pas intimement au sujet du poème?

Prétendre qu'Homère n'a voulu faire qu'une *Achilléide,* c'est effacer d'un trait de plume les trois quarts de l'Iliade, car ce n'est qu'au

XIXe chant qu'Achille reparaît sur la scène des combats.

Je comprends mieux l'objection de ceux qui disent que le poème se dénoue à la réconciliation d'Achille. Alors, il est vrai, Achille ne serait plus à nos yeux qu'un misérable qui, par amour propre, aurait refusé aux Grecs le secours de son bras. Au lieu d'être le premier, il serait le dernier des héros. La colère d'Achille n'étant pas le but de l'Iliade, mais seulement un moyen de montrer dans toutes ses phases, avec toutes ses alternatives de succès et de défaites, la lutte des Grecs et des Troyens, il est clair que le poème ne doit finir qu'au triomphe des Grecs, après la mort d'Hector, dernier soutien de sa patrie. Quoi qu'il en soit, la colère d'Achille ne finit pas au moment de sa réconciliation. Il lui reste à venger Patrocle. Sa colère ne s'éteindra que dans le sang du fils de Priam.

Vous avez désiré connaître mon opinion sur l'unité de l'Iliade : la voilà tout entière.

Je ne crois pas devoir examiner ici les autres observations du second article, parce qu'elles ne portent que sur des questions de détail qui ne touchent pas, comme vous l'avouez vous-même, à l'appréciation littéraire des poètes, et qui ne sont pas de nature à intéresser la plupart de vos lecteurs. Mais je compte bien tirer profit de vos savantes remarques pour une seconde édition, s'il y en a une.

En finissant je vous prierai, Monsieur le Rédacteur, de ne pas considérer cette lettre comme une polémique; ce n'est qu'une *justification*.

Mon livre d'ailleurs n'est pas une œuvre d'érudition, mais un essai d'éloquence appliquée à la haute critique littéraire.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'hommage de ma parfaite considération et de ma profonde reconnaissance.

FERD. LOISE.

Tournai, ce 1r Avril.

BIBLIOTHECA

SCRIPTORUM GRAECORUM ET ROMANORUM TEUBNERIANA.

(Suite des auteurs grecs).

3. FLAVII JOSEPHI *opera omnia ab Immanuele Bekkero recognita.* 6 voll. 8°: 1855—56.

Les écrits de Josèphe, accueillis avec le plus vif intérêt par toute

la chrétienneté, avaient eu déjà une vingtaine d'éditions latines et avaient été traduits dans plusieurs langues modernes, quand le texte grec parut à Bâle chez Froben en 1544. La première édition critique est celle d'Oxford commencée par Hudson et achevée par Hall (1720); elle servit de base à l'édition que Sigb. Havercamp publia six ans plus tard à Amsterdam (2 voll. fol.). Le savant hollandais eut à sa disposition les variantes des mts., dont les éditeurs anglais avaient fait usage et d'autres variantes plus importantes encore, mais il ne sut pas en tirer tout le parti convenable. Le seul mérite de son édition, c'est de renfermer tous les travaux critiques et littéraires dont cet écrivain avait été l'objet jusqu'alors. Le progrès le plus considérable qu'ait fait le texte de Flave Josèphe, est dû à la révision fournie par M. G. Dindorf pour l'édition de la bibliothèque grecque de Didot. Les corrections opérées par ce savant, à l'aide de la conjecture et des mts., se montent à plusieurs milliers. Mais il s'en faut de beaucoup qu'il n'ait plus rien laissé à faire à ses successeurs; la révision entreprise par M. Bekker pour l'édition de la bibliothèque Teubner en est la preuve. En fouillant dans l'arsenal d'Havercamp, la perspicacité du professeur de Berlin en a retiré une foule de bonnes leçons; l'heureux don de divination qu'il possède a accompli le reste. Ç'a été une bonne fortune pour l'historien juif, si longtemps négligé, d'avoir eu pour éditeurs, dans l'espace de dix années, deux des plus habiles critiques de notre temps.

4. Herodiani *ab excessu divi Marci libri octo ab Imm. Bekkero recogniti*. 1 vol. 8°. 1855.

Narrateur des événements arrivés de son temps, Hérodien, à défaut d'autre mérite, a du moins celui d'être véridique et impartial; sa diction simple et claire contraste avantageusement avec l'enflure, la recherche et l'atticisme exagéré de la plupart des écrivains contemporains. Son ouvrage d'ailleurs est pour l'époque de l'empire dont il traite, une des plus importantes et souvent l'unique source.

A la fin du siècle dernier, pendant qu'Irmisch était occupé à publier de cet historien une édition qui n'est remarquable que par son étendue démesurée (5 très-gros voll. 8°. Lips. 1789, sqq.) le célèbre critique Fr. Aug. Wolf en donna un texte beaucoup plus correct, précédé d'une savante introduction (Halle 1792 in-8°). Une dernière révision du texte, d'après un mst. de Venise, parut à Berlin en 1826 par les soins de M. I. Bekker, l'éditeur de l'Hérodien de la collection Teubner. C'est à ces deux éditions que fait allusion sa

préface de cinq lignes que nous jugeons convenable de transcrire ici. « In Herodiano refingendo et Wolfius nimis verecunde versatus est et ego abhinc annos ferme triginta, tanti ducis vestigiis ingressus minus quam poteram effeci. Iam revocatus ad scriptorem mediocrem sed utilem, largius mihi esse hauriendum ex copiis alienis meisque arbitrabar. »

5. HELIODORI *Æthiopicorum libri decem ab I. Bekkero recogniti.* 1 vol. 8°. 1855.

Le roman des Éthiopiques fait partie de la collection des Érotiques grecs de Mitscherlich comme de celle de la bibliothèque grecque de Didot. Si ce n'est pas à cause de l'étendue de l'ouvrage, nous ne devinons pas pourquoi M. Teubner s'est décidé à l'éditer séparément, alors que sa bibliothèque devait aussi comprendre les autres écrivains érotiques réunis. Le volume de la collection Didot contenant Héliodore a paru en 1856, une année après l'Héliodore de Teubner, mais les deux éditions sont entièrement indépendantes l'une de l'autre; car M. Hirschig qui a soigné la première avait achevé et livré son travail dès l'année 1853. M. Bekker dit dans sa préface : « Heliodorum qui ante Coraem ediderunt, operae pretium non fecerunt. Coraes libris mediocribus scientia domestica nativaque usus multos locos perpurgavit. Cuius coniecturis paucas immiscuimus aliorum. » Cet éloge de l'édition de Coray n'est que juste et mérité, c'est la confirmation du jugement qu'en a porté la critique dès son apparition en 1804. Aussi nous ne saurions trop nous étonner de ne point la voir figurer dans la liste dressée par M. Hirschig des éditions qui lui étaient connues. Parmi les variantes, ce savant mentionne bien une conjecture de Coray, mais il faut croire qu'il la tenait de seconde main. En comparant plusieurs chapitres de son texte avec celui de M. Bekker, nous avons constaté d'assez nombreuses différences dans les leçons adoptées et toutes ne nous ont pas paru à l'avantage de l'édition de Leipsick. Nous ne doutons pas que cette édition à bon marché ne contribue à propager la connaissance du roman de l'évêque de Tricca, l'un des meilleurs que les Grecs nous aient laissés.

AUTEURS LATINS.

1 C. VALERII CATULLI VERONENSIS *liber. Recognovit Aug. Rossbach.* 1854. 1 vol. 8°.

Pour la révision du texte, l'éditeur a eu à sa disposition les varian-

tes de huit mts. de Paris, de trois de Wolfenbutel, outre les variantes du manuscrit de Dresde et des deux mts. de Berlin, que lui offraient les éditions de Sillig et de Lachmann. Sa préface contient une courte appréciation de ces manuscrits, qui y sont classés d'après leur ancienneté. Un seul, le codex Thuaneus, remonte au Xe siècle; aucun des autres n'est antérieur à la seconde moitié du XIVe. D'une autre part, un critique célèbre, M. Th. Bergk, a fait abandon à M. Rossbach des corrections sur Catulle qu'il tenait en réserve. Les notes critiques imprimées avant le texte indiquent en quoi il s'écarte des éditions antérieures principalement de celle de Lachmann.

2. AULI PERSII FLACCI *satirarum liber. Ex recensione Car. Frid. Hermanni.* 1854. 1 vol. 8°.

L'édition de Perse publiée par M. Otto Jahn à Leipsick en 1843 a laissé bien loin derrière elle toutes les éditions précédentes, tant pour l'interprétation que pour le texte. Ce savant avait pris pour guides les mts. les plus anciens, principalement celui de Montpellier, qui remonte au IXe siècle. Les variantes des scholies n'avaient fixé qu'accessoirement son attention, parce qu'il ne les regardait pas comme antérieures au XIe siècle. Mais son livre n'avait pas encore vu le jour qu'un autre philologue éminent, K. Fr. Hermann, enlevé trop tôt aux lettres, montrait dans trois programmes consécutifs (réunis plus tard sous le titre de *Lectiones Persianæ* Marburgi et Lips. 1842 in-4°) que ces scholies l'emportent de beaucoup en ancienneté sur tous les manuscrits connus, à l'exception du fragment de palimpseste d'Ang. Maï, et qu'elles réunissent toutes les autres conditions désirables pour servir de base à la révision du texte du poëte satirique. Malgré la différence du point de départ ses corrections se rencontrèrent en grande partie avec celles de M. Jahn. Dans la petite édition qu'il publia quelque temps après, ce dernier ne changea pas la base du texte de sa grande édition, mais il mit à profit les conjectures du professeur de Marbourg. Hermann, à son tour, pour l'édition que nous annonçons, est resté fidèle aux scholies dont il avait prôné l'excellence, sans hésiter cependant à donner la préférence aux leçons de M. Jahn lorsqu'elles lui ont paru la mériter. Aussi les différences dans les textes de ces deux éditions sont-elles en bien petit nombre. L'on peut affirmer aujourd'hui qu'il reste peu à faire pour la critique du texte de Perse, mais l'interprétation de ce poète offre encore et offrira toujours de grandes difficultés.

3. C. Suetonii Tranquilli *quæ supersunt omnia. Recens. Car. Ludov. Roth.* 1 vol. 1858.

Par la publication de cette édition, la critique du texte de Suétone est entrée dans la voie nouvelle dont nous avons plus d'une fois reconnu la bonté, à propros d'autres auteurs. Parmi les nombreux manuscrits existants, M. Roth a fait choix de quelques-uns des plus anciens et des meilleurs et les a pris pour base de son texte, ne s'en écartant que lorsqu'ils offraient des leçons manifestement vicieuses. Dans ces cas exceptionnels il a eu recours à d'autres manuscrits ou aux conjectures des savants; les corrections provenant de cette source sont exactement notées dans la préface. Le manuscrit qui, sous le double rapport de la bonté et de la pureté, l'emporte incontestablement sur tous les autres, est le *codex Memmianus* de la bibliothèque de Paris, ainsi appelé du nom d'un de ses anciens possesseurs Henri de Mesmes; il remonte au IXe siècle. Après lui viennent en seconde ligne un manuscrit de Florence du XIe siècle, cité généralement sous la dénomination de *Mediceus tertius* et une dizaine d'autres, dont l'un a appartenu autrefois à l'abbaye de St-Martin à Tournai. Le manuscrit 6116 de Paris avec quelques autres forme une troisième classe qui n'est pas sans valeur. Ce sont là les seuls manuscrits qui puissent être consultés avec profit pour l'amélioration du texte de Suétone. Tous ceux du XVe siècle, extrêmement nombreux, ne sauraient être d'aucun secours.

La division par chapitres telle qu'elle existait jusqu'ici dans toutes les éditions a été empruntée par les premiers éditeurs à des mts. du XVe siècle et sanctionnée par Érasme, qui y a mis des numéros dans son édition de Bâle de 1518. Tout en conservant ces chiffres à la place qu'ils occupent actuellement, M. Roth a adopté presque partout la division par alinéa du *codex Memmianus,* différente de la première; elle nous paraît, comme à ce savant, plus commode et généralement plus rationnelle, et nous inclinons à penser, avec lui, qu'elle émane de Suétone même. M. Roth s'est attaché à reproduire également l'orthographe du même manuscrit, qui se rapproche le plus des palimpsestes.

Les lignes qui précèdent se rapportent exclusivement aux Césars de Suétone, et nullement à son livre intitulé *de Grammaticis et Rhetoribus* découvert seulement vers le milieu du XVe siècle. Le manuscrit qui le contenait s'est perdu depuis, mais il est devenu la source de quinze autres, les seuls connus aujourd'hui et parmi les-

quels les *codices Leidensis* et *Gudianus* occupent le premier rang. MM. Tross et Osann, les deux derniers éditeurs, avaient pris pour guide unique le mst. de Leide ; M. Roth le juge insuffisant et ne l'a pris pour base de son texte qu'en lui associant le mst. de Gudius, dont on n'avait pas encore fait usage avant lui.

Le volume se termine par la collection des fragments des ouvrages perdus de Suétone et par un index des noms propres.

L'édition de M. Roth ne se recommande pas seulement par les améliorations importantes du texte, mais encore par la dissertation qui le précède sous forme de préface. C'est un travail d'un haut intérêt sur la vie et les écrits de Suétone ; il sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent d'histoire littéraire.

J. Roulez.

Gand.



FROISSART, PAR M. KERVYN DE LETTENHOVE.

(2e article).

Nous allons compléter, par quelques extraits, l'analyse que nous avons donnée, dans la livraison de mars, de la biographie de Froissart par M. Kervyn de Lettenhove. Outre l'intérêt historique qu'elles présentent, ces citations auront l'avantage de donner une idée plus juste de l'ouvrage, de la manière et du style de l'auteur, que ne pourraient faire toutes les réflexions. On retrouvera dans ces quelques pages, du moins autant que cela est possible, le caractère et les qualités que nous avons signalés dans tout le livre, et l'on reconnaîtra que le travail de M. Kervyn mérite les éloges qu'il a reçus et les distinctions dont il a été l'objet. Afin de laisser plus de place au texte, nous supprimerons les notes et nous sacrifierons l'érudition de l'auteur et ses pièces justificatives au plaisir de jouir un peu plus longtemps de l'agrément de ses récits.

Voici d'abord quelques détails sur l'enfance de Froissart.

Froissart nous apprend qu'il naquit à Valenciennes vers la fin de l'année 1337; sa constitution physique était délicate et faible, mais l'énergie active de son esprit la domina au point que plus tard il put

supporter les fatigues des plus grands voyages. Dès son enfance la plus tendre, il aimait, comme un jeune Romain d'Horace, l'arène poudreuse, le soleil brûlant, les longues et folles courses à travers les prés et les champs. Vif et joyeux, il entraînait avec lui d'autres enfants de son âge qu'il associait aux mêmes ébats, et il a pris lui-même soin de nous dire qu'il ne jouait ni aux dés, ni aux échecs, ni aux tables, mais qu'il se plaisait fort à d'autres jeux qu'il énumère, tels que le kewe leu leu, le trottot merlot, la brimbetelle, les papelottes, le havot, les pierrettes, l'ostés-moi de Colinet, le larron Enguerrand, le roi qui ne ment, la pince merine. Qu'on ne se figure pas toutefois que ces jeux étaient tout à fait vulgaires. Il en était qui pouvaient passer pour assez nobles, et Froissart remarque ailleurs que la pince merine, qu'on jouait au clair de lune, était un jeu tout nouveau, tel que sans nul doute :

Enfans de roy et de royne
Le poroient par honnour faire.

Parfois il s'amusait à lancer sur un océan de vingt gouttes d'eau un vaisseau qui n'était qu'une coquille ; parfois encore, il se précipitait à travers l'herbe et les fleurs, impatient de saisir quelque papillon aux vives couleurs qui se dérobait sans cesse à sa poursuite, élégante et décevante image des illusions que l'homme voit briller et flotter devant lui sans jamais les atteindre. On aperçoit déjà le poëte, quand il recueille avec soin, comme les bergers de Virgile, une paille oubliée sur le sillon pour s'en faire un chalumeau ; on devine encore mieux l'historien de la chevalerie dans l'enfant qui, prenant un bâton pour s'en faire un cheval qu'il nomme Grisel, et abaissant sur les tresses flottantes de ses cheveux son humble chaperon comme un heaume empanaché, s'élance vers ses compagnons et les provoque au combat. L'ardeur de la jeunesse animait ces luttes, et, quand il rentrait dans la maison paternelle les vêtements déchirés, il s'égalait aux vainqueurs des joutes les plus brillantes...

C'est Froissart qui nous apprend que dès son enfance il obéissait à une voix intérieure qui lui annonçait qu'il était né pour

Loer Dieu et servir le monde,

et cette voix trouvait un écho dans tout ce qui l'environnait, du vallon à la colline, du monastère sanctifié par la prière jusqu'au château où retentissait le cri de guerre. Partout autour de lui, aux chants du berceau, aux jeux de l'enfance, se mêlait la grande voix de l'histoire ou le doux enseignement de la poésie.

Si pendant l'été on le conduisait au sein de sa famille à Beaumont, avec quelle joie, avec quelle émotion ne s'égarait-il pas dans cette vieille forêt des Ardennes, toute pleine « de hauts bois, de diverses et estranges vallées, de roches et de montagnes, » où Shakspeare place encore au XVI[e] siècle la retraite des rois qui se font bergers! Et quels rois, quels princes, quels héros n'habitèrent pas ces immenses ombrages? C'est Pepin, c'est Charlemagne, c'est Roland ou Olivier, c'est Ogier, Renaud ou même le larron Maugis :

> En la forest d'Ardane morut certainement;
> Encore i est Baiart, se l'istoire ne ment,
> Et encor li oit-on, à feste Saint-Jehan
> Par toutes les années, hennir moult clèrement.

Sur les rives de l'Escaut, autour de Valenciennes, c'étaient des souvenirs non moins héroïques, quoique moins fabuleux. Tous les châteaux avaient leurs trophées, tous les créneaux leur bannière illustrée dans les batailles. Ici c'étaient Oisy, Werchin, Robersart, Noyelles, Vertaing dont les seigneurs étaient cités comme les preux de ce temps; ailleurs, c'étaient des noms célèbres à une autre époque. Là, Sebourg et Arquennes, qui ont leur place dans les romans de la chevalerie; là, le château de Trith, que l'intrépide Renier avait quitté la croix sur l'épaule pour recevoir, comme sa part de conquête dans l'empire d'Orient, le royaume d'Alexandre. Plus loin, c'était le bois de Glançon, où l'on montrait encore le rustique abri qu'un ermite avait abandonné pour réclamer une couronne, et tout à côté, Hasnon et Fontenelle, où deux comtesses de Hainaut avaient au contraire renoncé aux pompes du monde pour chercher dans le sein de Dieu la paix, c'est-à-dire l'oubli de la grandeur et de la gloire.

Que de souvenirs encore dans la patrie même de Froissart, vieille forteresse féodale longtemps disputée entre les héritiers de Charlemagne et les successeurs de Hugues Capet! Le roman de Perceforest l'appelle le château de Valentin; mais elle doit encore plus à l'histoire, car elle entendit la parole austère et grave de saint Bernard, et ce fut dans ses murailles que naquit l'illustre empereur qui fit revivre à la fois ses vertus et son enthousiasme, Baudouin de Constantinople.

La jeunesse de Froissart offre un gracieux épisode que sa longueur nous empêche de reproduire en entier. Nous en donnerons du moins le commencement. Froissart est arrivé à cet âge où le cœur parle, où l'on sent le besoin d'aimer.

Mais à qui offrir ses amours? Qui chanter dans ses vers? Il se le demandait, quand il aperçut un jour une damoiselle qui lisait un de ces livres qu'il ne se lassait jamais de feuilleter, soit le jour, soit la nuit. S'étant approché d'elle sans bruit pour ne pas la troubler, il l'appela par son nom en lui disant :

Ce rommant, comment
L'appelés-vous, ma belle et douce?

La damoiselle s'interrompit et posa la main sur son livre : son regard se porta vers le jeune homme, et celui-ci remarqua alors seulement les mains les plus blanches, les traits les plus gracieux, des yeux bleus et des cheveux blonds qui rappelaient Vénus elle-même, Vénus qui lui avait promis une beauté plus éblouissante que cette Hélène que les vieillards de Troie jugeaient digne d'être le prix de la lutte de l'Europe et de l'Asie.

La damoiselle continua sa lecture,

Et quant elle ot lit une espasse
Elle me requist, par sa grasce,
Que je vosisse un petit lire.
Adont lisi tant seulement
Des feuilles, ne sçai deus ou trois,
Elle l'entendoit bien entrois
Que je lisoie, Diex li mire!
Adont laissames-nous le lire.

N'y a-t-il pas ici un écho des beaux vers de Dante, moins le baiser qui perdit Francesca de Rimini?

Noi leggevamo un giorno per diletto
Di Lancilotto come amor lo strinse :
Soli eravamo e senza alcun sospetto.
Per più fiate gli occhi ci sospinse
Quella lettura e scolorocci 'l viso :
. . . .
Quel giorno più non vi leggemmo avante.

Le roman que lisait la damoiselle était celui de *Cléomadès*. Froissart lui prêta celui du *Baillieu d'amours,* que nous ne possédons plus. Il y joignit une ballade qu'il avait composée lui-même, mais que la damoiselle refusa, peut-être parce qu'elle était trop tendre. A peine put-il lui faire accepter une rose, et ce souvenir lui était si cher qu'il allait composer ses virelais près du rosier où elle avait été cueillie.

Un jour qu'il dansait avec elle, il voulut lui découvrir les sentiments secrets de son cœur :

Une fois presins à danser...
Je la tenoie par le doi,
Car elle me menoit devant,
Mès tout bellement en sievant,
Entrues que le doi li tenoie,
Tout quoiement li estraindoie,
Et ce si grant bien me faisoit !

Il allait tout avouer, tout déclarer, mais la damoiselle l'interrompit :

Est-ce à bon sens que me voudriés
Amer? Et à ce cop se lève
Et dist : Dansons : pas ne me grève
Li esbattements de la danse

Belle, gracieuse, élégante, elle prodiguait autour d'elle son doux parler et son doux sourire : Froissart eût voulu être le seul à qui elle parlât, à qui elle sourît, parce ce qu'il se croyait seul digne d'admirer son esprit et sa beauté.

Une seconde ballade n'avait pas été mieux reçue que la première, et Froissart, après avoir appelé d'abord la mort à son secours, se résigna, comme tous les poëtes, à faire d'autres vers sur son malheur. Mais ni ses prières, ni son désespoir, ne lui réussirent. La dame était noble et riche ; Froissart pauvre et obscur. Il fallut qu'il quittât Valenciennes *pour mieulx valoir et pour quérir honneur par travail*.

Cependant, lorsque le moment de son départ fut arrivé, la damoiselle lui accorda un dernier entretien où elle laissa s'échapper un aveu inutilement sollicité jusqu'à ce jour :

Ce fut en avril XVI jours,
A l'issir d'une forteresse,
Devers ma dame par amours
Et lui disoie mes clamours,
Regardant sa belle jonesse,
Son gent corps, sa riant simplesse,
Son très-doulx maintien, sa haultesse,
Son humble parler, ses doulçours,
Qui me donnent plus de léesse,
Que seigneurir sur la richesse
De toutes les mondaines cours.

La damoiselle, les yeux baignés de quelques larmes, disait au poète :

Quand de vous loingtaine seray
Et que véer ne vous pourray,
. . . .

J'envoierai Doulce Pensée
. . . .
Qui vous dira, et dira vray,
Comment par vraye amour celée,
Je n'aray joyeuse journée
Jusqu'à tant que vous reverray.

Mais cette voix ne pouvait le consoler : il subissait je ne sais quel pressentiment que cette promesse serait vaine, et il dit lui-même :

Morne, pensif...
De ma dame me départi.

La damoiselle avait donné à Froissart un miroir de verre, de même que Froissart avait donné à plus d'une bachelette un anneau de verre. Ce symbole si fragile pouvait-il annoncer une foi constante et durable? Il avait du moins le don merveilleux d'offrir l'image aimée dont il reproduisait naguère les traits délicats et gracieux.

Froissart partit alors pour l'Angleterre. A son retour, il fut, après des alternatives de plus d'un genre, tristement abandonné par sa dame. Pour lui cependant il resta fidèle à ce premier amour et n'en eut jamais d'autre.

Le passage suivant renferme des détails pleins d'intérêt sur la cour de Brabant et sur Bruxelles en 1370, époque à laquelle Froissart s'y trouva.

Si Jeanne de Brabant s'était fait aimer de ses sujets par sa générosité, sa piété et son caractère doux et conciliant, qui la porta à interposer plus tard son arbitrage en faveur des communes de Flandre, elle tenait aussi de ses ancêtres cet amour des lettres qui honore les meilleurs princes. Son père, le duc Jean III, avait cultivé la poésie comme Jean Ier, comme Henri III, qui s'était placé si haut dans l'histoire littéraire du XIIIe siècle, non-seulement parce que sa fille, devenue reine de France, partagea ses goûts, mais aussi parce que ce fut pour lui que le roi Adenez composa *Aimeri de Narbonne, Berte aus grans piés*, *Ogier le Danois* et *Cléomadès*. Combien de doux souvenirs ces romans ne rappelaient-ils pas à Froissart, surtout celui de *Cléomadès,* que sa dame se plaisait à lire .

Il fut bien fés
Et dittés amoureusement.

Wenceslas de Luxembourg, issu d'une maison longtemps ennemie des ducs de Brabant, faisait aussi des vers, et jamais prince ne

porta plus loin l'ardeur des joutes et des tournois. On avait complétement oublié à Bruxelles la triste fin du duc Jean I[er], frappé mortellement dans un de ces divertissements, après avoir assisté à soixante-dix tournois en France, en Angleterre et en Allemagne....

Un seul reproche s'élevait du sein des bourgeoisies et des corporations industrielles contre Jeanne et Wenceslas. Leur prodigalité épuisait sans cesse le trésor, mais ils se montraient affables et doux, pleins de respect pour les priviléges des villes, et de zèle pour les intérêts du commerce. Tout ceci n'excusait-il pas un peu ce luxe que Froissart admira et cette générosité qu'il éprouva à plusieurs reprises?

> Le duc et la ducoise aussi
> De Brabant moult je regrasci;
> Car ils m'ont tout dis esté tel
> Que euls, le leur et leur hostel
> Ai-je trouvé large et courtois.

Tous les autres poëtes du temps célébraient avec le même enthousiasme leur splendide hospitalité.

Eustache Deschamps, qui ne se plaignait en Hainaut et en Brabant que des sauces à la moutarde que lui servaient toujours les hôteliers, salue Bruxelles comme le séjour de *tous délis,* où l'on trouve *douce compagnie* et *courtoises gens*.

Le palais de Coudenberg, qui devait son nom à une colline exposée aux vents et aux frimas, dominait de ses créneaux et de ses tourelles la ville industrielle placée au-dessous comme aux pieds de son seigneur. On avait commencé vers l'est quelques plantations pour former un parc. Là s'ébattaient les chevaliers, les écuyers et les dames: on chantait la gloire et les plaisirs. A une autre époque, le parc de Bruxelles abritera sous ses épais ombrages l'oubli des vanités du monde, soit que Philippe le Bon le traverse, caché aux regards de ses courtisans, le jour où il se réfugie chez son veneur d'Alsemberghe, soit que Charles-Quint s'y retire, ayant déjà déposé la pourpre, et attendant que sa cellule soit prête dans le cloître où il veut mourir.

Froissart aime à citer dans ses chroniques ce palais de Coudenberg où le duc et la duchesse de Brabant recevaient les princes étrangers « grandement et liement en disners, en soupers, en reviaulx et en « esbattements; car bien le sçavoient faire; » là souvent « il y avoit « grosse feste de joustes et de behours où tous les seigneurs estoient « assemblés. »

C'est à Guillaume de Machault que nous demanderons le tableau des fêtes non moins brillantes que donnait le duc de Brabant dans ses châteaux de Cortenberg et de Tervueren, de Genappe et de Morlanwez :

Messagiers et garçons d'estables
Dressent fourmes, trestiaux et tables;
Qui les véist troter et courre,
Herbe apporter, tapis et courre,
Braire, crier et ramoner,
Et l'un à l'autre araisoner
François, bretons et alemant,
Lombard, anglois, oc et normant
Et maint autre divers langage,
C'estoit à oïr droite rage.

Mais ce qui faisait bientôt oublier les clameurs confuses des valets, c'était la douce harmonie de tous les instruments connus en ce temps-là : *vièles, guiternes, citoles, psalterions, harpes, tampours, trompes, naquaires, orgues, cornemuses, cymbales, clochettes, flahute brehaingne,*

Buisnies, èles, monocorde
Où il n'a qu'une seule corde,
Et muse de blés tout ensemble.
. . . . . Il me samble
Qu'oncques mais tele mélodie
Ne fu véue ne oye.

Bientôt on se livrait aux danses et aux jeux, et quelle que fût la variété des goûts, bien plus grande encore était la variété des plaisirs :

Et là n'ot-il celui, ne celle
Qui se vosist esbanoier,
Danser, chanter ou festoier
De tables, d'eschecs, de parsons,
Par gieus, par nottes ou par sons,
Qui là ne trouvast sans arrest
A son veuil, l'esbattement prest.

Cependant au milieu de ces fêtes retentit un cri de guerre. L'archidiacre de Hainaut, Jean 'T Serclaes, et d'autres députés envoyés vers le duc de Juliers pour qu'il fît cesser les déprédations dont se plaignaient les marchands des foires du Rhin, n'avaient obtenu aucune réponse satisfaisante, et le duc Wenceslas avait réuni ses chevaliers pour tirer vengeance de ces insultes. « Pour ce jour, dit Froissart, « le duc avait delez lui quatre écuyers de grand'volonté et grand'-

« vaillance, et bien taillés de servir un hault prince; car ils avoient « vu plusieurs grans faits d'armes. » L'un d'eux était le prévôt de Binche, messire Gérard d'Obies, mais tout son courage fut inutile. La bataille de Bastweiler fut pour le duc Wenceslas une véritable journée de Crécy; seulement cette fois ce ne furent pas les archers génois qui *empêchèrent la voie* aux chevaliers et aux hommes d'armes, mais les bourgeois de Bruxelles, qui s'étaient montrés plus disposés à bien dîner qu'à bien combattre, car ils portaient « bouteilles pleines « de vin troussées à leurs selles, et aussi pain et fromage ou pâtés « de saumons, de truites et d'anguilles, enveloppés de belles petites « blanches touailles. » Gérard d'Obies les chassa en frappant leurs chevaux de son glaive. Il oubliait que ces bourgeois avaient, sous la conduite d'Éverard 'T Serclaes, rendu par leur courage au duc Wenceslas les clés de sa capitale, alors que ses plus braves chevaliers s'étaient dispersés en voyant le sire d'Assche abandonner sa bannière.

Wenceslas, tombé au pouvoir de ses ennemis, fut conduit au château de Niedecken, mais sa fierté restait inébranlable. Il apprit un jour que le duc de Juliers s'était amusé à essayer une superbe cotte d'armes, toute tissue d'or, que la duchesse de Brabant envoyait à son époux prisonnier. « Croit-on, s'écria-t-il, que le fils d'un roi doive « porter les vêtements qui ont déjà servi à Guillaume de Juliers? » Et il la donna au héraut qui la lui avait apportée. Il fallut l'intervention de son frère l'empereur Charles IV, pour qu'il fût rendu à la liberté, après une captivité de près d'une année.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer un morceau tiré de la préface, une charmante description de Lestines, où Froissart fut curé. Par une attention touchante, M. Kervyn n'a pas voulu publier la biographie du chroniqueur poëte sans visiter les lieux qu'il habita.

J'ai voulu les voir, dit-il, par une froide journée de la fin de novembre, comme il nous les décrivait, il y a aujourd'hui quatre cent quatre-vingt-quatre ans, dans son poëme du *Buisson de Jonèce*.

C'était nous dit-il,

> **La trentième nuit de novembre,**
> **L'an mil trois cens treize et soixante,**
> **Que nul gai oizeillon ne chante,**
> **Car lors est plainement yvers.**

Je n'ai plus retrouvé la chambre où il prolongeait ses veilles, la main posée sur ses manuscrits, en attendant quelque vision de Vénus

ou de Philosophie. D'abord, la maison de Froissart étant devenue trop délabrée, on la reconstruisit à peu près jusqu'au niveau du sol; plus tard, les révolutions arrivèrent; cette fois on la trouva trop grande, trop belle : on la confisqua, et deux familles se la partagent aujourd'hui. Il en est de même du vaste enclos qui l'entourait, et quelques vieux pommiers rejetés dans les champs hors d'une étroite enceinte bâtie récemment semblent restés là pour rappeler que le verger de Froissart, source d'images qui lui étaient si chères, a subi le même sort que sa demeure. D'épaisses assises de pierres sur lesquelles la brique est venue reposer ses lignes régulières et mesquines, une petite porte aujourd'hui fermée, un puits large et profond, les débris d'un vieil escalier, voilà tout ce qui semble appartenir au presbytère du XIV[e] siècle; mais tout à côté, un bâtiment qui s'écroule retrace mieux cette époque reculée : c'est la *grange de la dîme* où jadis les habitants de Lestines venaient déposer aux pieds de leur curé la gerbe recueillie sur le champ où Dieu l'avait dorée de son soleil.

Lestines-au-Mont réunie à Lestines-au-Val, malgré tout ce que le temps en a détruit selon les traditions locales, est bien encore une *grant ville*, comme disait Froissart. Non loin du presbytère, s'élève l'église que l'on aperçoit, en venant de Binche, à une grande distance, car elle est placée sur la voie romaine qui se dirige vers Bavay. Un jour, sous les premiers successeurs de Clovis, quelque guerrier franc qui avait peut-être combattu à Tolbiac, éleva, au milieu de la voie romaine, sur une hauteur qui dominait le pays d'alentour, un oratoire qu'il dédia à saint Remy, le pieux évêque qui avait converti le dominateur de la Gaule, et depuis ce jour, les chars des princes comme les haches des soldats se détournèrent avec respect de cet autel et devant cette croix. Telle fut l'origine de l'église de Lestines.

Deux siècles plus tard, les chefs d'une autre dynastie franque, les premiers Carlovingiens, se construisirent sur une colline opposée une villa ou un palais. C'est là que les évêques d'Austrasie rédigeront le tableau des superstitions des barbares; c'est là que saint Boniface portera la parole avant de couronner par le martyre ses longs efforts pour évangéliser la Frise et l'Allemagne.

Entre ces deux collines roule sur un lit de rochers un ruisseau qu'alimentent à chaque pas des sources abondantes, et les maisons qui se groupent sur ses bords, remplissent pendant plus d'une demi-lieue une riante et paisible vallée. Celles qu'occupaient les taverniers

étaient sans doute sur la place qni s'étend du presbytère à l'église. Après les vêpres ou le sermon, le bon curé les trouvait sur son passage et s'y arrêtait pour se reposer un peu des fatigues du prône ou de ses travaux historiques....

Malheureusement rien ne rappelle plus le séjour de Froissart à Lestines; pas la moindre trace de ses pas sur les pierres couvertes de mousse; pas la moindre inscription, ni dans l'église qui a été aussi à demi reconstruite, ni dans la chapelle qu'on éleva de son temps pour rappeler l'issue miraculeuse du duel judiciaire d'un pauvre vieillard paralytique de Lestines contre un juif aussi robuste qu'impie....

Quand je sortis de Lestines pour me diriger vers Bray qui avait autrefois le même mayeur, le vent soufflait avec violence et entraînait les rameaux dépouillés et brisés des grands arbres; plus de laboureurs dans les champs, plus de troupeaux dans les prairies. Déjà la nuit descendait des Ardennes, mêlant à ses brumes d'épais nuages chargés de grêle ou de neige, et je répétais en m'éloignant ces vers de Froissart :

Lors est plainement yvers;
Si sont les nuis longes et grans.

Mais aucune lumière ne venait dissiper ces ombres. Des visions descendues du ciel ont cessé d'éclairer ces lieux où empereurs, chevaliers, chroniqueurs et ménestrels ont passé tour à tour. On n'y voit plus Vénus qui d'un regard chassait les frimas de novembre et ramenait le printemps avec l'air serein et attempré, et les herbelettes étendant leur tapis touffu dans les prés, dans les jardins, dans les bois.

Rentrés estoit en sa caverne
Yvers, qui est large taverne
De pluie, de vent et de froit.

Sans doute la saison choisie par M. Kervyn pour faire son pélérinage a influé sur sa description d'ailleurs très-fidèle, et l'a voilée d'une teinte de mélancolie. Ah! s'il eût pu voir Lestines cette année, au souffle embaumé du printemps, aux tièdes rayons des derniers jours d'avril! Il aurait retrouvé les *églentiers*, les *flourettes*, les *arbrisseaus*, que son regard ne put découvrir. A ce moment où la nature reprend sa brillante jeunesse, il semble que tout revive; on cherche le poète qui admirait ces merveilles, et l'on croit trouver la trace de ses pas dans le vallon, le long

du ruisseau, sur le gazon qu'il a foulé, au bord des fontaines où les fleurs qu'il aimait continuent à s'épanouir, au pied des cascades qui tombent à travers les rochers, et près desquelles il s'est souvent reposé. Au reste, l'illusion est bien facile : peu de villages en Belgique ont conservé, au même degré que Lestines, la physionomie du quatorzième siècle. Il y a là quelque chose d'étrange, dont la vue saisit d'abord; l'œil étonné s'arrête de lui-même sur ces habitations de tout âge, de toute forme, de toute dimension, disposées irrégulièrement sur les flancs de la colline, où chacune a trouvé la place la plus commode, sur les escaliers à demi ruinés qui y conduisent, sur ces toits couverts de chaume où la mousse étale son plus beau vert, sur ces granges énormes où s'entassera la moisson. Mais après avoir lu la description de M. Kervyn, on éprouve je ne sais quel charme à errer dans la *grant ville* de Lestines, à suivre tous les sentiers, à étudier toutes les maisons, à parcourir en tous sens cette longue vallée où chaque détour du chemin offre une vue nouvelle, découvre une habitation, un groupe d'un aspect particulier, quelquefois une *villa* qu'on dirait bâtie aux temps de Charlemagne. On aime à s'entretenir avec les habitants, gens simples, honnêtes, hospitaliers, éloignés du monde, et conservant le souvenir des rares étrangers qui sont venus les visiter. Il faut bien le dire, ils ne connaissent de leur village que la génération qui les a précédés; avant l'arrivée de M. Kervyn, Froissart était inconnu à Lestines; naguère encore on ignorait son nom dans la maison qu'il habita. Bientôt sans doute il en sera autrement, et Froissart devra à M. Kervyn non seulement d'avoir dévoilé au monde savant une foule de détails inconnus de sa biographie, mais encore d'avoir réveillé sa mémoire dans un pays, qui peut se glorifier à juste titre de l'avoir possédé.

E. Feys.

Bruges.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

M. Decq, libraire, rue de la Madeleine, à Bruxelles, vient de faire paraître la 2me édition de la Géographie détaillée de l'Asie, à l'usage des athénées et colléges, par M. Th. Joly, professeur à l'athénée de Bruxelles, in-12, 70 pages, prix 60 centimes.

On sait que la 1re partie de l'*Exposé méthodique et raisonné de géographie physique et politique* contient un abrégé de géographie générale et la description détaillée de l'Europe, et que la 2me partie renferme la description détaillée des autres régions du globe.

DICTIONNAIRE DES ANTIQUITÉS ROMAINES ET GRECQUES, *accompagné de* 2,000 *gravures d'après l'antique représentant tous les objets de divers usages d'art et d'industrie des Grecs et des Romains, par* ANTONY RICH. Traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel. Avec l'épigraphe :

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

Paris, Didot. 1 vol. in-8°, XII et 740 p. (10 fr.)

Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs un livre qui, pour les étudiants et pour tous ceux qui lisent ou consultent les auteurs grecs et latins, peut remplacer toute une série d'ouvrages couteux. Après avoir achevé ses études classiques, M. Rich a passé sept années en Italie, au milieu des restes de l'antiquité et dans les musées les plus riches, « dessinant ou notant *chaque chose* qu'il observait et qui pût servir à éclairer la langue ou les mœurs des anciens. » De retour dans sa patrie il a disposé à loisir ses immenses matériaux, compulsé les ouvrages d'antiquité figurée et d'archéologie, étudié et contrôlé les explications des savants. Le résultat de ces travaux longs et consciencieux est présenté avec une simplicité et une concision du meilleur goût : partout l'essentiel est dit avec brièveté et clarté, sans que la peine de l'explorateur pèse le moins du monde sur le lecteur, ce que n'évitent pas toujours les écrivains qui destinent leurs veilles à un public non spécial. A côté de l'explication, appuyée des principaux passages des auteurs classiques, se montre le dessin, toujours extrêmement net, et exécuté d'après quelque monument antique, la plupart du temps *choisi* parmi plusieurs. Il y en a fort peu que M. Rich n'ait pas vus lui-même; l'*authenticité* qu'il garantit des dessins est un des principaux mérites de son ouvrage. La forme lexicale facilite l'usage, en ce qu'on peut avoir instantanément sous les yeux ce que l'on désire connaître; à l'étude de quelque ensemble il est pourvu par une table systématique, dans laquelle les articles concernant une même matière sont indiqués selon l'ordre dans lequel on doit les lire. En somme, il n'existe pas de livre qui donne à un grand public une connaissance plus claire de tout ce qui tombait sous la vue dans la vie des anciens.

Ces lignes n'ont d'autre but que d'annoncer à nos lecteurs l'apparition de cet ouvrage éminemment utile et d'un plan parfaitement conçu. Nous y reviendrons plus tard pour l'examen des détails, dont la justesse, en général, se révèle à la première lecture.

ACTES OFFICIELS.

Un arrêté ministériel du 21 avril nomme les jurys pour les examens d'admission, de passage et de sortie, aux écoles annexées à l'université de Liége, et fixe la date des examens.

— Le *Moniteur* du 24 avril donne la liste des jeunes gens admis en qualité d'élèves instituteurs à la troisième division des écoles normales de l'État, à Nivelles et à Lierre.

— Des arrêtés ministériels du 27 avril fixent la date 1° de l'examen spécial pour les sous-ingénieurs qui veulent être déclarés admissibles au grade d'ingénieur de 3e classe et recevoir le titre d'ingénieur honoraire; 2° des examens pour l'admission à l'école spéciale des mines de Liége, en qualité d'aspirant élève ingénieur et d'élève ingénieur; 3° de l'examen final des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines pour l'obtention du titre d'ingénieur honoraire des mines, et l'admission éventuelle au grade de sous-ingénieur dans le corps des mines. Aux arrêtés sont annexés les programmes de ces divers examens.

— Sont nommés :

A l'athénée royal d'Anvers : maître de dessin, en remplacement du sieur Roelant, qui est déchargé de ses fonctions, pour motif de santé, et admis à faire valoir ses droits à la pension, le sieur *Spanoghe* (30 avril);

A l'école moyenne de Marche : régent de cinquième et de sixième latine, en remplacement du sieur Chapuset, démissionnaire, le sieur *Hanin,* actuellement premier régent au même établissement (19 avril);

A l'école moyenne de Rochefort : assistant à la section préparatoire, le sieur *Wauthia,* ci-devant assistant à l'école moyenne de Fosses (6 mai);

A l'école moyenne de St-Hubert : instituteur à la section préparatoire, en remplacement du sieur Lemmens, démissionnaire, le sieur *Servais,* aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement instituteur communal à Alsemberg (10 mai).

Sont nommés, par permutation : Le sieur *Clavel,* premier régent à l'école moyenne de Beaumont; le sieur *Mélard,* deuxième régent à l'école moyenne d'Ath (19 avril).

— Des arrêtés ministériels acceptent : la démission offerte par le sieur *Lemmens,* de ses fonctions d'instituteur à l'école moyenne de Saint-Hubert (14 avril); — la démission offerte par le sieur *Delattre,* de ses fonctions de surveillant à l'école moyenne de Thuin (16 avril); — la démission offerte par le sieur *Noël,* de ses fonctions de second instituteur à la section préparatoire de l'école moyenne de Mons (6 mai).

— Le sieur *Vandevelde,* curé-doyen à Turnhout, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires du doyenné de Turnhout, en remplacement du sieur Vandermeren, décédé.

— Par arrêté ministériel du 2 mai le sieur *Mertens,* second instituteur à l'école moyenne de Spa, est mis, pour motif de santé, en disponibilité sans traitement.

— Par arrêté royal du 10 mai, le sieur *Timmermans* est, pour motif de santé, déchargé de ses fonctions de directeur de l'école moyenne de Saint-Trond, et admis a faire valoir ses droits à la pension.

— Des arrêtés royaux du 7 et du 10 mai accordent les subsides suivants : 5,000 francs à l'administration communale de Tournai, pour subvenir aux dépenses de l'école des arts et métiers établie en cette ville; — 1,000 francs à l'administration communale de Seraing (Liége), pour l'aider à subvenir aux dépenses de l'école industrielle instituée dans cette commune; — 500 francs à la Société d'encouragement des beaux-arts et de littérature de Courtrai, à l'occasion de l'exposition qu'elle se propose d'ouvrir en 1859.

— Un arrêté royal du 10 mai rapporte l'arrêté du 30 octobre 1851, qui avait décrété l'établissement d'une école moyenne de l'État à Charleroi.

— Le *Moniteur* publie, à la suite d'un rapport du ministre de l'intérieur, l'arrêté royal suivant daté du 15 mai :

Voulant, par un témoignage public, rendre hommage à la mémoire du poëte Jacques Van Maerlant et donner une nouvelle preuve de Notre intérêt pour la littérature flamande;

Art. 1r. Un monument sera érigé dans la ville de Damme, avec la participation du gouvernement, à la mémoire du poëte Jacques Van Maerlant.

Art. 2. Il sera institué un concours pour la composition, en langue flamande, d'un ouvrage en prose destiné à retracer la vie et à analyser les œuvres de ce poëte, et d'un ouvrage en vers consacré à célébrer son génie.

Le prix de chacun de ces concours sera une médaille en or de la valeur de 200 francs et une somme de 1,000 francs.

— Un arrêté royal du 18 mai porte :

Considérant que le coucours pour le jury quinquennal de littérature française, pour la période finissant le 31 décembre 1857, n'a point donné le résultat par suite de l'absence d'une décision suffisante du jury;

Voulant que les avantages promis par ce concours ne soient pas perdus pour les écrivains;

Considérant, d'ailleurs, que l'arrêté royal du 7 février 1859 tend à prévenir, pour l'avenir, le retour des difficultés qui se sont présentées, lors du jugement du dernier conçours;

Le concours de littérature française pour la période finissant le 31 décembre 1862 embrassera les dix années antérieures.

Il sera décerné deux prix d'une valeur de cinq mille francs chacun, l'un pour les ouvrages en prose, l'autre pour les ouvrages en vers, publiés durant cette période décennale.

— Un arrêté ministériel du 12 avril fixe trois séries de questions parmi lesquelles seront tirées au sort les questions à traiter en loge pour le concours universitaire de 1858-1859, en philologie, en sciences naturelles et en médecine (matières générales). Voici les deux premières séries.

Philologie. 1° A. Faire un exposé critique des diverses opinions sur l'origine et le caractère des *Augustales* dans les Municipes.

2° B. Discuter les diverses opinions sur les *Tribuni ærarii*.

3° C. Exposer les ressources que l'État romain tira de l'*Ager publicus* aux diverses époques.

4° D. Exposer et discuter l'opinion de Niebuhr sur la réforme décemvirale.

5° E. Exposer les changements apportés, au temps de Marius, au recrutement et au mode d'organisation de l'armée romaine.

6° F. Quels étaient le but, l'objet et les rites du sacrifice chez les Romains ?

7° G. Faire connaître et discuter les opinions de Niebuhr sur la question agraire dans ses rapports avec la plèbe et le patriciat.

8° H. Déterminer l'époque où vivait Quinte-Curce; dire quelles sources il a pu consulter pour l'histoire d'Alexandre, et jusqu'à quel point on peut croire à sa véracité.

9° G. Apprécier la valeur littéraire et historique de la Pharsale de Lucain.

10° J. Examiner l'authenticité du *senatusconsultum de imperio Vespasiani.*

11° K. Esquisser rapidement l'histoire du Sénat romain, depuis la dictature de Sylla jusqu'à l'avénement d'Auguste.

12° L. Que comprend-on par *Senatores pedarii?* Exposer et discuter les différentes opinions qui ont été produites à ce sujet.

Sciences naturelles. 1° M. Qu'est-ce que l'homme (*homo sapiens Linn.*), sous le point de vue zoologique? Quels sont les principaux auteurs qui ont divisé l'espèce en race? Dites ce que vous pensez de leur manière de voir à ce sujet.

2° N. Exposer le parallélisme entre les mammifères placentaires et non placentaires, en indiquant succinctement les caractères sur lesquels il peut être établi.

3° O. Quelles sont les modifications successives que Linné a introduites dans la partie zoologique de son immortel ouvrage (Systema naturæ), depuis la 1re édition jusqu'à la 12e, la 13e étant l'œuvre de Gmelin.

4° P. Existe-t-il chez les insectes des exceptions aux lois générales de la génération, et quelles sont-elles?

5° Q. Exposer les particularités qui distinguent les crocodiliens des autres sauriens.

6° R. Pourquoi a-t-on séparé les Bryozoaires des Polypes et les a-t-on rapprochés des Mollusques?

7° S. Quelle est la place que les *rotateurs* doivent occuper dans la série animale? Donner les arguments en faveur de l'opinion qu'on adopte.

8° T. Décrire le développement des annélides.

9° U. Décrire l'organe des céphalopodes auquel on a donné le nom d'hectocotyle; donner les différentes opinions qui ont eu cours dans la science sur cet organe.

10° V. Quelles sont les différences fondamentales entre une classification méthodique et une classification systématique?

11° W. Doit-on faire une distinction entre les caractères embryogéniques et les caractères anatomiques dans la classification des animaux?

12° X. Linné a pris pour base de la distribution du règne animal les caractères extérieurs, et Cuvier, les caractères anatomiques; pouvaient-ils faire autrement?

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* du 4 mai donne la liste des ouvrages publiés en Belgique et déposés conformément à la loi sur la propriété littéraire. Un seul ouvrage concerne l'enseignement : c'est une *Nouvelle méthode de lecture en six leçons formant huit tableaux,* avec un *Syllabaire correspondant,* et un *Exposé de la méthode à suivre,* par J.-L.-J. Marique.

— L'Académie dans ses séances du 4 et du 5 mai s'est occupée particulièrement des concours. Pour le concours annuel de l'Académie, le seul mémoire présenté en réponse à la première question : « Quelle a été l'influence littéraire, morale et politique des sociétés et des chambres de rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége? » a reçu une médaille d'argent. L'auteur est invité à se faire connaître. La seconde question avait pour objet de « Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean Ier, duc de Brabant. » La médaille d'or a été décernée au mémoire de M. Wauters, archiviste de la ville de

Bruxelles. Quant au concours ouvert à l'occasion de la loi du 25 mai 1834, décrétant l'exécution des chemins de fer belges, le prix de poésie française a été décerné à M. André Van Hasselt, membre de la classe des beaux-arts; le prix de poésie flamande à l'auteur inconnu du poëme n° 2, portant la devise : *Replete terram et subjicite eam*. Les deux prix d'histoire nationale institués par un ami des lettres, et concernant, l'un « le lieu de naissance de Charlemagne, » l'autre « l'origine des Carlovingiens, » qui avaient provoqué chacun l'envoi d'un mémoire, n'ont pu être décernés. Enfin le prix triennal de littérature dramatique flamande, institué par le gouvernement, a été décerné à M. H. Van Peene, auteur du drame *Mathias de Beeldstormer*.

— L'Académie des sciences d'Amsterdam, dans sa séance du 29 avril, a admis au nombre de ses membres, M. Van Beneden, professeur de zoologie à l'Université de Louvain. M. Van Beneden est, dit-on, le seul membre belge que l'Académie des sciences d'Amsterdam compte en ce moment dans son sein pour la section des sciences mathématiques et naturelles.

— M. Saint-Julien, le célèbre sinologue, vient de faire paraître 3 vol. in-16 intitulés : *Avadânas,* contes et apologues indiens inconnus jusqu'à ce jour, suivis de fables et de nouvelles chinoises. Les contes et apologues ont ceci de remarquable qu'ils ont été traduits en chinois, il y a plus de 1200 ans, sur des textes sanscrits qui paraissent perdus pour toujours. C'est un précieux supplément à ajouter aux fables indiennes qui, sous vingt noms divers (*Calila et Dimna, fables de Bidpaï*) ont fait le tour du monde dans les principales langues de l'Asie et de l'Europe. (*J. des Débats.*)

— La 26e session du Congrès scientifique de France aura lieu cette année à Limoges du 12 au 22 du mois prochain.

— M. Richard Owen, le célèbre zoologiste anglais, vient d'être élu un des huit associés étrangers de l'Académie des sciences de Paris. Les autres savants qui sont actuellement honorés de ce titre sont : les physiciens Faraday, Brewster et Lejeune-Dirichlet, le chimiste Mitscherlich, le physiologiste Tiedemann et l'astronome W. Herschell. Alexandre de Humboldt qui vient de mourir, faisait partie de cette illustre phalange depuis 1810.

— On vient de publier à Paris (librairie Vaton) un ouvrage inédit du comte Joseph de Maistre, ayant pour titre : *Quatre chapitres inédits sur la Russie* (la liberté, la science, la religion et l'illuminisme).

— Le roi de Bavière a offert un prix de 200 louis d'or pour le meilleur drame tiré de l'histoire d'Allemagne. Le concours est ouvert aux amateurs de toutes les nations, et afin qu'il puisse être aussi grand que possible, l'époque de l'envoi des manuscrits a été fixé à la fin de novembre 1860. (*Globe.*)

— Le célèbre professeur Tischendorff, qui s'est occupé spécialement de littérature biblique, a fait une découverte importante en Égypte, où il avait été envoyé aux frais du gouvernement russe pour y rechercher les manuscrits de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Il a trouvé, dans un couvent du Caire, un manuscrit grec de la Bible, qui le dispute en antiquité au fameux codex du Vatican, récemment édité par le cardinal Maï. Ce manuscrit date du milieu du IVe siècle. Il se compose de 346 feuilles de parchemin à quatre colonnes, dans un bon état de conservation. On y trouve 1° la plus grande partie des grands et des petits prophètes, Job, l'Ecclésiastique, la Sagesse, 2° Le Nouveau-Testament tout

entier, fait d'une grande importance, car le texte entier ne se trouve ni dans le codex du Vatican, ni dans le manuscrit alexandrin du British-Museum ; 3° l'épître attribuée à saint Barnabée, ami et compagnon de saint Paul, écrite tout entière en caractères du IVe siècle ; on ne la connaissait que par un manuscrit grec d'une date postérieure, dans lequel manquent les cinq premiers chapitres et par de vieilles traductions latines souvent inintelligibles ; 4° la première partie du *Pasteur* d'Hermas, qui appartient au XIe siècle. M. Tischendorff promet de publier bientôt un travail sur ces belles découvertes et de donner une soigneuse transcription de tout le manuscrit.

— *Antiquités découvertes à Maestricht.* — Depuis quelques années, on a fait des découvertes d'antiquités à Maestricht, qui fournissent de nouvelles preuves à ajouter à celles qui sont connues et qui établissent l'ancienne origine de cette ville. Les thermes romains, trouvés à proximité de la porte de Notre-Dame, monument militaire d'une haute antiquité, en face duquel les archéologues placent l'ancien pont romain, sont trop connus par l'ouvrage du professeur Leemans, de Leide, pour que nous ayons besoin de les signaler. Du côté opposé, un indice très-curieux d'anciens travaux a été constaté récemment. Sur la rive droite de la Meuse, toujours près de l'endroit où se trouvait anciennement le pont dont nous venons de parler, on vient de découvrir, il y a quelques mois, des restes de très-fortes maçonneries romaines avec tuiles antiques et formant un angle droit parfait. Jusqu'à présent, cette partie de la ville, qu'on appelle Wyck (*Vicus*), n'avait offert aucune trace, à notre connaissance, de débris ou de restes de l'époque romaine. Encore les fouilles faites pour la construction de la nouvelle église de Saint-Martin, située dans ce même faubourg. ont mis au jour un objet d'art antique très-intéressant. C'est un torse d'homme sculpté en pierre de sable, de grandeur plus que nature, qui a été trouvé à l'endroit où s'élevait l'ancienne église de St-Martin démolie. Des objets de toilette déterrés à proximité des églises de Saint-Servais et de Saint-Jean, aux encloîtres dans les tranchées pratiquées pour l'établissement des conduits de gaz, des médailles romaines mises au jour par les mêmes travaux, sont autant de souvenirs qui refont de temps en temps l'époque reculée d'où l'ancien *Mosae Trajectum* tire son origine. Si nous groupons ces découvertes faites dans la ville, les savants auront une preuve de plus de l'étendue qu'occupaient les anciennes constructions qui ont formé son noyau. Enfin, les découvertes faites, il y a quelques années, au faubourg de Maestricht Saint-Pierre, près de la Meuse, d'urnes cinéraires et autres, de lacrymatoires, d'armes et objets de toilette, offrent la certitude qu'il existait un cimetière païen presque sous les murs de l'ancienne forteresse. (*Messager des Sciences historiques*).

Nécrologie. Sont morts à l'étranger : M. *Antoine Medine,* orientaliste distingué, à Milan ; — M. *Adolphe Schlagintwoit,* naturaliste voyageur prussien, courageux explorateur de l'Asie centrale, assassiné à Kashkar (Inde) ; — l'illustre mathématicien *J.-D. Gergonne,* correspondant des Académies des sciences de Paris, Berlin, Bruxelles, etc., rédacteur depuis 1810 jusqu'en 1831 des *Annales de mathématiques,* à Montpellier ; — M. *Alexis de Tocqueville,* le célèbre historien membre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Cannes.

Le Nestor de la science moderne, le baron *Alexandre de Humboldt,* est décédé le 6 mai à Berlin, à l'âge de 90 ans.

L'ORAISON FUNÈBRE A ATHÈNES.

I. C'est un usage universel de prononcer des adieux sur la tombe de l'ami ou du compagnon qu'on a perdu. Ainsi, dans les Livres saints, David pleure sur la mort de Saül et de Jonathas. En Égypte la vie du monarque décédé était, dit-on, examinée par les prêtres; et ceux-ci étaient astreints à une véracité que les orateurs modernes ont oubliée plus d'une fois. Le même fait se présente à Rome, mais avec moins de régularité et surtout avec moins d'intérêt. Le romancier Cooper et tous les voyageurs de notre temps qui ont visité les sauvages, parlent de la coutume qui existe chez ces peuples d'adresser sur la tombe un dernier adieu aux compagnons de leurs chasses et de leurs expéditions aventureuses. L'ancienne Grèce aussi nous offre partout, dans les honneurs rendus aux héros, les premiers germes de l'éloge funèbre. Partout on trouve des tombeaux, des monuments, ou bien des chapelles et des temples élevés à la mémoire de ces hommes qui étaient regardés comme les fondateurs ou les bienfaiteurs des cités. Là on leur faisait des offrandes, des libations; on chantait des hymnes à leur gloire; on célébrait les grandes actions qu'ils avaient accomplies pendant leur vie terrestre. De ce culte jouissaient Cécrops, Danaüs, Cadmus, Achille, Agamemnon et tant d'autres (1).

Quand Horace déclare (Art poét., v. 75) que l'élégie a été primitivement consacrée à la plainte, peut-être est-il l'écho d'une tradition assez naturelle, qui faisait sortir l'ἔλεγος d'une plainte plus ou moins musicalement et poétiquement exprimée sur la tombe d'un guerrier. On aurait ainsi dans l'élégie un reste de l'oraison funèbre à une époque où la prose était inconnue, et où l'on n'avait pour organe solennel que la musique ou la poésie. Si déjà du temps de Callinus, de Tyrtée et de Mimnerme l'élégie est politique, militaire et morale, n'est-ce pas que dans l'oraison funèbre en vers comme en prose la leçon, l'exhortation doit naître inévitablement du spectacle de la mort? Dans les pays quelque peu civilisés, quand on rend des honneurs aux morts, on cherche toujours l'occasion de s'adresser aux vivants. Et, par exemple, l'épigramme, en tant qu'inscription funéraire, cette élégie dans l'enfance, ne prend-elle pas texte d'une

(1) Pind. *Nem.* IV, 45; Hom. Od. γ, 109, ω, 76; Strabo, XIII, p. 596. Pour plus de détails voir Pauly, Real-Encyclopädie der Alterthumswissenschaft, vol. III, p. 1257 et suiv.

perte ou d'une catastrophe pour enseigner à ceux qui vivront la résignation et le courage?

Après cela faut-il s'étonner si plus tard, aux temps historiques, les citoyens morts en combattant pour la patrie participaient au culte établi pour les héros, si un parent, un ami, racontait les beaux faits de leur vie terrestre?

Mais à Athènes cette pieuse coutume s'éleva à la hauteur d'une institution nationale et prit un caractère tout particulier. Au lieu de s'adresser à la mémoire d'un seul, les éloges funèbres s'étendaient à tous les guerriers morts sur le champ de bataille. L'orgueil démocratique était si jaloux, le patriotisme si commun et si naturel, que l'orateur ne pouvait, n'osait attribuer au général mort pour la patrie une plus grande part de gloire qu'aux nombreux citoyens tombés avec lui. Aussi jamais ni Périclès, ni Lysias, ni Isocrate, ne distinguent-ils le chef des soldats. Hypéride même, qui est venu à une époque où le sentiment national et les idées vraiment démocratiques étaient bien affaiblis, craint d'avoir froissé son auditoire en célébrant le courage de Léosthène, et il a soin d'ajouter : « Que personne ne pense qu'en faisant l'éloge de Léosthène, je ne tienne aucun compte des autres citoyens. Non, les honneurs rendus à la bravoure de Léosthène se répandent aussi sur eux. » Les Athéniens étaient fiers de se distinguer ainsi des autres peuples, et leurs orateurs ne manquaient pas de les en féliciter (1). C'est sans doute à cause de la communauté des sentiments patriotiques qui animaient tous les Athéniens, et faisaient, pour ainsi dire, partie de leur sang, qu'à Athènes l'oraison funèbre a jeté un plus grand éclat que partout ailleurs et a brillé plus longtemps. Mais d'un autre côté, les éloges funèbres ne faisant jamais ressortir une individualité, se tenant constamment dans les généralités, ne pouvaient toujours être exempts de monotonie. « Il y avait, dit M. Villemain (2), quelque chose de vague, et l'on peut dire, de stérile, dans ces louanges qui ne s'adressaient à personne en particulier, et ne permettaient aucun trait précis et détaillé. Il semble dès-lors que, la première émotion de ce spectacle une fois passée, le spectacle revenant toujours le même, l'éloquence, qui recommençait une tâche souvent essayée, devait trouver avec peine un intérêt nouveau. »

(1) Dem. c. Lept. p. 499 : « μόνοι τῶν ἁπάντων ἀνθρώπων ἐπὶ τοῖς τελευτήσασι δημοσίᾳ ποιεῖτε λόγους ἐπιταφίους. »

(2) Essai sur l'Oraison funèbre. Mélanges T. I, p. 198, éd. Brux.

Il se forma ainsi un cadre tout tracé dont les oraisons funèbres ne sortirent presque jamais ; certaines idées reviennent dans chacune d'elles ; seulement les orateurs s'efforçaient de les mettre dans un nouveau jour et ils tombèrent par là dans des sophismes, auxquels les meilleurs n'ont pu échapper. Avant Périclès l'orateur se croyait généralement obligé de commencer son discours par l'éloge de l'auteur de l'institution (Thuc. II, 35). Dans toutes les oraisons on célèbre la gloire d'Athènes et ses institutions libérales ; l'autochthonie des Athéniens est rarement passée sous silence. La plupart des lieux communs de ces discours avaient du reste une importance politique, qu'il importe de ne pas perdre de vue, quand on veut les apprécier à leur juste valeur. Entichés de leur gouvernement démocratique, de leurs institutions libérales, qui les avaient placés à la tête de la civilisation et du progrès, les hommes d'état et les orateurs d'Athènes devaient, on le comprend, saisir toutes les occasions de vanter leur patrie et leurs lois, afin d'allumer et d'exalter dans le cœur de leurs concitoyens l'amour d'une telle république. Or quelles solennités se prêtaient mieux à l'intention des orateurs, que les funérailles publiques de ceux qui étaient morts au service de l'État ? Là, l'occasion était toute trouvée. Ces hommes sont morts pour la patrie, et pour quelle patrie ! Ici se place un tableau vif et brillant de sa situation florissante. Une telle patrie mérite qu'on se sacrifie pour elle. Suivez donc l'exemple de ces hommes. Voilà le thème qui se présentait tout naturellement à l'orateur. Ou bien : Ces hommes sont les dignes descendants de leurs ancêtres ; ceux-ci ont vaincu les Perses à Marathon, à Salamine et ailleurs ; ils ont défendu la liberté de la Grèce contre les Barbares ; bien plus, Athènes a toujours été le boulevard de la liberté contre les Grecs eux-mêmes. Ne reniez donc pas par une lâche conduite ces hommes que nous pleurons aujourd'hui, ni ces héros qui ont jeté tant d'éclat sur Athènes. C'est ainsi qu'on profitait de la perte même des citoyens pour perpétuer les traditions de dévouement et de courage.

II. Il est difficile de préciser l'époque de la naissance de cette institution nationale. Les uns, suivant l'opinion du rhéteur Anaximène (1), l'attribuent à Solon (2), et le scoliaste de Thucydide (II 35) est du même avis. Nous croyons qu'il ne faut pas se fier à cette affirmation. Les Grecs, comme on sait, avaient l'habitude d'attribuer

(1) Plut. Poplic. 9.
(2) Denys d'Halic. Ant. rom. V, 17; — Diog. Laërt. Sol. p. 27.

à quelqu'un de leurs grands hommes les institutions et les lois, dont ils ne connaissaient pas l'origine. Ainsi les Spartiates ont mis sur le compte de Lycurgue des lois qui existaient avant lui et d'autres qui lui étaient postérieures. Thésée, quoique personnage mythique, était aux yeux des Athéniens le fondateur de leur ville, de leur gouvernement et de leur religion. Il est également hors de doute que Solon a été regardé comme le patron d'une législation, dont plusieurs dispositions lui sont étrangères. D'autres, avec plus de probabilité, rapportent cette institution aux temps des guerres médiques. Plutarque (1) croit que l'oraison funèbre prononcée par le consul Valérius sur la tombe de Brutus, est « plus ancienne que la première qui fut onc prononcée en matière semblable dedans la Grèce. » (Trad. d'Amyot.). Ce qui revient à dire que la première harangue funèbre dans l'Attique n'est pas antérieure aux guerres contre les Perses.

Certes les circonstances difficiles où se trouvait alors la Grèce, le manque de sentiment national, la désunion des différents états, les efforts que devaient faire les vrais patriotes pour allumer et entretenir dans le cœur des citoyens l'amour de la patrie et le dévouement à la liberté commune, en un mot, toute la situation intérieure et extérieure de la Grèce à cette époque mémorable justifie cette assertion. D'ailleurs Diodore de Sicile dit expressément qu'aux temps des guerres médiques on prononça pour la première fois (2) une harangue funèbre. Denys d'Halicarnasse, dans ses antiquités romaines (V, 17), affirme la même chose. Mais est-ce Thémistocle, ou Cimon, ou Aristide, qui a institué l'éloge des morts? On n'en sait rien. Ce qui est certain, c'est qu'Aristide prononça une oraison sur ceux qui étaient tombés à Platée. On sait encore qu'elle fut si touchante que depuis lors les hommes d'état les plus illustres et les plus grands orateurs ne dédaignèrent pas de suivre cet exemple (3). Malheureusement il ne nous reste rien de tous ces panégyriques nés avant la guerre du Péloponnèse; et il sera difficile de les juger, surtout parce que les anciens n'en parlent pas.

Périclès se fit entendre une première fois pour célébrer les guerriers athéniens qui avaient péri dans une guerre contre Samos. Quelques lignes citées par Stésimbrote (4), sont venues jusqu'à nous. Est-ce à

(1) Plut. Poplic. 9.
(2) « τότε πρῶτον » (XI, 33).
(3) V. Pauly, vol. III, p. 199.
(4) Plut Pér V.

cette occasion qu'il a dit ces poétiques paroles rapportées par Aristote : « La patrie qui a perdu sa jeunesse est comme l'année privée de son printemps » (1)? Aristote ne dit pas de quel discours il les a tirées, et comme elles ne se trouvent pas dans l'oraison conservée par Thucydide, laquelle pour le fond des idées paraît être authentique, Grote (2) et après lui Babington (3) les attribuent, avec raison, au premier discours. M. Villemain est d'un avis contraire. Quoi qu'il en soit, nous voyons par le fragment qui nous reste, qu'à cette époque il se liait à l'éloge des morts une espèce de culte idolâtrique ; c'est le culte qu'on rendait ordinairement aux mânes : Périclès compare ces morts aux dieux.

Mais le discours le plus célèbre du grand orateur, le vrai modèle de l'éloquence funèbre, fut celui qu'il prononça sur les Athéniens morts la première année de la guerre du Péloponnèse, et dont Thucydide nous a conservé le fond. Pour bien le comprendre, il est nécessaire de se pénétrer des circonstances qui l'ont produit.

La guerre du Péloponnèse a éclaté; guerre excitée par la jalousie et la haine invétérée d'une race contre l'autre, de l'esprit aristocratique contre l'esprit démocratique ; d'un état forcé par ses lois de se concentrer en lui-même et de rester immobile, contre une république entreprenante et active, qui parcourt le monde et répand partout sa civilisation ; d'une ville égoïste et jalouse, qui plus d'une fois a mis son propre salut au-dessus de la liberté de la Grèce toute entière, contre une cité vraiment républicaine et amie de l'indépendance, qui n'a jamais hésité à sacrifier son intérêt propre aux intérêts des autres Grecs. Dans de pareilles circonstances cette guerre devait être une question de vie ou de mort. Dès la première année (421) les Péloponnésiens font invasion dans l'Attique ; sur l'ordre de Périclès tous les habitants de la campagne se réfugient dans Athènes, où ils sont entassés pêle-mêle, et où bientôt une effroyable peste les décimera. Du haut des remparts ils voient l'ennemi dévaster leurs champs et leurs habitations, et s'approcher, comme pour les provoquer, jusqu'aux portes de la ville ; et Périclès les empêche de défendre leurs biens et de chasser les Spartiates. Bientôt le mécontentement se répand chez les campagnards : la désobéissance,

(1) Arist. Rhét. III, 10 : « Περικλῆς ἔφη τὴν νεότητα τὴν ἀπολομένην ἐν τῷ πολέμῳ, οὕτως ἠφανίσθαι ἐκ τῆς πόλεως, ὥσπερ εἴ τις τὸ ἔαρ ἐκ τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐξέλῃ. » V. enc. I, 7.

(2) Hist. gr. vol. VI, p. 41

(3) Édit. d'Hyp. : On the funeral orations of the Greeks, p. 27.

l'indiscipline et les malheurs de la patrie allaient suivre, si Périclès n'avait usé de toute son influence et de toute sa prudence pour contenir la multitude dans le devoir. Il avait donc à combattre les intérêts matériels et passagers de la foule, en lui mettant sous les yeux des intérêts plus nobles et plus durables, la liberté et le salut de l'État. Il avait en outre à répondre à ces amis forcenés de la paix, qui la voulaient à tout prix, même au prix de l'honneur et plus tard de la sécurité. Il fallait du talent pour lutter contre un parti qui comptait Aristophane dans ses rangs (1). Heureusement pour Athènes Périclès était un homme supérieur, qui osa prendre sur lui de contenir la turbulente impatience des campagnards, et de balancer la pernicieuse influence du puissant parti de la paix. Et quelle occasion plus favorable pouvait se présenter pour atteindre ce double but, que les funérailles solennelles des citoyens morts la première année de la guerre? L'orateur comprenait qu'il fallait non seulement relever le courage des Athéniens, mais les entraîner par l'amour du salut commun, par le sentiment de l'honneur de la république, et leur faire tout sacrifier pour abattre leurs orgueilleux rivaux. Aussi fait-il moins l'éloge des morts que celui d'Athènes. Il trace rapidement un tableau brillant de la cité, de ses institutions, de ses lois, qui, sans distinction de fortune ou de naissance, distribuent les rangs selon le mérite et laissent à chacun la plus entière liberté, sans demander autre chose que le respect de la loi et des magistrats. « Il flatte ensuite l'orgueil public dans sa jalousie contre Lacédémone, dont il oppose la tyrannique constitution, les rudes travaux et la triste discipline aux vertus brillantes et faciles, à la magnificence et à l'industrie d'Athènes » (2). Passant alors au véritable sujet de son discours : « C'est pour une patrie glorieuse, ajoute-t-il, que nos guerriers indignés qu'elle leur pût être ravie, ont reçu généreuse-

(1) « Il faut avouer cependant qu'Aristophane ne s'est servi après tout de son esprit et de sa verve que dans l'intérêt d'une morale ignoble. Qu'est-ce, dans les Acharniens, que son ami de la paix, Dicéopolis, ce citoyen qui faisait seul son concordat avec les ennemis de la patrie, et qui nous est montré comme le plus heureux des hommes, parce qu'il établit sur la place publique un marché à son usage, fait le commerce avec les gens de Mégare et de Béotie, et se nourrit d'anguilles du lac Copaïs, tandis que Lamachus combat et revient couvert de blessures? Après avoir bien ri des vives saillies du poète, demandez-vous si c'est là autre chose que le plus grossier égoïsme, satisfait aux dépens des nobles sentiments et de l'amour de la patrie? » (Duruy, Hist gr. p. 373).

(2) Villemain, o. c.

ment la mort; c'est pour elle que nous tous qui leur survivons, nous sommes prêts à souffrir.... Croyez que le bonheur est dans la liberté et la liberté dans le courage, courez donc au-devant des périls de la guerre. » Enfin il rappelle aux parents et aux fils des défunts combien de soins et d'honneurs l'État rend aux veuves et aux orphelins, et ainsi il les console et leur inspire une noble fierté : « De ce jour, dit-il, leurs enfants seront élevés aux frais de la république jusqu'à ce qu'ils soient d'âge à la servir. C'est une couronne que la patrie décerne et que l'on voudra mériter; car elle honore celui qui la donne et celui qui la reçoit. »

Périclès s'est montré dans ce discours tel que Platon nous le dépeint dans son Phèdre (p. 270). C'est le Périclès qui a étudié dans les leçons d'Anaxagore la nature de l'âme, ses facultés et ses sentiments; et qui a trouvé à cette école le talent d'émouvoir par ses paroles chaque partie du cœur humain. C'est de là qu'il a rapporté cette éloquence mâle, vigoureuse et nullement altérée par un fard trompeur, la seule que Platon ne regarde pas comme contraire à la philosophie.

III. Bientôt à cette voix naturelle et patriotique succède une voix maniérée, fausse, intéressée. Périclès mort, le vrai patriotisme n'a plus de représentant ni de défenseur. Comme ses amis Phidias et Sophocle, Périclès représentait la modération de la force. Après lui la démocratie devient démagogie, ou bien fait place à l'oligarchie ou à la tyrannie passagère. L'amour de l'honneur national devient la passion des conquêtes aventureuses. Les démagogues, contenus jusqu'alors par la puissante influence du fils de Xanthippe, lâchent la bride à leur ambition et à leurs passions. Périclès dominait les turbulents Athéniens par un caractère ferme et inébranlable; les orateurs qui lui succèdent n'ayant pas cette trempe énergique et sacrifiant les intérêts de la patrie à leur orgueil, ne cherchent qu'à captiver la la faveur de la foule par des flatteries basses et ignobles. Ce n'est plus l'orateur qui gouverne la foule, c'est la foule qui impose sa volonté à l'orateur rampant à ses pieds et mendiant ses caresses.

L'éloquence n'étant plus l'expression sincère de la vérité, et n'osant pas flatter d'une manière trop ouverte et trop effrontée, s'enveloppa des ornements de la rhétorique, se bigarra de brillantes mais vides antithèses, se distingua par les plus singulières subtilités et s'enfla des exagérations les plus ridicules. C'est dans l'oraison funèbre que cette dégénérescence fut la plus sensible; car ici

l'occasion était toute trouvée pour les orateurs de mettre en œuvre les artifices et les ressources d'un art qui s'appuyait moins sur la réalité que sur l'apparence, sur le vrai que sur le faux, sur la dignité que sur la bassesse. Cet art que Platon compare si ingénieusement à l'art du cuisinier (Gorgias, p. 462), fut importé en Grèce par les rhéteurs siciliens, dont le chef était Gorgias de Léontium. Il donne un exemple de cette nouvelle éloquence dans l'éloge funèbre qu'il a composé. Il en existe un fragment qui est sans mérite historique et ne contient qu'une suite d'antithèses forcées. Il est de l'an 427 avant notre ère, et fut, d'après Philostrate, prononcé à Athènes. Il avait pour but d'exciter les Grecs contre les Perses, et de les engager à ne pas se déchirer les uns les autres. D'autres veulent avec quelques scoliastes, qu'il n'ait pas été public (1). Quoi qu'il en soit, ce discours éblouit peuple et orateurs; tous se jetèrent sur cette nouveauté; les imitateurs, troupeau servile, furent nombreux, surtout parmi ceux qui devaient faire l'éloge public des morts. Le plus connu est Lysias.

Photius et Suidas lui attribuent plusieurs oraisons funèbres; nous n'en avons qu'une, celle qui fut prononcée sur les guerriers morts dans la guerre de Corinthe. On en a longtemps contesté l'authenticité. Maintenant Schlégel, Stallbaum, Babington s'accordent avec le grammairien Harpocration et la reconnaissent comme étant de Lysias. « Son éloge funèbre, dit M. Villemain, est un précieux monument et de l'éloquence funèbre chez les Grecs et du génie de Lysias et de cet atticisme si difficile à définir et à imiter.... Si le style seul faisait l'éloquence, il faudrait nommer cet ouvrage de Lysias un chef-d'œuvre. Mais le pathétique et l'enthousiasme y manquent. » Ce jugement nous paraît trop favorable, et ne peut s'appliquer qu'aux discours de Lysias, lesquels se distinguent par une simplicité, une sobriété et une élégance admirables. Mais dans cette harangue funèbre il est tombé en plein dans le mauvais goût et dans les hyperboles outrées de l'école de Gorgias. Ne prétend-il pas dans son exorde que tous les hommes ensemble de tous les temps ne sauraient composer un discours digne de la bravoure des Athéniens morts en secourant Corinthe! A quoi de vrai et de bien senti pouvait-on s'attendre après un pareil début? Aussi les cinq sixièmes du discours ne consistent-ils qu'en une orgueilleuse et fatigante énumération des exploits d'Athènes depuis les temps fabuleux des

(1) Babington (voir plus haut). Stallb. Proleg. in Plat. Men. p. 12.

Amazones juqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse; la défaite même d'Égos-Potamos et la chute d'Athènes y sont expliquées à l'avantage des vaincus. L'orateur voulait être agréable au peuple; il devait donc nourrir sa vanité aux dépens même de la vérité; il n'osait lui montrer sa faiblesse, ses fautes, la décadence dans laquelle il était tombé; la frivole et mobile multitude lui aurait refusé ses applaudissements et ses faveurs; et les vains hommages du moment étaient préférés à l'approbation de la postérité. Mais l'orateur approche de la péroraison et il n'a pas encore parlé de ceux qu'il avait à célébrer. Par malheur son enthousiasme s'est éteint, la veine de son imagination est épuisée, sa voix fatiguée s'affaiblit. Il faut pourtant contenter l'auditoire, surtout ceux qui pleuraient quelque membre de leur famille. L'orateur ajoute donc, comme pour l'acquit de sa conscience, quelques généralités, quelques lieux communs, qu'on pourrait appliquer à des morts tombés dans toute autre guerre. C'est ainsi qu'à travers un parallélisme monotone de sentences et d'antithèses non entre des idées mais entre des mots, il parvient à la fin du discours. Telle est cette fameuse pièce de Lysias, qui est digne d'un Polus, mais indigne de tout homme qui aspire au nom d'orateur.

Vers la même époque vivaient Archinus et Dion, qui eurent sans doute quelque vogue, puisque Platon en parle dans son Ménexène (p. 232). C'est tout ce que nous savons sur Dion. Archinus fut contemporain de Thrasybule et un des vengeurs de la liberté d'Athènes (403). Il a écrit une harangue funèbre, dont, selon Photius (cod. p. 1458), Isocrate a beaucoup profité pour son Panégyrique; elle est donc antérieure à l'an 380, date du discours d'Isocrate. Clément d'Alexandrie nous en a conservé un fragment (1).

Outre Archinus, Thucydide et Lysias ont aussi fourni leur contingent à Isocrate, quia laissé, non une oraison funèbre, mais un véritable éloge d'Athènes. Comme la nature ne lui avait donné ni assez de hardiesse ni l'organe nécessaire pour paraître devant les assemblées publiques, Isocrate écrit au lieu de parler; il se forme un auditoire fictif, et se suppose à Olympie aux Panégyries, c'est-à-dire, à une réunion des députations processionnelles de toute la Grèce. Pour prouver que c'est à Athènes que revient l'honneur de conduire les Grecs réunis contre le roi de Perse, il parcourt l'histoire des institutions athéniennes à partir de Cérès et de Triptolème. Donc,

(1) Stromata. VI. Le voici : *πᾶσι μὰν ἀνθρώποις ὀφείλεται ἀποθανεῖν, ἢ πρότερον ἢ εἰς ὕστεραν*. V. aussi Photius (*Bibl.* 260).

par le fait, ce discours devait rencontrer les mêmes idées et souvent les mêmes vanités nationales. Malgré la beauté de la période si heureusement transplantée par Cicéron, on est souvent tenté de croire que, dans le Phèdre, Platon s'est trompé de nom, en prenant Lysias pour Isocrate, d'autant plus qu'en dehors de son oraison funèbre, Lysias est très-sobre, et qu'Isocrate mérite partout le nom de sophiste. Mais il y a là peut-être un intérêt d'école ou de parti, que nous ne devinons plus.

Tous ces orateurs s'imaginaient imiter Périclès, parce qu'ils cherchaient à faire l'éloge d'Athènes à leur manière. Ils ne se croyaient rien moins que les rivaux de Périclès; ceux même qui faisaient la plus grande dépense de recherche et d'ornements, se regardaient comme supérieurs à lui. Pour leur rappeler que,

> Quand sur un grand esprit on prétend se régler,
> C'est par les bons côtés qu'il lui faut ressembler,

Platon a écrit son Ménexène. Ce philosophe qui avait banni de sa république toute éloquence, à l'exception de celle de Périclès, ne pouvait voir d'un œil indifférent ce vain étalage de mots, ce bavardage vantard qui se produisait chaque jour à la tribune. Mais il savait aussi qu'un peuple spirituel et léger n'écouterait pas des discours trop sérieux, des thèses démontrées de point en point par un raisonnement sévère et rigoureux. Souvent un bon mot, une fine plaisanterie suffit pour déraciner le défaut le plus invétéré. Aussi dans le Ménexène Platon se moque-t-il continuellement et des orateurs et de l'auditoire. Il rit de ces choses merveilleuses qui chaque jour se débitent sur le compte des ancêtres. « Quand j'entends, dit Socrate, les éloges que les orateurs adressent et aux morts, et aux ancêtres et à nous qui vivons encore, je me forme une grande idée de moi-même. Cette haute opinion me reste plus de trois jours, à peine au quatrième ou au cinquième jour, je me ressouviens de moi-même, et je vois où je suis; alors seulement je sens que je n'habite pas les îles fortunées. Telle est l'habileté de nos orateurs... » (Mén. p. 235). Nous n'ajouterons qu'un seul exemple pour montrer comment il ridiculise les exagérations des parleurs contemporains. Lysias (Or. fun. p. 192) voulant élever très-haut la bravoure des Athéniens à Marathon, porte le nombre des Perses à cinq cent mille. Mais Platon fait mieux (p. 240). Il nous représente les barbares dans l'île d'Eubée se tenant par la main et formant une chaîne à

travers toute l'île d'une mer à l'autre; c'est ainsi qu'ils parcourent le pays, pour qu'aucun des habitants ne leur échappe. Il imite aussi le style des rhéteurs et des sophistes, leurs accumulations de mots synonymes, leurs répétitions des mêmes idées, leurs antithèses et leurs subtilités. Mais souvent il ne réussit pas, la perfection lui est tellement innée qu'il ne saurait rien produire d'imparfait : « Tout ce qu'il a touché se convertit en or. » Voilà pourquoi les Athéniens trompés par ce qu'il y a de vraiment beau dans cet écrit, n'ont pas vu les railleries à leur adresse, et le ridicule dont ils y sont couverts, témoin le décret par lequel ils ont ordonné la lecture annuelle de ce discours, perpétuant ainsi la preuve incontestable de leur goût dégénéré, de leur vanité et de leur folie.

Le Ménexène est écrit contre tous les orateurs du temps; il paraît que l'oraison funèbre prononçée par Lysias quelques années auparavant en a donné la première idée. L'auteur veut prouver par un exemple ce qu'il a démontré théoriquement dans son Phèdre, savoir, que la rhétorique artificielle des sophistes, qui veut séduire, non instruire, ne mérite pas le nom d'art. On peut donc regarder cet écrit comme le complément du Phèdre. En même temps qu'il fait la satire des orateurs de son temps, il montre comment on pourrait louer dignement et Athènes et les citoyens morts sur le champ de bataille. On voit clairement qu'il suit Périclès : il a la même division (cp. Thuc. II, 36. et Men. p. 237); il développe le corps du discours en s'attachant aux pas de son dévancier, et comme celui-ci, il cherche dans la péroraison à passionner ses auditeurs pour la gloire et la liberté d'Athènes. D'ailleurs l'auteur nous dit lui-même qu'il a pris Périclès pour modèle; la plaisanterie sur Aspasie cache une vérité.

L'éloge funèbre du Ménexène célébrant indistinctement tous les Athéniens morts pour la république et ne se rapportant à aucune guerre déterminée, on s'est demandé si outre les discours de circonstance prononcés après chaque guerre, les Athéniens faisaient réciter l'éloge de tous leurs héros en général dans une cérémonie nationale et annuelle. Stallbaum nie l'existence d'une solennité semblable (1); Dahlman laisse la question indécise (2); mais Babington admet des éloges généraux et annuels en se basant sur Cicéron (Or. 44) (3). Les

(1) Ad Menexen. p. 249.
(2) Historische Forschungen V. I, p. 33 svv.
(3) On the funeral orations of the Greeks, p. 27, note 2.

Athéniens, dit cet auteur, furent tellement épris de la harangue funèbre composée par Platon qu'ils décrétèrent qu'on la réciterait *chaque année* à jour fixe. Ceci n'implique-t-il pas nécessairement l'existence d'une cérémonie annuelle? Le Ménexène lui-même est du reste explicite à ce sujet. En énumérant tous les bienfaits de l'État envers les citoyens qui se sont sacrifiés pour lui, l'orateur dit : « La république ne négligera jamais d'honorer les morts ; elle leur rendra *chaque année* en public les honneurs que tout citoyen rend aux siens en particulier. » Ce passage nous semble prouver à l'évidence la vérité de l'opinion de Babington.

On pourrait toutefois admettre qu'avant la guerre du Péloponnèse, ces solennités n'avaient lieu qu'en temps de guerre, et que le Sénat, en les rendant annuelles, voulut rallumer le patriotisme des Athéniens et opposer une barrière à l'introduction de l'égoïsme et de la corruption qui commençait à envahir la république. Quoique nous ne puissions baser cette assertion sur aucun texte ancien, elle nous paraît naturelle et vraisemblable.

IV. Après le Ménexène l'oraison funèbre se tait jusqu'en l'an 338, où Démosthène, dit-on, a célébré les Athéniens tombés à la bataille de Chéronée. On peut trouver plusieurs causes de ce silence. D'abord il est probable qu'on s'est contenté de la cérémonie générale et annuelle dans laquelle on récitait l'éloge funèbre laissé par Platon. Ensuite, et c'est le principal motif, la grandeur d'Athènes a disparu ; elle se relève, il est vrai, en partie du coup terrible que Lysandre lui a porté ; mais cette puissance n'est qu'éphémère, et bientôt, par la paix d'Antalcidas, la ville de Thémistocle perd définitivement l'empire de la mer, et le grand rôle qu'elle a joué jusqu'alors. De plus, grâce aux sophistes, grâce surtout aux démagogues, les grandes idées de liberté et d'indépendance, qu'Athènes et toute la Grèce ont si vaillamment défendues contre les barbares font place à l'ambition individuelle et à la jalousie mesquine des Grecs entre eux ; les nobles principes de démocratie, d'égalité et de justice pour tous, qu'Athènes a soutenus si longtemps contre l'étroite aristocratie de Sparte, et qui ont coûté tant de sang, sont oubliés au milieu des intérêts personnels qui se font une guerre à outrance. La corruption et la vénalité ont pénétré de tous côtés dans les murs d'Athènes et ont détruit cette république, modèle de l'antiquité. Dans cette confusion générale d'amours-propres blessés, d'intérêts opposés qui se heurtent, d'opiniâtretés inflexibles où personne ne veut

reconnaître aux autres leur prépondérance et leurs mérites légitimes, les Grecs ne rougiront pas d'invoquer le secours des Perses contre les Grecs. Sparte, Thèbes se prosterneront à leurs pieds ; Athènes même, la ville des Miltiade, des Thémistocle, des Périclès, ira mendier l'appui de l'étranger, qui sera son malheur autant que sa honte. L'or des Perses complétera cette décadence et étouffera les derniers sentiments dans le cœur du dernier patriote. Pouvait-il y avoir, dans cette société corrompue, un membre sain, préservé de la contagion ? Pouvait-il s'élever un orateur enthousiaste de la patrie, alors que les Athéniens vendaient leur sang aux barbares et servaient comme mercenaires à l'étranger ? Certes on parlait encore beaucoup, — comment la Grèce si amoureuse de paroles aurait-elle pu se taire ? — mais on se disputait, on se querellait à propos de futilités et de riens. L'éloquence qui était montée, avec la constitution d'Athènes, jusqu'au faîte de la grandeur et avait atteint un instant le sublime dans Périclès, tombait avec la république dans un véritable chaos. Ceci est surtout vrai de l'oraison funèbre qui est uniquement basée sur le sentiment national, sur l'honneur et la gloire de la patrie. Ce n'est qu'à l'époque où, par les efforts continuels de Démosthène, la Grèce fait un dernier mais un inutile effort pour reconquérir son indépendance et sa liberté, que l'éloquence fait entendre ses derniers accents par la voix de Démosthène et par celle d'Hypéride.

Cependant dans l'intervalle vient se placer un essai d'éloge funèbre, fait dans l'Asie-Mineure. Il se rapproche sous un rapport de celui qui fut en usage chez les Romains, et en France au 17e siècle, c'est-à-dire, qu'il est personnel, individuel. Nous voulons parler de l'éloge funèbre de Mausole, roi de Carie (1). A la mort du roi, en 352, la reine Artémise ouvrit un concours d'oraisons funèbres. Un lycien, Théodecte (élève de Platon et d'Isocrate), Isocrate d'Apollonie, Théopompe de Chios (deux disciples d'Isocrate d'Athènes), et Naucrate d'Érythrée sont nommés parmi les concurrents. Une de ces compositions, celle de Théodecte, prit la forme d'une tragédie. Le prix fut remporté par celui-ci, d'après les uns, par Théopompe, d'après les autres. Il paraît que le discours de Naucrate fut jugé également digne d'être conservé ; car il fut connu de Denys d'Halicarnasse, qui le mentionne parmi les modèles classiques de ce genre de compositions. Il ne reste rien de cet éloge de Mausole, probable-

(1) V. Suidas v. Θεοδέκτης et Ἰσοκράτης. Aul. Gell. X, 18.

ment il ne valait pas mieux que les autres de cette époque.

Arrivons à l'oraison qui a été prononcée après la bataille de Chéronée. Elle porte le nom de Démosthène. Mais déjà les anciens en niaient l'authenticité (1), et nous ne craignons pas de dire que c'est faire injure à ce grand orateur que de lui attribuer quelque chose d'aussi puéril. Il nous est impossible d'y reconnaître l'énergique adversaire de Philippe. En outre rien n'indique de quelle époque il s'agit. Ni le nom du roi de Macédoine, ni celui du champ de bataille, ni les parties belligérantes, ni leur position heureuse ou défavorable, rien, en un mot, qui puisse faire distinguer cette harangue funèbre de toute autre, ne s'y trouve énoncé. Mais on y rencontre en revanche force détails mythologiques sur les Amazones, sur Eumolpus et Érechthée, sur Procné et Philomèle; l'auteur parle des femmes célèbres de l'âge fabuleux, des fondateurs des principales cités grecques, d'Hippothoon, des Ajacides, de tout, excepté de ce qui se rapporte au sujet. Il ne manque pas non plus de rappeler cette banalité, que les Athéniens sont autochthones; à cette occasion il répète ce que Platon avait dit dans le Ménexène (p. 237), que, de même que la femme est non seulement la mère, mais encore la nourrice de son enfant, ainsi l'Attique est la mère des Athéniens parce qu'elle donne de quoi les nourrir. Énumérer toutes ces puérilités serait trop long; il faudrait citer le discours presque en entier. Ce n'est qu'un tissu de subtilités, de flatteries adressées à la vanité nationale, de traits d'érudition qui éblouissent un instant et disparaissent comme la fumée. Mais il n'y a aucune idée de la situation de la Grèce à cette époque, de cette indépendance mourante qui avait fait un dernier effort pour se soustraire au joug de la Macédoine; rien ne nous montre ici l'orateur qui a prononcé un jour les Philippiques, l'homme qui est un des principaux auteurs de cette guerre patriotique et malheureuse.

Ce discours est donc apocryphe; dans son plaidoyer pour la couronne cependant (p. 320) Démosthène dit explicitement, que lorsqu'il fallut choisir un orateur pour l'éloge funèbre des hommes de Chéronée, ce fut sur lui seul que le peuple jeta les yeux. Il a donc existé réellement une oraison de lui; qu'est-elle devenue? Nous n'en savons rien. Quant à celle qui porte son nom, c'est plutôt une déclamation, sortie d'une école de rhétorique, qu'une composition digne d'un orateur même médiocre.

(1) Dion. Halic. *de adm. vi Demosth.* 23; Phot. *Bibl.* p. 265; Libanius *Dem. vit.*

Au moment où l'éloquence de la Grèce allait, avec son indépendance, descendre pour toujours dans la tombe, elle se fit entendre une dernière fois par la bouche d'Hypéride. Ici sa voix est digne de son ancienne gloire ; sobre et harmonieuse, douce et énergique, elle a, malgré quelques désaccords, lutté dignement avec les Démosthène et les Périclès.

Comme cette oraison funèbre, une des plus importantes des anciens temps, n'a été retrouvée et publiée que depuis peu de temps, il sera utile de l'examiner en détail, pour montrer qu'elle est vraiment digne du jugement favorable que les anciens en ont donné.

Jos. Duykers.

Liége.

QUELQUES MOTS SUR LA PRÉTENDUE COLONIE DE CÉCROPS.

Malgré les travaux de la philologie moderne, quelques écrivains s'obstinent encore à admettre l'existence d'une colonie égyptienne que Cécrops aurait conduite dans l'Attique et qui aurait donné naissance à l'état athénien. Cependant leurs preuves sont bien faibles et ne résistent pas à un examen sérieux. Dans les auteurs grecs les plus anciens on ne trouve, en effet, aucune trace d'une colonie semblable. Le père de l'histoire, Hérodote, qui signale avec tant de complaisance les emprunts réels ou fictifs faits par les Grecs à l'Égypte, parle des colonies de Danaüs, de Cadmus et de Pélops, mais garde le silence sur la prétendue colonie athénienne ; il désigne Cécrops comme roi d'Athènes (VIII, 44), sans ajouter qu'il était venu de l'Égypte. Sans doute selon Hérodote aucune peuplade étrangère n'était venue se joindre aux Athéniens depuis leur premier établissement sur le sol de l'Attique ; il les considérait comme indigènes ou, pour nous servir du terme grec, comme autochthones, et il aurait cru faire injure à ce peuple en lui disputant un titre dont il se faisait une gloire. Les orateurs, en célébrant la ville, manquaient rarement de rappeler que le peuple athénien n'était pas issu d'un sang étranger ; se conformant aux idées de leur temps, ils le disaient nés de la terre. On sait que c'était là un des lieux communs des oraisons funèbres (1). « Ce qui distingue d'abord la nais-

(1) Plato, Menex. 237 B.; Hyperid. Or. fun. v. 39, ed. Cobet; Pseudo-Demosth.

sance de nos guerriers, dit Platon dans le Ménexène, c'est que leurs aïeux n'avaient point une origine étrangère et n'ont point, comme des hommes transplantés en ce pays, communiqué ce caractère à leurs enfants; ceux-ci sont nés de cette terre; ils ont habité et vécu réellement dans une patrie qui les a élevés, non en marâtre, comme d'autres, mais en véritable mère (1). » Au commencement du récit fabuleux sur l'Atlantide attribué à Solon par Critias dans le Timée de Platon, nous trouvons ces mots : « Il y a en Égypte, dans le Delta. que le Nil enveloppe de ses bras en se divisant à son sommet, un nome appelé saïtique ; et dans ce nome se trouve Saïs, la capitale où est né le roi Amasis. Les habitants de cette ville ont pour protectrice une déesse que l'on appelle en égyptien Neith, et en grec, à ce qu'ils disent, Athéné. Ils aiment beaucoup les Athéniens et *prétendent avoir en quelque manière la même origine* (καί τινα τρόπον οἰκεῖοι τῶνδ' εἶναί φασιν) ». Or, nous le demandons, Critias se serait-il exprimé en ces termes, s'il avait su qu'une colonie de Saïs était venue s'établir à Athènes? Les mots restrictifs *prétendent, en quelque manière,* nous semblent prouver à l'évidence qu'il s'agit ici d'une opinion singulière, inconnue jusqu'alors et difficile à faire admettre. Aussi les Athéniens ne comprirent pas le narrateur et furent très-embarrassés d'expliquer ses paroles. Proclus nous rapporte que les uns alléguant Phanodème et Callisthène, prétendaient que les Athéniens étaient pères des Saïtes : d'autres mettaient en avant Théopompe soutenant qu'Athènes était une colonie de Saïs (2). Ce témoignage de Théopompe est le premier que les égyptophiles puissent invoquer en faveur de leur thèse ; mais cet historien (né en 379 mort en 305 a. C.) vivait à une époque où l'on commençait déjà à admettre que les Égyptiens avaient colonisé la moitié de la terre. Son opinion cependant ne passa pas sans opposition, car, selon le même Proclus, le platonicien Atticus l'accusa d'avoir faussé l'histoire. Parmi les auteurs postérieurs Pausanias se tait sur la colonie égyptienne, ainsi que le marbre de Paros (3) ; Strabon dans un passage remarquable à notre point de vue, dans lequel il signale toutes les colonies étrangères établies dans la Grèce, affirme que

(1) Traduction de M. Schwalbé.

(2) Comment. in Tim. p. 30 ed. Basil. V. C. Müller, *Fragmenta historic. Graec.* t I, p. 307.

(3) Le marbre dit simplement que Cécrops fut le premier roi de l'Attique, tandis qu'il donne l'origine égyptienne de Danaüs (9). En parlant de Cadmus (7) il n'oublie pas non plus d'ajouter qu'il était venu de la Phénicie.

l'Attique a été peuplée par les Thraces, et il cite Cécrops parmi les noms barbares (Cothus, Drymas, etc.) présentés comme preuve de sa thèse (p. 321). Diodore de Sicile (I, 28) mentionne la colonie d'Athènes avec celles que les Égyptiens disaient avoir fondées à Babylone, à Argos, en Colchide et en Judée ; il n'avance pas le fait sous son autorité personnelle, mais comme opinion des Égyptiens (φασί). Ceux-ci considéraient comme leurs compatriotes Érechthée et Petès, le père de Ménesthée, qui prit part à la guerre de Troie. Cécrops est absent du récit de Diodore et ne figure pas non plus dans le 40e livre parmi les chefs célèbres de colonies. Pour trouver un témoignage en faveur de l'origine égyptienne du roi d'Athènes, il faut descendre jusqu'au 4e siècle de notre ère, jusqu'à Eusèbe Pamphile, qui le dit égyptien dans le 1er livre des Chroniques, tandis qu'il le considère comme autochthone dans deux endroits de la Préparation évangélique (X, 9 et 12). On peut citer ensuite comme affirmant la même opinion le scoliaste du codex de Ravenne sur le Plutus d'Aristophane v. 773 ; Suidas, les deux Tzetzès et Cedrenus. Dans les époques antérieures Cécrops était regardé comme autochthone; on le représentait pour cela sous la forme double d'un homme et d'un serpent, ce qui lui valut le surnom de διφυής *geminus* (1).

Mais, si les témoignages des meilleurs auteurs s'opposent à admettre une colonie égyptienne à Athènes, les institutions et la religion athéniennes fourniront peut-être des preuves pour cette colonie. Déjà les anciens égyptiens écoutés par Diodore avaient eu recours à ce moyen ; mais leurs preuves sont faciles à renverser, malgré les efforts des auteurs modernes qui en ont pris la défense et ont essayé de les fortifier par des preuves nouvelles. D'abord, dit-on, Hérodote admet l'identité d'Athéné et de la déesse égyptienne Neith (2); donc son culte fut apporté d'Égypte à Athènes. Mais, en supposant même la vérité de l'assertion d'Hérodote, elle ne prouverait rien en faveur d'une colonie égyptienne dans l'Attique, car Athéné n'était pas une divinité exclusivement athénienne : son culte était répandu dans toute la Grèce et dans toute l'Asie mineure; elle était adorée par toutes les races, par les Doriens et les Éoliens comme par les Achéens

(1) Eurip. Ion 1163; Aristoph. Vesp. 438; Eupolis κόλακες fr. 11 a (Fragm. com. graec. ed. Didot p. 173); Pseudo-Dem. or. fun.; Plutarch. de ser. num. vind. Nonnus Dionys. l. XLI. Puis les mythographes Apollod. 3, 14, 1; Hyginus 48; Antoninus Liberalis 6; Ovid. Metam. II, 555.

(2) On cite Platon comme étant du même avis; mais le philosophe rapporte simplement l'opinion des prêtres de Saïs. Voyez le passage plus haut.

et les Ioniens ; à Sparte elle avait un temple sous le nom d'Hellénique, *Hellania* (Plut. Lyc. 6), et l'étude du développement de son culte nous désigne le nord plutôt que le midi comme point de départ. Ensuite Hérodote n'assigne pas seulement une origine égyptienne à Athéné, mais à la généralité des divinités helléniques ; les logiciens, auteurs du syllogisme que nous venons de citer, devraient en conclure que toute la Grèce fut colonisée par les Égyptiens. Mais les découvertes récentes en Égypte ont permis de mieux étudier la religion de ce pays, et nous sommes maintenant à même d'affirmer qu'Hérodote en assignant aux dieux de la Grèce une origine égyptienne, a été induit en erreur par les prêtres des bords du Nil. La déesse Neith diffère entièrement d'Athéné. C'est la mère du soleil *Ra,* et la maternité constitue son caractère principal ; l'arc et les flèches dont elle est parfois armée, ont pu la faire prendre pour une déesse de la guerre et ont peut-être amené la confusion avec la divinité grecque (1). « C'est par suite de ressemblances accidentelles, dit M. Doellinger (Paganisme et Judaïsme, t. II, p. 271), que les Grecs croyaient y reconnaître Athéné ; aucune divinité égyptienne ne ressemble complétement à une divinité grecque. » Tous les mythologues de quelque renom sont d'accord sur ce point avec le célèbre professeur de Münich. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Alfred Maury dans son histoire des religions de la Grèce antique (t. I, p. 65) : « L'origine pélasgique des principales divinités de la Grèce est un fait qui ressort avec évidence d'une foule de rapprochements tirés des auteurs anciens. L'erreur dans laquelle est tombé l'historien grec vient de ce qu'il a ajouté foi au dire des prêtres égyptiens qui lui affirmaient que ses compatriotes tenaient de l'Égypte la connaissance de leurs dieux. Diodore de Sicile fut dupe de la même assertion, quoiqu'elle soit en contradiction manifeste avec tous les faits. Nous savons aujourd'hui les noms des dieux égyptiens; eh bien ! il n'en est pas un seul qui offre la moindre ressemblance avec ceux des divinités grecques. Ces derniers tiennent par toutes leurs racines à la langue hellénique, à la famille indo-européenne, et ne peuvent par conséquent avoir été empruntés à la langue égyptienne. Mais Hérodote admettait avec une grande simplicité les identifications établies par les prêtres des bords du Nil ; les analogies les plus superficielles

(1) De Rougé, *Notice des Monuments égyptiens du Louvre.* Paris 1855, p. 104. — Sur le prétendu type égyptien des anciennes monnaies à l'effigie d'Athéné v. O. Müller, *Handbuch der Archaeologie der Kunst.* Breslau 1848, p. 564.

lui suffisaient pour confondre les dieux et les héros grecs avec les dieux et les héros égyptiens. Et il concluait naturellement de ces assertions erronées, que les ancêtres de ses compatriotes avaient reçu leur théologie de l'Égypte. Il ne faisait de réserves que pour certains dieux, pour lesquels les Égyptiens n'avaient pas de divinités à peu près correspondantes, telles que Héra, Vesta, Thémis, Poséidon, les Dioscures, les Charites, les Néréides. Et ce fut alors à ces dernières seulement qu'il crut devoir attribuer une origine pélasgique. » (1)

On a trouvé une seconde preuve de l'existence d'une colonie égyptienne à Athènes dans les quatre tribus mentionnées par Strabon (ἱεροποιοί-prêtres ; φύλακες-guerriers ; γεωργοί-cultivateurs ; δημιουργοί-ouvriers), dans lesquelles on a cru reconnaître les castes égyptiennes. Strabon, d'accord avec tous les auteurs, attribue l'institution de ces tribus à Ion, lequel, soit dit entre parenthèses, est placé par la tradition assez longtemps après Cécrops; mais le géographe d'Apamée en a-t-il donné la véritable constitution? Les noms des quatre tribus étaient, selon le témoignage unanime d'Hérodote (V, 66), d'Euripide (Ion 1579), de Pollux (VIII, 109) et d'Étienne de Byzance (v. αἰγικόρεως) : γελέοντες (2), ὅπλητες, ἀργάδεις et αἰγικορεῖς. Il est clair que parmi elles se trouvaient une tribu de guerriers et une de pâtres : les mots ὅπλητες et αἰγικορεῖς ne permettent aucun doute à cet égard; mais l'étymologie ne peut être d'aucun secours pour expliquer les dénominations de γελέοντες et de ἀργάδεις (3). Heureusement quelques auteurs anciens nous ont laissé plus que des noms et ont clairement indiqué les fonctions de chacune des quatre tribus.

(1) Voyez aussi les mythologies grecques de Gerhard (t. I, p. 31) et de Preller (t. I, p. 14) et la remarque de M. Guigniaut dans les *Religions de l'antiquité,* t. II, part. III, p. 1056.

(2) C'est là l'orthographe la plus ancienne, comme le montrent les inscriptions de Cyzique et de Téos (Boeckh *Corp. inscript. graec.* II n. 3078), états qui avaient la même division, en leur qualité d'ioniens. C'est aussi la leçon des MSS d'Hérodote; ceux d'Euripide et d'Étienne de Byzance portant τελέοντες, il est probable que l'orthographe primitive se modifia plus tard.

(3) Les essais n'ont naturellement pas manqué, mais nous croyons qu'on peut fort bien appliquer à ce cas l'excellente observation de M. Cobet, *De oratione artificiali graeca,* p. 8 : « Alia ratio est eorum verborum, quorum et origo simul et significatio periit, nec nobis solum, sed veteribus adeo ipsis : quid sit τηλύγετος, quid νήδυμος, quid διερός, quid ἀγέρωχος, quid ἀμύμων, quid multa huiusce modi ecquis est non dico qui nunc sciat sed etiam Atticorum veterum qui sciverit. »

Ces auteurs sont : Platon (Critias p. 110 C.), Plutarque (Solon 23) et Strabon (l. c. VIII, p. 383). Or tous nommant parmi les tribus les ouvriers et les cultivateurs, nous pouvons affirmer hardiment, sans crainte de nous tromper, que les γελέοντες et les ἀργάδεις ont désigné ces deux classes de citoyens. Mais s'il n'y a pas de place pour les prêtres dans les tribus ioniennes, comment se fait-il que Strabon les ait cités? Sans doute par suite d'une fausse étymologie : le géographe aura lu τελέοντες et aura dérivé ce mot, comme l'a fait de notre temps Wachsmuth, de τελεῖν initier aux mystères ; en créant ainsi une classe de prêtres Strabon n'a pas remarqué qu'il éloignait des tribus les pâtres si clairement indiqués cependant par le mot αἰγικορεῖς. Mais si les tribus ioniennes ne contenaient pas une classe sacerdotale, on ne peut les identifier aux castes égyptiennes, où les prêtres occupaient la première place. Les Égyptiens, dont parle Diodore, retrouvaient leurs castes dans les classes dont l'institution est rapportée à Thésée et qui sont désignées par les noms d'Eupatrides (nobles), de Géomores (laboureurs) et de Démiurges (ouvriers). Ils ne voyaient pas que les prêtres manquaient entièrement à cette division, les fonctions sacerdotales étant exercées par les Eupatrides.

Nous croyons donc avoir suffisamment établi que l'existence d'une colonie égyptienne sur le sol de l'Attique ne résulte ni des témoignages des meilleurs auteurs ni de l'examen de la religion et des institutions d'Athènes. Tout au contraire tend à montrer que cette colonie est une invention des Égyptiens eux-mêmes et dans aucun cas Cécrops ne peut être considéré comme en ayant été le chef.

L. Roersch.

Bruges.

THÈMES D'IMITATION SUR CÉSAR.

(Suite).

N° 6.

Verbes construits avec ut et le subjonctif. — Verbes à deux constructions différentes.

Marius exhortait ses soldats et leur criait de poursuivre l'ennemi dans ses retranchements et de tuer tous ceux qu'ils y rencontreraient.

Excités par la victoire et par les paroles de leur général, les Romains arrivèrent bientôt à l'endroit où les bagages des Ambrons étaient réunis ; mais près de ce camp, dont ils avaient espéré pouvoir s'emparer facilement, ils eurent un nouvel ennemi à combattre. Les femmes des Ambrons, s'étant exhortées les unes les autres à ne pas laisser tuer leurs enfants, saisirent les armes et se défendirent, avec le plus grand courage, contre les Romains. Elles frappaient à la fois les Romains et leurs maris ; les premiers, pour les éloigner du camp, les seconds parce qu'ils avaient fui devant l'ennemi. On raconte que, poussées par la rage, elles se jetèrent au milieu des rangs des Romains, qu'elles saisissaient les épées de leurs mains nues, arrachaient les boucliers et que ni la crainte de la mort ni les blessures ne purent les forcer à lâcher pied. On combattit ainsi jusqu'à la nuit ; alors Marius fit réunir ses soldats et les ramena sur la colline ; les femmes des Ambrons se retirèrent avec les bagages dans le camp des Teutons.

N° 7.

Mêmes règles.

Les Romains ressentaient une grande joie de la défaite des ennemis ; mais tout les avertissait de ne pas accorder une très-grande importance à leur victoire. Ils savaient, en effet, que, relativement à la multitude des ennemis, un petit nombre seulement avait été tué ; beaucoup d'Ambrons s'étaient échappés par la fuite, et l'armée entière des Teutons n'avait pas pris part au combat. Marius croyant que les ennemis attaqueraient aussitôt le camp, pour venger la perte de leurs alliés, engageait les soldats à veiller toute la nuit et à être prêts pour la bataille. Cependant les barbares ne sortirent pas de leurs retranchements, mais, restant dans le camp la nuit et le jour suivant, ils se préparèrent au combat, tandis que les femmes pleuraient continuellement les morts et suppliaient les dieux de ne pas abandonner l'armée. Parfois, dit-on, elles hurlaient comme des bêtes sauvages, au point que les Romains furent saisis de crainte et que le général lui-même fut ému. Ayant appris par ses éclaireurs que derrière le camp des Teutons il y avait une forêt épaisse dans laquelle on pouvait facilement se cacher et d'où on pourrait attaquer les ennemis à dos, sans qu'ils s'en aperçussent, Marius ordonna à son lieutenant Marcellus de l'occuper avec trois mille hommes et lui dit de recommander le plus grand silence à ses soldats.

N° 8.

Mêmes règles. — Les deux constructions réunies.

Au point du jour, il envoya sa cavalerie provoquer l'ennemi ; lui-même rangea son armée en bataille au milieu de la colline. Il exhorta les soldats à attendre les barbares sans crainte, à lancer tous leurs javelots, quand ils auraient passé la rivière, puis à tirer leurs épées et à repousser l'ennemi avec les boucliers ; disant que les Germains ne pourraient s'arrêter longtemps sur ce lieu inégal et que leur phalange serait facilement rompue. Ce qu'il avait prédit arriva. Les barbares poursuivirent la cavalerie, et ayant vu la colline occupée par les Romains, ils passèrent la rivière, avec de grands cris, et se mirent à gravir la hauteur. Mais ils furent bientôt forcés de se retirer vers la rivière. Cependant Marcellus, sorti de la forêt, tomba sur eux par derrière et sur le flanc découvert, et au même moment Marius fit une attaque très-vive contre le premier rang. Les barbares, ainsi enveloppés, combattirent pendant quelque temps avec le plus grand acharnement, mais ils furent enfin mis en déroute, et le plus grand nombre fut taillé en pièces ; on fit passer les autres sous le joug. On dit que dans le combat 100,000 ennemis furent tués ou faits prisonniers. Les Romains s'emparèrent du camp et des bagages.

N° 9.

Participes. — Ablatif absolu. — Manière de rendre en latin les participes français.

La bataille étant achevée, les tribuns militaires et les centurions persuadèrent aux soldats de laisser, de commun accord, tous les bagages à Marius. Celui-ci accepta le butin et le divisa en deux parties : il en garda une pour le triomphe, fit réunir l'autre dans un même endroit, et en fit faire un immense bûcher. Il avait l'intention de brûler le tout en l'honneur des dieux, avec l'aide desquels il avait détourné un si grand désastre de l'Italie. Tout étant prêt pour le sacrifice, le général, revêtu d'habillements magnifiques, tenant les mains levées vers le ciel, allait mettre le feu au bûcher, quand tout à coup quelques uns de ses amis accoururent vers lui à toute bride. Arrivés près de Marius, ils descendirent de cheval, et l'ayant embrassé, ils lui annoncèrent qu'il était nommé consul pour la cinquième fois. A cette nouvelle les soldats, ne pouvant contenir leur joie, se mirent à crier et à agiter leurs armes pour féliciter leur général.

Déjà auparavant celui-ci avait eu beaucoup de pouvoir sur eux ; maintenant qu'ils virent les dieux lui accorder un si grand bonheur, ils le crurent invincible et jurèrent de le suivre toujours. Les habitants de la Province, comprenant que la victoire de Marius n'était pas moins utile à la Gaule qu'au peuple romain, n'en ressentirent pas une moindre joie. Ils firent placer une pyramide sur le champ de bataille, pour transmettre le souvenir de la destruction des Teutons, et les principaux des cités construisirent, à leurs frais, un temple à la Victoire sur la colline où Marius avait sacrifié aux dieux. On résolut enfin d'offrir tous les ans un sacrifice semblable.

N° 10.

Mêmes règles. — Ita, tantus, adeo .... ut.

En même temps que ces événements arrivaient dans la Gaule, les Cimbres passèrent les Alpes. Le consul Catulus, ayant levé une grande armée, se rendit, en toute hâte, dans la Gaule Cisalpine. Après avoir repoussé tous ceux qui voulaient leur barrer le passage, les barbares vinrent en Italie et se mirent immédiatement à dévaster le pays. Catulus ne pouvant empêcher ces pillages et trouvant meilleur d'attendre les ennemis dans une position avantageuse, réunit son armée derrière l'Adige (Athesis). Les Cimbres, s'étant rendus maîtres d'un immense butin et ayant incendié les villages et les villes, arrivèrent bientôt à la même rivière. Il y avait un pont que Catulus avait fait fortifier par un château-fort occupé par une garde nombreuse. Le consul avait cru que les Cimbres essayeraient de se frayer un passage par là ; mais les barbares, voulant montrer qu'ils méprisaient les ponts et les retranchements romains, après avoir tenté en vain de passer le fleuve à gué, se mirent à y jeter une si grande quantité d'arbres et de pierres, qu'à la stupéfaction des Romains, ils eurent bientôt comblé la rivière et passèrent ainsi sans éprouver la moindre résistance. La garnison du fort se défendit avec plus de courage ; les Cimbres furent plus d'une fois repoussés, ce qui produisit une si grande impression sur ces hommes, qui attachaient tant d'importance à la valeur, qu'après avoir pris le château, ils renvoyèrent la garnison saine et sauve à l'armée.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ÉDITIONS CLASSIQUES DE CORNÉLIUS NÉPOS.

CORNELII NEPOTIS *opera quæ supersunt*. Nouvelle édition collationnée sur les meilleurs textes, renfermant des notes historiques, géographiques et grammaticales, en français, une notice sur la vie de l'auteur et sur ses divers écrits, et les principaux fragments des ouvrages perdus, par L. C. SABATIER, ancien professeur de rhétorique. Paris, chez Belin.

— Nouvelle édition à l'usage des classes, avec sommaires et notes en français, par POURMARIN, professeur au lycée Louis le Grand à Paris. Paris, chez Dezobry et Magdeleine.

— Édition publiée avec des notes en français par L. QUICHERAT et autorisée par le Conseil de l'instruction publique. Paris, chez Hachette.

— *Vitae excellentium imperatorum*. Texte revu, avec notice, arguments, notes en français et les principaux fragments des ouvrages perdus, par F. DÜBNER. Paris, chez Lecoffre.

La partie la plus importante de toute édition est sans doute le texte; aussi M. Sabatier croit devoir nous dire « qu'il a eu soin de revoir celui de Cornélius avec la plus grande attention »; et M. Pourmarin, « qu'il l'a revu avec l'attention la plus scrupuleuse. » Cependant on s'aperçoit vite que M. Dübner est le seul qui ait soumis son texte à une révision sérieuse; le texte donné par les trois autres éditeurs, identiquement le même dans chacun d'eux, ne vaut pas celui de l'édition Van Staveren, de 1734; les travaux critiques publiés depuis paraissent leur avoir été inconnus. Il n'est donc pas étonnant qu'on trouve dans ces éditions bon nombre de passages difficiles, impossibles même à expliquer et que la lumière de la critique avait cependant éclaircis depuis longtemps. Nous y lisons encore au ch. 6 de la vie de Thémistocle : *qua negarent oportere extra Peloponnesum ullam urbem* HABERI, comme si les Lacédémoniens voulaient défendre qu'il y eût des villes en dehors du Péloponnèse. Il est clair qu'ils s'opposaient seulement à la fortification de ces villes, et il faut lire *habere* s. e. *muros*, qui se trouve plus haut : *idem muros*. C'est la leçon des meilleurs MSS; la construction est dure sans doute, mais on en trouve de semblables dans Népos. Quelques codices portent en marge, de seconde main, le mot *muros*, qui s'est glissé dans le texte de quelques autres. M. Dübner a adopté cette leçon à cause de la facilité de la construction. — Au ch. 1 de Lysandre Népos ne peut avoir écrit *id qua ratione consecutus sit latet*, car il rapporte immédiatement après de quelle manière Lysandre remporta la victoire : *non enim virtute sui exercitus*, etc. Il faut lire *nec, qua ratione consecutus sit latet*. — Dans la phrase *neque plura bona reminisci* (Alc. 1), le verbe *reminisci* ne donne pas de sens; il faut le changer en *eminisci* ou en *comminisci*. Comment peut-on construire le passage suivant du ch. 6 : *Itaque huic maxime putamus malo causam fuisse nimiam opinionem ingenii atque virtutis*. Nos éditeurs se sont bien gardés de l'expliquer. Si l'on conserve *causam*, qui manque dans plusieurs bons MSS, qu'on lise du moins *malorum*, mais *causam* peut être retranché hardiment. Au ch. 9 nous lisons *quem ut barbari incendium effugisse eminus viderunt, telis missis interfecerunt*, au lieu de *effugisse viderunt, telis eminus missis*. Et remarquons bien qu'il ne s'agit

pas ici de conjectures, mais de leçons dûment constatées par l'examen des codices. D'ailleurs les trois éditeurs n'ont pas horreur des conjectures, car ils admettent encore celle de Lambin au ch. 9 d'Alcibiade (*quod gladius ei erat subductus* au lieu de *etsi*,) quoique tous les critiques, à partir de Bosius, l'aient abandonnée. La conjecture inutile de Teveninus *quo tantum non omnes superabat* pour *quo tum omnes* (Dat. 1) est également approuvée par eux. M. Quicherat lui-même s'amuse à trancher dans le texte sans la moindre façon. Le pronom *ei* le gêne dans le passage du ch. 10 de Datame : *pollicitus est regi, se eum interfecturum, si ei rex permitteret* (mieux que *promitteret*), *ut, quodcumque vellet, liceret impune facere.* Il l'efface, malgré tous les MSS. Dans le même passage il change *dextra* en *dextram,* quoique l'ablatif se trouve dans tous les MSS., à l'exception d'un seul, et qu'il donne un sens meilleur.

On sait combien il importe de soigner la ponctuation, une virgule déplacée pouvant amener un contresens. M. Dübner est encore parfait sous ce rapport, mais les trois autres éditeurs laissent beaucoup à désirer. Ainsi ils lisent *Dionysius omnia, quae moveri poterant, Dionis in naves imposuit, ad eumque misit,* au lieu de *quae moveri poterant Dionis, in naves imposuit* (Dion. 4). Au ch. 4 de Datame nous trouvons même la phrase suivante : *Hac delatus, in Ciliciam egressus, inde dies noctesque iter faciens.* M. Sabatier lui-même a reculé devant une semblable ponctuation et il a écrit avec M. Dübner : *Hac delatus in Ciliciam, egressus inde, dies noctesque iter faciens.* Nous le voyons au contraire d'accord avec M. Quicherat pour insérer dans le traité mentionné à la fin du ch. 5 de Dion les mots : *cui maximam fidem uni habebat Dionysius.* Qui ne voit que dans ce cas il faudrait *haberet ?* (Dionysius doit être retranché).

L'explication de Cornélius Népos est très-difficile. Un grand nombre de tournures de cet auteur s'écartent du langage ordinaire et beaucoup de faits sont erronés. On ne peut guère déterminer jusqu'à quel point une édition destinée aux classes inférieures doit mentionner les irrégularités grammaticales, relever les erreurs historiques. Nous ne chercherons donc pas si les commentaires sont complets sous ces deux rapports. Nous examinerons seulement l'exactitude de ce qu'ils avancent.

M. *Sabatier* dit qu'il a évité de donner trop de développement à la partie grammaticale. C'est cependant la plus importante, mais on se contenterait du peu qu'on nous donne, s'il était toujours exact. Malheureusement ce n'est pas le cas; mainte fois l'éditeur vient se heurter contre les règles de la grammaire, ou tombe à côté du sens de l'auteur. En voici quelques exemples : « préf. *Lacedaemoni* autrefois le datif et l'ablatif de la 3me déclinaison se terminaient *également* au singulier par *e* et *i*. — Milt. 7 *quo imperio,* s. e. *dum functus est.* Quoi de plus commun cependant que cet ablatif absolu ? — Them. 5 *ab eodem gradu depulsus est; ab eodem gradu* de cette position. *Ab eodem* est évidemment *ab Themistocle.* Comment du reste *idem* peut-il signifier simplement *ce?* — Cim. 3 *contendere* pour *quam celeriter proficisci.* — Thr. 2 *neque vero hic non contemptus est primo a tyrannis, atque ejus solitudo,* phrase elliptique pour *neque vero hic tantum contemptus est, sed etiam multo magis ejus solitudo.* — Qu'apprennent des notes comme celles-ci : *Dubito an,* par élégance pour *an non; dubito* signifiant douter se construit ordinairement avec *quin* et le subjonctif ?

M. Sabatier a attaché plus d'importance à la partie historique et géographique

de son commentaire. « Nous n'avons pas craint, dit-il, d'être sous ce rapport aussi complet que possible. Non seulement nous avons relevé les erreurs que l'auteur renferme, mais nous avons encore indiqué toutes les circonstances, tous les détails où il se trouve en désaccord avec les autres historiens. » M. Sabatier se fait illusion, car il y a bien des erreurs dans Népos auxquelles il n'a pas touché (voyez p. ex. les notes sur la vie de Thrasybule), et il n'a pas procédé à ce travail avec toute l'exactitude désirable. Au passage *in oppido Citio est mortuus*, du ch. 3 de la vie de Cimon il donne cette note : « Thucydide et Plutarque disent qu'il fit le siége de Citium, que la ville fut prise, mais qu'il mourut d'une blessure qu'il avait reçue en combattant. » Or Thucydide (I, 112) et Plutarque (Cim. 19) rapportent que Cimon mourut devant Citium et que les Athéniens levèrent le siége après la perte de leur général. Thucydide ne donne pas la cause de la mort; selon Plutarque la plupart des historiens écrivent qu'il mourut de maladie; d'autres disent que ce fut d'une blessure. — On trouve du reste d'autres fautes historiques et géographiques dans les notes de M. Sabatier. En voici quelques unes : Il s'agit ici non des Scythes de l'Asie, mais des *Scythes de l'Europe,* qui occupaient le pays qui s'étend entre *le Taurus et l'Iaxarte.* » — *Vineae* galeries couvertes qui permettaient aux soldats d'avancer *dans la ville.* — *Cataonie ville*-et contrée de l'Asie Mineure. — *Testarum suffragiis,* c'est le jugement de l'ostracisme, que l'on appelait ainsi parcequ'on écrivait son suffrage sur une *coquille* enduite de cire. — Les Hermae étaient placés dans les vestibules des temples et des maisons particulières. — *Argilius quidam adolescentulus* (Paus 4) est pour M. Sabatier un grand homme : « on ne sait pas, dit-il, si c'était le nom de ce grand homme ou celui de son pays. »

M. *Pourmarin* explique moins que M. Sabatier et n'est pas plus exact. Il a pour système de donner une traduction libre des passages difficiles, mais une semblable traduction ne suffit pas toujours pour l'intelligence complète du texte. Ainsi l'élève comprendra-t-il le passage : *in proelii concursu abit res a consilio ad vires vimque pugnantium* (Thras. 1), quand il aura lu la note : « Dans la mêlée, tout dépend non plus des combinaisons, mais du nombre et du courage des combattants ? » Cette version est même incorrecte car *vires* désignant la force, la valeur des soldats pris individuellement, *vis* la force du corps entier, il faudrait du moins dire : du courage et du nombre des combattants. A d'autres endroits M. Pourmarin fait de véritables contresens, comme par exemple quand il traduit *ab eodem gradu depulsus est* par : il perdit même la possibilité de cet avantage »; *non tam generosus quam pecuniosus* (Cim. I) par « moins *illustre* que riche », et *suam fortunam occuli posse* (Alc. 8) par : « qu'il pourrait cacher son *élévation,* son *brillant destin.* » *Fortuna* signifie au contraire ici « la mauvaise fortune, son exil. » Au lieu de *Hoc in tempore nulla civitas Atheniensibus auxilio fuit* Nepos aurait dû dire, selon M. Pourmarin, *hoc tempore* sans la préposition *in.* Il ne remarque pas que *tempus* signifie ici *situation*, comme dans le passage de Cicéron : *in illo tempore civitatis quod post mortem Caesaris consecutum est* (Phil. V, 14, 38). *Exadverso,* dit-il, est plus usité que *exadversum* (Them. 3); *exadverso* est un barbarisme. Voici deux étymologies assez curieuses : *nubere, quasi nubem capere; privignus, quasi a priore viro genitus.* — On trouve d'autres inexactitudes dans les notes historiques et géographiques. Il place Datame, général d'Artaxerxès Mnémon du temps d'Hérodote, qui mourut vers 424 a. C.

(p. 72 n. 5). Ace (Ptolemaïs) est pour lui une ville de la Palestine; il l'écrit Acès; M. Sabatier la nomme *Acen*. Le dème *Alimus*, qui eut Thucydide parmi ses citoyens, devient *Calimonte*, bourg de l'Attique. Décélie est placée à 20 stades d'Athènes au lieu de 120, etc. etc.

On devait s'attendre à ne pas trouver des légèretés de ce genre dans le commentaire de M. *Quicherat*. Ce qu'il dit est généralement exact. Nous sommes loin cependant d'être toujours de son avis. Ainsi dans la vie de Cimon ch. 3 il explique les mots *quod hospitio Lacedaemoniorum utebatur* en disant : « il avait choisi pour lieu d'exil le territoire des Lacédémoniens; » mais il faudrait lire alors *usus erat*. Théopompe, dont Népos a emprunté ce détail nous donne le vrai sens de la phrase : *ὁ δῆμος μετεπέμψατο τὸν Κίμωνα νομίζων διὰ τὴν προξενίαν ταχίστην ἂν αὐτὸν εἰρήνην ποιήσασθαι*. M. Dübner explique bien le passage : « il était *πρόξενος* (patron, protecteur) des Lacédémoniens qui séjournaient à Athènes. » Dans la phrase de Lysandre ch. 4 *quem librum cum legisset probassetque, dum signatur, alterum pari magnitudine.... signatum subjecit*, le contexte demande qu'on donne à *legisset probassetque* Lysandre, à *subjecit* Pharnabase pour sujet. M. Quicherat, au contraire, considère Pharnabase comme sujet des trois verbes, sous prétexte qu'autrement la construction serait trop vicieuse. Il ne peut cependant ignorer qu'on en trouve de semblables dans Cornélius Népos. Ainsi dans cette phrase : *Spartam cum oppugnavit alterum tenuit cornu*, (Pel. 4, 3) le sujet de *oppugnavit* est Épaminondas, celui de *tenuit* est Pélopidas. (Cf. Dion, 2, 3; Phoc. 2, 3; Ham. 1, 5; Att. 8, 4). — Dans plusieurs de ses notes l'éditeur se crée des difficultés imaginaires. A la fin de la vie de Cimon, nous trouvons cette remarque sur le passage, *Sic se gerendo, minime est mirandum si et vita ejus fuit secura et mors acerba :* « *Acerba*, dolenda, luctuosa suis. D'autres entendent *acerba* dans le sens de *immatura;* métaphore prise des fruits qui ne sont pas mûrs. Cette interprétation est un peu subtile. » Elle est ridicule. Aux mots *offensum fortuna*, qui se trouvent un peu plus haut, il ne se contente pas de donner le sens, il ajoute : « Nous ne saurions être de l'avis de ceux qui entendent par là, *inopiâ pressum, egenum*. » Au lieu de combattre une interprétation impossible, M. Quicherat aurait mieux fait de nous dire que c'est le seul passage où l'on trouve *fortuna* pour *forte fortuna*, ce qui rend très-probable la leçon *fortuito*. A quoi bon la longue note sur la différence de *populiscitum* et de *plebiscitum* (Alc. n. 14)? Peut-il être question de plébéiens et de patriciens à Athènes? — On aurait désiré aussi un peu plus d'exactitude dans plusieurs détails historiques. En comblant la lacune du ch. 2 de Lysandre, M. Quicherat fait croire que le général Lacédémonien fit massacrer tous les habitants de Thasos; il sévit seulement contre les démocrates partisans d'Athènes. Les Thasiens étaient devenus les alliés des Athéniens après la victoire de Cimon, mais ils n'étaient pas restés fidèles, car ils se révoltèrent une seconde fois et furent soumis par Thrasybule. Après la bataille d'Aegos Potamos ils s'attachèrent de nouveau à Lacédémone. Le récit de Cornélius est donc inexact, Lysandre ne cherchant qu'à détruire le parti démocratique. Il est impossible que les Cadusiens, dont il est parlé au ch. 1 de Datame, habitassent entre le Tigre et l'Euphrate. On voit clairement par Plutarque (Artax. 24) qu'il s'agit ici du peuple du nord de la Médie, occupant le littoral de la mer Caspienne (non pas précisément les montagnes situées entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, comme disent MM. Pourmarin et Sabatier).

Le commentaire de M. *Dübner* se distingue avantageusement de ceux dont nous venons de parler. Au lieu d'éviter les difficultés, il les aborde franchement et les éclaircit ou les explique. Ce qu'il recherche avant tout c'est de faire pénétrer l'élève dans l'intelligence de l'auteur : par décomposition ou par rapprochement des synonymes il établit exactement le sens des termes latins, et il indique la portée des tournures ou des mots dignes de remarques. Nous citerons comme exemples quelques notes sur certains passages des premières vies, que les autres éditeurs ont laissés sans commentaire : Them. 6 *muros instrui. Instrui* pour *apparari,* préparer la construction, poser les fondements sur lesquels ils ne restait plus qu'à édifier, *exstruere.* — Ch. 8. *Supplicem non prodidit. Prodidit,* mieux ici que *tradidit,* à cause de la foi donnée. — Arist. 1 *postquam Xerxes in Graeciam descendit. Descendit,* suivant l'usage des Grecs qui disaient καταβαίνειν d'un homme ou d'une armée venant de la *haute* Asie. Le contraire est ἀναβαίνειν, et de là 'Ανάβασις Κύρου. — Paus. 3 *Aditum... conveniendi non dabat* est une redondance; *aditum* pouvait suffire; cependant ce mot est plus précisé par l'addition de *conveniendi,* « accès de manière à pouvoir lui parler. » D'ordinaire on dit « *locum dare conveniendi.* »

Dans la partie historique de son commentaire, M. Dübner n'a cherché aucunement à être complet, mais tout ce qu'il dit est rigoureusement exact. Il explique d'ailleurs tous les termes de géographie et d'antiquité, donne les détails historiques indispensables, relève les erreurs les plus grandes de Népos et ne manque jamais de rapprocher son auteur des sources où il a puisé, quand c'est nécessaire pour fixer le sens. Nous avons vu plus haut comment un fragment de Théopompe nous fait comprendre un passage de la vie de Cimon. Voici un autre exemple prouvant l'utilité et même la nécessité de l'étude des sources de Népos. Dans la vie de Pausanias on lit : « *procul ab eo loco infoderunt, quo erat mortuus.* Thucydide dit πλησίον που, non loin de, ce qui ne constitue pas cependant une différence réelle. En effet, *procul* est relatif et, par là même, signifie quelquefois une distance fort petite. C'est pour cela que l'on trouve dans les anciennes notes cette explication naïve : « *Procul* signifie quelquefois *non ita procul.* » Pour bien rendre le vague du latin, il faut donc traduire : *à quelque distance du lieu.* » (Comp. la n. 10 de la p. 24). L'examen des sources grecques aide souvent aussi puissamment à déterminer le sens exact de plusieurs termes, (comme *cognossent* p. ex. dit de la lecture d'une lettre du grec ἀναγιγνώσκειν p. 45, n. 4) ou à expliquer des tournures grammaticales peu usitées en latin (p. 36, n. 3).

Quoique notre plan ne soit pas de comprendre les éditions allemandes dans cette rapide revue, nous croyons cependant utile d'en citer les meilleures à titre de renseignement bibliographique : Corn. Nep. textu recognito, selectis aliorum suisque notis, maximam partem grammaticis illustr. *G. Fr. C. Günther.* 8. Halae 1820 (1 Thlr). — Cum selectis superiorum interpretum suisque animadv. ed. Aug. v. Staveren (Lugd. Bat. 1734 8 maj. — 1755 in-12 — 1773 ed II). Edit. nova auctior curante *G. H. Bardili.* Acc. Cornelii Nep. Fragmenta Guelpherbytana cum J. F. Heusingeri defensionibus omniumque vocabul. et rerum index Bosianus multo quam antea plenior et emendatior. 2 Tom. 8 maj. Stuttgardiae 1820 (1 1/6 Thlr.) — mit Anmerkungen, von *J. H. Bremi.* 4, bericht. Ausg. für Schulen. gr. 8. Zürich (1796, 1812) 1827 (5/8 Thlr.) — Grammat. und histor. erklaert von *A. Jaumann.* gr. 8. München 1829 (5/6 Thlr.) — Grammat. u.

sprachlich erklaert von *J. Chph. Dähne.* gr. 8. Helmstadt 1830. (1 Thlr.) — Aemilius Probus De Excellentibus ducibus exterarum gentium et Cornelii Nepotis quae supersunt. Summa cum fide edidit. varietatem lectionis antehac enotatam omnem collegit, e compluribus libris nunc primum collatis auxit, de librorum numero et auctoritate disseruit *Car. Lud. Roth.* — Praemissa sunt *G.Fr. Rinckii* Prolegomena ad Aemilium Probum, Basileae 1851. — Corn. Nep. Für Schüler mit erläuternden u. eine richtige Uebersetzung fördernden Anmerkungen versehen von *Johs. Siebelis.* 2 Aufl. gr. 8. Leipzig (1851) 1855. Teubner. (12 Ngr.) — Erklärt von *Karl Nipperdey* gr. 8. Leipzig 1849 Weidmann. (1/2 Thlr.) — Kleinere Ausg. 2 Aufl. gr. 8 (1851) 1856 (1/3 Thl.).

Nous recommandons surtout les éditions de Bremi et de Dähne pour le commentaire grammatical, celle de Roth pour la critique du texte, puis celles de Siebelis et de Nipperdey. La dernière est le meilleur travail qu'on ait fait sur Corn. Népos. Elle est remarquable sous tous les rapports. On trouve aussi d'excellentes choses dans le *Specilegium criticum in Corn. Nep.* du même auteur (Lipsiae 1850).

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté ministériel en date du 20 mai, le sieur *Anselot,* second instituteur à la section préparatoire de l'école moyenne de Soignies, est mis en disponibilité sans traitement, pour motif de santé.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Gand : maître de dessin dédoublant le sieur *Lammens,* (17 mai);

A l'école moyenne de St-Trond : directeur, en remplacement du sieur Timmermans, admis pour motif de santé à faire valoir ses droits à la pension, le sieur *Vanderstock,* premier régent; — premier régent, le sieur *Peeters,* actuellement second régent; — second régent, le sieur *Pierron,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement professeur surveillant à l'école normale de Nivelles (20 mai);

A l'école moyenne de Soignies : second instituteur à la section préparatoire, en remplacement du sieur Anselot, prémentionné, le sieur *Werncke,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur (20 mai).

— Le sieur *Albrecht,* ancien professeur à l'école normale de Saint-Nicolas, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour les cantons de Lokeren, Loochristy et Evergbem, en remplacement du sieur Van Scheerdyk, démissionnaire.

— Par arrêté royal du 20 mai, la modification suivante est introduite à l'article 1er de l'arrêté royal du 9 novembre 1859 :

« Le taux moyen pour lequel le minerval entrera dans la liquidation des pensions, est fixé, pour les années 1859 et 1860, au chiffre de 700 francs, pour les athénées de Bruges, de Mons, de Tournai, de Hasselt, d'Arlon et de Namur. »

— Un arrêté royal du 20 mai porte ce qui suit :

Par dérogation à l'art. 1er de l'arrêté royal du 16 avril 1851, le ministre de l'intérieur, est autorisé à ne convoquer les jurys de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, en 1859, que dans le courant du mois d'août, s'il y a lieu.

— *École de médecine vétérinaire de l'État à Cureghem.* Les examens d'admission s'ouvriront le lundi 11 juillet, au local de l'école à Cureghem-lez-Bruxelles, à huit heures du matin. Ceux qui désirent s'y présenter, doivent se faire inscrire chez le directeur de l'école avant le 5 juillet. Pour les conditions d'admission, et le programme de l'examen à subir voir le *Moniteur* du 26 mai.

— *École militaire.* Les examens pour le concours de 1859 s'ouvriront le 1er septembre pour les armes spéciales et le 1er octobre pour l'infanterie et la cavalerie. Les inscriptions doivent être prises respectivement avant le 1er août et le 1er septembre. On admettra cette année 30 élèves pour les armes spéciales, 45 pour l'infanterie et la cavalerie. Il sera admis en outre 2 élèves pour la marine. Le ministre de la guerre rappelle que la connaissance des développements de la géométrie analytique, tels qu'ils sont formulés dans le programme d'admission, est exigée au concours de 1859. Voir ce programme ainsi que les conditions d'admission au *Moniteur* du 27 mai.

— *Collections Dumont.* Il est ouvert au département de l'intérieur un crédit de 25,000 francs destiné à acquérir, au nom et pour compte de l'État, les collections minéralogiques ainsi que les manuscrits, notes et cartes se rapportant à ces collections, délaissés par feu M. André-Hubert Dumont, recteur de l'université de Liége (loi du 31 mai).

— *Institut supérieur de commerce à Anvers.* Un arrêté royal du 31 mai alloue à cet établissement un subside de 16,456 fr. 54 ct., comme complément de la part contributive de l'État dans les dépenses.

— Le *Moniteur* du 10 juin publie : 1° un arrêté royal du 26 mai contenant les dispositions adoptées pour le concours entre les établissements d'instruction moyenne du 1er degré ; 2° un arrêté royal de la même date qui autorise le ministre de l'intérieur à renouveler, en 1859, un concours entre les élèves des écoles moyennes ; 3° un arrêté ministériel portant organisation de ce concours ; 4° un réglement pour les épreuves par écrit des concours entre les athénées et colléges et entre les écoles moyennes.

— Par arrêté ministériel du 9 juin, la session du jury chargé de délivrer les diplômes d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, s'ouvrira à Gand, le lundi, 4 juillet, à 9 heures du matin.

Les inscriptions seront prises dans le bureau de l'administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

Voir pour les conditions d'admission, le *Moniteur* du 15 juin.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* du 4 juin donne la liste des ouvrages publiés en Belgique pendant le mois de mai, et déposés conformément à la loi sur la propriété littéraire. Nous y remarquons les suivants : Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas (1565—1580), avec notice et ann. par J.-B. Blaes, tome 1er ; Mémoires de Viglius

et d'Hopperus, avec notice et ann. par Alph. Wauters; Fables par J.-M.-G. Marique; Dialogue sur l'analyse, dialogue sur la grammaire, par Th. Rimbaut; Vocabulaire des commençants ou livre pour apprendre à parler, à lire et à écrire la langue française, par Van Diest; Solfége à l'usage des athénées, des écoles moyennes et des pensionnats, par P. Devigne.

— M. Durrup de Baleine, professeur-directeur de l'enseignement à l'institut des sourds-muets et aveugles de Liége, vient de recevoir du Gouvernement un subside pour aller étudier à Paris les nouveaux progrès que la science a introduits dans l'éducation des sourds-muets et des aveugles. (*Meuse.*)

— Il vient de paraître à Vienne une traduction en allemand de l'ouvrage de M. L. Van Rucklingen, *België onder Maria-Theresia* (la Belgique sous Marie-Thérèse). Ce travail est dû à la plume de M. Van Stubenrauch, professeur à l'Université de Vienne. Nous voyons avec plaisir que l'étranger donne ainsi une nouvelle preuve d'estime à un de nos littérateurs flamands.

— M. d'Otreppe de Bouvette, président de l'institut archéologique de Liége, a été nommé membre honoraire de la société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.

— Mgr De Ram, recteur de l'Université de Louvain a reçu du roi de Bavière la croix d'officier de l'ordre de St-Michel.

— L'académie des sciences de Munich a célébré en grande pompe son jubilé séculaire les 28, 29 et 30 mars. Cette fête a attiré dans la capitale de la Bavière un grand concours de savants. L'académie de Belgique y était représentée par trois de ses membres, MM. De Koninck, De Ram et Stas.

— M. Mariette, ancien consul de France, a retrouvé à Thèbes la tombe encore intacte du pharaon Amosis. Le roi était couché dans un cercueil recouvert sur toute sa surface d'une feuille d'or et armé de deux grands ailes. Une trentaine de bijoux d'une valeur considérable ont été recueillis dans le même cercueil : une hache d'or, rehaussée de figures sur fond bleu de lapis-lazuli, fixe surtout l'attention. Il y a quelques années, M. Mariette avait retrouvé aussi, dans la tombe d'Apis, des bijoux, qui ornent aujourd'hui le musée égyptien du Louvre : mais ceux d'Amosis sont bien plus précieux par leur nombre et leur qualité. Cette découverte d'une tombe royale intacte est unique. On dit aussi que M. Mariette a découvert à Abydos des statues colosales des premières dynasties qui ont gouverné l'Egypte.

— *Antiquités de Carthage.* Un article de M. Laboulaye, inséré dans le *Journal des Débats,* contient des détails intéressants sur les fouilles entreprises par M. Beulé sur la colline de Byrsa, l'acropole de Carthage et l'asyle primitif de la colonie de Didon.

Les antiques fortifications, que Scipion n'a pu détruire, ont été retrouvées, enfouies sous 56 pieds de cendres et de décombres. Sur le flanc le plus escarpé de la colline (celui qui regarde le port de Carthage), la muraille se compose de blocs de tuf énormes disposés par assises horizontales avec des parties rentrantes et saillantes. Elle a 31 *pieds* d'épaisseur, et dans son intérieur un passage et des salles ont été ménagés : au sommet auraient passé de front, non pas deux chars comme à Babylone, mais quatre chars. La face qui regarde l'ennemi est plane, compacte, propre à résister au bélier : elle protége un couloir large de 6 pieds qui met en communication une série de salles demi-circulaires qui se suivent

dans toute la longueur du mur comme les arcades d'un portique. Des traces d'étages sont encore visibles, quoique toute la partie supérieure des constructions ait été démantelée. « Ainsi se trouve confirmé, ajoute M. Laboulaye, le témoignage des historiens qui rapportent que les murs de Carthage avaient 30 pieds d'épaisseur, 45 de hauteur et qu'ils comptaient 3 étages. On pouvait y loger 300 éléphants, 4000 chevaux et 24,000 soldats. Il paraît que ces murs étaient ornés de frises qu'on peut considérer comme le principe des arabesques. » Sur la pente qui regarde l'orient, M. Beulé a découvert un grand édifice romain qui compte 160 pieds de façade, et qui n'a pu être déblayé qu'en partie : sept grandes salles terminées par des bassins, décorées d'ornement en stuc, de marbres précieux, de piédestaux, ont reparu à la lumière.

M. Beulé a pu déterminer la place et le caractère du temple de Jupiter, qui est d'ordre ionique. Il a recueilli aussi de nombreux fragments du temple d'Esculape qui occupait l'emplacement de la chapelle que le roi Louis-Philippe a fait élever en l'honneur de St-Louis. Ce temple était en marbre blanc, d'ordre corinthien, et d'un style tout-à-fait digne du siècle d'Auguste.

— A la séance annuelle de la société royale des antiquaires du Nord tenue à Copenhague le 14 mai, M. Lisch, directeur du musée des antiquités du Mecklembourg a présenté un grand vase en bronze adapté à une voiture à quatre roues et déterré en 1843 dans les environs de Schwerin. Des objets semblables ont été trouvés depuis en Allemagne et dans d'autres pays. M. Lisch croit qu'ils sont en rapport avec les chaudières de cuivre qui étaient exposées devant le temple de Salomon (1 Reg. VII, 27 sqq), ainsi qu'avec les tripodes d'Homère.

—

Nécrologie. — Sont morts en Belgique : M. *Hermans,* second professeur de mathématiques pour la section professionnelle, à l'athénée royal de Bruges ; — M. *Dubois,* ancien examinateur permanent à l'école militaire, ancien membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, à Bruxelles.

A l'étranger : M. *Achille Colas,* inventeur de la machine à graver les médailles et de la machine à réduire la ronde-bosse, à Paris ; — M. *Gibon,* professeur à l'école normale de Paris; — M. *Lejeune-Dirichlet,* professeur à l'université de Göttingue, l'un des huit associés étrangers de l'académie des sciences de Paris, et associé également de l'académie de Belgique : c'était un des géomètres les plus illustres de notre époque (1) ; — M. *J.-B.-A. Grangeret-Delagrange,* orientaliste distingué et conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris ; — M. *Johnson,* directeur de l'observatoire Radcliffe, à Oxford; — M. *Marie Aycard,* romancier, à Paris; — L'écrivain russe *Serge Aksakow,* à Moscou; — Le Dr *Lardner,* ancien professeur de physique à l'université de Londres, l'écrivain scientifique le plus populaire de l'Angleterre, à Naples; — M. *Otto Sendtner,* botaniste distingué, professeur à l'université de Munich, à Erlangen; — Le botaniste *Zeyher,* connu par ses travaux sur la flore de l'Afrique australe, au cap de Bonne-Espérance ; — Le célèbre philologue *Nägelsbach,* professeur à l'université d'Erlangen.

(1) C'est par erreur que nous avons dit, p. 179, que M. Lejeune-Dirichlet était physicien.

PRINCIPES DE LA POÉSIE ET DE L'ART LITTÉRAIRE (1).

I.

DE L'ESSENCE DE LA POÉSIE.

Qu'est-ce que la poésie? c'est, disent les uns, l'art de peindre la belle nature; c'est, disent les autres, le langage de la passion et de l'imagination. Aucune de ces définitions ne fait comprendre l'essence de la poésie, cette divine enchanteresse qui vient nous visiter aux jours de joie comme aux jours de douleur, et qui s'envole sur les aîles de l'imagination aussitôt que l'analyse prend son scalpel pour la disséquer. Celui qui en a le mieux défini la nature est celui qui la trouvant indéfinissable, l'a appelée *mystère*. Tâchons pourtant de soulever un coin du voile qui la dérobe à nos regards, et commençons par dire ce qu'elle n'est pas, nous concevrons mieux ensuite ce qu'elle est.

Horace a dit : *Ut pictura poësis;* et il indiquait par là les effets, la perspective, les procédés de la poésie. C'est bien; nous nous en expliquerons. Mais ne voir dans la poésie qu'une peinture, c'est confondre l'idéal avec l'apparence, le fond avec la forme, et condamner l'art à se traîner servilement dans l'ornière de l'imitation. L'art ne peut avoir pour principe l'imitation sans abdiquer son indépendance, sa vie propre, sa force créatrice. Il se dégrade en devenant la copie, au lieu d'être l'émule de la réalité. L'art puise dans la nature ses éléments, mais il les façonne à son gré, les transforme, les vivifie au souffle de l'idéal. La poésie, qui est la plus haute expression de l'art, apparaît, comme une reine, revêtue d'une robe éclatante et parée par la main des Grâces. Sa démarche tour à tour majestueuse ou légère, ses mouvements cadencés, ses paroles harmonieuses, l'éternel sourire dont ses traits sont empreints et que les larmes mêmes ne peuvent effacer, voilà ce qui compose sa beauté extérieure, mais cette beauté n'est qu'un reflet. Le monde de la pensée et du sentiment est le fond

(1) Cet article est un fragment d'un ouvrage didactique sur la *Poésie,* auquel l'auteur travaille depuis plusieurs années, et qu'il a interrompu pour écrire son *Histoire de la Poésie.*

de la poésie, le *beau* est son essence. Dans sa réalité concrète elle est L'EXPRESSION VIVANTE DU BEAU PAR LA PAROLE. C'est ainsi qu'elle se distingue des autres arts qui expriment le beau les uns par les couleurs, comme la peinture, les autres par les sons, comme la musique, les autres par les formes plastiques, comme la sculpture et l'architecture.

Mais le *beau* qu'est-il en lui-même? Ici qu'on nous pardonne notre langage métaphysique. Quand on remonte à l'essence des choses, on est dans le domaine de la philosophie, il faut bien parler sa langue. *Le beau est la splendeur du vrai,* dit Platon. Cette définition est exacte, et nous n'entreprendrions pas d'en donner une autre, si la formule platonique n'était pas trop abstraite et trop vague tout à la fois pour avoir prise sur l'imagination. Il resterait en effet à savoir ce qu'est le *vrai* et ce qu'il faut entendre par *splendeur*. C'est dans le sens philosophique que Platon emploie le mot vrai. Il ne s'agit pas dans sa pensée de l'existence phénoménale, mais de l'existence métaphysique ou ontologique. Le vrai pour le philosophe grec c'est l'*intelligible*. Quant à la *splendeur*, c'est l'éclat, l'irradiation extérieure, le vêtement splendide donné à la pensée.

Nous ne ferons qu'exprimer d'une manière plus saisissante et non moins philosophique la pensée de Platon, en disant : le beau, *c'est l'invisible se manifestant avec éclat à l'imagination et à l'âme par des formes visibles ou sensibles.* L'*invisible,* c'est le monde idéal tout entier, idée ou sentiment. Le premier objet de la poésie est donc Dieu considéré, non dans sa nature intime, ce qui est du ressort de la philosophie, mais dans ses œuvres. Ainsi Dieu, l'humanité, la nature, voilà le triple domaine de la poésie. Les *formes visibles ou sensibles* sont les différentes manifestations de l'idéal affectant l'imagination et l'âme par l'intermédiaire des deux sens cognitifs ou artistiques : l'œil et l'ouïe. Les couleurs et les formes plastiques s'adressent à l'œil, le son à l'ouïe. La parole captive tout à la fois l'œil et l'ouïe : l'œil par les figures ou les images et la symétrie du discours ou du vers ; l'ouïe par le nombre, par l'euphonie et l'harmonie imitative, enfin par les combinaisons de la mesure et du rhythme dans la versification. Les formes destinées à faire resplendir l'invisible s'adressent à *l'ima-*

gination. L'idéal à l'état d'abstraction, aussi bien que le réel à l'état brut, échappe au domaine de l'art. L'*image* est le terme qui réconcilie l'idéal avec le réel, c'est le lien des deux mondes, l'anneau qui unit le ciel à la terre. De là cette tendance de la poésie à matérialiser l'idée et à idéaliser la matière.

La forme poétique a deux caractères essentiels : l'*intuition* et le *rhythme*, la couleur et le son, c'est une peinture et une musique. L'*intuition* est la vision sensible de l'objet; le *rhythme* est la cadence qui doit se faire sentir en prose comme en vers, pour que le langage reçoive l'empreinte de la poésie. Toute la différence c'est qu'en prose cette cadence musicale n'étant pas soumise à une mesure régulière a plus de liberté dans ses allures. C'est dans ces conditions que le beau *se manifeste à l'âme*, car l'idéal entouré de tout ce prestige de la forme ne serait qu'un meteore, un feu-follet, s'il se bornait à produire une sensation fugitive : il doit se transformer en *sentiment*, cette intelligence du cœur. Alors seulement a lieu l'impression esthétique qui est le but immédiat de la poésie.

Le *beau*, pour arriver à sa complète manifestation dans l'art, doit établir *une parfaite harmonie entre l'idée et la forme*; de telle sorte que toute l'idée soit dans la forme, et que la forme soit au niveau de l'idée. L'antiquité classique nous offre ce type dans ses immortelles créations; Sophocle dans la tragédie et Phidias dans la sculpture en marquent l'apogée. Les temps modernes éclairés de la divine lumière du christianisme ont un idéal plus sublime, mais les formes de l'art sont moins parfaites, parce qu'il y aura toujours, quoi qu'on fasse, disproportion entre le fini et l'infini.

Tâchons de saisir la différence fondamentale qui sépare le *beau antique* du *beau chrétien*.

Le *beau antique* fait descendre dans la forme l'élément divin; son ciel c'est l'Olympe où vient s'asseoir la divinité sous une figure humaine. L'idée ne s'élève pas au-dessus de la forme. L'homme, l'idéal humain est le but suprême de l'art. Il y a véritablement équation entre l'idée et la forme sensible. De là l'unité, la simplicité, l'harmonie, la précision dans les différentes manifestations de l'art.

Le *beau chrétien* élève la forme vers l'idée divine, mais sans

espérer jamais d'égaler la splendeur de cet idéal sublime. L'idée de l'infini plane toujours avec une incomparable grandeur au-dessus de la forme. C'est donc dans la sphère du *sublime* que la pensée chrétienne se déploie. La forme, pour se mettre en harmonie avec l'idée, tend sans cesse à l'*universalité* et présente une *infinie variété* dans ses évolutions. La nature entière est appelée à rendre témoignage à son auteur.

Quand la forme, au lieu de s'élever vers l'idée, s'abaisse devant elle pour la laisser briller dans tout son foudroyant éclat, ce n'est plus le beau, c'est le sublime proprement dit, le sublime de la pensée qui demande à la forme d'autant plus de simplicité qu'elle doit marquer un plus grand contraste avec l'idée et ne pas troubler la lumière de l'idéal en renchérissant sur le sublime.

Nous avons cru ces considérations nécessaires pour faire comprendre que si l'antiquité nous offre le type du beau dans l'art par l'harmonie de l'idée avec la forme, l'idéal des nations chrétiennes est à une incommensurable hauteur au-dessus de l'idéal antique.

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux,

a dit le poète moderne. C'est ce souvenir qui fait qu'à l'apparition du beau nous nous sentons émus. La fibre esthétique est remuée en nous; je ne sais quel frisson sublime s'empare de tout notre être et transporte l'âme dans des régions inconnues, en l'arrachant à la sphère étroite de la réalité.

Le réel est étroit, le possible est immense,

dit encore le poète [1]. Le but final de la poésie est de nous élever à la contemplation de cette beauté incréée, universelle, éternelle qui n'est autre que Dieu lui-même.

La vraie poésie est tout entière entre un souvenir et une espérance : *le souvenir de la grandeur primitive de l'homme et l'espérance de la recouvrer un jour*. Tout ce qui de près ou de loin ne tient pas de cette grandeur n'est pas poétique, dans le grand sens du mot.

La poésie est donc un sentiment. L'idée pure s'adresse à l'in-

(1) Ces deux vers sont extraits de la seconde *Méditation* de Lamartine, adressée à lord Byron. « Cette pièce à elle seule vaut mieux que tout mon *Génie du Christianisme*, disait Châteaubriand. »

telligence, c'est le *vrai;* l'idée revêtue de formes sensibles s'adresse au cœur en passant par l'imagination, c'est le *beau;* et en élevant nos regards vers le ciel ce sentiment entraîne notre volonté vers le *bien.* Voilà la grande trinité de l'âme humaine accomplissant sa mission sur la terre aux applaudissements du ciel.

Mais comment se dégage, dans le domaine de la nature et de l'art, l'idéal poétique? Procédons par voie d'analyse, et prenons un *arbre* pour exemple. La notion de l'arbre telle que l'intelligence la conçoit, abstraction faite de son existence réelle, est-ce là l'idée constitutive du beau? Transportez-vous par l'imagination dans une vaste forêt, comme celles d'Amérique; contemplez, à la clarté mystérieuse de la lune dont les rayons brisés se jouent et scintillent en couronnant d'un diadème lumineux la tête des grands arbres chevelus, contemplez ces chênes séculaires aux larges troncs noueux, vieux gardiens des forêts qui étendent au loin leurs bras chargés de feuillage pour protéger de leur ombre les arbres d'alentour; et, tandis qu'ils sont là rêveurs et recueillis dans un majestueux silence, écoutez le murmure du vent dans leurs branches s'élevant comme un hymne de reconnaissance vers l'auteur de toutes merveilles, et vous sentirez alors la poésie de la nature.

L'idée constitutive du beau est donc l'idée divine, c'est un *symbole.*

Appliquons ce principe à quelques autres phénomènes de la nature et de l'art.

Pourquoi ces gigantesques ossements qu'on nomme rochers sont-ils beaux? Est-ce seulement à cause de la mousse qui les couvre, des oiseaux qui vont se nicher dans leurs fentes, des coteaux qui sont à leurs pieds, de la chevelure de forêts qui les couronne? Non, c'est parce qu'ils sont le symbole de la puissance, de la majesté, de la grandeur, et aussi de l'éternité par leur durée.

Pourquoi la mer est-elle sublime? Est-ce seulement parce que dans ses jours de calme, elle réfléchit l'azur des cieux, et parce que, dans ses jours de colère, elle vien en rugissant briser ses flots irrités contre le rivage? Non, c'est parce qu'elle est l'image de l'immensité, et que, en montrant à l'homme la grandeur de Dieu, elle lui rappelle aussi qu'il est le géant de la création, plus

grand que cette mer qui obéit au doigt divin sans concevoir le sublime mystère dont elle est l'emblème.

Pourquoi nos temples gothiques sont-ils beaux et sublimes dans leur masse sombre et imposante? C'est parce qu'ils invitent au recueillement, à la prière, et que leurs clochers et leurs dômes semblent jetés dans l'espace pour porter plus haut vers le ciel les élans de l'âme pieuse, nos hommages à l'Éternel.

Quel est l'indice de la beauté dans une figure humaine? Est-ce la finesse et la régularité des traits? Non, c'est l'expression d'une pensée ou d'un sentiment rayonnant à travers ces formes heureuses. Tel est le principe qui doit servir de guide à la peinture et à la statuaire. L'imitation des formes de la nature n'est que le premier mot de l'art, un jeu, un artifice; son dernier mot c'est la pensée de l'artiste, la création idéale incarnée sur la toile, sur l'argile, sur le marbre ou l'airain, et prête à se détacher du cadre ou du piédestal pour se mêler à la foule des vivants.

Les formes sont un moyen indispensable à la manifestation du beau, mais ne le constituent pas par elles-mêmes. — Quel nom donnera-t-on donc à l'éclat et à l'harmonie des couleurs et aux proportions des formes auxquelles le langage vulgaire attribue la beauté? Tout ce flatte l'œil ou l'ouïe est *joli*, et ne dépasse cette limite que quand l'impression pénètre jusqu'à l'âme. Une musique agréable et légère qui ne plaît qu'à l'oreille est *jolie*, si elle remue la fibre du cœur, elle est *belle*. Ainsi la beauté a différents degrés, selon qu'elle agit sur les sens ou sur l'âme. Dans le premier cas c'est le *joli*, la forme l'emporte sur l'idée; dans le second c'est le *beau* proprement dit, il y a fusion intime entre l'idée et la forme; et si l'impression révèle l'infini, c'est le *sublime*, l'idée déborde la forme.

L'âme doit donc être émue pour recevoir l'impression du beau. C'est ce qui a fait récemment définir la poésie : *l'émotion par le beau* (1). De là la nécessité pour le poète d'animer la matière par la personnification. Dans la poésie :

Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage.

Et quand le poète décrit la nature, s'il veut exciter au plus haut

(1) Lamartine, Cours familier de littérature, IVe entretien.

point l'intérêt, il doit y faire apparaître la personne humaine et y mêler le sentiment de l'infini.

II.

DE L'ART LITTÉRAIRE.

Si le beau est dans l'harmonie de l'idée avec son expression, il est clair que le grand principe de l'art est *l'alliance intime du fond et de la forme*. Otez à un rocher ses ornements, vous n'aurez plus qu'un immense bloc de pierre informe, un gigantesque cadavre écrasant par sa masse, mais aussi par sa monotonie et incapable d'éveiller en vous le sentiment de la beauté. Enlevez à la mer le mouvement de ses vagues et les reflets du ciel, et, au lieu de l'impression sublime et vivante de l'immensité, il vous restera quelque chose de monotone et de triste comme l'aspect du désert, quand la voix du *Simoun* ne vient pas le réveiller de son immense sommeil. Il en est ainsi de la littérature.

L'art littéraire ne peut pas plus que tout autre art vivre sans esthétique. Vous avez beau exposer des vérités philosophiques et historiques, tant que vous ne les aurez pas revêtues de formes saisissantes capables de captiver l'homme mental tout entier, vous resterez en dehors de l'art littéraire. Clarté, précision, pureté, élégance, dignité, naturel, harmonie, qualités essentielles mais élémentaires, et qui ne sont que des degrés pour parvenir à l'art dont la mission est de nous passionner pour le vrai et pour le bien comme pour le beau.

Si l'art littéraire est souvent méconnu, il ne faut l'attribuer qu'à la négligence et à l'indifférence de la forme chez les hommes d'abstraction et d'analyse qui croient avoir tout fait quand leur idée est clairement rendue. Un autre écart bien plus funeste est le culte exclusif de la forme qui réduit l'art à un tissu de bagatelles sonores : *nugæ canoræ*. Il n'y a qu'une forme pour chaque idée, mais l'art suprême est de la saisir. Il faut pour arriver là un travail de style d'autant plus grand qu'il doit moins se faire sentir. Cependant l'esprit s'y fait par l'exercice et finit par saisir la forme en même temps que l'idée.

Le grand obstacle est la confusion de la *parole* avec l'art du *style*. Il ne suffit pas d'écrire naturellement pour bien écrire.

Il faut de l'unité, de l'ordre, du mouvement dans les pensées, des développements harmonieux, du choix, des nuances dans l'expression, car le style est dans l'ensemble, et non dans les détails pris isolément, quelque brillants qu'ils soient. Les qualités essentielles elles-mêmes exigent de longues méditations et une connaissance approfondie de toutes les délicatesses, de toutes les finesses, en un mot de toutes les ressources du langage. Si l'on ne se servait de la langue que comme d'un miroir pour contempler sa pensée, le travail de l'expression ne serait plus qu'un jeu de mécanisme, une fantaisie d'artiste rêvant une perfection idéale. Pour l'homme sérieux qui veut mêler l'utile à l'agréable, ce serait souvent une puérilité. Mais comme l'écrivain se propose avant tout de communiquer ses idées à ses semblables, il doit travailler son style jusqu'à ce qu'il soit parvenu à laisser lire sa pensée à travers l'expression comme une perle que l'œil découvre au fond d'un ruisseau sous la transparence d'une eau limpide.

On ne saurait trop y réfléchir : la parole vulgaire et sans préparation n'est pas plus l'art que la maçonnerie n'est de l'architecture.

III.

DE LA PROSE ET DES VERS.

Maintenant que nous avons suffisamment fait comprendre ce qui distingue l'art littéraire de la parole, disons un mot des deux instruments que le langage fournit au littérateur : la prose et les vers. Nous disons la prose et les vers, car ceux qui établissent la distinction entre la poésie et la prose ne nous paraissent pas avoir compris l'art littéraire. La poésie ou l'expression du beau par la parole n'est pas l'unique privilége des vers. Il y a des vers sans poésie comme il y a de la prose sans littérature. L'Alinde de La Mesnardière n'est pas plus de la poésie que les paroles de M. Jourdain ne sont de la prose (littéraire, bien entendu). Ceux qui n'admettent pas de prose poétique font un mauvais jeu de mots. Le Télémaque pour être en prose n'en est pas moins un beau poëme, et pour être un poëme il n'en est pas moins de la belle et bonne prose. Ce n'est pas que tout sujet puisse être indifféremment traité en prose ou en vers. Loin de là.

Le vers est plus favorable à l'idéal poétique que le langage non mesuré. Ce qui s'élève au-dessus de la réalité n'étant pas vulgaire ne doit pas être exprimé vulgairement. Pour s'emparer de l'homme dans tout son être et le plonger dans une sorte d'ivresse des sens et de l'âme, pour trouver une harmonie de style qui réponde à l'harmonie des sentiments, il faut un langage exceptionnel. Le vers par ses cadences et ses vives couleurs est éminemment propre à donner à la pensée ou au sentiment le plus de relief possible. Nos idées, quand elles sont jetées dans ce moule par une main habile, deviennent comme autant de médailles marquées d'une ineffaçable empreinte. Ainsi l'épopée homérique qui retrace des événements merveilleux, la tragédie qui met en scène des héros d'une grandeur idéale, le lyrisme qui exprime l'enthousiasme ont besoin du vers pour atteindre leur perfection artistique.

L'éloquence, au contraire, la philosophie et l'histoire qui ne sortent pas du domaine de la réalité ne peuvent s'exprimer qu'en prose. En effet l'éloquence dont l'improvisation est la vie, la philosophie qui descend dans les entrailles d'un sujet pour en sonder tous les replis, l'histoire enfin qui raconte les événements tels qu'ils se sont passés ne peuvent s'accommoder du ton ni des caprices de la poésie versifiée.

Parler ainsi, c'est distinguer les genres. Mais prétendre que la prose n'est destinée qu'à instruire, et la poésie à plaire et à émouvoir, c'est établir une distinction arbitraire qui équivaut à la confusion. Serait-il défendu à l'orateur, au philosophe, à l'historien de plaire et d'émouvoir? Et si l'erreur emprunte les plus brillantes couleurs pous fasciner l'imagination des hommes, faut-il que la vérité apparaisse nue et sans charmes à l'intelligence humaine?

On le comprend, pour que l'alliance du fond et de la forme soit complète, il faut qu'il y ait une parfaite convenance entre la pensée et le style; il faut que les couleurs soient appropriées à la nature du sujet qu'on traite. Outre les qualités essentielles qui conviennent à tous les styles, il y a, sans parler de ces nuances, de ces combinaisons, de cette dégradation de couleurs dont le secret constitue le génie de la forme, il y a, dis-je, un ton général qui convient à chaque genre et qu'il faut savoir saisir pour être

écrivain. A un sujet élevé un ton élevé; à un sujet simple un ton simple. C'est une véritable équation littéraire entre la pensée et le mot qui la met en dehors.

Ainsi la philosophie ayant pour but d'éclairer l'esprit, son langage doit être clair et précis comme la pensée qu'il exprime. Il ne lui est pas défendu d'être brillant, mais dans une certaine mesure: ses couleurs doivent être sobres et sévères; l'image ne doit servir que de cadre à l'idée. Le style figuré n'est pas l'essence du langage philosophique. Cependant comme il n'y a pas de forme littéraire sans figures de pensées ou de mots, on peut les employer pourvu que ce soit avec discernement. Le langage de la raison n'est pas celui de l'imagination, qu'on y prenne garde. Le vague, les teintes vaporeuses qui conviennent parfois à la poésie, parce qu'elle fait rêver au delà du réel, ne sauraient convenir à l'expression de la pensée philosophique. Le mot propre, le mot vrai, juste et fort, voilà le style philosophique. Il doit être accentué, il doit avoir du mouvement, mais sans jamais voiler la vérité. Les figures de mots sont toujours de mise dans les comparaisons, dans la description des phénomènes physiologiques, psychologiques ou moraux, jamais dans l'exposition des doctrines, jamais dans l'analyse de l'idée métaphysique. Quant aux figures de pensées : interrogation, exclamation, apostrophe, etc. elles vont à toute espèce de sujet, mais doivent naître d'elles-mêmes sous la chaleur de l'inspiration ou de la conviction.

L'histoire de son côté ayant la réalité pour objet ne peut présenter les faits autrement qu'il ne se sont passés. L'historien ne peut créer que dans les détails, en montrant les conséquences des faits qu'il expose, en analysant les mobiles de la conduite des personnages, à la double lumière de l'expérience et du cœur humain. La véracité, la gravité de l'histoire ne permettent l'emploi du langage poétique que dans les portraits, les descriptions de batailles, les grands drames révolutionnaires et les grandes actions des héros où l'histoire tient de l'épopée.

L'éloquence enfin peut parcourir toute la gamme du style, elle se prête à tous les tons. Mais elle n'est véritablement poétique que quand elle cherche à persuader, à émouvoir. Quand elle ne vise qu'à la conviction, elle raisonne, elle argumente selon les

procédés de la philosophie dont alors elle imite le langage.

C'est en respectant ces hautes convenances littéraires que l'écrivain réalisera l'intime alliance du fond et de la forme; c'est par là que l'art parviendra à toute sa perfection.

FERD. LOISE.

Tournai.

L'ORAISON FUNÈBRE A ATHÈNES.

(2me article).

Hypéride, contemporain de Démosthène, fut avec lui et Lycurgue à la tête du parti anti-macédonien ou vraiment patriotique. Il ne combattit pas Philippe seulement par ses discours, mais dans la guerre d'Eubée (350) il équipa à ses frais deux trirèmes (1), et plus tard, en 340, il prit part à l'expédition de Byzance (2). Avec Démosthène il souleva les Grecs contre Alexandre et se trouva sur le champ de bataille de Chéronée. Même après le désastre de cette journée, il eut encore le courage d'organiser une nouvelle ligue contre Antipater, successeur d'Alexandre (3). Une double victoire remportée par les Grecs, en Béotie et sous les murs de Lamia, fut la récompense de ses efforts. Mais la joie de ce succès ne tarda pas à être troublée par la perte du général Léosthène et d'une partie de l'armée grecque. C'est alors qu'Hypéride prononça cette oraison funèbre où le patriotisme et l'éloquence jetèrent leur dernier éclat. Car bientôt, après la bataille de Crannon, pris à Egine où il s'était réfugié, il fut mis à mort sur l'ordre d'Antipater. Celui-ci, d'après Plutarque (4), lui fit couper la langue; admirable hommage rendu par le meurtrier à la puissante éloquence de sa victime. D'après Photius (5), c'est l'orateur lui-même, qui, pour ne pas être forcé à répondre aux questions du tyran, s'arracha la langue, beau trait qui termine dignement une belle vie.

(1) Photius Cod. 266 p. 496.
(2) Phot. Cod. p. 495. — Plut. Phoc.
(3) Plut. Phoc. 23. — Phot. 496. — Justin XIII, 5.
(4) Plut. Dem. 28.
(5) Phot. p. 496.

Chez les Grecs l'influence politique avait pour condition première l'éloquence, et l'une se mesurait sur l'autre. Hypéride, qui, comme citoyen, a joué le premier rôle, après Démosthène, dans les événements politiques de son temps, a brillé comme orateur au second rang, à côté de Lycurgue et d'Eschine. Tous les anciens auteurs qui ont parlé de lui, sont unanimes sur ce point. Selon Photius, on le comparait à Démosthène, et l'on ne savait à qui donner la préférence (1). Diodore de Sicile (2) en parlant de son oraison funèbre, dit en termes exprès qu'Hypéride fut alors le premier des orateurs par la force de son éloquence et par son aversion pour la Macédoine; Démosthène, ajoute-t-il, était alors en exil, condamné dans le procès d'Harpalus. Cicéron (3) et Quintilien (4) parlent de lui avec le plus grand éloge et le citent parmi les principaux orateurs attiques. Pour avoir une idée exacte de la haute opinion que les anciens avaient de l'éloquence d'Hypéride, il suffit de lire ce passage du prince des orateurs romains (5) : « Je souhaite à l'orateur, dit-il, qu'à la nouvelle qu'il doit parler, les bancs soient promptement occupés, que l'enceinte se remplisse, que les greffiers s'empressent d'offrir et de céder leurs places, que l'auditoire soit nombreux et le juge attentif. Quand il se lève pour parler, je veux que l'assemblée réclame le silence; que ce silence soit suivi de fréquentes marques d'approbation, d'exclamations, que l'on rie, que l'on pleure au gré de l'orateur; enfin que celui qui assiste de loin à ce spectacle, lors même qu'il ignore de quoi il s'agit, comprenne que l'on y prend plaisir et que c'est Roscius qui occupe la scène. Sachez que celui qui obtient de pareils succès est un orateur attique, comme l'étaient Périclès, *Hypéride,* Eschine et surtout Démosthène. »

Hypéride a prononcé 52 discours selon les uns, 77 selon les autres (6). Jusque vers le milieu de notre siècle on n'en avait que des fragments, nombreux il est vrai, mais sans aucune valeur (7).

(1) Phot. p 495.

(2) XVIII, 13 : « *τῷ πρωτέυοντι τῶν ῥητόρων τῇ τοῦ λόγου δεινότητι καὶ τῇ τῶν Μακεδόνων αλλοτριότητι.* »

(3) Cic. Brut. 82, 84; de Or. III, 7; Or. 26, 31.

(4) Quint. X, 1, 77; XII, 10, 22.

(5) Cic. Brut. 84.

(6) Phot. p. 495. — Pour quelques détails sur ces discours, v. Fabric. Bibl. Gr. II, p. 857 — 862.

(7) Denys d'Halic. (Dém. 57) et Libanius (Argumenta) lui attribuent le discours *περὶ τῶν πρὸς 'Αλέξανδρον συνθηκῶν*, qui ordinairement se trouve imprimé avec ceux de Démosthène, mais qui ne peut appartenir à ce dernier, puisqu'il a été prononcé en son absence. D'autres disent qu'il est de l'orateur Hégésippe.

Mais en 1848 un savant anglais, voyageant en Orient, eut l'occasion d'acheter en Égypte un manuscrit que deux Arabes avaient trouvé en fouillant les tombeaux aux environs de Thèbes; ce manuscrit contient deux plaidoyers presque entiers, dont l'un est la défense d'Euxénippe; l'autre celle de Lycophron, et qui répondent très-bien à l'idée qu'on s'est faite d'Hypéride d'après les témoignages des anciens. Après ces deux discours on vient de retrouver aussi l'oraison funèbre de notre orateur : c'est M. Babington qui le premier l'a publiée; c'est aussi à lui qu'on doit la publication des deux autres. Bien que dans cette harangue il y ait beaucoup de lacunes, au commencement surtout et vers la fin, M. Babington pense qu'il ne nous en manque qu'une petite partie. Dans plusieurs passages le texte est corrompu, souvent inintelligible, et malgré les corrections et l'examen critique faits par l'éditeur anglais et surtout par le savant Cobet, toutes les difficultés n'ont pas encore été éclaircies.

Il est au-dessus de nos forces de rétablir ces passages corrompus ou même de les discuter philologiquement; nous ne voulons que lire le discours pour en comprendre le sens et pour soumettre au lecteur les réflexions que cette étude nous aura suggérées.

Déterminons d'abord la situation dans laquelle se trouvait la Grèce, lorsqu'Hypéride fut appelé à faire l'éloge de Léosthène et des citoyens morts pour la patrie. Jusqu'ici les Grecs avaient lutté en vain contre la domination macédonienne; depuis Philippe ils s'étaient peu à peu soumis au joug étranger, mais sans renoncer encore à leur indépendance. Ils n'attendaient qu'un moment favorable pour la reconquérir, et ils crurent l'avoir trouvé à la mort de Philippe; en effet Alexandre était encore jeune, et de plus se trouvait occupé en Illyrie. Leur soulèvement aboutit au sac de Thèbes et à l'asservissement complet de la Grèce; le vainqueur leur imposa ses garnisons, les obligea à le reconnaître comme chef suprême et à marcher avec lui à la conquête de l'Asie (336). Treize années s'étaient ainsi passées dans la résignation et dans l'attente d'une occasion plus heureuse, lorsqu'arriva la nouvelle de la mort d'Alexandre (323) et de la nomination d'Antipater comme gouverneur de la Macédoine et de la Grèce. Ce fut l'heure où la Grèce oppressée put légitimement espérer de chasser l'étranger. Le grand conquérant était mort; son armée était restée en Asie sous le commandement de Perdiccas : Antipater n'avait qu'une faible troupe pour maintenir son autorité.

Hypéride, à la tête du parti national, élève la voix et pousse Athènes à l'insurrection; il parcourt la Grèce, éveillant, encoura-

geant, ralliant partout les amis de la liberté. L'exilé Démosthène se joint à lui, enflamme tous les esprits, gagne des alliés à la cause nationale, et mérite par ces services d'être rappelé dans sa patrie (1). Hypéride organise une ligue, à laquelle accédèrent presque tous les états grecs, tant ils avait repris confiance : Athènes surtout se montra active et énergique et mit sur pied un corps d'armée qui rappelait des temps meilleurs. Le commandement en chef des forces alliées fut confié à Léosthène, qui ramena de l'Asie un grand nombre de mercenaires. Guerrier habile et digne de la confiance de ses concitoyens, il remporta deux victoires, l'une sur les Béotiens alliés de la Macédoine, l'autre sur Antipater dans les champs de Lamia; força celui-ci à se renfermer dans la ville et le serra de si près qu'il le réduisit à demander la paix. La guerre eût été finie et l'indépendance de la Grèce consolidée, si le peuple d'Athènes, enivré par ces succès, n'eût exigé d'Antipater qu'il se rendît à discrétion. Les assiégés refusèrent, firent une sortie dans laquelle ils furent repoussés mais qui coûta la vie à Léosthène. Jusqu'à ce jour les Grecs avaient donc été constamment victorieux; les amis de la patrie, Hypéride surtout, un des auteurs les plus actifs de cette guerre, durent se réjouir et s'enorgueillir de l'heureux résultat de leurs efforts. De quelle admiration, de quelle reconnaissance Hypéride ne devait-il pas être pénétré pour ces hommes, qui à sa voix étaient accourus de toutes parts avec tant d'empressement sous l'étendard de l'indépendance, qui avaient si généreusement réuni leurs forces et sacrifié leur vie pour reconquérir la liberté nationale! En lisant son discours, on voit que l'orateur a été inspiré par ces deux sentiments, l'admiration et la reconnaissance. Ce n'est pas un rhéteur qui parle pour flatter le peuple et reste lui-même froid au récit des grandes actions; c'est un ami de la patrie à qui le cœur dicte les paroles qu'il prononce et qui rend les derniers honneurs à des amis morts pour une si sainte cause. Aussi cette harangue est-elle pleine d'une véritable éloquence: « Pectus est quod disertos facit. » Elle ne le cède en rien à celle de Périclès; Longin va même jusqu'à la regarder comme supérieure (2). Que cela ne nous étonne point. Comme Périclès, Hypéride aima sincèrement l'honneur de sa ville natale, sa gloire, sa liberté; de plus il désira l'indépendance de la Grèce entière. Périclès chercha plutôt à élever Athènes aux dépens des autres états; il voulut qu'A-

(1) Justin XIII, 5; Plut. Dém. 27; Phot p. 494.
(2) De subl. sect. XXXIV.

thènes devînt le centre d'un empire grec; chez lui il y avait plus d'ambition pour sa ville natale, chez Hypéride plus de dévouement au salut commun de tous les Grecs. Enfin les causes et les circonstances de la guerre lamiaque étaient peut-être plus graves et plus solennelles que celles de la guerre du Péloponnèse. Ici l'indépendance d'Athènes et de la Grèce n'était pas sérieusement menacée : l'une et l'autre ont, il est vrai, fini par reconnaître momentanément la suprématie de Sparte; mais la faute en est à la mort prématurée de Périclès et à la trahison d'Alcibiade, plutôt qu'à l'habileté et aux forces du Péloponnèse. Les intérêts en jeu étaient loin d'avoir la grandeur et l'élévation de ceux pour lesquels les Grecs combattaient au temps d'Hypéride. Car en 323, Athènes et ses alliés ne luttaient pas pour obtenir l'hégémonie sur les autres Grecs, mais pour regagner leur propre liberté, confisquée depuis tant d'années au profit de l'étranger; il s'agissait de l'existence des Grecs qui ne pouvaient vivre sous la tyrannie arbitraire et violente des Macédoniens : c'était une guerre sainte dont l'issue devait rendre à la Grèce ses lois, ses gouvernements, sa nationalité, ou bien la prosterner pour toujours aux pieds d'un vainqueur orgueilleux et brutal, qui devait la bâillonner et la charger de chaînes. Résurrection glorieuse, ou mort définitive et violente, telle était l'alternative dans laquelle se trouvait la Grèce.

Pénétré de la grandeur du sacrifice que les Grecs ont fait, et de la bravoure qu'ils ont montrée, Hypéride craint que ses paroles ne restent au-dessous de leurs exploits, mais il reprend courage en songeant que son auditoire, témoin oculaire de leurs belles actions, complétera ce que l'orateur aura pu oublier. Il n'y a ici ni affectation, ni exagération comme dans l'exorde de Lysias; ces paroles sont simples et vraies. Il était en effet difficile de parler dignement de ces hommes qui, alors que les garnisons macédoniennes occupaient la plupart des villes grecques, et que le désastre de Thèbes leur montrait à quelle vengeance ils s'exposaient, n'hésitèrent point à prendre les armes et à se soulever contre les satellites du tyran.

La ville, poursuit-il, mérite des éloges pour avoir entrepris une guerre plus belle et plus noble que toutes les précédentes; l'armée, pour avoir fait preuve d'un courage digne de ses ancêtres; Léosthène, pour avoir conseillé cette guerre et s'être conduit si vaillamment sur le champ de bataille. Nulle vanité, nulle flatterie dans ces paroles. C'est Athènes, comme nous l'avons dit plus haut, qui donna l'im-

pulsion de ce soulèvement général, et fournit le noyau de l'armée alliée ; et l'orateur n'a pas tort de proclamer cette guerre plus noble que toutes les autres, vu la grandeur du but, des sacrifices et des dangers. Il faut encore remarquer ici un beau trait de caractère, peu commun dans l'antiquité. Bien qu'il soit, selon le témoignage de l'histoire, un des principaux fauteurs de cette insurrection contre les Macédoniens, il abandonne à Léosthène tout l'honneur de l'initiative. C'est une remarque à faire pour tout ce discours : nulle part il ne parle de lui-même, ni du grand rôle qu'il a joué dans les événements, ni de son opposition constante aux projets de la Macédoine, ni des services personnels qu'il a rendus à la cause de la Grèce dans les guerres contre Philippe, voulant prouver par ce silence sur sa conduite, qu'il avait toujours eu en vue l'intérêt de la Grèce, jamais le sien propre.

Il semblerait qu'il ait déjà donné le sujet et la division de sa harangue ; l'éloge d'Athènes, celui des guerriers en général, celui de Léosthène en particulier. Mais doué de plus de goût et de tact que ses prédécesseurs, il sent que le premier point serait déplacé. Ce n'était pas tant l'histoire d'Athènes qui pouvait intéresser en ce moment les auditeurs, que la description nette et claire de leur situation vis-à-vis de l'ennemi. D'ailleurs l'éloge d'Athènes était une matière usée qu'il ne pouvait ni rajeunir sans surpasser les exagérations des orateurs antérieurs et tomber avec eux dans le ridicule, ni exposer dans toute sa vérité nue et sincère sans blesser l'orgueil populaire, habitué à ces louanges démesurées.

Voulant cependant dire un mot de sa patrie, il la compare au soleil qui éclaire de ses rayons bienfaisants la terre entière et donne à chaque homme le moyen de pourvoir à son existence ; comparaison grandiose, mais justifiée par l'histoire d'Athènes.

Il ne parlera donc que de Léosthène et des autres citoyens tombés sous le fer des ennemis. L'exorde, comme nous voyons, est simple et naturel ; la phrase sur Athènes le relie au corps de la harangue. La confirmation se divise en deux parties ; d'abord l'éloge des Athéniens, et notamment celui de Léosthène et celui des autres guerriers (v. 32—135). Dans la seconde partie l'orateur prouve que ces hommes sont heureux, d'abord parce que partout et toujours parmi les vivants on chantera leur gloire, ensuite parce que même dans l'autre monde on leur rendra de grands honneurs (v. 135—212).

Parcourons rapidement ces divers points.

L'orateur est en apparence embarrassé pour trouver une entrée en matière. Parlera-t-il de l'origine illustre de chacun de ces hommes et de leur éducation? Mais ils sont autochthones : ce qui rend oiseuse ici la question de leur naissance. D'un autre côté le courage et le dévouement qu'ils ont montrés dans les circonstances actuelles prouvent qu'ils ont reçu une bonne éducation. Le plus simple, selon l'orateur, sera donc de faire connaître leur bravoure et les nombreux bienfaits dont ils comblé la patrie et tous les Grecs. Pourquoi glisse-t-il si rapidement sur les deux questions précédentes? Pour le même motif qui lui a fait passer sous silence l'histoire d'Athènes ; c'étaient des questions que depuis un siècle tous les orateurs avaient traitées avec tous les détails imaginables, et sur lesquelles il aurait été difficile de dire quelque chose de neuf. Il est peut-être le seul qui ait compris, ce qui avait échappé à ses devanciers, que l'oraison funèbre, à Athènes, était un discours de circonstance, où l'on devait avant tout parler de l'état actuel des choses, montrer aux auditeurs ce qu'on avait déjà gagné, ce qu'on pouvait encore espérer, quels sacrifices il fallait encore faire pour atteindre le but, montrer la sainteté de la cause qu'on défendait pour raffermir l'amour de la patrie chez les uns, l'éveiller chez les autres. Se bornant donc sagement à l'actualité, Hypéride indique d'un mot l'état de servitude dans lequel la Grèce a gémi jusqu'alors, la vénalité par laquelle certains hommes ont obscurci l'ancienne gloire d'Athènes, le besoin qu'avait la Grèce d'une capitale, et la capitale, d'un homme qui pût prendre en main la direction des affaires ; il rappelle le dévouement de Léosthène, qui dans des circonstances si difficiles s'est chargé généreusement de rendre la liberté aux Grecs. Il raconte ensuite sommairement les principaux événements de l'expédition ; les deux victoires remportées par Léosthène, la mort du général, ses qualités militaires, l'habileté des mesures prises par lui, qui ont eu pour effet de faire essuyer un échec aux ennemis, même après sa mort (1).

Mais craignant d'éveiller par ces louanges adressées à Léosthène seul, la susceptibilité de l'esprit démocratique, il se justifie en disant que dans la guerre la gloire du général rejaillit sur les soldats ; l'un doit être loué pour avoir distribué habilement ses ordres, les autres, pour les avoir vaillamment et heureusement exécutés. Cette

(1) L'orateur parle ici d'un combat que, peu après la mort de Léosthène, Antiphilos livra à Léonnat, général d'Antipater, qui revint de l'Asie, avec une armée considérable.

phrase le conduit à l'éloge des simples guerriers, qu'il tire surtout des circonstances qui accompagnèrent cette guerre. Mieux inspiré que Gorgias, Lysias et les autres, il a eu l'heureuse idée de montrer le courage du soldat excité et fortifié par la vue de Thèbes renversée et asservie ; il fait voir ainsi aux yeux de tous les grands désastres que ces hommes ont détournés de la patrie, mais aussi la nécessité pour Athènes et la Grèce de réunir toutes leurs forces, toutes leurs ressources afin de conjurer le péril imminent. Il reviendra plus tard sur ce point. Une autre circonstance que l'orateur a relevée très-à propos, c'est que le théâtre des hauts faits qui viennent de s'accomplir, est en même temps le lieu où se réunit le conseil des Amphictyons. Deux fois chaque année les députés de tous les états grecs se rappelleront la grande journée de Lamia; tant que ce conseil existera le nom des combattants sera célébré et cela par la Grèce entière. Athènes sera félicitée à chaque réunion sur le dévouement de ses enfants, et grandira ainsi dans l'estime et l'admiration des autres états grecs. Cette considération si habilement amenée a dû faire une grande impression sur les auditeurs et leur inspirer une nouvelle ardeur ; elle a dû leur faire envier le sort fortuné de leurs compatriotes qui avaient reçu une mort si glorieuse pour eux-mêmes et pour la patrie.

Nous relèverons ici en passant quelques paroles dictées uniquement par la vanité nationale. « Jamais, dit Hypéride, armée moins nombreuse n'a combattu contre des ennemis plus forts (v. 105). » Selon l'histoire au contraire les Grecs l'emportaient en nombre sur les Macédoniens ; leur armée comptait 30,000 hommes, celle d'Antipater 13,600 ; et même après le départ des Étoliens qui réduisit l'armée alliée à 22,000 combattants, elle était égale en nombre à celle de Léonnat qui vint au secours d'Antipater (1).

L'orateur altère ici considérablement les faits, mais son zèle patriotique peut lui servir d'excuse.

Pour faire sentir quelle reconnaissance et quels honneurs méritent ces défenseurs de la cause nationale, il est juste, poursuit-il, d'examiner ce qui serait arrivé s'ils avaient combattu avec moins de bravoure. Toute la Grèce serait soumise à un seul maître ; l'insolence des Macédoniens dominerait à la place des lois et de la justice; eux dont l'orgueil et l'audace ne respectant pas les choses divines, ne peuvent avoir d'égard pour les choses humaines. On doit donc

(1) Diod. Sic. XVIII, 9, 12, 15.

glorifier d'autant plus les morts, que les conséquences d'une défaite auraient été plus terribles pour les vivants. — C'est une nouvelle source d'éloges trouvée par Hypéride, qu'avant lui personne, pas même Platon, n'avait entrevue, et qui cependant, semble-t-il, aurait dû se présenter naturellement aux yeux de l'orateur. Aucune autre guerre, il est vrai, hormis celle contre les Mèdes, n'aurait pu avoir pour Athènes et la Grèce des suites plus désastreuses que la guerre lamiaque.

L'orateur profite ici de l'occasion pour montrer encore une fois sa haine mortelle contre la Macédoine, pour raviver et exciter cette même haine dans le cœur de ses compatriotes, afin qu'ils sacrifient tout pour la satisfaire; ils ne doivent reculer devant aucune difficulté, mais, à l'exemple de leurs concitoyens morts, subir sans murmurer les plus grandes privations, les intempéries des saisons, les fatigues incessantes d'une lutte continuelle; la mort même ne doit pas les effrayer. Car les hommes tombés dans cette guerre, sont plutôt heureux d'avoir fait preuve d'un si grand courage, que malheureux d'avoir perdu la vie; leur nom vivra éternellement. Dans la bouche d'Hypéride ceci n'est pas une de ces subtilités dont foisonnent les déclamations des rhéteurs, mais c'est une vérité fondée sur toutes les circonstances qu'il vient de décrire avec tant de vivacité et d'éloquence.

C'est ainsi que nous arrivons à la seconde partie de la démonstration. Les arguments employés jusqu'ici sont puisés principalement dans la situation pénible et humiliante, dont la Grèce ne fut tirée que grâce au concours empressé et généreux des amis de la liberté. Sauf l'inexactitude historique que nous avons constatée plus haut, cette première partie est irréprochable sous tous les rapports. Celui qui parle, désire avant tout l'honneur et l'indépendance de sa patrie; il est sincèrement affligé du joug de la servitude qui pèse sur elle depuis tant d'années; il est intimement convaincu des grands services que les alliés ont rendus à la Grèce. Aussi est-il exempt de toutes ces exagérations ridicules dans les idées et les expressions qui ont rendu fameux les disciples de Gorgias, et n'a-t-il pas dû recourir aux ornements du style, aux antithèses brillantes, aux phrases pompeuses et boursouflées, sous lesquelles ceux-là cachaient le manque de vrai sentiment et l'absence ou la fausseté des idées.

Il est à regretter que dans la seconde partie ces mêmes qualités soient plus ou moins obscurcies par les défauts si communs aux

sophistes. La première phrase (1) déjà renferme deux antithèses qui, bien qu'elles soient vraies jusqu'à un certain point, ne montrent pas moins que l'orateur vise à l'effet. Mais continuons l'examen du fond. Si ces hommes, dit Hypéride, sont heureux d'être tombés pour la patrie, c'est qu'ils ont rendu leurs parents illustres et dignes d'envie, et que leur propre nom sera chanté en tout temps, en tout lieu, par toutes les générations. Il n'y a rien d'exagéré dans cette prédiction. A vingt-deux siècles de distance le lecteur admire encore l'héroïque dévouement de ces Grecs, leur patriotisme, leur noble ardeur et leurs suprêmes efforts pour venger l'honneur national si cruellement outragé : ces hommes étaient dignes d'un meilleur sort. Grâce à la vérité de l'enthousiasme qui inspire Hypéride, ses paroles sortent du cœur ; l'imagination et l'esprit n'y entrent pour rien ; c'est l'admiration sincère, le sentiment pur qui déborde et cherche à se communiquer au nombreux auditoire. Heureux si l'orateur se fût arrêté ici, s'il se fût borné à prédire à ces hommes tous les honneurs, toutes les louanges terrestres. Mais il a cru devoir entrer avec les défunts dans le royaume de Pluton ; là il a rencontré les héros de la guerre de Troie, ceux des guerres médiques ; Harmodius et Aristogiton, ennemis du tyran Hipparque. Entraîné par son enthousiasme, il n'a pu s'empêcher de comparer Léosthène et ses soldats à ces grands capitaines des temps passés : comparaison où il devait inévitablement donner la préférence à ses contemporains. On sent déjà que l'orateur est sorti de la bonne route : la guerre de Troie n'a aucune analogie avec la guerre lamiaque, ni la tyrannie d'Hipparque avec la domination violente d'Antipater ; il n'y a qu'entre Léosthène et les Miltiade ou les Thémistocle qu'une comparaison soit possible, sans qu'il soit permis toutefois de la terminer à l'avantage du premier. Hypéride surpasse ici les sophistes mêmes, qui n'ont jamais placé leurs contemporains au-dessus des ancêtres. Aussi les preuves qu'il apporte en faveur de son opinion, sont-elles très-curieuses. Les hommes de la guerre lamiaque l'emportent sur les guerriers de Troie, parce que ceux-ci avec les forces réunies de toute la Grèce n'ont pris qu'une seule ville, tandis que ceux-là avec les forces d'une seule ville ont abattu la puissance qui dominait l'Europe et l'Asie ; en outre, parce que les uns n'ont vengé que l'outrage fait à une seule femme, et que les autres ont défendu toutes

(1) οἵτινες θνητοῦ σώματος ἀθάνατον δόξαν ἐκτήσαντο καὶ διὰ τὴν ἰδίαν ἀρετὴν τὴν κοινὴν ἐλευθερίαν τοῖς Ἕλλησιν ἐβεβαίωσαν.

les femmes grecques contre la brutalité des Macédoniens. Ces deux exemples suffisent pour montrer que ce passage fait réellement tache, et que l'orateur, malgré sa supériorité sous tous les autres rapports, n'a pu échapper entièrement au mauvais goût et à la déclamation.

A la fin et surtout dans la péroraison il se relève et devient pathétique ; il est rentré dans le sentier de la vraie éloquence lorsque pour consoler les survivants il leur rappelle pour la dernière fois la bravoure de ceux qu'ils ont perdus, et leur met sous les yeux les souffrances et les calamités dont ces hommes sont affranchis, le bonheur dont en revanche ils jouissent dans l'autre monde.

Dans cette seconde partie et dans la péroraison, il y a, comme nous le voyons, de grandes idées propres à émouvoir profondément les auditeurs : l'immortalité du nom des guerriers ici-bas, les marques de respect et d'amitié que leur donnent les illustres habitants des Champs-Élysées. La première, qui a sa source dans le cœur, est exprimée avec une éloquence vive, touchante et simple : l'autre, basée sur la croyance populaire et embellie par l'imagination, manque de vérité et par là de modération et de naturel dans l'expression. Il faut néanmoins approuver Hypéride d'avoir ouvert cette nouvelle route à ceux qui doivent faire l'éloge des morts. Jusqu'à lui personne, que nous sachions, n'a parlé du bonheur des morts dans l'autre monde ; on ne trouve qu'un exemple analogue ; Aristide (Epitaph. vol I, p. 146. Dind.) nous représente le grammairien Alexandre de Cotiée, au moment où il entre aux enfers, entouré de tous les poètes qui viennent le saluer.

L'éloquence d'Hypéride a pour caractère une élégance et une grâce inimitables ; quelquefois énergique elle n'est jamais véhémente et n'atteint jamais la force et la hauteur de Démosthène. Hypéride doit être placé entre Lysias et Démosthène ; il ne suit servilement aucun modèle, mais unit la grâce de l'un à la verve de l'autre : il est en un mot un orateur véritablement attique.

J. Duykers.

Liége.



PHÉNOMÈNES QUE PRÉSENTE LA MULTIPLICATION DES ANIMAUX INFÉRIEURS.

(Deuxième article.)

Après avoir décrit les particularités qu'offre la reproduction des pucerons et celle des abeilles, M. Van Beneden jette un coup d'œil sur le monde aquatique et s'occupe des polypes.

On sait que la nature de la plupart de ces êtres singuliers a longtemps exercé les savants. On se demandait, au commencement du siècle précédent, le *corail* est-il une plante ou un minéral ? Qui eût pu songer à la nature animale de cette jolie pierre rouge, que l'on taille et sculpte comme objet de parure depuis l'antiquité, et que les Siciliens travaillent avec tant d'art ?

En 1706, le comte Marsigli assistant à une pêche de corail prit une des branches que la drague avait ramenée et la plongea dans un bocal rempli d'eau de mer. Quelle n'est pas sa surprise ! Après un instant de repos, la branche bouge dans l'eau, le corail s'épanouit en étalant ses tentacules pinnés, comme une belle fleur rayonnée et Marsigli est dans le ravissement. Il écrit à l'académie des sciences de Paris : *Je viens de voir le corail en fleurs.* Les naturalistes distingués, qui avaient leur siége à cette illustre assemblée, firent observer que c'était une découverte à jamais célèbre dans la botanique marine.

Quelques années plus tard, Trembley découvre le polype d'eau douce dans un fossé aux environs de la Haye. Comme Marsigli, Trembley croit avoir une plante sous les yeux. Il coupe le polype en plusieurs tronçons, et chaque tronçon redevient polype. C'est une plante, se dit-il, qui se reproduit par boutures.

Plus tard, il regarde sa plante de plus près; il lui découvre une bouche, avec des bras tout autour qui saisissent la proie; il observe même une cavité digestive; et la nature animale n'est plus douteuse.

Toutes ces prétendues plantes marines passèrent donc d'un trait de plume d'un règne à l'autre, et comme si un scrupule de conscience obsédait les naturalistes, ils inventèrent le nom de *zoophytes* ou animaux-plantes, voulant mitiger à leurs yeux leurs propres hardiesses.

C'est dans ces organismes, plantes en apparence et animaux au fond, que les évolutions les plus imprévues ont été observées dans ces dernières années. Ce ne sont pas seulement des individus qui

se métamorphosent, ce sont des générations entières qui changent de forme et de genre de vie : les mères diffèrent souvent complétement de leur fille et de leur petite-fille; entre les frères et les sœurs on voit parfois moins de ressemblance qu'entre une perruche et une gazelle.

Entrons dans le domaine des faits.

On observe souvent en pleine mer, et plus rarement près des côtes, pendant les longs jours d'été surtout, des phalanges d'ombrelles flottantes, nageant par saccades, transparentes comme le cristal ou ornées des plus riches couleurs, et s'étalant gracieusement non loin de la surface : ce sont les méduses. On en trouve depuis la grosseur d'une tête d'épingle et moins encore, jusqu'à la grosseur des plus grands potirons (1).

La formation de ces méduses, ou pour mieux dire leurs transformations, sont un des plus curieux phénomènes que la science ait révélés dans ces dernières années.

Une grande et belle espèce apparaît de temps en temps sur nos côtes : la *cyanea capillata*. Les bords sont élégamment frangés, et un contour on ne peut plus gracieux montre des organes de sens sous forme de grelots et de perles, au milieu de guirlandes et d'oriflammes.

Vers la fin de l'été, on distingue aisément les sexes; les mâles et les femelles ont en effet leurs caractères propres.

Les œufs, mis dans un aquarium assez petit pour qu'on puisse le placer sur son bureau, montrent, peu de temps après une ablution séminale, un aspect framboisé, et, de chacun d'eux, sort un tout petit animal cilié, semblable à un infusoire.

(1) On peut se faire une idée assez juste des méduses en considérant ces masses molles, gélatineuses, translucides, que la mer laisse sur le sable en se retirant, bien que, par suite de l'affaissement, les diverses parties soient devenues méconnaissables. Cependant toutes ces masses ne sont pas des méduses; celles-ci sont même assez rares sur la côte d'Ostende.

Quand une méduse flotte dans l'eau, on ne peut mieux la comparer pour la forme qu'à un champignon. Elle est constituée par un chapeau convexe au dessus, concave en dessous, et par une apparence de pédicule formé de quelques lanières suspendues autour de la bouche, laquelle occupe le centre de la partie inférieure du chapeau.

Plusieurs méduses produisent sur la main qui les touche une vive sensation de brûlure. Aussi Aristote les appelait ἀκαλῆφαι (orties), et Pline. *urticae marinae.* On les nomme encore vulgairement *orties de mer*. La classe des *acalèphes,* dans laquelle on les range, tire son nom de celui qu'Aristote a donné à ces animaux à cause de leur propriété urticante. (*Note de la R.*)

Ce jeune animalcule nage librement dans le bassin, en faisant vibrer les poils qui le hérissent, et, après avoir mené, pendant quelque temps, une vie libre et indépendante, il se choisit pour gîte un caillou, une coquille ou le fond même du bocal, et se dépouille de sa robe poilue. Il jette par-dessus bord ce bagage devenu inutile, puisqu'il quitte la vie vagabonde, et se condamne pour toujours à la vie sédentaire.

Au moment de son entrée dans cette nouvelle phase, il a la forme d'un manchon, se fixe par un de ses pôles à un corps solide, montre bientôt à l'autre pôle une bouche entourée de longs bras très-rétractiles, et, au bout de quelques jours, le petit corps infusoriforme a fait place à un polype semblable à l'hydre découverte par Trembley dans l'eau douce.

Ce scyphistome, car c'est ainsi que l'avait nommé un savant naturaliste norwégien, M. Sars, qui l'a découvert, saisit sa proie avec ses longs bras, armés de lacets et de spicules meurtriers, et montre bientôt sur les flancs des boutons qui s'allongent comme les stolons des fraisiers, sur lesquels apparaissent de nouveau scyphistomes. Le stolon s'atrophie ensuite, s'absorbe, et la progéniture est séparée de la mère pour vivre comme elle dans son voisinage.

Cette mère continue à donner de nouveaux stolons, et tout ce qui l'entoure, coquilles, pierres ou même plantes aquatiques, se couvre de jeunes animaux de la même forme.

Ces scyphistomes se servent de leurs longs bras comme amarres et comme lignes empoisonnées, et tout ce qui passe à leur portée est en danger de mort. On les voit souvent appendus à une pierre jetant leurs longs bras qui plongent à une grande profondeur et agissent comme ces filets qu'on appelle *éperviers*.

Ces petits êtres, dont la vie est fort tenace, malgré la délicatesse des tissus, et qui vivent dans quelques gouttes d'eau pendant des semaines, engendrent ensuite une seconde forme de bourgeons dans l'intérieur des corps, qui n'a plus aucune analogie avec la première.

On voit, en effet, des sillons surgir, se dessiner de mieux en mieux; le corps prend même quelquefois une forme annelée comme un cestoïde, et du milieu du polype s'élève une pile de rondelles qui se façonnent, se découpent, se séparent de plus en plus les unes des autres, puis se détachent et nagent à la fin librement comme des méduses.

L'animal, au moment où le corps est en apparence annelé, a été nommé *Strobile* par M. Sars.

Pour se figurer comment ces méduses se forment, qu'on se représente, dans l'intérieur de la cavité digestive, un mamelon du sommet duquel s'élèvent des rondelles comme des bulles de savon formées au bout d'une pipe dans la bouche des enfants, qui se détachent successivement ou plusieurs à la fois, s'élèvent dans l'eau et se dispersent. Le scyphistome vomit, en effet, des méduses.

Après avoir engendré des filles qui lui ressemblent, le même scyphistome peut ainsi donner le jour à des petits d'une tout autre forme, qui grandiront extraordinairement et ressembleront à leur aïeule qui a pondu les œufs.

Ce sont les faits exposés dans toute leur simplicité. Mais les naturalistes ne sont pas tout-à-fait d'accord sur leur interprétation. M. Sars est d'avis que le corps du scyphistome se segmente lui-même et que son propre tissu se transforme en progéniture. Ce n'est point notre avis. La mère scyphistome reste entière, continue encore à vivre après cet enfantement, et n'a rien perdu de ses propres organes. La pile de jeunes méduses, qui rendent le scyphistome strobile, se développe dans la cavité digestive par voie gemmipare (1).

Voilà donc des mères, des filles, des petites-filles et des cousines germaines qui présentent entre elles les plus grandes dissemblances, et diffèrent plus les unes des autres que le singe ne diffère de la chauve-souris ou d'un mammifère quelconque. Plusieurs formes sont ainsi engendrées par une seule et même souche, qui ne composent, par conséquent, qu'une seule et même espèce, mais que des naturalistes, avant d'avoir étudié leur filiation, avaient placées dans des genres et même dans des ordres distincts.

En résumé, une mère méduse pond des œufs qui sont fecondés par des filaments mâles; de ces œufs sort une armée d'animalcules vagabonds, couverts d'une peau ciliée et vibratile, qui folâtrent au fond de la mer et passent leur première jeunesse comme un infusoire. Ces animalcules deviennent ensuite plus posés, changent complétement de manière de vivre, se choisissent un lieu de repos pour ne plus le quitter. Il leur vient alors une bouche, car jusqu'ici ils ne mangeaient que par la peau; des bras s'élèvent tout autour d'elle

(1) M. Van Beneden a communiqué à l'Académie, dans la séance du 2 juillet 1859 (classe des sciences), le résultat d'observations nouvelles et décisives sur la formation des strobiles et sur le passage de ceux-ci en méduses; en d'autres termes sur la *strobilation des scyphistomes*. A en juger par le compte-rendu du *Moniteur* (15 juillet), M. Van Beneden a abandonné son opinion, pour se ranger à celle de M. Sars.

pour saisir la proie; ils vivent, en un mot, comme des polypes. Enfin, il leur pousse à l'extérieur des bourgeons qui deviennent semblables à la mère; puis d'autres bourgeons s'élèvent à l'intérieur, qui sortent par la bouche et qui se transforment en grandes et belles méduses, qu'on peut appeler les oiseaux de l'Océan.

Une autre sorte de polypes, que les naturalistes appellent *Campanulaires,* à cause des campanules ou clochettes qui terminent les diverses branches, présentent des phénomènes analogues.

Ceux qui visitent Ostende savent qu'entre les pierres bleues des jetées, *kateyen* des Ostendais, il y a, pendant la marée basse, de véritables aquariums naturels dont le fond est peuplé d'arbustes microscopiques semblables à des cèdres ou des sapins en miniature : ce sont des colonies de polypes.

Parmi les plus intéressants de ces polypes sont les campanulaires.

En les plaçant dans un verre ou un tube rempli d'eau de mer, au bout de quelques instants on assiste à un des plus jolis spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler. A peine sont-ils en repos que les branches s'étalent gracieusement, et qu'au lieu de bourgeons et de feuilles, on aperçoit de petites cellules coniques vitrées, dans lesquelles logent les polypes. De chaque cellule sort bientôt un corps qui, tout en ressemblant le plus souvent à une urne antique, change constamment de forme et étale tout un faisceau de bras capillaires, rugueux, armés d'hameçons et de perfides stylets meurtriers qu'ils lancent sur l'ennemi.

Des milliers de polypes composent une seule colonie, et il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que la plus sincère fraternité règne dans cette communauté. Chaque polype, on pourrait dire aussi chaque bouche, se livre au plaisir de la pêche, et comme chaque bouche conduit à un estomac, et que tous les estomacs de la colonie sont en communication, par une intelligente irrigation, tous reçoivent leur part du gâteau; ils ne connaissent point la misère individuelle : ce n'est que la misère générale qui puisse les atteindre.

Vient la saison des amours : de nouveaux individus surgissent à l'aisselle des branches, les clochettes qui les logent sont plus spacieuses; elles ne sont pas ouvertes comme les autres, et les polypes qui les occupent n'ont ni bouche ni tentacules. Ils sont chargés de la reproduction, et la communauté pourvoit à leur entretien.

Ces polypes astomes sont médusipares comme les scyphistomes dont nous avons parlé. Aussi, dans leur intérieur, s'élève simultané-

ment un chapelet de bourgeons affectant d'abord la forme d'une étoile de mer, puis d'une méduse grandissant rapidement, présentant déjà des pulsations dans leur étroite clochette, puis brisant tout d'un coup leur porte pour s'échapper sous la forme des petites méduses qui vont peupler l'Océan. Ces petites méduses sont le terme sexuel, et les polypes campanulaires représentent la forme agame préparatoire.

En 1842, on ne connaissait rien de ces transformations, et on supposait que toute la vie des campanulaires se passait dans les clochettes, ce fut alors que M. Van Beneden découvrit à Ostende les phénomènes remarquables dont il vient d'être question et les révéla aux naturalistes.

Dans tout le groupe des polypes, il y a des espèces qui produisent des méduses à côté d'autres espèces qui n'en produisent pas. Dans les campanulaires comme dans les tubulaires, on en trouve de nombreux exemples. On voit même que, dans telle espèce, le développement a lieu aux trois quarts, dans telle autre seulement à la moitié ou au tiers, dans d'autres, enfin, il y a arrêt de développement dès le début; il n'y a qu'un simple sac pour représenter la méduse.

C'est une fleur sans corolle et dans laquelle cependant la semence n'apparaît pas moins.

On a pu dire quelquefois de certains *ténors* qu'ils ne sont que l'étui de leur larynx : ici, sans figure, certains campanulaires et plusieurs tubulaires ne sont de même que l'étui de leurs œufs ou de leur fluide fécondateur. En effet, quoique la forme ne se parachève pas, les œufs n'arrivent pas moins, et il y a perpétuation sexuelle sans adultes. C'est comme certains lépidoptères dont l'un ou l'autre sexe ne s'élève jamais au delà de l'âge chenille. Il en résulte cet étrange phénomène qu'on voit souvent naître les petits avant leur mère, qui se flétrit et meurt sans avoir vécu, et comme celle-ci ne se détache pas de la communauté, on peut dire que sa progéniture la précède dans l'existence.

Il y a un groupe d'animaux voisins des précédents, mais vivant dans des conditions tout-à-fait différentes. Ce sont les Acalèphes hydrostatiques.

On les trouve en pleine mer, sous la forme de véritables guirlandes de fleurs vivantes. Ni sous le rapport des formes, ni sous celui des richesses des couleurs, le règne végétal ne nous offre aucun produit aussi élégant ni aussi gracieux.

Ces polypes semblent emprunter leur parure aux rubis ou aux

topazes, ou montrent une transparence égale à celle du plus pur cristal.

Qu'on se figure, dit M. de Quatrefages, en parlant des stéphanomies, un axe de cristal flexible, long quelquefois de plus d'un mètre, tout autour duquel sont attachés, par de longs pédoncules également transparents, des centaines de petits corps allongés ou aplatis en forme de bouton de fleur; qu'on mêle à cette guirlande des perles d'un rouge vif et une infinité de filaments de diverses grosseurs; qu'on donne le mouvement et la vie à toutes ces parties, puis qu'on se rappelle que chacune d'elles est non pas un organe mais un animal distinct, disons-nous, ayant ses fonctions propres, l'un chargé de saisir la nourriture, l'autre de la digérer, un troisième d'assurer la propagation de l'espèce, un quatrième de respirer, un cinquième peut-être de voir, et l'on n'aura encore qu'une faible idée du merveilleux de cette organisation.

M de Quatrefages a raison; c'est, en effet, une colonie, et les phalanstériens ne se doutent probablement pas que leur idéal est si complétement réalisé dans la classe des polypes. Il y a bien des phénomènes analogues chez d'autres polypes, mais dans aucun groupe, la division du travail n'est aussi distinctement établie.

Ainsi, autant il y a de fonctions à accomplir dans la communauté, autant il y a de sortes d'individus. Tous n'ont pas de bouche, mais ceux qui en ont sont naturellement chargés de manger pour deux ou pour quatre, selon les besoins de la colonie; il y en a qui portent des nageoires ou des rames et que l'on peut regarder comme de bons rameurs, chargés de conduire la galère; d'autres, et ce ne sont pas les moins importants, portent en eux la semence qui doit engendrer de nouveaux polypes et veillent exclusivement à la conservation de l'espèce.



CONGRÈS DES PHILOLOGUES ET DES PROFESSEURS ALLEMANDS A VIENNE.

Le congrès annuel des philologues, des professeurs et des orientalistes allemands a siégé l'année dernière à Vienne, du 24 au 28 septembre. Il comptait 300 membres venus de toutes les parties de l'Allemagne. Nous résumons les travaux des deux premières sections d'après les rapports officiels publiés à la fin de février par les *Jahrbücher für Philologie und Paedagogik*. Nous ne parlerons cette fois-ci que de la section philologique.

Le président du congrès, le professeur Dr *F. Miklosich* ouvre la première séance par une lecture sur *les rapports de la philologie classique avec les philologies modernes.* S'arrêtant spécialement à l'épopée l'orateur montre la haute utilité d'une étude comparée des littératures anciennes et modernes pour éclaircir plusieurs points qui se rattachent à ce genre de poésie. Passant ensuite du particulier au général il prouve que la philologie moderne reçoit plus de l'ancienne qu'elle ne peut lui donner; elle lui fait non seulement de nombreux emprunts matériels, mais, ce qui est plus précieux, elle lui doit la méthode de critique et d'exégèse. C'est grâce à leurs profondes études classiques que les Allemands ont pu porter leur philologie nationale à un si haut degré de perfection et produire même des travaux de premier ordre dans le domaine des philologies étrangères, en particulier de la philologie française.

Le professeur *K. Halm* de Münich parle ensuite *du nouveau Thesaurus linguæ latinæ.* Plusieurs savants distingués avaient conçu l'idée de publier un nouveau dictionnaire latin, dont le besoin se fait généralement sentir; mais leur projet ne put être réalisé à cause du manque d'éditions critiques d'un grand nombre d'auteurs, de la difficulté de trouver un rédacteur capable et de l'absence d'un fond suffisant pour couvrir les frais des travaux préparatoires. Le dernier obstacle a été levé par la munificence du roi de Bavière, qui a donné, à cet effet, 10,000 florins sur sa cassette particulière. Un rédacteur s'est présenté dans la personne du jeune docteur Franz Bücheler de Bonn, et, comme les travaux préparatoires dureront dix ans, de nouvelles éditions critiques viendront s'ajouter, pendant cet espace, à celles qui ont déjà été publiées. Un comité composé des professeurs Halm, Ritschl, Fleckeisen et du rédacteur est chargé de formuler le plan. Le Thesaurus comprendra toute la latinité depuis les premiers temps jusqu'à la seconde moitié du 6me siècle après notre ère. On fera d'abord des lexiques spéciaux complets de chaque auteur latin antérieur à la fin du siècle d'Auguste et des principaux auteurs du commencement de l'empire, de Lucain, de Sénèque, de Pline, de Tacite, de Martial et de Junéval. Il serait à désirer qu'on en composât également de Fronton et des *scriptores historiæ Augustæ.* Les grammairiens, dont la terminologie est encore si peu connue, méritent aussi une attention toute spéciale. On réunira en groupes les autres auteurs, les poètes chrétiens, les rhéteurs, les panégyristes, les médecins, etc., seulement on consacrera plus d'espace aux principaux d'entre eux, comme Claudien, Ausone, Ammien-Marcellin, Symmaque, Tertullien. La latinité des juristes ne sera pas négligée, le manuel de Dirksen étant loin d'avoir épuisé la matière. Les mots seront rangés par ordre alphabétique. Chaque article donnera une histoire complète du mot tant sous le rapport de la forme que sous celui du sens. On citera les formes semblables des autres langues indo-européennes et l'on suivra le mot dans les transformations qu'il a subies dans les langues néo-latines. Les controverses étymologiques seront exclues. L'ouvrage sera écrit en latin, mais les principales significations des mots seront données en allemand. On ajoutera au thesaurus un onomasticon, composé par M. Emile Hübner; il comprendra tous les noms qui se trouvent dans les auteurs et dans les inscriptions, mais on ne les considèrera que sous le rapport grammàtical. M. Halm finit en invitant l'assemblée à concourir à cette œuvre grandiose et à la soutenir de toutes ses forces.

Dans la seconde séance le professeur *G. Linker* de Vienne parle du *prohoe-*

mium de l'Agricola de Tacite. Plusieurs passages du ch. 3 ont déjà été corrigés (*rediit animus; set quanquam; votum securitatis res publica; pauci ut ita dixerim*); au ch. 1 il faut lire *pronum magis magisque in aperto,* d'après Salluste Jug. 5, 3 : *quo ad cognoscendum omnia inlustria magis magisque in aperto sint.* Mais la grande difficulté réside dans la fin du Ier chapitre. On la lit dans les MSS. du Vatican : *at nunc narraturo mihi vitam defuncti hominis venia opus fuit, quam non petissem incusaturus tam saeva et infesta virtutibus tempora. Legimus,* etc. Tacite ne parle de la biographie spéciale d'Agricola qu'à la fin du prologue, et même seulement après avoir mentionné le but de ses histoires en général (*memoria prioris servitutis ac testimonium præsentium bonorum*); on doit donc prendre ce qui précède pour une remarque toute générale sur la position des biographes vis-à-vis de leur public, c'est-à-dire de l'empereur. Même dans notre siècle de décadence, dit Tacite, on trouve des auteurs pour transmettre à la mémoire les actions des grands hommes, mais c'est par exception (*quotiens — invidiam*); ces auteurs ne sont plus dans la position de ceux qui écrivaient sous la république (*set apud priores — facillime gignuntur*), car quelle différence entre l'époque présente et cet âge heureux pour les écrivains! Le règne de Domitien surtout fut funeste aux historiens, car plusieurs payèrent de la vie leur amour de la vérité. — En entendant ainsi le prologue, on comprend que *mihi* du passage incriminé doit être nécessairement retranché; le mot *nunc* n'est à sa place qu'au ch. 3, *nunc demum;* il faut donc le changer, et l'on pourra peut-être lire ainsi : *at nuper narraturo vitam defuncti hominis venia opus fuit, quam non petisse incusabatur. Venia* est la permission d'écrire donnée par l'empereur, mais comme il n'y avait pas de censure prohibitive établie par la loi, *fuit* doit être considéré comme hyperbole pour *fuisset.* Les mots suivants forment une exclamation : *tam saeva et infesta virtutibus tempora!* Mais une phrase jetée ainsi sans verbe n'est pas facile à justifier, puis *legimus* est évidemment corrompu, de sorte qu'on pourrait lire : *tam saeva et infesta virtutibus tempora egimus,* et suppléer au commencement de la proposition suivante : « nous savons tous, nous nous souvenons tous. »

Ce discours provoque une longue discussion : la correction *magis magisque* est seule approuvée, tout le reste est rejeté. Selon M. *Haase* de Breslau, le prologue est une apologie de la biographie politique, qui inspirait si peu d'intérêt aux contemporains de Tacite; les mots *mihi venia petenda fuit* doivent s'entendre des rapports généraux de l'auteur avec le public, et comme la demande d'excuse est déjà indirectement comprise dans ce qui précède, le parfait *fuit* est pleinement justifié. Tacite aurait commencé l'exclamation par *adeo* et non par *tam. Legimus* peut fort bien se rapporter aux protocoles du sénat. M. *Teuffel* de Tubingue montre que *nunc* n'a pas le même sens dans les deux passages : dans le premier il est opposé à la république, dans le second aux temps de Domitien.

Cette discussion fut suivie de la lecture du professeur Dr *L. Lange* de Prague *sur le second stasimon de l'Œdipe roi de Sophocle.* Les difficultés de ce morceau proviennent en grande partie des altérations que le texte a subies en plusieurs endroits; on peut le corriger et l'expliquer, si l'on ne perd jamais de vue l'ensemble des idées et le but de l'auteur. Dans la 1re strophe λάθα doit être changé en λάθᾳ : les lois divines (νόμοι ὑψίποδες) non seulement n'ont pas d'origine mortelle, mais aucune puissance humaine ne peut les plonger dans l'oubli. L'adjectif

μέγας du vers suivant ne qualifie pas θεός, il est prédicat et sert avec οὐδὲ γηράσκει à faire ressortir la puissance divine vis à vis de celle des hommes. Dans l'antistrophe le poëte oppose l'ὕβρις avec ses conséquences à la pieuse intégrité (εὔσεπτος ἁγνεία) désirée par le chœur. Le mot τύραννος désigne l'homme insolent qui brave les lois divines; le chœur entend par là Jocaste, mais en employant le mot τύραννος le poète veut que les spectateurs plus clairvoyants et déjà instruits de la faute d'OEdipe par la scène qui vient d'avoir lieu entre lui et Tirésias, appliquent au roi de Thèbes la proposition ὕβρις φυτεύει τύραννον. Or, si le mot τύραννος est choisi à dessein, il doit dominer toute la strophe, et il faut en faire le sujet de la proposition suivante en lisant εἰσαναβὰς au lieu de εἰσαναβᾶσ' (changement motivé du reste par la tradition écrite et par les scolies) et en retranchant la virgule après ὕβρις au second vers. La lacune des vers 4 et 5 peut être remplie par ἀκρότατον ἀκμᾶς, la meilleure expression pour une hauteur donnant du vertige, qu'on ne peut atteindre sans en retomber aussitôt. En comparant avec cette strophe le chœur chanté après la chute d'OEdipe (v. 1186), on voit clairement que le poète a voulu faire appliquer cette image au malheureux roi. Dans la prière qui suit, le mot πάλαισμα, dont on n'a donné aucune explication satisfaisante, est corrompu; il faut lire νόμισμα : le chœur demande la conservation des lois éternelles opposées à la ὕβρις. — Dans la seconde strophe on désire la punition de l'impie violant les lois, afin de sauver l'autorité. Cette pensée est exprimée d'abord sous la forme d'une malédiction, qui se termine par le mot χλιδᾶς. Il faut mettre ici un point et commencer une nouvelle phrase par εἰ μή. La pensée « si le coupable n'est pas puni » est exprimée ainsi par le poëte : « s'il ne reçoit pas le salaire qu'il mérite (ironie), s'il n'est pas retenu (par le châtiment) des actions impies (ἕρξεται est passif) ou s'il ne s'attaque pas en vain (ματάζων) à ce qu'on ne doit pas toucher. » L'apodose de la période est donnée sous forme interrogative. En retranchant au v. 866 la glose ἕρξεται, on n'a plus de verbe à un mode déterminé; le mot θυμῷ, qui n'offre pas de sens, va nous en donner un; changeons le en θύσει et nous aurons la phrase : τίς ἔτι ποτ' ἐν τοῖσδ' ἀνὴρ θύσει βέλη ψυχᾶς ἀμύνειν « quel homme sacrifiera encore pour écarter de la vie les châtiments divins (βέλη est employé souvent par Sophocle pour le foudre vengeur de Zeus). Or, de même que cette interrogation et la suivante expriment la chute des offrandes et des cérémonies qui les accompagnent, de même l'antistrophe indique la ruine de la mantique et des oracles, second rapport des dieux avec les hommes. La protase εἰ μὴ τάδε χειρόδεικτα πᾶσιν ἁρμόσει βροτοῖς doit rendre la pensée « si les crimes ne sont pas punis », et on l'y trouve réellement, si l'on prend χειρόδεικτα dans le sens d'exemples de châtiments montrés du doigt. Le mètre exige qu'au vers 906 on mette οὐ devant Λαΐου; il faudra donc placer un signe d'interrogation après ἤδη et considérer toute la phrase comme dite avec indignation. La seconde paire de strophes se rapporte entièrement à Jocaste et a OEdipe, qui avaient négligé les sacrifices et les oracles et n'avaient pas montré tout le respect convenable pour ces saintes institutions.

Dans la discussion qui s'élève le lendemain sur cette dissertation les objections les plus sérieuses furent faites par M. *Haase*. Il se déclara partisan de l'opinion de Musgrave, qui trouve dans ces strophes des allusions politiques à la conduite insolente d'Alcibiade. Ces allusions se montrent dans les mots τύραννος, Δίκης ἀφόβητος (qu'il faut entendre du droit civil à cause de δαιμόνων ἕδη σέβων), dans

χλιδά et dans les expressions ἐν τοῖσδε, αἱ τοιαίδε πράξεις, τάδε χειρόδεικτα, qui désignent des situations présentes. Dans cette interprétation les mots πάλαισμα λῦσαι n'offrent pas de difficultés; c'est l'expression propre pour désiguer la séparation de deux lutteurs, et le chœur demande par ces mots que la lutte des partis, si utile à l'état, ne soit pas arrêtée. Tout cela devient plus clair quand on lit les récits d'Andocide, de Thucydide et de Plutarque sur la conduite d'Alcibiade. M. Haase avoue toutefois que, pour maintenir son interprétation, il faut admettre que Sophocle ou un autre poëte a écrit ce chœur pour une seconde représentation de l'OEdipe roi, faite du temps d'Alcibiade; à la première représentation il devait y avoir un autre chœur. — M. *Lange* répondit que c'était là une explication désespérée, à laquelle on ne peut avoir recours que lorsqu'il n'y a aucun moyen d'interpréter le chœur par l'ensemble de la tragédie. Il est évident qu'il s'agit ici de lois religieuses et non de lois civiles; le commencement et la fin du chœur le prouvent. Puis il est difficile d'appliquer à Alcibiade tous les détails du chœur, tandis que les particularités citées par M. Haase s'entendent fort bien de Jocaste et d'OEdipe. Enfin il est arbitraire d'admettre une seconde représentation de la tragédie avec un texte partiellement différent, quand aucun auteur ancien ne peut être cité à l'appui de cette assertion.

(*La suite prochainement*).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Nouvelle grammaire de la langue latine, par J. Gantrelle, inspecteur de l'enseignement moyen. Sixième édition. Gand, Lebrun-Devigne. 377 pp. in-8°.

La grammaire latine de M. Gantrelle est assez connue pour que nous puissions nous dispenser d'en parler longuement et d'en faire ressortir le mérite. Dans la nouvelle édition, qui vient de paraître, nous avons remarqué plusieurs changements: quelques règles ont été énoncées avec plus de clarté ou de précision; d'autres ont été modifiées ou ajoutées d'après les travaux récents de l'Allemagne savante sur la langue latine et les textes latins. Enfin l'auteur semble n'avoir rien négligé pour maintenir son livre à la hauteur de la science et le rendre de plus en plus digne de la réputation dont il jouit à si juste titre.

—

Méthode analogique. Cours élémentaire de langue latine par Aug. Lefranc, *de Ham* (*Somme*). Liége, chez Lardinois, éditeur. 1858. 323 pp. in-8°

L'auteur n'a pas voulu écrire une grammaire de la langue latine, mais un livre élémentaire destiné à faciliter aux commençants l'étude du latin. Pour atteindre ce but, il a jugé nécessaire de mener de front la syntaxe et la lexigraphie et de donner dès le début aux élèves une provision de mots. C'est un principe excellent que nous ne pourrions assez recommander. Chaque chapitre se divise ainsi en trois paragraphes ayant pour sujet la lexigraphie, la syntaxe et la lexicologie de chaque partie du discours. Les paragraphes traitant de la lexigraphie contiennent

à peu près tout ce que l'élève doit savoir; la partie syntaxique est beaucoup moins complète, cependant le commençant qui se sera pénétré des règles de l'auteur, apportera un contingent assez considérable à l'étude de la syntaxe proprement dite. Des exercices d'application sont ajoutés à tous les paragraphes. Les règles sont énoncées avec beaucoup de simplicité et de clarté, nous regrettons seulement que l'auteur sacrifie par fois l'exactitude au désir d'être facile, comme p. ex. quand il dit qu'au singulier de la 1re déclinaison le nominatif, le vocatif et l'ablatif sont pareils, ou que les terminaisons des substantifs tiennent lieu de l'article, mais ces cas sont assez rares et peuvent être facilement redressés. Dans la partie lexicologique, à laquelle M. Lefranc attache une grande importance, il a suivi la meilleure des méthodes, celle de procéder du connu à l'inconnu. Considérant le grand nombre de mots français dérivés du latin, il a cru utile d'enseigner d'abord ces mots-là, et il les a classés à cet effet d'après les terminaisons. Mais en parcourant ces listes on est surpris de voir que l'auteur n'enseigne pas le latin classique, mais le latin moderne, la langue de l'église et de la science. Ainsi nous y trouvons des mots barbares comme *contextura, alchimia, bigamia, cacochymia, polygamia, aristocratia, asphyxia, democratia, peripetia, pharmacia* et cent autres. En voulant rendre ses listes aussi complètes que possible M. Lefranc ne s'est pas demandé non plus s'il est utile de meubler la mémoire du commençant de termes scientifiques qu'on ne peut lui faire comprendre sans de longues explications, sans entrer même dans les détails des sciences dont ils sont empruntés. Nous nous expliquons de même la présence de quelques mots latins avec désinences françaises, mais aucunement naturalisés dans les Gaules, comme *annone, décursion*, etc. D'autres mots sont semblables pour la forme, mais diffèrent complétement pour le sens, tels que *gaza, gaze, conversatio, conversation, allusio, allusion*. A la suite de la grammaire, viennent une série d'exemples destinés à faire connaître la construction des phrases latines et un petit cours de versions.

En résumé, la méthode de M. Lefranc est bonne, mais les détails ne sont pas toujours exacts et les listes de mots devraient être presque entièrement remplacées.

—

St-Avite, évêque de Vienne, sa vie et ses écrits, *dissertation présentée à la faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, par M. l'abbé* Parizel, *docteur en philosophie et lettres, professeur au collége de Dinant.* Louvain, Vanlinthout, 1859. Vol. in-8° de VIII-328 pages.

Cet ouvrage se range parmi les travaux, que les jeunes érudits du pays ont consacrés aux littératures anciennes et que le public instruit a accueillis comme d'heureux débuts et des gages d'avenir dans une carrière encore peu parcourue(1). La dissertation de M. Parizel met dans un jour tout nouveau une figure déjà esquissée mais sous des traits bien différents (2), celle du grand évêque de Vienne, St-Avite. Son histoire nous transporte dans la Gaule chrétienne du sixième siècle.

Le monde occidental, formé de peuples divers, s'était peu à peu assimilé la civilisation romaine : les mêmes mœurs, les mêmes lois, la même langue ré-

(1) Voyez les autres dissertations pour le doctorat ; les mémoires couronnés dans les Annales des universités, etc., etc.

(2) Voyez *Guizot,* Hist. de la civil. — *Ampère,* Hist. litt. — *Gorini,* Défense de l'Église, etc.

gnaient de l'Afrique au nord de la Gaule, et, en dernier lieu, le christianisme y était venu remplacer les religions antiques, qui se mouraient, et ouvrir à l'esprit humain les plus beaux horizons. C'est alors que se produisit un de ces mouvements périodiques, qui précipitent les peuples barbares de l'Orient vers le ciel plus doux et la civilisation plus avancée de l'Occident. L'arrivée des Germains mit fin à la domination romaine et parut un moment ramener le chaos.

Sauver de l'ancien monde ce qui méritait d'être sauvé, attaquer de front la barbarie nouvelle sans en ressentir soi-même les funestes atteintes, adoucir l'humeur sauvage des vainqueurs et les regrets des vaincus, combattre ici l'hérésie naissante, là l'idolâtrie obstinée, opérer l'unité religieuse et aboutir du même coup à la fusion politique, d'où sortiront les nouveaux peuples latins, telle fut la tâche laborieuse à laquelle se dévoua l'Église en présence du péril et qu'elle accomplit heureusement à force de douceur, de sagesse, de sainteté. Cette vérité se démontre une fois de plus par la glorieuse carrière de St-Avite.

En effet, plein de zèle pour la cause de l'Église, qui était exposée à Rome et à Constantinople comme en Gaule, ayant toute l'habileté, tout le tact, toute la douceur que demandait alors la position si difficile du clergé vis-à-vis des puissances civiles, orateur merveilleux, au dire de ses contemporains, poëte même, et non sans invention, dans ses moments de loisir, St-Avite, en montant sur le siége de Vienne en 490, comprit la mission que lui imposaient une position aussi éminente, et de grandes qualités. Durant les 35 années de son épiscopat il est en relations suivies avec Clovis, maître des Gaules par ses conquêtes, et plus récemment vainqueur de l'idolâtrie par sa conversion; il neutralise les mauvais effets de la faiblesse du roi Gondebaud, qui ne peut se détacher de l'arianisme et auquel l'arianisme ne survit pas; il ramène sincèrement à l'Église son fils Sigismond, et quand celui-ci occupant à son tour le trône méconnait ses devoirs de chrétien, c'est l'évêque de Vienne, qui se porte le défenseur des bonnes mœurs contre son prince et son ancien ami.

Ce but élevé et moral, St-Avite le poursuit encore dans tous ses écrits : ce sont d'abord 84 lettres qui, adressées à des personnages différents, nous présentent un tableau fidèle de l'époque; puis des homélies et des traités dogmatiques; en outre cinq poëmes ***sur des faits de l'histoire sainte :*** le commencement du monde, le péché originel, le jugement de Dieu, trois chants qui forment une sorte d'ensemble et qui paraissent avoir inspiré Milton dans son Paradis perdu, le déluge, et le passage de la mer rouge; enfin l'éloge de la chasteté.

St-Avite se fait encore admirer dans la chaire chrétienne, où ont déjà paru un St-Ambroise et un St-Augustin, et que la barbarie va bientôt envahir comme tout le reste. D'autre part cette antique poésie romaine qui sortie de la Grèce avait répandu un si vif éclat au milieu des ténèbres du paganisme, qui s'était ensuite épurée au foyer de l'Évangile, jette en quelque sorte dans les vers de St-Avite ses dernières lueurs.

Si par un langage généralement pur, une grande facilité de versification, par la vérité et le coloris de certains tableaux le poète chrétien se montre le digne élève de Virgile, il faut avouer que la décadence littéraire se trahit trop souvent dans la recherche des antithèses, les descriptions minutieuses, les jeux de mots et tous ces abus, qu'une fausse rhétorique avait alors fait prévaloir.

Les poëmes bibliques offrent quelques morceaux, où l'imagination et le goût

s'allient dans cette juste mesure qui produit la perfection. Voici pour exemple, une courte description des inondations périodiques du Nil :

Nam quoties tumido perrumpit flumine ripas
Alveus, et nigris campos perinundat arenis,
Ubertas taxatur aqua, cœloque vacante
Terrestrem pluviam diffusus porrigit amnis.
Tunc inclusa *latet lato* sub gurgite Memphis,
Et super absentes possessor navigat agros.
Terminus omnis abest, æquatur judice fluctu
Annua suspendens contectus jurgia limes.
Gramina nota vidit lætus subsidere pastor,
Inque locum pecorum viridantis jugere campi
Succedunt nantes aliena per æquora pisces.

De Init. mund. v. 266.)

Voici la traduction de M. Parizel :

« Toutes les fois que le fleuve gonflé franchit ses bords et inonde les plaines de son noir limon, ses eaux assurent la fécondité, et sous un ciel sans nuages, une pluie terrestre se répand de toutes parts. Memphis alors est plongée au sein d'un vaste gouffre et le propriétaire navigue sur ses champs qui ont disparu. Plus de limite : tout est nivelé par l'arrêt du fleuve, qui en recouvrant les bornes, suspend les procès de l'année. Le berger voit avec bonheur s'abîmer les pâturages qu'il connaissait ; et dans la plaine verdoyante, les troupeaux ont cédé leur place aux poissons, qui nagent dans des mers étrangères. »

Le morceau suivant prouve que l'auteur sait décrire non seulement les scènes de la nature, mais encore les passions du cœur :

His pater exactis hœdorum pellibus ambos
Induit, et sancta paradisi ab sede rejecit.
Tunc terris cecidere simul, mundumque vacantem
Intrant, et celeri perlustrant omnia cursu.
Germinibus quanquam variis, et gramine picta,
Et virides campos, fontesque et flumina monstrans,
Illis fœda tamen species mundana putatur,
Post, Paradise, tuam : totum cernentibus horret,
Utque hominum mos est, plus quod cessavit amatur.
Angustatur humus, strictumque gementibus orbem
Terrarum finis non cernitur et tamen instat.
Squalet et ipse dies, causantur sole sub ipso
Subductam lucem, cœlo suspensa remoto
Astra gemunt, tactusque prius vix cernitur axis.

(De sententia Dei v. 195).

« Ensuite le Seigneur les revêt tous deux (Adam et Ève) de peaux de chevreaux, et les chasse de l'enceinte sacrée du Paradis. Ils tombent ensemble sur la terre et pénètrent dans ce monde inhabité ; d'un pas rapide, ils l'explorent en tous sens. Ils y découvrent toute espèce de plantes, des gazons fleuris, des plaines verdoyantes, des fontaines et des fleuves ; mais cet aspect manque de charmes

pour ceux qui ont joui de tes beautés, ô Paradis! Tout offense leurs regards; et, comme il est naturel à l'homme, ils aiment davantage ce qu'ils ont perdu. La terre leur paraît étroite; ils ne voient pas l'extrémité du monde, et pourtant ils s'y trouvent resserrés et gémissent. Le jour même leur paraît terne; et sous les rayons du soleil ils se plaignent que la lumière leur soit ravie. Ils gémissent de voir les astres suspendus si loin de leur tête, et d'apercevoir à peine le ciel que naguère ils touchaient.

Tel est le St-Avite de M. Parizel. C'est dans ce cadre, qu'il a distribué avec art les faits nombreux et intéressants, qu'il a puisés dans une étude consciencieuse des sources et qu'il serait trop long de signaler ici en détail. Nous croyons n'être que juste en disant que M. Parizel, voulant faire une simple dissertation, nous a donné un bon et beau livre : St-Avite n'attend plus son historien et désormais on ne pourra parler ni de lui-même, ni de son siècle sans avoir consulté l'ouvrage qui vient de lui être consacré. C. M.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

Le dernier bulletin de l'Académie donne en entier les poèmes couronnés dans le concours ouvert par la classe des lettres au sujet des chemins de fer belges. Voici le poème de M. Van Hasselt.

—

Vingt-cinquième anniversaire de la loi du 1er mai 1834.

Novus. . . . . nascitur ordo.
(VIRGILE, Églog. IV, v. 5.)

L'esprit de l'homme est grand. Il sonde toutes choses.
La nature pour lui n'a plus de pages closes,
Livre prodigieux dont les textes vivants
Nous parlent par la voix des forêts et des vents.
Pour son œil clairvoyant Isis n'a plus de voiles.
Il sait dans tous les cieux les orbes des étoiles,
Et quel travail se fait, œuvre obscure des temps,
O Cybèle féconde, en tes flancs palpitants.
Il s'ouvre dans les airs des routes inconnues.
Il prend avec sa main la foudre dans les nues,
Ainsi qu'un oiseleur un oiseau dans ses rets.
De tout sphinx, comme OEdipe, il surprend les secrets.
Dans sa langue nouvelle, idiome électrique,
Il fait dialoguer l'Europe et l'Amérique,
Et, dans un même instant, ses signaux, faits d'éclairs,
Parlent, et sont compris au bout de l'univers.
Océan, pour franchir tes gouffres et tes lames,
Ses nefs n'ont plus besoin de voiles ni de rames;

Dans leur sein, pour donner la vie à leur torpeur,
Comme un sang généreux, il verse la vapeur.
Du fer, du feu, de l'eau, rompant le long divorce,
Il associe en eux sa pensée à leur force.
Les éléments lui sont de dociles agents,
Des ouvriers soumis et presque intelligents.
C'est ainsi que, domptant par degrés la matière,
Il la vaincra, Seigneur, quelque jour tout entière ;
Et si, devant toi seul, il demeure ébloui,
Dans la création il est presque chez lui.

Mais c'est vous qui surtout, miracles de ses veilles,
Ouvrez à l'avenir une ère de merveilles,
O routes de métal, où, sur deux rails jumeaux,
Vont, comme les coursiers du songe de Pathmos,
Vos monstrueux chevaux de fer, zébrés de cuivre,
Dont lui-même notre œil a de la peine à suivre,
Vers l'horizon, bordé de son cadre d'azur,
Le vol plus prompt qu'un dard lancé par un bras sûr.

Franchissant tour à tour montagnes et vallées,
Et fleuves mugissant dans leurs rives troublées,
Et vastes Saharas de sable et steppes verts,
Vous reliez entre eux les Océans divers.
Vous changez en détroits les isthmes que tourmente
Sans fin le double assaut de la vague écumante.
Pour vous rien n'est obstacle. Ici vous traversez
Les rochers de granit que la mine a percés.
Là, sur des bras de mer jetant vos ponts qui tonnent,
Vous courez par-dessus les vaisseaux qui s'étonnent
De voir passer plus haut que leurs mâts dans les airs
L'orage de vos trains fait de bruit et d'éclairs.
Vous rapprochez ainsi, les uns des autres, — races
Et peuples dont Babel n'a pu suivre les traces,
Et continents déserts et continents vivants,
Tous les pays épars sur la rose des vents.
Parmi vingt régions qu'on nomme ou qu'on ignore,
De l'aurore au couchant, du couchant à l'aurore,
De l'équateur au pôle et du Nord au Midi, —
Du globe plus étroit mais pourtant agrandi,
Vous semez les trésors et faites le partage
De tout ce que produit le commun héritage.
Aux déserts, endormis dans leur stérilité,
Vous apportez la vie et la fertilité,
Comme vous dispensez la lumière et la vie
Aux nations dont l'âme, à leur corps asservie,
Oublie ou n'a jamais connu le vrai chemin
Où l'esprit du Seigneur conduit le genre humain.

Belgique, ce fut toi qui traças la première
Sur notre continent ce sentier de lumière,
Dont un bout touche au lit où dort le flot marin
Et dont l'autre à l'Escaut joint son frère le Rhin.
C'était le lendemain de ta grande victoire.
Tu venais de tirer du tombeau de l'histoire
Et de rendre à tes fils, longtemps déshérités,
Les titres de nos droits et de nos libertés.
Bruxelles de ses morts fermait les nobles tombes.
Anvers brûlait, battu d'une grêle de bombes,
Mais dévorait, brasier plein d'éclairs bruissants,
Le joug que ton épaule avait porté quinze ans.
Alors à la cité, glorieuse rebelle,
Tu dis : « Console-toi ; tu renaîtras plus belle ;
» Car je veux voir un jour les trois fleuves du Nord,
» L'Escaut, le Rhin, la Meuse, aborder dans ton port (1);
» Et tu commenceras ce chemin qui prépare
» Aux peuples que la haine ou l'intérêt sépare,
» En faisant un courant de leurs courants divers,
» Cette fraternité que rêve l'univers. »
Et ce projet, ce fut ta dot, ta bienvenue,
Quand l'Europe unanime enfin t'eut reconnue,
Et que des nations la famille en chantant
T'eut saluée ainsi qu'une sœur qu'on attend.

Gloire à toi qui jamais ne restas en arrière,
Ni devant le progrès n'élevas de barrière,
Mais qui marches toujours, malgré l'ombre et le vent,
A travers tout obstacle, ô patrie, en avant,
Et dont le pied, depuis que l'aube au ciel s'apprête
Jusqu'à la nuit, chemine et va sans qu'il s'arrête,
Ainsi qu'un voyageur, bien avant dans le soir,
Presse encore le pas et ne veut point s'asseoir !
Gloire à toi! Car, avec nos jours les plus prospères,
Tu rends au cœur des fils le saint orgueil des pères,
Citoyens au forum et rois dans l'atelier,
Géants que rien jamais ne put faire plier,
Et qui, serfs anoblis du sol de l'industrie,
Surent faire ton nom si grand, ô ma patrie,
Qu'en son livre, où des temps souffle l'immense esprit,
L'Histoire nous le montre à chaque page écrit.

(1) On sait que, dans la funeste nuit du 28 octobre 1830, pendant que les membres du gouvernement provisoire contemplaient, du haut du palais de la Nation, les flammes qui dévoraient notre métropole commerciale, M. Gendebien proposa de décréter immédiatement, à titre de compensation de cet immense désastre, la construction d'un chemin de fer d'Anvers aux provinces rhénanes. (*V.* Thonissen, *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, t. III, pp. 58 et ss.)

Sur l'œuvre d'avenir par tes mains commencée
Promène, après un quart de siècle, ta pensée.
A voir ce que le bras des nations a fait,
Notre esprit ébloui demeure stupéfait.
Le ruisseau devient fleuve, et le gland devient chêne,
Et dans l'ordre éternel des choses tout s'enchaîne.
A ton labeur chacun a voulu prendre part,
Et l'exemple fécond prêche de toute part.
Ton rêve s'accomplit, et la route est frayée.
De ses lignes de fer vois l'Europe rayée.
Vois les waggons actifs rouler incessamment,
Traînés par leurs coursiers pleins d'un sourd grondement,
Là, vers le sud joyeux où les mers d'Italie
Chantent leur chant de gloire au passé qu'on oublie;
Là, vers la zone morne où l'Ourse au fond des cieux
Fait dans l'ombre nocturne étinceler ses yeux.
D'un côté, les voici qui marchent vers l'aurore
D'où l'orbe du soleil monte dans l'air qu'il dore;
De l'autre, les voilà qui courent en grondant
Vers les bords où la nuit va chercher l'occident.
Regarde et bats des mains! Car la route féconde,
Sillon où germera l'esprit nouveau du monde,
Doit traverser un jour toutes les nations
Et faire un but unique aux générations.
A l'Europe, l'Asie et l'Afrique liées,
Ensemble reliront les pages oubliées
De leur commune histoire et des fastes lointains
Où la main éternelle a tracé leurs destins.
On verra s'accomplir la parole prédite.
Plus de race opprimée ou de caste maudite;
Et, selon l'Évangile, enfin, l'humanité
Se recomposera dans sa vaste unité.
Au banquet du Seigneur chacun aura sa place.
De son rôle exécré la guerre sera lasse.
Tous ceux qui tireront le glaive seront mis
Au ban du monde entier comme ses ennemis.
Les hommes, oubliant leurs haines séculaires,
Ne se nommeront plus que du seul nom de frères.
Tous les cœurs sortiront de leur stérilité.
Le vrai trésor de tous sera la liberté;
Et les peuples, un jour, — avenir magnifique! —
Reprenant en commun leur labeur pacifique,
S'appliqueront, bannis rentrés dans leur Sion,
A défricher le champ de la création.

Car vous, produits, et vous, forces de la nature,
Que la bonté de Dieu livre à la créature,

Gaz qui vous élevez, pesanteur qui descends,
Fleuves qui vous tordez dans vos lits frémissants,
Torrents qui sillonnez les flancs de la colline,
Animaux que le joug ou le frein discipline,
Souffles puissants du vent qui dans l'air bruissez,
Plantes qui vêtez l'homme ou qui le nourrissez,
Météores, saisons, astres, chaleur, lumière,
Soleil toujours brillant de ta beauté première,
Océans où l'œil voit, comme dans un miroir,
Éclore chaque étoile aux approches du soir,
Gazons verts émaillés des diamants de l'aube,
Houille et métaux cachés dans les veines du globe,
Moissons dont les épis hérissent les guérets,
Arbres, piliers vivants du temple des forêts,
Vous êtes le milieu, vous êtes le domaine
Que le Créateur donne à la famille humaine,
L'atelier qui pour nous travaille jour et nuit
Et que l'esprit d'en haut seul dirige et conduit.

Mais l'avenir nous marque un but plus haut encore,
Et l'homme attend toujours sa véritable aurore.
De sa nuit, un matin, le vrai jour doit sortir,
Que Dieu, depuis Adam, nous a fait pressentir,
La foi, cette unité finale des croyances,
Dont tout sage, à travers les brumes des sciences,
A cru voir poindre l'aube à l'horizon des cieux,
Et qui doit éclairer à la fin tous les yeux;
Car il faut bien, quand l'ombre autour de nous s'efface,
Que la lumière aussi dans les âmes se fasse.

Les siècles trop longtemps ont vu l'humanité
Avec des blocs d'erreurs bâtir sa vérité,
Architecte insensé dont la main indécise
Replâtre constamment cette tour mal assise,
Hélas ! dont Dieu n'a pas pétri le fort ciment
Ni sur le dur granit posé le fondement.
Et les hommes disaient : « C'est la tour solennelle,
» Le fanal d'où jaillit la lumière éternelle,
» Le phare de clartés où tourne incessamment
» Tout œil, comme le fer, ô pôle, à ton aimant.
Et, quand chacun de ceux qui vont marchant dans l'ombre,
De cette autre Babel montait l'escalier sombre,
Et que son pied touchait le faîte aérien,
Il croyait voir bien loin, — mais il ne voyait rien.

Or, les temps vont venir de bâtir d'autres pierres,
O Vérité, splendeur qu'attendent nos paupières,
Ton palais éternel, où tout le genre humain,
Constructeur unanime, un jour mettra la main.

On verra chaque race, architecte ou manœuvre,
Apporter son travail et concourir à l'œuvre ;
Chaque peuple, sculpteur que le Seigneur bénit,
Tailler son bloc de marbre ou son bloc de granit ;
Et, pour mieux achever la tâche commencée,
L'un prodiguer son bras, et l'autre sa pensée.
Ainsi, ce temple, avec l'esprit de Dieu construit,
Sera de ceux que rien dans les temps ne détruit ;
Car toi, douce Espérance, et toi Charité sainte,
O sœurs, vous en aurez tracé l'auguste enceinte,
Et votre double nom sur la façade écrit,
Vous le couronnerez du nom de Jésus-Christ !

ACTES OFFICIELS.

— Par arrêté royal du 7 juillet, le sieur Cantraine, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'Université de Gand, est déclaré émérite.

— Par arrêté royal de la même date, le sieur Loomans, professeur ordinaire à l'Université de Liége, est déchargé du cours de logique. Il continue ses autres cours. M. Alphonse Leroy, professeur extraordinaire, donnera le cours de logique, en remplacement de M. Loomans. Il continue les autres cours qui lui sont actuellement confiés.

— Par arrêté royal de la même date, le sieur Belval (Théodore), docteur en sciences naturelles de l'Université de Bruxelles, est nommé conservateur au Musée royal d'histoire naturelle, en remplacement du sieur Schuermans, décédé.

Sont nommés :

A l'école moyenne de Beaumont : maître de dessin en partage, en remplacement du sieur Mélard qui a reçu une autre destination, le sieur *Vanlint,* second régent au même établissement (3 juin);

A l'école moyenne de Philippeville : directeur, en remplacement du sieur Housiaux, décédé, le sieur *Gillain,* premier régent à l'école moyenne de Saint-Ghislain (20 juin).

A l'école moyenne de Thuin : surveillant, en remplacement du sieur Delattre, démissionnaire, le sieur *Plon* (24 juin).

Par arrêté ministériel du 24 juin, le sieur *Robilliart,* maître de dessin à l'école moyenne de Thuin, est déchargé de ses fonctions, pour motif de santé, et admis à faire valoir ses droits à la pension.

— Par arrêté ministériel, en date du 7 juillet, est acceptée la démission offerte par le sieur *Mathieu,* de ses fonctions de deuxième instituteur dédoublant à la section préparatoire de l'école moyenne de Visé.

— Par arrêté ministériel du 8 juillet, la démission offerte par le sieur *Wynsberghe,* maître de gymnastique à l'école moyenne de Pâturages, est acceptée. Il est remplacé par le sieur *Capouillet,* premier instituteur dédoublant au même établissement.

— Par arrêté ministériel en date du 17 juin, la commission des *Annales des universités de Belgique* pour les années 1859, 1860, 1861, 1862 est composée comme suit :

Membre-président : M. Leclercq, procureur général à la cour de cassation, vice-président du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; Membres : MM. Ch. Faider, avocat général à la cour de cassation, membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyennne; Nerenburger, général-major, directeur du dépôt de la guerre, à Bruxelles.

Est nommé secrétaire : M. Victor Hansens, chef de bureau au département de l'intérieur.

— Par arrêté royal du 20 juin, est approuvée l'élection, faite par la classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dans sa séance du 4 mai dernier, de MM Chalon, Ducpétiaux et Kervyn de Lettenhove, en qualité de membres titulaires de ladite classe.

— Par arrêté royal du 20 juin, un subside de 1,800 fr. est alloué à l'administration communale de Soignies, pour subvenir aux dépenses résultant de l'école professionnelle annexée à l'école de dessin et d'architecture, instituée en cette ville.

— Par arrêté royal du 7 juillet, il est institué, dans la commune de Boom une école moyenne de l'état, avec annexion d'une section préparatoire.

L'organisation de cette section n'affranchira point la commune de l'obligation de pourvoir à l'instruction des enfants pauvres dans une école primaire, conformément à la loi du 23 septembre 1842.

— Par arrêté royal du 11 juillet le sieur *Jonglas,* instituteur primaire communal à Gand, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

— Le *Moniteur* publie un certain nombre de documents que nous nous contenterons d'indiquer :

1° La liste des élèves sortant des écoles normales primaires de l'État à Lierre et à Nivelles, avec un diplôme de capacité (22 juin).

2° Les changements apportés au mode d'examen et d'appréciation du travail des élèves de l'école préparatoire et spéciale du génie civil annexée à l'université de Gand (25 juin);

3° Les programmes des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État pour 1859-1860; ils différent très-peu de ceux de l'année précédente (27 juin);

4° Les conditions et le mode d'admission aux écoles normales des sciences et des humanités à Gand et à Liége (30 juin);

5° La liste des récipiendaires qui seront examinés devant les divers jurys chargés de la collation des grades académiques, pendant la deuxième session de 1859 (7 juillet);

6° La composition des diverses sections du jury central et des jurys universitaires, la nomination des secrétaires ainsi que des membres adjoints et la fixation des jours où certaines sections des jurys s'assembleront (12 juillet);

7° La composition du jury pour l'examen de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités (13 juillet).

— *Académie royale de Belgique*. Voici le programme du concours pour 1860 de la classe des lettres de l'Académie :

1re *Question*. « Quelles sont les localités des dix-sept provinces des Pays-Bas

et du pays de Liége où l'on a frappé monnaie, depuis l'invasion des Français jusqu'à l'émancipation des grands feudataires ?

« Décrire ces diverses monnaies et en discuter l'attribution au besoin. »

2° « Quelles sont les applications utiles et pratiques du principe de l'association pour l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes ? »

3° « Faire l'histoire de l'ordre des Templiers en Belgique. »

4° *Prix d'éloquence flamande.* — « L'éloge de Cats, au point de vue de l'influence exercée par cet écrivain sur la littérature flamande. »

5° « Quelle a été l'influence littéraire, morale et politique des sociétés et des chambres de rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége ? »

6° « Faire un exposé historique de l'ancienne constitution brabançonne, connue sous le nom de *Joyeuse entrée,* indiquer ses origines et apprécier les principes qui y ont toujours été conservés, ainsi que les changements qui y ont été apportés. »

Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de 600 fr. Les mémoires devront être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et seront adressés francs de port à M. Quetelet, secrétaire perpétuel, avant le 1er février 1860.

« La classe inscrit, dès à présent, dans son programme de concours pour l'année 1861, la question suivante :

« Tracer un tableau historique et politique des règnes de Jean II et de Jean III, ducs de Brabant. »

L'auteur devra surtout faire connaître ces règnes sous le rapport de la législation, du commerce, des lettres et des arts.

NOUVELLES DIVERSES.

On vient de mettre au jour, à Saint-André lez Bruges, en jetant les fondements d'un nouveau chœur, un tombeau qui rappelle le souvenir de plusieurs illustres familles de Bruges; c'est celui du chevalier Mathieu Van Scatille, qui mourut le 1er mai 1414, et de Barbe Bave, sa femme. Mathieu Van Scatille combattit parmi les Leliaerts à Woumen lez Dixmude en 1380, et après la bataille, à cause de son courage, il fut fait chevalier par Louis de Maele. Plus tard il fut échevin de Bruges. Il appartenait par sa mère à la famille des Van der Beurse et à celle des Bonins. Sa fille Jeanne fut la première femme de Jacques Breydel, seigneur de la cour de Vladsloo, chevalier de Jérusalem, membre de la confrairie de St-Georges, successivement conseiller, échevin, trésorier à Bruges, et arrière petit-fils du fameux Jean Breydel qui se distingua à la journée des éperons d'or.

Le tombeau, qui était rectangulaire et peint en détrempe à l'intérieur avec des blasons, etc., a déjà disparu. Il reste encore la couverture, grande dalle de pierre bleue, ornée de deux effigies artistiquement sculptées en haut relief : à droite est le chevalier, en plein harnais, la tête nue, les mains jointes; il a un lion à ses pieds; à gauche est la dame en costume du temps, un chien à ses pieds. Entre eux se trouve un écu portant de gueules à 6 croissants, 3, 2 et 1, d'argent, timbré d'un heaume ayant pour cimier 2 têtes de cigognes. A chaque coin et au

milieu des côtés du tombeau alternent les écussons des Van Scatille, des Bave et des Van der Beurse.

Il serait temps de donner un asile convenable à ces vénérables restes des siècles précédents, et de réunir, à l'exemple d'autres provinces, dans un musée archéologique, des monuments qui sont pleins d'intérêt sous plus d'un rapport, mais dont le nombre tend malheureusement à disparaître de plus en plus. Encore quelques années et il sera trop tard.

— M. Edmond de Gottal, d'Anvers, avocat près de la cour d'appel de Gand, ayant subi le 9 juillet dans la salle académique de l'université de Gand, les épreuves prescrites par la loi, a obtenu le diplôme scientifique spécial de docteur en droit moderne.

— Les trois mémoires présentés l'an dernier au concours pour le texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage de la quatriéme ont été renvoyés en temps utile, et après révision, au ministère de l'intérieur. Il est donc à croire que bientôt l'enseignement sera pourvu d'un manuel qui facilitera l'imitation du latin de César.

— Dans un concours ouvert en France par la société archéologique de Béziers, à l'occasion de l'ouverture du musée créé par ses soins, la palme des travaux historiques a été décernée à l'unanimité à M. Ph. Vander Haeghen, de Bruxelles, connu par ses études d'histoire et de linguistique, pour un mémoire concernant la *souveraineté des Empereurs d'Allemagne sur le Vivarais*. Le premier jour des fêtes, M. Vander Haeghen a reçu le prix de ses travaux, qui consistait en une couronne de chêne en argent.

— M. Victor Deneffe, élève de l'université de Gand, a été proclamé lauréat en sciences médicales au grand concours universitaire. La décision du jury a été accueillie par les applaudissements du nombreux public qui avait assisté aux opérations du concours oral et au développement de la thèse soutenue par le jeune lauréat. (*Moniteur*).

— Parmi les livres publiés en Belgique et déposés, nous remarquons les suivants : Korte verhandeling over de driehoeksmeetkunst, handboek voor de kweekelingen van 's lands zeevaertscholen, door H. Hertoghe, Antwerpen; Cours théorique et pratique de langue flamande, par J.-B. Hugewils et E. Van Driessche, Bruxelles; Nederduitsche spraekkunst, met toegepaste oefeningen, ten gebruike van lagere scholen, Antwerpen; Mémoires de Pasquier De le Barre et de Nicolas Soldoyer, pour servir à l'histoire de Tournai, 1565-1570, avec notice et annotations par A. Pinchart, T. I. (Collection de mémoires relatifs à l'histoire de Belgique).

—

Nécrologie. — En Belgique : M. le baron *Fr. Heynderycx,* président de la Société royale d'Agriculture et de Botanique de Gand, à Destelbergen. — M. le chanoine *Bellefroid,* professeur de rhétorique et d'éloquence sacrée au petit séminaire de Saint-Trond.

A l'étranger : M. le baron *Cagniard de la Tour,* membre de l'Académie des sciences (section de physique), célèbre par ses recherches sur l'acoustique, à Paris ; — Le célèbre jurisconsulte *E.-Th. Gaupp,* professeur de droit à l'université de Breslau; — M. *Bergsma,* professeur de mathématiques à l'université d'Utrecht; — M. *Robert Walsh,* l'un des savants les plus distingués de l'union anglo-américaine, à Paris.

PROPOSITIONS RELATIVES AUX CORPS RONDS.

La théorie du mesurage des aires et des volumes dans les corps de révolution donne lieu à beaucoup d'applications, parmi lesquelles il faut remarquer les théorèmes et les problèmes ci-dessous, que nous indiquons comme *exercices* bien faciles à traiter à l'aide de l'Algèbre.

1. — Soit S le volume de tout segment sphérique, h sa hauteur et r le rayon de la sphère : on démontre aisément que :

$$S = \pi h^2 \left(r - \frac{1}{3} h\right).$$

Cette seconde expression doit s'employer de préférence comme donnant lieu à des calculs plus simples.

2. — Le segment sphérique de même base que le cône dont le sommet est au centre de la sphère, lui est équivalent lorsque la hauteur du cône est le plus grand segment du rayon divisé en moyenne et extrême raison. — Quel est alors le rapport de l'aire de la calotte à la surface latérale du cône ?

3. — Si la base est commune au segment sphérique et au cône dont le sommet est au centre de la sphère, leurs surfaces sont équivalentes lorsque la hauteur du segment est les deux cinquièmes du rayon de la sphère. — Quel est alors le rapport de leurs volumes ?

4. — Quelle doit être la hauteur du segment sphérique pour qu'il soit les trois quarts du cylindre droit de même hauteur et de même base ? — Quel est alors le volume du segment sphérique restant ?

5. — Quelle doit être la hauteur du segment sphérique pour qu'il soit le double du cône de même base et de même hauteur ?

6. — Lorsque le cône a pour base un petit cercle de contact avec la sphère de rayon r donné et que la hauteur h du cône est égale à $3r$, quelles sont les expressions des volumes du cône et du segment sphérique extérieur ? — Quelle est aussi l'expression de la surface du corps géométrique résultant ?

7. — Un cône droit est *inscrit* dans la sphère de rayon r donné : quelle doit être sa hauteur pour qu'il soit le cinquième du segment sphérique restant de même base ? — (Équation finale du second degré.)

8. — Un cône droit est inscrit dans la sphère de rayon r donné : quelle doit être sa hauteur pour que sa surface latérale soit les trois demies de la calotte restante de même base?

9. — Lorsqu'un cône droit a pour base son petit cercle de contact avec la sphère de rayon a donné et que cette base est celle du segment sphérique intercepté ; si l'on connaît le rapport m du premier volume au second, on propose de calculer le rayon x de la base commune, ainsi que les hauteurs y et z du cône et du segment.

Chaque valeur entière de m, à partir de 2, ne donne qu'une solution irrationnelle. Mais si l'on pose $m = n^2$ sur $(2n - 1)$, la solution sera rationnelle en y et z pour chaque valeur de n entier, à partir de $n = 3$.

10. — Deux circonférences de rayons égaux à r se touchent extérieurement en O et sont coupées en C et D par la demi-circonférence décrite sur la distance AB de leurs centres comme diamètre. Or, si la figure fait une révolution autour de AB, le volume engendré par l'aire du triangle curviligne OCD est le triple de la sphère dont r est le diamètre.

11. — Soit r le rayon donné du cercle dont O est le centre et AB le diamètre. Par le point donné M de la demi-circonférence menant la tangente MT, le point T étant sur le prolongement de AB, la longueur $OT = a$ sera donnée. Or, si la figure mixte AMT fait une révolution autour de AB, la surface S et le volume v engendrés peuvent s'exprimer numériquement en a et r; d'où l'on déduit $v = S \times \frac{1}{3} r$.

On peut aussi calculer les expressions de la surface et du volume engendrés par la révolution du triangle mixte BMT autour de AT.

12. — Soit r le rayon d'un demi-cercle et soit AMB l'arc soutendu par la corde connue $2a$ parallèle au diamètre. Les tangentes en A et B, vont rencontrer en C et D les prolongements du diamètre ci-dessus ; et l'on demande l'expression en a et r du volume engendré par la révolution autour de CD de la figure mixte CAMBD. — Quelle serait l'expression de la surface engendrée, si l'on avait $a = 4$ et $r = 5$?

13. — Soient A et B les centres, a et b les rayons donnés de

deux demi-cercles se touchant extérieurement en un point O de la distance AB; soient C et D les contacts de la tangente extérieure commune. Si le système fait une révolution autour de AB, la surface et le volume engendrés par le triangle mixte OCD équivalent respectivement, 1° la surface au double de celle de la sphère dont le rayon est moyen proportionnel entre a et b; 2° le volume à celui de la sphère dont le rayon est la racine cubique de la fraction $a^2 b^2$ sur $(a + b)$.

La démonstration est remarquable par de nombreuses réductions analytiques. On peut faire $b = a$.

14. — Lorsque deux sphères, de rayons donnés a et $2a$, se touchent extérieurement et qu'elles sont touchées par la surface latérale du cône, dont la base est le petit cercle de contact avec la plus grande des deux sphères, quelles sont les expressions de la surface et du volume de l'espace entre les sphères et la surface latérale ci-dessus?

15. — Le cône droit inscrit dans la sphère, de rayon r donné, est équivalent au quart de cette dernière lorsque $\frac{1}{2}r(1 + \sqrt{5})$ exprime la hauteur du cône. — Quelle est alors l'expression de sa surface?

16. — Quelle est l'expression du cylindre droit inscrit dans la sphère de rayon r donné, lorsque $r\sqrt{2}$ exprime la hauteur de ce cylindre? — Vérifier alors que sa surface est les trois quarts de la surface sphérique.

17. — Dans le triangle isocèle ABC on connaît la base $BC = a = 60$ et la hauteur $AD = h = 40$. Prenant sur DA la longueur DI égale au rayon du cercle inscrit et menant par le point I la parallèle EF, il en résulte un trapèze isocèle. Or, ce trapèze faisant une révolution autour de BC, quelles sont les expressions de la surface et du volume engendrés?

18. — Le rayon donné a d'une sphère est à la fois la hauteur du cône droit, dont le sommet est au centre, et le rayon de sa base tangente. Quelles sont les expressions en a de la surface et du volume de la figure de révolution résultante?

19. — Un cylindre droit a pour hauteur le diamètre donné $2a$ d'une sphère et $\frac{1}{2}a$ pour rayon de chacune de ses deux bases tan-

gentes. Quelles sont les expressions en a de la surface et du volume de la figure résultante de révolution?

20. — Il existe deux sphères passant par le centre de la sphère de rayon a donné, dans lesquelles les deux secteurs sphériques résultants sont chacun double du secteur sphérique correspondant de la sphère proposée; tandis que les deux calottes sont chacune équivalente à un grand cercle de cette dernière sphère. Quels sont les rayons numériques des deux sphères inconnues?

21. — Les demi-circonférences intérieures décrites sur les côtés a d'un quart de cercle tracé, se coupent mutuellement en deux parties égales, et il en résulte un double segment circulaire S et un triangle curviligne isocèle T. Or, S et T étant les bases de deux cylindres droits de même hauteur a, ces deux cylindres sont équivalents, tandis que leurs surfaces latérales sont l'une moitié de l'autre.

22. — Soit a la longueur donnée de chacune des trois arêtes du trièdre droit, dont le sommet O est celui du tétraèdre rectangle T et du cône circonscrit C, terminé au petit cercle d'une sphère de rayon x inconnue, ce petit cercle passant par les trois points où la sphère est touchée par les arêtes. Calculer le rayon x, le volume C et sa surface, ainsi que le volume du segment sphérique retranché par la base de C. — Recherches analogues pour le tétraèdre régulier.

23. — Lorsque dans un hexagone régulier, l'un des trois losanges égaux fait successivement deux révolutions l'une autour du plus grand diamètre et l'autre autour du plus petit, les deux surfaces et les deux volumes engendrés ont le même rapport $\frac{1}{3}\sqrt{3}$.

24. — Lorsque le losange dont les sommets sont les milieux des côtés a et b d'un rectangle, fait succesivement deux révolutions l'une autour de a et l'autre autour de b, les deux surfaces et les deux volumes engendrés ont le même rapport $b : a$.

25. — Soit $AB = 2a$ le diamètre donné d'un cercle dont O est le centre et soit $CD = 2b$ la corde parallèle connue. La tangente en C à l'arc AMC rencontre en P la perpendiculaire en O sur AB. Si donc la figure mixte fait une révolution autour de AB ou autour de OP, quelles sont chaque fois les expressions de la surface et du volume engendrés? — Que deviennent ces expressions lorsque

$2b$ est le côté soit du triangle équilatéral inscrit, soit du carré, soit enfin de l'hexagone régulier?

26. — Le quadrilatère ABCD est inscrit dans le demi-cercle dont $AB = 2r$ est le diamètre donné. Sachant que les deux diagonales sont égales chacune au côté du triangle équilatéral inscrit, on propose de calculer la surface et le volume engendrés par la révolution du quadrilatère autour de AB.

27. — Il existe deux cônes droits circonscrits à la sphère de rayon r donné, et chacun équivalent aux huit tiers du volume de cette sphère. Construire les hauteurs et les rayons des bases de ces deux cônes.

28. — Il existe deux cônes droits circonscrits à la sphère de rayon r donné, dont la surface de chacun équivaut aux neuf quarts de la surface sphérique. Construire les hauteurs et les rayons des bases de ces deux cônes.

29. — Calculer le *maximum* du cône circulaire droit lorsque sa surface est équivalente au cercle de rayon a donné. — (Second degré.)

30. — Calculer le *minimum* de la surface du cône circulaire droit lorsque son volume est équivalent au quart de la sphère de rayon a donné. — (Second degré.)

31. — Le rayon r d'une sphère étant donné, 1° calculer le volume *minimum* du cône circonscrit et la surface de ce cône; 2° calculer la surface *minimum* du cône circonscrit et le volume de ce cône. — (Second degré.)

32. — Les côtés a, b, c du triangle ABC sont donnés, aussi bien que sa hauteur h dont le pied tombe sur la base AB ou c. Par le point qui divise c en deux parties x et y, on mène des parallèles aux deux côtés latéraux, et ABC est ainsi divisé, d'abord en deux triangles semblables à lui, et ensuite en un parallélogramme P. Or le système faisant une révolution autour de AB, puis désignant par v et S le volume et la surface que décrit ABC, on verra que le *maximum* du volume et celui de la surface engendrés par P sont $\frac{3}{4}v$ et $\frac{1}{2}S$.

33. — Soient R, r les rayons et A, a les arcs semblables de deux secteurs dont l'angle commun au centre vaut 40°. Soit T le

trapèze circulaire dont A, a sont les bases parallèles et $h = R - r$ la hauteur. Soit enfin C le cylindre mixte droit ayant 4 mètres de de hauteur et T pour base. Si le périmètre de T est seul donné et vaut 12 mètres, par exemple, quelles sont à moins d'un dix-millième près les valeurs de A, a, R, r qui répondent au *maximum* de C, savoir 36 mètres cubes? — Quel est le *maximum* de la surface du cylindre?

34. — Parmi tous les cylindres droits inscrits dans la sphère de rayon r donné, quel est celui de plus grande surface totale ou latérale?

35. — Parmi tous les cylindres droits inscrits dans un cône droit circulaire donné, en est-il un dont la surface totale soit un *maximum* ou bien un *minimum*? — (Il faut ici une discussion.)

36. — Soit F l'aire et P le périmètre de toute figure plane symétrique par rapport à un centre O et soit d la distance de ce centre à l'axe extérieur, dans le même plan. L'anneau engendré par la révolution de la figure autour de l'axe proposé a son volume et sa surface exprimés par les formules :

$$vol.\ F = F \times 2\pi d \text{ et } surf.\ P = P \times 2\pi d.$$

Ces deux formules, que j'ai démontrées en géométrie, 4[me] édition, s'appliquent à tout parallélogramme, à tout polygone régulier d'un nombre pair de côtés, au cercle et au double segment circulaire.

37. — Soit $2a$ le côté d'un carré tracé : des sommets comme centres et avec le rayon a on décrit quatre quadrans intérieurs, lesquels sont les côtés du *carré curviligne* inscrit et concentrique. Si cette figure fait une révolution autour de $2a$, quelles sont les expressions de la surface et du volume engendrés?

38. — Quelle doit être la hauteur $2x$ du rectangle dont $2a$ est la base donnée, pour que les demi-circonférences intérieures décrites sur les diamètres $2a$, se coupent sur la médiane parallèle et interceptent une longueur a, corde commune aux deux côtés du double segment circulaire résultant? — De plus, si ce double segment fait une révolution autour de $2a$, quelles sont les expressions de la surface et du volume engendrés?

39. — Les parties $2b$ et $2c$ du diamètre $2a$ d'un demi-cercle

sont les diamètres de deux demi-cercles intérieurs. Soit x le rayon du cercle tangent aux trois demi-circonférences, d la distance de son centre à $2a$ et y la projection sur $2a$ de la distance $a - x$. On a trois équations distinctes, lesquelles, par de nombreuses réductions, font connaître z, y et d en a, b et c. — Cela posé, si a est seul donné, b et c étant par suite variables, on en déduit le *maximum* de x et le *minimum* de d. Or quelles sont alors les expressions du volume et de la surface de *l'anneau rond* engendré par la révolution autour de $2a$ du cercle tangent proposé?

40. — Les circonférences dont les centres sont les milieux de côtés a d'un hexagone régulier et dont le rayon de chacune est égal à l'apothème de ce polygone se coupent d'abord aux milieux ci-dessus, sommets d'une Rosace, et ensuite sur les prolongements des rayons de l'hexagone, sommets d'une seconde Rosace mixte. Si la figure curviligne résultante fait une révolution autour de la droite extérieure passant par deux des sommets voisins, quelles sont les expressions de la surface et du volume de l'anneau engendré?

41. — Les perpendiculaires aux extrémités du diamètre AB du demi-cercle de rayon r donné, interceptent sur une tangente la longueur connue $CD = a$. Or, si l'on calcule le volume v et la surface S du tronc de cône engendré par la révolution autour de AB du trapèze rectangle ABDC, on verra que $v = S \times \frac{1}{3}r$. — De plus, quelle est l'expression du volume de l'anneau rond engendré par la révolution autour de AB du cercle dont CD ou a est le diamètre? Et dans quel cas ce volume est-il un *minimum*, aussi bien que v et S?

42. — Soit b la base et h la hauteur d'un triangle donné T. Menant entre les deux côtés latéraux la parallèle x à b, il en résulte le trapèze t de hauteur y inconnue, aussi bien que x. Or le système faisant une révolution autour de b, on demande de calculer x et y pour que $\frac{1}{2}$ soit le rapport de *vol.* t à *vol.* T.

Ici l'équation finale en y peut se mettre sous la forme

$$(y^2 - hy - \tfrac{1}{4}h^2)(y - \tfrac{1}{2}h) = 0.$$

Il en résulte trois systèmes de valeurs réelles de y et de x; mais le problème n'a que deux solutions. J.-N. Noel.

Liége.

O FONS BANDUSIÆ.

EXPLICATION LITTÉRAIRE.

(2me article.)

L'explication littéraire appartenant essentiellement à l'enseignement oral, on ne peut, dans un travail écrit, que donner un aperçu de ce genre d'exercice. Nous nous bornerons à noter les éléments d'explication qui se trouvent dans l'ode et que la parole du professeur, fécondée par la vivacité de l'imagination et la chaleur du sentiment, a pour mission de développer.

Toutes les difficultés qui se présentent sous le rapport philologique ou historique sont censées résolues : ainsi nous plaçons une virgule après *non sine floribus* et un point et virgule après *destinat;* ainsi encore nous admettons que la fontaine de Bandusie est située dans la campagne du poète, au pays de Sabinum et non à Venouse; ainsi enfin nous voyons dans *dulci digne mero* non pas l'indication du vin qui doit faire partie du sacrifice, mais l'exposition d'une qualité essentielle de la fontaine; nous traduisons non pas *digne des libations d'un vin pur* mais *toi dont les eaux méritent d'être mêlées aux vins les plus fins*. Ensuite de cela, *non sine floribus* ne signifie pas les fleurs jetées dans les sources lors des *Fontanalia,* ni, comme le veut Cruquius, les fleurs dont on ornait le front de la victime, mais celles qui couronnaient les coupes ou les têtes des convives aux jours de fête.

Nous ne pouvons cependant nous dispenser ici de justifier cette traduction de *dulci digne mero*. Quoiqu'elle soit loin d'être généralement admise, elle est la seule qui ne force pas la construction latine. N'arrive-t-il pas bien souvent qu'une partie des mots mis en apostrophe exposent la raison d'être de ce qui se trouve dans le corps de la phrase? Ne rencontre-t-on pas à chaque instant des phrases comme celles-ci : *ô toi, qui m'as sauvé la vie, je te voue une reconnaissance éternelle. — Source limpide, toi dont l'onde cristalline mérite d'être mêlée aux vins les plus fins, je t'offrirai demain, etc.* L'esprit est accoutumé à ces tournures, et il n'a pas besoin de réfléchir pour comprendre : on lit couramment.

Il n'en est pas de même lorsqu'on traduit : *Fontaine de Bandusie, digne des libations d'un vin pur, je t'offrirai avec des fleurs un jeune chevreau*. A la première lecture, on ne comprend pas ce que vient faire *digne des libations d'un vin pur,* car la phrase n'a pas de sens,

elle revient à dire : *ô toi qui mérites une couronne, je te donne une médaille; — tu me demandes une pomme, je te donne une poire.* Il faut faire un effort de réflexion pour découvrir un rapport de coordination entre ces deux membres de phrase et arriver à croire qu'Horace a voulu exprimer là les trois éléments du sacrifice. En effet, vous avez alors deux tournures essentiellement différentes, une apostrophe et une proposition ordinaire, pour exprimer les parties diverses d'un même tout, placées sur la même ligne.

Mais il existe certaines expressions qui ressemblent assez à celle qu'on croit retrouver dans ce passage, expressions très-naturelles qui ont pu égarer les commentateurs par le rapprochement vicieux qu'ils en ont fait avec la phrase d'Horace. Ainsi on dit très-bien : *ô toi qui mériterais un palais, je ne puis t'offrir qu'une simple fleur;* mais alors quoique les choses remplissent la même fonction dans l'idée, c'est-à-dire, quoiqu'elles soient présentées toutes deux comme objets de récompense, de présent, elles sont mises en opposition l'une à l'autre; elles ne se réunissent pas pour constituer cette unité qu'on voudrait voir ici, en fesant de *mero, floribus* et *hædo* les trois éléments indispensables du sacrifice qui est promis à la fontaine.

Mitscherlich et Dillenbürger n'ont que du dédain pour l'interprétation que nous défendons; le premier la signale en disant *hoc est demum argutari* et le second ne lui fait pas même l'honneur de la discuter. Cette conduite est pour le moins singulière : on n'est autorisé à écarter une opinion que pour autant qu'on renverse les raisons sur lesquelles elle se fonde; il ne suffit pas qu'une interprétation, même assez bien justifiée, se produise, pour que toutes les autres doivent immédiatement se retirer et lui céder la place. La lutte doit alors s'établir entre elles et lorsque la philologie et la science des antiquités ne suffisent pas à terminer le débat, c'est au bon goût, à l'examen littéraire, à la comparaison avec le reste de l'œuvre du poète, qu'il appartient d'intervenir et de décider.

C'est ici le cas. S'il est hors de doute en effet que le vin et les fleurs faisaient partie des sacrifices offerts aux fontaines, il est également certain que les anciens avaient l'habitude de mêler de l'eau avec leur vin et de prodiguer les fleurs dans les banquets. Mais l'idée générale de l'ode s'arrange beaucoup mieux des dernières de ces données. Lorsqu'on traduit, en se basant sur elles, comme nous l'avons fait tantôt, on donne à l'ode une intention que l'œuvre entière du poète non-seulement autorise à lui attribuer, mais qu'elle réclame

impérieusement. Horace chante la fontaine de Bandusie par la raison surtout qu'elle est pour beaucoup dans les plaisirs qu'il goûte à la campagne. Essentiellement épicurien (dans le bon sens du mot), il est sensible aux charmes de sa fontaine, parce que c'est elle dont les eaux cristallines rafraîchissent son vin et dont les frais ombrages lui ménagent un abri contre les fortes chaleurs, bien plus que parce-qu'elle sert à abreuver les troupeaux de ses domaines ou à les protéger contre les feux du jour. Or, si l'on admet l'interprétation de Mitscherlich et de Dillenbürger, cette dernière qualité est la seule qui soit véritablement donnée à la fontaine pour justifier le sacrifice qui lui est offert. Horace devient alors un grave personnage, se faisant un devoir de conscienсс de sacrifier, lors de la fête des fontaines, à une source qui est un élément précieux de prospérité pour ses terres. Il n'est plus l'Horace que nous connaissons tous, prisant très-haut le bien-être et franchement reconnaissant à qui sait y contribuer, fût-il une simple source des montagnes.

Horace devait souvent choisir la fontaine de Bandusie pour le lieu de ses parties de plaisir à la campagne, et il lui arrive de les décrire, dans le cours de ses œuvres, peut-être sans trop le vouloir, car un écrivain, lorsqu'il compose, s'inspire naturellement de ses souvenirs. Nous en avons une preuve dans l'ode *Æquam memento* du livre II. Horace nous y dépeint l'une des faces de la vie que, d'après lui, tout riche romain devait mener; il nous montre l'homme qui sait jouir de la vie, couché à l'écart, festoyant à l'ombre des pins et des peupliers, près du ruisseau qui fuit à travers la prairie. Or, les détails de ce tableau ressemblent beaucoup à ceux de l'ode que nous étudions. L'*interiore nota Falerni* c'est le *dulci mero,* le *nimium breves flores amœnæ rosæ,* c'est le *non sine floribus;* et ce ruisseau, ne ressemble-t-il pas, à s'y méprendre, à celui qui s'échappe de la source de Bandusie ? l'analogie est frappante entre les expressions *obliquo laborat lympha fugax trepidare rivo* et *unde loquaces lymphæ desiliunt tuæ :* c'est le ruisseau des contrées montagneuses (1), s'échappant du creux d'un rocher et précipitant son cours parmi les cailloux de son lit étroit et tortueux.

Évidemment Horace se prenait ici pour modèle, il donnait à Délius un conseil dont il se trouvait bien et il retraçait indirectement l'une des faces de sa propre vie. Dès lors il n'est plus étonnant qu'en s'adressant à sa fontaine, il lui donne la qualification de *dulci digne*

(1) Continui montes, ni dissocientur opacâ valle.,.. Ep. XVI.

mero; il parle par expérience, quand il la proclame digne d'être mêlée avec les vins les plus précieux.

Cette opinion est du reste la seule qui explique d'une manière bien satisfaisante, l'existence de l'ode à la fontaine de Bandusie. Horace a pu se mettre en frais de poésie pour cette fontaine qu'il aimait particulièrement et près de laquelle il passait ses plus belles journées, *dies festos;* une source quelconque de sa campagne ne lui aurait probablement pas inspiré le désir de la célébrer; et puis, c'est traité avec trop de soins délicats, trop d'amour (con amore), pour qu'il n'existât pas là un lien d'affection particulière. Quand surtout on considère la finale *Fies tu quoque* etc. on reconnaît un badinage tout-à-fait intime qui doit avoir sa raison d'être. Il ne l'a pas, quand on se rallie à l'opinion de Mitscherlich et de Dillenbürger.

Arrivons maintenant à l'explication littéraire proprement dite.

L'idée simple de l'ode est : *Fontaine de Bandusie, je t'immole un chevreau.*

Cette idée devait-elle être traitée gravement, en vers épiques, comme pourrait l'être une poésie ayant pour objet la fontaine d'Hippocrène ou toute autre source célèbre ? Évidemment non; il s'agit ici d'une amie connue d'Horace seul, d'une fontaine sans réputation, située dans sa petite terre, au fond du Sabinum. Ensuite le lien qui attache Horace à ses eaux est un lien bien simple, qui ne sort pas de la vie ordinaire de campagne; elle ne lui rappelle que des joies intimes (voyez sous ce rapport la différence avec l'ode sur l'arbre qui avait failli l'écraser dans sa chute). Cette pièce devait donc être une *poésie légère* et ne pouvait renfermer rien de trop sérieux. C'est ce qui a lieu; d'un bout à l'autre c'est un badinage élégant, une causerie charmante : le poète s'entretient avec sa fontaine comme avec un vieil ami, je dirai même comme avec une enfant gâtée, car le *frustra* qui vient immédiatement après le portrait du chevreau renferme un brin de cruauté, de légèreté répréhensible; Horace a un faible pour sa fontaine, comme un père en aurait pour son enfant : il n'y a rien, dit-il, qui tienne devant ma chère fontaine; il a beau être gentil, le jeune chevreau, demain ce sera fait de lui, *frustra;* pour toi, source bien aimée, que ne ferais-je pas !

Mais cette apparence de laisser-aller, qui doit être le cachet de toute poésie légère, n'empêche pas le fond d'être parfaitement raisonné; il y a là un plan admirable, qui fait de cette petite ode de seize vers un véritable bijou. Le travail interne des idées, caché

sous une apparence de facilité insouciante, restera toujours le caractère marquant du talent d'Horace; imitateur des Grecs, il a presque toujours, à force de travail et de bon goût, réussi à produire des œuvres qui marchent de pair avec les créations de la brillante spontanéité de ses maîtres.

L'idée simple de l'ode contient deux termes, *la fontaine* et *le chevreau,* unis par le rapport, *le sacrifice*. De la position relative de ces deux termes découle la manière élogieuse dont ils seront traités : il doit y avoir l'exposé des titres de la fontaine à obtenir un sacrifice et des titres du chevreau à y être la victime. En outre l'éloge du chevreau doit être en rapport avec celui de la fontaine, il sera placé à la même hauteur : il faut qu'il soit jugé digne de figurer dans un sacrifice à cette fontaine, et, d'un autre côté, on fait d'autant plus d'honneur à la fontaine que ce qu'on lui sacrifie est plus estimé.

Voyons comment ces éloges sont produits de part et d'autre.

I. Quant à *la fontaine*, les deux meilleures qualités qu'elle puisse posséder, c'est *la transparence* et *la fraîcheur*. Le poète nous les indique formellement dans la description qu'il nous donne de sa terre du Sabinum, épitre XVI :

Fons etiam rivo dare nomen idoneus, ut nec
Frigidior Thracam nec *purior* ambiat Hebrus.

Ces deux qualités sont d'abord énoncées, puis le poète en fait ressortir l'importance par des applications. Ainsi la transparence, indiquée dans *splendidior vitro,* est appliquée dans *dulci digne mero, non sine floribus; — gelidos rivos, te flagrantis atrox hora caniculæ nescit tangere* (exposition variée par l'indication de la cause) signalent le second mérite, la fraîcheur, qui reçoit son application dans : *tu frigus amabile Fessis vomere tauris Præbes et pecori vago*.

On ne peut s'empêcher d'admirer l'art qui est déployé dans la description des mérites de la fontaine, comment, par exemple, les objets sur lesquels doivent tomber les applications, sont présentés de manière à en rehausser extraordinairement le prix. Ainsi le vin auquel ses eaux méritent d'être mêlées, c'est du vin de qualité supérieure, *merum,* du vin vieux, qui a perdu sa verdeur, *dulci,* du vin qu'on réserve pour les grandes occasions, alors que les coupes sont couronnées de fleurs, *non sine floribus*. Il en est de même de *fessis vomere* et de *vago* qui par leur contraste énergique avec *frigus amabile* donnent un prix considérable à la fraîcheur de la source.

II. Quant au *chevreau,* la qualité exigée pour le sacrifice, c'est la jeunesse. Voyez comment elle est rendue d'une manière conforme au but général, l'éloge. C'est un enfant, *cui frons turgida cornibus Primis,* un enfant plein d'avenir, *et venerem et prœlia destinat,* un enfant de la maison, *lascivi soboles gregis,* dernière qualité la plus puissante pour achever l'effet. L'épithète *lascivi* renferme une image vive et pleine de sentiment ; la victime est un enfant gai et insouciant; il y a tant de cruauté à troubler le bonheur de l'enfance ! et ici il s'agit de le détruire à jamais.

Notons la variation de procédé qui se manifeste dans les développements du second terme de l'idée, c'est à dire, l'intervention prononcée du sentiment; ce qui frappe en effet dans cette description du chevreau, c'est qu'elle saisit le cœur; on en vient presque à s'attendrir sur la triste fin de cette jeune victime à laquelle le poète a su vivement nous intéresser (1).

III. La nature du *sacrifice* ne permettait pas le ton épique; les grandes images, nous l'avons vu, étaient repoussées par le caractère que devait avoir cette ode. Il fallait une idée gracieuse, rien de majestueux, ni de grand. Était-il possible de mieux réussir que n'a fait Horace ? il a choisi le côté le moins désagréable du fait matériel du sacrifice et il a dit simplement : La victime teindra tes eaux de son sang, ô fontaine. Pas de couteaux sanglants, de prêtre inspiré, ni d'entrailles fumantes, toutes choses qui font parfaitement bien dans l'épopée, mais qui eussent été ici du dernier ridicule.

Après la 3ᵉ strophe, tous les termes de l'idée générale ayant reçu leurs développements, l'ode paraîtrait devoir finir; mais le poète a ajouté une idée qui lui est toute personnelle : tu deviendras célèbre, dit-il, parce que je t'ai chantée (2). Cette idée qui tient au reste de la pièce comme nouvel éloge de la fontaine, s'y rattache surtout par la manière dont elle est présentée : elle donne en trois vers une description complète de la source, description qui rend raison de ses qualités, exposées précedemment. L'éloge de la fontaine, destiné à justifier la sacrifice, est ainsi achevé par la 4ᵉ strophe, qui à première vue

(1) Voici comment Dillenbürger justifie les développements que le poète a consacrés au chevreau : Noli mirari, cur longius immoratus sit poeta in describenda hœdi natura; grata est enim in componendis ejusmodi imaginibus Horatii quædam ubertas, cujus alia et simillima sunt exempla.

Il dit un peu plus loin : *gelidos rivos.* quod gelida est aqua, fonti laudi est; deindè *ruber sanguis* quia calidus est contra gelidam aquam consulto ponitur.

(2) Importance de la poésie aux yeux d'Horace odes III, 30; IV, 8 et 9.

semble toute de fantaisie et rentre cependant dans le cadre de l'ode avec toute la rigueur désirable.

Il resterait maintenant à étudier le travail du style dans cette ode comme nous avons fait celui des idées. Une autre fois peut-être nous y reviendrons; nous ne voudrions pas pour le moment abuser plus longtemps de la patience du lecteur.

Léop. Defossé.

Anvers.



PHÉNOMÈNES QUE PRÉSENTE LA MULTIPLICATION DES ANIMAUX INFÉRIEURS.

(3me et dernier article).

Nous arrivons aux parasites, c'est-à-dire à ces animaux qui prennent le corps d'un autre animal pour sol, et lui empruntent leurs principaux moyens d'existence. On en observe dans toutes les classes du règne animal, depuis le polype jusqu'à l'homme : chaque espèce nourrit ses parasites propres. Leur forme est appropriée au milieu dans lequel ils vivent, et dans leur évolution comme dans leur structure, ce sont les mêmes lois qui les régissent. Ici nous laisserons parler M. Van Beneden (1).

(1) Afin de rendre les théories exposées par M. Van Beneden plus saisissables pour ceux qui n'ont pas lu ses mémoires, nous ajouterons quelques détails transmis par un de nos correspondants. Il s'agit ici principalement des *Ténias*, ou vers solitaires, lesquels offrent un triple phénomène de métamorphose, de digenèse, et de transmigration. Pour bien comprendre ce phénomène, il est nécessaire d'entrer dans quelques considérations générales.

Chez les animaux supérieurs (vertébrés, articulés, mollusques), la génération sexuelle donne naissance à un individu qui se reproduit à son tour sexuellement, en produisant un individu semblable à lui et semblable à ses parents. Le cycle du développement s'ouvre et se ferme par la génération sexuelle Mais l'individu subit diverses transformations avant de se reproduire. Chez les mammifères et les oiseaux, ces transformations sont cachées aux regards. parce qu'elles s'opèrent dans l'œuf, soit que le développement de l'œuf se fasse dans le corps de la mère, soit qu'il ait lieu au dehors. Chez les batraciens et la plupart des insectes, les transformations s'opèrent sous nos yeux. De l'œuf de la grenouille sort un animal ayant la forme d'un poisson, un *têtard;* insensiblement la queue se raccourcit, le têtard gagne des pattes et devient grenouille. De l'œuf de l'insecte sort de même un individu qui passe successivement par les formes de larve ou chenille, de nymphe ou chrysalide, et d'insecte parfait ou ailé. Tous ces cas constituent la *monogenèse,* il n'y a en effet qu'un seul mode de reproduction.

Au contraire chez la plupart des zoophytes (vers intestinaux, méduses etc.),

« Les parasites produisent généralement de nombreux œufs, et, tout en étant guidés par un merveilleux instinct, ce n'est pas sans mille obstacles qu'ils font atteindre à leur progéniture le gîte où celle-ci doit pénétrer pour accomplir sa destinée. Il y a souvent mille à parier contre un que tel embryon n'arrivera pas à sa destination ; mais aussitôt, par une sorte de merveilleux rétablissement d'équilibre, la mère pondra mille œufs pour un seul, dans le but de pourvoir à la conservation de l'espèce. C'est même par millions qu'il faut compter les œufs de quelques-uns de ces vers indépendamment de leur multiplication par voie d'agamie.

« Si, dans les rangs supérieurs, nous ne voyons naître en général qu'un ou deux jeunes à la fois, c'est que ces jeunes sont entourés, pendant des semaines ou des mois, des soins de la sollicitude maternelle, et la mort du petit est un pur accident. Un ou deux œufs suffisent. Chez les parasites, la nature a dû recourir à des levées extraordinaires et, pour avoir un individu sous les armes, elle a compris qu'il fallait en mettre des milliers au monde. Conçoit-on que, devant des chiffres aussi éloquents, on ait jamais pu songer à la génération spontanée des vers intestinaux ou de tout autre animalcule ?

le phénomène se complique. La série des transformations qui commence et aboutit à la génération sexuelle, au lieu de se dérouler sur un seul individu, apparaît sur deux, quelquefois sur plusieurs, naissant les uns des autres par génération *asexuelle,* c'est à dire par bourgeonnement ou par division. Le cycle du développement propre à l'espèce s'ouvre et se ferme encore par la génération sexuelle; mais entre deux générations de cette nature il s'en place une ou plusieurs qui naissent sans concours de sexes, et dont la dernière seule produit des individus sexués. Dans cette génération alternante, il y a *digenèse,* parce qu'il y a deux modes de reproduction.

Dans la digenèse, il arrive que les divers individus d'un même cycle aient une forme totalement différente les uns des autres, comme on le voit dans les méduses et dans les ténias : M. Van Beneden nomme ce cas digenèse avec *hétérogonie*. Si au contraire les individus agames et les individus sexués ont tous à peu près la même forme extérieure, ce cas est appelé digenèse avec *homogonie.* Quoi qu'il en soit, la nature intime du phénomène reste entièrement la même.

Quant au phénomène de la transmigration, il consiste en ce que l'espèce parasite exige, pour acquérir son entier développement, le concours de plusieurs animaux supérieurs, dans lesquels elle vit successivement. Et lorsqu'en passant d'un animal dans l'autre l'individu change de forme, il y a de plus métamorphose dans le sens propre du mot.

Nous arrivons aux ténias. On trouve chez les animaux supérieurs des vers vésiculaires particuliers; tels sont le cœnure, qui vit dans le cerveau du mouton, le cysticerque, qui vit dans le lapin et dans le lièvre. Jusqu'à ces dernières années on ignorait

« Les vers, parasites ou non, produisent, comme tout ce qui a vie, leurs œufs et leurs germes, et ce que nous avons surtout à admirer, c'est la sagesse avec laquelle les chances de mort sont rigoureusement calculées pour maintenir cet ensemble harmonieux en parfait équilibre.

« Les germes viennent tous du dehors et sont colloqués dans l'un ou l'autre organe, en entrant ou par la peau d'une manière directe, ou par les aliments, ce qui est le cas ordinaire.

« Ici quelques difficultés surgissent. Comment infester le lion ou le tigre, le loup ou le chat qui ne mangent que de la chair crue? Le passage aura lieu par l'intermédiaire de la proie. La nature saura se servir de cette pâture vivante, et, pour employer une expression vulgaire, elle enveloppera la pilule dans une friandise.

« C'est, en effet, ce qui a lieu. La brebis introduit, avec l'herbe qu'elle broute, l'œuf d'où sortira le cœnure, que le loup ou le chien a semé sur son passage, et l'embryon qui en sort, gagnant le cerveau de son hôte, dépose à sa surface une armée de vers vésiculaires destinés au loup et au chien. Le loup ou le chien est le terme de leur voyage, et ceux qui arrivent à ce terme deviennent *Tenia* ou vers solitaires. Les vers cœnures qui produisent le *tournis* des moutons,

leurs rapports avec la classe des vers cestoïdes dont les ténias font partie. Il est démontré aujourd'hui que chacun de ces animaux vésiculaires constitue la première phase du développement d'un ver cestoïde; il est l'individu sans sexe. M. Van Beneden, l'auteur de cette découverte, l'a nommé *scolex*. A peine ce scolex a-t-il passé dans l'intestin de l'animal auquel il est destiné, qu'il se transforme en ver cestoïde ou rubané. Ainsi le cœnure du mouton devient ténia dans le loup; de même que le cysticerque du lièvre dans le chien. Chez l'homme, le ver solitaire, qui est un ténia, provient, d'une autre espèce de cysticerque, logée dans les muscles du cochon, et produisant chez cet animal la maladie connue sous le nom de *ladrerie*. Aussi a-t-on observé que les charcutiers sont particulièrement atteints du ver solitaire. On conçoit comment les œufs du ténia, expulsés du corps de l'homme, pénètrent dans le cochon et y deviennent cysticerques. Remarquons en passant qu'à chaque espèce de scolex correspond un espèce particulière de vers cestoïdes.

Les vers cestoïdes, tels qu'on les observe dans les intestins des animaux vertébrés, se composent : 1° du scolex, nommé autrefois la *tête* du ver, qui par ses crochets se fixe à la paroi de l'intestin; 2° d'une longue suite de segments ou anneaux naissant l'un après l'autre par bourgeonnement à l'extrémité postérieure du scolex. Chaque segment est un individu complet, pourvu de sexes, et différant beaucoup du scolex pour la forme. Ces individus, compris sous le nom générique de *proglottis*, finissent par se détacher l'un après l'autre de l'extrémité postérieure du ruban.

en labourant leur cerveau, doivent pénétrer dans l'intestin de celui pour lequel la cervelle de mouton est une friandise.

« Le mouton nourrit, indépendamment des vers qu'il loge pour le compte d'un autre, ses propres vers à lui. Le cœnure n'est qu'un pèlerin à qui il accorde l'hospitalité. C'est ainsi que les souris et les rats couvent, ou plutôt hébergent, l'hôte qui est destiné au chat, comme le lapin et le lièvre logent les cysticerques qui deviendront *Tenia* dans le chien.

« Qu'il me soit permis de rappeler qu'en 1848, on ne connaissait rien de ces transmigrations des vers. Au mois de février, pendant que le canon grondait à Paris, je découvris la nature des linguatules, et au mois de novembre suivant, Joh. Müller, venant me prendre à Louvain pour aller à Ostende, me dit, le lendemain de son arrivée, dans mon cabinet de travail : La nature des *Tetrarhynques* et celle des *Linguatules* sont pour le moment les deux points scientifiques les plus importants à élucider. Je pus lui répondre pour les linguatules : c'est fait, voici la notice que je viens de publier. Quant au tétrarhynques, je pus lui montrer mes dessins, qui représentaient toute leur évolution, ainsi que leur séjour, d'abord dans les poissons osseux, puis dans les sélaciens (1).

« En janvier 1849, j'annonçais à l'Académie que j'étais parvenu à dévoiler complétement l'histoire de ces parasites. Les expériences

(1) Les tétrarhynques sont des vers vésiculaires analogues aux cœnures et aux cysticerques; ils se transforment, chez les poissons, en *botryocéphales*, qui appartiennent à la même classe que les ténias, et ont la même forme rubanaire.

Les Linguatules ou Pentastomes sont de petits crustacés parasites. M. Van Beneden a, dans la notice dont il fait mention, fixé définitivement la place qu'ils doivent occuper dans la série, et montré que ce ne sont pas des zoophytes de la classe des vers, comme on le pensait jusqu'alors, mais bien des articulés de la classe des crustacés. Il y a deux ans, M. Leuckart, professeur de zoologie à l'université de Giessen, a observé la transformation de l'une des espèces du genre linguatule, du *Pentastomum denticulatum*, qui vit en parasite dans le foie du lapin, en une autre espèce considérée jusque là comme distincte de la première, le *Pentastomum tænioides*, qu'on trouve dans les cavités nasales du chien.

Cette transformation diffère de celle des tétrarhynques, des cysticerques, des cœnures et des échinocoques en ténias ou vers rubanaires. Chez les linguatules un seul individu subit des métamorphoses, tout en conservant son identité individuelle, exactement comme la chenille lorsqu'elle se change en papillon. C'est une véritable métamorphose dans le sens strict du mot. Dans le cas des ténias, au contraire, il s'agit de deux ou plusieurs individus différents, naissant l'un de l'autre par génération agame.

Mais s'il y a des différences, il y a aussi des analogies; et c'est sans doute pour

qui furent instituées, ont confirmé pleinement le résultat que j'avais annoncé, savoir, que tous les vers vésiculaires deviennent vers rubanaires dans un autre animal.

« Ces parasites, vivant dans des animaux qui sont destinés à devenir la proie d'un carnassier, ont une première forme *vésiculaire,* qui changera plus tard en une forme *rubanaire,* quand ils seront arrivés au terme de leur voyage. Sous la forme vésiculaire, ils reçoivent l'hospitalité provisoire; sous leur forme de ruban, ils ont leur logement définitif. C'est un phénomène de métamorphose, se compliquant du phénomène de digenèse et de transmigration.

« C'est dans la victime définitive, quand le ver a atteint le terme de son voyage, que les œufs se développent pour être semés ensuite sur la route de l'herbivore.

« Le lapin trouve ces œufs sur l'herbe qu'il broute; un embryon à six crochets en sort et pénètre dans ses tissus; cet embryon est conformé pour fouir les organes comme la taupe creuse le sol, et pour pénétrer par des galeries qui se forment et se détruisent immédiatement. C'est une aiguille d'acupuncture qui passe. Arrivé au viscère qui doit le nourrir, les crochets, devenus inutiles, tombent et on voit apparaître une vésicule plus ou moins grande qui engendre quelquefois plusieurs centaines ou milliers d'autres vésicules qui

ce motif que M. Van Beneden a pu rapprocher les linguatules des tétrarhynques. En effet il faut, dans les deux cas, pour que l'espèce parasite acquière son entier développement, le concours de plusieurs animaux supérieurs; c'est-à-dire que la migration est nécessaire.

On peut encore signaler une autre analogie. On a vu que le *ver rubanaire* ou *ténia* est un agrégat d'un grand nombre d'individus, dont le premier constituant la tête ou le *scolex* a une structure beaucoup plus complexe que les suivants, mais n'est pas pourvu comme ils le sont des organes de la reproduction. Or le scolex n'est pas autre chose *individuellement,* que le cysticerque ou le tétrarhynque primitif: seulement il a subi des transformations analogues à celles que subit la linguatule du lapin pour devenir linguatule du chien. La seule différence fondamentale c'est que, dans ce dernier état, la linguatule est complète, tandis que le cysticerque du lapin, après avoir pénétré dans le tube digestif du chien, n'a pas d'organes reproducteurs, mais doit engendrer d'autres animaux (*proglottis*) qui en possèdent. Donc, si l'on compare la *linguatule,* non pas au *ver rubanaire* tout entier, mais seulement au *scolex,* on observe une grande analogie entre eux: dans les deux cas en effet, un individu se métamorphose sans perdre son individualité en passant d'un animal dans un autre.

En résumé, les linguatules présentent un simple phénomène de *métamorphose* (individuelle). Dans les ténias il y a à la fois *métamorphose* et génération alternante.

compromettent souvent la vie de leur hôte par leur extrême développement. Cette vésicule ne peut se développer davantage dans le lapin, et meurt avec lui, s'il n'est point dévoré. Au contraire, aussitôt que cette vésicule, qu'on appelle *cysticerque*, est introduite dans l'estomac du chien, une nouvelle activité se manifeste, le ver s'évagine, passe de l'estomac dans l'intestin, s'attache aux parois à l'aide de ses crochets et de ses ventouses, pousse de nombreux segments, qui sont autant de vers complets et adultes, et l'ensemble présente cette forme rubanaire et segmentée qu'on désigne communément sous le nom de *ver solitaire*.

« Ce prétendu *ver solitaire* est donc une colonie, composée d'une première sorte d'individus, la tête qui s'est développée dans le lapin, et d'une seconde sorte, les cucumérins ou segments, qui réunissent les deux sexes.

« Quand j'annonçai pour la première fois ce résultat à Paris, on me répondit : C'est un roman. Tout ce que je pus répliquer fut de dire : Ce n'est pas moi qui l'ai fait; il est l'œuvre du Créateur.

« Des hommes haut placés dans la science et exerçant une certaine influence prétendirent, il y a quelques années, que des expériences faites sous leur direction avaient donné un résultat contraire à celui que nous avions annoncé. Mais ce qui réussissait à Louvain devait également réussir à Paris. Nous avons voulu convaincre ces savants par une expérience décisive (1).

« Une autre catégorie plus cosmopolite encore, et non moins inconstante dans ses allures, sont les distomiens (2). Ils ne respectent aucune classe du règne animal et envahissent tous les organes. L'homme lui-même est le point de mire de plusieurs espèces. Voici leur généalogie (nous abrégeons) :

(1) Cette expérience est assez curieuse pour que nous la rapportions ici. M. Van Beneden partit pour Paris, emmenant avec lui quatre chiens. A son arrivée il se présenta devant plusieurs savants français réunis dans un laboratoire, et déclara que le premier chien ayant avalé des cysticerques à trois reprises différentes devait avoir des ténias de trois âges différents; que le second, pour des raisons analogues, avait des ténias de quatre âges différents, plus agés et en plus grand nombre que dans le premier cas; que les deux autres chiens n'ayant pas avalés de cysticerques n'avaient pas de ténias. Les quatre chiens furent aussitôt étranglés par le gardien, et l'autopsie faite séance tenante confirma de point en point les déclarations de M. Van Beneden.

(2) Les *distomes* appartiennent à la classe des vers, et à l'ordre des Trématodes des auteurs (à celui des Hétérocotylides de M. Van Beneden.) Cet ordre est parallèle à celui des Cestoïdes qui renferme les Ténias, et en est très-voisin

Au sortir de l'œuf, le jeune distome est en général couvert d'une robe ciliée, et, semblable à un infusoire, il s'abandonne à toutes les évolutions de la vie libre et vagabonde, en décrivant mille courbes capricieuses ; sa vie est fort courte, mais avant de mourir, il choisit un gîte vivant, ordinairement un mollusque, ou une limnée ou une planorbe, et introduit un embryon unique dans la peau de l'hôte légitime.

Cet embryon n'est qu'un sac, sans organe spécial quelquefois, un véritable sac à embryons. De ce sac sort, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ou plusieurs générations de sacs semblables, une armée entière de cercaires, munies de dards et de piquants, qui labourent impitoyablement les flancs de leur hôte.

La cercaire a une toute autre forme que ses ancêtres ; elle n'est pas sans quelque ressemblance avec un têtard de grenouille. Tôt ou tard quand elle est complète, elle quitte son hôte, et reprend la vie libre et vagabonde de sa grand'mère. Enfin elle trouve une nouvelle victime sur laquelle elle s'installe dans un cocon comme une chenille qui devient chrysalide, s'endort dans un état de quiétude parfaite, pendant des jours, des semaines et même des années pour se réveiller un beau jour, si son hôte est dévoré, dans l'estomac d'un nouvel amphitryon.

La voilà à sa destination. La cercaire devient distome. Au milieu d'une abondante nourriture, il prend rapidement de l'embonpoint, les organes sexuels surgissent, et des milliers d'œufs apparaissent dans une matrice qui finit souvent par envahir tout le corps.

quant au développement et à l'organisation. Les Trématodes dans leur état parfait sont hermaphrodites comme les Cestoïdes, et comme eux ils n'ont pas d'appareil circulatoire; mais ils ont de plus qu'eux un tube digestif et un système nerveux.

Le tube digestif est simple en avant, mais se bifurque en arrière, et chacune de ses deux branches se termine en cul-de-sac.

Les distomes, au terme de leur évolution, ont le corps très-aplati, en forme de feuille, ovale, pointu en arrière. Leur nom provient de ce que, outre la bouche, ils ont à la partie postérieure du corps une ventouse, qui fait l'effet d'une seconde bouche, et qui leur sert à s'attacher aux tissus.

Dans leur dernier état, ils vivent en parasites dans le corps de beaucoup de vertébrés. Cinq espèces vivent chez l'homme. La mieux connue est le *Distomum hepaticum* (d'Abilgaard), vulgairement appelé *Douve du foie,* qui vit dans la vésicule biliaire et la veine porte (rarement chez l'homme cependant, mais fréquemment chez le mouton). Viennent ensuite : le *D. lanceolatum* (de Mehlis), dans le canal hépatique ; le *D. oculi humani* (de Gescheidt), dans la capsule du cristallin; le *D. haematobium* (de Bilherz), dans la veine porte, en Égypte; enfin le *D. heterophyes* (de von Siebold), dans l'intestin grêle, aussi en Égypte.

Ainsi, sous deux formes différentes, le distome mène une vie libre et vagabonde, et sous deux autres formes au moins, il vit d'abord dans un hôte provisoire, qui le loge comme un pèlerin, puis dans un hôte définitif, qui est sa patrie.

Combien y en a-t-il, parmi ces embryons ciliés, qui trouveront le port qui doit recevoir leur progéniture? Bien peu évidemment. C'est bien heureux s'il y en a un qui échappe. Mais si un seul individu se sauve, les chances se rétablissent, puisqu'il dépose toute une progéniture qui n'a plus de danger à courir.

« En résumé, la puissance de reproduction est proportionnelle au danger qui est semé sur la route de la progéniture, comme la ténacité de la vie est en rapport avec la manière de vivre. Chez les uns. un ou deux œufs suffisent à la perpétuation régulière de l'espèce; chez les autres, il en faut des milliers, outre les soins particuliers de conservation que chacun d'eux réclame. Il suffit d'étendre le lapin ou le lièvre pour rompre la moelle épinière; il faut des efforts inouïs pour attenter à la vie d'un vrai carnassier, comme le chat.

« Dans certains organismes inférieurs, les parasites, par exemple, les œufs résistent non-seulement à la dessiccation la plus complète pendant des mois entiers ou même des années; mais, après avoir servi de préparations anatomiques dans l'alcool le plus concentré ou même l'acide chromique, ils reviennent à la vie aussitôt qu'on les replace dans les conditions ordinaires, et les différentes phases de la vie embryonnaire se déroulent dans toute leur ampleur, comme s'ils n'avaient pas quitté leur séjour naturel.

« On comprend dès lors la difficulté de bien conduire une expérience qui a pour but d'éliminer tout germe organique. L'air est souvent chargé de formes microscopiques animales ou végétales dont les œufs et les spores, sinon les organismes entiers, envahissent, comme une poussière fine et impalpable, nos plus délicats instruments.

» Qui ne connaît aujourd'hui ces admirables *rotifères,* répandus sur les toits des maisons comme sur le sommet des montagnes, à l'état de poussière pendant la sécheresse, à l'état d'animalcules après chaque pluie? On peut les oublier pendant des années dans quelque coin d'un tiroir, une goutte d'eau les rappelle à la vie, et les fonctions reprennent leurs cours chaque fois qu'un peu d'humidité inonde leurs tissus.

« Des anguillules vivent également dans un grain de blé, se

développent, puis se dessèchent pour ressusciter chaque fois qu'un peu d'humidité leur rend leur souplesse.

» Il en résulte que certains animaux, n'ayant que dix ou quinze jours de vie, peuvent ne la dépenser qu'au bout de quelques années, et si l'homme pouvait suspendre la vie de la même manière, il pourrait naître dans un siècle, s'endormir pendant une assez longue période d'années, et continuer la vie un ou deux siècles plus tard.

CONCOURS DES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

RHÉTORIQUE LATINE.

Composition latine.

Humaniorem esse Solonem, qui mortem suam ab amicis deplorari velit, quam Ennium, qui lugendum se esse non censeat.

A développer sous la forme de la dissertation. — On se rappellera que le style de la dissertation n'exclut pas la chaleur du sentiment.

Les concurrents ont six heures pour faire leur travail.

Composition française.

Le retour du croisé (1). — Un noble chevalier, entraîné par les prédications éloquentes de Foulques, curé de Neuilly, a pris la croix et a suivi, en orient (1202), son suzerain, Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut.

Après la bataille d'Andrinople, il reconnaît avec douleur que le but de l'expédition, dans laquelle il s'est engagé, a été oublié et ne peut plus être atteint. — L'empereur a disparu dans une mêlée sanglante..... Son fidèle compagnon d'armes voit, dans cette catastrophe, un signe de la colère divine..... Il se décide à regagner le Hainaut..... Enfin il revoit les bords de la Sambre.....

Mais, pendant son absence, son château a été assiégé et pris par un voisin avide et sans pitié; — sa femme a trouvé la mort en se précipitant du haut d'une tour; son fils, son unique enfant, a été, dit-on, cruellement massacré.

(1) Le commencement de cette composition aura le ton grave et soutenu de l'histoire. Le récit du fait, qui constitue le fond du canevas donné, pourra prendre ensuite plus de mouvement et de couleur.

Caché sous la robe de pèlerin, qu'il a prise pour traverser les pays étrangers, pendant qu'il hésite à se découvrir (1), il est reconnu par un vieux serviteur....... Le bruit de son retour se répand et rallie ses vassaux dispersés..... A leur tête il chasse l'usurpateur de ses domaines..... Son fils, qu'un vieil ermite a sauvé, lui est rendu.

Les concurrents ont six heures pour faire leur travail.

Traduction du grec en français.

(2) Εἰ μὲν τοῖς πρὸ ἡμῶν ἀναγράφουσι τὰς πράξεις, παραλελεῖφθαι συνέβαινε τὸν ὑπὲρ αὐτῆς τῆς ἱστορίας ἔπαινον· ἴσως ἀναγκαῖον ἦν τὸ προτρέπεσθαι πάντας πρὸς τὴν αἵρεσιν καὶ παραδοχὴν τῶν τοιούτων ὑπομνημάτων· διὰ τὸ μηδεμίαν ἑτοιμοτέραν εἶναι τοῖς ἀνθρώποις διόρθωσιν, τῆς τῶν προγεγενημένων πράξεων ἐπιστήμης. Ἐπεὶ δ' οὐ τινὲς, οὐδ' ἐπὶ ποσὸν, ἀλλὰ πάντες, ὡς ἔπος εἰπεῖν, ἀρχῇ καὶ τέλει κέχρηνται τούτῳ, φάσκοντες, ἀληθινωτάτην μὲν εἶναι παιδείαν καὶ γυμνασίαν πρὸς τὰς πολιτικὰς πράξεις, τὴν ἐκ τῆς ἱστορίας μάθησιν· ἐναργεστάτην δὲ καὶ μόνην διδάσκαλον τοῦ δύνασθαι τὰς τῆς τύχης μεταβολὰς γενναίως ὑποφέρειν, τὴν τῶν ἀλλοτρίων περιπετειῶν ὑπόμνησιν· δῆλον, ὡς οὐδενὶ μὲν ἂν δόξαι καθήκειν, περὶ τῶν καλῶς καὶ πολλοῖς εἰρημένων ταυτολογεῖν, ἥκιστα δ' ἡμῖν. Αὐτὸ γὰρ τὸ παράδοξον τῶν πράξεων, ὑπὲρ ὧν προῃρήμεθα γράφειν, ἱκανόν ἐστι προκαλέσασθαι καὶ παρορμῆσαι πάντα καὶ νέον καὶ πρεσβύτερον, πρὸς τὴν ἔντευξιν τῆς πραγματείας. Τίς γὰρ οὕτως ὑπάρχει φαῦλος ἢ ῥᾴθυμος ἀνθρώπων, ὃς ὀυκ ἂν βούλοιτο γνῶναι, πῶς, καὶ τίνι γένει πολιτείας ἐπικρατηθέντα σχεδὸν ἅπαντα τὰ κατὰ τὴν οἰκουμένην οὐχ ὅλοις πεντήκοντα καὶ τρισὶν ἔτεσιν, ὑπὸ μίαν ἀρχὴν ἔπεσε τὴν Ῥωμαίων; ὃ πρότερον οὐχ εὑρίσκεται γεγονός· τίς δὲ πάλιν οὕτως ἐκπαθὴς πρός τι τῶν ἄλλων θεαμάτων ἢ μαθημάτων, ὃς προὐργιαίτερον ἄν τι ποιήσαιτο τῆσδε τῆς ἐμπειρίας;

Ὡς δ' ἔστι παράδοξον καὶ μέγα τὸ περὶ τὴν ἡμετέραν ὑπόθεσιν θεώρημα, γένοιτ' ἂν οὕτω μάλιστα ἐμφανὲς, εἰ τὰς ἐλλογιμωτάτας τῶν προγεγενημένων δυναστειῶν, περὶ ἃς οἱ συγγραφεῖς τοὺς πλείστους διατέθεινται λόγους, παραβάλλοιμεν καὶ συγκρίναιμεν πρὸς τὴν Ῥωμαίων ὑπεροχήν.

Les concurrents ont 5 heures pour faire ce travail.

SECONDE LATINE.

Thème latin.

Après la sagesse, l'amitié est le plus grand bien dont un homme

(1) Plusieurs croisés qui avaient suivi Baudouin IX en Orient, rentrèrent, à cette époque, en Belgique, et, sans se faire reconnaître de leurs familles, se retirèrent dans différents monastères.

(2) C'est le commencement d'un ouvrage historique. — (Polybe. Note de la *R.*)

puisse jouir. A l'amitié les uns préfèrent les richesses, les autres le pouvoir, ceux-ci les honneurs, ceux-là les plaisirs; mais les choses dont la possession est la plus recherchée sont périssables, pleines d'illusions et soumises à tous les caprices de la fortune.

Ceux-là sont les plus sages qui placent le souverain bien dans la vertu; car la vertu leur donnera l'amitié, et ils trouveront dans leurs amis le repos et la force dont ils auront quelquefois besoin, dans la vie.

Et de plus, quelles douces jouissances procure l'amitié! Il ne vit pas celui qui n'a pas un ami, dans le sein duquel il puisse déposer tous ses sentiments, toutes ses pensées. On s'entretient avec un ami comme si l'on entendait l'écho de son propre cœur.

Les faveurs de la fortune deviennent précieuses à celui qui peut les partager avec un ami, et l'adversité est moins redoutable à deux âmes qui s'unissent pour lui résister. A son ami malheureux, l'ami fidèle présente, pour ainsi dire, le flambeau de l'espérance; il empêche que son courage ne succombe sous le poids des revers.

N'allez pas croire que l'amitié soit seulement un commerce réciproque de services. Personne ne cherche un ami, pour trouver chez un autre ce qu'il n'a pas lui-même et payer à son tour, par de bons offices, le bienveillant appui qu'on lui accorde.

L'amitié est noble comme l'âme humaine d'où elle tire son origine et les sacrifices qu'elle sait faire prouvent qu'elle est en elle-même désintéressée.

Les concurrents ont cinq heures pour faire leur travail.

Composition française.

Archéologue et botaniste, j'aime à faire à pied de longues excursions.

Un jour, au sortir d'un bois, où je m'étais égaré, je me trouvai dans une vallée assez étendue, au milieu de laquelle s'élevait une petite ferme...... (paysage).

Le soleil venait de se coucher. — L'habitation que j'avais devant moi me promettait bon accueil : j'y entrai. — Un vieillard me reçut avec une cordiale bienveillance....... (tableau d'intérieur).

Je causai bientôt avec l'honnête fermier aussi librement que si j'avais été pour lui une vieille connaissance....... Comme il ne me demandait rien des choses qui excitent ordinairement le plus de curiosité dans le monde, je lui en témoignai ma surprise.

» Ne vous imaginez pas, me répondit-il, que nous ayons rompu » avec les hommes..... nous avons des voisins que nous aimons et » qui nous aiment..... nous bénissons les lois qui nous donnent la » sécurité..... et, tenez, dit-il en finissant, si jamais la Belgique a » besoin de bras pour sa défense..... voici mes quatre fils : ce sont » quatre soldats assurés à la patrie. »

Le lendemain, je quittai la ferme, charmé d'y avoir rencontré la simplicité des mœurs unie à la sagesse pratique et au patriotisme.

Les concurrents ont six heures pour faire leur travail.

Traduction du grec en français.

Δύσκολον μὲν ἀναλαμβάνει θεράπευμα καὶ χαλεπὸν ἡ φιλοσοφία τὴν ἀδολεσχίαν. Τὸ γὰρ φάρμακον αὐτῆς, ὁ λόγος, ἀκουόντων ἐστίν· οἱ δ' ἀδόλεσχοι οὐδενὸς ἀκούουσιν· ἀεὶ γὰρ λαλοῦσι. Καὶ τοῦτο ἔχει πρῶτον κακὸν ἡ ἀσιγησία, τὴν ἀνηκοΐαν. Κωφότης γὰρ αὐθαίρετός ἐστιν, ἀνθρώπων, οἶμαι, μεμφομένων τὴν φύσιν, ὅτι μίαν μὲν γλῶτταν, δύο δ' ὦτα ἔχουσιν. Εἴπερ οὖν ὁ Εὐριπίδης καλῶς εἶπε πρὸς τὸν ἀσύνετον ἀκροατήν·

Οὐκ ἂν δυναίμην μὴ στέγοντα πιμπλάναι,
σοφοὺς ἐπαντλῶν ἀνδρὶ μὴ σοφῷ λόγους·

δικαιότερον ἄν τις εἴποι πρὸς τὸν ἀδόλεσχον, μᾶλλον δὲ περὶ τοῦ ἀδολέσχου·

Οὐκ ἂν δυναίμην μὴ δεχόμενον πιμπλάναι,
σοφοὺς ἐπαντλῶν ἀνδρὶ μὴ σοφῷ λόγους·

μᾶλλον δὲ περιαντλῶν λόγους ἀνθρώπῳ λαλοῦντι μὲν πρὸς τοὺς οὐκ ἀκούοντας, μὴ ἀκούοντι δὲ τῶν λαλούντων. Καὶ γὰρ ἂν ἀκούσῃ τι βραχὺ, τῆς ἀδολεσχίας ὥσπερ ἄμπωτιν λαβούσης, τοῦτο παραχρῆμα πολλοπλάσιον ἀνταποδίδωσι. Τὴν μὲν γὰρ ἐν Ὀλυμπίᾳ στοὰν ἀπὸ μιᾶς φωνῆς πολλὰς ἀντανακλάσεις ποιοῦσαν, ἑπτάφωνον καλοῦσι· τῆς δ' ἀδολεσχίας ἂν ἐλάχιστος ἅψηται λόγος, εὐθὺς ἀντιπεριηχεῖ,

Κινοῦσα χορδὰς τὰς ἀκινήτους φρενῶν.

Μήποτ' οὖν αὐτοῖς οὐκ εἰς τὴν ψυχὴν, ἀλλ' εἰς τὴν γλῶτταν, ἡ ἀκοὴ συντέτρηται. Διὸ τοῖς μὲν ἄλλοις ἐμμένουσιν οἱ λόγοι, τῶν δ' ἀδολέσχων διαῤῥέουσιν· εἶθ' ὥσπερ ἀγγεῖα, κενοὶ φρενῶν, ἤχου δὲ μεστοὶ περιίασιν (1).

Les concurrents ont 5 heures pour faire ce travail.

Composition en langue flamande.

Aenspraek van Karel V tot de vergadering der Staten-generael,

(1) Plutarch. de Garrul. in. — (Note de la *R*.)

gehouden te Brussel, in het jaer 1555, toen hy van het gebied over de Nederlanden aen zynen zoon Filips afstand deed.

—

De Keizer heeft de Staten byeengeroepen om, in hunne tegenwoordigheid, voor de laetste mael de oppermagt uit te oefenen.......

Zyne toenemende ligchaemsverzwakking noodzaekt hem den zwaren last van het bestuer neder te leggen..... De tyden zyn vol moeijelykheden..... Het roer van den Staet vereischt eene kloeke hand..... Hy doet aen zynen zoon afstand van het gebied over de Nederlanden..... hy hoopt dat Filips de taek die hem toevertrouwd wordt, op eene waerdige wyze volbrengen zal.

Op het punt staende om aen de wereldsche zaken vaerwel te zeggen rigt hy zyne ootmoedige dankzeggingen tot God die hem zoo menigvuldige blyken zyner bescherming gegeven heeft.

Les concurrents ont cinq heures pour faire leur travail.

QUATRIÈME LATINE.

Mathématiques.

I. Exposer la théorie des nombres entiers, sur l'exemple suivant ·

6487173 : 847.

II. Énoncer et démontrer, sur des exemples convenables, les caractères de divisibilité des nombres par 8 et par 11.

Dire comment on fait la preuve de la multiplication par 11.

III. Démontrer que toute fraction ordinaire irréductible, dont le dénominateur renferme un ou plusieurs facteurs premiers différents de deux et de 5, donne lieu à une fraction décimale périodique.

Rechercher (avec démonstration) la génératrice de la fraction périodique 0,27135 135 135.....

IV. Partager 1023 fr. entre trois personnes, de manière que la seconde ait 2 fr., lorsque la première en reçoit 3 et que la troisième reçoive 4 francs, lorsque la seconde en a 5.

Les concurrents ont cinq heures pour répondre à ces questions.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE (SECTIONS RÉUNIES).

Concours du 1er Août.

Composition française. — *Le fer.* — Utilité du fer. — Ce métal est, pour les peuples, un élément de civilisation.

L'emploi du fer s'étend, tous les jours, de plus en plus.

Le sol de la Belgique renferme en abondance les minerais de fer et l'industrie du Belge n'a jamais laissé improductive cette source de richesse que la nature a mise à sa disposition.

Les développements que recevra la matière donnée prendront la forme oratoire. On peut supposer que le *morceau* demandé appartient à un discours que l'orateur doit prononcer dans une société savante.

Thème anglais ou allemand. — *Godefroid de Bouillon*. — L'histoire qui nous a transmis son portrait, nous apprend qu'il réunissait la bravoure et les vertus d'un héros à la simplicité d'un cénobite. Son adresse dans les combats, une force de corps extraordinaire, le faisaient admirer au milieu des camps. La prudence et la modération tempéraient sa valeur et jamais, sur le champ de bataille, il ne compromit ou ne déshonora sa victoire par un carnage inutile ou par une ardeur téméraire.

Les princes et les chevaliers le regardaient comme leur modèle, les soldats comme leur père, les peuples comme leur appui. S'il ne fut point le chef de la croisade, comme l'ont prétendu quelques historiens, il obtint du moins l'empire que donnent le mérite et la vertu. Au milieu de leurs divisions et de leurs querelles, les princes et les barons implorèrent souvent la sagesse de Godefroid, et, dans les dangers de la guerre, toujours dociles à sa voix, ils obéissaient à ses conseils comme à des ordres suprêmes.

Histoire de Belgique. — 1° Exposer brièvement l'état de la Belgique, sous les rois mérovingiens.

2° Faire connaître les événements qui suivirent la mort de Marie de Bourgogne, jusqu'à l'inauguration de Philippe-le-Beau.

Les concurrents ont six heures pour faire leur travail.

PREMIÈRE COMMERCIALE.

Sciences commerciales. — I. Un rentier d'Amsterdam fait acheter, à Bruxelles, le 1er juillet, 24 obligations de 1000 frs. chacune, de l'emprunt belge, à 4 1/2 %, au cours de 96 3/4, plus les intérêts, depuis le 1er mai. Le change, entre les deux villes, étant de 54 deniers de gros pour 3 francs, et les frais de commission de 1/4 %, on demande la somme qu'il débourse, en florins de Hollande, et à quel taux il place son argent. (Le florin vaut 40 deniers de gros.)

II. Le change étant à 5 livres sterling de Londres, pour 124 francs, à 13 francs pour 5 florins de Vienne, quelle somme en livres sterling, devrait-on débourser, pour acheter 62 obligations d'Au-

triche de 1000 florins chacune, au cours de 66 2[3, les frais de commission étant de 1[4 °l₀.

Droit commercial. — I. Qu'est-ce que la société anonyme?

Quelles sont les conditions de son existence?

Comment est-elle administrée?

II. Dans quels cas le commerçant failli peut-il être déclaré banqueroutier simple, et dans quels cas doit-il être déclaré banqueroutier frauduleux?

Géographie commerciale et industrielle. — I. Faire connaître la nature de nos relations commerciales avec les États-Unis.

II. Quelles sont les principales industries du Hainaut? Indiquer les lieux où elles ont leurs siéges.

III. De quels pays tirons-nous nos cafés?

Histoire commerciale et industrielle. — I. Faire connaître d'une manière sommaire la situation commerciale et industrielle du Brabant, pendant le XIIIe siècle.

Économie politique. — I. Qu'est-ce que l'économie politique?

II. Qu'est-ce que la richesse?

III. De quoi se compose le fond productif matériel d'une nation?

Les concurrents ont six heures pour répondre à ces questions.

PREMIÈRE INDUSTRIELLE.

(Nous donnerons, dans le prochain numéro, la matière de ce concours, que jusqu'à présent nous n'avons pu nous procurer.)

PREMIÈRE SCIENTIFIQUE.

I. Exposer, par le procédé des fractions continues, la méthode de résolution, en nombres entiers, de l'équation $ax + by = c$.

Appliquer cette méthode à l'équation $31x - 43y = 7$.

II. Étant donnés les rayons R et r de deux sphères qui se coupent et la distance d de leurs centres, déterminer les volumes des segments communs aux deux sphères.

(On admet que deux sphères se coupent suivant un cercle dont le plan est perpendiculaire à la ligne des centres.)

III. Résoudre le triangle dont on connaît un côté, l'un des angles adjacents et la droite menée du sommet de cet angle au milieu du côté opposé.

IV. Décrire l'hyperbole dont on connait trois points et une asymptote.

Démontrer la propriété sur laquelle repose la construction.

V. De chacun des points d'une droite donnée, dans le plan d'une ellipse, on mène à la courbe deux tangentes et la corde de contact :

1° démontrer que toutes les cordes passent par un même point.

2° rechercher le lieu géométrique des points milieux de ces cordes.

Les concurrents ont six heures pour résoudre ces questions.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

Concours du 2 août.

Langue française. — Un jeune homme a eu, pendant plusieurs semaines, à craindre pour la vie de son père atteint d'une dangereuse maladie. Le médecin vient de lui donner l'assurance que le malade est sauvé. Transporté de joie, il s'empresse d'en faire part à un ami auquel il a précédemment communiqué ses inquiétudes.

Thème flamand ou allemand, pour les provinces Wallonnes; thème allemand pour les provinces Flamandes. — *L'hirondelle et les petits oiseaux.* — Une hirondelle ayant vu semer du chanvre engagea les petits oiseaux à l'arracher, dès que la graine en fut levée. Croyez-moi, leur dit-elle, ce chanvre, si vous le laissez mûrir, causera votre malheur; car on en fera des lacs et des filets avec lesquels on vous prendra. — Les petits oiseaux ne l'écoutèrent pas : bien plus, ils se moquèrent d'elle.

Le chanvre grandit et l'hirondelle renouvela ses avertissements : la plante, disait-elle, n'a pas encore de trop fortes racines. Mettez vous vite à l'ouvrage : en un jour vous aurez fini. Les petits oiseaux méprisèrent une seconde fois ses conseils et l'appelèrent prophétesse de malheur.

Le chanvre mûrit; le laboureur le récolta et l'oiseleur en fit des filets, avec lesquels il prit les oisillons. Dans la main cruelle qui les étouffait, ceux-ci déplorèrent, mais trop tard, la folie de leur imprévoyance et leur incrédulité.

Histoire. — Rapporter d'une manière très-sommaire : 1° l'expédition d'Alexandre en Asie; 2° l'invasion de l'Angleterre par les Normands.

GÉOGRAPHIE. — Donner, au point de vue de la géographie physique, une description succincte de l'Espagne.

Les concurrents ont six heures pour faire leur travail.

Concours du 4 août.

SCIENCES COMMERCIALES. — Vous avez livré à André :

1859, Janvier, 10. — Des marchandises, pour 3000 francs payables le 15 mars;

Mars, 20. — Un effet, sur Liége, de 1200 francs, valeur au 1er août.

Il vous a remis :

Février, 10. — Une lettre de change de 2100 francs, sur Pierre de Gand, payable le 1er mai;

Avril, 15. — 160 mètres de drap, à fr. 12-25 le mètre, valeur au 15 mai.

Inscrire ces diverses opérations au journal, d'après la méthode en partie double, et régler le compte courant et d'intérêt d'André, à 1/2 % par mois, en l'arrêtant au 1er juillet.

ALGÈBRE. — Le premier membre de l'équation $x^2+px+q=0$ est égal au produit de deux facteurs binômes ayant pour premiers termes x et, pour seconds termes, les racines de l'équation prises en signes contraires. (Démontrer.)

Former et résoudre l'équation du second degré, dont les racines sont -4 et $+7/8$.

GÉOMÉTRIE. — I. Par quels moyens peut-on inscrire les polygones réguliers de 5, de 10 et de 15 côtés? (Démontrer.)

II. Diviser un triangle en deux parties équivalentes, par une parallèle à la base.

TRIGONOMÉTRIE. — I. a et b représentant deux côtés d'un triangle, et A et B les angles opposés, démontrer la formule :

$$\frac{a+b}{a-b}=\frac{\text{tang}^{\text{te}}\ {}^1/_2\,(A+B)}{\text{tang}^{\text{te}}\ {}^1/_2\,(A-B)}.$$

II. Trouver la surface du parallélogramme dont on connaît la hauteur, un angle et le rapport des côtés adjacents.

PHYSIQUE. — I. Quels sont les caractères physiques des gaz?

Énoncer la loi de Mariotte et décrire le procédé par lequel on établit cette loi.

II. Un volume d'air de 12 litres est soumis à une pression de 1 $^1/_2$ atmosphère. Que deviendra ce volume sous une pression de 4 atmosphères, la température restant la même?

Les concurrents ont six heures pour répondre à ces questions.

Composition en langue flamande.

Boeken zyn geene pronkstukken, geschikt om kamers te stofferen..... Hunne waerde is van eenen geestelyken aerd..... hun nut hangt van het gebruik af welk men er weet van te maken..

Men zal veronderstellen dat de talryke boeken van eenen ryken man een klein gesprek onder elkander houden. — De gewigtigste werken, al de gene die over wetenschappelyke of letterkundige onderwerpen handelen, beklagen zich bitterlyk om dat zy nooit doorgebladerd worden.....

Een slecht roman en een boek met vertelseltjes en puntdichten vervuld zyn alleen hunnen meester bekend en trachten te vergeefs hem te verdedigen.

Les concurrents ont cinq heures pour faire leur travail.

CONGRÈS DES PHILOLOGUES ET DES PROFESSEURS ALLEMANDS A VIENNE.

(*Fin de la partie philologique.*)

La troisième et dernière séance est ouverte par un discours latin du professeur Dr *Schenkl* d'Innsbruck. Il y traite la question si le dernier des Romains, *Boëce a été chrétien ou payen*. Elle ne peut être résolue par les ouvrages théologiques répandus sous le nom de Boëce, car non seulement le style en diffère des œuvres authentiques, mais il y a des faits positifs qui les proclament apocryphes. L'orateur a donc cherché ses arguments ailleurs et est arrivé cependant à admettre que Boëce professait le christianisme. Ennodius, évêque de Pavie, le cite dans sa *Paraenesis didascalica* parmi les chrétiens qui, par leurs talents et leurs vertus, peuvent servir d'exemples à la jeunesse. Dans les lettres d'Ennodius et de Cassiodore à Boëce il y a plusieurs passages qui n'ont pu être adressés à un payen, puis le célèbre romain appartenait à la famille des Anicii connue par son attachement au christianisme. De même que son père et ses fils il occupa les plus hautes dignités dans l'état à une époque où l'exercice de ces fonctions était fermé aux payens. Enfin il était le gendre de Symmaque et l'on sait que les lois canoniques et civiles défendaient les mariages entre payens et chrétiens. Il n'y aurait donc

plus de doute sur la religion professée par Boëce, si le traité *de consolatione philosophiae* ne renfermait pas une philosophie payenne, une sorte de néoplatonisme éclectique. Mais la difficulté disparait si l'on songe au but de cet opuscule. Boëce voulait relever l'étude de la philosophie si négligée de son temps et avait même formé le projet de traduire en latin et de commenter les œuvres complètes d'Aristote et de Platon. Le traité de la consolation, écrit à la fin de sa vie, est une espèce d'apologie de la philosophie destinée à en faire comprendre la haute importance et à la défendre contre les attaques dont elle était l'objet. Du reste la philosophie de Boëce n'était aucunement en opposition avec le christianisme; les éloges que lui adressent ses contemporains et en particulier Ennodius le prouvent. Il y a même dans le traité des passages qui sont sortis évidemment d'une plume chrétienne. En finissant l'orateur montre, par un exposé exact de la situation politique et religieuse de l'époque, que l'opinion du moyen âge qui voyait en Boëce un martyr de la foi chrétienne est vraie en ce sens que la religion et la politique étaient alors si étroitement unies qu'il est impossible de les séparer.

Les orateurs qui prirent la parole après ce discours dirent que M. Schenkl avait rendu son opinion probable mais ne l'avait pas complétement démontrée.

Le professeur Dr *Léop. Schmidt* de Bonn lit ensuite une dissertation *sur le discours de Lysias dans le Phèdre de Platon*. On s'est démandé souvent si Lysias est réellement l'auteur de ce discours ou s'il a été composé par Platon en imitation de la manière de l'orateur grec. Il est certain que dans le style et le langage il y a de nombreuses analogies avec les œuvres authentiques, mais selon plusieurs philologues telsque Stallbaum et K. Fr. Hermann, ce fait ne prouve que la perfection avec laquelle Platon savait imiter les écrits d'autrui. M. Schmidt serait de leur avis si les analogies ne portaient que sur des ornements de style faciles à apercevoir, mais le discours du Phèdre reproduit des particularités de langage et de forme qu'une analyse longue et profonde parvient seule à découvrir. Puis le critique ancien qui a le mieux étudié Lysias et qui avait à son service des moyens perdus pour nous, Denys d'Halicarnasse, cite explicitement Lysias comme l'auteur du discours. Si l'on y trouve des différences avec la manière des autres écrits c'est qu'il a été composé dans la première jeunesse de l'orateur.

A la fin de la séance le professeur *A. W. Zumpt* de Berlin parle de l'*origine de la puissance tribunitienne des empereurs romains*. Selon Tacite (Ann. III, 58) Auguste se fit conférer le premier cette puissance, mais, d'après Dio Cassius (42, 20) César la possédait déjà en 48 a. C. Cet historien raconte en outre qu'en 49 a. C. la puissance tribunitienne fut également donnée à César (44, 5) et qu'Auguste l'obtint trois fois en 36 a. C. (49, 15) en 30 (51, 19) et enfin dans l'an 23 (53, 2), à partir duquel Auguste comptait les années de sa fonction de tribun. Il est impossible de rejeter ces témoignages, mais on peut les accorder en admettant un développement successif de la puissance tribunitienne des empereurs. César l'obtint telle que l'avaient eu les tribuns du peuple sous la république, mais elle lui fut conférée pour la vie; puis elle fut étendue en ce qui concerne l'inviolabilité. Ainsi agrandi le pouvoir passa à Auguste, mais plustard on l'augmenta encore par des attributions particulières données à l'empereur dans sa qualité de juge suprême de l'empire, et enfin, par l'adjonction de l'initiative dans la législation, la puissance tribunitienne devint le symbole de la majesté impériale

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

L'HIVER DANS LES RÉGIONS POLAIRES, *suivi d'un appendice sur le dernier voyage de sir John Franklin, et les expéditions entreprises à la recherche de cet illustre navigateur. Traduit de l'anglais par* O. HENNEBERT, *professeur à l'athénée de Namur.* Liége, Dessain 1859, in-8° de p. 205, avec une carte des régions polaires de l'Amérique.

Nous aurons fait connaître suffisamment ce livre, en indiquant ce qu'il renferme. Il y a d'abord une introduction exposant les tentatives qui ont été faites pour découvrir, au nord-ouest de l'Amérique une communication entre l'Atlantique et le Pacifique. L'ouvrage proprement dit se divise en trois parties : 1° L'HIVER EN PLEINE MER, aventures du vaisseau anglais la *Terreur,* enfermé par les glaces dans le détroit d'Hudson; 2° L'HIVER DANS UN BON HIVERNAGE, aventures des vaisseaux l'*Hécla* et le *Griper* à l'île Melville durant l'hiver de 1819-1820; 3° L'HIVER DANS UNE HUTTE DE NEIGE, les Esquimaux et leur genre de vie. Un appendice raconte le DERNIER VOYAGE DE SIR JOHN FRANKLIN, et les expéditions entreprises pour le retrouver, 1845-1854. Comme on le voit, ces récits présentent beaucoup de variété : nous ajouterons qu'ils offrent un vif intérêt et que la lecture en est sérieuse, instructive et fort agréable; surtout que rien ici n'est le produit de l'imagination, mais que tout au contraire est réel et appuyé sur des documents authentiques. Inutile de dire qu'on n'y trouve rien que de très-convenable. La traduction, dont nous ne pouvons apprécier la fidélité, est écrite avec correction et élégance.

Enfin ce livre nous paraît répondre parfaitement au but auquel il est destiné, à des lectures pour la jeunesse et aux distributions de prix. Bien que ce ne soit pas ici une édition de luxe, l'exécution matérielle est soignée et le volume se présente bien. Les éditeurs feront sagement de porter leur attention sur ce point, qui a été jusqu'ici passablement négligé par quelques-uns, et sur lequel il y aurait beaucoup à dire.

—

De Philostrati libello περὶ γυμναστικῆς *recens reperto. Scripsit C. G. Cobet.* Leide, 1859. 94 pages gr. in-8°.

Si nos lecteurs se rappellent l'annonce de l'apparition de ce traité de Philostrate insérée dans notre cahier de janvier, ils commenceront à deviner pourquoi M. Cobet a ajouté au titre comme épigraphe les mots de Virgile :

Quæsivit lucem ingemuitque reperta.

La mauvaise foi avec laquelle M. Mynas cachait à tous les yeux le manuscrit découvert par lui, sous prétexte « qu'il était tombé en poussière à mesure qu'il l'avait copié », a quelque chose de révoltant. Si nous en croyons une correspondance de Paris, M. Mynas aurait soutenu cette fable même devant la justice. Voulant profiter du bénéfice de la loi qui accorde les droits d'auteur à celui qui découvre un ouvrage réputé perdu, il s'opposa judiciairement à la vente de l'édition de M. Daremberg autorisée par le Ministre; de son côté, l'État revendiquait la propriété du manuscrit, apporté en France par suite d'une mission donnée à M. Mynas pour chercher et acheter des manuscrits et exécutée entièrement aux frais de l'État. Il paraît que le tribunal a dû employer des mesures de rigueur et

faire opérer des saisies domiciliaires, mais que la cachette qui recèle les restes du manuscrit n'a pu encore être découverte. A ces tristes circonstances se joint l'état de la copie de M. Mynas, dont l'ignorance et l'infidélité vraiment fabuleuses ont été mises en pleine lumière par M. Cobet; il faut ajouter malheureusement, l'inhabileté de l'autre éditeur et traducteur, et on comprendra pourquoi l'éminent critique s'est présenté Philostrate *gémissant* sur une telle mise à jour de son œuvre. Rien de plus admirable que le savoir accompli et le jugement sûr avec lequel M. Cobet marque pour ainsi dire avec une pointe d'aiguille toutes les falsifications et tromperies du copiste aussi dépourvu de science que de conscience. Cette continuelle divination rehausse encore, si c'est possible, le charme de la discussion vive et spirituelle à laquelle l'illustre professeur a depuis longtemps habitué ses lecteurs. Étant souvent dans le cas de prononcer un jugement sévère sur le texte ou la traduction de l'éditeur français, d'ailleurs savant de mérite, M. Cobet tient un compte équitable de la défectuosité de l'enseignement grec dont plusieurs générations en France ont été victimes : « *In editorem,* dit-il (p. 84), *nolim quidquam inclementius dicere. Constat inter omnes quantopere Graecas litteras amet et si minus est in iis exercitatus non ipsi magis id vitio vertendum est quam temporibus. Iacent apud Gallos severa philologiae Graecae studia et inique id quod caeteri omnes perinde peccant uni exprobratur.* » La *Revue* a plusieurs fois entretenu ses lecteurs de cet état de choses; nous y reviendrons d'autant moins que, si nous sommes bien informés, une réforme sérieuse est sur le point de s'effectuer.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 26 juillet, le sieur *Trasenter* (L.), professeur à la faculté des sciences de l'Université de Liége, est nommé secrétaire du conseil académique de cette Université pour l'année scolaire 1859-1860.

— Par arrêté royal du 3 août, le sieur *Fuerison* (J.), professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, est nommé secrétaire du conseil académique de cette Université pour l'année scolaire 1859-1860.

— Un arrêté royal du 3 août accepte la démission offerte par le sieur *Driesen* de ses fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire pour le troisième ressort du Limbourg (ressort de Tongres).

— Par arrêté ministériel du 4 août, le sieur *Deweerdt,* aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, est nommé surveillant à l'école moyenne de Soignies.

— Par arrêté royal du 7 août, le sieur *L. de Closset,* ancien précepteur des Princes, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

— Des arrêtés ministériels du 8 et du 9 juillet fixent le nombre des points attribués à l'ensemble ainsi qu'à chacune des matières de l'examen par écrit, conduisant à l'obtention du certificat d'humanités, qui est requis pour être admis à l'examen d'aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré

supérieur pour les humanités ou pour les sciences. Des arrêtés du 10 et du 11 déterminent la formule du certificat, tant pour les humanités que pour les sciences.

— Un arrêté royal du 15 juillet porte qu'il sera pourvu d'office à l'établissement d'une école primaire à Cureghem (Anderlecht), et que la dépense nécessaire à cette fin sera allouée au budget communal.

— Des arrêtés royaux de diverses dates accordent :

Un subside de 2,000 francs à l'administration communale de Bruges, afin de subvenir aux dépenses de l'école industrielle instituée en cette ville ;

1,500 francs à la chambre de commerce de Verviers, afin de subvenir aux dépenses de l'école de dessin industriel et de tissage, établie en cette ville ;

1,000 francs à l'administration communale de Huy, afin de subvenir aux dépenses de l'école industrielle, instituée en faveur de la population ouvrière de cette ville.

— *Instruction primaire.* — *Avis.* — L'art. 9 de la loi organique de l'instruction primaire porte ce qui suit : « Les livres destinés à l'enseignement primaire dans les écoles soumises au régime d'inspection établi par la présente loi, sont examinés par la commission centrale et approuvés par le gouvernement, à l'exception des livres employés exclusivement pour l'enseignement de la religion, lesquels sont approuvés par les chefs des cultes seuls. »

Plusieurs libraires se sont permis de faire imprimer, sur le titre de certaines publications éditées par eux et destinées à l'enseignement primaire, que ces publications ont été adoptées par la commission centrale, tandis que la commission, corps essentiellement consultatif, doit toujours se borner à donner un avis. D'autres libraires se sont prévalus de l'approbation du gouvernement, alors que cette approbation n'avait pas été donnée.

Les auteurs ou les éditeurs qui, à l'avenir, auraient recours à de semblables moyens pour induire le public en erreur sur la qualité des livres d'éducation qu'ils lui présentent, sont prévenus que toute indication frauduleuse sera immédiatement dénoncée au *Moniteur* avec le nom de celui ou de ceux qui s'en seraient rendus coupables. (*Moniteur.*)

— Un arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 14 juillet, fait connaître les questions proposées pour le concours universitaire de l'année académique 1859-1860.

Ces questions sont les suivantes pour la faculté de philosophie et lettres et pour la faculté des sciences :

Développer la théorie de la liberté humaine, et montrer quel est le système de métaphysique qui sert de fondement à cette théorie.

Tracer l'histoire et indiquer le caractère des romans français, depuis le seizième siècle jusqu'au dix-neuvième, en montrant le rapport de ce genre de compositions avec les idées dominantes de chaque époque.

Faire l'analyse et la critique des principaux travaux relatifs aux courants d'induction; résumer les conclusions le mieux établies sur ces courants et en donner une théorie.

Exposer la théorie du soulèvement des montagnes et en faire l'application à la détermination des divers terrains de la Belgique.

— Le *Moniteur* du 7 août publie la loi qui approuve la convention conclue,

le 30 avril 1859, entre la Belgique et l'Espagne pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres artistiques et littéraires.

NOUVELLES DIVERSES.

Depuis trente ans M. le chanoine Carton, directeur de l'Institution des sourds-muets et aveugles de Bruges, s'attache à faciliter l'instruction des sourds-muets et à la rendre accessible aux instituteurs primaires et aux parents. On sait que le mémoire, dans lequel il a développé sa méthode, a remporté, en 1855, la médaille d'or au concours de la société centrale des sourds-muets à Paris. Depuis lors M. Carton s'applique, avec autant de zèle que de dévouement, à propager sa méthode par l'enseignement oral. Dans ce but il vient de donner à Tournai et à Liége des conférences des plus instructives et des plus utiles : aucun des nombreux instituteurs qui y ont assisté, ne doute plus que le sourd-muet ne puisse être admis à l'école publique et profiter de l'enseignement commun autant que les enfants non deshérités de la nature. Il faut espérer que M. l'abbé Carton ne s'arrêtera pas en si bon chemin et qu'il étendra le bienfait de ses conférences à d'autres villes et communes du royaume.

— M. le comte Foucher de Careil, déjà si avantageusement connu par la publication de trois volumes de lettres et d'opuscules inédits de Leibnitz et d'un volume d'écrits de Descartes retrouvés dans les bibliothèques d'Allemagne, vient d'entreprendre une édition complète des œuvres de Leibnitz, si imparfaitement recueillies par Dutens dans le courant du siècle dernier. Le premier volume contient le commencement de la correspondance de Leibnitz, Bossuet, Pellisson et Spinola pour la réunion des protestants et des catholiques. On y trouve vingt-cinq lettres de Bossuet et quatre-vingt-douze lettres de Leibnitz, dont la plupart étaient restées jusqu'ici totalement inconnues. On comprend le haut intérêt d'une publication si riche en documents nouveaux émanés des plus grands hommes du grand siècle.

— Le dix-neuvième congrès des philologues, professeurs et orientalistes allemands, qui devait avoir lieu à Brunswick à la fin du mois de septembre, est remis à l'année prochaine.

— L'auteur des paroles de la cantate couronnée par la classe des beaux-arts de l'Académie, et portant pour titre le *Juif-Errant*, est Mme Pauline Braquaval, institutrice à Warcoing (Hainaut).

—

Nécrologie. — En Belgique : M. *Rassmann,* professeur émérite de la faculté de philosophie à l'université de Gand; — M. le chanoine *Bosmans,* ancien professeur et supérieur du collége archiépiscopal de Malines.

A l'étranger : M. *Auguste Leprévost,* membre de l'Institut, l'une des illustrations de la France historique et archéologique, à Dieppe; — M. *Bordas-Desmoulin,* auteur du livre intitulé le Cartésianisme couronné par l'académie des sciences de France, à Paris; — Mme *Desbordes-Valmore,* si connue par ses poésies, à Paris; — M. *A. Privat d'Anglemont,* écrivain et publiciste, à Paris: — M. *Varsy,* arabisant très-distingué, à Marseille; — M. *Franz Kifs,* antiquaire, membre correspondant de l'académie hongroise, à Vienne; — le docteur *Dieterici,* professeur de sciences politiques à l'université et membre de l'académie des sciences, à Berlin; — M. *Zollinger,* naturaliste suisse distingué, à Java.

DU RHYTHME DANS LA VERSIFICATION FRANÇAISE.

DES ACCENTS INTERNES DU VERS.

§ 2. *De l'emploi des grands mots.*

La seconde règle, en ce qui concerne les accents internes du vers, est que chaque hémistiche du vers alexandrin, outre l'accent normal de la césure ou de la rime, en ait au moins un autre qui permette au son de ne pas reporter toute son intensité uniquement sur la dernière syllabe de l'hémistiche.

Cette loi est absolue; c'est elle qui nous fait considérer comme défectueux les hémistiches suivants, où aucune syllabe n'est accentuée et où, d'une respiration, d'une traite, sans arrêt, sans renforcement d'intonation, le lecteur se précipite sur la rime à laquelle, seule, il peut reprendre haleine :

Vous le mieux révéler *qu'il ne me le ré*vèle...

CORNEILLE.

Demain j'ordonnerai *ce que je te de*mande.

VOLTAIRE.

C'est la même loi qui nous oblige à accentuer avec collision les mots *repens* et *embarras* dans ces vers :

Je ne me re*pens point* de ce zèle sincère.
Tout cet embar*ras met* mon esprit sur les dents.

parce qu'il est impossible d'articuler six syllabes de suite, en reportant seulement sur la dernière toute la force de l'intonation; celle-ci a tellement hâte de se placer quelque part, que les mots *repens* et *embarras* s'accentuent par cela seul qu'ils sont chacun le premier mot marquant de la phrase. Il suffirait de placer, avant ces mots, un reposoir quelconque servant de prétexte à l'accentuation, pour que celle-ci s'empressât de s'y arrêter; ainsi les vers suivants cessent presque d'être incorrects, en atténuant le mauvais effet de la collision :

Je ne *m'en* repens point, et ce zèle sincère...
Oui, cet embarras *met* mon esprit sur les dents.

S'il en est ainsi, la poésie qui articule soigneusement toutes les syllabes, éléments de la mesure de nos vers; qui compte les

e muets; qui opère la synérèse des diphthongues en *tion* et autres; la poésie doit s'interdire les licences de la prose, et rejeter l'emploi de ces vocables d'une aune dont aucune syllabe n'est passée sous silence quand on lit ou récite des vers.

Les longs mots en *tion*, et les énormes adverbes en *ment* font un effet déplorable en vers : tout mot, quel qu'il soit, n'a et ne peut avoir qu'un seul accent, sinon, comme le dit l'abbé Scoppa, « chacun des accents s'établissant comme dans un centre d'unité, formerait plusieurs mots de différentes significations; ainsi le mot *Constantinopolitanus, Constantinopolitano, Constantinopolitain*, quoique très-long, n'a, en latin, en italien et en français, qu'un seul accent aigu sur *ta* ou *tain.* »

C'est donc à tort que M. Quicherat se fonde sur l'opinion dudit Scoppa, pour soutenir que les grands mots peuvent avoir plus d'un accent, et pour noter le vers suivant de la manière que voici :

Avec Bri*tannicus* je me ré*concilie*.

RACINE.

Scoppa est même allé plus loin; en critiquant le système de Durand dont nous avons parlé plus haut, il semble avoir réfuté par avance le système de M. Quicherat : « David Durand, dit-il, lorsqu'il vient à déterminer l'accent dans les mots de trois ou quatre syllabes, donne aux mots français plus qu'il ne faut, car il y admet quelquefois deux accents toniques, pendant que Cicéron, Quintilien, et les grammairiens modernes, n'en admettent qu'un seul dans chaque mot de leur langue. Cela ne peut pas être autrement; car, dès l'instant que vous prononcez deux accents toniques en un même mot, vous partagez ce mot en deux, qui prennent leur point d'appui et leur isolement dans l'accent. »

Les passages de Cicéron et de Quintilien auxquels Scoppa fait allusion, sont formels : « *Ipsa natura in omni verbo posuit acutam vocem, nec unâ plus.* » .... « *Est autem in omni verbo utique acuta, sed nunquam plus unâ* .. » Et cette règle est même si évidente aux yeux de Cicéron et de Quintilien, qu'ils se bornent à l'énoncer, de la même manière qu'on formule un axiome, c'est-à-dire sans l'accompagner de démonstration; ils se contentent de dire que jamais un mot ne manque d'accent, mais que jamais non plus deux accents ne se rencontrent sur le même mot.

Nous démontrons, d'une part, que chaque hémistiche, pour avoir un rhythme, exige au moins deux accents; d'autre part, nous prouvons que les mots de cinq ou de six syllabes n'ont qu'un seul accent.

Il résulte de la combinaison de ces deux propositions que tous les longs mots — *sesquipedalia verba,* comme les appelait Horace — doivent être, sans rémission, bannis du vers français.

Cette remarque n'est pas nouvelle; déjà Voltaire observait que les mots *affection* et *inclination* ne terminaient pas le vers d'une manière fort heureuse; mais Voltaire ne s'en est pas moins rendu coupable de vers de cette forme :

> Se peut-il qu'en ce temps de *désolation*...

Le poëte Roucher commet la même faute :

> *Mélancoliquement* le long de ce rivage.....
> Les bêtes attendaient *silencieusement.*

La Harpe qui remarquait souvent avec beaucoup de justesse les défauts d'un poëte, mais qui ne parvenait pas toujours à remonter à la source de ce défaut, fait à ce propos l'observation que voici : « Avec ces belles inventions renouvelées de Chapelain, on peut faire quantité de poésie imitative *stans pede in uno*, comme dit Horace :

> Ce grand roi s'avançait *majestueusement*...
> Le tonnerre grondait *épouvantablement.* »

La Harpe n'était frappé que d'une chose, de la longueur du mot; nous y ajoutons l'impression pénible que nous fait éprouver, pendant un hémistiche entier, le retard d'une syllabe faisant *rhythme*, par son opposition aux *syllabes muettes* qui précèdent ou qui suivent.

Ainsi nous ne dirons pas avec certains poëtes :

> Oui, j'ai frustré d'autant ta *curiosité.*
>
> ÉM. AUGIER.
>
> L'*imagination* a ruiné le cœur.
>
> PONSARD.
>
> De son outrage impur l'*humiliation*...
>
> * MAD. LOUISA STAPPAERTS.

Ces vers-là ressemblent par trop à cette parodie par feu Franz Stevens :

De la *société* l'*organisation*
Pourrait *stupéfier* l'*imagination.*

C'est à des vers semblables que Molière adresse sa fine et mordante critique, quand il en place l'éloge dans la bouche d'une de ses femmes savantes, et qu'il fait dire à Philaminte :

J'aime *superbement* et *magnifiquement :*
Ces deux adverbes joints font *admirablement.*

Cependant, comme toujours, lorsqu'une intention piquante préside à l'abus, et qu'en outre le succès couronne la transgression, il est impossible de se montrer absolument intraitable et de ne pas approuver, par exemple, l'emploi fait à dessein de ces longs mots par deux charmants poëtes :

Tu railles *tristement* et *misérablement.*
ALF. DE MUSSET.

Il vient de se griser *abominablement.*
ID.

Des *apparitions monstrueusement* laides
Fendent l'air ténébreux.
ID.

Voilà comme Dürer, le grand maître allemand,
Philosophiquement et *symboliquement...*
THÉOPH. GAUTIER.

Comment même ne pas admirer le vers suivant, où Casimir Delavigne a fait le plus noble emploi d'un de ces grands mots :

Je suis la Mort, le roi des épouvantements.

Nous en dirons autant de cet autre vers où Mad. Louisa Stappaerts parle de la vertu, vers où les grands mots font image, malgré une collision d'accents, ou plutôt à cause même de celle-ci :

Éternellement vraie, *éternellement* belle.

Mais hors les cas semblables qui ont leur originalité ou leur grandeur, il faut absolument qu'on s'interdise l'emploi de ces mots.

Il ne faut pas désespérer : ce siècle qui a vu dans le domaine de la versification une tendance à supprimer la césure médiale, et dans le domaine de la philosophie et de la politique la création de ces plus que *sesquipedalia verba* comme *individualisation* et *contre-révolutionnairement*, ce siècle nous amènera peut-être quelque jour des alexandrins composés d'un seul mot, que la

césure coupera en deux, comme dans le poëme de la *Table Ronde* du poëte Creuzé de Lesser :

> Là de Gauvain vous eussiez été vus,
> Freston et Pa | rafaragaramus,
> Grands enchanteurs que le grand Don Quichotte
> Devait un jour mettre au rang des vaincus.

Heureux encore si, pour prononcer le mot tout entier, il ne faudra pas enjamber sur le vers suivant.

§ 3. *Du nombre et de la place des accents internes de chaque hémistiche.*

Pas d'accents qui se heurtent immédiatement, et cependant, dans chaque hémistiche du vers alexandrin, au moins un autre accent que l'accent final de la césure ou de la rime.

Voilà ce que l'étude des monosyllabes et des grands mots nous permet de tracer comme règle.

Au moins un autre accent, disons-nous; et en cela, nous différons d'avis avec M. Quicherat pour lequel un hémistiche ayant *plus de deux* accents, choque l'oreille par sa marche saccadée.

Essayons de justifier notre opinion en discutant les exemples que donne M. Quicherat. Ces exemples sont au nombre de cinq.

Les trois premiers sont durs :

> Labou*rer*, cou*per*, *ton*dre, aplanir, palisser....
> BOILEAU.
>
> Sublime, familier, so*li*de, enjou*é*, *ten*dre....
> LAMOTTE.
>
> Vous *ju*re ami*tié*, *foi*, *zè*le, es*ti*me, ten*dres*se....
> MOLIÈRE.

Mais pourquoi sont-ils durs? C'est que chacun de ces vers présente une collision : *per ton*, *é ten*, *tié foi zè*. Si nous acceptons la pluralité des accents, c'est à condition que ces accents ne se heurtent pas; les trois vers cités ne prouvent donc rien contre nous.

Les deux autres nous paraissent très-harmonieux :

> Cal*chas*, dit-*on*, pré*pa*re un pompeux sacrifice.
> RACINE.
>
> Moi-*mê*me, Ar*nauld*, i*ci*, qui te prêche en ces rimes....
> BOILEAU.

En effet, bien que les syllabes *chas, mêm,* soient accentuées, l'enclitique *dit-on* ou l'apostrophe *Arnauld* se soudent de telle façon aux mots *Calchas* et *moi-même,* que malgré la ponctuation, il ne se produit aucun repos sur le premier accent, et que l'on articule d'une haleine *Calchas dit-on*, et *moi-même Arnauld* : la critique, fût-elle fondée en principe, ne trouve pas ici d'application.

L'erreur de M. Quicherat provient de ce que cet écrivain estimable confond deux notions que nous avons eu soin de distinguer, *l'accent* et la *pause;* en effet, dans le vers suivant de Racine, il ne reconnaît la présence que de deux accents dans le premier hémistiche :

Oui, je viens dans son *tem*ple adorer l'Éternel.

Cependant il permet de lire aussi :

Oui, je *viens* dans son *tem*ple adorer l'Éternel.

Il y a là contradiction : si l'on peut se reposer indifféremment sur *oui* ou *viens*, c'est que l'une et l'autre de ces syllabes sont accentuées, car la pause ne peut évidemment porter que sur un accent.

M. Quicherat a raison de dire qu'on peut reprendre haleine soit sur *oui*, soit sur *viens;* chacun de ces mots comporte évidemment une pause, mais si ladite pause s'effectue sur le premier, cela n'empêchera pas le second d'être accentué et d'attirer à soi une certaine intensité du son, et vice-versâ. En effet, que l'on accepte seulement la pause après *viens*, les trois premières syllabes ne s'articuleront pas oŭi, jĕ viēns, mais oūi jĕ viēns (qu'on nous permette d'appliquer les signes de la durée des sons dans les mots des langues anciennes à l'intensité des sons dans les mots des langues modernes), et les trois premières syllabes loin d'avoir une marche anapestique formeront au contraire un crétique, ou ïambe précédé d'une syllabe forte : si l'hémistiche en question n'a que deux pauses, il n'en a donc pas moins trois accents.

Ceci dit, le lecteur admettra seulement ce que voici de la donnée de M. Quicherat : la multiplicité des *pauses* produit une marche saccadée qui peut être désagréable à l'oreille ; mais la multiplicité des *accents* n'a rien en elle qui offense celle-ci.

Et encore, même pour la multiplicité des pauses, devrons-nous

ajouter cette restriction que s'il s'agit de produire un effet déterminé, la marche saccadée, résultat de cette multiplicité, engendrera une beauté, comme dans ce vers de Racine :

Phar*nace*, a*mis*, mai*tres*se, et *toi*, mon *fils*, a*dieu !*

Voilà un vers qui contient cinq pauses et six accents, et dont la marche saccadée exprime parfaitement le désespoir de Mithridate, au moment de se séparer de tous ceux qu'il aimait.

Nous en dirons autant des vers suivants où la multiplicité des repos est destinée à faire ressortir chacun des mots de la phrase.

Titus, pour mon malheur, *vint*, vous *vit* et vous *plut*.
RACINE.

Dé*fait*, re*fait*, aug*men*te, *ô*te, en*lè*ve, dé*truit*....
Et n'*a*, se*lon* Cot*tin*, ni *Dieu*, ni *foi*, ni *loi*....
BOILEAU.

Vivez ! rendez heureux, *vous*, Tul*lie*, et mon *pè*re.
VOLTAIRE.

Dans tous ces vers, et notamment le dernier où *vous*, étant régime, exige une suspension et se disjoint du mot suivant *Tullie*, le poète a placé une pause après chacun des mots sur lesquels il voulait appeler l'attention en subdivisant la phrase dans ses détails. Rien là que de très-harmonieux, et M. Quicherat est même obligé de se départir pour ces vers de sa règle que trois accents ne peuvent exister ensemble dans un même hémistiche.

Il en est encore ainsi du vers suivant de Voltaire, remarquable malgré une collision, parce que les sept accents et les six pauses dont deux se heurtent, qu'il contient, rendent à merveille par leur marche saccadée, l'emportement, la précipitation des meurtriers :

Tiens! le voi*là!* Mar*chons*. Il *est* à *nous*. *Viens*. *Frap*pe!

Sauf ces cas exceptionnels, nous nous rangerons cependant à l'avis de M. Quicherat : trois pauses par hémistiche seraient trop; mais nous répétons que trois accents peuvent s'y rencontrer.

Ainsi les hémistiches des vers suivants, où nous marquons en les distinguant les pauses et les accents, nous paraissent très-corrects, quoique contenant trois accents, mais seulement deux pauses :

Voyez-le de ma part. — *Moi!* — Pa*raî*tre à ses *yeux!*
RACINE.

Songe ! — *Songe*, Cé*phi*se, — à cette nuit cruelle....
RACINE.

Il en est de même de la forme ïambique pure constituée d'hémistiches divisés trimétriquement comme dans ces vers déjà cités :

Ma *fai*ble *voix* — n'a *pu* — chan*ter* la *gloire*.
J'ai *vu* Daph*né*, — je *vais* — chan*ter* l'a*mour*.
GENTIL BERNARD.

Ton *cœur* — d'un *air* plus *pur* — pour*ra* — goû*ter* les *char*mes.
* CLESSE.

Ou dans ceux-ci construits à dessein :

J'ai *su* — trom*per* les *yeux* — par *qui* — j'*é*tais gar*dé*....
Hélas ! — de *tant* d'hor*reurs* — son *cœur* — dé*jà* trou*blé*....
Ici — le *Rhin* se *trou*ble, — et là — gé*mit* l'Eu*phra*te.
SCOPPA.

Le *pied* — sou*dain* lui *man*que ; — il *tom*be — au *fond* du *gouf*fre.
* D'AVENBOSCH.

Remarquons en passant que tous ces vers ïambiques affectent de préférence le repos sur le premier ïambe de l'hémistiche et que les deux derniers ïambes se plaisent à se souder ensemble ; c'est en effet la meilleure forme : les repos trop rapprochés de la césure ou de la rime détourneraient de celle-ci l'attention. Au vulgaire qui imputerait au hasard la coïncidence de rhythme entre les vers ci-dessus, nous répondrions ce qu'un philosophe a dit avec tant de justesse : le hasard n'est souvent que l'ignorance des causes ; on a écrit les vers que nous venons de citer, dans la forme indiquée, sans parti pris, mais parce que l'on sentait instinctivement combien la forme ïambique marquée par une pause au second ïambe, eût nui à l'accent final. Tout va ainsi de soi-même : les préceptes que nous traçons d'après les œuvres étudiées par nous, nous sont révélés par l'analyse ; nous n'avons pas l'orgueilleuse prétention de faire de la synthèse pour faire plier la langue aux exigences d'un système préconçu ; nous nous bornons à examiner, et en constatant le résultat de notre examen, nous nous efforçons d'accepter comme certain seulement ce qui est naturel, ce qui a été adopté dans la pratique universelle, sans le moindre effort, malgré l'erreur où l'on s'est trouvé longtemps sur le principe de l'accentuation, principe non compris mais toujours respecté.

Le génie de notre langue est, en effet, tellement absolu, qu'il est impossible de se soustraire à son empire et qu'il commande l'obéissance à ceux même qui ne s'en rendent pas un compte bien exact. Étudiant ses lois, et elles seules, chaque fois qu'un vers est dur, et que Richelet et *tutti quanti* nous disent : « c'est parce que telle ou telle forme ne doit pas être permise, » nous demandons pourquoi, et au lieu d'une infinité de règles dont l'application a été prouvée par nous trop générale, nous réduisons le tout à quelques préceptes simples qu'il est impossible de trouver en défaut.

Essayons-en une nouvelle application à l'hémistiche de l'alexandrin, c'est-à-dire au vers de six syllabes.

Nous avons dit que, outre l'accent final, l'hémistiche doit être marqué par *au moins un* autre accent; nous avons déterminé par conséquent le minimum de deux accents par six syllabes; complétons cette donnée, en en fixant aussi le maximum.

Ce maximum est *trois*.

Trois; mais pourquoi trois et pas quatre?

En voici la raison bien simple : il est impossible de répartir les cinq syllabes qui précèdent l'accent de la césure ou de la rime, en membres distincts l'un de l'autre, avec plus de deux accents, sans qu'il y ait collision. En effet, la cinquième syllabe ne peut jamais être accentuée, sinon il y aurait choc contre la sixième; reculant donc les accents possibles, il n'y a moyen que d'en marquer une ou deux des quatre premières syllabes : trois accents sur quatre syllabes ne pourraient être séparés l'un de l'autre par des syllabes faibles.

Ces quatre syllabes pour ne pas produire collision, doivent donc nécessairement se grouper d'une des *sept* manières que voici :

1.	2.	3.	4.	5.	6.
◡	◡	◡	—		
◡	—	◡	—		
—	◡	◡	—		
◡	◡	—	◡	◡	—
—	◡	—	◡		
◡	—	◡	◡		
—	◡	◡	◡		

Voilà à quoi nous conduit l'analyse guidée par une norme certaine.

Si, au contraire, faisant abstraction de cette norme, nous com-

binons ensemble les syllabes faibles et accentuées d'un vers de six syllabes, sans faire attention à l'accentuation de la dernière, à la nécessité d'éviter les collisions, et à celle de placer au moins un accent interne dans le corps de l'hémistiche, nous trouvons à peu près une centaine de formes, parmi lesquelles nous trouvons les suivantes :

— — — — — —
◡ ◡ ◡ ◡ ◡ ◡
— — ◡ ◡ ◡ ◡
— ◡ ◡ ◡ — ◡

Etc. etc.

Ces formes répondent aux hémistiches ou vers de six syllabes qui seraient construits de la manière que voici :

Cinq, six, sept, huit, neuf, dix....,
De ce que je ne me....
Bois! près! à ce que le.....
Oui! dans les com*bats* je.....

Aucune de ces formes n'est évidemment possible en vers : le génie de la versification française les proscrit ; on ne les retrouve, comme nous l'avons dit, que dans des parodies.

De cent à sept, le déchet est pourtant bien considérable. Malgré cela, nous mettons au défi qui que ce soit de ne pas adapter parfaitement à une de nos sept formules, tout vers auquel l'oreille n'adresse pas le reproche d'être mal rhythmé.

Nous avons, en effet, avec un accent à la sixième syllabe et un à la quatrième combinés avec les trois premières syllabes, les trois formes que voici :

1 Son or gueil*leu* se *tê*te.....

2 Le *jour* é*tait* si *pur*...

3 *Meurs!* que ton *nom* pé*ris*se...

Puis les deux formes où un accent frappe la troisième et un autre la sixième :

4 Dépouil*lé* d'arti*fi*ce...

5 *An*ge *di*gne des *cieux*...

Puis enfin les deux formes où un accent porte sur la deuxième ou la première syllabe, et un autre sur la sixième :

6 Esclave de l'amour...

7 *Rire* de ma doul*eur*...

Nous ouvrons Racine, et tous les hémistiches s'y trouvent coulés dans un de nos sept moules :

Non, votre *fil*le *vit* (3), et les *dieux* sont con*tents* (4).
Rassurez-*vous* : le *ciel* (1) a vou*lu* vous la *ren*dre (4).
Elle *vit!* Et c'est *vous* (4) qui ve*nez* me l'ap*pren*dre (4)!
Oui, c'est *moi*, qui long*temps* (5) contre *el*le et contre *vous* (6),
Ai *cru* de*voir*, ma*da*me (2), affer*mir* votre *époux* (4).
Moi qui, ja*loux* tan*tôt* (3) de l'hon*neur* de nos *ar*mes (4),
Par d'aus*tè*res con*seils* (4) ai *fait* cou*ler* vos *lar*mes (2).
Etc.

Nous allons plus loin; nous prenons, dans Victor Hugo, quelques vers que M. Wilhem Ténint vante comme étant le *nec plus ultra* de la forme brisée, et tous les hémistiches, sauf le second du troisième vers qui est dur, sont encore coulés dans les mêmes moules :

Écoutez-*moi*, Ma*rie* : (1)
J'ai pour tout *nom* Di*dier* (3). Je n'ai ja*mais* con*nu* (1)
Mon *pè*re ni ma *mè*re (6). On me dépo*sa nu*
Tout en*fant* sur le *seuil* (4) d'une *égli*se. Une *fem*me (4)
*Vieil*le et du *peu*ple, ay*ant* (3) quelque pi*tié* dans *l'â*me (1),
Me *prit*, fut ma nour*ri*ce, (6) et ma *mè*re, en chré*tien* (4)
M'éle*va*, puis mou*rut* (4) me lais*sant* tout son *bien* (4),
Neuf cents *li*vres de *ren*te (4) à peu *près*, dont j'e*xis*te (4).
Seul, à vingt *ans*, la *vie* (3) *était* am*è*re et *tris*te (2).
Je voya*geai*. Je *vis* (1) les *hom*mes et j'en *pris* (6)
En *hai*ne quelques-*uns* (6) et le *res*te en mé*pris* (4).

Peut-on trouver une démonstration plus éclatante, un criterium plus certain de la vérité des règles tracées par nous? Que les poëtes modernes aient innové quant à la marche régulière des hémistiches à laquelle les classiques se sont trop assujettis, nous le voulons bien; mais qu'on ne dise pas que leur manière de briser le vers, comme ils l'appellent, renverse la théorie de l'accentuation. Classiques et romantiques observent les lois de celle-ci; la phrase des premiers se termine avec le vers, la phrase des seconds court à travers, fait des emprises, des enjambements que ceux-là ne se permettaient pas, mais les uns et les autres se soumettent à la loi impérieuse de l'accentuation; les uns et les autres ont repoussé les quelques quatre-vingt-dix formes que tantôt

nous déclarions incompatibles avec le génie de la langue, et avec les principes que celui-ci nous avait dictés.

Remarque même assez importante : les sept formules données plus haut ne sont pas rhythmiques à égal degré : la mieux cadencée est la forme anapestique; des vers entiers des deux poëtes sont construits d'après cette formule. Il en est une que par avance nous eussions pu déclarer plus rare, c'est la septième, où les accents sont placés sur la première syllabe et sur la sixième, et sont séparés par quatre syllabes faibles, ce qui dissimule par trop l'élément rhythmique. Eh bien! il faut lire de longues suites de vers pour trouver un seul hémistiche coulé dans ce moule : les vers cités de Racine et de V. Hugo ne nous en donnent pas un seul exemple.

En un mot, plus une formule est rhythmique, plus elle se rapproche du type que l'alexandrin est destiné à réaliser, et plus nous en trouvons d'exemples.

On l'a dit avant nous, et nous nous complaisons à citer les paroles des autres, les principes de la versification sont tels qu'ils sont parce que tels ils devaient être; ce ne sont pas des principes de convention; on les observe sans le savoir et quasi malgré soi :

« L'accent poétique, dit M. Coeckelberghe de Dudzeele, remplace dans la versification française le mètre des Grecs et des Latins, et est resté inconnu et ignoré jusqu'à nos jours, quoique les grands poëtes de la nation, guidés par la finesse du tact et par l'instinct du beau, ou par la force d'intuition de leur génie, l'aient exactement observé dans leurs chefs-d'œuvre immortels; c'est cet accent seul qui constitue le rhythme poétique et dont l'ignorance a fait échouer si complétement toutes les tentatives de composer des vers blancs. »

« La nature, dit un autre écrivain, M. Garnier de Langres, dans la préface de son Dictionnaire prosodique et poétique, la nature agit dans les hommes excellents. Quand on leur refuse le secours de la doctrine et de l'art, elle les met en état de s'en passer et les porte elle-même dans une sphère où, sans avoir connu les règles, ils en deviennent les modèles. C'est aux observateurs à les tirer de leurs ouvrages et à les présenter aux autres pour leur servir de lumière et d'appui. »

« Nos prosodistes, dit également Julien, dans son excellent *Cours supérieur de grammaire*, n'ont jamais parlé du rhythme de nos vers; pourtant la seule observation des règles produit le rhythme qui distingue les vers. »

Sismondi reproche aux Français de méconnaître les lois de la prosodie des langues du midi; ils comptent les syllabes et ils observent la rime, dit-il, et ne peuvent sentir cette harmonie du langage à laquelle la poésie des peuples méridionaux doit ses plus puissants effets.

Le reproche retombe d'aplomb sur Sismondi qui ne voit dans nos vers qu'un certain nombre de syllabes alignées et rimées.

C'est à l'aide de Sismondi lui-même, que nous réfuterons cet écrivain d'ordinaire si judicieux.

Voici comment il décrit le procédé au moyen duquel les poëtes de toutes les nations, *sauf les Français*, écrivent le vers : « Il ne faut pas croire, dit-il, que les Provençaux, les Espagnols, les Italiens, ni même autrefois les Latins et les Grecs, en faisant des vers, choisissent *péniblement* leurs syllabes pour que les longues et les brèves fussent placées alternativement et dans l'ordre convenable; de certaines places dans le vers requéraient un accent ou une syllabe longue; il y en avait ainsi deux ou trois dans chaque vers... celles-là appelaient les autres à leur place, et donnaient le mouvement à tout le vers. »

Le poëte français, que fait-il autre chose? il place une syllabe accentuée à la césure, une autre à la rime; ces deux accents appellent à eux un certain nombre de syllabes, et celles-ci se disposent à leur tour, instinctivement, sans travail, de manière à satisfaire les exigences impérieuses du rhythme; peut-être même le travail est-il moins pénible en français, que dans aucune autre langue, car l'accent y occupe invariablement la syllabe finale des mots principaux et chaque mot trouve ainsi naturellement sa place dans le vers; il n'y a donc moyen d'amener une collision d'accents qu'en rapprochant un monosyllabe d'une syllabe accentuée, ce qui est presque un tour de force.

De ces observations résulte la conclusion que voici : les lois de l'harmonie ont tracé les règles de la versification : on peut difficilement enfreindre les unes sans violer en même temps les autres;

le rhythme est tellement inhérent à la poésie que tout poëte digne de ce nom fait sans le savoir d'excellente poésie rhythmée; écrire des vers sans rhythme, est même une véritable exception fort difficile à produire, car pour y parvenir il ne faut rien moins qu'une lutte acharnée avec le génie de la langue qui s'obstine de son côté à ne pas vouloir être terrassé.

L'examen détaillé que nous venons de faire du vers de six syllabes, nous dispense d'entrer dans de plus amples détails sur cette matière.

Il nous reste à examiner non plus le rhythme des vers que nous connaissons, mais la possibilité de créer de nouveaux rhythmes en français, en les établissant sur le retour régulier de certains accents; cette étude fera l'objet d'un dernier article.

H. Boscaven.

(*La suite prochainement.*)

UN PROVERBE GREC INÉDIT.

Dans un manuscrit contenant une grande quantité d'anecdotes tirées d'auteurs grecs et presque toutes connues je suis tombé sur la note que voici :

Παρίας τις πορθμεὺς λῃσταῖς διεπόρθμευσε πρεσβύτην αἰχμάλωτον καὶ πίτταν. Ὠνεῖται δὴ ταύτην παρὰ τῶν λῃστῶν, δεηθέντος τοῦ πρεσβύτου. Ἦν δὲ ἐν τῇ πίττῃ κεκρυμμένον χρυσίον. Πλουτήσας οὖν ἔθυσε βοῦν τῷ πρεσβύτῃ· ὅθεν ἡ παροιμία, Οὐδεὶς ποτε βοῦν ἔθυσεν ἀλλ' ἢ Παρίας.

Malheureusement le proverbe ne donne pas un sens clair et ποτέ est évidemment corrompu. Peut-être faut-il lire : Οὐδεὶς Πόρῳ βοῦν ἔθυσεν ἀλλ' ἢ Παρίας, au *Poros* mentionné par Platon dans le Banquet, avec allusion à πόρος, au *trajet* qui valut cette fortune au batelier. Les autres sacrifiaient à *Plutus*, Parias seul à *Poros*. Le nom propre Παρίας, avec le génitif Παρίαντος, est cité par Chœroboscus (Bekk. Anecd. p. 1185), qui avertit que ce nom s'écrit avec ι, tandis que παρείας (ὄφις) a la diphthongue. Si Πα est long, les mots οὐδείς ποτε βοῦν ἔθυσεν ἀλλ' ἢ Παρίας, forment un trimètre et il faudra chercher une autre explication.

Fr. Dübner.

Paris.

BABRII FABULÆ FRAUDULENTER A MINOIDE MYNA SUPPOSITÆ.

Sous ce titre M. Cobet, professeur à l'université de Leyde, a écrit dans la *Mnemosyne* (*Bibliotheca philologica batava*. Vol. III. Pars III) un article plein d'intérêt concernant les fables grecques inédites, que nous avons publiées dans notre numéro de mai. Voici en entier l'article du savant critique.

« Mynas ex itinere in Graeciam non *unum* Babrii codicem, sed *duos* retulisse narratur a F. Dubnero (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*. (Mai 1859, p. 145), qui alterius apographum a Boissonadio editum refert, alterum centum circiter fabulas *ineditas* continentem in Britanniam esse delatum ibique nunc illas fabulas ad editionem parari. Vidisse se quasdam ex illo libro fabulas Dubnerus refert, quarum duas l. l. protulit. En alteram :

(Voir cette fable à l'endroit cité.)

« Ambigit Dubnerus utrum haec esse dicat *une altération stupide* an *une imitation impuissante du poëte,* suspicatur tamen in istis quisquiliis disiecti membra poëtae aut certe aliquas lacinias inesse, quales e Bodleiano libro Tyrwhitti acumen elicuit. Mihi et argumentum et verba non Babrio tantum sed quolibet scriptore Graeco non infimae aetatis indignissima esse videntur. Non est enim haec fabula, sed Αἰσώπου τι γέλοιον, quod Aristophanes aut ipse finxit, aut ore populi acceptum scite ornavit. Attulit locum lepidissimum Galenus de Simplic. Medicam. Temperam. ac Facult. Vol. X. p. 360 Kuhnii : ἔχει δὲ ἐπὶ τῆς κεφαλῆς τοῦτο τὸ ζῷον (ὁ κορυδὸς) ὥσπερ τινὰ λόφον ἐκ τριχῶν αὐτοφυῆ, δι' ὃν καὶ ὁ μῦθος ὃν 'Αριστοφάνης ὁ κωμικὸς ἔγραψεν ἐπλάσθη, λέγει δὲ περὶ αὐτοῦ τόνδε τὸν τρόπον· ἀμαθὴς γὰρ ἔφυς καὶ πολυπράγμων οὐδ' Αἴσωπον μεμάθηκας, ὃς ἔφασκε λέγων κορυδὸν πρώτην πάντων ὀρνίθων γενέσθαι πρότερον τῆς γῆς· κἄπειτα νόσῳ τὸν πατέρα αὐτῆς ἀποθνήσκειν, γῆν δ' οὐκ εἶναι, αὐτὸν δὲ προκεῖσθαι πεμπταῖον, τὴν δ' ἀποροῦσαν ὑπ' ἀμηχανίας τὸν πατέρα αὐτῆς ἐν τῇ κεφαλῇ κατορύξαι· τοῦτο δέ φασι καὶ τὸν Θεόκριτον αἰνίττεσθαι λέγοντα·

οὐδ' ἐπιτυμβίδιαι κορυδαλλίδες ἠλαίνοντι.

« Aristophanis locus nullo mendo deformatus exstat in Avibus vs. 470. Theocriti locus legitur in Idyll. VII, 23. Vides ûnde argumentum sumtum sit : oratio quam sit absurda et inepta fugit, ut opinor, neminem.

« Quid, quaeso, putidius est quam γενήτην pro γεννητήν ponere, idque pro τὸν πατέρα? Bellum est πλῆσαι τέρμα βιότου, vitae terminum *explevisse*. Pulchellum est γῆς προϋπάρχειν et τηνικαῦτα et ἀκτέριστος. Quam proprie dixit προὐβέβλητο quum προὔκειτο dicere debuisset. Quam exquisite *veteres* παλαιφάτους appellavit, et in eo vocabulo penultimam produxit, ut secundam in προϋπάρχειν et primam in βιότου. Sic solet faex Graeculorum ancipites vocales (διχρόνους appellant) suo arbitratu aut producere aut corripere. Tolle, si tanti est, duo menda. Dixerat Graeculus προὐβέβλητο πεμπταῖος, non πεμπταίῃ, et τέλος δ'ἀμηχανοῦσαν, non ὅλως δ'ἀμηχανοῦσαν.

« Fieri potest ut abiectissimae aetatis Graeculus ista paene βαρβαριστὶ conscribillaverit; fieri potest ut impostor aliquis nostrae aetatis credulam eruditorum turbam ludificari et emungere voluerit, sed ut ex genuinis Babrii carminibus quidquam in istis sordibus insit, id vero fieri non potest. »



RÉFUTATION D'UN ERREUR HISTORIQUE SUR CLÉON.

M. L. De Wailly, dans une *Chronique littéraire* de l'Illustration du 13 août, s'exprime ainsi :

« Aristophane a du malheur dans ses attaques; c'est à Socrate, c'est à Euripide, c'est à Cléon qu'elles s'adressent. Quel malheureux usage de son admirable verve que de l'employer à diffamer ce grand philosophe, ce grand poëte, ce grand général! Il est vrai que Cléon était sorti des rangs du peuple et qu'Aristophane était, comme on sait, ennemi de la démocratie. Heureusement l'histoire, plus impartiale cette fois que la poésie, a vengé par la bouche de Thucydide la mémoire de ce guerrier orateur, homme d'état, qui mourut glorieusement sous les murs d'Amphipolis. »

Aristophane a, il est vrai, calomnié Socrate ou ne l'a pas compris; il a traité trop rigoureusement Euripide, mais a-t-il méconnu également Cléon? Ce démagogue influent qui ne manquait pas d'éloquence, était-il un grand général et Thucydide l'a-t-il traité aussi bien que le prétend M. De Wailly? Cléon est-il mort glorieusement à Amphipolis? Si l'on étudie l'histoire de cette époque en remontant aux sources, on voit au contraire que Thucydide porte un jugement très-défavorable sur le rôle politique et militaire de Cléon. Plutarque (*passim* dans la vie de Nicias) s'exprime de la même manière et

presque dans les mêmes termes, ce qui s'explique puisque Thucydide, qui le précédait de plusieurs siècles, était sans doute sa principale autorité lorsqu'il écrivait l'histoire des hommes de cette époque. Les historiens s'accordent pour reprocher à Cléon sa cruauté envers les Mytiléniens (V. Diodore de Sicile, XII, 55; Thucydide, V, 36 sqq). Thucydide le juge ainsi : *Cléon le plus violent des citoyens en toute occasion* (l. c. traduction de Zevort). Il l'accuse de *calomnie* (IV, 27). « *Cléon se tint d'abord en repos, mais il fut ensuite forcé de faire ce qu'attendait Brasidas : ses soldats s'ennuyaient de leur inaction; ils se préoccupaient entre eux de son incapacité pour le commandement, de tant d'ignorance et de lâcheté qui allaient être opposées à tant de science et de courage, de la répugnance avec laquelle ils l'avaient suivi..... Il agit comme à Pylos où le succès lui avait persuadé qu'il avait quelque capacité* (V, 17). Enfin à Amphipolis, loin de mourir glorieusement, *Cléon qui dès l'abord n'avait pas songé à attendre l'ennemi, avait sur le champ pris la fuite; mais il fut arrêté et tué par un peltaste de Myrcinie* (V, 10). Pour terminer ces citations, voici un parallèle entre Brasidas et Cléon, qui n'est pas à l'avantage de ce dernier. « *Mais après la défaite des Athéniens à Amphipolis, la mort de Cléon et de Brasidas changea la face des choses : c'étaient les adversaires les plus déclarés de la paix dans les deux états, l'un à cause de ses succès militaires et de la gloire qu'ils lui valaient, l'autre parce qu'il sentait qu'en temps de paix ses crimes seraient plus en vue, ses calomnies moins facilement acceptées* (V 16). Le critique de l'Illustration est donc certainement dans l'erreur en s'appuyant sur Thucydide pour réhabiliter Cléon. Mais n'aurait-il pas pu dire en déplaçant la question que ce jugement de Thucydide n'est pas exact, qu'il est dicté par l'esprit de parti, par une animosité bien naturelle contre celui qui semble avoir été le promoteur de son exil (1)? Cette thèse serait encore difficile à soutenir à cause de la véracité et de l'impartialité qui distinguent

(1) V. Marcellini vita Thucydidis, 73. — Marcellinus prétend que par haine de Cléon, Thucydide le présente partout comme un insensé. M. Zevort dans l'introduction de sa traduction, me semble avoir attaché trop d'importance à ce passage en disant que « Thucydide paraît ici sortir de ses habitudes de rigoureuse impartialité.... Quelque jugement qu'on porte sur Cléon, ce qu'en dit Thucydide est empreint d'une sorte d'aigreur qui contraste avec la modération ordinaire de ses appréciations. Soit haine personnelle, soit simple antipathie politique, l'homme reparaît ici à côté de l'historien. » M. Zevort dit ailleurs en propres termes que la biographie plus que médiocre de Marcellinus mérite peu de confiance.

éminemment ce grand historien, quoiqu'il fût aristocrate d'opinion comme Aristophane. Contemporain des événements qu'il raconte, autorité principale pour l'histoire de cette époque, son jugement s'accorde avec celui du comique et est confirmé par Plutarque. L'auteur de l'article de l'Illustration me semble plutôt avoir été lui-même entraîné par ses sympathies pour le parti populaire, en jugeant si favorablement Cléon. Mais, quelque opinion que l'on professe, il faut avant tout tenir compte des faits et juger chacun selon ses mérites : c'est de la justice distributive. Thucydide quoique d'un parti différent de celui de Cléon, aurait sans doute rendu justice, s'il l'avait pu, à son adversaire, puisque, quoique athénien, il fit un si bel éloge du spartiate Brasidas et qu'il supporta dans l'exil sans se plaindre l'injustice de ses compatriotes.

Éd. Juste.

Bruxelles.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

F. J. P. CORDEUIL.

La ville et l'Athénée royal de Tournay viennent de faire une perte irréparable : le vétéran de l'enseignement est mort samedi 1er octobre, dans sa 70e année, après 48 ans de professorat dans le même établissement.

Un coup d'œil jeté sur sa carrière fera juger combien elle fut honorable et honorée.

Né à Troyes dans le département de l'Aube, le 7 juin 1790, au milieu de la révolution française, qui fut un temps d'éclipse pour les études comme pour la morale, M. François-Joseph-Pierre Cordeuil fut élevé par le vénérable archevêque évêque de Troyes, Mgr. de la Tour Dupin Montauban qui, comme Charlemagne, avait réuni dans son palais une élite de jeunes gens destinés pour la plupart au sacerdoce, dans ces années malheureuses où tous les grands foyers de lumières étaient étouffés par la main de la révolution. M. Cordeuil était à peine âgé de 17 ans, lorsqu'il fut nommé professeur au collége de Méry que venait de fonder Mgr. de la Tour Dupin pour servir de pépinière au séminaire de Troyes. Cette nomination date de 1807, un an avant que l'Université de France se relevât de ses ruines.

Ce n'est donc pas 48 seulement, mais 52 années de services que compte le doyen des professeurs belges. Le 22 octobre 1811,

M. Cordeuil arriva à Tournay où l'avait envoyé en qualité de professeur de la classe préparatoire M. de Fontanes, grand-maître de l'Université, à cette époque où nos provinces étaient réunies à la France. En 1812 et 1813, le régent de septième devint professeur de sixième. En 1817 il reprit la septième jusqu'en 1834, et ensuite la cinquième jusqu'en 1841. A cette époque, le Conseil communal le supplia de reprendre encore la septième que personne ne pouvait donner comme lui, car jamais il n'avait arraché aux mères de famille que des larmes de joie pour les progrès de leurs enfants. On lui avait assuré une pension proportionnée à ses mérites, mais il avait juré dès lors de mourir sur la brèche. Il redescendit donc, mais avec le titre de professeur honoraire de quatrième, au milieu des petits enfants dont il était le père, et il resta avec eux jusqu'à la fin de sa vie.

M. Cordeuil fut naturalisé le 17 septembre 1817 et obtint la grande naturalisation en 1830. Mais les Tournaisiens le considérèrent toujours comme un des leurs; il avait conquis ses lettres de naturalisation dans le cœur de ses concitoyens. Comme témoignage de reconnaissance et de haute estime pour le savoir et le zèle qu'il déployait dans ses fonctions modestes, le Conseil communal de la ville de Tournay lui décerna, par son vote du 9 octobre 1841, une médaille d'or portant l'inscription suivante : « 30 années de professorat exercé à la satisfaction publique. » Dix ans plus tard le gouvernement, en récompense de ses longs et loyaux services, le nomma chevalier de l'Ordre de Léopold par un arrêté royal en date du 30 septembre 1851. Quand la classe de M. Cordeuil prit part, en 1841, au concours général des établissements d'instruction moyenne, ses élèves obtinrent les plus grands succès. S'il était nécessaire de montrer à quel point M. Cordeuil avait su gagner la confiance des familles, il suffirait de rappeler la prospérité de son pensionnat fréquenté par les enfants des meilleures familles du pays, à l'époque même où le pensionnat de l'Athénée regorgeait d'élèves. M. Cordeuil était une des colonnes de l'établissement. C'est un des professeurs qui ont le plus contribué à la haute renommée du vieil Athénée de Tournay, longtemps sans rival dans notre pays. La grande et profonde expérience de M. Cordeuil l'avait fait nommer membre de la Commission administrative des écoles gratuites de la ville. Est-ce assez de titres à l'estime, à la considération publique?

Nous l'avons vu, ce maître si dévoué de l'enfance, déjà en proie

à ce mal qui devait le conduire au tombeau, se traîner encore jusqu'à sa classe, tant il avait de zèle, tant il aimait ses élèves. Lui qui depuis 48 ans n'avait jamais manqué sa classe, se voir condamné à ne plus la donner, c'était mourir.

Voilà une vie modestement mais honorablement remplie, et digne de servir d'exemple à tous les professeurs. M. Cordeuil est mort comme il a vécu, en chrétien sincère, pieux, résigné à la volonté divine. Ceux qui ont assisté à ses derniers moments, affirment que jamais fin ne fut plus édifiante. « J'ai fait, disait-il, tout le bien que j'ai pu ; je meurs sans crainte. » Puissent vivre et mourir comme lui tous ceux qui exercent ce sacerdoce de l'enseignement ; et les jeunes générations formées à la vertu comme à la science par des mains délicates et pures feront l'honneur de la patrie et de l'humanité.

F. L.

POÉSIES.

Les deux pièces qui suivent se recommandent à plus d'un titre. La première est la cantate destinée à être mise en musique, à laquelle l'académie royale de Belgique (classe des beaux-arts) a décerné le prix entre trente-cinq poèmes présentés. Elle est l'œuvre de Mme Pauline Braquaval, institutrice à Warcoing (Hainaut). La seconde, due aussi à la plume d'une institutrice, Mlle Ernestine Drouet, a remporté cette année le prix de poésie proposé par l'académie française. Le nombre des concurrents était de cent-cinquante.

LE JUIF ERRANT.

Marche ! marche !

PREMIÈRE PARTIE.

AHASVÉRUS.

Récitatif.

Il montait lentement le sentier du Calvaire,
Pâle et sous le fardeau de sa croix fléchissant.
Toute la ville allait, foule sombre et sévère,
Suivant le long chemin qu'il marquait de son sang.
Et lui n'en pouvait plus ; et moi, parmi la foule,
Voyant le Fils de Dieu que l'on frappe et qu'on foule,
Je criai : « Marche donc ! le Calvaire t'attend ! »
Voilà qu'à ton regard doux et plein de lumière,
O Jésus ! qu'inondaient le sang et la poussière,
Je sentis frissonner ma chair au même instant.

Cavatine.

Des enfers démons sans nombre,
Sur mon front farouche et sombre
Je sentis passer votre ombre,
Votre voix je l'entendis,
Voix des aigles dans leur aire,
Qui criait : « Salut, mon frère!
« Sur ta face funéraire
« Luit le signe des maudits! »

DEUXIÈME PARTIE.

AHASVÉRUS.

Récitatif.

Et me voilà seul errant sur la terre.
Je porte envie au peuple obscur des morts.
Comme un banni, je marche solitaire,
Traînant partout ma chaîne de remords.
Mon sablier ne compte plus les heures.
Tous les vivants, du seuil de leurs demeures,
Avec effroi me regardent passer.
Les astres d'or, qui tremblent dans l'espace,
S'en vont criant : « Cet homme-là qui passe,
« Cet homme-là ne peut plus reposer. »

Air.

O doux pays des palmes
Où j'ai reçu le jour,
Rends-moi tes plaines calmes
Où souffle un vent d'amour!
Mais l'arrêt implacable
Du destin qui m'accable
(Sort fatal, effroyable!)
Fait des siècles mes jours.

C'est en vain que je prie.
Chaque bouche me crie :
« Tu n'a plus de patrie.
« Marche! marche toujours! »
O doux pays des palmes
Où j'ai reçu le jour,
Rends-moi tes plaines calmes
Où souffle un vent d'amour.

Récitatif.

Des lieux où meurt le jour aux lieux où monte l'aube
Tous les peuples ont vu la trace de mes pas.

Avec mes pieds saignants j'ai parcouru le globe,
Voulant me fuir moi-même et ne le pouvant pas.
Seigneur, pitié de ma souffrance!
Si tu n'es las de me punir,
Au moins la mort, cette espérance,
Quand la verrai-je enfin venir?

CHOEUR DES DÉMONS.

Quand le flot qui gronde
Dans la mer profonde
Se desséchera;
Quand du ciel sans borne,
Globe obscur et morne,
Le soleil fuira.

AHASVÉRUS.

Reprise.

Si le Ciel, clément peut-être,
Se laissait un jour fléchir,
Sous le toit qui m'a vu naître
Je voudrais aller mourir.

CHOEUR DES ANGES.

Quand les races mortes
Briseront les portes
Du sépulcre obscur,
Le ciel, plein d'étoiles,
T'ouvrira ses voiles,
Ses battants d'azur.

AHASVÉRUS.

Reprise.

Seigneur, pitié de ma souffrance!
Si tu n'es las de me punir,
Au moins la mort, cette espérance,
Quand la verrai-je enfin venir?

LES DEUX CHOEURS RÉUNIS.

Chœur des démons.

Quand le flot qui gronde
Dans la mer profonde
Se desséchera;
Quand du ciel sans borne,
Globe obscur et morne,
Le soleil fuira.

Chœur des anges.

Quand les races mortes
Briseront les portes
Du sépulcre obscur,
Le ciel, plein d'étoiles,
T'ouvrira ses voiles.
Ses battants d'azur.

LA SOEUR DE CHARITÉ AU XIXme SIÈCLE.

Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes accablés, et je vous soulagerai.

PROLOGUE.

Antiquité! — siècles des sages!
Antiquité! — siècles des dieux!
Que d'éblouissantes images
Léguèrent au monde, en leurs pages,
Tes poëtes aimés des cieux!
Mais tes sages et tes poëtes,
Et toutes leurs nobles conquêtes,
N'effacent pas dans sa grandeur
Le saint Apôtre... et la pensée
Qui, vivante, s'est élançée
Non de son front, mais de son cœur!
De tes dieux toute la famille
Vaut-elle cette simple fille
Qu'illumine la charité?
Que serait-ce, enfin, auprès d'elle,
Que ta plus austère immortelle
Et sa chaste divinité?
Non, de Diane chasseresse
Jamais la stérile rudesse
Ne s'égalera, dans nos vers,
A la virginité féconde
De la sublime vagabonde
Qui va, parcourant l'univers,
Pour semer partout l'espérance,
Pour guérir partout la souffrance,
Ne redoutant ni fer ni feu;
Car son cœur, qu'il plaigne ou soulage,
Dans tout malheureux voit l'image,
L'image même de son Dieu!

LES ENFANTS TROUVÉS.

Il fait nuit, il fait froid; tout est calme et silence.
D'un long manteau couverte une femme s'avance;
Son regard est craintif, sombre, mystérieux,
Et semble redouter de se lever aux cieux.
Elle tient un fardeau pressé sur sa poitrine.
Puis, au seuil d'une porte, elle tremble... s'incline,
Puis... plus rien dans ses bras! — O spectacle navrant!
Cette femme est la mère — et ce fardeau l'enfant!

Voyez-la: que fait-elle? Elle hésite: elle frappe!
Sans regarder son fils, rapide elle s'échappe!

Ah ! laissez-la s'enfuir, ne suivez point ses pas :
Le remords, qui l'atteint, ne la quittera pas !

Mais lui que devient-il ? — A ses cris l'autre mère,
Celle que le Seigneur donne à toute misère,
Apparaît sur le seuil qu'ont mouillé tant de pleurs,
Et calme doucement ses premières douleurs :
Un soupir pour la mère, — à l'enfant un sourire...
Cela suffit, ma Sœur, car cela veut tout dire.

Elle embrasse ton fils ! Va, ne crains pas pour lui,
Pauvre femme ! A ses yeux, ce qu'il est aujourd'hui,
C'est Jésus revêtu des langes de l'enfance !
Jésus versant des pleurs ! Jésus dans l'indigence !
Oui, ces vagissements et ces premiers chagrins,
Ces pieds sans force encore, et ces petites mains,
Tout cela, c'est Jésus, pour l'admirable vierge !
Peut-être s'inclinant à la clarté du cierge
Et disant ta douleur à l'écho du saint lieu,
Elle fera ce soir cette prière à Dieu :
« La voix de l'innocence émeut un cœur de père...
« Et l'enfant par ses pleurs, dit : Grâce pour ma mère ! »
Puis la porte bientôt se referme sans bruit :
Tout est calme et silence ; il fait froid ; il fait nuit.

L'ÉCOLE.

« Où vas-tu, mon enfant ?
— « Mais, madame, à l'école.
« Et chez qui ?
— « Chez les Sœurs.
— « Simple et douce parole !
— « Grand-père, qui sait tout, m'a souvent répété,
« Qu'aujourd'hui l'ignorance est une infirmité ;
« Je sais lire, et j'écris !
— « Que lis-tu ?
— « L'Évangile...
« C'est tout.
— « Et c'est assez !
— « Il n'est pas difficile
« Ce livre-là, madame, et je le sais par cœur.
— « Je veux suivre tes pas jusqu'auprès de la Sœur :
« Ainsi qu'elle aux enfants, vois-tu, j'apprends à lire ;
« Nous aurons toutes deux cent choses à nous dire. »
J'entrai ; je n'entendis que chants et cris joyeux,
La Sœur, avec bonté, souriait à ces jeux ;
Je m'inclinai bien bas devant cette humble femme,
— Vierge et mère à la fois, — qui disait en son âme,

Avec l'Ami divin des simples, des souffrants :
« Laissez venir à moi tous les petits enfants. »
— « Ma Sœur, ainsi que vous, je suis institutrice :
« Moi, c'est profession ; mais vous, c'est sacrifice ! »
— « Oh ! votre rôle est beau ! »
— « Le vôtre est généreux !
« A moi les fronts brillants, les visages heureux,
« La jeunesse, d'amour et de soins entourée !
« La terre, quand je sème, est déjà labourée ;
« Une mère, au besoin, me prête encor secours.
— « Cela chez nous, hélas ! n'arrive pas toujours.
— « Mais comment voyez-vous sans nulle répugnance
« Ces enfants dépouillés des charmes de l'enfance,
« Flétris, hâves, couverts d'un grossier vêtement ?... »
— « On les trouve plus beaux, madame, en les aimant. »
— « Et vous les aimez tous ?
— « Seul à seul, tous ensemble ;
« Car j'aime en eux Jésus, chacun d'eux lui ressemble ;
« Chacun d'eux porte en soi tous les traits du Sauveur :
« J'aime sa foi dans l'un ; dans l'autre, sa candeur ;
« Celui-ci me le montre en son obéissance ;
« Celui-là dans son calme et dans sa patience ;
« Tel enfant le rappelle en son humilité ;
« Tous... dans son innocence et dans sa pauvreté. »

Et des larmes brillaient au bord de sa paupière ;
On voyait sur son front une douce lumière ;
Et j'écoutais sa voix... et j'écoutais mon cœur ;
Et je lui dis enfin : « Grâce à vous, bonne Sœur,
« J'entrevois à ma tâche une étendue immense :
« Par l'amour de Jésus le respect de l'enfance !
« Une clarté nouvelle en vos discours m'a lui :
« C'est toute une leçon que j'ai prise aujourd'hui. »

Alors comme une enfant, dans les bras de la sainte
Je me sentis serrée en une douce étreinte :
« Sœur, puis-je vous aimer, vous revoir quelquefois ?
— « Tous les cœurs sont unis, sœur, au pied de la croix. »

L'HOSPICE.

« Mon frère, il faut enfin panser cette blessure.
— « C'est impossible. Oh non !
— « Pourquoi ? ma main est sûre,
« J'irai bien doucement.
— « Ce n'est pas de la peur !
« Mais vous, mademoiselle,...
— « On m'appelle ma Sœur.

— « De votre serviteur vous faire la servante ?
— « Oh ! que cette pensée est douce et consolante !
— « Vous, vous que tant de fois je vis partir au bal,
« Vous retrouver un jour sœur dans un hôpital !
« Non, ne me pansez pas, cette plaie est affreuse !
« Ma femme pourrait seule être assez courageuse
« Pour vaincre son dégoût, grâce à tout son amour ;
« Elle ne viendra pas... car ce n'est pas le jour !
— « Je veux la remplacer ; et croyez-moi, mon frère,
« La charité fera ce que l'amour peut faire.
— « Voir dans les malheureux des amis, des parents !
— « La charité, mon frère, aplanit tous les rangs.
— « Hélas ! aux coups du sort je restais insensible ;
« Mais la pire misère, oh oui ! la plus horrible,
« Qui nous couvre le front presqu'autant qu'un remords,
« C'est, croyez-le, ma Sœur, la misère du corps !
— « Vous souffrez ; comme vous, j'ai connu la souffrance,
« Laissez vous donc servir, aimer sans résistance ;
« Frère, je vous en prie ! »
Il hésite un moment ;
Mais ce mot si naïf lui semble si charmant,
Qu'il retrouve par lui la force et le courage.
L'homme de ses deux mains se couvre le visage ;
L'humble fille commence.... et s'arrête soudain :
La pitié, le dégoût ont fait trembler sa main.
Elle pâlit, rougit, puis bientôt s'illumine,
Fait un signe de croix sur sa faible poitrine ;
Et retourne à sa tâche avec amour et foi.
Qui l'y appelle donc ? — O Jésus-Christ, c'est toi !
C'est ton sang ! c'est ta chair qui saigne et qui palpite !
Véronique à genoux alors se précipite ;
Panse ta plaie, ô Christ ! étanche ta sueur ;
Et soulageant un pauvre, assiste le Sauveur !

LE BAGNE.

« Dieu veille en créateur sur toute créature. »
La Sœur parlait ainsi.
— « Ce n'est qu'une imposture !...
Répondit le forçat : « Qui plaindrait mon tourment ?
« Ton Dieu serait pour moi le Dieu du châtiment !
« Et toi qui viens ici me parler d'espérance,
« Ton reste de pitié n'est dû qu'à mon silence :
« Un seul mot et tout fuit ! (J'y suis habitué.)
« Et tu fuiras ! »
— « Jamais ! »
— « Tu fuiras !... J'ai tué !... »

Un cri d'horreur répond à ce mot homicide.
— « Voilà donc la pitié de ce cœur intrépide.
« Ton Dieu, que si clément tu m'as représenté,
« Il ferait comme toi, fille de charité !...
« A d'autres les remords, et mourons dans l'abîme ! »
— « Jésus, Dieu de pardon ! Jésus, douce victime !
S'écrie alors la vierge en un pieux transport :
« Tout peut se relever... quand le cœur n'est pas mort !
« Madeleine a pleuré, vous sauvez Madeleine !
« Vous ne méprisez point une Samaritaine !
« Quand la femme adultère embrasse vos genoux
« Votre voix des bourreaux désarme le courroux !
« Rapportez au berceau la brebis égarée...
« Votre épaule à ce faix est déjà préparée !
« Oh ! que pour vous bénir cet homme vive un jour !
« Rendez-moi le courage et rendez lui l'amour !
« Frère, votre douleur peut vous être féconde :
« Le Juste un jour gémit sous les forfaits du monde ;
« Et les saints oliviers burent avec ses pleurs
« De son front tout poudreux les sanglantes sueurs !
« Frère, le Rédempteur comprend toute souffrance :
« Si votre crime est grand, son pardon est immense ! »
— « Ma sœur, il est bien tard pour songer au pardon ! »
— « A l'heure de la mort pleura le bon larron. »
— « Mais des pleurs peuvent-ils laver mon infamie ! »
— « Un seul suffit. »
— « Eh bien ! vous, mon unique amie,
« Pour que ce triste cœur croie au pardon divin,
« Pardonnez-moi d'abord et donnez-moi la main. »
— « Mon frère, la voici. »
— « Religion sublime,
« Qui fait que l'innocence ose approcher du crime ! »
— « Aussitôt que le crime est devenu douleur,
« Il peut à l'innocence oser dire : Ma sœur. »

ÉPILOGUE.

O vous tous qui souffrez et que sa main soulage,
Vous qu'un tendre respect courbe sur son passage,
Montrez-nous, montrez-nous la trace de ses pas.
Où va-t-elle ? — ou plutôt : où ne va-t-elle pas ?

Enfants nés dans ses bras, vieillards morts sous son aile ;
Malades, insensés, captifs soignés par elle ;
Ignorants qu'elle instruit au livre des vertus ;
Malheureux, par ses soins, ou nourris ou vêtus ;
Formez son auréole, éclairez son visage ;
Chantez-la tous en chœur à ma dernière page !

Pauvre, qui te crois seul et pleures ici-bas,
Un ange est près de toi, qui te suit pas à pas :
Qu'on t'arrache à ton sol, qu'on t'arrache à la France,
La consolation rejoindra la souffrance !
Les flots vont t'emporter, ils te l'amèneront ;
Ils vont vous désunir, — ils vous réuniront !
Ta mère, alors, ta mère, enchaînée au rivage,
Enviant ses périls, bénira son courage :
Le pouvoir maternel lui-même est limité ;
Mais on n'enchaîne point la sainte Charité !

Tu la verras un jour, affrontant la mitraille,
Te panser demi-mort sur le champ de bataille ;
Servante courageuse, elle sait qu'en tout lieu
Son maître, c'est Jésus ; son salaire, c'est Dieu !

« Vierge, où vas-tu ? Vois donc comme les flots mugissent ! »
— « Je sers Jésus, à qui flots et vents obéissent. »
— « Vierge, où vas-tu ? » — « Je vais où Dieu dit : Suivez-moi ! »
« Je vais semer l'amour où l'on sème la foi ! »

Oui, va prêcher, ô noble femme !
Non pas des lèvres, mais de l'âme !
Partout souffre l'humanité.
Quand la croix marche la première
Tu ne peux rester en arrière,
Car la croix c'est la charité !
Va montrer partout l'espérance,
Va guérir partout la souffrance,
Ne redoutant ni fer ni feu ;
Car ton cœur, qu'il plaigne ou soulage,
Dans tout malheureux voit l'image,
L'image même de son Dieu !

CONCOURS DES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

PREMIÈRE INDUSTRIELLE (1).

Chimie. — I. Quels sont les principaux phénomènes de la fermentation alcoolique et les circonstances dans lesquelles elle se produit ?

II. Faire connaître les propriétés, les usages et la préparation de de l'éther (éther sulfurique).

(1) A ajouter à la livraison d'août, page 284.

GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE. — Déterminer les projections de l'intersection d'un cône et d'une sphère concentriques ainsi que les projections de la tangente en un point déterminé.

MÉCANIQUE. — I. Décrire le parallélogramme articulé de Watt et faire connaître son usage dans les machines.

II. Déterminer le centre de gravité du contour d'un triangle.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — Faire connaître d'une manière sommaire le rôle de la terre cultivable dans la production.

Les concurrents ont six heures pour répondre à ces questions.

DISTRIBUTION DES PRIX AUX LAURÉATS DES CONCOURS GÉNÉRAUX.

La distribution des prix aux lauréats des concours de l'enseignement supérieur et de l'enseignement moyen a eu lieu à Bruxelles, dans le temple des Augustins, le samedi 24 septembre, à trois heures, avec la solennité accoutumée.

Le bureau était occupé par M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre de la justice, et par MM. Leclercq, procureur général à la cour de cassation; Stevens, secrétaire-général du ministère de l'intérieur; Thiery, directeur; Rensing, chef de division au même ministère, et Leroy, professeur de philosophie à l'université de Liége. Derrière eux, sur l'estrade, se tenaient les professeurs des divers degrés de l'enseignement. La tribune placée en face de la loge royale était occupée par MM. les recteurs des universités et les fonctionnaires supérieurs de l'enseignement moyen. Les lauréats se trouvaient sur les premiers rangs de la nef du milieu. Les massiers des deux universités de l'État étaient debout des deux côtés de l'escalier de l'estrade.

M. le ministre de l'intérieur a ouvert la séance et s'est exprimé en ces termes :

« Dans le programme de nos fêtes, la solennité qui nous réunit n'occupe pas, au premier aspect, la place prédominante qui lui était réservée l'année dernière ; les arts y tiennent cette fois le premier rang.

« Au concours de l'enseignement moyen s'associent, cette année, les concours de la sculpture, de la musique et de la poésie.

« Les résultats les plus brillants les ont couronnés. Ce temple retentit encore des applaudissements qui ont salué les vainqueurs.

« Et ce n'est pas seulement par ces concours que les arts ont brillé dans ces fêtes.

« Remplissant ce qu'il y a de plus élevé dans leur mission, ils viennent de consacrer avec éclat, dans un monument élevé au sein

de la capitale, les actes politiques les plus mémorables et ce que les traditions nationales du pays offrent de plus respectable et de plus imposant.

« Mais l'enseignement moyen ou, pour mieux dire, l'enseignement littéraire, l'enseignement des humanités n'a-t-il pas sa part à revendiquer dans les résultats que nous constatons avec bonheur et non sans un sentiment de patriotique fierté?

« N'est-ce pas dans l'enseignement littéraire que les artistes puisent leurs inspirations les plus belles et les plus fécondes?

« N'est-ce pas là la grande école des hauts faits, des mœurs et des vertus publiques, de toutes les traditions d'honneur, de dévouement, de génie, de civisme?

« Et les arts, dans leur expression la plus haute, sont-ils autre chose que la représentation et la glorification de tous ces exemples mémorables auxquels l'enseignement des humanités les initie?

« Les maîtres de l'enseignement peuvent le dire à juste titre : *quorum pars magna fui.*

« Et tout-à-l'heure encore cette liaison de l'art et de l'enseignement se manifestait ici par une touchante coïncidence.

« L'Académie royale décernait le prix de poésie lyrique : à qui? Messieurs! à une simple institutrice, à une institutrice de village, qui, dans la pratique de ses devoirs de tous les jours, avait trouvé les inspirations poétiques les plus heureuses, et devenait l'émule de l'artiste distingué qui associait son œuvre remarquable à celle de l'humble muse. Et cette femme modeste, cette courageuse ouvrière de l'enseignement, au sortir de ce triomphe qui l'étonne, va reprendre ses laborieuses et pieuses fonctions, et consacrer sa vie à ouvrir aux premières lumières le cœur et l'esprit des enfants. Que ce nous soit à tous, moissonneurs du champ de l'intelligence, un encouragement et un exemple.

« Honneur à ceux qui préparent pour les carrières diverses les hommes qui doivent les illustrer !

« Il est juste que ceux qui ont déposé les premiers germes recueillent leur part dans les fruits.

« Un but si élevé, un si noble résultat est bien fait pour rehausser et pour vous faire aimer, vous, professeurs, vos fonctions, vous élèves, vos études. »

M. Leroy, professeur de philosophie à l'université de Liége, a alors prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Je commence, et cette assemblée d'élite partagera mes sentiments, je commence par rendre grâce à un Gouvernement ami des lumières, qui a inauguré pour l'instruction publique, si longtemps livrée aux incertitudes et réduite à de vagues espérances, une ère de réalités fécondes. Je veux offrir en particulier, au nom du corps enseignant de tous les degrés, un tribut de reconnaissance à l'homme d'État dont le nom est inséparable de tant d'institutions utiles, et qui portera dans notre histoire le titre de *régénérateur des bonnes études*. La route du progrès est toute large ouverte devant nous : sans hésitations et sans tâtonnements, nous pouvons désormais y conduire la jeunesse. Je réponds à un besoin du cœur, en exprimant combien nous sommes heureux d'y retrouver, à notre tête, celui-là même qui en a planté les jalons.

« Des lois sages et prévoyantes, inspirées par une connaissance approfondie de notre milieu social, et appliquées avec discernement, ont organisé notre enseignement public donné aux frais de l'État, à ses deux degrés supérieurs. D'autres orateurs, du haut de cette tribune, en ont signalé l'action bienfaisante et ont constaté l'élévation graduelle du niveau des études. Le dernier terme de la perfection est loin d'être atteint, sans doute; mais en pareille matière, la solution des questions douteuses n'est pas seulement théorique. Les tendances de l'époque, le respect des traditions séculaires d'une part et les généreuses impatiences de l'autre, les exigences d'une civilisation qui marche à pas de géant, la comparaison et la pratique prolongée des diverses méthodes, tous les éléments enfin dont se compose le trésor de l'expérience, tout cela doit être pris en sérieuse considération, et rendre suspects les jugements prématurés. Ainsi raisonneront toujours tous les observateurs attentifs; si l'enseignement public ne peut se fortifier qu'à condition d'être assis sur des bases fixes et régulières, s'il réclame avant tout un esprit de suite, il ne saurait, d'un autre côté, rester étranger au mouvement du siècle : il tombe sous la loi universelle de transformation et de progrès, et sa fécondité est aussi intimement dépendante des vicissitudes auxquelles il doit s'attendre encore, que de la stabilité même de ses fondements.

« L'enseignement de l'État réunit, par excellence, ces deux conditions de prospérité, et par là il est en mesure de répondre, de plus en plus, au but du législateur, qui a été d'en faire un enseigne-

ment modèle. Il est réglé dans son essor, mais son organisation même le rend libre et progressif. Il a, pour soulever les intelligences, le solide point d'appui que demandait Archimède : mais comment ne serait-il pas permis à ses représentants d'employer autant de force qu'il en faut pour produire le plus d'effet? Chaque professeur sait d'avance que ses découvertes pédagogiques, expérimentées dans la limite de ses attributions, seront toujours étudiées avec intérêt par une autorité bienveillante et vigilante, qui les propagera, s'il y a lieu, pour l'avantage de tous. Ainsi l'enseignement de l'État (je parle surtout de l'enseignement moyen), est à la fois discipliné et perfectible, et il reflète heureusement l'esprit de nos institutions nationales, cette admirable synthèse de l'ordre et de la liberté.

« Je ne recommencerai pas un bilan qui a été dressé mieux que je ne pourrais le faire; mais puisque la situation présente est de celles qu'on envisage avec une franche confiance et je dirai presque avec un légitime orgueil, qu'il me soit permis de diriger vos regards vers l'avenir et de rapprocher la pensée de notre instruction publique de celle de la patrie. C'est au cœur de la question que je voudrais pénétrer : l'œuvre du législateur est accomplie; celle des professeurs a commencé. Par leur influence sur la génération qui s'élève, ils sont mis en demeure de perpétuer nos traditions si heureusement inaugurées. C'est l'importance de la mission professorale, à l'époque et sur le sol où nous vivons, que je voudrais tâcher de mettre en relief; c'est l'esprit qui doit animer la jeunesse belge, que je vais essayer de définir : je ne ferai, en esquissant ce noble sujet, que traduire en paroles décolorées l'éloquence d'un symbolisme qui vous a frappés tous, je veux dire la coïncidence de la fête annuelle de la jeunesse avec cette date qui rappelle tant de glorieux souvenirs!

« Messieurs, les nations sont fortes quand elles ont confiance en elles-mêmes. Une telle confiance ne repose ni sur le nombre des citoyens ni sur l'étendue territoriale. L'histoire des États de l'ancienne Grèce n'est qu'une longue démonstration de cette vérité. La confiance dont je parle existe, lorsque dans toutes les régions sociales, à travers les péripéties les plus diverses, chacun comprend la raison d'être de son pays. Il faut que nos enfants soient pénétrés de l'idée belge, il faut que chacun d'eux porte le caractère indélébile de sa nationalité. Or c'est aux hommes de l'enseignement, surtout, que je demande ce précieux résultat, et cette question,

vous allez le voir, est inséparable de celle des études classiques.

« Je laisse de côté les brillants chapitres de nos annales; j'oublie les héros de nos vaillantes communes et l'enfantement douloureux de nos libertés. Une nouvelle page est ouverte au livre de l'histoire : les vagues aspirations de nos ancêtres sont devenues des vérités pratiques. C'est au génie du XIXe siècle que nous avons à demander des oracles. Qu'est ce aujourd'hui que la Belgique? Quelle est sa signification? Quel est son rôle en Europe?

« A ces questions, messieurs, la réponse ne se fait point attendre. Les peuples affranchis gravitent irrésistiblement vers la lumière, parce que, chez eux, l'aisance et la grandeur des familles ont pour condition d'établissement et de durée la valeur personnelle de leurs membres, je dis la valeur que chacun a conquise par ses efforts. Il en résulte que la force morale y apparaît de plus en plus comme la seule force véritable, et que l'intérêt matériel s'y montre à la fin, aux moins clairvoyants, inséparable des progrès de l'intelligence et des vertus privées et publiques. La nation, prise dans son ensemble, n'est qu'une famille plus étendue, qui de même n'aura droit au respect des autres qu'en raison de sa valeur propre; et quand une nation est resserrée dans certaines limites, quand elle ne peut songer à déposer l'épée de Brennus dans la balance des destinées du monde, alors surtout, alors par excellence elle doit chercher sa sauvegarde dans les services qu'elle rend à la cause du progrès. Tout entière occupée de mettre en œuvre ses ressources de toute nature et de se rendre utile aux autres par son travail et par son exemple, elle se fait chérir et respecter par des bienfaits durables; elle devient un organe indispensable dans l'organisme universel; elle contribue enfin, pour sa part, si faible qu'elle soit, à pacifier le monde en l'éclairant. Que ce soit là notre idéal, puisque nous avons le bonheur d'être un peuple libre; que ce soient là les sentiments dont s'exalte notre belle et généreuse jeunesse. Notre neutralité politique doit être armée, pour protéger nos constants efforts, pour défendre énergiquement l'idée nationale, incarnée dans une dynastie qui est notre *palladium* sacré; mais, ne l'oublions pas, l'idée nationale est une idée d'ordre et de paix. Que n'a déjà point fait la force des choses! Il semble que cette mission que je rêve pour mon pays, il soit naturellement conduit à l'accomplir. Il semble, et en parlant ainsi je ne fais qu'évoquer de vivants souvenirs, il semble que la Belgique, après avoir été le champ de bataille des puissances, soit prédestinée

à devenir le champ de bataille des propagandes civilisatrices. Voici que ce petit point sur la carte devient un point lumineux ; voici que dans cet étroit creuset s'élaborent les éléments qui vont cimenter la fraternité des races. Nous avons vu les penseurs, les savants, les économistes, les philanthropes, les inventeurs, accourir périodiquement des contrées les plus lointaines. Ils sont venus combattre en champ clos, à armes courtoises, se transmettre les fruits de leurs méditations, travailler ainsi à la destruction des préjugés locaux ; puis chacun a remporté dans sa patrie une conscience plus nette des vérités qu'il avait entrevues, une notion plus précise de la solidarité humaine, et par-dessus tout une conviction plus profonde de la dépendance réciproque des peuples ! Et chacun a contracté, envers cette oasis hospitalière, envers des institutions qui rendent de moins en moins possible le règne de l'intolérance, une dette de gratitude et d'affection sincère : les yeux se sont dessillés, les injustes préventions se sont évanouies... mais par là même un grand devoir nous incombe. Il ne suffit pas à la Belgique de se considérer comme le caravansérail des nations ; le dernier quart de siècle a développé en elle ce que le penseur américain appelle si justement une puissance intrinsèque. Dans la condition heureuse où elle se trouve placée, elle n'a besoin que d'avoir pleinement conscience d'elle-même pour honorer son nom, même dans les domaines où ses enfants n'ont encore osé s'aventurer qu'à pas timides. La génération présente, élevée au milieu des grandes luttes, s'est imposé la tâche de préparer les voies ; à celle qui la suivra, de la récompenser, en réalisant ses hautes espérances. L'influence d'un bon système d'éducation nationale est incalculable : à l'œuvre donc, instituteurs de la jeunesse, ouvriers infatigables de l'esprit, conservateurs du feu sacré qui ne doit jamais pâlir ! L'édifice que vous construisez sans cesse, songez-y bien, c'est l'édifice de la patrie, dont la splendeur dépendra demain de vos efforts ! Que les uns en établissent solidement les premières assises, que les autres l'élèvent fièrement au-dessus du sol *Sursùm corda !* Et n'oubliez pas qu'un jour doit luire, où les peuples conquérants ne seront plus ceux qui vaincront par la force des baïonnettes, mais ceux qui rayonneront au loin par l'irrésistible éclat de leurs lumières et par la légitime fascination de leurs vertus !

« Mais tout citoyen belge attaché à son pays est nourri de ces convictions. Je n'ai nullement la prétention d'éclairer le patriotisme

qui fait bondir nos cœurs; il est peut-être utile, toutefois, d'examiner particulièrement l'intervention du professeur, au point de vue *national.* Dans tous les pays du monde, l'éducation publique porte une physionomie à soi, et rien ne serait plus désastreux, en tout état de cause, que le calque servile des institutions pédagogiques d'un pays étranger, ce pays fût-il la terre classique de la science. Entendons-nous bien : je ne veux pas dire qu'il y ait des humanités belges différentes, au fond, des humanités françaises, anglaises ou allemandes : ce beau nom des études classiques implique au contraire leur universalité ; tout ce que comprend la culture de l'homme civilisé, en tant qu'homme, est cosmopolite par essence. C'est encore moins un caractère politique proprement dit que doit revêtir l'éducation : l'éducation est une œuvre humaine dans toute la largeur du terme, et les débats du jour ne doivent point retentir dans sa région sereine. Mais pour n'être point banale, immobile, purement conventionnelle; pour être réellement vivante, attrayante, utile; pour s'emparer vigoureusement des âmes, elle ne saurait s'abstenir de tenir compte de la nation et de l'époque. Quelle est la constitution qui nous régit? Quel est le régime intérieur de la Belgique? Quelles sont nos relations avec les autres peuples? Quelles sont nos aptitudes dominantes? Quels sont les attributs, si vous voulez, de notre génie national, et partant de là, quels soins particuliers réclame notre jeunesse, c'est-à-dire la jeunesse belge et non pas une jeunesse quelconque? Nous avons quelque chose de l'esprit clair et expansif de nos ardents voisins du midi, mais nous possédons aussi des qualités de patience et de persévérance qui nous rapprochent de la studieuse Allemagne; enfin notre amour traditionnel de toutes les libertés, et ce bon sens pratique qui nous arrête à temps pour nous épargner des repentirs et, sans nous matérialiser, nous fait rechercher en tout l'utile, sont des traits de ressemblance avec la race anglo-saxonne. Que les investigateurs de nos origines expliquent ceci comme ils voudront; toujours est-il que la fusion intime de ces éléments divers donne à l'esprit belge une direction *sui generis;* toujours est-il que nous sommes nous-mêmes, un peuple à part, et que notre premier devoir est d'élever nos enfants selon leur type de race et non autrement. Et précisément plus ils seront Belges de cœur, plus ils se sentiront fiers d'être Belges, plus aussi ils se sentiront membres de la grande famille humaine; car ils estimeront dans les autres ce qu'ils voudront qu'on estime en eux,

et le respect de soi permettra à leurs qualités natives de se développer en toute franchise. Infusez dans l'éducation, chez un peuple libre, l'enthousiasme pour des institutions qui n'ont rien à redouter d'un accroissement de vigueur des caractères individuels : en resserrant tous les liens, vous agrandirez l'horizon intellectuel, vous redoublerez le désir de bien savoir et de bien faire.

« Je suis surtout frappé de l'influence féconde que peuvent exercer, en ce sens, les professeurs de l'enseignement moyen. Multipliez autant que possible les écoles primaires, par l'autorité des lois ou par l'action des classes éclairées; fortifiez les universités et les grandes écoles spéciales, ces phares rayonnants de notre civilisation. Mais sous le régime de la Constitution de 1831, les services que sont appelés à rendre les établissements intermédiaires seront, je le crois, encore plus directement efficaces. Là reçoivent une instruction, soit transitoire, soit plus souvent définitive, les enfants des électeurs et des éligibles. Là grandit la pépinière où se recrutent l'armée, le barreau, la magistrature, le corps médical, la hiérarchie des fonctionnaires de tout genre, là vont se préparer à la vie des affaires le futur industriel, le commerçant, le propriétaire rural, — tout le noyau de la nation, toutes les énergies constantes d'une société qui a pour pivot les classes moyennes. Là surtout, par conséquent, l'esprit de nos lois fondamentales doit être inspirateur et dominant; là surtout, l'idée nationale doit être toujours présente. Les classes moyennes, dans une société comme la nôtre, ont sans cesse à prévenir l'envahissement des idées extrêmes. Elles ont également intérêt à ne pas laisser la lumière sous le boisseau et à ne pas permettre qu'elle devienne une flamme dévorante. Éclairez la jeunesse sur ses devoirs civiques; pénétrez-la de plus en plus de cette sage modération qui constitue la véritable force et la dignité de l'homme. Elle saura résister aux épouvantails et aux séductions, elle répondra aux prévisions des fondateurs de notre indépendance, et tout à la fois hardie et modeste, elle multipliera le talent dont vous lui aurez confié le dépôt.

« J'exprimerai nettement ma pensée : je voudrais d'abord que le corps professoral belge, si distingué, si capable et si dévoué à son pays, mît le sceau à l'estime dont il jouit à si juste titre, en contribuant de plus en plus, par les travaux individuels de ses membres, à la grande œuvre d'une éducation vraiment nationale. Je voudrais que notre jeunesse pût n'avoir à s'assimiler, dans le cours de ses études moyennes, que des textes composés, coordonnés ou commen-

tés exprès pour elle, et que ses maîtres lui donnassent ainsi, directement, l'exemple de la confiance en soi. Le gouvernement a déjà trouvé, il trouvera bien encore les moyens de seconder leurs efforts, en laissant à leurs publications toutes les chances de succès conciliables avec l'uniformité des programmes d'études. Mais nous avons, avant tout, besoin de traditions classiques qui soient les nôtres, de bons livres qui ne reflètent pas une pensée nationale autre que la nôtre. Puissent trouver de nombreux imitateurs, les nobles écrivains qui ont déjà donné à leurs collègues, en ce sens, plus d'un brillant exemple !

« L'instruction moyenne doit reposer sur une base essentiellement littéraire, comme l'instruction universitaire doit être pénétrée d'un esprit sainement philosophique. Je laisse de côté cette dernière, parce que la culture intellectuelle dépend surtout de l'enseignement fondamental, ou des humanités. Pour répondre aux besoins de l'époque, il a bien fallu bifurquer les études ; mais à côté des cours qui, de part et d'autre, portent un caractère déjà spécial, il y a les cours le plus véritablement importants, ceux qui ont moins pour but de donner aux élèves des connaissances positives, que de leur mettre en main un instrument dont ils puissent se servir, et surtout de développer leurs facultés et leurs aptitudes. C'est surtout dans ces leçons d'une nécessité préalable qu'il importe de tenir compte des lieux et des temps, non pas de ce qui est changeant et mobile, mais de ce qui constitue, en quelque sorte, notre individualité, et des besoins généraux résultant du milieu où nous vivons. J'ai nommé les cours de langue et de littérature. Là, plus encore qu'ailleurs, l'enseignement doit être concret et attachant ; il doit avoir un but immédiat aussi bien qu'un but ultérieur. La Belgique fleurit sous un régime où chaque citoyen peut faire entendre sa voix dans les conseils de la nation, à tous les degrés de l'échelle ; il est indispensable, dans de pareilles conditions, d'attacher le plus haut prix à l'art de la parole, non pas à une sophistique éblouissante, mais à l'expression simple, limpide et élégante de la pensée. Nous voulons sans doute que nos enfants sachent porter à leur tour le poids de la liberté. Habituons-les donc à réfléchir, à penser par eux-mêmes plutôt qu'à répéter la pensée étrangère, et à comprendre le bienfait de cet ordre public qui respecte en eux un si précieux privilége. Que si de la langue maternelle je passe aux langues savantes, le même principe trouve encore une application analogue. Avant l'époque où les idiomes vulgaires

devinrent d'admirables langues, exclusivement propres à rendre la pensée moderne et à décrire les découvertes du génie scientifique, on pouvait attacher, à l'enseignement du latin, une valeur différente de celle qu'on lui accorde raisonnablement aujourd'hui. Il fallait, tant bien que mal, écrire et parler en cette langue; et certes, nous devons une grande reconnaissance aux érudits du XVIe siècle, qui, passionnés pour la forme comme pour la pensée antiques, nous ont non-seulement transmis tant de textes précieux et les ont épurés, mais encore, en imitant les immortels modèles du bon style, ont si largement contribué au perfectionnement des langues vivantes qui sortaient à peine des langes. Mais chaque époque a sa mission à remplir, et les travaux qu'elle lègue aux siècles suivants sont, jusqu'à un certain point, des travaux accomplis. Nous n'avons ni à recommencer l'œuvre des hommes de la renaissance, ni, sauf exception (ce qui tombe dans le domaine des études spéciales), à étudier le latin pour l'écrire et surtout pour le parler. En revanche, la langue latine a une autre valeur pour nous, et, je le dirai tout de suite, une triple valeur : elle nous fait comprendre le sens intime des termes dont nous nous servons tous les jours, et par là même, elle nous apprend à penser; elle a des beautés d'un ordre supérieur et des énergies qui lui sont propres; enfin, par sa littérature et par ses grands monuments juridiques, elle est pour l'Europe moderne la source féconde des plus nobles enseignements. Cultivons-la donc, étudions-la avec amour, ne soyons pas impatients de rompre avec ces grandes traditions; mais ne prenons pas pour un but ce qui ne peut plus être qu'un moyen. C'est par rapport à nous, et non pour contenter une curiosité stérile, que nous devons rechercher le latin; si nous sommes obligés de connaître exactement ses formes complexes et son riche vocabulaire, c'est pour les rapprocher des éléments de nos langues usuelles, et enfin pour arriver à l'intelligence de ces écrits admirables où nous avons à puiser une plus juste notion de la nature humaine, un trésor de force morale et de consolation. On ne saurait attacher trop d'importance à la lecture graduée et suffisamment complète des auteurs classiques. Que la jeunesse apprenne de bonne heure à chérir ces amis sûrs, qu'elle se croit trop souvent heureuse d'abandonner au seuil de la vie réelle; qu'on l'habitue à trouver leur familiarité si précieuse, que les difficultés préliminaires ne la rebutent pas. Je le crois fermement : cette décadence des études latines que nous avons encore tant de peine à combattre, a eu pour cause

principale un enseignement trop abstrait, trop hérissé de formules, repoussant parce qu'il n'avait rien de commun avec la vie moderne, se suscitant des ennemis parce qu'il semblait vouloir étouffer la pensée. Nous n'en sommes plus là ; mais pour prévenir à jamais le retour de ces erreurs systématiques, ayons l'œil au but, passons toujours du mot à l'idée, de l'idée au sentiment, faisons de cet enseignement, de plus en plus, un enseignement moral et civique, un enseignement digne d'un pays libre, où l'on ne remonte le cours des temps que pour fortifier ses vertus et sa confiance en soi-même.

« Ici les lois, les règlements trouvent la limite de leur puissance : ici est le domaine de l'indépendance du professeur, et sa haute responsabilité. Il réussira, non-seulement à condition d'être, comme l'orateur, homme de bien, *vir probus,* mais aussi à condition de ne jamais perdre de vue que son but unique est d'élever les âmes. Un patriotisme éclairé soutiendra son talent. Pénétré de l'idée qu'il travaille pour la famille, pour son pays, pour la société humaine tout entière, il concentrera tous ses efforts à faire comprendre à son élève le spectacle du monde qui l'entoure, les liens qui l'enlacent et qui ne sont jamais des entraves pour ceux qui croient et qui aiment ; il éveillera la pensée de la destination de l'homme, il s'en servira comme d'un puissant aiguillon, il suscitera les facultés qui sommeillent. Le disciple gravira successivement tous les degrés de l'échelle de la vie en contemplant un horizon s'élargissant toujours, et il parviendra à l'âge d'homme avec l'habitude de voir et de penser par lui-même : alors il ne tombera pas au milieu de ses frères comme au milieu d'inconnus, et ses études premières ne lui apparaîtront plus comme un voile importun qu'il doit se hâter de déchirer, s'il veut comprendre la réalité. Telle est la mission éducative du professeur, sa mission la plus importante, car il est chargé de former des hommes plutôt que des savants ; mais c'est précisément en se faisant cette idée de ses fonctions qu'il áttachera le plus sûrement ses élèves à la science, car alors l'idéal de la théorie et l'idéal de la pratique ne feront plus qu'un. Dans quelque sphère qu'on exerce l'œuvre sublime de l'éducation, on ne peut la rendre féconde que si l'on en fait une œuvre d'amour en même temps qu'une œuvre de raison. Ainsi de l'éducation de la famille et de l'éducation religieuse, chacune dans son domaine ; ainsi de l'éducation nationale, celle qui nous est spécialement confiée. Ayons en vue l'honneur de notre pays, préparons-lui des citoyens capables de lui assurer cette supériorité morale qui peut être sa seule

grandeur ; éveillons assidûment dans les jeunes âmes une si généreuse ambition, de peur qu'on ne nous reproche plus tard d'avoir condamné la Belgique à la neutralité de l'esprit. Ainsi doivent être comprises de nos jours les études classiques : nous ne saurions trop nous hâter de confondre, pour parler comme les Anglais, l'arbre de la science avec l'arbre de la vie.

« L'enseignement historique fournirait à ma thèse de faciles arguments ; mais cette thèse, messieurs, n'est en définitive que la formule des aspirations unanimes du corps professoral. De jour en jour notre instruction publique obtient de meilleurs résultats, et de toutes parts on se montre convaincu qu'il n'y a point d'abîme entre la science applicable et la science désintéressée. Mais si de plus en plus nous condamnons les abstractions vides et les banalités, si nous voulons une philosophie vivante et pratique et des humanités qui soient réellement humaines, nous nous élevons avec non moins de force contre un autre excès : je veux parler de l'*individualisme*, de cet abus de l'indépendance personnelle qui a fait tant de mal aux nations modernes. Antérieurement à la promulgation de nos lois, si heureusement calculées pour rétablir l'équilibre, l'enseignement des humanités, relativement stérile en présence du prodigieux développement des sciences appliquées aux besoins matériels de la vie, était tombé dans un discrédit presque général. Non-seulement les langues anciennes, mais tout ce que comporte cette éducation essentielle, que j'appelle par excellence nationale, tout ce qui ne sert directement qu'à cultiver l'esprit et à développer ses diverses facultés, tout cela resta négligé et dédaigné. On aurait eu raison de dire : « Soyons de notre temps ! Sans nous laisser river à des civilisations éteintes, profitons du passé pour goûter les fruits de son expérience, avant de livrer combat à notre tour ! » Mais on ne parlait pas ainsi : au seul nom de l'antiquité, que dis-je? au seul nom de la littérature, on haussait les épaules. « A quoi bon ? » s'écriait-on : et les hommes dits *sérieux* élevaient leurs enfants comme au temps d'Horace, les occupant le plus tôt possible de calculs d'intérêt, leur enlevant l'insouciance de leur âge, leur apprenant à ne songer qu'à eux-mêmes et à coudoyer leurs semblables, les jetant sans boussole au milieu de parages semés d'écueils... Voilà le mal que nous avons à guérir. Les lois ont eu mille fois raison d'instituer de solides études professionnelles, de faire droit aux exigences du jour et de se préoccuper du lendemain. Que ces études soient complètes, qu'elles soient lar-

gement organisées, qu'elles soient fortes, qu'elles soient dignes de notre gloire industrielle et commerciale. Mais n'allons pas l'oublier : ce qui peut mériter le nom d'éducation nationale, même dans ces établissements qui semblent, au premier abord, être nationaux par leur spécialité, c'est encore l'ensemble des cours d'humanités, d'humanités modernes si vous voulez : je veux parler de cette instruction pratique sans être spéciale encore, qui se propose de former le caractère et de seconder les aptitudes de ceux qu'il s'agit de conduire à l'entrée de la carrière. Le matérialisme, l'égoïsme ne sauraient envahir la société sans enrayer tout progrès : il faut le faire comprendre de bonne heure à ceux qui n'auront plus tard à manier que la matière; eux surtout ont besoin d'être dévoués envers leurs semblables, envers la patrie...

« En cette vie, il faut marcher et non courir. Tous les grands mouvements de la nature sont lents et périodiquement progressifs. Rien de plus déplorable que des études inachevées ou dirigées, avant le temps, vers un but trop spécial. Pour être réellement fécond, pour répondre à la pensée nationale, notre enseignement public a besoin d'unité et de graduation. Ce que je viens de dire particulièrement des études industrielles trop hâtives, je le dirais avec la même vérité des études universitaires, qu'on aborde si rarement, depuis quelques années, avec un sincère désir de savoir. Une excellente mesure a été prise par le Gouvernement : un examen littéraire est exigé des aspirants aux écoles des arts et manufactures, des mines, etc. Nous avions, au seuil des universités, comme garantie pour les familles, pour les élèves eux-mêmes et pour la société en général, l'examen d'élève universitaire. Toute solution de continuité avait disparu entre l'enseignement moyen et l'enseignement supérieur; la dépopulation des classes supérieures des athénées et des colléges avait été prévenue : enfin, les établissements privés eux-mêmes possédaient un moyen de faire constater publiquement leurs succès, et de justifier moralement le droit que nos libres institutions leur confèrent. Cette épreuve a été supprimée dans des circonstances toutes particulières; mais les raisons qui l'avaient fait établir ont conservé toute leur force, et l'on peut dire qu'ici c'est l'accessoire qui a emporté le principal. — Ayons confiance dans un Gouvernement éclairé, qui a toujours épié les besoins réels des études, et qui a toujours été au-devant des vœux légitimes du corps professoral.

« Je n'insisterai pas sur ces détails ; je dois me borner à montrer le but, et à signaler la gravité de problèmes dignes des méditations de tous ceux qui ont à cœur la grandeur morale de notre Belgique. Les yeux fixés sur cette étoile, j'ai foi dans l'avenir; nous avons à réaliser bien d'autres conquêtes que celles dont nous pouvons déjà être fiers. Confiée à une phalange d'hommes de savoir et de zèle, fortement nourris de saine philosophie et au courant des besoins de la société nouvelle, amis de la liberté et sévères défenseurs de l'ordre, notre jeunesse avance à pas sûrs, de jour en jour, vers les régions lumineuses. Reposons-nous sur la Providence, qui assure la paix à ceux qui ont la bonne volonté. Que la jeune nation ait le temps de grandir : on verra si elle est plus déshéritée que les autres. Mais c'est un grand bonheur pour nous d'avoir été longtemps et d'être encore occupés de questions pratiques ; c'est par là que le peuple belge a pu progresser sans secousses désastreuses, c'est par là qu'il est parvenu à comprendre que la liberté seule peut sceller l'union de l'idéal et du réel, sans sacrifier ni l'un ni l'autre.

« L'institution des concours généraux, plus ancienne que la loi sur l'enseignement secondaire, peut revendiquer la gloire d'avoir commencé à donner, aux études moyennes, un caractère vraiment national. N'eût-elle que ce titre d'excellence, nous devrions encore y attacher le plus haut prix, je dis à l'institution en elle-même, et aussi à la solennité touchante qui nous réunit dans ces murs, où le mérite réçoit une patriotique sanction. Les jours les plus heureux de la vie ne sont-ils pas ceux où toutes les puissances de l'âme se fondent, pour ainsi dire, dans une émotion noble et généreuse, le jour où l'on a fait du bien à ses semblables, le jour où l'on est content de soi, le jour où l'on a conquis un nouveau droit à l'estime publique? N'emportons-nous pas jusqu'au bout de notre course un reste de ces pures jouissances, et quand nous les évoquons dans nos souvenirs, ne nous sentons-nous pas meilleurs, plus aimants et plus courageux? Un jour brillant et béni se lève ainsi tous les ans pour les jeunes vainqueurs des luttes de l'intelligence ; tour à tour la fleur de la jeunesse belge de nos neuf provinces se presse dans cette enceinte, entourée du doux cortége des familles versant des pleurs de joie; et, le sein gonflé d'un légitime orgueil, chaque héros de la fête, sous les yeux du Roi bien-aimé qui est la personnification vivante de la patrie, sous les yeux de ses nobles fils, sous les yeux des conseillers de la couronne et des illustrations de tout genre que le pays renferme,

sous les yeux enfin d'une foule choisie qui fait retentir les voûtes de ses acclamations, chaque héros de la fête gravit les degrés de cette estrade et vient recevoir son premier titre d'honneur devant ses concitoyens. Alors le jeune homme se sent une valeur, et en même temps il comprend qu'il contracte une obligation nouvelle, qu'il doit se consacrer tout entier à cette patrie qui compte sur lui, qui est déjà fière de lui! Alors, au plus profond de son âme, il sent qu'il n'est plus seulement le tendre arbrisseau du jardin paternel, mais que la tige, frêle encore, est destinée à devenir forte à son tour, assez forte pour porter des fruits, et qu'elle ne doit pas devenir l'arbre stérile et sec qu'on coupe et qu'on jette au feu! Et de retour au foyer domestique, il est plus docile, plus actif, plus apte même que jamais, parce qu'il a des succès nouveaux à remporter et qu'il ne doit pas déchoir... Ah, messieurs, qu'il serait à plaindre, celui dont le cœur glacé oublierait plus tard ces engagements solennels, ou celui dont une première récompense exalterait la vanité! La voix impérieuse du devoir parle ici plus haut que les fanfares du triomphe. Ceux que nous applaudissons ne sont encore que d'humbles recrues dans l'armée de l'avenir; ils ont de nobles insignes à mériter; nos acclamations d'aujourd'hui ne sont que le signal de leur enrôlement. Mais voyez-les, d'année en année, redoubler de courage et d'ardeur : il y a des retardataires, mais la troupe est compacte et son élan est irrésistible. Insensiblement les disciples deviennent des maîtres, ceux qui avaient donné des espérances les réalisent, puis des nouveaux venus leur succèdent, et la marche ne s'arrête pas. Il vous souvient de cette fête symbolique et touchante, et qui serait restée sans pareille dans nos annales si nous n'étions à la veille de l'inauguration d'un monument consacré aux auteurs de notre immortelle Constitution, source de tant de bienfaits et de tant de prospérité. Il vous souvient, disais-je, de nos dernières fêtes nationales. Je les vois encore s'avancer, tous ceux en qui se résument nos espérances, toute une génération pleine de sève et de généreuse impatience, toute une génération qui n'a connu que la Belgique indépendante et qui a commencé de se montrer digne d'elle... C'est notre armée conquérante, notre armée intellectuelle, qui déploie ses paisibles et pourtant victorieuses bannières. L'ignorance s'enfuit devant leur éclat; les chemins se couvrent de fleurs; la paix prodigue ses trésors. Ils passent, ils se pressent en bataillons nombreux, tous, de toutes les conditions, et celui qui doit

travailler un jour de ses mains, et celui qui doit ceindre le glaive protecteur, et celui dont l'existence s'usera dans les méditations et les sublimes calculs, et celui qui se consacrera au soulagement des misères humaines ou à la défense des opprimés, et celui que les muses visiteront un jour. Ils s'avancent, ils défilent en groupes serrés, ils saluent en passant Celui qui préside à leurs destinées. Doux moment! siècle fortuné! Jadis une foule ivre et stupide acclamait les pâles victimes qui s'inclinaient devant César en marchant à la mort, non pas au nom d'une noble cause, mais pour assouvir des instincts immondes et sanguinaires; aujourd'hui les hommes libres remplissent l'air de cris joyeux à la nouvelle du retour de l'âge d'or, et le Père de la patrie, parcourant des yeux les rangs de leurs heureux enfants, sourit à ces favorables augures!

A 3 heures 3[4, on a annoncé l'arrivée de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Brabant.

M. le ministre de l'intérieur est allé, avec les autres membres du bureau, les recevoir à leur descente de voiture. LL. AA. RR., accompagnées de Mme la comtesse de Grunne, de M. le général baron Goethals et de M. le comte de Lannoy, ont pris place dans la loge royale.

M. Thiery, directeur de la division de l'instruction publique a proclamé alors les noms des lauréats, qui sont venus recevoir leurs prix des mains de MM. les ministres de l'intérieur et de la justice et des autres membres du bureau.

S. A. R. Mgr le duc de Brabant a bien voulu donner lui-même leurs couronnes à ceux qui s'étaient le plus distingués.

La cérémonie s'est terminée à cinq heures moins un quart.

RÉSULTATS DES CONCOURS GÉNÉRAUX.

CONCOURS ENTRE LES ÉCOLES MOYENNES.

Troisième année d'études. — 178 *Concurrents* (1).

1er Prix : Pierre-Joseph Hanlet, de l'école moyenne de Limbourg, 86,6 points sur 100.

2e » Édouard Wouters, de l'école moyenne de Turnhout, 85,5.

(1) N'ont pas pris part au concours :

1° Les écoles moyennes d'Ath, de Gand, de Mons et de Namur, parce qu'elles n'ont pas de troisième année d'études;

2° Les écoles moyennes de Couvin, de Fleurus, de Hal, de Louvain, de Neufchâteau, d'Ostende, de Philippeville, de Renaix, de Rœulx, de St.-Hubert et de Stavelot, soit parce qu'elles n'avaient pas d'élèves dans la troisième année d'études, soit parce qu'elles n'y avaient que des vétérans.

3e Prix : François Chavet, de l'école moyenne de Limbourg, 83,4.
4e » Armand-Léopold Duckerts, de l'école m. de Dolhain-Limbourg, 82,2.
5e » Constantin Thiériot, de l'école moyenne de Virton, 81,8.
6e » Charles De Wilde, de l'école moyenne d'Ypres, 80,5.
7e » Victor Leborne, de l'école moyenne de Dinant, 79,8.
Émile Lefèvre, de l'école moyenne de Gosselies, 79,8.
8e » Zénon Berteau, de l'école moyenne de Braine-le-Comte, 79,3.
9e » Roch Husson, de l'école moyenne de Spa, 79,2.
10e » Hyacinthe Poucet, de l'école moyenne de Marche, 78,8.
1er Acces. Léon Fondu, de l'école moyenne de Houdeng-Aimeries, 78,6.
2e » Auguste De Blois, de l'école moyenne communale de Bruxelles, 78,3.
3e » Jules-Théodore-Lambert Delhez, de l'école moyenne de Visé, 77,7.
4e » Gustave Dupréel, de l'école moyenne de Braine-le-Comte, 77,6.
Toussaint Yannaart, de l'école moyenne d'Ypres, 77,6.
5e » Victor Depers, de l'école moyenne de Braine le-Comte, 77,2.
6e » Adolphe Waxweiler, de l'école moyenne de Rochefort, 76,2.
7e » Auguste Delandas, de l'école moyenne de Houdeng-Aimeries, 76.
8e » Pierre Houvenaghel, de l'école moyenne de Nieuport, 75,8.
9e » Guillaume Maisier, de l'école moyenne de Limbourg, 74,5.
10e » Jean-Baptiste Vandenberghe, de l'école moyenne de Bruges, 73,2.
11e » Camille Paulet, de l'école moyenne de Jodoigne, 72,9.
12e » Alexandre Bisqueret, de l'école moyenne de Huy, 72.
13e » Émile Debrabant, de l'école moyenne de Jodoigne, 71,9.
14e » Maximilien Dubois d'Enghien, de l'école moyenne de Soignies, 71,3.
Georges De Wynants, de l'école moyenne de Braine-le-Comte, 71,3.
Arthur Lejeune, de l'école moyenne de Saint-Ghislain, 71,3.
15e » Auguste Pourtois, de l'école moyenne de Houdeng-Aimeries, 71.
16e » Joseph Queritet, de l'école moyenne de Visé, 70,7.
17e » Pierre-François De Herdt, de l'école moyenne de Lierre, 70,5.
18e » Charles Vincent, de l'école moyenne de Dinant, 70,3.
19e » Gustave-Édouard Dutrannois, de l'école moyenne de Soignies, 69,8.
20e » Édouard Ottelet, de l'école moyenne de Houdeng-Aimeries, 69,5. (1)

Concours spécial de flamand. — 46 Concurrents.

1er Prix : François-Gommaire De Keyser, de l'école moyenne d'Anvers, 88 points sur 100.
2e » Joseph Delnoz, de l'école moyenne de Maeseyck, 85.
3e » Alexandre Schreuder, de la même école, 80.
4e » Pierre-François Moons, de l'école moyenne de Diest, 76.
1er Acces. Prosper-Jean-Baptiste Buyst, de l'école moyenne de Lierre, 70.
2e » Édouard Wouters, de l'école moyenne de Turnhout, 67.
3e » Benoît-Félicien De Boom, de l'école moyenne d'Alost, 65.

(1) L'élève Xavier Lambermont, de l'école moyenne de Waremme, s'étant fait connaître en inscrivant son nom sur une partie de sa copie et ayant contrevenu aux prescriptions de l'art. 16 de l'arrêté ministériel du 27 mai 1859, a eu son travail annulé. Il avait obtenu dans les deux épreuves 78,7 points sur 100, chiffre qui lui aurait valu le 1er accessit.

1re M. h. Corneille Van Hoof, de l'école moyenne de Lierre, 64.
2e » Pierre-François De Herdt, de la même école moyenne, 63.
3e » Édouard-Marie-Louis Cluydts, de l'école moyenne de Diest, 61.

CONCOURS ENTRE LES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

202 *Concurrents.*

1er Prix : Jules Charlier, de l'athénée de Liége, 72 1/2 points sur 100.
2e » Éloi Castelot, de l'athénée d'Anvers, 72 1/4.
Constant Leclerc, de l'athénée d'Arlon, 72 1/4.
3e » Camille Bughin, du collége communal de Nivelles, 71.
4e » Gustave Ledoux, de l'athénée de Mons, 70.
1er Acces. Auguste De Bedts, de l'athénée d'Anvers, 69.
2e » Alexandre Ryez, du collége communal de Nivelles, 67 1/2.
3e » Jean-Baptiste Gogo, de l'athénée d'Anvers, 65.
1re M. h. Louis Van Keymeulen, du même athénée, 61.
2e » Émile Joseph Bovie, de l'athénée de Gand, 60 1/4.

Concours spécial de flamand — 89 *Concurrents.*

1er Prix : Émile-Désiré Noë, de l'athénée de Gand, 90 points sur 100.
2e » Joseph Van Wint, de l'athénée d'Anvers, 75.
3e » Émile Van Dautzig, de l'athénée de Gand, 71.
1re M. h. Jean-Baptiste Gogo, de l'athénée d'Anvers, 64.
2e » Alexandre-Eugène Gabriels, de l'athénée de Gand, 62.
3e » Gustave Carels, de l'athénée de Gand, 60.
Auguste-Émile De Bedts, de l'athénée d'Anvers, 60.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

Sections réunies. — 44 *Concurrents.*

1er Prix : Émile De Keyser, de l'athénée d'Anvers, 72 1/2 points sur 100.
2e » Hippolyte Peemans, de l'athénée de Bruxelles, 71.
Accessit. Jean-Nicolas Requilé, de l'athénée de Liége, 65.
1re M. h. Alfred Philippart, de l'athénée de Tournai, 63.
2e » Victor Barteloûs, de l'athénée de Bruxelles, 62.
Toussaint Maillet, de l'athénée de Tournai, 62.
Anatole Rops, de l'athénée de Namur, 62.
3e » Edmond Dejaer, de l'athénée de Liége, 61.

Section industrielle. — 1 *Concurrent.*

Ment. h. Victor Barteloûs, de l'athénée de Bruxelles, 64 points sur 100.

Section commerciale. — 8 *Concurrents.*

Prix : Hippolyte Peemans, de l'athénée de Bruxelles, 78 points sur 100.

1re M. h. Désiré De Smet, de l'athénée de Bruges, 63.
2e » Édouard Froidure, du collége communal d'Ypres, 60.

Section scientifique. — 41 Concurrents.

1er Prix : Adolphe Courtin, de l'athénée de Mons, 75 points sur 100.
Charles-Nestor Laduron. de l'athénée de Liége, 75.
2e » Alfred Philippart, de l'athénée de Tournai, 70.
Accessit. Recaredo Degaray, de l'athénée de Liége, 65 1|2.

Concours des Vétérans.

1er Prix : Camille Peny, de l'athénée de Mons, 76 points sur 100.
2e » Léo Gérard, de l'athénée de Liége, 75 1|2.
3e » Henri Dupont, de l'athénée de Liége, 70.

QUATRIÈME LATINE (mathématiques).

281 *Concurrents.*

1er Prix : Henri Jacqmotte, de l'athénée de Bruxelles, 85 points sur 100.
Oscar Poot, de l'athénée d'Anvers, 85.
2e » Gaston Leclerc, de l'athénée de Tournai, 84 1|2.
1er Acces. Charlès Parigot, de l'athénée de Bruxelles, 83 1|2.
2e » Hector-Auguste De Backer, du coll. p. de Pitzenbourg, à Malines, 83.
3e » Joseph Neef, de l'athénée d'Anvers, 80.
4e » Auguste Van de Vyvere, de l'athénée de Bruges, 79 1|2.
5e » Louis Lemaitre, de l'athénée de Namur, 78 1|2.
6e » Gustave Katzfey, du collége patronné de Herve, 78.
7e » Henri-Jean Rottenburg, du coll. p. de Pitzenbourg, à Malines, 75.
Jules Dormal, de l'athénée de Liége, 75.
Gustave Titeca, de l'athénée de Bruges, 75.
8e » Jules Jacqué, de l'athénée de Bruges, 74 1|2.
9e » Charles Poncelet, du collége patronné de Dinant, 74.
10e » Oscar Carbonnelle, de l'athénée de Tournai, 73. (1)

SECONDE LATINE.

203 *Concurrents.*

Thème latin.

Prix : Alfred Diegerick, de l'athénée de Bruges, 72 points sur 100.
1er Acces. Guillaume Lemaire, de l'athénée de Liége, 69.
Robert Vinçotte, de l'athénée de Bruxelles, 69.

(1) Le chiffre des points obtenus par ces quinze lauréats leur aurait valu à chacun un prix, si les distinctions à accorder n'avaient pas été limitées, par l'art. 16 de l'arrêté royal du 25 mai 1859, à deux prix et dix nominations. Le nombre des concurrents au travail desquels le jury avait assigné plus de 60 points s'élève à trente et un. Trois de ceux qui n'ont pu être nommés avaient au delà de 70 points; six en avaient au delà de 65.

2e Acces. Maximilien-Louis Bausart, du coll. p. de Pitzenbourg, à Malines, 68.
Jules Jadot, de l'athénée de Mons, 68.
Jules Vieuxjean, du collége communal de Nivelles, 68.
3e » Édouard-Émile-Firmin Degrelle, de l'athénée de Bruxelles 67.
Joseph Demarest, de l'athénée d'Arlon, 67.
Hector Denis, de l'athénée de Bruxelles, 67.
Jean-Henri Spinnox, du collége patronné de Pitzenbourg, à Malines, 67.
4e » Alfred Vanden Bulcke, de l'athénée de Bruges, 66.
Albert Mersch, de l'athénée d'Arlon, 66.
5e » Adolphe De Beauregard, du collége communal de Tongres, 65.
Charles De Burlet, du collége communal de Nivelles, 65.
Théodule Leroy, du collége communal de Chimai, 65.
Charles Orsolle, de l'athénée de Mons, 65.
Jules Rosart, du collége communal de Nivelles, 65.
1re M. h. Gustave-Louis Bernaerts, du coll. p. de Pitzenbourg, à Malines, 64.
René-Adolphe Bertrand, du même collége, 64.
Pierre-Henri-François Geudens, du collége patronné d'Herenthals, 64.
Émile Haenen, de l'athénée d'Anvers, 64.
Félix Motel, du collége patronné de Dinant, 64.
Félix Yserentant, du collége patronné de Herve, 64.
2e » Sylvain Bonmariage, du collége communal de Charleroi, 63.
Paul De Greeff, de l'athénée de Bruxelles, 63.
Henri Drion, du collége patronné de Dinant, 63.
Oswald Roussel, du collége patronné de Courtrai, 63.
Eugène Spineto, du collége patronné de Dinant, 63.
Ernest Tillier, du collége communal de Charleroi, 63.
François Verellen, du collége patronné de Gheel, 63.
3e » Pierre Joseph Didier, du collége communal de Virton, 62.
Florimond Merlin, de l'athénée de Tournai, 62.
Prosper Moreau, du collége patronné de Herve, 62.
Adhémar Motte, De l'athénée de Gand, 62
4e » Henri Ailliez, de l'athénée de Tournai, 61.
Charles Buysens, du collége patronné de Courtrai, 61.
Casimir-Jean Ledeganck, de l'athénée de Gand, 61.
Jules Reyntjens, de l'athénée de Tournai, 61.
Charles Van Marcke, de l'athénée de Liége, 61.
Joseph Vreven, de l'athénée de Hasselt, 61.
5e » Raphaël Aubert de l'athénée de Bruxelles, 60.
Pierre-Pepin Vandecan, du collége patronné de Saint-Trond, 60.
Eugène Van Steenkiste, du collége patronné de Courtrai, 60.
Théophile Wolfcarius, du même collége, 60.

Version grecque.

Prix : Félix Motet, du collége patronné de Dinant, 70 points sur 100.
1er Acces. Alfred Diegerick, de l'athénée de Bruges, 69.
Jean Mievis, du collége patronné de Saint-Trond, 69.

2e Acces. Joseph Demarest, de l'athénée d'Arlon, 68.
3e » Alfred Vanden Bulcke, de l'athénée de Bruges, 67.
1re M. h. Hector Denis, de l'athénée de Bruxelles, 64.
2e » Émile Périer, de l'athénée de Tournai, 63.
3e » Théodule Leroy, du collége communal de Chimai, 62.
4e » Charles De Burlet, du collége communal de Nivelles, 60.
Albert Mersch, de l'athénée d'Arlon, 60.

Composition française.

1er Prix : Hector Denis, de l'athénée de Bruxelles, 90 point sur 100.
2e » Alfred Diegerick, de l'athénée de Bruges, 80.
1er Acces. Henri-Eugène Campion, de l'athénée de Bruxelles, 79.
2e » Jules Vieuxjean, du collége communal de Nivelles, 75.
3e » Guillaume de Greef, de l'athénée de Bruxelles, 72.
4e » Paul de Greeff, de l'athénée de Bruxelles, 71.
5e » Amédée Faider, de l'athénée de Bruxelles, 70.
Charles Fétis, du même athénée, 70.
6e » Jules Rosart, du collége communal de Nivelles, 69.
Robert Vinçotte, de l'athénée de Bruxelles, 69.
7e » Édouard-Émile-Firmin Degrelle, de l'athénée de Bruxelles, 68.
Charles Van Marcke, de l'athénée de Liége, 68.
8e » François-Joseph-Eugène Nélissen, du collége patronné de St.-Trond, 67.
9e » Henri Max, de l'athénée de Bruxelles, 65.
Félix Yserentant, du collége patronné de Herve, 65.
M. h. Louis Boyaval, de l'athénée de Bruges, 64.
Henri Moguez, de l'athénée de Tournai, 64.

CONCOURS SPÉCIAL DE FLAMAND.

94 *Concurrents.*

1er Prix : Alphonse Van Maele, de l'athénée de Bruges, 85 points sur 100.
2e » Jean-Henri Spinnox, du collége patronné de Pitzenbonrg, à Malines, 83.
1er Acces. Casimir-Jean Ledeganck, de l'athénée de Gand, 80.
2e » François Verellen, du collége patronné de Gheel, 79.
M. h. Ernest Vantomme, du collége patronné de Courtrai, 60.

RHÉTORIQUE LATINE.

169 *Concurrents.*

Composition latine.

1er Prix : Jules Tédesco, de l'athénée d'Arlon, 86 points sur 100.
2e » Auguste-Corneille DeConinck, du coll. p. de Pitzenbourg, à Malines, 72.
1er Acces. Antoine Lize, de l'athénée d'Anvers, 69
2e » Auguste Van Maldeghem, de l'athénée de Bruges, 68.
3e » Gustave Du Roy, de l'athénée de Tournai, 67.
4e » Gustave De Pauw, de l'athénée de Gand, 66.
Alexandre De Burlet, du collége communal de Nivelles, 66.
1re M. h. Albert Conrot, de l'athénée d'Arlon, 61.
2e » Émile Opsomer, du collége patronné de Courtrai, 60.
Léon Vanderkindere, de l'athénée de Bruxelles, 60.

Version grecque.

1er Prix : Léon Vanderkindere, de l'athénée de Bruxelles, 85 points sur 100.
2e » Gustave Du Roy, de l'athénée de Tournai, 81.
1er Acces. Auguste De Coninck, du collége patronné de Pitzenbourg à Malines, 72.
2e » Albert Conrot, de l'athénée d'Arlon, 71.
3e » Jules Tédesco, de l'athénée d'Arlon, 71.
4e » Joseph Umé, du collége patronné de Herve, 68.
1re M. h. Jacques Debeselle, du collége patronné de Herve, 63.
Joseph-Vincent Rottenburg, du collége patronné de Pitzenbourg, à Malines, 63.
2e » Gustave De Pauw, de l'athénée de Gand, 62.
3e » George-Henri Dumont, de l'athénée de Gand, 61.
Émile Moreau, de l'école industrielle et littéraire de Verviers, 61.
Auguste Van Maldeghem, de l'athénée de Bruges, 61.
4e » Denis Bamps, de l'athénée de Hasselt, 60.
Théophile Dubiez, de l'athénée de Bruxelles, 60.

Discours français.

1er Prix : Léon Vanderkindere, de l'athénée de Bruxelles, 84 p. sur 100.
2e » Léon Lebel, de l'athénée de Bruxelles, 82.
1er Acces. Zéphyrin Gravez, du collége patronné d'Enghien, 80.
2e » Émilien Louchet-Kerven, de l'athénée de Bruxelles, 78.
3e » Auguste Mathieu, du collége communal de Louvain, 74.
4e » Hector Herrier, de l'athénée de Tournai, 73.
5e » Aimable Lefebvre, de l'athénée de Tournai, 72.
Antoine Lize, de l'athénée d'Anvers, 72.
6e » Léon Coppieters 't Wallant, de l'athénée de Bruges, 71.
7e » Alexandre De Burlet, du collége communal de Nivelles, 70.
8e » Auguste Gobert, de l'athénée de Bruxelles, 68.
Arthur Piérard, de l'athénée de Mons, 68.
Auguste Van Maldeghem, de l'athénée de Bruges, 68.
9e » Émile Piret, du collége communal de Nivelles, 67.
Charles Verhaeghe, de l'athénée de Bruges, 67.
10e » Albert Conrot, de l'athénée d'Arlon, 65.
Gustave Du Roy, de l'athénée de Tournai, 65.

CONCOURS UNIVERSITAIRE.

N. B. Les concurrents font à domicile un mémoire en réponse à la question proposée par les universités. Ils sont, en outre, soumis à deux épreuves : un concours en loge et une discussion publique du mémoire rédigé à domicile.

Il s'est présenté des concurrents pour les questions de philologie, de sciences naturelles et de médecine (matières générales).

1° *Question de sciences naturelles.*

L'auteur du mémoire envoyé en réponse à la question de sciences naturelles, Léon-Henri-Marie Carleer, docteur en sciences naturelles, élève de l'université de Louvain, est mort le 26 avril 1859, sans avoir pu prendre part au concours en

loge; son mémoire rédigé à domicile avait obtenu 90 points sur 100. De l'avis du jury, ce travail faisait présager que le concurrent aurait subi les deux dernières épreuves du concours d'une manière remarquable.

2° *Question de philologie.*

Le sieur Émile-Théodore-Joseph Banning, de Liége, candidat en philosophie et lettres, élève de l'université de Liége, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 51 points sur 100, chiffre fixé pour représenter la valeur d'un travail parfait, a été proclamé, par le jury, premier en philologie.

3° *Question de médecine* (matières générales).

Le sieur Victor Deneffe, de Namur, candidat en médecine, élève de l'université de Gand, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 140 points sur 200, chiffre fixé pour représenter la valeur d'un travail parfait, a été proclamé, par le jury, premier en médecine (matières générales).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

M. *Th. Joly, professeur à l'athénée royal de Bruxelles,* vient d'ajouter à son atlas classique en vente chez M. Decq la carte de l'Allemagne, et cela sans en augmenter le prix.

—

Manuel de pédagogie et de méthodologie *à l'usage des élèves des écoles normales, par* Th. Braun, *professeur de pédagogie et de méthodologie à l'école normale de l'État, à Nivelles.* Bruxelles, Ve Parent et fils, 1859. 1 vol. in-12 (format Charpentier).

Ce volume contient toute la substance du *Cours théorique et pratique* du même auteur (3 vol. in-8°, 1854). Le grand ouvrage de M. Braun, justement apprécié dans le monde des écoles et honoré des distinctions les plus flatteuses (1), restera pour les instituteurs un guide indispensable; mais il est trop développé, trop détaillé pour les jeunes candidats qui se préparent à la carrière de l'enseignement. L'estimable écrivain s'est dit qu'un traité plus succinct sans être moins complet, clair et bref sans sécheresse, pratique plutôt que philosophique, d'un format portatif et d'un prix accessible à toutes les bourses, répondrait mieux aux besoins des élèves des écoles normales, — et il s'est mis à l'œuvre. A notre sens, il a résolu le problème; et certes, les personnes compétentes qui prendront la peine de comparer les deux ouvrages, reconnaîtront aussitôt qu'un pédagogue consommé et parfaitement maître de sa matière, pouvait seul entreprendre de réduire à si peu de pages l'exposé des nombreux devoirs de l'instituteur, et la discussion des méthodes applicables à toutes les branches de l'enseignement primaire.

Le *Cours théorique et pratique* est si connu, qu'il suffit de dire que le *Manuel* est exactement composé sur le plan de cet excellent ouvrage, pour être dispensé

(1) On sait que la *Société française de l'instruction élémentaire,* réunie en assemblée générale à Paris, le 27 juillet 1856, a décerné à l'auteur une médaille de première classe.

d'en faire l'analyse. Personne n'ignore que l'auteur s'est inspiré des meilleurs travaux pédagogiques de l'époque, et qu'il a *pris son bien où il l'a trouvé,* c'est-à-dire que sa propre expérience lui a souvent conseillé de s'en tenir à des règles déjà formulées par des maîtres d'une autorité incontestée. L'unité de l'œuvre n'en a pas souffert, et sa valeur s'en est accrue. M. Braun n'est pas venu renverser tout ce qui était debout avant lui, il est venu tout coordonner et tout harmoniser. Parfaitement au courant, grâce à une longue pratique, des besoins de nos écoles primaires; connaissant en outre intimement et mieux que personne le caractère et les aptitudes des jeunes maîtres; enfin mûri par de sérieuses méditations sur l'esprit des institutions nationales et sur l'essence de l'éducation en général, il a successivement esquissé les différentes sections de son grand travail, puis il a embrassé d'un coup d'œil tout ce vaste ensemble, et alors seulement, sûr de lui-même et de la légitimité de ses propositions fondamentales, il s'est décidé à les résumer pour les débutants. Cette circonspection et cette modestie, unies à un ardent amour du progrès, lui ont valu depuis longtemps la confiance de tous les hommes d'école; le succès croissant du journal l'*Abeille* (1), en est un témoignage assez palpable. L'esprit du *Cours* de M. Braun est devenu l'esprit de l'enseignement de nos meilleurs institutions, et nous n'allons pas trop loin en disant que la population belge toute entière doit s'en féliciter.

Les bons traités élémentaires de pédagogie ne manquent pas en français (œuvres originales ou traductions); mais les uns sont purement pratiques, les autres ne s'occupent que de l'éducation proprement dite; d'autres enfin, plus complets, sont écrits dans un sens exclusif ou sont trop abstraits et trop compliqués. Le nouveau *Manuel* obtiendrait le prix, si nous étions juges d'un concours entre eux : on ne peut mieux saisir ce qui convient, être plus sobre, plus simple et plus profond à la fois. Nous recommandons avec instance l'étude de ce petit volume, non seulement à ceux à qui il est destiné, mais encore aux professeurs de l'enseignement moyen, surtout à ceux des classes inférieures. Les hommes d'expérience y retrouveront souvent leurs convictions; les jeunes gens y puiseront d'excellents conseils; tous en retireront profit. Ajoutons avec M. Amyot, de Paris, que le Cours du digne professeur de Nivelles n'est pas seulement le fruit d'une vie laborieuse, mais l'œuvre d'un cœur droit par excellence. A. L.

(1) Utile recueil mensuel, théorique et pratique, rédigé avec la collaboration de plusieurs hommes spéciaux. Bruxelles, Ve Parent et fils, in-8°.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 2 septembre, le sieur *Hoeberecht*, premier régent à l'école moyenne de Nieuport, est déchargé de ses fonctions et admis à faire valoir ses droits à la pension; de même, par arrêté du 2 octobre, le sieur *Bastien*, premier régent à l'école moyenne de Couvin.

— Par arrêté royal du 30 septembre, le sieur *Timmermans*, ancien directeur de l'école moyenne de Saint-Trond, est autorisé à prendre le titre de directeur honoraire d'école moyenne.

— Par arrêté royal de la même date, le sieur *Delgoffe,* premier régent à l'école moyenne d'Anvers, est mis en disponibilité.

— Un arrêté royal du 20 août accepte la démission offerte par le sieur *Pierron,* second régent à l'école moyenne de Saint-Trond.

— Des arrêtés ministériels acceptent : la démission du sieur *Dobbelaere,* surveillant à l'athénée royal de Gand (7 septembre); — celle du sieur *Bodson*, second instituteur à la section préparatoire de l'école moyenne de Namur (20 sept.); — celle du sieur *Alexandre*, instituteur à la section préparatoire de l'école moyenne de Beaumont (30 sept.).

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Gand : professeur dédoublant de cinquième professionnelle, le sieur *Van Overbeke*, Dr en phil. et lettres (30 septembre); — surveillant, en remplacement du sieur Dobbelaere, le sieur *Ottevaere* (7 sept).

A l'école moyenne de Saint-Trond : second régent, en remplacement du sieur Pierron, démissionnaire, le sieur *Toen*, prof. agrégé de l'enseign. moyen du degré inférieur (30 septembre).

A l'école moyenne de Tongres (section préparatoire) : premier instituteur, en remplacement du sieur Kielich, décédé, le sieur *Staf,* deuxième instituteur; — deuxième instituteur, le sieur *Frédéricx*, deuxième instituteur dédoublant; — deuxième instituteur dédoublant, le sieur *Schoefs*, instituteur communal à Tongres.

A l'école moyenne de Nieuport : premier régent, en remplacement du sieur Hoeberechts, admis à faire valoir ses droits à la pension, le sieur *Quartier,* second régent; — second régent, le sieur *Vanlangenaeken,* prof. agrégé de l'enseign. moyen du degré inférieur, instituteur au même établissement; — instituteur, le sieur *Van Aertselaer,* élève diplômé de l'école normale de Lierre (30 septembre).

— Le sieur *Carpentier* est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires, pour les quatre cantons de la ville de Liége, en remplacement du sieur abbé Chèvremont, décédé; — le sieur *Vanderlinden*, chanoine, doyen du district de Malines et curé de Saint-Rombaut, en cette ville, est nommé aux mêmes fonctions pour le doyenné de Malines, en remplacement du sieur Bosmans, décédé.

— Par arrêté royal du 15 septembre, le sieur *Bertrand* a été nommé inspecteur cantonal de l'enseignement primaire pour le 3e ressort du Limbourg (ressort de Tongres), en remplacement du sieur Driesen, démissionnaire.

— Un arrêté royal du 8 septembre porte qu'il sera pourvu d'office à l'établissement d'une école primaire à Assenois, pour les sections d'Assenois, du Sart et d'Habaru.

— *École du génie civil.* Un arrêté royal du 10 août porte :

Art. 1er. L'art. 2 de Notre arrêté du 25 mars 1842 est remplacé par la disposition suivante :

« L'examen correspondant à la première année d'études a pour objet de conférer aux candidats ayant satisfait aux conditions du programme le titre d'aspirant-élève ingénieur.

» Sont exclusivement admis à cet examen, les candidats ayant satisfait préa-

lablement à l'examen prescrit pour l'admission à la première année d'études de l'école préparatoire du génie civil.

» L'examen correspondant à la deuxième année d'études n'est accessible qu'aux aspirants élèves ingénieurs. Eux seuls peuvent s'y présenter, et s'ils justifient d'une instruction suffisante, être admis à l'école spéciale du génie civil en qualité d'élève ingénieur. »

Art. 2. Les dispositions organiques de l'institution de l'école spéciale du génie civil de Gand, seront réimprimées au bulletin officiel avec les modifications résultant du présent arrêté.

— *Concours en l'honneur de Van Maerlant.* M. le ministre de l'intérieur, vu l'arrêté royal du 15 mai 1859, instituant un concours en vers et en prose en l'honneur de Jacques Van Maerlant; vu les propositions faites par la classe des lettres de l'Académie royale en ce qui concerne les dispositions réglementaires du concours; arrête le réglement suivant (13 août) :

Concours en prose. Art. 1er. Dans la biographie de Van Maerlant, les concurrents s'attacheront d'abord à constater la nationalité belge de ce poète, et ils examineront la valeur des différents arguments qui ont été produits jusqu'à ce jour pour contester cette nationalité.

Art. 2. Leur travail comprendra la liste exacte de tous les écrits qui ont été attribués à Van Maerlant, tant des ouvrages qui seraient perdus que de ceux que l'on possède encore. Après en avoir établi l'authenticité, les concurrents classeront par genre et analyseront les œuvres qu'ils jugeront être véritablement de cet auteur et ils détermineront, autant qu'il sera possible, à quelle époque de la vie de Van Maerlant ces ouvrages doivent être rapportés.

Art. 3. En appréciant le mérite de Van Maerlant, les concurrents le considéreront comme poëte, comme historien, comme philosophe et moraliste, et ils s'efforceront de caractériser l'influence qu'il a pu exercer sur son siècle et sur les époques postérieures.

Concours de poésie. Art. 4. Les poëmes destinés au concours devront avoir une étendue de quatre cents vers au moins.

Dispositions générales. Art. 5. Le prix de chacun des concours consiste en une médaille en or de la valeur de deux cents francs et en une somme de mille francs.

Art. 6. Les concurrents adresseront leurs ouvrages au ministère de l'intérieur avant le 1er juin 1860.

Art. 7. Le jugement du concours sera déféré à un seul jury composé de cinq membres nommés par le gouvernement sur une liste double de présentation, arrêtée par la classe des lettres de l'Académie royale.

Le jury ne pourra décerner le prix qu'à la majorité de quatre voix.

Art. 8. Les membres du jury sont exclus du concours.

Art. 9. Dans l'un et dans l'autre concours, le prix sera décerné intégralement et sans partage.

Art. 10. Aucun travail ne sera reçu au concours s'il n'est complétement terminé et écrit de manière à pouvoir être livré à l'impression sans révision ultérieure.

Art. 11. Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

— *Prix triennal pour une œuvre dramatique en langue française.* Un arrêté royal du 30 septembre dispose ce qui suit :

Vu l'arrêté du 10 juillet 1858, établissant un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande, dont le sujet devra être pris soit dans l'histoire, soit dans les mœurs nationales ;

Art. 1er. Un prix triennal est institué pour la composition, en langue française d'une œuvre dramatique dont le sujet devra être emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné, consistera en une médaille en or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre ministre de l'intérieur, suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition est applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentation dressée par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861.

NOUVELLES DIVERSES.

M. Leclercq, professeur à l'athénée de Bruges, vient de recevoir du gouvernement un subside de 400 francs, pour son *Manuel de sciences commerciales, à l'usage de la cinquième et de la quatrième professionnelle.*

— M. Dobbelaere, auparavant maître d'étude à l'athénée de Gand, est nommé directeur du pensionnat annexé à l'athénée, en remplacement de M. Meurice, démissionnaire.

— M. *Boosten*, docteur en philosophie et lettres est nommé professeur de sixième et de cinquième latine au collége communal de Tongres.

— *Mouvement dans les colléges libres.* — Sont nommés : *au collége de Herve:* directeur, M. *Bontemps,* vicaire à Liége, en remplacement de M. Linden ; professeurs, MM. *Martial* et *Weertz,* prêtres du grand séminaire de Liége ; — *au collége de St-Quirin à Huy :* professeur de poésie, M. *Grandmaison,* professeur à St-Roch ; — *au petit séminaire de St-Trond* : professeurs, M. *Linden,* directeur du collége de Herve ; M. *Garot,* prêtre et étudiant de Louvain ; — *au collége d'Ostende :* directeur, M. *Van Heule,* professeur au petit séminaire de Roulers, en remplacement de M. Foulon, nommé curé ; — *au collége de Dinant:* professeur, M. *Léonard,* surveillant ; surveillant, M. *Marneffe,* du séminaire de Namur ; — *au petit séminaire de Hoogstraeten* : supérieur, M. *Van Pelt,* professeur de quatrième ; professeurs, MM. *Ansems* et *Ooms*, diacres au

séminaire de Malines ; — *au collége de Pitzenbourg à Malines :* professeur, M. *Grietens,* diacre au séminaire. — M. *Bilo,* professeur au collége de Menin, M. *Ruymen*, professeur à Herve, M. *Salmon*, professeur au collége de St-Quirin à Huy, M. *Frutsaert,* directeur du petit séminaire de Roulers, entrent dans le ministère.

— La ville de Malines vient de publier le tome Ier de l'*Inventaire de ses archives.* Ce volume est l'œuvre de M. Van Doren, archiviste-bibliothécaire. Il a pour objet les documents connus sous le nom de *chartes,* et donne par ordre de dates, de 1242 à 1792, l'analyse et la description de 610 pièces, ainsi que l'indication des écrits ou recueils dans lesquels elles se trouvent reproduites. Le tout est précédé d'une intéressante notice sur le dépôt d'archives de Malines.

— Un arrêté du ministre de l'instruction publique en France, donné le 22 août, publie une liste de livres pouvant être introduits dans les écoles publiques. En tête de cette liste figure le *Lhomond grec,* ou premiers éléments de la grammaire grecque, par *Fréd. Dübner*. La grammaire de Burnouf n'est donc plus officiellement prescrite pour l'enseignement du grec en France.

— On vient de découvrir à Florence, un certain nombre de dessins et de manuscrits intéressants, de Michel-Ange, dans la maison que toutes les personnes qui ont voyagé en Italie se rappelleront avoir vue dans la via Giubellina. Cette maison est devenue, à la suite d'un procès, la propriété du gouvernement. Une lettre de Florence dit : « Le gouvernement a chargé une commission de mettre en ordre tout ce qui rappelle cet homme célèbre. Un des membres de cette commission m'a assuré qu'on a trouvé, dans les archives de la famille, plusieurs dessins de Michel-Ange jusqu'ici inconnus et des écrits de la plus haute valeur, tant en prose qu'en vers, qui émanent de sa plume; des lettres non-seulement inédites, mais tout-à-fait inconnues, des hommes les plus illustres de son temps adressées à l'artiste, et qui tendent à jeter une nouvelle lumière sur les événements de sa vie. Espérons qu'avec ces trésors on écrira une histoire complète de la vie de Michel-Ange et de son temps. La commission s'occupe déjà à préparer les matériaux d'une édition complète et correcte de ses écrits. (*Globe.*)

—

Nécrologie. — En Belgique : M. *Lefèvre,* membre de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons ; — M. *Regnier,* inspecteur de l'enseignement primaire, à Deerlyk ; — M. *Théodore Jouret,* professeur à l'école militaire, chevalier de l'ordre de Léopold ; — M. *Cordeuil,* professeur honoraire de quatrième, professeur de septième à l'athénée de Tournai ; — M. *Muller,* professeur au collége de Tongres ; — M. l'abbé *Alex. Loomans,* docteur en sciences, ancien professeur au collége de la Haute-Colline à Louvain ; — M. *De Pauw,* professeur à l'université de Gand.

A l'étranger : le professeur *Georges Regnoli,* opérateur célèbre, à Florence ; — M. *Leigh Hunt,* écrivain anglais très-populaire ; — M. *Modderman,* un des meilleurs jurisconsultes de la Hollande, à la Haye ; — M. *Van Assen,* professeur émérite de l'université de Leyde, à la Haye ; — M. *Boitard,* botaniste français distingué, à Montrouge ; — l'ingénieur *Brunel,* constructeur du Great-Eastern, en Angleterre ; — M. *Bulgarin,* un des coryphées de la littérature russe ; — le célèbre géographe *Karl Ritter,* professeur à l'université de Berlin ; — le grand ingénieur *Robert Stephenson,* à Londres.

PROBLÈMES DE GÉOMÉTRIE NUMÉRIQUE.

La simple géométrie suffit pour calculer deux côtés du triangle rectangle dont on connaît numériquement un côté et un angle aigu, lorsque cet angle vaut 30, 45 ou 60 *degrés*. De même, on calcule le troisième côté du triangle isocèle connaissant les valeurs numériques des deux côtés égaux et l'angle compris de 30, 45, 60, 90 ou 120 degrés. La géométrie élémentaire et le calcul des radicaux du second degré suffisent donc pour résoudre différentes particularités des problèmes généraux que nous allons considérer.

1. — Calculer le volume T du tétraèdre SABC, connaissant la longueur n de chacune des arêtes SA, SB, SC du sommet S et les valeurs en degrés des trois angles plans ASB, ASC, BSC.

Pour cet effet, comme le pied de la hauteur h de T est le centre du cercle de rayon r inconnu circonscrit à la base ABC $= t$, on calcule les carrés numériques des côtés de cette base, puis l'expression de $16t^2$ au moyen de ces trois carrés ; d'où l'on déduit l'expression de r^2, de h^2 et enfin la valeur du volume T par l'égalité $9T^2 = h^2 t^2$.

Supposons donc qu'avec les trois données n, les valeurs en degrés des angles ASB, ASC, BSC soient les lignes successives du tableau ci-dessous :

90, 60, 45	90, 60, 60	45, 45, 45
60, 45, 45	45, 90, 90	30, 30, 30
30, 90, 90	90, 60, 120	45, 30, 60
45, 60, 60	30, 60, 60	45, 30, 30

Dans chacun de ces douze problèmes particuliers, effectuant les calculs indiqués plus haut, on trouve chaque fois une expression de la forme $12\,T = n^3 k$. Or $k = 1$ dans les trois premières lignes de la première colonne du tableau ; $k^4 = 2$ dans la quatrième ; $k^2 = 2$ dans les trois premières lignes de la seconde colonne ; tandis que dans la quatrième et dans les quatre lignes de la troisième colonne, les valeurs successives de k^2 sont des binômes irrationnels du second degré.

Corollaire. — Soient maintenant a, b, c les longueurs inégales des arêtes du sommet d'un tétraèdre T, les douze systèmes du tableau ci-dessus exprimant les valeurs en degrés des trois angles

ASB, ASC, BSC. Prenant sur les arêtes et à partir du sommet S les trois longueurs égales à n, le volume du tétraèdre résultant sera $\frac{1}{12}n^3k$. Et comme on a

$$n^3 : abc :: \frac{1}{12}n^3k : \mathrm{T},\ \text{il vient}\ 12\mathrm{T} = abck.$$

Si d'ailleurs on prolonge au-delà du sommet chacune des trois arêtes d'une longueur égale, chacun des douze tétraèdres ci-dessus en fournit quatre autres équivalents entre eux et à ce tétraèdre.

2. — Calculer le volume T du tétraèdre SABC, connaissant les longueurs a, b, c des arêtes SA, SB, SC, ainsi que les valeurs en degrés des angles ASB, ASC et du dièdre compris SA.

L'aire ABS étant la base du tétraèdre, soit h sa hauteur CI. Menant le plan CID perpendiculaire à SA, il est clair que l'angle IDC est la mesure en degrés du dièdre SA. Or, pour certaines valeurs de ce dièdre et des angles ASB, ASC, on peut calculer les longueurs CD, ID, la hauteur h, l'aire ABS et par suite le volume T cherché.

Supposons donc que les valeurs en degrés du dièdre SA et des angles ASB, ASC soient les lignes successives du tableau ci-dessous :

60, 30, 30	60, 60, 60	60, 45, 60
60, 45, 45	60, 30, 45	60, 30, 60

Par les calculs qu'on vient d'indiquer, on trouve l'expression du volume T dans chacun de ces problèmes particuliers; et dans le premier, par exemple, le volume T est donné par l'égalité $48\mathrm{T} = abc\sqrt{3}$.

On calculerait de même le volume T dans chacun des six problèmes répondant à chacune des valeurs 30, 45, 90 et 120 du dièdre SA.

3. — Calculer le volume T du tétraèdre isoèdre SABC connaissant les longeurs a, b, c des arêtes SA, SB, SC, ainsi que les valeurs en degrés de l'angle ASB et des deux dièdres égaux adjacents SA, SB, valeurs formant les 9 systèmes du tableau ci-dessous :

60, 30, 30	90, 30, 30	120, 30, 30
60, 45, 45	90, 45, 45	120, 45, 45
60, 60, 60	90, 60, 60	120, 60, 60

Par les constructions du précédent problème général, on calcule le volume T dans chacun des 9 problèmes particuliers de ce tableau; et, par exemple, le premier de ces 9 problèmes donne, pour calculer T, $156\,T = abc\sqrt{39}$.

4. — Certains problèmes de géométrie numérique, où il faut calculer soit des aires soit des volumes, conduisent à des équations finales du *troisième degré*, ayant au moins une *racine commensurable*, diviseur du terme connu dans le premier membre égalé à zéro. Cette racine se détermine donc en *éprouvant les diviseurs successifs de ce terme connu.* Or, on sait que si $x=a$ est une racine de l'équation proposée, son premier membre est divisible exactement par $x-a$ et que le quotient, du second degré en x, étant égalé à zéro, détermine les deux autres racines.

C'est ainsi que dans le problème 42 (nº d'août 1859, p. 263) on a résolu l'équation finale du 3me degré en y. Il en est résulté trois systèmes de valeurs réelles de y et de x. L'interprétation de ces systèmes de valeurs donne trois *vol.* t équivalents entre eux et à $\frac{1}{2}$ *vol.* T, si les côtés latéraux du trapèze t ne sont pas assujettis à se trouver sur ceux du triangle T ou sur leurs prolongements.

5. — Soit b la base et h la hauteur d'un triangle donné T; soient x et y les côtés inconnus d'un rectangle R *inscrit* dans T. Si le système fait une révolution autour de b et que m soit le rapport inconnu de *vol.* R à *vol.* T, on propose de calculer les trois nombres m, x et y.

On n'a pour cela que les deux équations

$$3xy^2 = bh^2m \text{ et } hx = b(h-y).$$

Éliminant x de ces équations et réduisant il vient

$$y^3 - hy^2 + \frac{1}{3}h^3m = 0.$$

Cette équation ayant deux inconnues m et y, le problème est indéterminé. Prenant donc à volonté $y = \frac{1}{3}h$, par exemple, il en résulte $m = \frac{2}{9}$ et trois systèmes de valeurs réelles de y et de x. il existe donc trois *vol.* R équivalents entre eux et à *vol.* T $\times \frac{2}{9}$.

Si l'on veut que le terme en m soit un cube parfait, on égalera y à la racine cubique de ce terme: on trouvera $\frac{1}{3}m = \frac{1}{8}$, $y = \frac{1}{2}h$

et trois systèmes de valeurs réelles. Il existe donc encore trois *vol.* R équivalents entre eux et à *vol.* T $\times \frac{3}{8}$.

6. — La diagonale a d'un rectangle R est donnée, mais ses deux côtés x et y sont inconnus. Par les sommets de R on mène, à ses diagonales, des parallèles se coupant aux sommets d'un losange L circonscrit. Si ce losange fait une révolution autour d'un axe perpendiculaire à l'extrémité de l'une de ses diagonales, quelle est l'expression du volume πm engendré?

7. — La surface totale d'un cylindre droit circulaire étant équivalente à la surface sphérique dont a est le rayon donné, calculer le volume πm de ce cylindre.

8. — Le volume du cylindre droit circulaire équivaut aux trois quarts de celui de la sphère de rayon a donné, calculer la surface $2\pi m$ de ce cylindre.

9. — Une *niche cylindrique* est formée d'un demi-cylindre droit, de hauteur y inconnue, et du quart de la sphère de même rayon x inconnu que la base du cylindre. Comme la surface totale de la niche équivaut au cercle de rayon a donné, on propose de calculer le volume πm de cette niche.

10. — Calculer le volume m du parallélipipède rectangle, à base carrée, *inscrit* dans le cône droit circulaire dont le rayon a de la base et la hauteur h sont donnés. — Problème analogue pour le prisme droit inscrit dont la base soit un hexagone régulier.

11. — Démontrer que de tous les parallélipipèdes rectangles inscrits dans la sphère de rayon r donné, celui de plus grand volume, de plus grande surface et de plus grande somme des douze arêtes est une cube ayant $\frac{2}{3} r \sqrt{3}$ pour côté. —(Méthode symétrique chaque fois.)

12. — Démontrer que si r est le rayon donné de la sphère et h la hauteur connue de la zône à deux bases (d'aire constante) sur laquelle un secteur sphérique s'appuie, la surface totale de ce secteur est un *maximum* absolu lorsque le milieu de h coïncide avec le centre de la sphère. — (Équation finale du second degré.)

13. — Calculer le *maximum* πm de la surface totale du secteur sphérique, de rayon r donné, et appuyé sur la calotte dont la hauteur x et le rayon y de la base sont variables. (Second degré.)

14. — Soit p la somme des trois dimensions inconnues x, y, z d'un parallélipipède rectangle, désigné par R dans tout ce qui va suivre; soit q sa demi-surface et m son volume. On a donc les trois équations *symétriques :*

$$x + y + z = p,\ xy + xz + yz = q \text{ et } xyz = m.$$

Pour résoudre ces équations il faut d'abord éliminer deux inconnues. Or on trouve immédiatement l'équation finale en observant que, d'après la composition des coefficients avec les racines, les inconnues x, y, z sont racines de la même équation

$$v^3 - pv^2 + qv - m = 0.$$

Et l'on sait résoudre cette équation lorsqu'elle a au moins une racine commensurable, diviseur du dernier terme m.

Observons d'ailleurs que tout problème pour calculer les trois dimensions de R et qui donne une équation finale du troisième degré, exige que par des éliminations particulières ou par l'emploi d'inconnues auxiliaires, on calcule d'abord ceux des trois nombres p, q, m qui ne sont pas donnés immédiatement ou dans l'énoncé.

15. — Calculer les dimensions de R, 31 exprimant la demi-surface q, sachant de plus que 38 et 160 sont les sommes respectives des carrés et des cubes de ces dimensions. — (Il faut d'abord calculer p et m.)

16. — Calculer les trois dimensions de R, 9, 29 et 99 étant leur somme, les sommes de leurs carrés et de leurs cubes. — (On calcule d'abord q et m.)

17. — On sait que 11, 45, et 897 sont les sommes respectives des trois dimensions, de leurs carrés et de leurs puissances quatrièmes. Calculer ces dimensions. — (Il faut d'abord trouver q et m.)

18. — Lorsque 118 est la somme des cubes, 36 et 33 exprimant le volume et la demi-surface de R, quelles sont les trois dimensions? — (On calculera d'abord p.)

19. — Lorsque le volume de R est 24, quelles sont les trois dimensions dont 29 et 353 sont les sommes respectives des carrés et des puissances quatrièmes? — (Calculer d'abord p et q.)

20. — Quelles sont les trois dimensions dont 14, 36 et 98 sont les sommes respectives des carrés, des cubes et des puissances quatrièmes? — (Ici le calcul de p fait trouver q et m.)

21. — Calculer les dimensions dont 645 est la somme des cubes, le volume étant 80. Comme ici on n'a que deux équations à trois inconnues $x, y, z,$ le problème est *indéterminé;* à moins cependant qu'il n'existe une équation *implicite* entre ces trois inconnues. Supposons donc qu'on ait $x + z = 2y$: éliminant $x + z$, on trouve $y = 5$; d'où ensuite $x = 2$ et $z = 8$.

Du reste on retrouve ces valeurs par l'équation finale en v, où q est exprimé en fonction de p : on pose $v = 2$ dans cette équation; etc.

22. — Calculer les trois dimensions lorsque 8113 est la somme de leurs puissances quatrièmes, le volume étant 216. — (On fera $v = 6$ dans l'équation finale en v; d'où $q = 6p$, à substituer dans l'équation entre q et p, due à l'élimination, etc.)

Ici le produit des trois nombres $x, y, z,$ étant le cube de 6, ces nombres sont en progression par quotient, et l'on a $y^2 = xz$.

23. — Le volume et la surface d'un cylindre droit circulaire valent respectivement 12π mètres cubes et 20π mètres carrés. Calculer les dimensions du rectangle générateur du cylindre.

24. — Calculer le volume πm du cylindre droit inscrit dans la sphère de rayon r donné. — Problème analogue pour le cône droit inscrit.

25. — Sur les côtés égaux à c du triangle isocèle ABC, rectangle en A, on construit deux carrés extérieurs. Or, si la figure résultante fait une révolution autour de l'hypoténuse BC, quelles sont les expressions du volume et de la surface engendrés?

26. — Un cône circulaire droit est équivalent à la demi-sphère de rayon a donné, tandis que la surface de ce cône a pour mesure le produit de l'aire d'un grand cercle par le binôme $1 + \sqrt{5}$. Calculer les côtés du triangle rectangle générateur.

27. — Un octogone régulier, circonscrit au cercle de rayon a donné, est divisé en deux parties égales par un diamètre parallèle à un côté. Or, la moitié non adjacente faisant une révolution autour de ce côté, quelles sont les expressions du volume et de la surface engendrés?

—

Je termine en observant que les précédents problèmes, et tous ceux analogues que les professeurs peuvent y ajouter, sont de bons *exercices* pour les élèves des cours supérieurs de mathématiques élémentaires.

J.-N. Noel.

Liége.

THÈMES D'IMITATION SUR CÉSAR.

(Suite.)

N° 11.

Ita, tantus, adeo... ut. — Interrogation indirecte.

Les Romains furent tellement effrayés de cette défaite qu'ils désespérèrent presque de leur salut et ordonnèrent aussitôt à Marius de venir en Italie avec son armée. Cependant les Cimbres, attendant l'arrivée des Teutons, ne s'avancèrent pas vers Rome, et il est permis de croire que c'est là ce qui sauva la ville; car, pendant qu'ils restaient près du Pô, Marius réunit son armée avec celle de son collègue Catulus et établit son camp sur l'autre rive dans un lieu si avantageux qu'il eût été difficile aux barbares de passer de force à cet endroit. Quelques auteurs racontent que pendant ce temps les barbares prirent tellement goût à la civilisation de ces contrées riches et fertiles qu'ils désirèrent d'y rester. Nous ne savons pas quelle croyance il faut ajouter à cette assertion; nous ne pensons pas que le courage de peuples si belliqueux se fût amolli si vite; mais il est certain qu'ils envoyèrent des députés à Marius pour traiter de la paix. Quand ils eurent été conduits près du général, ils le prièrent de leur donner des terres pour eux et leurs frères. Marius leur demanda qui étaient leurs frères. « Les Teutons », répondirent-ils. A ces mots, les Romains se mirent à rire et Marius leur dit de ne pas s'en inquiéter, qu'il leur avait donné des demeures éternelles. Les barbares irrités menacèrent les Romains et leur assurèrent qu'ils seraient deux fois vaincus, d'abord par eux-mêmes, puis par les Teutons, quand ils seraient arrivés. « Mais ils sont ici, » dit Marius, « et je vous permets de les embrasser. »

N° 12.

Interrogation indirecte.

Ayant dit ces mots, il ordonna d'amener les chefs Teutons, qu'on avait faits prisonniers pendant qu'ils tâchaient de s'enfuir par les Alpes. Les députés comprirent alors ce qui était arrivé et le rapportèrent à leur général. Aussitôt Boïorix s'avança avec quelques cavaliers vers le camp de Marius, et l'ayant appelé à grands cris, il lui demanda quand et où il voulait combattre, « afin qu'on puisse voir », disait-il, « qui de nous l'emporte par le courage, et qui mérite de gouverner l'Italie. » Marius répondit que d'après les coutumes et l'exemple du peuple romain il ne lui était pas permis de traiter avec l'ennemi concernant la bataille, mais qu'il voulait bien accorder cette faveur aux Cimbres. On choisit alors une plaine ouverte, nommée champ raudien près de Verceil, et l'on fixa le combat au troisième jour. Après avoir promis d'être présents les Romains et les Cimbres se séparèrent. Le troisième jour donc, aux premières lueurs de l'aube, les Romains sortirent de leur camp. Marius les engagea à se ressouvenir de leur ancien courage, à penser quel grand nombre d'ennemis ils avaient exterminé dans la Gaule : ils savaient maintenant que les barbares ne résisteraient pas longtemps aux légions romaines; ils pouvaient donc avoir une grande confiance; il les menait non pas à un combat mais à un triomphe.

N° 13.

Prohibeo ne ou quominus. — Non prohibeo quin ou quominus.

Catulus et Marius rangèrent alors leurs armées en bataille; ils avaient décidé que le premier se placerait au centre, le second aux deux ailes. Voulant empêcher que la poussière ne gênât les soldats dans le combat, ils mirent les légions à l'est, car le vent soufflait de là. L'infanterie des Cimbres s'avança en masse compacte; ils avaient fait lier entre eux les soldats des premiers rangs par des chaînes de fer, soit qu'ils crussent pouvoir empêcher ainsi de rompre leur phalange, soit qu'ils se flattassent d'avoir plus d'ardeur, si tout espoir de fuite leur était enlevé. On dit que les casques des cavaliers étaient ornés de différentes formes d'animaux sauvages et d'ailes d'oiseaux immenses, de sorte que leur taille paraissait encore plus grande. Les Romains voyant la cavalerie accourir en poussant de grands cris, croyaient que l'attaque allait être dirigée immédiatement

contre eux, mais les cavaliers cimbres ayant reçu l'ordre d'attaquer en flanc, tournèrent à droite. A cette vue, un soldat de Marius, se mit à crier que les ennemis étaient en fuite et s'élança à leur poursuite. Marius voyant qu'il ne pouvait plus empêcher les soldats de quitter les rangs, donna le signal du combat et poursuivit l'ennemi avec la plus grande ardeur.

N° 14.

Même règle. — Timeo ne ou ut.

Quelques-uns racontent que voyant combien était grande l'ardeur des soldats, il éleva les mains vers le ciel, rendit grâces aux dieux, ordonna d'immoler aussitôt une victime, et qu'ayant regardé les entrailles, il s'écria : « La victoire est à nous ! » Mais tout à coup il s'éleva une si grande poussière qu'elle couvrit les deux armées et empêcha les Romains de reconnaître les ennemis. La cavalerie des Cimbres fut entièrement cachée. Aussi il arriva que Marius, s'étant élancé avec trop d'ardeur, non seulement ne put en venir aux mains, mais encore s'éloigna sans le savoir du champ de bataille. Catulus se voyant abandonné par son collègue craignit un instant de ne pouvoir soutenir seul le choc des ennemis ; cependant il ne voulut pas lâcher pied, mais, après avoir invoqué le secours des dieux et avoir promis de construire un temple à la Fortune, il attendit avec courage l'issue du combat.

N° 15.

Timeo ne. — Non dubito quin.

On n'a pas transmis à la mémoire quand Marius revint sur le champ de bataille. Cependant il n'y a pas de doute qu'il ne combattît également, mais on ignore complétement ce qu'il fit dans cette bataille. Jamais aucune nation ne subit une telle défaite; on dit que cent-vingt mille hommes furent tués avec le chef Boïorix lui-même. Plusieurs autres se donnèrent eux-mêmes la mort. Les femmes des Cimbres craignant d'être maltraitées par les Romains et ne doutant pas que si elles se mettaient sous la protection de la religion, elles n'obtinssent de meilleures conditions, envoyèrent des députés aux consuls pour leur dire, qu'elles avaient appris, qu'à Rome il y avait des prêtresses qui, ayant fait vœu de chasteté, entretenaient un feu perpétuel sur l'autel de Vesta. Elles demandaient d'être adjointes comme esclaves à ces prêtresses. N'ayant pas obtenu cela, elles

imitèrent l'exemple des Ambrones et coururent aux armes. Elles placèrent les chars comme un retranchement devant le camp et repoussèrent pendant longtemps les attaques des Romains; il n'y a même pas de doute qu'il n'eût été difficile de s'emparer du camp, si elles n'avaient été frappées de terreur par un spectacle horrible.

N° 16.

Pronom relatif dans le style indirect.

Elles virent que les Romains tuaient les prisonnières, leur coupaient la tête et plantaient au bout de leurs piques ces têtes avec leur longue chevelure ensanglantée. Elles crurent que ce genre de mort était trop honteux pour des femmes libres, qui ne se sentaient coupables d'aucune faute, et résolurent de l'éviter. Les Romains ayant cerné le camp, elles n'espéraient plus de pouvoir s'enfuir, et elles savaient que si même elles avaient le bonheur de sortir des retranchements à la faveur de la nuit, leur fuite ne pourrait rester longtemps cachée. Dans cette extrémité elles convinrent de se tuer elles-mêmes. On ne peut lire sans la plus grande terreur de quelle manière ces malheureuses femmes exécutèrent leur triste projet. Les auteurs, qui ont transmis ces faits à la mémoire, racontent que les unes se percèrent avec leurs propres armes ou frappèrent leurs compagnes, qui les priaient de ne pas les épargner, que d'autres, craignant peut-être que la mort donnée par le glaive ne fût trop douloureuse, s'étranglèrent avec les courroies des chars. Quelques-unes (disent-ils) s'élancèrent sous les pieds des chevaux ou sur les cornes des bœufs, qu'elles excitaient avec leurs armes. Toutes se tuèrent seulement après avoir enlevé la vie à leurs enfants. Quand les Romains voulurent pénétrer dans ce camp couvert de cadavres, ils furent attaqués par un nouvel ennemi, par les chiens des barbares; ils les exterminèrent à coups de flèches.



ÉDITIONS CLASSIQUES D'HOMÈRE.

— *L'Iliade d'Homère*. Texte revu, avec sommaires et notes en français, par M. Fr. Dübner. Paris, Lecoffre.

Peu d'auteurs ont occupé autant qu'Homère l'activité philologique. Les ouvrages de toute espèce écrits pour élucider ses œuvres sont presque innombrables, et cependant combien de points restent à éclaircir ! La critique du texte n'est pas encore établie sur des bases réellement solides; nous ne connaissons qu'imparfaitement la langue, la structure intime des périodes, la métrique d'Homère. Que de mots dont l'étymologie nous échappe et nous restera peut-être toujours inconnue ! que de passages obscurs admettant les interprétations les plus diverses ! Ajoutez à cela les difficultés provenant d'une connaissance imparfaite des antiquités, de la mythologie homériques, sans parler de l'éternelle question de l'origine des poëmes, et il faudra bien avouer que si l'on a travaillé beaucoup sur Homère, c'est peut-être l'auteur pour lequel il reste encore le plus à faire. Cependant depuis quelques années les études homériques ont fait des progrès immenses en Allemagne, et ont produit les travaux remarquables de Lehrs, de Krüger, de Bekker, de Classen, d'Ameis, de Faesi et de tant d'autres. La France n'est pas restée entièrement étrangère à ces études, comme le témoignent les deux éditions classiques de l'Iliade, dont nous allons rendre compte.

Les deux éditeurs donnent généralement le même texte; c'est à peu d'exceptions près celui de Wolf, corrigé en quelques endroits par G. Hermann et par Spitzner. C'était le meilleur avant la récension d'Immanuel Bekker. Ce savant a fait faire un grand pas à la critique d'Homère et nous espérons que MM. Dübner et Theil prendront son texte pour base d'une nouvelle édition de l'Iliade, comme l'ont fait Faesi et Ameis pour leurs éditions classiques avec notes allemandes. Nous ne pouvons exposer en détail combien leurs livres gagneraient par là en valeur. Nous nous bornerons à quelques remarques sur les particules. On connaît la grande importance de ces petits mots dans le langage épique; on sait combien πέρ, γέ, ἦ, δή, τοί ajoutent à la force, à la beauté de l'expression en faisant ressortir les mots qui les précèdent. Or le sens de ces particules se perd, en grande partie, quand on les soude au mot précédent, comme si elles ne faisaient avec lui qu'un seul mot. Aussi ne nous étonnons nous pas de lire dans une note de M. Theil que ἐπειή est simplement mis pour ἐπεί. La force de la particule ἦ aurait sauté aux yeux, s'il avait écrit p. ex. au v. 169 du 1er livre : νῦν δ' εἶμι Φθίηνδ', ἐπεὶ ἦ πολὺ φέρτερόν

ἐστιν, etc. Il faut donc lire en séparant les mots : ἦ τοι, ἐγώ γε, ἐπεὶ δή, etc. De même il faudrait séparer la particule τε des relatifs. Cette particule n'est aucunement inutile; dans un grand nombre de passages, elle conserve son sens primitif de *et;* le plus souvent elle donne à la proposition un caractère général, qu'on peut rendre en français par le verbe *avoir coutume* ou par les adverbes *ordinairement* ou *toujours*, comme p. ex. dans les phrases ᾧ τε σὺ Κάλχαν εὐχόμενος Δαναοῖσι θεοπροπίας ἀναφαίνεις (A, 86) et δικασπόλοι οἵ τε θέμιστας πρὸς Διὸς εἰρύαται (ib., 238). Dans un très-grand nombre d'endroits il faut lire μήν au lieu de μέν (p. ex. A, 163, 216, 269, 273, etc). Mais avant tout il faudrait de l'uniformité dans l'orthographe comme dans l'explication, et c'est ce qui n'a pas toujours été observé. Au v. 203 (A) M. Theil lit ἦ ἵνα ὕβριν ἴδῃ Ἀγαμέμνονος Ἀτρείδαο, et donne la note suivante : « le ἦ de cette interrog. ne peut s'expliquer que par l'ellipse d'une première question : es-tu venue *pour autre chose,* ou pour voir. » En quoi cependant ce passage diffère-t-il de Γ, 400 où l'éditeur écrit, Δαιμονίη τί με ταῦτα λιλαίεαι ἠπεροπεύειν; ἦ πῄ με προτέρω πολίων εὐναιομενάων ἄξεις. Nous trouvons également ἦ, Δ 247, et il faut accentuer ainsi partout où une seconde demande sert presque de réponse à la première. M. Dübner lit ἦ aux trois endroits, mais ἦ dans un passage tout-à-fait semblable au dernier, E, 466. Quand on trouve Θυμῷ ἦρα φέροντες (Ξ, 132) et ἐπ' Ἀτρείδῃ Ἀγαμέμνονι ἦρα φέροντες (γ, 164), qui doute qu'il ne faille lire aussi μητρὶ φίλῃ ἐπὶ ἦρα φέρων (A, 572), en prenant ἐπί pour une préposition et ἦρα pour un accusatif ? — La ponctuation est généralement bien soignée, seulement nous ne voyons pas trop comment on peut expliquer les v. 94 et sv. du 1er livre en mettant un point après ἄποινα; les mots ἕνεκ' ἀρητῆρος répétés plus loin par τοὔνεκ' dépendent évidemment de ἄλγε' ἔδωκεν.

Pour les notes, M. Theil suit en grande partie le commentaire de Crusius, dont il a traduit le dictionnaire des Homérides. Ce dictionnaire est un complément indispensable des notes, qui y renvoient à chaque instant. Dans ces dernières l'auteur indique les formes épiques et quelques particularités grammaticales; plus rarement il donne le sens de passages difficiles. Les notes dites littéraires, destinées à faire ressortir la beauté du langage, le choix des expressions, la disposition des parties et la valeur des idées, manquent entièrement. C'est donc la partie grammaticale qui domine ici et elle est généralement traitée avec connaissance de cause. M. Theil se montre, sous ce rapport, au courant de l'érudition allemande et en a

fait passer les résultats dans son édition. Nous devons cependant faire nos réserves pour plusieurs passages, dont nous allons signaler quelques-uns.

D'abord, pour commencer par la grammaire proprement dite, comment est-il possible que le mot ὄσσε (A, 104) soit le duel de ὄσσος? Ὄσσος est du reste entièrement inusité; il ne devrait donc pas en être question, pas plus que de εἴκω, ressembler, de πόρω, d'ὀλεῖν ni de plusieurs autres. Que dirait-on d'une grammaire française affirmant que *je vais* est le présent de *vaire* et *j'irai* le futur de *ir ?* — Les formes οἴσετε et ἄξετε (Γ, 103 et 105) sont pour l'auteur des impér. aor. ép. ayant la désinence de l'aor. 2 avec la figurative de l'aor. 1. N'est-il pas infiniment plus simple et plus facile de prendre ces mots pour des futurs ? Le sens n'en souffrira certes pas, surtout puisqu'il y a au v. 104 : Διὶ δ' ἡμεῖς οἴσομεν ἄλλον. — Est-il permis d'appliquer le mot *attique* à une forme homérique (B, 438) ? — On sait que l'article proprement dit est rare dans Homère : les mots ὁ, ἡ, τό sont généralement démonstratifs. M. Theil ne paraît y faire aucune attention, et considère ὁ comme article, même dans des passages où le sens démonstratif est évident et ajoute beaucoup à la beauté de la phrase, comme par ex. A 488 : Αὐτὰρ ὁ μήνιε, νηυσὶ παρήμενος ὠκυπόροισιν, Διογενὴς Πηλέος υἱός. — L'ellipse joue un grand rôle dans les notes de l'auteur; comme Burnouf, il la fait intervenir à tout propos. Ainsi dans le vers τοῖσι δ' ἀνιστάμενος μετέφη πόδας ὠκὺς Ἀχιλλεύς et dans les tournures analogues, τοῖσι n'est pas datif d'intérêt; c'est une ellipse pour ἐν τοῖσι. Pour expliquer le génitif objectif ἄχος σέθεν (Δ, 169) *dolor tui,* ayez recours à ἕνεκα sous-entendu. Que faut-il sous-entendre en latin ? Ne croyez pas que dans la phrase μετὰ δ' ἰὸν ἕηκεν (A, 48) il y ait une tmèse pour μεθέηκεν; non, il y a ellipse : μετὰ s.-ent. νῆας ou Ἕλληνας. Pour comprendre les vers 66 et 67 αἴ κέν πως ἀρνῶν — λοιγὸν ἀμῦναι, « suppléez ἵνα εἰδῶμεν, afin que nous sachions si de quelque façon. » En supprimant le point-virgule à la fin du vers 65, on voit que toute la phrase dépend de ὅς κ' εἴποι (mieux ὅς εἴπῃ). Pourquoi sous entendre ἔπος avec ἐμὸν παλινάγρετον (A, 526)? Ces mots sont pris dans un sens indéterminé : « tout ce qui vient de moi ». — Dans la phrase ἀλλὰ σὺ μὲν νῦν τήνδε θεῷ πρόες (A, 127) l'auteur traduit θεῷ : « pour l'amour du dieu, pour obéir à Apollon. C'est le complément indirect du verbe : « cède-la au Dieu. » — Dans καὶ δή μοι γέρας αὐτὸς ἀφαιρήσεσθαι ἀπειλεῖς (v. 161), il fait dépendre μοι de ἀπειλεῖς et est ainsi en contradiction avec le dictionnaire des Homérides et même avec la note du

v. 182, où il renvoie à ce passage pour la construction de ἀφαιρεῖσθαι τί τινι. — Pourquoi la note du v. 184 ἐγὼ δέ κ' ἄγω Βρισηΐδα : « ἄγω subj. prés. pour le subj. aor. »? Le subj. prés. avec κεν est-il donc si rare? — Les paroles si vives de Nestor ἐν πυρὶ δὴ βουλαί τε γενοίατο μήδεά τ' ἀνδρῶν (B, 340) perdent de leur force quand on prend γενοίατο pour un conditionnel, en sous-entendant κέν. L'optatif exprime ici une concession, presque un souhait : « si nos serments sont anéantis, qu'alors avec eux soient détruits aussi, etc. » (V. Krüger, *Poetisch-dialektische Syntax*. Berlin 1855, p. 248.) — Nous lisons au vers 317 (A), κνίση δ' οὐρανὸν ἷκεν, ἑλισσομένη περὶ καπνῷ : « περί ne signifie point ici *autour*, mais *au milieu de*. » Il est impossible que περί s'emploie tout simplement pour ἐν; il faut traduire « se roulant tout autour dans la fumée, » comme il est dit du dragon ἑλισσόμενος περὶ χειῇ (X, 95), ou prendre le verbe passivement et expliquer : « entouré par la fumée. » Perdant de vue le sens de περί, M. Theil explique mal aussi le passage περὶ δ' ἔγχεϊ χεῖρα καμεῖται (B, 389), où il construit τις περικαμεῖται χεῖρα ἔγχεϊ et « quelqu'un aura la main fatiguée par la lance. » Le datif ἔγχεϊ dépend de περί « autour de la lance. » (Cf. Φ, 577 περὶ δουρὶ πεπαρμένη). Enfin il faut joindre ensemble les expressions περὶ κῆρι, περὶ φρεσίν, περὶ θυμῷ, en conservant à περὶ sa signification primitive : « tout autour dans le cœur », et expliquer de même ἀμφὶ πυρί dans l'Odyssée Θ, 426 et 434. — Au v. 268 Γ, nous trouvons la note que voici : « ἂν a ici le sens δ' ἀνέστη, *surrexit;* le poëte oublie qu'il a exprimé l'idée de se lever, par ὤρνυτο et non par ἀνέστη. » Le poëte n'a rien oublié, mais l'éditeur a perdu de vue que la préposition se trouve parfois seule après le verbe simple, comme il le dit lui-même dans la note sur E, 481 ἔλιπον — κὰδ δέ. — Quand M. Theil dit que « ναὶ μὰ se met dans les phrases *négatives* » (A, 234), il a voulu sans doute écrire *affirmatives*. — Est-il exact de dire que le suffixe φι dans φρήτρηφιν (B, 363) est *emprunté* à la langue de l'Inde? Le grec dérive-t-il donc du sanscrit? Il faudrait dire : le suffixe φιν, φι est analogue aux désinences sanscrites commençant par *bh*, si l'on voulait établir une comparaison entre ces deux langues, mais comme il est fort difficile de le rapporter à une désinence particulière, (v. Bopp, *Vergleichende Grammatik* 2[te] Aufl. T. I, p. 431), il est plus prudent de ne pas toucher cette question, qui ne présente du reste aucun intérêt pour les élèves. Ce qui est certain c'est que φι étant désinence, il faut écrire φρήτρηφιν sans ι souscrit, comme on trouve αὐτόφι, ὄχεσφιν etc. (v. Dübner *Gramm. grecque* p. 277 éd. belge).

Examinons maintenant quelques passages où M. Theil ne nous semble pas avoir choisi la meilleure interprétation. Au vers τοιγὰρ ἐγὼν ἐρέω· σὺ δὲ σύνθεο καί μοι ὄμοσσον (A, 76) le mot σύνθεο est expliqué : « conçois bien dans ton esprit, *prends la résolution.* » La dernière phrase n'est pas comprise dans le mot qui signifie : « comprends bien ce que je vais te dire, fais-y bien attention. » — Le mot εὔχεται ne peut être traduit par « se vante » ni A, 91, ni B, 82; on peut encore moins traduire « se vante avec jactance, » comme il est dit dans le dictionnaire des Homérides. — Des deux interprétations données par l'auteur du v. 120 λεύσσετε γὰρ τό γε πάντες, ὅ μοι γέρας ἔρχεται ἄλλῃ M. Theil préfère celle-ci : « vous voyez tous cette récompense (ἐκεῖνο), laquelle récompense (ὁ γέρας) s'en va ailleurs; c.-à-d. quelle récompense je perds. » Quoi de plus embrouillé cependant que cette construction? Le tout devient facile en prenant ὅ pour ὅτι. — Nous ne croyons pas qu'au v. 170 οὐδέ σ' ὀίω, ἐνθάδ' ἄτιμος ἐών, ἄφενος καὶ πλοῦτον ἀφύξειν « le sens le plus raisonnable, comme le plus simple » soit : « et je ne pense pas, c.-à-d. je ne suis pas d'avis qu'étant ici moi-même sans récompense honorifique, tu puises (plus longtemps à pleines mains dans) les revenus et les richesses (de l'armée). » Le nominatif absolu sans pronom, que nous donne ce sens, est fort difficile, si pas impossible à expliquer. Il vaut mieux prendre σ' pour σοι élidé et traduire : « je ne prétends pas te combler plus longtemps de richesses. » Dans le dict. des Homérides M. Theil trouve ce sens plausible; « mais σοι, dit-il, au lieu de σε est contre la langue d'Homère, » ce qui veut dire sans doute que l'élision de οι n'est pas permise. Il l'admet cependant lui-même au v. 165 du 6ᵉ livre : ὅς μ' ἔθελεν φιλότητι μιγήμεναι οὐκ ἐθελούσῃ (Cf. Od. δ, 367). La leçon de Bentley σοι est inutile. — Au v. 81, B ψεῦδός κεν φαῖμεν καὶ νοσφιζοίμεθα μᾶλλον l'auteur semble rapporter ψεῦδός à Agamemnon disant avoir vu le songe, et explique « νοσφίζεσθαι se séparer de quelqu'un, adopter un avis contraire. » Nous croyons plutôt que ψεῦδος se rapporte à songe, et désigne un songe menteur, faux. Le contexte indique que le sens est: si un autre nous rapportait ce songe, nous dirions que ce songe est faux, mais maintenant c'est Agamemnon qui l'a vu, le chef, le meilleur de tous les Grecs, nous devons donc y croire; car Zeus enverrait-il des songes trompeurs au roi qu'il chérit? — L'Ossa qui enflamme les Grecs et les pousse vers l'agora, est nommée « la Rumeur, le *faux* bruit personnifié » (B, 93). C'est le bruit dont on ne connaît point la source; il peut être vrai ou faux. Ici il était vrai. — Pour

expliquer l'épithète d'Argienne donnée à Hélène v. 161, l'auteur dit: « ainsi nommée, parce que tout le Péloponnèse faisait partie du royaume d'Argos. » Or le roi d'Argos était Diomède; tout le Péloponnèse devait ainsi faire partie de son royaume. Qu'en dirait Agamemnon, le roi de Mycènes, dont il est dit v. 108 : καὶ Ἄργεϊ παντὶ ἀνάσσειν? — Le vers ἦ μὴν καὶ πόνος ἐστὶν ἀνιηθέντα νέεσθαι est interprété ainsi : « sans doute, c'est un souci, quand on a souffert, que l'idée de retour. » Après la souffrance cette idée est au contraire très-agréable. Pour trouver le sens il faut remarquer que cette phrase a son antithèse dans ἀλλὰ καὶ ἔμπης v. 297 et est developpée par καὶ γάρ τις etc. Certes, dit Ulysse, nous avons assez souffert pour pouvoir retourner même malgré nous, pleins d'ennui. C'est du reste ainsi qu'Aristarque entendait le passage (v. Lehrs, *De Aristarchi studiis Homericis,* p. 88). — Γ, v. 57 Hector dit à Paris, si les Troyens n'étaient pas des lâches ἦ τέ κεν ἤδη λάϊνον ἕσσο χιτῶνα κακῶν ἕνεχ' ὅσσα ἔοργας. Cette *tunique de pierre* est pour M. Theil la pierre du tombeau, mais celle-là recouvre, n'entoure pas l'individu comme un vêtement. Puis que le passage est faible ainsi entendu! Les Troyens t'auraient lapidé, dit Hector.

Le commentaire de Mr *Dübner* est beaucoup plus étendu que celui de M. Theil. Il ne s'est pas borné à expliquer les formes grammaticales et à donner le sens de quelques passages difficiles, mais a voulu en outre faire pénétrer le sens intime de la poésie homérique, prouver l'art parfait qui y préside et tracer les traits principaux de la civilisation héroïque. Quelques exemples feront mieux connaître ce que l'auteur a fait sous ce rapport. « Voici, dit-il au v. 87 du 2e l., la première fois que nous rencontrons une *comparaison* dans l'Iliade: ici s'offre en effet le premier tableau sur lequel le poëte puisse s'arrêter. Que l'on relise le premier chant, et on verra que nulle part une comparaison *homérique* (c'est-à-dire une vive et fraîche peinture reproduisant les plus beaux détails de l'objet comparé) n'y eût été à sa place. » Plus loin v. 280 nous lisons : « Après tout ce tumulte produit par les préparatifs du départ, l'intervention plus ou moins violente d'Ulysse, la scène de Thersite, il s'établit un silence général et profond : voilà un fait presque miraculeux! Ce n'est donc pas, selon le poëte, un héraut ordinaire, c'est Minerve sous la forme d'un héraut qui seule a pu exercer un tel empire. » « Remarquez, dit M. Dübner au v. 202, que le rhythme devient plus rapide à mesure qu'Ulysse s'anime davantage: de même dans les paroles qu'il adresse

à Thersite, 246—260. » Enfin citons encore deux notes du livre IV : « v. 404 Ἄφρονι. Le poëte ne nous dit pas que Pandarus ait été puni de cet acte perfide. Il faut donc chercher l'explication de ce mot dans les idées religieuses d'Homère ; à ses yeux une action moralement condamnable ne pouvait être accomplie que par une intelligence troublée ou tombée dans la dernière dégradation. — 105 suiv. Les préliminaires du coup que Pandarus va porter, sont peints jusque dans leurs moindres détails : ce n'est pas seulement un fait grave ; c'est, après la colère d'Achille, le principal mobile de l'action de l'Iliade, une sorte de péripétie qui finit par la mort de Patrocle. » (V. encore la longue note sur le discours de Phénix au 9e l.). Parfois M. Dübner fait d'excellentes citations littéraires de Dugas Montbel et de Quintilien : ainsi il donne les belles réflexions qu'inspirent au célèbre rhéteur les vieillards admirant la beauté d'Hélène. Tout cela donne à son commentaire un intérêt tout particulier : en le lisant, non seulement on comprend mieux Homère, mais on le sent, on l'aime davantage. Aussi ne sommes-nous pas étonnés que les Anglais, dont l'esprit pratique sait si bien choisir ce qui est réellement bon et utile, aient traduit ce commentaire dans leur langue et placé l'édition de M. Dübner dans la collection estimée des *school-classics* d'Arnold.

Cependant nous ne voulons pas déposer ce bon livre sans avoir exprimé nos doutes sur l'interprétation de quelques passages des deux premiers chants. A, 163 Οὐ μέν σοί ποτε ἶσον ἔχω γέρας, ὁππότ' Ἀχαιοὶ Τρώων ἐκπέρσωσ' εὐναιόμενον πτολίεθρον. M. Dübner paraît croire qu'il s'agit ici de la ville de Troie, puisqu'il dit en note : « ποτὲ ἔχω, un jour je n'ai pas la même récompense, pour *je n'aurai pas* ἕξω. Le présent est souvent mis à la place du futur, pour marquer un plus haut degré de certitude. » Le verbe ἔχω a ici le sens du présent, et Achille parle des différentes villes prises dans le territoire de Troie (Cf. B, 228 δίδομεν εὖτ' ἂν πτολίεθρον ἕλωμεν et I, 328—336). — Dans le vers χωόμενος, ὅτ' ἄριστον Ἀχαιῶν οὐδὲν ἔτισας (244), l'auteur prend ὅτ' pour ὅτε dans le sens de *quandoquidem*. C'est plutôt ὅτι comme dans l'Odyssée υ, 333 νῦν δ' ἤδη τόδε δῆλον, ὅτ' οὐκέτι νόστιμός ἐστιν. — Dans la note sur le v. 403 nous lisons « Αἰγαίων un fils de la mer (Πόντου) », et un peu plus bas on dit que « le père de ces géants à cent bras était Οὐρανός *Cœlus*. » Le plus simple est de penser à Poseidon. — On n'offrait pas aux Dieux les cuisses, mais les os des cuisses, auxquels on laissait plus ou moins de chair. Ce qui le prouve

c'est le mythe raconté par Hésiode (Theog. 535) et les plaisanteries des poètes comiques, comme de Phérécrate, *Transfuges* fr. 1; d'Eubulus, *Semele* fr. 3 Didot, etc. (V. Clemens Alex. *Strom.* 7, p. 716, ed. Col.; Voss *Mythol. Briefe* T. 2, p. 315 sqq.) — Au v. 470 M. Dübner dit: « Dans le *cratère* on faisait le mélange de l'eau et du vin, dont on remplissait les coupes, que les οἰνοχόοι présentaient aux convives, en commençant par la droite (voy. le v. 597). » Les οἰνοχόοι ne présentaient pas les coupes, mais versaient le vin aux convives qui tenaient déjà les coupes en main. Ils se servaient pour cela du vase appelé πρόχοος. Le vers cité le prouve déjà : οἰνοχόει. Voyez Γ, 295, K, 578, ι, 9 et surtout σ, 397, et υ, 252. Quand on fait attention à cet usage, on voit que dans le vers νώμησαν δ' ἄρα πᾶσιν ἐπαρξάμενοι δεπάεσσιν, πᾶσιν doit être joint à δεπάεσσιν, ils distribuèrent, versèrent le vin dans toutes les coupes. Quant au mot religieux, ἐπάρχεσθαι, il faut sans doute l'expliquer : « donner pour des libations. » — Au v. 125 B, il est inutile de sous-entendre ὥστε devant λέξασθαι, qui dépend de ἐθέλοιμεν. — Dans la phrase τὸν δ' οὔποτε κύματα λείπει παντοίων ἀνέμων (B, 396), le génitif est considéré comme génit. absolu : « παντοίων (ὄντων τῶν) ἀνέμων. » Cependant M. Dübner explique autrement un génitif tout-à-fait semblable Λ 306 : ὡς ὁπότε νέφεα Ζέφυρος στυφελίξῃ ἀργεστᾶο Νότοιο. « Le génitif dépend de νέφη, *nubes Noti* (*ab Noto adductas*). » Nous croyons qu'il faut interpréter de même le passage du second livre, ainsi que ν, 99 (Cf. ι, 411.).

SUR L'ODE D'HORACE A VÉNUS.

Dans un programme de l'université d'Iéna, publié il y a quelques années, M. C. Goettling a donné, sur la trentième ode du premier livre d'Horace, un travail (1) qui renferme, sinon une solution définitive des difficultés, du moins des renseignements utiles. Nous allons l'analyser en peu de mots, aussi exactement qu'il nous sera possible.

—

O Venus, regina Cnidi Paphique
Sperne dilectam Cypron et vocantis
Ture te multo Glycerae decoram
Transfer in aedem.

(1) Commentariolum de Horatii od. I, 30. 1856.

Fervidus tecum puer et solutis
Gratiae zonis properentque Nymphae
Et parum comis sine te Juventas
Mercuriusque.

« A Vénus », tel est le titre ordinaire de cette ode. On aurait pu tout aussi bien l'intituler « A l'Amour, aux Grâces, aux Nymphes, à la Jeunesse, à Mercure », puisque toutes ces divinités sont également invitées dans la demeure de Glycère. Et cependant ce titre ridicule a trompé Peerlkamp au point qu'il a jugé la pièce indigne d'Horace. « Sujet pauvre et maigre, dit-il. On ne voit pas non plus pourquoi Vénus doit arriver, surtout en si brillant cortége. C'est un composé de centons d'Horace. » Il n'a pas vu sans doute à quelle occasion cette pièce a été faite. Cependant le peu d'étendue du morceau, une certaine négligence dans le rhythme, et le quatrième vers *Glycerae decoram te transfer in aedem,* indiquent assez des vers placés sur la porte de la demeure de Glycère, en un jour qu'elle fêtait, peut-être le jour de sa naissance. Les inscriptions de ce genre, précédées du nom de la personne à laquelle elles étaient adressées, se nommaient anciennement *elogia.* Plaut. Mercat. II, 3, 74 :

Impleantur elogiorum meae fores carbonibus.

Elogium est un vieux mot pour *eloquium;* nous avons de même *prologium* pour *proloquium* de Pacuvius (v. Festus s. v.), et *antelogium* pour *anteloquium* dans Plaute, Menaech. prol. 13. L'*elogium* considéré dans son étymologie n'implique ni la louange ni le blâme ; ceci dépend des pensées qu'il exprime. On le plaçait par honneur sur les monuments des grands hommes; Cic. de fin. II, 35 : *Non elogia monumentorum id significant velut hoc ad portam : Uno ore cui plurimae consentiunt gentes populi primarium fuisse virum?* Chez les Grecs, au témoignage de Callimaque (fragm. LXV. Bentl.), on mettait des inscriptions semblables sur les murailles ; on en trouve aussi de courtes sur leurs vases de terre. Plus tard cependant l'usage attacha à ce mot un sens de blâme. Ainsi l'*elogium censorium* ne diffère pas de la *nota censoria,* et dans les exhérédations, l'*elogium* était simplement la cause pour laquelle on deshéritait ; Cic. pro Cluent. 48 : *Quod elogium recitasse de testamento Cn. Egnatii patris, hominis honestissimi videlicet et sapientissimi, idcirco se exheredasse filium, quod is ob Oppianici damnationem pecuniam accepisset.* De la même nature sont les *elogia* infamants que les Romains et les Grecs inscrivaient dans les lieux publics ; Cic. in Verr. III, 33 : *de qua muliere versus plurimi supra tribunal et supra*

praetoris caput inscribebantur. A Pompéï, on en voit encore sur les murs de la basilique, comme celui-ci : LVCILIA EX CORPORE LVCRVM FACIEBAT, et cet autre : OPPI EMBOLARI FVR FVRVNCVLE (1). (V. Garucci, inscrip. gravées au trait sur les murs de Pompéï.) En admettant que la pièce d'Horace avait été attachée sur la porte de la demeure de Glycère, tout s'explique facilement. Peerlkamp est assez plaisant quand il parle des Grâces aux ceintures détachées. Il prend *zona* dans le sens de Catulle : *zonam quod soluit diu ligatam*. Horace invite ici les Grâces décemment vêtues, en tuniques longues et descendant jusqu'aux talons, telles que Socrate les avait sculptées. Peerlkamp trouve encore que Mercure est un personnage étranger à la situation. « Pourquoi, dit-il, a-t-il associé Mercure à Vénus? Personne n'en a donné de raison plausible. C'est sans doute pour la mesure. » Pourquoi le maître de la Persuasion, le *facundus nepos Atlantis,* l'élégant discoureur vient-il à la suite des autres divinités chez Glycère, un jour de festin et d'amusement, c'est ce que personne assurément ne demandera. Mais quel sens faut-il donner à *aedem* au singulier? Celui qu'on lisait dans M. Attéius Capiton d'après Aulu-Gelle (N. A. IV, 13)? Non, car le lieu dont il est ici question, n'était pas dans la ville. En effet les Nymphes, divinités champêtres, citées v. 6, n'ont rien de commun avec une maison de ville. Quelles sont ces Nymphes? les interprètes n'en disent mot. Ceci a donc rapport à un temple des Nymphes situé à la campagne ou dans les faubourgs; car le mot *aedes* s'y applique bien. Je pense donc que Glycère allait célébrer une fête dans un temple des Nymphes suivant la coutume. Horace dans sa pièce lui souhaite toute sorte de bonheur.

(1) Garrucci a-t-il lu lui-même cette inscription, ou l'a-t-il copiée dans Wordsworth, je l'ignore. Il en cite ailleurs une autre qu'il a trouvée au même endroit : QVONAM DIGREDIENS MAGNIS A LAVDIBVS OPPI. D'après lui, cet Oppius n'est pas le même que celui qui est cité plus haut. Je ne vois pas pourquoi, car ce qu'il dit du mot *embolari* est fort incertain : « cette inscription est très-importante, si l'on doit reconnaître dans *embolarius* un nom de métier, en le faisant dériver de *embola,* mot qui désigne la cargaison d'un navire. » Or on peut voir par le terme même d'*embolari* qu'Oppius était poëte, poëte *embolarius* ou *emboliarius,* c'est-à-dire qui mêle à ses vers des intercalations (*ἐμβόλιμα,* Aristot. Poet. 18. a. f.) dérobées ou empruntées à d'autres poëtes. D'après moi cet *elogium* était un iambique trimètre OPPI EMBOLARI FVR(CIFER) FVRVNCVLE, exposé par un autre poëte de Pompéï ennemi d'Oppius. L'hexamètre cité plus haut me paraît aussi de lui. J'ai suppléé des lettres, avec d'autant plus de raison que Wordsworth assez souvent néglige quelque chose en lisant, ou lit mal, comme Garucci l'a démontré.

VERS LATINS INÉDITS DU TREIZIÈME SIÈCLE.

M. Kervyn de Lettenhove a publié dans le 28e tome des mémoires de l'Académie royale de Belgique des « Recherches sur la part que l'ordre de Cîteaux et le comte de Flandre prirent à la lutte de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel. » Ce remarquable travail est basé en grande partie sur des documents historiques inédits, extraits du manuscrit nº 418 de la bibliothèque publique de Bruges, intitulé *Liber continens litteras missivas abbatiae de Thosan.* Comme le titre l'indique, ce précieux codex forme un recueil des pièces officielles intéressantes pour l'abbaye de Thosan, mais il renferme en outre des sentences morales et pieuses et quelques vers dont les auteurs sont inconnus, mais appartenaient certainement à la grande école théologique du XIIIe siècle. Nous publions ici le texte de deux de ces pièces, tel qu'il nous est donné par le manuscrit; nous ne savons si l'obscurité qui règne dans quelques vers de la première doit être mise sur le compte de l'auteur ou du copiste.

I.

Vado mori. Mors certa quidem, nil certius illa;
  Neque sub incerto sit mora, vado mori.
Vado mori. Quid amem quod finem spondet amarum?
  Cuius inanis amor non amo, vado mori.
Vado mori. Quid ovem? sors nubila fallit ovantem.
  Cum moriatur ovans non ovo, vado mori.
Vado mori. Quid agam? nec opus sibi prorogat horam,
  Facta nec inficiunt otia vado mori.
Vado mori. Sortem non hoc non impedit illud;
  Quo me cunque ferat sors rata, vado mori.
Vado mori. Praesens transactis comparando
  Vincat fulta suis ut sua vado mori.
Vado mori. Videat quo tendat quisque superstes,
  Cursor habet mecum dicere vado mori.
Vado mori. Quoties mortem considero certam
  Mortis opus melius desero, vado mori.
Vado mori : misero sententia dura, beato
  Grata : mori sequitur vivere, vado mori.
Vado mori, cinis in cinerem tandem rediturus,
  Ordine quo coepi desino, vado mori.
Vado mori sectans alios sectandus et ipse,
  Ultimus aut primus non ego, vado mori.
Vado mori : rex sum, quid honor, quid gloria regni?
  Est via mors hominis regia, vado mori.

Vado mori miles belli certamine victor,
  Mortem non didici vincere, vado mori.
Vado mori medicus medicamine non redimendus :
  Quicquid agat medici potio, vado mori.
Vado mori logicus : aliis concludere volo,
  Conclusit breviter mors mihi, vado mori.
Vado mori monachus mundi moriturus amori :
  Ut moriatur amor hic mihi, vado mori.
Vado mori. Miserere mei, rex inclite Christe
  Omnia dimittens debita : vado mori.
Vado mori sperans vitam sine fine manentem
  Spernens praesentem : sic bene vado mori.

II.

Dives ait : Si nobilitas mihi magna, quid
Si mihi sit rerum possessio larga, quid
Si domus est, si opes et si sint regna, quid
Si decor est et honor, si gloria summa, quid
Si sit sponsa decens, generosa, pudica, quid
Si caste vivat mea cara propago, quid   } inde.
Si supplex hominum mihi serviat ordo, quid
Si doceo socios in qualibet arte, quid
Si rota fortunae me tollat ad astra, quid
Si felix annis regnavero mille, quid
Tam cito praetereunt haec omnia, quae nihil

UN ANCIEN NOËL GREC.

Sous ce titre, la *Revue de l'instruction publique* en France publie, dans son numéro du 20 octobre 1859, un intéressant article dû à la plume de M. *Stiévenart,* helléniste très-connu, en particulier pour ses travaux sur Démosthène et sur Théocrite. Nous reproduisons cet article en entier, d'abord à cause de l'intérêt qu'il presente, ensuite afin de provoquer dans le texte grec, les améliorations que la modestie de l'auteur semble réclamer.

—

Parmi les trésors de foi éloquente que nous ont légués les Pères des premiers siècles de l'Église d'Orient, se place une admirable Épître adressée par saint Ignace d'Antioche, cet intrépide martyr, aux fidèles d'Éphèse. Dans un passage altéré de ce beau monument de l'héroïsme chrétien, on croit entendre les premiers accents d'une

poésie nouvelle, fleur simple au suave parfum. Tout à coup, la prose énergique du saint évêque semble se troubler, et cacher, non sans grâce, les membres épars, et cependant reconnaissables, du poëte. Regardez-y de près : vous serez charmé de retrouver dans cette dernière page du testament d'un pontife qui, sur un vaisseau de Rome, voguait vers la mort à travers la tempête, un paisible Noël, le plus ancien de tous peut-être, une harmonieuse peinture de l'avénement et du règne du Christ. Pendant cette funèbre et triomphante navigation, l'âme du martyr tressaille, et il s'en exhale un cantique digne des prophètes. Dans ces lignes courtes et légèrement cadencées, on croit voir se dérouler une hymne du premier âge chrétien, un de ces chants pieux de l'Orient, de ces chœurs célèbres d'Antioche, dont un ange, a-t-on dit, avait révélé à ce disciple de saint Pierre l'harmonie élégiaque et la mélodieuse symétrie.

Voici ce *Noël*, tel que nous croyons devoir le lire et le traduire, laissant à d'autres le soin d'apporter dans le texte des améliorations plus sûres :

Ἀστὴρ ἐν οὐρανῷ ἔλαμψεν
Ὑπὲρ πάντας τοὺς ἀστέρας·
Καὶ τὸ φῶς αὐτοῦ ἀνεκλάλητον ἦν,
Καὶ ξενισμὸν παρεῖχεν
Ἡ καινότης αὐτοῦ.

Τὰ δὲ λοιπὰ πάντ' ἄστρα,
Ἅμα Ἡλίῳ καὶ Σελήνῃ,
Χορὸς ἐγένετο τῷ ἀστέρι·

Αὐτὸς δὲ ἦν ὑπερβάλλων
Τὸ φῶς αὐτοῦ ὑπὲρ πάντα·
Ταραχή τε ἦν,
Πόθεν ἡ καινότης
Ἡ ἀνόμοιος αὐτοῖς ;

Ὅθεν ἐλύετο πᾶσα μαγεῖα,
Καὶ πᾶς δεσμὸς ἠφανίζετο κακίας,
Ἄγνοια καθῃρεῖτο·

Παλαιὰ βασιλεία διεφθείρετο,
Θεοῦ ἀνθρωπίνως φανερωμένου
Εἰς καινότητα ἀϊδίου ζωῆς·
Ἀρχὴν δ' ἐλάμβανεν
Τὸ παρὰ Θεῷ ἀπηρτισμένον.

Ἔνθεν τὰ πάντα συνεκινεῖτο,
Διὰ τὸ μελετᾶσθαι
Θανάτου κατάλυσιν.

Une étoile au ciel a brillé, par-dessus tous les astres; l'éclat de sa lumière était ineffable, et il se faisait grand émoi à cette nouveauté.

Et tous les autres corps célestes, avec le Soleil et la Lune, à ce météore formaient un chœur.

Il allait versant ses rayons sur l'univers; et les peuples s'agitaient : d'où surgissait cette nouveauté, pour eux sans égale?

Par là s'évanouit tout maléfice, et tout lien du péché s'est rompu; l'ignorance a été dissipée;

Le vieux royaume s'est écroulé : car l'Homme-Dieu se manifestait en la nouveauté d'une immortelle vie; et il a saisi l'empire sur les œuvres du Créateur.

Ainsi s'ébranlait le monde alors que le Sauveur méditait d'anéantir la mort (1).

(1) Cotelerii vol. II, p. 16. — Sur ce passage, et sur l'authenticité des Épîtres de saint Ignace, voir l'*Auxiliaire catholique*, t. II, p. 284; t. III, pp. 81, 220 et 272; t. IV, pp. 244 et 302.

ACTES OFFICIELS.

Des arrêtés ministériels acceptent: la démission offerte par le sieur *Alexandre*, instituteur à la section préparatoire de l'école moyenne de Beaumont (30 sept.); — la démission offerte par le sieur *Latinis*, maître de musique à l'école moyenne de Houdeng-Aimeries. Ce dernier est remplacé par le sieur *Laurent*, instituteur au même établissement (19 oct.).

— Par arrêté ministériel du 31 octobre 1859, l'école moyenne de l'État, établie à Boom, est classée dans la catégorie inférieure.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruges : second professeur de mathématiques dans la section professionnelle, en remplacement du sieur Hermans, décédé, le sieur *Cambier*, professeur agrégé de l'enseignement moyen pour les sciences, professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Nivelles (28 oct.);

A l'athénée royal de Namur : second professeur de mathématiques dans la section professionnelle, en remplacement du sieur De Vylder, qui a reçu une autre destination, le sieur *Dehousse*, professeur de mathématiques au collége communal et à l'école moyenne de Huy (28 oct.);

A l'école moyenne d'Anvers : premier régent, en remplacement du sieur Delgoffe, le sieur *Vigneron*, premier régent à l'école moyenne de Houdeng-Aimeries (28 oct.); — deuxième instituteur dédoublant à la section préparatoire, le sieur *Schamberger*, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur (31 oct.);

A l'école moyenne de Mons : deuxième instituteur à la section préparatoire, en remplacement du sieur Noël, démissionnaire, le sieur *Colin*, élève diplômé de l'école normale de Nivelles (19 oct.);

A l'école moyenne de Thuin : maître de dessin, en partage, en remplacement du sieur Robilliart, démissionnaire, les sieurs *Camby* et *Blondieau*, respectivement troisième et quatrième régent (19 oct.);

A l'école moyenne de Wavre : troisième régent, en remplacement du sieur Smets, qui reçoit une autre destination, le sieur *Wéry*, second régent à l'école moyenne de Stavelot (28 oct.);

A l'école moyenne de Rœulx : premier régent, en remplacement du sieur Lambert, le sieur *Chaufoureau*, deuxième régent à l'école moyenne de Gosselies (28 oct.);

A l'école moyenne de Gosselies : deuxième régent, chargé de l'enseignement des sciences, en remplacement du sieur Chaufoureau, qui reçoit une autre destination, le sieur *Smets*, troisième régent à l'école moyenne de Wavre (28 oct.);

A l'école moyenne de Saint-Ghislain : premier régent, en remplacement du sieur Gillain, qui a reçu une autre destination, le sieur *Genonceaux*, second régent à l'école moyenne de Couvin (28 oct.);

A l'école moyenne de Péruwelz : second régent, en remplacement du sieur Nicaise, qui a été promu aux fonctions de premier régent, le sieur *Gœury*, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, attaché à l'école normale primaire de Virton (28 oct.);

A l'école moyenne de Houdeng-Aimeries : premier régent, en remplacement du sieur Vigneron, qui reçoit une autre destination, le sieur *Sadin*, second régent; — second régent, le sieur *Counet*, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, instituteur à l'école moyenne de Rochefort (28 oct.);

A l'école moyenne de Huy : premier régent, en remplacement du sieur Dehousse, qui reçoit une autre destination, le sieur *Cocq*, deuxième régent; — deuxième régent, le sieur *Demay*, troisième régent; — troisième régent chargé de l'enseignement des sciences, le sieur *Servais*, second régent à l'école moyenne de Maeseyck (28 oct.);

A l'école moyenne de Stavelot : second régent, en remplacement du sieur Wéry, qui reçoit une autre destination, le sieur *Lanoy*, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, deuxième instituteur à Visé (28 oct.); — assistant à la section préparatoire, en remplacement du sieur Leroy, qui reçoit une autre destination, le sieur *Thumas*, aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur (31 oct.);

A l'école moyenne de Maeseyck : premier régent, en remplacement du sieur Smitsmans, le sieur *Lambert*, second régent à l'école moyenne de Dinant (28 oct.);

A l'école moyenne de Marche : premier régent, en remplacement du sieur Harin, qui est actuellement chargé des cours de latin, le sieur *Buisseret*, instituteur à l'école moyenne de Namur (28 oct.);

A l'école moyenne de Dinant : second régent, en remplacement du sieur Lambert, qui reçoit une autre destination, le sieur *Magery*, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, instituteur à l'école moyenne de Neufchâteau (28 oct.);

A l'école moyenne de Fosses : second régent, en remplacement du sieur Lambotte, décédé, le sieur *Heller*, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, assistant au même établissement (28 oct.); — assistant, le sieur *Ley*, élève diplômé de l'école normale de Nivelles (31 oct.);

A l'école moyenne de Neufchâteau : instituteur à la section préparatoire, en remplacement du sieur Magery, qui reçoit une autre destination, le sieur *Lecoyer,* assistant au même établissement; — assistant, le sieur *Leroy,* assistant à l'école moyenne de Stavelot (31 oct.);

A l'école moyenne de Couvin : second régent, en remplacement du sieur Genonceaux, qui reçoit une autre destination, le sieur *Golard,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, instituteur au même établissement (28 oct.); — instituteur, le sieur *Tilman,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur (31 oct.);

A l'école moyenne de Namur : instituteur à la section préparatoire, en remplacement du sieur Buisseret, qui reçoit une autre destination, le sieur *Dufour,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur; — assistant, en remplacement du sieur Bodson, démissionnaire, le sieur *Nicaise,* aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, professeur de septième et de sciences commerciales au collége communal de Bouillon (31 oct.);

A l'école moyenne de Rochefort : instituteur à la section préparatoire, en remplacement du sieur Counet, qui reçoit une autre destination, le sieur *Marchandise,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur (31 oct.);

A l'école moyenne de Beaumont : instituteur à la section préparatoire, en remplacement du sieur Alexandre, démissionnaire, le sieur *Ternez,* assistant; — assistant, le sieur *Plon,* élève diplômé de l'école normale de Nivelles (31 oct.);

A l'école moyenne de Visé : deuxième instituteur à la section préparatoire, en remplacement du sieur Lanoy, qui reçoit une autre destination, le sieur *Deloyers,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur; — deuxième instituteur dédoublant, en remplacement du sieur Matthieu, démissionnaire, le sieur *Micheels* (31 oct.);

NOUVELLES DIVERSES.

Mouvement dans les colléges libres. — Sont nommés : *au collége de Grammont :* professeur, M. *Stocquart*; surveillant, M. *Van de Maele; — au collége d'Audenaerde :* professeur, M. *Wandels; — au collége de Termonde,* professeur, M. *De Smet; — au petit séminaire de Roulers :* supérieur M. *Van Hove,* professeur de rhétorique; sous-supérieur et économe, M. *Lefèvre,* professeur de 6e; professeur de mathématiques, M. *Verraes,* professeur de mathématiques au collége de Bruges; professeur de rhétorique, M *Dambre,* bachelier en théologie; professeur de seconde, M. *Bettenof,* professeur à l'école normale de Thourout; professeur de troisième, M. *Delbaere,* surveillant au collége de Courtrai; professeur de sixième, M. *Van Zieleghem,* surveillant; professeur de langues étrangères, M. *Gezelle,* professeur de seconde; surveillant des externes, M. *Willemyns; — au collége de Courtrai* : régent, M. *Parmentier,* professeur de rhétorique; surveillant, M. *Rommel; — au collége de Bruges :* professeur de mathématiques, M. *Van de Maele,* prêtre du séminaire de Bruges; surveillant, M. *Van der Stichele,* séminariste ; — *au collége de Menin :* professeur de rhétorique, M. *De Clercq,* professeur au collége de Furnes; — *au collége de Furnes :* professeur de rhétorique, M. *Godderis,* du séminaire de Bruges; — *au petit séminaire de Bastogne :* professeur, M. *Abinet,* sous-supérieur; sous-supérieur,

M. *Robaye ;* — *au petit séminaire de Bonne-Espérance* : professeur de philosophie, M. *Englebin,* candidat en philosophie et lettres. — M. *Van Baveghem,* supérieur du collége de Termonde et M. *Diericx,* professeur au collége de Binche, entrent dans le ministère.

— *Sur l'ancienneté de l'art typographique en Belgique.* M. Alvin a communiqué à l'académie de Belgique (classe des beaux-arts), dans la séance du 3 novembre dernier, une lettre qu'il venait de recevoir de M. le chevalier Léon de Burbure, sur l'ancienneté de l'art typographique. Il résulterait des documents qui ont été réunis que cet art a une origine plus ancienne qu'on ne le croit communément. « Si je ne me trompe, dit l'auteur, la plus ancienne mention relative à l'exercice de l'art typographique qu'on ait rencontrée jusqu'à ce jour en Belgique, appartient à l'année 1442.

« Elle se trouve dans l'acte de réorganisation de la gilde de Saint-Luc à Anvers, daté du 22 juillet de cette année. Les *prenters* y sont nommés, comme faisant partie de la corporation, après les enlumineurs (*verlichters*), et à la suite des peintres (*schilders*), des sculpteurs en bois (*houtenbeeldsnyders*), des sculpteurs en pierre (*metselrysnyders*), et des vitriers (*glaesmaekers*).

« La ville de Bruges peut, de son côté, revendiquer l'honneur d'avoir compté parmi ses habitants, dès 1456-1457, un *Jan de Printere,* Jean l'imprimeur, dont M. Scourion, son savant archiviste, a le premier signalé l'existence.

« Je viens de trouver mieux que M. Scourion, mieux que l'acte de 1442. Persuadé de tout l'intérêt que vous attacherez à ma découverte, je me hâte, monsieur, de vous la communiquer.

« Quarante ans avant Jan de Printere de Bruges, un Jan de Printere, Jean l'imprimeur, existait à Anvers.

« Il est mentionné quatre fois dans des actes authentiques passés par-devant les échevins de cette ville dans le cours de l'année 1417, ces actes existent en protocole aux archives de la ville d'Anvers, où j'ai eu le bonheur de les découvrir, grâce à l'accès à ce dépôt qui m'a été donné par le collége des bourgmestre et échevins. »

M. de Burbure a soin de citer les textes dont il parle ; la classe a ordonné l'impression de cette lettre dans le Bulletin de sa séance.

— Parmi les ouvrages philologiques publiés en France pendant le premier semestre de l'année 1859 nous remarquons principalement : la 2e partie de l'ouvrage de M. *Alb. de Broglie,* l'Église et l'empire romain au 4me siècle ; le 3e vol. de l'Histoire des religions de la Grèce antique, par *Alfr. Maury* (La morale, Influence des religions étrangères et de la philosophie) ; Essai de mythologie comparée de *Max Müller,* traduit de l'anglais ; *Quinion,* Du municipe romain et de son administration. De la commune au moyen-âge et de la municipalité moderne ; *Fariau de Saint-Ange,* Virgile et Horace, ou le siècle d'Auguste ; *Courtaud-Divernéresse,* Dictionnaire français-grec ; *Villemain,* Essais sur le génie de Pindare et sur la poésie lyrique dans ses rapports avec l'élévation morale et religieuse des peuples ; Xénophon, œuvres complètes, traduites par *E. Talbot ;* le dictionnaire des antiquités grecques et romaines par *Ant. Rich,* dont nous avons déjà parlé. — L'Allemagne a produit entre autres : les discours et petits écrits académiques des célèbres professeurs *Boeckh* et *Koechly ;* le 2e vol. des antiquités grecques de *Schoemann* (rapports internationaux et culte) ; *Bachofen,*

Essai sur la symbolique des tombeaux chez les anciens; ***Braun***, Histoire d l'art dans l'Asie-Mineure et dans le monde hellénique; la 2e partie de l'histoire de la poésie grecque par ***Bernhardy*** (Poésie dramatique, Alexandrins et Byzantins); puis les éditions suivantes: Eschyle par ***God. Herman,*** 2e éd.; les scolies de Théocrite, par ***Lud. Ahrens;*** l'Odyssée d'Homère, par ***Imm. Bekker;*** Hesychius par ***Maur. Schmidt;*** Priscien, par ***Mart. Hertz;*** les satires d'Horace avec les notes de ***Heindorf,*** par ***L. Doederlein;*** les scolies d'Horace par ***F. Hauthal*** et par ***Fr. Pauly;*** Salluste, par ***Rud. Dietsch.***

— L'***Athenæum*** anglais du 6 août 1859 (no 1658, p. 124) nous apporte sous la signature S. P. T. un document fort précieux pour l'histoire du ***manuscrit de la gymnastique de Philostrate.*** En voici la traduction : Je n'ai pas vu l'édition de ce traité par M. Daremberg, mais peut-être ferai-je bien de communiquer au public tout ce que j'ai su du manuscrit, autrefois et peut-être encore en la possession de Minoïde Mynas, manuscrit d'après lequel il a fait sa copie. Dans l'été de 1849, pendant que j'étais à Paris, je reçus une lettre de sir Frédéric Madden par laquelle il me priait de voir et de décrire les manuscrits alors en la possession de Mynas. J'envoyai le résultat de mon examen à sir Frédéric; je crois que les prix demandés étaient exorbitants. — Parmi les manuscrits en la possession de Mynas, il y avait à la fois l'ancien manuscrit de Philostrate et la copie récente. Aussi loin qu'il m'en souvienne maintenant, le manuscrit était du XIIIe siècle environ et dans un très-mauvais état. Par places, l'écriture était entièrement détruite; c'est pour cela que le manuscrit était maintenu avec des bandes de papier qui cachaient l'écriture en plusieurs passages. Je ne reçus aucune explication satisfaisante sur ce qui était écrit dans les interlignes de la copie; je pense que c'étaient des essais pour suppléer les défauts du manuscrit tel qu'il était alors. Les mots au-dessus desquels Mynas avait écrit étaient également des conjectures. Mynas avait écrit, je pense, de la même manière sur le vieux manuscrit lui-même. Dans le fait je me souviens qu'il avait tellement défiguré le manuscrit qu'il était peu disposé à permettre de l'examiner. Je vis le manuscrit en 1849. Il n'est pas impossible qu'il soit tombé en lambeaux depuis ce temps. — Il était par lui-même en mauvais état, et il avait été traité d'une façon très-peu judicieuse. (***Revue de l'instruction publique en France.***)

— Parmi les objets les plus intéressants dont s'est enrichi récemment le ***British Museum***, se trouvent 385 caisses qui sont arrivées par les vaisseaux de Sa Majesté ***Supply*** et ***Gorgon.*** Elles viennent de Budrum, Cidorus, Branchidæ, Calymnos et Rhodes; elles contiennent des sculptures, des fragments d'architecture, des poteries, une foule d'antiquités diverses découvertes et exhumées par M. C. T. Newton, dans les trois années de son voyage mémorable. En fait de sculpture et d'architecture, les parties les plus remarquables comme style et exécution, et les plus intéressantes historiquement parlant, sont celles qui proviennent du Mausolée. La statue colossale de Mausole qui couronnait ce monument a été rapportée en soixante-treize morceaux, d'une façon fort habile, et elle est fort peu endommagée. Quelques fragments des deux chevaux du chariot sur lequel il était assis, et quatre morceaux de la frise en haut relief qui courait autour du portique extérieur, sont aussi dans de bonnes conditions. Un angle important, différents degrés de la pyramide qui supportait le char, plusieurs moulures provenant d'autres parties de ruines, offriront selon toute probabilité

les moyens de reconstruire le plan du monument dont une quantité innombrable de fragments, de figurines, de moulures indiquent le genre et le style de décoration. (*Sun.*)

— La *Revue Européenne* publie la note suivante :

« Nos lecteurs n'ont pas oublié, sans doute, les débats qui, depuis plusieurs années, passionnent le monde archéologique au sujet de l'emplacement de l'Alaise de César et de Vercingétorix. Bourguignons et Franc-Comtois ont réclamé en faveur de leur province. Mais ces derniers semblent avoir pour eux toutes les chances. Le savant habile et dévoué qui dirige avec tant de zèle le musée de Besançon, M Just Vuilleret, M. Delacroix qui, le premier, a appelé l'attention publique sur la question d'Alaise, M. Quicherat enfin, dont le nom a une si grande autorité en matière d'érudition, continuent avec ardeur à faire des fouilles à Alaise et dans les environs. Nous recevons, à propos de leurs dernières découvertes, une lettre dont nous donnons ici un extrait.

Alesia, nouvelle découverte, 27 septembre 1859.

« L'Alesia séquanaise complète chaque jour la série des preuves qu'on exigeait d'elle; pendant qu'on écrivait des volumes sur les vraisemblances ou les impossibilités, on fouillait à Alaise, et, dès l'année dernière, on avait trouvé un ensemble de débris celtiques tel, qu'il caractérisait à lui seul et l'époque et la nationalité. On voulait, de plus, la trace du séjour des Romains, les fouilles d'aujourd'hui viennent d'en donner la preuve : à Chassagne, sur le plateau d'Amencey, à 2 kilomètres seulement de nos grandes sépultures celtiques, s'élevait un magnifique tumulus de 60 mètres de circonférence : au lieu des débris d'armes et d'ornements que nous espérions y trouver, on n'y découvrit que des cendres, du charbon et *des ossements humains* soigneusement amoncelés au centre et recouverts de 400 mètres cubes d'une terre choisie; le sol, sur 15 ou 16 mètres de diamètre, est aussi couvert de cendres et de charbon. Si c'est la forme celtique, c'est bien certainement le rite romain, pur et simple, à n'en pas douter; c'est là où l'on brûlait les morts. La dimension, la disposition et les soins qu'on a donnés à ce tumulus en font un véritable monument, le plus grandiose que les Romains, après un combat, en pays étranger et avec les ressources de l'époque, puissent élever aux cendres des leurs, le seul peut-être qui puisse préserver celles-ci des profanations.

« J'apprends à l'instant que M. le professeur Quicherat vient de faire à Lizine (pourtour d'Alaise) une découverte identique qui donne une nouvelle valeur à celle-ci ; ainsi, à proximité des sépultures gauloises, nous avons l'incinération romaine. On s'efforçait, il y a quelques jours encore, de trouver dans les fastes de la nation gauloise quels étaient ceux de ses peuples qui se battaient entre eux. Il faut donc reconnaître aujourd'hui que, sur le massif d'Alaise et sur le plateau d'Amencey, les Gaulois se battaient contre les Romains. »

— *Concours ouvert par l'académie royale de Belgique.* Dans sa séance du 6 octobre, la classe des beaux-arts a fixé pour le concours de 1860 les questions suivantes :

I. Quelle a été, au moyen âge en Belgique, l'influence des corporations civiles sur l'état de la peinture et sur la direction imprimée aux travaux des artistes?

II. Déterminer et analyser, au triple point de vue de la composition, du dessin et de la couleur, les caractères constitutifs de l'originalité de l'école flamande

de peinture, en distinguant ce qui est essentiellement national de ce qui est individuel.

III. Faire l'éloge de Grétry; déterminer ce qui caractérise son talent dans les cinq genres de musique dramatique, à savoir : la comédie sérieuse, la comédie bouffonne, la pastorale, le grand opéra de demi-caractère et la tragédie lyrique.

IV. Faire l'histoire de la gravure des sceaux, des médailles et des monnaies en Belgique, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires devront être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1[er] juin 1860, à M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

La classe adopte, dès à présent, pour le concours de 1861, la question suivante, en se réservant d'examiner, à la séance prochaine, s'il y a lieu d'en adopter d'autres :

Quels sont, en divers pays, les rapports du chant populaire avec les origines du chant religieux, depuis l'établissement du christianisme? Démontrer ces rapports par des monuments dont l'authenticité ne puisse être contestée.

— *Concours ouvert par la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.* I. *Poésie.* Célébrer dans un pièce de 200 vers au moins, la naissance du comte de Hainaut.

II. *Littérature.* De l'influence des sciences et de l'industrie sur la littérature.

III. *Études historiques.* Écrire l'histoire des agrandissements successifs de la ville de Mons et celle des monuments qui y ont existé ou qui subsistent encore, avec la nomenclature descriptive de leurs objets d'art.

IV. Une dissertation sur les juridictions des terres franches, des enclaves et des terres dites *de débat*, qui faisaient partie du Hainaut tel qu'il était composé avant 1794.

V. Une notice historique et biographique sur les grands baillis du Hainaut.

VI. Faire l'historique de la législation ancienne sur le jugement de Dieu et le combat judiciaire en Hainaut.

VII. *Archéologie.* Faire connaître l'origine, la situation topographique et la destination des établissements gallo-romains et francs, ayant existé ou dont on retrouve encore les traces dans le Hainaut actuel.

VIII. *Agriculture.* Indiquer et discuter les moyens simples, faciles et peu dispendieux d'augmenter sensiblement la production agricole et maraîchère du Hainaut.

IX. *Sciences naturelles.* Rechercher, au point de vue géologique, l'origine des eaux salées et alcalines que l'on trouve dans certaines mines de houille et dans une partie des terrains crétacés du Hainaut, en donner la composition chimique et indiquer l'usage que l'on en pourrait faire.

X. *Hygiène publique.* Rechercher et indiquer les moyens les plus économiques et les plus efficaces à la fois pour amener et distribuer, dans la ville de Mons, l'eau nécessaire aux usages domestiques et à l'assainissement de ses différents quartiers.

XI. De l'influence des prisons cellulaires sur la santé et la durée de la vie des détenus.

XII. *Médecine*. De la goutte et de son traitement, et spécialement de l'action du colchique dans cette maladie.

XIII. *Technologie*. Une étude sur l'art céramique en Hainaut dans les temps anciens et modernes.

XIV. *Beaux-Arts*. De la part qui revient au Hainaut dans l'histoire des beaux-arts en Belgique.

XV. *Sculpture*. Un modèle de statue équestre, avec piédestal, de Baudouin de Constantinople.

Questions proposées par le gouvernement. — XVI. Réunir et discuter les matériaux anciens et modernes propres à établir la climatologie du Hainaut.

XVII. Faire connaître le gisement, l'âge et le mode de formation des gîtes métallifères de la province de Hainaut, et indiquer les méthodes d'exploitation et de traitement les plus avantageuses pour en retirer les substances utiles qu'ils contiennent.

XVIII. Discuter à fond la question du traitement en grand du minerai de fer en Belgique, au moyen de la houille crue.

Questions proposées par la députation permanente. — XIX. Rechercher et établir par des faits les causes de la présence du gaz hydrogène protocarboné ou grisou, décrire les circonstances du gisement et du dégagement de ce gaz, dans les mines de houille.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les mémoires doivent être remis franco, avant le 1er août 1860, chez M. le secrétaire général de la société.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages ; ils y mettent une devise, qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours, ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé; ou des œuvres déjà communiquées à d'autres académies.

La société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; cependant les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre des copies à leurs frais.

— *Concours ouvert par la ville de Mons.* — Les bourgmestre et échevins de la ville de Mons, voulant annoncer l'exécution de la résolution du 14 juin dernier par laquelle le conseil communal a décidé d'ouvrir un concours pour la composition d'une histoire générale du Hainaut, ont arrêté, de concert avec la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, le programme suivant :

Art. 1er. Un concours est ouvert pour la composition d'une histoire générale du Hainaut ancien et moderne jusqu'en 1794.

L'auteur aura soin cependant de passer en revue, à la fin de son ouvrage, les principaux événements politiques dans lesquels cette province s'est trouvée impliquée depuis 1794 jusqu'à nos jours, et d'exposer les progrès de son développement matériel et moral depuis cette époque.

Art. 2. L'auteur de l'ouvrage couronné recevra une somme de cinq mille francs offerte par la ville de Mons et une médaille d'or décernée par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Art. 3. L'ouvrage devra être écrit en langue française.

L'auteur indiquera les sources où il aura puisé les éléments de son histoire

et il fera suivre son travail d'une copie des documents inédits les plus importants qu'il aura cités.

Art. 4. Les concurrents devront adresser leur ouvrage au secrétariat communal de Mons avant le 1er octobre 1864.

Aucun travail ne sera admis au concours s'il n'est lisiblement écrit et complétement terminé de manière à pouvoir être livré à l'impression.

Les auteurs ne mettront pas leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise qu'ils reproduiront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

Art. 5. Le jugement du concours sera déféré à un jury composé de sept membres nommés par les bourgmestre et échevins sur la présentation de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Le jury ne pourra décerner le prix qu'à la majorité de cinq voix. — Le prix sera décerné intégralement et sans partage. — Les membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. L'ouvrage couronné sera imprimé aux frais de la ville de Mons, sous la surveillance de la commission des publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

La ville de Mons se réservera le nombre d'exemplaires qui lui sera nécessaire, et l'auteur, restant propriétaire de son œuvre, pourra en faire continuer le tirage à ses frais.

— Nous apprenons, dit le *Moniteur*, qu'une commission composée des membres du comité d'hygiène publique de Nivelles, auxquels a été adjoint M. Froment, professeur de mathématiques et de physique au collége communal de la même ville, a été convoquée mardi dernier pour constater les effets obtenus par le système du docteur Van Hecke, qui vient d'être appliqué à la nouvelle école communale. Cet établissement contient quatre grandes classes pour cent élèves chacune et a une capacité d'environ deux mille mètres.

L'administration avait demandé un renouvellement d'air de quatre mille mètres cubes par heure (air chaud en hiver, air froid en été).

Les expériences qui viennent d'être faites par la commission ont donné les résultats les plus satisfaisants, l'appareil permettant de fournir, été comme hiver, douze mille mètres cubes, c'est-à-dire trois fois autant que l'indiquait le programme.

Ces douze mille mètres sont obtenus par les appareils perfectionnés de l'inventeur. Dès aujourd'hui on estime déjà que la dépense d'entretien journalier ne dépassera pas deux francs, et pour arriver au même résultat par les moyens ordinaires, les frais de combustible s'élèveraient pour le moins à huit francs. On comprend ce que l'emploi de ce système a d'avantageux, puisque le local, tel qu'il est, pourrait, sans augmentation de dépenses, recevoir un nombre bien plus considérable d'enfants, tout en conservant les conditions les plus indispensables de la salubrité.

—

Nécrologie. — M. *Frédéric Bulau,* professeur de philosophie pratique et de sciences politiques à l'université de Leipzig; — M. *Paulin,* rédacteur en chef de l'*Illustration,* à Paris.

DU FATALISME DE VIRGILE

ET DES IDÉES DE CE POÈTE SUR LE GOUVERNEMENT SUPRÊME DU MONDE.

Comme Virgile, dans son Énéide, rapporte à un *fatum* ou à des *fata* non seulement les aventures, les luttes et la victoire de son héros, mais encore le résultat définitif de ses travaux, c'est-à-dire la fondation de l'empire du peuple romain, il est nécessaire pour bien comprendre le poème, de saisir exactement la notion que le poète a rattachée à ce mot, les rapports qu'il établit entre les dieux et les *fata,* et en général ses idées touchant la manière dont le monde est gouverné par les puissances supérieures. Sur ces divers points on ne lira pas sans intérêt le résumé d'un programme allemand intitulé *Ueber den Virgilischen Fatalismus,* et publié par le Dr K. Aldenhoven, sous-recteur au gymnase de Lauenbourg (1).

Le mot *fatum* dérive de *fari,* et signifie proprement un *dit,* une *parole*. Mais de même que les expressions *fas* et *nefas* ont été élevées au-dessus des régions humaines, pour être appliquées seulement aux ordres et aux défenses célestes, de même le mot *fatum* désigne une parole divine, l'expression d'une volonté surnaturelle. Il est donc probable qu'il indiquait primitivement un ordre communiqué par les dieux aux hommes. Plus tard l'idée de communication fut abandonnée, et les *fata* devinrent simplement des décrets, des lois émanées des dieux. De là à considérer ces lois comme n'émanant pas des dieux eux-mêmes, mais comme formant un code existant de toute éternité, code dont on ne recherchait pas l'auteur, il n'y avait qu'un pas. Une telle conception répondait du reste aux opinions politiques des Romains; et de même qu'ils voulaient que les magistrats de la république terrestre fussent liés par des lois, ainsi ils aimaient à voir les dieux guidés dans le gouvernement suprême du monde par une série de *fata,* de lois, de décrets immuables. La puissance absolue et despotique leur répugnait. De plus, le manque d'unité et de dignité morale inhérent au polythéisme, devait amener les esprits à admettre au-dessus des dieux une puissance qui donnât quelque unité au gouvernement suprême. Cette puissance était le *fatum,* et l'ensemble des *fata* ou décrets supérieurs constituait le droit divin ou le *fas,* comme l'ensemble des lois humaines formait le *ius*.

(1) Ratzebourg, 1850, 68 pp. in-4°.

Examinons maintenant l'emploi que Virgile fait des mots *fatum, fata,* et le sens qu'il y attache.

Le sens primitif de décrets ou volonté d'une divinité particulière a laissé des traces dans l'Énéide, mais ces traces sont rares. Une seule fois on rencontre IV 614, *fata Jovis,* une autre fois, VIII 292, *fata Junonis.* Jamais ce mot ne se trouve joint au nom d'autres divinités. L'expression *fata deum* est plus fréquente ; elle se lit II 54, 257, III 717, VI 376, 461, VII 50, 239, 584 et doit se traduire par *ordres des dieux.* Il est à croire qu'elle a formé la transition entre la signification ancienne et la notion plus récente de décrets ou lois indépendantes des dieux. Ici en effet la volonté particulière a disparu devant des décisions générales, auxquelles chaque divinité doit se soumettre. Souvent aussi le mot *fata* placé seul a un sens analogue et désigne les ordres divins révélés par un oracle, une vision ou un augure, comme on le voit I 205, 382, III 362, IV 396, VI 45, 72, VII 255, 272, VIII 477, 512, X 67, 154.

Généralement cependant les *fata* sont des décrets portés de toute éternité et indépendants des dieux. Tantôt ce sont des lois générales applicables à tous les hommes ou à toutes les choses, comme celles-ci, les seules que Virgile mentionne : tous les hommes doivent mourir X 467, aucune ombre ne peut passer le Styx, si le corps n'a reçu la sépulture VI 376, les œuvres humaines ne sont pas immortelles IX 95. Tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, ce sont des décrets qui décident d'événements particuliers et déterminés ; ou bien par métonymie, ils désignent ces événements eux-mêmes et spécialement la mort. La mort, surtout par le glaive, est souvent donnée comme l'arrêt d'un *fatum.* Ici les passages à indiquer sont très-nombreux.

Les faits particuliers que Virgile présente comme ayant été fixés par un fatum, sont : la guerre de Troie VII 223, la nullité des efforts des chefs grecs II 13, l'existence de Troie attachée à la possession du Palladium II 165, la prise de la ville par la ruse des Grecs I 238, II 34, 237, 246, VI 515, VIII 398, la mission d'Énée comme fondateur de la puissance romaine ainsi qu'un grand nombre de faits particuliers qui s'y rattachent, les aventures du héros troyen avant son arrivée à la terre qui lui est promise I 32, son débarquement en Thrace III 17, peut-être sa visite à Hélénus III 337, sa fuite de Carthage IV 440, 450, sa descente aux enfers VI 409, les tables mangées près du Tibre VII 123, la guerre avec les Latins VII 594,

I 257, son alliance avec les Arcadiens et les Étrusques VIII 477, 499, XII 231, sa victoire sur Turnus X 471, XII 147, 725, 919, son mariage avec Lavinie VII 96, 314, la fondation de Lavinium et le règne d'Énée dans le Latium jusqu'à son apothéose XII 794, la fondation d'Albe par Ascagne et son règne de 30 ans, la fondation de Rome, la domination des Romains sur le monde, la soumission de la Grèce, et enfin la paix universelle sous Auguste I 257, VIII 42. Quant à ceux dont la mort a été arrêtée par un *fatum,* ce sont : Lycus I 221. Priam II 506, Didon IV 519, 651, 678, Déiphobe VI 511, Marcellus VI 870, 883, Lagus X 380, Mézence X 740, les guerriers de la guerre latine en général XI 97, Camille XI 587, un Ligurien XI 701, Arruns XI 759, et surtout Turnus.

Ce qui prouve du reste que les *fata* décident des événements pour des individus déterminés, ce sont les génitifs et les adjectifs dont ce mot est si souvent accompagné, par exemple, *fata tuorum* I 257, *Troiae fata* II 34, *fata Phrygum* VII 294, et une foule d'autres passages.

Cependant tous les événements étaient loin d'être prévus par les *fata;* il en restait beaucoup dans lesquels la volonté des dieux pouvait librement s'exercer.

Puisque les *fata,* entendus dans le sens qu'ils ont le plus généralement, sont indépendants des dieux, il est nécessaire d'examiner dans quel rapport les dieux se trouvent avec les *fata,* et d'abord quelle connaissance ils en possèdent.

Jupiter seul a le droit de prendre des *fata* une connaissance immédiate, les autres dieux n'en savent que ce qu'il veut bien leur communiquer. Ainsi la furie dit III 251 :

> Quae Phoebo pater omnipotens, mihi Phoebus Apollo
> Praedixit, vobis Furiarum ego maxima pando.

Lorsque Jupiter déroule les *fata* à Vénus I 261, il complète la connaissance imparfaite qu'elle en avait :

> Fabor enim, quando haec te cura momordit,
> Longius et volvens fatorum arcana movebo.

Ailleurs quand cette déesse dit IV 110 : *Sed fatis incerta feror,* elle donne pour motif de son doute l'ignorance des *fata.* Junon ellemême ne sait si Carthage est destinée à être la reine du monde I 18 : *Si qua fata sinant.* Mais si Jupiter peut seul lire dans les décrets éternels, il n'en a pas toujours la connaissance présente ; il

ignore parfois lequel il doit exécuter. Ainsi XII 725, il pèse les destinées d'Énée et de Turnus, d'après l'allégorie d'Homère (Il. VIII 69, XXII 209). Les *fata* sont également connus des Parques, qui peuvent en donner ou en refuser communication aux hommes, soit par ordre de Jupiter, soit par un pouvoir personnel (ce qu'on n'est pas forcé d'admettre dans Virgile). Hélénus commence ainsi ses prédictions III 377 :

> Pauca tibi e multis —
> Expediam dictis, prohibent nam cetera Parcae
> Scire Helenum farique vetat Saturnia Juno.

En second lieu les dieux et spécialement Jupiter sont-ils liés par les *fata?* Jupiter exprime suffisamment sa dépendance quand il refuse l'immortalité aux vaisseaux d'Énée, et qu'il parle ainsi à Cybèle IX 94 :

> O genetrix, quo fata vocas? aut quid petis istis (sc. navibus)?
> Mortaline manu factae immortale carinae
> Fas habeant certusque incerta pericula lustret
> Aeneas? Cui tanta deo permissa potestas?

Il promet cependant de changer en nymphes de la mer tous les vaisseaux qui atteindront le port de Laurente, de sorte que, tout en respectant la loi d'un côté, il l'élude de l'autre. La même dépendance se montre XII 793, où Jupiter dit que l'apothéose d'Énée est voulue par les *fata;* I 261, où il découvre à Vénus les secrets des *fata* et en parle comme de lois immuables (*immota*, 257); I 18, 39, VII 293, 313, où Junon se déclare liée par les *fata*, et I 239, IV 110, où Vénus dit la même chose. Enfin lorsque, devant l'assemblée des dieux X 113, Jupiter prononce ce mot : *Fata viam invenient* il en appelle aux *fata* comme à une décision supérieure, devant laquelle tous les intérêts particuliers doivent céder.

Cependant il y a des passages où cette dépendance des dieux, du moins celle du dieu suprême, semble douteuse. Il ne faut pas attacher grande importance à ce que dit Vulcain VIII 398, que s'il avait pu armer les Troyens comme il va armer Énée,

> Nec pater omnipotens Troiam nec fata vetabant
> Stare decemque alios Priamum superesse per annos.

C'est une vanterie qu'il se garderait bien de répéter devant le père tout-puissant. Mais l'entretien de Jupiter et de Junon X 606,

est plus difficile à expliquer. Lorsque Junon demande la permission d'arracher Turnus aux combats, Jupiter lui répond :

> Instantibus eripe fatis.
> Hactenus indulsisse vacat. Sin altior istis
> Sub precibus venia ulla latet totumque moveri
> Mutarive putas bellum, spes pascis inanes.

Junon comprend que Jupiter lui permet seulement de différer la mort destinée à Turnus, comme on le voit par les paroles qu'elle prononce ensuite en pleurant. Mais dans les mots suivants,

> Quod ut o formidine falsa
> Ludar et in melius tua, qui potes, orsa reflectas !

elle paraît indiquer que la mort ou la conservation de Turnus dépend de la libre volonté de Jupiter. On peut expliquer cette contradiction apparente. Certainement Jupiter n'est forcé par aucune nécessité à obéir aux *fata;* il est libre de reconnaître ou non leur autorité. Mais en souverain éminemment sage, sa volonté est identique à la loi ; car il sait que de là dépend le gouvernement du monde. Junon, emportée par la passion, peut chercher à le faire agir contre les décrets éternels, mais Jupiter résistera. Cette identité entre la volonté de Jupiter et les *fata* explique comment certains faits sont présentés indistinctement tantôt comme des décisions de Jupiter, tantôt comme des *fata.* Lorsque Jupiter prie Junon XII 793, de mettre enfin un terme à sa colère, il lui dit : *Ulterius tentare veto,* et donne ainsi comme une défense personnelle ce qui était défendu par les *fata,* c'est-à-dire la délivrance de Turnus. La déesse répond dans le même sens : J'ai abandonné Turnus, *Ista quidem quia nota mihi tua, magne, voluntas.* De même le poète pouvait dire XII 503 :

> Tanton' placuit concurrere motu,
> Juppiter, aeterna gentes in pace futuras ?

en parlant d'une guerre qui cependant se faisait en vertu des *fata.* Vénus pouvait également dire à Jupiter I 234 : *Quae te, genitor, sententia vertit?* en rapportant à sa promesse et à ses décisions ce qu'elle présente immédiatement après v. 239 comme des *fata.* Pareillement les Pénates disent à Énée : *Dictaea negat tibi Juppiter arva,* et Vénus dans l'assemblée des dieux X 34 :

> Cur nunc tua quisquam
> Vertere iussa potest ? aut cur nova condere fata ?

Vénus dit aussi de Junon V 783 :

> Nec Jovis imperio fatisque infracta quiescit,

ce qui fait voir clairement que les ordres de Jupiter et les *fata*, sont considérés comme identiques. On trouve encore la même chose I 299, IV 110, VII 312. Énée nomme VI 460, *iussa deum*, ce que IV 360, il a appelé *fata*. C'est en vertu de cette identité que Jupiter dit I 278 :

> His ego nec metas rerum nec tempora pono,
> Imperium sine fine dedi.

Ceci du reste est pleinement vrai en ce sens, que par ses mesures seules les destins peuvent s'accomplir. Car les paroles d'Hélénus III 375 :

> Sic fata deum rex
> Sortitur volvitque vices, is vertitur ordo,

nous montrent un roi qui exécute les *fata* librement et dans l'ordre qu'il veut. Enfin dans le passage suivant IV 612 :

> Si tangere portus
> Infandum caput ac terris adnare necesse est
> Et sic fata Jovis poscunt, hic terminus haeret,

la volonté de Jupiter est mise sur la même ligne que les *fata* (indiqués par *necesse est*).

On remarquera en passant que lorsque les dieux et les *fata* se trouvent réunis, comme IV 651, *dum fata deusque sinebat* et IV 449, VIII 272, XI 232, Géorg. IV 495, les dieux sont alors considérés comme les exécuteurs de ces décrets suprêmes.

De tout ce qui vient d'être dit découle cette conséquence, que le fatalisme de Virgile diffère essentiellement du fatalisme des Stoïciens, qui reconnaissaient une loi immuable produisant une série nécessaire et non interrompue de causes et d'effets : *Fatum cuius lege immobilis rerum humanarum ordo seritur*. Toute volonté divine et humaine doit disparaître devant cette loi fatale. La faculté que le poète reconnaît aux dieux, de suspendre l'exécution des *fata*, prouve déjà suffisamment qu'il était loin d'admettre un semblable système. De plus l'homme lui-même peut éloigner par son art le moment de la mort ou le *fatum* XII 395, comme il peut l'avancer par le suicide IV 696 :

> Nam quia nec fato, merita nec morte peribat,
> Sed misera ante diem subitoque accensa furore.

Il reste à examiner la nature de divinités auxquelles on assigne souvent les mêmes attributions qu'aux *fata*. Ce sont les ***Parques*** et la ***Fortune***.

Il est probable que dans l'origine il n'y avait pas trois Parques, mais une seule. Les Romains n'ont pas l'habitude de répartir entre trois individus une même notion divine; puis on trouve très-souvent ***Parca*** employé au singulier. Ce mot dérive sans doute de ***pario***, et désigne une déesse présidant aux naissances. C'est elle qui prépare le moment décisif, qui donne le temps nécessaire pour que le fruit parvienne à sa maturité. Aussi recevait-elle souvent les noms de ***Nona*** et de ***Decima***, selon que l'enfant était né au bout de neuf ou au bout de dix mois. Cette notion primitive fut, par la suite, considérablement étendue, et la Parque devint une déesse qui produisait ou, pour employer la figure usitée chez les Romains, qui tissait le temps nécessaire à l'accomplissement d'un fait, et le conduisait ainsi à la maturité. Elle est donc déesse du destin, mais elle n'agit que d'une manière formelle, car elle ne peut rien décider ni accomplir par elle-même; le côté matériel de l'événement est réservé à des divinités supérieures.

La nature des Parques, telle qu'elle vient d'être exposée, se montre dans un grand nombre de passages, même des auteurs les plus récents. Cependant les Parques ne pouvaient remplir longtemps un rôle aussi secondaire. D'une part l'introduction à Rome des idées grecques devait amener la confusion des Parques avec les Μοῖραι, filant les destins et la vie humaine, d'autre part on dut chercher l'origine de ces lois éternelles, de ces *fata* formant la substance des événements pour les états et pour les individus. Il arriva de là que, si les Parques ne furent pas regardées comme les auteurs de tous les *fata*, on crut du moins qu'elles produisaient ceux auxquels étaient rattachés les événements de la vie humaine, et qu'elles arrêtaient ces événements à la naissance de l'enfant. Sous ce rapport, elles sont les *fata* vivants, et sont supérieures aux dieux, qui ne peuvent annuler leurs décrets.

Virgile qui cherche à faire revivre en tout les anciennes idées religieuses, subordonne entièrement les Parques aux *fata*, et ne leur accorde d'autre fonction que celle de tisser le temps. On le voit clairement dans ce vers de l'Énéide IX 107 :

Ergo aderat promissa dies et tempora Parcae
Debita complerant.

L'expression *sic volvere Parcas* I 22, indique que ces déesses s'occupent à mener à exécution par le cours des années, *annis volventibus*, les événements arrêtés par les *fata*. Dans le passage suivant X 418 :

> Ut senior leto canentia lumina solvit,
> Iniecere manum Parcae telisque sacrarunt
> Evandri,

les Parques livrent Halésus à la mort quand le temps de la vie accordée à son père est écoulé. C'est la même idée que celle qui est exprimée X 814, seulement l'image diffère : *extremaque Lauso Parcae fila legunt.*

La Fortune considérée comme déesse n'est certainement pas le hasard aveugle, qui accorde ou enlève les biens en se jouant, d'après un pur caprice. Une telle idée est entièrement opposée à celle de la Providence, et on n'a pu lui donner un corps, ni lui dresser des autels qu'après la chute de toute religion, après la destruction de toute idée de dieu dans le cœur de l'homme. Or il y avait à Rome des temples de la Fortune dès le temps de Servius Tullius, et elle y était adorée à une époque où la moralité et les sentiments religieux du peuple n'avaient reçu aucune atteinte. Il faut donc chercher une autre explication. En combinant les attributions et les épithètes diverses de la Fortune, on reconnaît en elle la déesse qui préside au changement des circonstances, à la succession des rapports dans lesquels se trouvent engagés les états et les individus. Le changement fut nommé par les Romains *fors* (peut-être primitivement *vors*, du radical *vort, vertere*), et l'auteur du changement *Fortuna*.

Comme la Parque primitive la Fortune n'est qu'une puissance formelle. Les *fata* et les dieux exécuteurs des *fata*, voilà la matière des événements : la Fortune amène les circonstances nécessaires à l'accomplissement. Dans Virgile elle n'a pas d'autres fonctions. Turnus avant de combattre dit à sa sœur XII 676 :

> Jamiam fata, soror, superant, absiste morari,
> Quo deus et quo dura vocat Fortuna, sequamur.
> Stat conferre manum Aeneae, stat, quidquid acerbi est,
> Morte pati.

La mort de Turnus est arrêtée par les *fata*, la divinité, c'est-à-dire Jupiter, en presse l'exécution, la Fortune amène les circonstances, de sorte qu'il ne peut plus échapper. Il songe déjà à cet enchaî-

nement malheureux de circonstances, quand il s'écrie plein de désespoir XII 637 :

> Nam quid ago? aut quae iam spondet Fortuna salutem?

Ailleurs Junon dit à Juturna XII 147 :

> Qua visa est Fortuna pati Parcaeque sinebant
> Cedere res Latio, Turnum et tua moenia texi.

Ce qui ne peut avoir que ce sens : « Aussi longtemps que les circonstances me permettaient d'espérer, et que le temps de la catastrophe n'était pas encore arrivé, j'ai protégé, etc. » Junon sait très-bien que la Fortune, comme les Parques, doit aider à l'accomplissement d'un *fatum*. Énée conduit par le Tibre auprès d'Évandre pour demander du secours, lui parle ainsi VIII 127 :

> Optime Graiugenum, cui me Fortuna precari
> Et vitta comptos voluit praetendere ramos.

Et immédiatement après il ajoute 131 :

> Sed mea me virtus et sancta oracula divum
> Cognatique patres, tua terris didita fama
> Coniunxere tibi et fatis egere volentem.

Cette réunion était donc dans les *fata* que les oracles avaient révélés à Énée; mais c'est la force des circonstances qui le pousse à s'adresser à Évandre. On peut voir à ce sujet beaucoup d'autres passages II 79, IV 109, V 22, 604, 709, VI 62, 95, VIII 475, 578, X 421, 435, XI 42, XII 405, 694, 714.

Tandis que la Fortune enchaîne ainsi les circonstances pour amener un résultat que nous ne distinguons pas toujours, il peut arriver des accidents tout-à-fait imprévus, dont les motifs nous échappent complétement, et qui semblent produits par le hasard. Ces accidents se nomment *casus*, et sont souvent mis en opposition avec la divinité, dont l'action est plus manifeste. Déiphobe dit à Énée dans les enfers VI 531 :

> Sed te qui vivum casus, age, fare vicissim,
> Attulerint, Pelagine venis erroribus actus?
> An monitu divum? An quae te Fortuna fatigat etc.

Après avoir rangé les dangers maritimes parmi les accidents qui ont pu amener Énée aux enfers, il leur oppose la volonté d'un dieu manifestée par un oracle; puis, dans son incertitude, revenant à sa

première question, il met la déesse Fortune, agissant elle-même, à la place du résultat. On trouve des endroits analogues I 615, IX 211, XII 319.

D'après tout ce qui vient d'être exposé, il est facile de résumer les idées de Virgile sur le gouvernement du monde. Le gouvernement est entre les mains du dieu suprême et des puissances qui lui sont subordonnées. Mais le dieu suprême gouverne d'après des lois immuables, les *fata,* dont l'exécution dépend cependant de sa libre volonté. Cette volonté est ordinairement d'accord avec les lois, de plus elle est entièrement libre pour tous les cas que les lois n'ont pas prévus. Pour l'accomplissement des événements décrétés dans les *fata* ou décidés par les dieux, deux puissances divines sont nécessaires, les Parques, c'est-à-dire le temps, et la Fortune, ou l'enchaînement des rapports et des circonstances.



SUR UNE RECENSION DES ODES D'HORACE.

Une revue allemande très-répandue, les *Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik,* donne, dans les numéros de juillet, août et septembre derniers, une série d'articles dans lesquels se révèlent clairement certaines tendances caractéristiques de notre époque, ainsi que la hardiesse que des critiques, peu nombreux d'ailleurs, apportent dans leurs travaux. Ces articles sont extraits ou traduits des Publications de la société royale des sciences et des belles-lettres de Gothenbourg, où l'auteur, M. N.-W. Ljungberg, professeur d'éloquence et de poésie à Gothenbourg, les a donnés sous ce titre : *Nouvelle recension critique de Tite-Live et des odes d'Horace annoncée et exposée par des fragments.* Il sera bon d'en dire quelques mots, ne fût-ce que pour tenir le lecteur au courant de la grande diversité des mouvements qui agitent l'Europe savante. Nous parlerons seulement des odes d'Horace; ce point suffit pour le but que nous nous proposons.

De notre temps, grâce à des travaux consciencieux et persévérants, on commençait à croire le texte d'Horace, sinon rétabli dans sa pureté primitive, du moins amené à un état très-satisfaisant de restauration ; dans tous les cas, il semblait presque impossible de

faire davantage (1). Il paraît qu'on était à cet égard dans une erreur complète, du moins tel est l'avis de M. Ljungberg dans les articles dont nous venons de parler. Pour lui tout est à refaire. Parti de cette idée, qu'il exagère singulièrement, bien qu'il en paraisse sincèrement convaincu, que, par l'ignorance ou la négligence des copistes, par le peu de sagacité des critiques et par beaucoup d'autres motifs, il s'est glissé dans les textes une quantité considérable d'erreurs, il entreprend, en étudiant la phrase, en confrontant les manuscrits, et surtout à l'aide de ses propres conjectures, une restauration complète des odes d'Horace. En attendant la nouvelle édition qu'il prépare, il en présente, comme spécimen, environ quarante, tirées des trois premiers livres. La lecture de quelques odes ainsi restaurées peut seule donner une idée des prodigieux résultats auxquels l'auteur est arrivé. En voici quatre du premier livre; nous y ajoutons une analyse des titres, dont il faut tenir grand compte, et les notes explicatives hélas trop rares, dont le texte est accompagné.

ODE I.

Horace à qui la place de secrétaire d'Auguste avait été offerte par l'entremise de Mécène, donne trois motifs pour lesquels il croit devoir refuser cet honneur : 1° *la gloire* qu'il tire de la protection de Mécène lui suffit; si elle augmentait, il serait à craindre qu'il ne pût la supporter (1-10); 2° *les richesses* ne rendent pas toujours plus heureux, au contraire elles font oublier qu'il est possible de vivre content de peu (11-18); quant *aux plaisirs,* ils sont de divers genres; si quelques hommes (comme Mécène) recherchent les délices, d'autres aiment la guerre et la chasse; pour lui, il trouve son bonheur dans la poésie (19-30). Il souhaite donc de pouvoir toujours rester poète, espérant bien ne pas être un citoyen inutile, lui qui a donné aux Romains la lyre latine (30-34), et il termine (35-36) en priant Mécène d'excuser et de recommander sa lyre auprès d'Auguste.

Maecenas, at, avis edite regibus,
Da, te oh praeside, mi haud velle decus novum !
Quos vel curriculo pulverem Olympicum
Collegisse iuvat, metane fervidis
Est raptata rotis palmaque nobilis
Latura egregie quo evehit ad deos

(1) Il ne s'agit pas ici des interpolations que plusieurs critiques ont cru voir dans Horace. M. Ljungberg du reste est l'adversaire déclaré du système de Peerlkamp et de Meineke, et pour lui toute interpolation est impossible.

Hic se, mobilium turba Quiritium
Cum urget tergeminis tollere honoribus,
Ille aut se, proprio cum abdidit horreo,
Quidquid de Libycis verritur areis?
Gaudentem patrios findere sarculo
Mi agros tu Attalicis conditionibus
Numquam demoveas, ut trabe Cypria,
Tum auri mire avidus, nauta secet mare o!
Luctantem Icariis fluctibus Africum
Mercator metuens, quam otium avitaque
Laudat rura sua! heu, mox reficit rates
Quassas, iam indocilis pauperiem pati!
Si est, qui nec veteris pocula Massici
Nec partem solido demere de die
Spernit, nunc viridi membra sub arbuto
Stratus, nunc ad aquae lene caput sacrae : en!
Multos castra iuvant et lituo tubae
Permixtus sonitus bellaque matribus
Detestata; manet sub Iove frigido et
Venator tenerae coniugis immemor,
Seu visa est catulis cerva fidelibus,
Seu rupit teretes Marsus aper plagas.
Me torta harum ederae praemia frondium
Dis miscent superis : me gelidum nemus
Nympharumque levis cum Satyris cohors
Sic purgent populo, si neque tibias
Iam Euterpe hic cohibet nec Polyhymnia
Lesboum refugit tendere barbiton.
Quam sumsi lyram ego, i, voto ibi tu insere! et
Sublimi feriam hoc sidera vertice.

V. 1. *at, avis,* coniectura mea; codd. *atavis,* quod fortasse ne fidei quidem historicae respondet (cfr. Sat. I 6, 3), certe otiosa compositio foret : contra ea particula prorsus egregia est, utpote e media re incipientis et cum amica quadam impatientia obsecrantis, declaratque simul collocationem nominis « Maecenas ». — 13. *dem,* i. e. numquam *patiar* id fieri, quoniam *malo* suo fieret (l'auteur a sans doute mis dans le texte *dem moveas*). — 35. *ibi,* apud Augustum. — 36. *hoc,* i. e. iam quemadmodum nunc est, vel repudiato illo novo honore, meo nihil aliud quam *vatis* vertice.

ODE III.

Lorsque Virgile voulant mettre la dernière main à cette Énéide d'où il espérait l'immortalité (v. 38), s'embarquait pour se rendre à Athènes, le tonnerre se faisait entendre dans le ciel (v. 40). Là-dessus Horace composa cette ode.

Sic te diva potens Cypri,
Sic fratres Helenae, lucida sidera,
Ventorumque regat pater
Obstrictis aliis praeter Iapyga,
Navis, quo ah tibi creditum
Debes Vergilium, finibus Atticis
Reddas incolumem ut precor;
Et servatum animae est dimidium meae.
Si illi at robur et aes triplex
Circa pectus erat, qui fragilem truci
Commisit pelago ratem
Primus, nec timuit praecipitem Africum
Decertantem Aquilonibus,
Nec tristes Hyadas, nec rabiem Noti,
Quo non arbiter Hadriae
Maior, tollere seu ponere vult fretum; ah,
Quem mortis timuit gradum,
Qui siccus recolit monstra natantia,
Qua vidit mare turbidum et
Infames scopulos iam ante Ceraunios?
Nequiquam deus abscidit
Prudens Oceano dissociabili en
Terras, si tamen impiae
Non tangenda rates transiliunt vada. O
Quam audax omnia perpeti
Gens humana ruit, parturit et nefas!
Ne! hac dux Iapeti genus
Mi illum fraude mala gentibus intulit,
Post quem ignem aetheriae domo
Subsuctum macies et nova febrium
Terris quae incubuit cohors!
Semotique prius tarda necessitas
Leti ut corripuit gradum! et
Cum expertus, vage, tam, Daedale, es aëra
Pennis non homini datis,
Perrupit quam Acheronta Herculeus labor,
Quid mortalibus ardui? En
Caelum ipsum petimus stultitia hac, neque oh
Per notum patimur scelus
Iracunda Iovem ponere fulmina.

V. 18. *Siccus recolit,* coniectura mea; *siccis oculis* fortasse ex glossa « *suculas* » ad Hyadas v. 14. Cuiusmodi « oculis » hoc loco usi sunt viri doctissimi? Certe non lynceis, quippe quos fugere potuerit necessario respici iam *non primum nautam,* sed *Vergilium.* — 22. *dissociabili.* Est *inhospitalis, cum hominibus* parum sociabilis; neque est ablat. *instrumenti,* sed explicandum « *ab* Oceano abscidit ». Vult poeta : quo nobis *terrae* datae sunt tamquam

propriae sedes, nisi ut *his* uteremur contenti? *Terrestri* igitur itinere, non maritimo, Vergilius proficisci debuit. — 30. *Subsuctum,* coniectura mea. Qui ventri obedientes vivunt, non magnopere « macie » cet. afficiuntur : de Vergilio eiusque similibus, qui ignem aetherium imbiberant, alia res erat. « Subductum » praeter alia gravioraque incommoda, significaret, non *partem* modo ignis aetherii esse desumtam, sed domum caelestem a Prometheo expilatam iam igni suo prorsus carere. — 39. Sensus : oh, noli dubitare, mi Vergili ! Iupiter iam optime novit consilium tuum, non nescit te ad caelum iter parare.

ODE XX.

Dans un moment où il manquait par hasard de vin, Mécène avait témoigné le désir qu'Horace lui en envoyât.

Vile potu abdes mi avidis Sabinum hoc
Cantharis scurrae, quod ego ipse testa
Conditum en levi, datus in theatro
Cum tibi plausus,

Care Maecenas, equitum est, paterni ut
Fluminis ripae simul et iocosa
Redderet laudes tibi ovata Iani ex
Monte iam imago.

Caecubum et prelo domitum Caleno
Tu bibens, cor, pax ! mera nec Falerna in-
temperans vatis neque Formiana — o
Paucula ! — tolles.

V. 1. *hoc,* quod tibi mitto ; non pretiosa, quae volueras. — 9. Sensus : Caecubum cet., quod habes, tibi soli sufficiet, si nihil inde scurris imperties.

ODE XXXVIII.

Persicos odi, puer, apparatus,
Displicent nexae philyra coronae ;
Mitte sectari, rosa quo locorum
Sera moretur.

Si implices myrto tu ibi nil coloris,
Sic doles cur? oh neque te ministrum
Dedecet myrtus, neque me sub arta
Vite bibentem.

Évidemment Horace ainsi chevillé, Horace grossi d'un flot de particules, roulant son vers rocailleux à travers toutes les élisions possibles, Horace en proie à une surexcitation qui épuise le vocabulaire des interjections, n'est plus Horace, c'est autre chose. Si l'auteur donne des preuves péremptoires pour appuyer la légitimité

des changements qu'il opère, il ne restera plus qu'à refaire tous les autres poètes latins, afin de les mettre à la hauteur de cette harmonie et de cet enthousiasme.

Voici encore deux fragments du premier livre, lesquels ont bien leur mérite.

Od. 2, v. 13.
Vidimus flavum Tiberim retortis
Litore Etrusco violenter undis
Qua ire pt tactum monumenta regis
Templaque Vestae, en

Iliae dum se nimium caventi
Iactat ultorem, hac, vagus ut sinum intra e-
labitur ripae — aio ego — non probum ante u-
xorius amnis

Iam audiet cives acuisse ferrum,
Quo graves Persae melius perirent,
Dum audeat pugnas vitio parentum
Rara iuventus.

Od. 24. v. 1.
Quos das sedi iterans iam o putris haud modo
Tam cari capitis, praecipe lugubres
Cantus mi, peto, mi, cum ille quidem impotens
Vocem cum cithara abdidit.

Perge! o Quinctilium perpetuus sopor
Nam urget, cui potior Iustitia soror,
Incorrupta Fides nudaque Veritas,
Quando ullum inveniet parem?

Multis ille bonis flebilis occidit,
Nulli flebilior, quam tibi, Vergili! Ast
Tu frustra, impie, ceu numum ita creditum
Poscis, quae integra vix deo.

Ces citations suffisent pour faire apprécier la méthode de M. Ljungberg. Après cela, il est fort inutile d'insister. Quand d'eux-mêmes les faits parlent si haut, ils embarrassent la critique et lui ferment la bouche.

ÉDITIONS CLASSIQUES D'HOMÈRE.

(2me article).

HOMÈRE. *Odyssée*. Chant 1. Nouvelle édition, accompagnée de notes en français à l'usage des classes, par M. BOUCHOT, professeur

de rhétorique au collége Stanislas, traducteur des œuvres de Polybe. Paris, Dezobry et Magdeleine.

L'Odyssée d'Homère, texte grec revu sur les meilleures éditions et accompagné de notes en français, par E. Sommer, agrégé des classes supérieures, docteur ès-lettres. Paris, Hachette. 1859.

Odyssée d'Homère. Chant premier, avec arguments et notes en français, par M. Fr. Dübner. Paris, Lecoffre.

L'édition de M. *Bouchot* se distingue par un grand luxe de citations. Les auteurs anciens et modernes sont évoqués tour à tour pour expliquer ou pour développer les vers du poëte : Brantôme, Lafontaine, Fénélon, Rousseau, Voltaire, André Chenier se trouvent côte à côte avec Eschyle, Euripide, Platon, Plutarque, Attius, Virgile, Horace, etc. Parfois ces citations ont leur utilité et aident à l'intelligence du texte, par exemple, celle qui est faite au v. 341 ἐνὶ στήθεσσι φίλον κῆρ : « Non, non, jamais la poitrine de Rousseau n'enferma le cœur d'un traitre »; mais le plus souvent l'auteur les fait de manière à les rendre complétement superflues. A quoi bon en effet des notes comme celle-ci : « voir à propos de ce vers (3) Polybe, l. XII; Apulée, liv. IX; Strabon, liv. I. — Voir sur le caractère des dieux chez Homère, Plutarque, Longin, Politien, Perraut, *Parallèle des anciens et des modernes,* Rollin, Lamothe-Houdard, Fénélon, Voltaire »? Qu'y a-t-il à apprendre du reste sur le caractère des dieux homériques dans Voltaire, celui des auteurs français qui a eu le moins le sentiment de l'antiquité? Certes M. Bouchot pouvait choisir plus heureusement.

L'éditeur aurait mieux employé son temps, si au lieu d'accumuler des noms propres, il avait soigné davantage la partie essentielle de son œuvre, l'explication exacte et précise des passages difficiles. Par malheur l'exactitude fait trop souvent défaut dans ses notes; on y trouve plus d'une faute de grammaire à côté de plus d'un contre-sens. Le participe ἀκαχμένον, pointu (de ΑΚΩ avec redoublement attique), est dérivé par lui de ἄχνυμαι, être triste, comme étant mis pour ἀκαχημένον (v. 99); la forme ἔτετμεν (de ΤΕΜΩ atteindre) est considérée comme poétique pour ἔταμον, aor. 2 de τέμνω, couper (v. 218). « Παρανηνέω, dit-il (v. 147), est ionien, pour παρανέω, entasser à côté de. » C'est une forme intensive ou fréquentative de νέω avec allongement de la voyelle du radical. Le présent — νηνέω n'existe pas. Il est évident qu'au v. 10 τῶν ἁμόθεν γε, θεά, θύγατερ Διός, εἰπὲ καὶ ἡμῖν, les derniers mots signifient : à nous aussi, comme à d'autres.

Pour M. Bouchot le sens est : « aussi ; outre le retour d'Ulysse, dis-nous une partie de ses malheurs. » — Les mots ὑπὲρ μόρον, au v. 34 (et non pas ὑπέρμορον, comme écrivent MM. Bouchot et Sommer), ne signifient pas malgré les destinées, mais au-delà du destin, au-delà de ce que le destin a départi à l'homme. — Au v. 103 στῆ... ἐπὶ προθύροις 'Οδυσῆος, le mot προθύροις est traduit par « vestibule » ; mais, pour que Minerve puisse se placer sur le seuil de la cour (οὐδοῦ ἐπ' αὐλείου), elle doit se trouver devant la porte de la cour et il faut donc traduire προθύροις par « porte de devant » (v. 120 θύρησιν). Les prétendants jouent dans la cour, devant la maison. Plus loin, au v. 119 βῆ δ' ἰθὺς προθύροιο, l'éditeur traduit : « il se rendit aussitôt sous le portique ». Στῆ ῥα παρὰ σταθμόν (v. 333) signifie pour lui : « elle s'arrêta sur le seuil. » Il fait encore des contre-sens, quand il traduit αἰπὺν (ὄλεθρον, v. 11) par « profond, difficile, cruel; » νημερτέα βουλήν (v. 86), par « notre invariable résolution » ; ἀνεβάλλετο (καλὸν ἀείδειν, v. 155), par « tarder, préluder » ; μέλλεν (v. 232), par « a dû, *a pu* être » ; ἀμοιβῆς (v. 318), par « reconnaissance » ; πεσσοῖσι (v. 107), par « dés ». Si l'éditeur avait lu réellement le passage d'Athénée (I, ch. 4), qu'il cite, il aurait vu que le mot signifie ψῆφος, dame ou pion. — Au v. 110 οἱ μὲν ἄρ' οἶνον ἔμισγον, nous lisons cette note curieuse : « ἄρα n'est pas usité et correspond à *certain* comme de coutume. » Il est aussi difficile de comprendre ceci que l'observation faite au v. 379 : « αἴ κε et si... » — Télémaque voulant s'entretenir avec Mentès commence ainsi : ξεῖνε φίλ', ἦ καί μοι νεμεσήσεαι ὅττι κεν εἴπω; D'après l'éditeur « Télémaque, qui ne sait pas encore quel est son hôte, craint de le blesser en lui parlant aussi librement de l'insolence des prétendants. » Ne faut-il pas chercher plutôt la raison de ces mots dans la crainte de Télémaque d'importuner son hôte par les questions qu'il va lui adresser? — Il ne faut pas de signe d'interrogation après τίς, dans la phrase τίς πόθεν εἰς ἀνδρῶν (v. 170), car ce sont deux interrogations réunies en une seule ; ἀνδρῶν dépend de τίς. — Dans le vers νηῦς δέ μοι ἥ δ' ἕστηκεν ἐπ' ἀγροῦ νόσφι πόληος (v. 185), les mots ἐπ' ἀγροῦ n'ont pas le sens de « près de terre, près du rivage » ; ils signifient « à la campagne », hors de la ville. — La locution εἰ δ' ἄγε (sans doute mise pour εἰ δὲ βούλει, ἄγε) est expliquée ainsi : « il faut détacher ἄγε de εἰ, et traduire ἄγε par : eh! bien donc » (v. 271). Et comment faut-il traduire εἰ et que faire de δ' ? — Au vers 402 κτήματα δ' αὐτὸς ἔχοις, καὶ δώμασιν οἷσιν ἀνάσσοις, οἷσιν n'est pas mis pour σοῖσι. Eurymaque dit : gouverne sa maison, c'est-à-dire celle

d'Ulysse (Cf. δ 618, ι 28, ν 265, ο 118, 251, σ 8, Z 500, K 256, où ἑός, ὅς a le sens de *eius, eorum*). A un seul endroit l'adjectif possessif ὅς n'est pas appliqué à la troisième personne, mais le passage a été rejeté, pour ce motif même, par les grammairiens anciens (ν 320). — Dans la note sur le vers 148 on lit : «'Επεστέψαντο, on a cru à tort que chez Homère et chez Virgile (*Coronare*), cette expression signifiait couronner de fleurs les lèvres d'une coupe. » Virgile l'entend bien ainsi : *Tum pater Anchises magnum cratera corona induit* (Aen. III, 525), seulement le *crater* n'est pas une coupe. — Enfin plusieurs noms propres sont mal écrits : nous trouvons Phorcus, Eugaméon (de Cyrène), Augias (de Trèzène) pour Phorcys, Eugammon, Agias. Par distraction l'auteur dit Mentor (v. 156) au lieu de Mentès.

Le commentaire de M. *Sommer* est plus concis que celui de M. Bouchot et lui est bien supérieur sous le rapport de l'exactitude. L'auteur n'explique certes pas tout ce qui méritait de l'être, mais ce qu'il dit est généralement juste. Dans un certain nombre de passages cependant il n'a pas choisi la meilleure interprétation, et dans les explications grammaticales il se montre parfois trop fidèle aux traditions de Burnouf. C'est ainsi qu'il fait intervenir des ellipses dans des endroits où l'on pourrait fort bien s'en passer. Pourquoi admettre l'ellipse de πρός au vers 24 οἱ μὲν δυσομένου Ὑπερίονος οἱ δ' ἀνίοντος? Le génitif ne peut-il pas s'expliquer comme celui de γ 251 ἦ οὐκ Ἄργεος ἦεν Ἀχαιικοῦ, où l'auteur ne sous-entend rien, mais considère le génitif comme génitif de lieu? Il est inutile de sous-entendre ἕνεκα dans Κύκλωπος κεχόλωται (v. 69). C'est le génitif de cause. On sait qu'Homère aime de mettre le datif où l'on s'attend à trouver le génitif. Il n'est donc pas nécessaire de sous-entendre ἐν dans la phrase ὅου κράτος ἔσκε μέγιστον πᾶσιν Κυκλώπεσσι (v. 70). L'absence d'études grammaticales plus approfondies se fait encore sentir à d'autres passages. Ainsi au vers 132 κλισμὸν θέτο ποικίλον, ἔκτοθεν ἄλλων μνηστήρων, l'auteur dit que ἄλλων fait pléonasme ; il ne fait pas attention à un idiotisme très-fréquent dans Homère. M. Dübner l'explique très-bien : « loin des autres (qui étaient les) prétendants : idiotisme qui se retrouve en français : on dit « nous autres écrivains », lorsqu'on a parlé par exemple des artistes, au lieu de « nous qui sommes écrivains. » Dans l'expression si fréquente ἐξ ἔρον ἕντο (v. 150) il n'est tenu aucun compte du moyen ; M. Sommer traduit : « eurent chassé, banni », au lieu de : eurent chassé d'eux. Il n'explique pas les deux

comparatifs que nous trouvons aux vv. 164 et 165; il dit simplement : « ἐλαφρότεροι.... ἀφνειότεροι. Le comparatif, en grec, au lieu du positif que nous emploierions en français. » Enfin il lit encore αἰεὶ δ' ἐν μαλακοῖσι καὶ αἱμυλίοισι λόγοισι θέλγει (v. 56), au lieu de αἰεὶ δὲ μαλακοῖσι. Ἐν n'offre pas de sens.

Passons maintenant à l'indication de quelques passages, dont l'interprétation laisse à désirer. Qui ne connaît ces beaux vers :

αὐτὰρ Ὀδυσσεύς,
ἱέμενος καὶ καπνὸν ἀποθρώσκοντα νοῆσαι
ἧς γαίης, θανέειν ἱμείρεται. (v. 57)

Or, comme l'expression de la douleur d'Ulysse est affaiblie par la note : « θανέειν ἱμείρεται, désire mourir, c'est-à-dire veut rester mortel, refuse l'immortalité que lui offre Calypso ! » Loin de sa patrie, la vie n'a plus de charmes pour Ulysse, il appelle la mort à son secours. — En disant au v. 64 (τέκνον ἐμόν, ποῖόν σε ἔπος φύγεν ἕρκος ὀδόντων!) : « Quelle parole a échappé à la barrière de tes dents, c'est-à-dire est sortie de ta bouche », M. Sommer ne nous explique pas quelle est cette barrière. Ce sont les lèvres, comme le montre très-bien M. Dübner. En effet, on peut parler en fermant les dents, mais non pas avec les lèvres fermées. — Aux vers 130, 131 αὐτὴν δ' ἐς θρόνον εἷσεν ἄγων, ὑπὸ λῖτα πετάσσας, καλόν, δαιδάλεον l'auteur dit que καλόν, δαιδάλεον se rapporte à λῖτα. Ces adjectifs qualifient θρόνον, comme κ 315, 367 Σ 390. Le mot λῖτα désigne une simple pièce de toile, à laquelle de semblables épithètes ne pourraient convenir. En mettant du reste ὑπὸ λῖτα πετάσσας entre deux virgules, comme le fait M. Sommer, il est impossible de construire autrement (cf. Θ 441). Un peu plus loin, au vers 140 χαριζομένη παρεόντων nous semble mal expliqué par : « gratifiant l'étranger de ce qui se trouvait là, lui offrant de tous les mets. » La dernière notion n'est aucunement comprise dans παρεόντων équivalant à ἔνδον ἐόντων, qui se trouve η 166, ο 77, 94, φ 178, Τ 320. Minerve ne reçoit pas les mets préparés pour les prétendants ; on lui donne de ce qui se trouve en provisions. Le vers est employé dans l'Odyssée, quand un hôte arrive à l'improviste. — En traduisant ἅρπυιαι ἀνηρείψαντο (v. 250) par : « les harpyes l'ont enlevé », on croirait qu'Homère se représente déjà les harpyes sous la figure que leur donne un mythe postérieur très-connu. Pour lui ce mot est synonyme de θύελλαι, tempêtes. — On n'attribuait pas à Jupiter toutes les nouvelles, mais seulement celles dont la source était inconnue,

ὄσσα, la rumeur (v. 282). — Aux vers 318, 319 αὖτις ἀνερχομένῳ δόμεναι οἰκόνδε φέρεσθαι καὶ μάλα καλὸν ἑλών· σοὶ δ' ἄξιον ἔσται ἀμοιβῆς, nous trouvons la note suivante : « Καὶ μάλα καλὸν ἑλών, même en choisissant un présent fort beau, parce que son hôte sera en état d'en offrir un aussi précieux. » D'abord ἑλών signifie simplement « ayant pris » et doit être joint à δόμεναι : « donne-moi ayant pris » (de même que 141 παρέθηκεν ἀείρας). « Choisissant » serait ἑλόμενος. Puis il n'y a aucun rapport de causalité entre καὶ μάλα καλὸν et la phrase suivante. Quand je reviendrai, dit Minerve, donne-moi le présent que tu voudras, même un très-beau ; tu mériteras ainsi un présent équivalent. En disant « même un très-beau », la déesse répète les paroles de Télémaque : δῶρον ἔχων — μάλα καλόν. — L'explication de ἀνοπαῖα (v. 320) est douteuse ; mais dans les questions controversées, il est bon de suivre toujours l'avis d'Aristarque, qui considérait ἀνοπαῖα comme synonyme de φηνή, espèce d'aigle. — M. Sommer donne des sujets différents aux phrases ὤϊξεν δὲ θύρας et ἕζετο δ' ἐν λέκτρῳ. Le premier verbe, dit-il, a pour sujet Euryclée ; le second, Télémaque. C'est inutile : Télémaque peut fort bien ouvrir la porte de sa chambre.

Les notes de M. *Dübner* sur le 1er livre de l'Odyssée se distinguant par les mêmes qualités que son commentaire sur l'Iliade, nous ne pourrions que répéter ici ce que nous avons dit dans notre compte-rendu précédent. Il suffirait de transcrire les notes du savant helléniste sur les passages dont il a été question plus haut, pour montrer de combien son édition l'emporte sur toutes les autres, mais, de peur de tomber dans des redites, nous préférons copier la note sur le vers 95. « La locution κλέος ἔχει με (ici et dans l'*Il.* P, 143), *bona fama* ME HABET, semble aujourd'hui peu naturelle ; nous parlons d'une façon toute opposée : J'AI bonne renommée. Toutefois, même en ne faisant que de bonnes actions, nul ne peut dire qu'il possède, pour cela, la bonne renommée, qu'il l'a *dans son pouvoir* (car tel est le sens propre de ἔχω τι) ; bien au contraire, le cas échéant, nous devenons l'objet de la renommée, c'est elle qui s'empare de nous, donc κλέος ἔχει με. Il est ainsi de beaucoup d'idiotismes des langues anciennes : ils nous choquent à la première vue ; mais, examinés de près, ils se manifestent comme l'expression très-fidèle de ce qu'ils représentent. »

On peut différer d'opinion avec M. Dübner pour l'explication de quelques passages difficiles, mais partout on reconnaît qu'il a profondément étudié son auteur et a mis à profit les travaux anciens

et modernes les plus accrédités. Voici deux ou trois endroits où nous préférons expliquer autrement. « Πολύτροπος, dit-il au 1er vers, de τρέπω, tourner, agiter : qui a été beaucoup balloté, qui a beaucoup erré. Le même mot se prend aussi dans la signification active : qui sait se retourner, rusé, astucieux, *versutus*. De ces deux sens si différents, lequel admettre ici? Un bon écrivain ne laisse jamais place à une pareille ambiguïté ; aussi Homère ajoute-t-il immédiatement : ὅς μάλα πολλὰ ἐπλάγχθη, mots qui ont une relation évidente avec les premières syllabes de πολύτροπος. » Nous admettons volontiers que l'idée d'errer beaucoup est comprise dans le mot πολύτροπος ; mais il faut y chercher aussi celle de l'expérience, de la sagesse, de la ruse acquise par les voyages. Aristote nous dit dans sa Poétique (c. 8) qu'Homère ne nomme pas immédiatement son héros, mais le désigne σεμνοῖς ἐπιθέτοις καὶ ἐγκωμίοις. Or quelle qualité le poëte ferait-il ressortir davantage en Ulysse que celle de la sagesse? Horace entendait sans doute le mot dans le sens de sage, quand il dit Ep. I, 2, 19 : « Qui domitor Troiae multorum *providus* urbes, etc. Du reste le mot signifie rusé dans l'hymne à Mercure v. 13 et 439. La phrase ὅς μάλα πολλὰ πλάγχθη peut fort bien ajouter une attribution nouvelle ; quant à la relation entre πολυ — et πολλά, il faut remarquer qu'Homère augmente par ce mot toutes les qualités et toutes les actions de son héros, il l'emploie même avec une certaine emphase : μάλα πολλὰ πλάγχθη, πολλῶν δ' ἀνθρώπων, πολλὰ δ' ὅ γ' ἐν πόντῳ. — Au v. 91 πᾶσι μνηστήρεσσιν ἀπειπέμεν, nous ne pensons pas que le sens soit : « défendre (savoir de faire ce qu'ils font). » Le mot ἀπειπέμεν signifie plutôt : dire adieu, donner congé, renvoyer. Il équivaut à l'allemand *absagen*. — « Κλισμός, est-il dit au v. 132, est un siége plus bas que le θρόνος, mais muni d'un dossier pour soutenir les épaules, ce dont le θρόνος manquait. » Le θρόνος avait également un dossier, mais en outre des bras ; il était plus élevé que le κλισμός, ce qui rendait le tabouret nécessaire (v. Rich, *Dict. des antiquités grecques et romaines,* p. 592). — Est-il nécessaire d'expliquer le mot χρεῖος par « dette (à recouvrer), créance » au v. 409 ἢ ἑὸν αὐτοῦ χρεῖος ἐελδόμενος τό δ' ἱκάνει? Ἑὸν αὐτοῦ étant opposé à τινὸς ἄλλου, il vaut mieux traduire : « ses propres affaires, ses propres intérêts », sens que le mot χρεῖος a β 45 : οὔτε τι δήμιον ἄλλο πιφαύσκομαι οὐδ' ἀγορεύω, ἀλλ' ἐμὸν αὐτοῦ χρεῖος, et λ 479 : ἦλθον Τειρεσίαο κατὰ χρέος.



SUR LES RAPPORTS DE DÉRIVATION ENTRE LES NOMS PROPRES ET LES NOMS COMMUNS.

Il y a, de notre temps, un retour très-prononcé vers l'étude du vieux français. Non seulement on aime à constater l'acte de naissance des mots et de leurs acceptions diverses, mais aussi on admet volontiers que pour sentir la force et la grâce du langage actuel, il faut remonter à la source, et posséder l'intelligence du parler naïf de nos pères. De là, sur les origines et la formation du français, ces ouvrages savants, qui, depuis une trentaine d'années, ont paru en France, en Belgique, et même en Allemagne. Il n'est pas, jusqu'aux publications périodiques, plus ou moins étrangères à la linguistique, qui ne s'occupent de temps en temps d'étymologies. L'Académie elle-même, après avoir résisté jusqu'à présent, se laisse aller au courant et commence un travail immense sur l'histoire des mots. Cependant il est dans la linguistique un coin moins exploré jusqu'ici par les savants. Nous voulons parler des noms propres français. Ce qu'en disent Ménage et les grammairiens ne concerne pas la linguistique. Le savant évêque d'Avranches seul, touche à la question, lorsqu'il recherche la manière de traduire en latin les noms propres français (1). Les dictionnaires les laissent de côté, parce que, disent certains lexigraphes, ils sont communs à toutes les langues. Cette raison ne paraît pas concluante : ce qui est vrai pour les prénoms, ne l'est pas pour les noms propres de famille ou de lieux. Chaque langue a les siens.

Suivant une opinion émise il y a quelques années (2), on ne peut faire remonter au-delà du 12e siècle l'origine des noms propres. Ils datent de l'époque de l'affranchissement des serfs, et sont empruntés, à l'industrie, à l'agriculture, aux fonctions bourgeoises ou mercenaires, aux qualités physiques ou morales et quelquefois même aux noms de baptême. Pour beaucoup de noms cette origine est incontestable et tout le monde le comprend. Cependant il en est qui dérivent de mots qui ne sont plus dans la langue.

Or, on admettra facilement avec Génin (3) qu'un dictionnaire universel de ces derniers ramenés à des noms communs serait un livre infiniment précieux, un vrai trésor linguistique. C'est ce qu'ont

(1) *Huetiana*, p. 150

(2) Magasin pittoresque 4me année.

(3) Des variations du langage français, p. 523.

fait des savants belges pour les noms de lieux de leurs provinces (1) et c'est ce qu'on avait commencé pour les noms de famille plusieurs années avant que Génin exprimât ce vœu. En effet, près de trois cents mots dont l'origine ne nous est plus familière, sont expliqués dans le Magasin pittoresque au moyen de l'ancienne langue (2). C'est ainsi qu'on retrouve *charpentier* dans *Chapuis* (3), *bûcheron* ou *forestier* dans *Gaultier* (4), *du pré* dans *Duprat, jeune bœuf* dans *Bouvet, charretier* dans *Carton* (5), *du bois* dans *Dubos, esclave* dans *Ancelle* (6), *ouvrier, forgeron* dans *Lefèvre* ou *Lefébure* (7), *porc* dans *Bacon* (8), *rusé, escroc* dans *Guillon* (9), *force, courage* dans *Randon* (10), *beau, charmant* dans *Fétis* (11), *chaudronnier* dans *Magnan* (12), etc.

Mais ce n'est pas là le seul rapport qui existe entre les noms propres et la linguistique. S'ils viennent en général de noms communs ou d'adjectifs, beaucoup d'entre eux se sont transformés à leur tour en noms communs; quelques-uns ont donné naissance, par dérivation à d'autres substantifs ou même à des verbes.

Il ne s'agit pas ici des noms propres employés comme noms communs par antonomase, comme des *Zoïles,* des *Virgiles,* des *Mécènes,*

(1) Mr Grandgagnage pour la province de Liége et un professeur de l'athénée de Tournay pour le Hainaut.

(2) Magasin pittoresque, 6e année, p. 70, 98, 154, etc.

(3) On disait *chapuiser* ou *chapuser*, pour abattre, tailler. Ducange donne *chapuisare.*

(4) *Gaut* ou *galt,* forêt, de l'all. *wald.*

(5) En *rouchi* ou wallon du Hainaut, *Kar, Karton.*

(6) Et tu m'as oïd e delivreras mei, tue ancele. (Burguy, Langue d'oïl I. 125, Berlin 1854).

Rose vernans, de Dieu mere et *ancelle.* (Cl. Marot.)

(7) Aucun dient que li orfèvre
Ont meillor mestier que li *fèvre.* (Dict. des Fevres.)

Comme on le voit, le mot s'est conservé dans *orfèvre.*

(8) Un grant *bacon* avoit tué. (Fabliau du segretain moine.)

En anglais *bacon,* porc, jambon, lard. En flamand *bak,* porc.

(9) *Guile, guille,* supercherie, *guiller,* tromper, de l'anglo-saxon *vele,* astutia (Burguy).

(10) Votre Énée avec ma Didon
S'enfuirent de grande *randon.* (Scarron, V. tr.)

De là, *randoner,* courir avec force.

(11) Iex vers rians, sorcils *fétis.* (Roman de la Rose.)

(12) On dit encore en Normandie, *magnan* pour chaudronnier, et dans les Vosges *magnier.*

des *Nérons,* ou par métonymie, comme un *Elzévier,* un *Pline*, pour une édition d'Elzévier, de Pline, des *Raphaëls,* des *Poussins,* pour des tableaux de ces maîtres. Nous parlons de ces mots qu'il ne vient à l'esprit de personne de dériver immédiatement d'un nom propre, comme *lambiner,* de Lambin, *mousseline,* de Moussoul, soit parce qu'ils ont subi une légère altération comme *barème* formé de Barrème, soit parce qu'on a perdu de vue le rapport qui unit le nom commun au nom propre ; soit parce que le personnage qui portait le nom propre devenu nom commun, est inconnu ou complétement oublié, soit enfin et principalement, parce que l'esprit frappé par un nom se préoccupe beaucoup plus de l'objet qu'il désigne, que des motifs qui lui ont fait donner ce nom à l'exclusion de tout autre.

A la vue d'un *quinquet,* d'un *calepin* on ne pense guère à ce Quinquet qui perfectionna la lampe sur les indications d'Ampère, si je ne me trompe, ni au savant Calepin l'auteur du dictionnaire en huit langues. La *guillotine* ne réveille pas l'idée du docteur Guillotin qui fit adopter en France cet instrument de supplice inventé ailleurs. Les mots de ce genre sont très-nombreux. Le *barème,* le *casimir,* la *palatine,* la *fontange,* la *julienne* ne sont que des noms propres déguisés. La *simonie* et le *coup de Jarnac* nous viennent du magicien Simon et d'un obscur courtisan de Henri II. Les *mausolées* se rattachent, comme on sait, au roi Mausole ; *les pralines* doivent leur origine au sommeiller du maréchal du Plessis-Pralin ; la *bourse* comme lieu de réunion, tire son nom de Van der Bursen, bourgeois de Bruges, près de l'hôtel duquel les marchands se réunissaient pour traiter de leurs affaires. Enfin nous avons encore des mots comme *rodomont, Sacripant, tartufe, pathelin,* qui furent primitivement des noms propres, non pas de personnages réels, mais de personnages sortis de l'imagination de Bojardo, de Tassoni, de Molière ou d'Antoine de la Salle, suivant d'autres, de Pierre Blanchet.

Aux yeux du linguiste tous ces mots ont une valeur réelle, et il aime à constater ces rapports entre les noms communs et les noms propres. Mais pour les établir il faut des recherches longues et difficiles ; souvent même on n'aboutit qu'à des conjectures erronées. Pour prouver cette assertion, nous allons passer en revue quelques étymologies fausses ou inexactes.

Voyons d'abord le mot *mignardise.*

« Pierre Mignard, dit le dictionnaire de Bouillet, né en 1610 est mort en 1695. Ses tableaux sont si soignés qu'on a depuis nommé

mignardise le défaut des ouvrages qui pèchent par excès de soin. »

Cependant le dictionnaire de l'Académie, 1[re] édition, dans lequel aucun mot nouveau n'a été admis, dit qu'on emploie ce mot « pour signifier un certain air tendre et délicat qui se trouve dans certains ouvrages d'esprit, dans la peinture et dans la sculpture : il y a de grandes *mignardises* là dedans. » Ce mot vient de *mignard*, déjà vieux du temps de Richelet : *mignard* et *mignon* ont la même racine. Le Duchat (1) les dérive de *domino, onis* (augmentatif de *dominus*), par aphérèse *minone, mignon*. Burguy (2) hésite entre le gallois *min*, petit, joli, l'ancien haut allemand *minnia*, amour, et le suédois *minna*, aimer. Il ajoute que *gn* doit faire pencher vers *minnia*. Lafaye se prononce pour le latin *minor, us*, et cette opinion nous semble la plus probable. *Mignon* signifie joli, petit, gracieux; *mignard*, d'après la terminaison, exprime de plus l'affectation, l'intention de le paraître. « On dit d'un jeune homme qui fait le beau, qu'il fait le *mignard* (Acad. 1[re] éd.). » Boileau (Traité du subl. ch. 33) emploie *mignardise* dans un sens analogue : « Toutes ces sortes de pieds et de mesures n'ont qu'une certaine *mignardise* et un petit agrément qui a toujours le même tour et qui n'émeut pas l'âme. » Or, Boileau, l'ennemi du néologisme et l'ami de Mignard, donna sa traduction de Longin en 1674, vingt ans avant la mort du peintre. Qui sait? Si Carnot eût vécu, non sous la république, mais sous François I[er], peut-être aurait-on dérivé de son nom le vieux mot *carnot*, *carnel*, créneau. Car Carnot général était en même temps ingénieur et excellent mathématicien.

Nous ne parlerions pas des *dinanderies*, dont l'étymologie est si connue en Belgique, si nous ne lisions dans les Proverbes français de Leroux de Lincy (t. I, p. 226) à propos du dicton, *Le coivre de Dinant*, la note suivante : « Dinant, ville importante de l'ancienne province de Brétagne, dans le département des Côtes-du-Nord. » C'est une erreur ; il s'agit de Dinant en Belgique. Qui ignore qu'au moyen-âge cette ville était célèbre par ses ouvrages en cuivre jaune? « On entend par dinanderies, dit le dictionnaire des arts et des sciences (Paris, 1694), tout cuivre jaune envoyé de *Dinant dans le Liége*, dans toute l'Europe. » Tous les habitants des bords de la Meuse ont entendu parler des *copére* de Dinant et des *copèries* des Dinantais. Ces mots viennent du flamand *koper*, cuivre, et signifient ouvriers

(1) Ducatiana, Part. II, p. 297.
(2) Glossaire étymol. de la langue d'oïl. Leipzig, 1856.

en cuivre, ouvrages en cuivre ; ils répondent à *cuivriers, cuivreries,* qui ne sont pas français (1).

Notons en passant une manière de parler dans laquelle on commet une erreur analogue à celles qu'on vient de voir. Combien de fois n'a-t-on pas répété d'après Prosper Marchand, auteur d'un dictionnaire historique : « C'est la belle écriture du *signor Vergèce* (Angelo), qui a donné lieu au proverbe : *Écrire comme un ange* (2). » Mais on dit aussi parler *comme un ange,* chanter, peindre, se conduire *comme un ange*. On a donc eu raison de le dire, cette expression sert uniquement à marquer la perfection avec laquelle on fait une chose. C'est ainsi qu'on emploie *à la diable* pour dire tout le contraire.

L'étymologie de *mouchard,* dérivé par quelques-uns d'Antoine de Mouchi, dit Democharis, docteur de Sorbonne, et chef du tribunal de l'inquisition établi par François Ier en 1535, n'a peut-être pas d'autre fondement. Bescherelle le tire avec raison de mouche. On connait les vers de Lafontaine :

> Les mouches de cour sont chassées;
> Les mouchards sont pendus....

Passons à d'autres mots. D'après Génin, « *basin, damas* et ses dérivés, *rifflard, quinquet, robinet, villebrequin,* sont primitivement des noms propres (3). » Cette assertion est beaucoup trop absolue. En effet ce qui est incontestable pour *damas* et pour *quinquet*, est faux ou demande des restrictions pour *basin, rifflard, robinet, villebrequin*.

Et d'abord il en est de *basin* comme de *bourse ;* dire d'une manière absolue qu'il vient d'un nom propre est une erreur, du moins si le mot est pris dans son sens ordinaire. Il est vrai qu'il en a eu primitivement un autre, qui venait d'un nom propre : « Les peintres et les graveurs du pont Notre-Dame et du quai de Gèvres, dit le dictionnaire de Trévoux, appellent ainsi certaine bordure qui sert à encadrer des estampes. Ce nom vient du graveur Basin. » Mais ce

(1) M. Grandgagnage (Dict. étym. de la langue wallone) voit dans *copére* la même chose que *compère*. Cependant dans le pays wallon on distingue fort bien et on prononce différemment *compére* et *copére*. Ce n'est donc pas le même mot.

(2) Voir en particulier le Dict. des proverbes franç. par de la Mésangère, Paris, 1823.

(3) Nous n'avons pas vérifié le passage ; mais nous le trouvons dans le Journal de l'instruction primaire, année 1859, p. 92, Louvain.

sens n'est plus connu aujourd'hui. Quant à *basin,* étoffe, on est loin de s'entendre sur son origine. Les uns le dérivent de βαμβάκινος (fait de coton), ou de l'arabe *bombasum* (coton), les autres de l'italien *bombagine* ou *bombaggina,* d'où par aphérèse *bagine, basin.* Et en effet le coton se nomme encore *bombagia* et *bombazo* à Milan, dans la Sicile et dans plusieurs îles de l'Archipel. Or la plus ancienne fabrique de *basin* établie en France, fut en activité en 1580. Les ouvriers qu'on y employa venaient du Piémont et de Milan (1).

La distinction que nous avons faite pour basin, ne suffit plus quand il s'agit de *rifflard.* D'abord il n'est français que quand on l'écrit *riflard,* et il signifie un gros rabot à dégrossir le bois. Dans cette acception il dérive, suivant les Français, du premier sens du vieux mot *rifler,* égratigner, écorcher, et aussi prendre, enlever. Burguy le tire du bas allemand *riffen* ou *raufen,* et M. Bormans (2) du vieux flamand *raffelen,* arracher. Au 15e siècle, on avait également formé de la deuxième signification de *rifler* le mot *rifflart* (ou *riflard,* comme l'écrit le supplément du dictionn. de l'Acad.), qui désignait les recors, les sergents. On peut lire, dans les Curiosités philologiques, une scène du Mystère de la Passion, établissant cette étymologie. Rifflart y est au service de

Ung de ceulx qui font enfermer
Les gens....

De nos jours, dans le langage vulgaire, on donne ce nom à un grand parapluie. Le livre des curiosités philologiques, auquel nous empruntons ces détails, nous apprend que ce nouveau mot est dû à un acteur du théâtre de l'Odéon, qui, ayant à jouer le rôle de

(1) V. Mémorial portatif de chronologie, T. I, p. 264.
Au mot *basin* se rattache *bombasin,* qui a la même étymologie. L'Académie (1re édition) et Trévoux entendent par *bombasin,* « le double basin, la futaine à deux envers, croisée doublement. » Or, le basin suivant tous les dictionnaires est une étoffe de fil et de coton. Cependant l'Académie (6e édition) le définit, une « étoffe de soie dont la fabrique a été apportée de Milan en France. » Richelet et Bescherelle disent la même chose. C'est là une erreur évidente. Elle provient peut-être de ce qu'on a confondu l'époque de l'introduction des fabriques de soie en France avec celle du basin. On attribue faussement à François Ier, l'établissement des premières fabriques de soie, puisque, suivant le Mémorial (T. I, p. 608), des ordonnances rendues par Philippe le Bel en 1294, par Charles V en 1366, et par Charles VIII en 1485, établissent qu'à ces différentes époques on fabriquait en France des étoffes de soie et même de drap d'or.

(2) Lettre à M. Charles Grandgagnage p. 38. Liége, 1856.

Riflard dans la *Petite ville* de Picard, parut en scène avec un énorme parapluie. Mais dans cette acception, le mot n'a pas encore reçu droit de bourgeoisie.

Robinet, si l'on en croit Le Duchat, suivi par Bescherelle, vient de *Robin,* parce que primitivement les robinets étaient en forme de tête de bélier. Mais d'où vient le surnom de *Robin* donné au mouton? A défaut d'autre étymologie contentons-nous de citer celle de Le Duchat (p. 241) : Il tire ce mot de *robe,* à cause de la toison ou robe de l'animal, ou de *rupirius,* fait de *rupes*, (comme *mouton, monto, onis,* s'est formé de *mons*), soit parce que le mouton a la tête dure et cornue, soit parce qu'il se plaît sur les montagnes. De tout cela nous ne garantissons rien, comme bien on pense.

Nous arrivons, pour terminer, au mot *vilbrequin.* Quoi qu'en dise Génin, il ne paraît pas venir d'un nom propre. Toutefois on n'est pas d'accord sur son étymologie ; bien plus les dictionnaires ne s'entendent pas sur l'orthographe. La première édition de l'Académie écrit *villebrequin* et *virebrequin ;* Trévoux, *virebrequin* et *vilebrequin ;* Richelet, *vilbrequin.* Roquefort choisit *vilbrequin* en ajoutant qu'il est mis pour *virebrequin.* Quant à l'étymologie, après avoir montré le peu de fondement de celle de Caseneuve, empruntée au flamand *wibrekin* (sic), de celle de Jault et de Trévoux, empruntée à l'allemand *winborken, weinbrequin,* et surtout de celle de Le Duchat, *gyrans verucum,* M. Bormans, dans l'écrit cité plus haut, fait venir *vilbrequin* du flamand *brequin* pour *borquin* ou *boorkin* diminutif de *boor,* foret, et de *wiel,* roue, ou tout ce qui peut recevoir un mouvement de rotation. C'est bien là le vilbrequin, et on doit écrire le mot comme nous avons fait. « Cependant, dit M. Bormans, (ouv. c. p. 44), pour ceux qui préfèrent virebrequin, j'ajouterai que *wieren, waren, wervel,* etc. en flamand, et *werbeln* en allemand, permettent d'autant moins de songer à *gyrus*, *gyrare* latin (et grec), que *gy* grec ou *gi* latin ne deviennent jamais *vi* en roman ; *virer* lui-même vient de wieren. »

D. Gilles.

Bruges.

CONGRÈS DES PHILOLOGUES ET DES PROFESSEURS ALLEMANDS A VIENNE.

Nous avons exposé, dans les numéros de juillet et d'août derniers, les travaux de la section philologique ; il nous reste à parler de la section pédagogique.

Un grand nombre de thèses étaient présentées à l'assemblée, mais le temps ne permit d'en discuter que trois.

Dans la première, M. *Schmalfeld* tranche la question de savoir quels sont les dialogues de Platon qui peuvent figurer au programme de l'enseignement moyen.

Pour qu'on puisse tirer de l'étude de ces dialogues tout le fruit possible, dit l'auteur, il faut que le dialogue adopté réunisse plusieurs conditions.

1° Il doit être à la portée des jeunes intelligences. On doit donc bannir des classes les ouvrages où Platon expose le caractère propre et fondamental de sa philosophie, c'est-à-dire l'objectivité des idées. Tels sont le Théétète, le Cratyle, le Politique, le Sophiste, le Parménide, le Philèbe, la République, le Timée, les Lois, le Banquet et le Phédon.

2° Il doit donner une idée juste du mérite de l'auteur. Il faut donc que le dialogue choisi puisse être étudié dans toutes ses parties, l'unité de la composition pouvant seule nous donner une idée exacte du talent de Platon. Il faut ensuite qu'il reproduise le véritable caractère de Platon, tant pour la profondeur de la pensée que pour l'art de la forme. Le premier et le second Alcibiade, l'Ion, les deux Hippias ne présentent pas ces conditions.

3° Il ne doit blesser en rien la *verecundia* des élèves, ce qui pourrait arriver pour certains dialogues comme le Charmide, le Lysis, le Banquet, le Phèdre, quelle que soit d'ailleurs l'élévation morale de Platon.

On ne peut donc recommander sans restriction que les œuvres suivantes : l'Apologie, le Criton, le Protagoras, le Lachès et le Gorgias. On pourrait sans trop d'inconvénient ajouter à cette liste le Ménexène et l'Euthyphron.

Cette thèse ne rencontre guère d'opposition, et la discussion ne roule pour ainsi dire que sur le Phédon. Quel que soit l'intérêt que présente ce dialogue et quelle que soit la vogue dont il jouit, il trouve dans l'assemblée moins de partisans que d'adversaires.

La deuxième thèse traite de la décadence des études latines et des remèdes à employer pour relever ces études.

M. *Hochegger* ne veut pas rétablir l'ancien usage de parler latin dans les classes, mais il voudrait d'autres exercices que les amplifications et les thèmes proprement dits. Il recommande donc, pour les classes inférieures, de faire réciter des extraits des classiques, tels que des sentences, des fables, etc.; pour les classes supérieures, de faire reproduire de vive voix, sous forme de réponses aux questions posées par le professeur, les principales idées des morceaux latins et grecs bien étudiés précédemment ; d'établir des discussions sur la forme et sur l'ensemble de ces morceaux, de manière que l'élève finisse par se les assimiler complétement.

L'utilité de ces exercices est généralement admise et la discussion roule presque exclusivement sur la méthode à suivre pour arriver à des résultats satisfaisants.

Dans la troisième thèse, *M. Goebel* pose en principe qu'on doit préférer pour les classes, des éditions enrichies de notes, dont l'élève a nécessairement besoin pour l'intelligence du texte. Le maître, dit-il, sûr d'être toujours contrôlé par l'élève, sera forcé de préparer convenablement sa leçon ; tandis que l'élève gagnera du temps et ne sera plus tenté de recourir aux traductions.

Cette thèse soulève plus d'opposition que les précédentes. L'assemblée est généralement d'accord pour rejeter les motifs sur lesquels l'auteur s'appuie ;

mais, lorsqu'on demande quelles sont les éditions à préférer, ce qu'on doit entendre par notes bien choisies, quelles éditions conviennent pour telle classe et pour tel auteur, il se trouve à peu près autant d'avis que de membres. Quant au point principal de la thèse, les uns préfèrent les notes, d'autres n'attachent aucune importance à la question et se disent indifférents, d'autres encore, et ils sont en assez grand nombre, se prononcent pour le texte pur, disant que le défaut capital de l'enseignement de nos jours, c'est de trop faciliter la besogne et qu'on doit avant tout forcer l'élève à travailler par lui-même.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Catalogue méthodique, descriptif et analytique des manuscrits de la bibliothèque publique de Bruges, *par* **P.-J. Laude,** *bibliothécaire.* **Bruges, 1859, chez Tanghe, fils. 1 vol. in-8° de 552 pp. (Prix, 5 francs.)**

A une époque où l'on met tant de zèle à dépouiller les manuscrits, pour rétablir les monuments littéraires de tous les âges, le catalogue de la bibliothèque de Bruges sera reçu avec reconnaissance par les savants de tous les pays. Mr Laude, qui l'a composé, nous dit dans la préface, qu'il est le fruit de douze années d'études et de recherches consciencieuses. On y trouve la description détaillée de 562 MSS., dont un grand nombre sont de la plus haute importance et offriront une ample moisson aux investigations des érudits. Les philologues iront prendre les variantes de bons MSS. des Métamorphoses d'Ovide, de la grammaire de Priscien, des Origines d'Isidore de Séville, etc. etc. Ils remarqueront avant tout un magnifique MS. du Xe siècle du traité de Boèce sur la musique, le meilleur peut-être qui existe. Il a été écrit, selon toute probabilité, en Italie, sous les yeux du savant Gerbert (Sylvestre II), et contient deux lettres inédites de ce grand homme. Les historiens feront encore des découvertes dans les chroniques et dans les recueils d'actes officiels, même après Mr Kervyn de Lettenhove, qui a tant de fois entretenu l'Académie belge des pièces importantes trouvées dans les MSS. de Bruges. Ils verront avec intérêt un fragment de diplôme du VIe siècle, ayant servi de feuille de garde à un MS. avec un morceau de musique du XVe. La poésie chrétienne figure entre autres dans le catalogue par un excellent MS. des épigrammes de St.-Prosper et de Sédulius (XIIe siècle). On y trouve indiqués et en partie analysés des poèmes profanes du moyen âge de la plus grande rareté, comme le traité d'André le Chapelain *de arte amatoria et reprobatione amoris,* le poème de Vital intitulé *Amphitrion vel Geta,* le *Fayfacetus* de Reiner, un dialogue satirique en 970 vers et un charmant poème élégiaque, dont le héros s'appelle Pamphile et l'héroïne Galathée, en distiques très-coulants. Mais la partie la plus riche de la bibliothèque de Bruges est sans contredit la section qui comprend les Pères de l'église latine. Le catalogue nous annonce des MSS. très-précieux de St.-Augustin, de St.-Ambroise, de St.-Jérome, de St.-Grégoire, de St.-Anselme, de St.-Bonaventure, de St.-Bernard, etc., etc. Plusieurs de ces MSS. n'ont pas encore été explorés, ou renferment des œuvres inédites, comme p. ex. celui de St.-Anselme, où se trouvent deux prières, que n'ont connues ni

Dom Gerberon, ni M. Migne, ni M. Denain, éditeurs ou traducteurs des œuvres de l'illustre archevêque, ou le n° 558 du catalogue, qui contient des sermons de Thomas a Kempis.

Quand on pense quelle patience il a fallu à Mr le bibliothécaire Laude, pour décrire un dépôt si riche et pour rectifier des titres très-souvent mal indiqués, on doit lui adresser les plus grands éloges. Les notes qu'il a jointes à plusieurs numéros seront lues avec beaucoup d'intérêt et serviront plus d'une fois à rectifier les opinions des savants auteurs de l'Histoire littéraire de la France. Ainsi il est prouvé maintenant que Petrus Comestor a bien écrit un livre *De laudibus Beatae Mariae;* nous reviendrons sur ce point dans le prochain numéro. Il est acquis désormais à l'histoire que l'auteur du traité grammatical *De modis significandi* s'appelait Michel de Marbais et était natif du Brabant, que Jean de Garlande était anglais et non français, et florissait vers le milieu du XIIIe siècle. Mr Laude a prouvé que l'ouvrage de de Garlande, nommé par les auteurs de l'Histoire littéraire un écrit satirique est le *morale scholarium*, et que le Fayfacetus lui est faussement attribué par Dom Rivet, les 15 premiers vers du poëme donnant en acrostiches les mots *Reinerus me fecit.*

—

ÉLÉMENTS D'HISTOIRE NATURELLE ET DE TECHNOLOGIE *à l'usage de la jeunesse par le Dr* CARL ARENDTS, *professeur au corps royal des cadets de Bavière, membre de plusieurs sociétés savantes, ouvrage enrichi de* 33 *tables et de* 388 *gravures sur bois, avec le texte explicatif traduit de l'allemand par le Dr* P. ROYER. Bruxelles, Schnée 1859. — 1 Vol. grand in-8. Prix 5 fr.

Il est des sciences qu'on ne peut étudier avec fruit sans avoir sous les yeux, avec l'exposition écrite, les objets mêmes ou de bonnes reproductions au moyen de la gravure. Ceci est vrai surtout de l'histoire naturelle, et c'est d'après ce principe qu'a été composé l'ouvrage dont nous parlons. Les éléments de l'histoire naturelle, zoologie, botanique, minéralogie (et géognésie), ainsi que les éléments de la technologie ou science des arts industriels (tissage, fabrication du gaz d'éclairage, du papier, du verre, de la porcelaine, etc.), y sont enseignés au moyen d'un texte relativement fort court et de très-nombreuses gravures.

Le texte, dont la valeur scientifique est garantie par le nom et la position de l'auteur, renferme en 44 pages tout ce que doivent raisonnablement savoir sur l'histoire naturelle ceux qui ne se destinent pas spécialement à cette étude. C'est un résumé clair et succinct, présentant exactement les définitions, les divisions, la description des classes ou des ordres, sans détails superflus. Dans ce résumé chaque point est traité suivant son importance, et l'auteur ne cherche pas à être complet : c'est ainsi qu'il consacre près de sept pages aux Mammifères et trois lignes à peine aux Rayonnés. Dans la classification des plantes il s'en est tenu au système de Linnée, définissant les classes et citant pour exemple les plantes les plus connues. Peut-être pèche-t-il quelquefois par excès de concision; comme lorsque, dans les Cryptogames, il oublie de mentionner les Champignons. Une autre chose que nous ne pouvons passer sous silence, c'est cette phrase de l'introduction : « Les organes des animaux se divisent en organes du mouvement, des sens, de la nutrition et de la génération. » L'auteur ne décrit pas ces derniers organes, tandis qu'il décrit tous les autres; car il a grand soin de ne rien mettre dans son livre qui puisse éveiller de trop bonne

heure certaines idées chez ses jeunes lecteurs. Alors pourquoi laisser ce mot, et provoquer des demandes d'explications auxquelles on n'est pas disposé à répondre? Il était plus simple de le supprimer. Pour des raisons analogues lorsqu'il s'agit des plantes il serait bon de substituer *aux organes de la génération, les organes de la reproduction.*

Les gravures sont la partie la plus importante et la plus remarquable de l'ouvrage. Elles comprennent 388 sujets formant 33 planches in-4°. Sous chaque sujet se trouve un texte qui en indique les différentes parties au moyen de lettres de renvoi, et qui complète l'explication. Ces gravures sont de la plus grande netteté, et, nous pouvons le dire, de la plus belle exécution. Le côté typographique ne laisse rien à désirer. En résumé, si l'on tient compte des observations que nous avons faites, ce livre sera à la fois utile et agréable aux jeunes gens; il sera parcouru aussi avec plaisir par ceux qui, sans s'appliquer spécialement à l'histoire naturelle, désirent en acquérir ou en conserver une connaissance suffisante.

Manière de se servir du traité élémentaire de littérature, *et devoirs à donner aux élèves des pensionnats, des écoles moyennes et des classes inférieures d'humanités, par l'abbé* L. Laporte, *professeur au pensionnat du Bruel, à Malines.* Malines, Steenackers-Klerx, 1 fort vol. Prix 2 fr.

Une des plus grandes difficultés que rencontrent les maîtres chargés d'initier les jeunes gens à l'art d'écrire, c'est de les amener à exprimer d'une manière convenable ce qu'ils ont pensé. Le développement n'est pas, en général, ce qui manque aux sujets qu'ont à traiter les élèves : il y a souvent lieu, au contraire, de leur rappeler, à cet égard, le conseil du poète, et de les engager à se montrer sobres de détails sans intérêt. Mais les idées s'enchaînent mal, les phrases sont longues et traînantes, embarrassées de conjonctifs, de répétitions fréquentes de ces petites propositions incidentes, sans élégance et sans concision.

Pour obvier à ces inconvénients, M. l'abbé Laporte, dont les travaux sont si utiles à la jeunesse, vient de publier un nouvel ouvrage qui ne peut manquer encore d'appeler l'attention du corps enseignant. L'auteur lui-même dans une préface qui résume si clairement son but, a nettement indiqué quel profit on peut en retirer : mais laissons parler le modeste écrivain :

« On comprend généralement que pour l'art d'écrire, aussi bien que pour « toutes les autres branches de l'enseignement, il est nécessaire de suivre une « méthode logique, une marche graduée; qu'il est indispensable, avant de « donner à faire aux élèves des compositions d'une certaine étendue, de les y « préparer par des exercices de phraséologie, d'amplification, de disposition, « de synthèse et d'analyse. Tout le monde se récrierait en entendant un artisan « ordonner l'entreprise d'un travail d'une certaine importance à un jeune « homme, qui ne connaîtrait pas préalablement l'art de prendre les mesures et « les dimensions, qui ne se serait jamais essayé à ces premiers ouvrages qu'on « donne à tous les apprentis, qui n'aurait pas même un bon outil à sa dispo- « sition! Mais ne donne-t-on pas absolument dans le même écart, lorsqu'on « exige de *jeunes* élèves des compositions, souvent très-difficiles avant qu'ils « sachent ni bien coordonner leurs pensées, ni les développer, ni même les

« exprimer convenablement? Aussi les résultats de cette méthode, évidem-
« ment vicieuse, sont loin de répondre au zèle, aux soins et aux efforts des
« professeurs. »

M. l'abbé Laporte a compris avec raison qu'avant de donner aux jeunes gens des sujets de composition, il faut d'abord les exercer à la phraséologie, les habituer à trouver des idées et à les développer dans l'ordre qu'exige la raison. Ce n'est que plus tard qu'il convient d'arriver à la composition. Telles sont les considérations qui ont guidé l'auteur dans le plan du *Traité élémentaire de Littérature* dont le succès a répondu au mérite, et qu'il fait suivre aujourd'hui de la *Manière de se servir du Traité de Littérature et devoirs à donner aux élèves*.

Ce nouveau volume, divisé en trois parties, renferme, en conséquence, des exercices préparatoires à l'amplification et à la composition, et des sujets de composition très-variés.

Dans la première partie, la seule encore publiée, se trouvent des exercices d'idéologie et de phraséologie. L'auteur traite *avec tous les développements nécessaires*, la question nouvelle de la structure des phrases : il y parle des tournures, qui présentées en forme d'exercices sont faciles à apprendre et à retenir. Généralement on se contente de dire à l'élève : Lisez les bons auteurs, écrivez, effacez; et qu'arrive-t-il après tout cela? C'est qu'il ne sait pas distinguer la tournure élégante de la phrase ordinaire; on lui dit : Cela ne signifie rien, recommencez; mais on ne lui donne *aucun moyen, aucune règle* pour faire mieux.

M. L. Laporte est entré dans les détails les plus minutieux du mécanisme de la phrase. En homme expérimenté il indique la route à suivre et mène au but l'élève, dont le jugement exercé à l'aide de ce livre ne peut manquer de faire des progrès *étonnants* dans l'art si dificile d'exprimer les idées.

Le professeur du pensionnat du Bruel, à Malines, a signalé, avec son expérience consommée, les moyens de corriger l'élève du grand défaut de ces répétitions fréquentes du pronom relatif et des conjonctifs. L'article qu'il a consacré à ce point dans son excellent recueil de style, est très-important et appelle spécialement l'attention du professeur.

La manière de se servir du Traité de Littérature, a comblé, on peut le dire, une lacune dans la liste des ouvrages destinés à l'enseignement. Les professeurs des colléges, les directeurs des écoles normales en France, comme en Belgique, y trouveront des conseils utiles et des matières de devoirs qui tiendront le milieu entre les dictées et la composition. L'auteur en publiant le résultat de son enseignement a donc rendu de grands services à la jeunesse. Nul doute que les avantages n'en soient promptement appréciés et que M. l'abbé L. Laporte n'obtienne les succès qu'il a le droit d'en attendre.

D. DELACOURT,
off. de l'Université, prof. dans l'Acad. de Paris.

DICTIONNAIRE USUEL D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE, *publié par* CH. LOUANDRE. Paris, 1859. 1 vol. in-8° de 500 pages, faisant partie de la *Bibliothèque des campagnes* de Paul Dupont. (3 fr. 50 c.)

Les vrais savants et les hommes spéciaux ne dédaignent plus, aujourd'hui,

d'écrire pour le grand public et pour le peuple. L'ouvrage tout populaire que nous annonçons en est une preuve nouvelle. Depuis plus de vingt ans le nom de M. Louandre est connu des érudits par le nombre et la variété des recherches approfondies qu'il a entreprises et menées à bonne fin. Nous n'avons donc pas besoin de dire que les 8000 articles environ qui composent ce *Dictionnaire usuel*, contiennent des notions rigoureusement exactes et choisies avec le discernement le plus éclairé. Voici deux exemples :« Buffon (Leclerc, comte de), célèbre naturaliste; auteur d'une *Histoire naturelle*, qui jouit d'une grande réputation ; a fait faire d'immenses progrès aux sciences d'observation, en les popularisant par un talent d'écrivain de premier ordre; 1707-1788. — Niebuhr (Berthold-Georges), historien et philologue; auteur d'une *Histoire romaine*, dans laquelle il essaie de ramener à la vérité les faits obscurcis par les traditions populaires de Rome; 1776-1831. » N'est-ce pas là juste ce qu'il fallait dire sur ces deux grands hommes, dans un nombre de lignes fixé d'avance par la condition de faire un livre portatif? La même intelligence des besoins du grand public a engagé le savant auteur à donner plus de développement aux objets dont la connaissance est, en général, plus ou moins confuse ; ce sont les anciennes institutions judiciaires, politiques et administratives de la France, dont on ne trouvera peut-être nulle part une explication sommaire plus nette et plus instructive que dans les articles *féodalité, corporations d'arts et métiers, armoiries, noblesse, bourgeoisie, parlements*, etc. Une longue étude des sources s'y reconnaît aisément sous la simplicité de la forme. L'exécution typographique fait honneur aux presses de M. Dupont.

—

Handleiding bij het onderwijs der Nederlandsche taal, *ten gebruike van inrichtingen voor middelbaar onderwijs*, *door* Dr H. Kern. Zutphen, Willem Thieme, 1859. 1 vol in-8° de 119 pp.

Comme le titre l'indique, ce manuel est destiné à l'enseignement moyen; l'auteur s'adresse donc à des élèves qui, ont déjà reçu une première instruction grammaticale, èt sont en état de comprendre des notions d'un ordre plus élevé. Linguiste distingué. Mr Kern a déposé dans sa grammaire les résultats de la science la plus profonde, des recherches les plus laborieuses, mais il les a exposés avec la plus grande lucidité et avec une concision tout-à-fait remarquable En 72 pages il nous donne la lexigraphie complète de la langue néerlandaise, c'est-à-dire de la langue écrite et parlée dans la Néerlande entière, dans nos provinces flamandes aussi bien qu'en Hollande. Le langage parlé avait été constamment négligé jusqu'ici dans les grammaires écrites à l'usage des écoles. M. Kern en indique partout les formes avec la plus grande exactitude. Nous citerons à l'appui le § qui traite du pronom de la 2e personne :

« Het voornaamwoord van den 2den persoon wordt aldus verbogen :

	ENKELVOUD.	MEERVOUD.
Nom.	du.	gij, (ge) *of* jij, (je).
Gen.	dijn, dijner.	uwer.
Dat.	dij, (di).	u *of* jou, (je).
Acc.	dij, (di).	u *of* jou, (je).

« Het enkelvoudige *du* is in de heerschende spreek- en schrijftaal verouderd. Desniettemin bestaat het nog in veel Noord- en Zuidnederlandsche gewesten,

en komt bij enkele hedendaagsche, vooral Vlaamsche, schrijvers voor. In plaats van *du* is het meervoudige *gij, ge* gekomen, of zooals men in de heerschende omgangstaal zegt, *jij, je,* hetwelk eene gewestelijke uitspraak van *gij, ge* is, even als *jou* het van *ju* is.

« Wil men het meervoud duidelijk doen uitkomen, dan versterkt men *gij, jij* met *lieden* of *lui* (*den*), als : *gijlieden, jelui* of *jullie; ulieden.*

« *Gij, jij* was oorspronkelijk een beleefdheidsterm voor *du,* maar het heeft nu dit karakter verloren. Wil men beleefd spreken, dan zegt men *Uw* of *Uwé,* gen. *Uws* of *Uwé's,* ontstaan uit *Uwedele,* d. i. Uwe Edelheid. In het meervoud noemt men de titels, als : *de Heeren, de Dames.* »

La lucidité, la clarté de la grammaire de Mr Kern se montrent surtout dans les définitions, qui sont de la plus rigoureuse exactitude. Voici comment il définit le verbe : « Het werkwoord drukt eene handeling of toestand uit, met aanduiding van den *tijd,* wanneer men zich de handeling of toestand voorstelt; van de *wijze,* waarop men zich die voorstelt, als werkelijk of als mogelijk; eindelijk van den *persoon,* die het onderwerp van die handeling of toestand is. » Il est impossible d'être plus complet en si peu de mots.

Après la lexigraphie proprement dite Mr Kern traite en détail de la formation des mots (pp. 73-119). Aucune grammaire néerlandaise n'a exposé cette partie importante d'une manière aussi étendue et aussi exacte. Une introduction nous donne en une page l'histoire complète de la langue. L'auteur promet de publier bientôt une syntaxe; il est à prévoir que cette seconde partie de la grammaire répondra à la première et qu'elle aura le même succès.

ACTES OFFICIELS.

Un arrêté ministériel du 5 novembre, décharge de ses fonctions de maître de gymnastique, le sieur *Lecoyer*, instituteur à l'école moyenne de Neufchâteau.

— Par arrêté ministériel du 12 novembre, est acceptée la démission offerte par le sieur *Tangnès*, premier instituteur à la section préparatoire de l'école moyenne d'Alost.

— Sont nommés :

A l'école moyenne de Neufchâteau : maître de dessin, en remplacement du sieur Magery, qui a reçu une autre destination, le sieur *Niederprum,* directeur de l'école (5 nov.);

A l'école moyenne d'Anvers : maître de dessin, en partage, le sieur *Vigneron,* premier régent (19 nov.);

A l'école moyenne de Wavre : premier régent, chargé de l'enseignement des sciences, en remplacement du sieur Dechaux, dont la démission a été acceptée, le sieur *Beaujean,* premier régent à l'école moyenne de Saint-Hubert (22 nov.);

A l'école moyenne de St.-Hubert : premier régent, le sieur *Dussart,* troisième régent à l'école moyenne de Visé (22 nov.);

A l'école moyenne de Visé : troisième régent, chargé de l'enseignement des sciences, le sieur *Berton*, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur (22 nov.);

A l'école moyenne de Couvin : maître de dessin, en remplacement du sieur Bastien, démissionnaire, le sieur *Levoz*, directeur de l'école (6 déc.);

A l'école moyenne de Beaumont : maître de gymnastique, en remplacement du sieur Alexandre, démissionnaire, le sieur *Plon*, assistant (6 déc.);

A l'école moyenne de Furnes : troisième régent pour l'enseignement des sciences, en remplacement du sieur Lamine, décédé, le sieur *Nihoul*, deuxième instituteur; — deuxième instituteur, le sieur *Van Rolleghem*, élève diplômé pour l'enseignement primaire, aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, surveillant aux cours normaux primaires à Bruges (6 déc.);

A l'école moyenne d'Alost (section préparatoire) : premier instituteur, en remplacement du sieur Tanguès, le sieur *De Ceuninck*, deuxième instituteur; — deuxième instituteur, le sieur *Walleghem*, instituteur aux écoles communales de Bruges (7 déc.).

— Sont nommés inspecteurs ecclésiastiques cantonnaux des écoles primaires : le sieur *Vandensteene*, directeur de l'institut de Saint-Joseph à Saint-Nicolas (Waes), pour les cantons de Saint-Nicolas et de Saint-Gilles (Waes), en remplacement du sieur d'Hondt, démissionnaire; — le sieur *Desmet*, supérieur du collége d'Eecloo, pour les cantons d'Eecloo, d'Assenede et de Caprycke, en remplacement du sieur Van Herrewege démissionnaire; — le sieur *Van Bavegem*, curé de Zwyndrecht, pour les cantons de Beveren et de Tamise, en remplacement du sieur Vandensteene.

— Nominations et promotions dans l'Ordre de Léopold. — Par arrêtés royaux du 15 et du 18 novembre, sont nommés :

Commandeur, le sieur *Faider*, ancien ministre de la justice, président du congrès de la propriété artistique et littéraire, président de jury universitaire, membre de l'Académie royale de Belgique;

Officiers, les sieurs : *Plateau*, membre de l'Acad. royale de Belgique, professeur ordinaire à l'université de Gand; *Moke*, prof. ord. de l'univ. de Gand, membre de l'Acad. royale de Belgique; *Van Beneden*, membre de l'Acad. royale de Belgique, prof. à l'univ. de Louvain; *Tielemans*, ancien ministre de l'intérieur, ancien membre de la Chambre des représentants, auteur du *Répertoire de l'administration et du droit administratif de la Belgique*, prof. à l'univ. de Bruxelles; *Baron*, prof. ord. à l'univ. de Liége, membre de l'Acad. royale de Belgique; *Schwann*, prof. ord. à la faculté de médecine de l'univ. de Liége, membre associé de l'Acad. royale de Belgique; *Simon*, prof. ord. à la faculté de médecine de l'univ. de Liége, membre honoraire de l'Acad. de médecine; *Derote*, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres à l'univ. de Gand, administrateur-inspecteur du même établissement;

Chevaliers, les sieurs : *Mailly*, aide à l'observatoire royal; *Rensing*, chef de division au ministère de l'intérieur et secrétaire du conseil de perfectionn. de l'enseign. supérieur;

Coune, préfet des études à l'athénée royal d'Anvers; *Manbour*, préfet des études à l'athénée royal de Namur; *Bède*, directeur de l'école industrielle et littéraire de Verviers; *De Potter*, ancien prof. au collége d'Ypres et au collége royal de Gand, ancien prof. et principal à l'athénée royal de la même ville; abbé *Bulo*, ancien prof. de religion à l'athénée royal d'Anvers; *Defacqz*, ancien

prof. aux athénées de Gand, de Tournai et de Bruxelles; *Raingo,* ancien prof. du collége communal de Mons et de l'école provinciale des mines du Hainaut, auteur de divers ouvrages relatifs à l'enseignement;

Verdeyen, inspecteur de l'enseign primaire pour la province d'Anvers; *De Bruyn,* id. pour le Limbourg; *Lindemans,* inspecteur cantonal de l'enseign. primaire dans le Brabant; *Tanghe,* id. dans la Flandre occidentale; *Grein,* instituteur communal à Anvers; *Hugewils,* inst. comm. à Bruxelles; *Van Goethem,* inst. comm. à Zele (Flandre orientale); *Baurin,* inst. comm. à Solre-sur-Sambre (Hainaut); *Thonnard,* inst. en chef de l'école du Centre à Liége; *Willems,* inst. comm. à Bourg-Léopold (Limbourg); *Poncin,* inst. comm. à Virton (Luxembourg); *Gillet,* inst. comm. à Beauraing (Namur); *Jamar,* chef de division au ministère de l'intérieur et secrétaire de la commission centrale de l'instruction primaire.

— Un arrêté royal du 14 novembre porte qu'il sera pourvu d'office à la construction d'un nouveau bâtiment d'école dans la commune d'Oignies. Le bâtiment comprendra des classes distinctes pour les filles et pour les garçons.

— MM. Lamarle, professeur à la faculté des sciences de l'université de Gand, inspecteur des études à l'école spéciale du génie civil, Andries et Boudin, ingénieurs des ponts et chaussées, attachés à la même école, sont nommés membres du jury chargé d'examiner les élèves qui se présenteront pendant l'année académique 1859-1860 pour obtenir le diplôme d'ingénieur civil (arr. minist. du 17 nov.).

— Par arrêté royal du 25 novembre, un prix quinquennal de cinq mille francs est institué en faveur des meilleurs ouvrages publiés en Belgique, par des auteurs belges, relativement aux sciences médicales.

La première période quinquennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861; de telle sorte que les œuvres publiées depuis le 1er janvier 1856 pourront participer au concours.

Les dispositions générales de l'arrêté royal du 7 février 1859, concernant le jugement des prix quinquennaux, sont applicables à ce concours

— Par arrêté royal du 26 novembre, sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur, il est institué un conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. Ce conseil est appelé a délibérer sur les améliorations à introduire dans cet enseignement. Il donne son avis sur les questions qui lui sont soumises par le gouvernement. Chacun des membres du conseil a aussi le droit de prendre l'initiative d'une mesure à soumettre au gouvernement. Dans ce cas, le conseil décide de la prise en considération des propositions.

Le conseil de perfectionnement est composé de douze membres, dont sept au moins sont choisis dans le personnel enseignant des académies des beaux-arts et écoles de dessin. Il est présidé par le ministre de l'intérieur, ou par son délégué

NOUVELLES DIVERSES.

Dans la séance du 5 décembre de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, M. le secrétaire perpétuel a lu la lettre suivante de M. le ministre de l'intérieur:

« J'ai adressé à MM. les gouverneurs de province la circulaire dont j'ai l'hon neur de vous remettre une copie, et qui tend à faire consacrer par des inscriptions publiques le souvenir des hommes éminents auxquels la Belgique s'honore d'avoir donné naissance. Afin que l'exécution de ce projet ait le caractère d'unité qu'elle doit offrir et qu'elle soit aussi complète que possible, je vous prie, M. le secrétaire perpétuel, de vouloir bien demander à l'Académie de former une liste des hommes nés dans nos provinces, dont la mémoire mérite l'hommage spécial que le gouvernement entend leur assurer. L'Académie voudra bien joindre à cette nomenclature les indications sommaires propres à éclairer les administrations communales sur le contenu des inscriptions à graver. »

M. le secrétaire perpétuel a communiqué ensuite une seconde lettre de M. le ministre de l'intérieur au sujet de l'érection de la statue de Charlemagne dans la ville de Liége.

« ..... Bien que la certitude absolue et positive qui est nécessaire à l'éclaircissement d'un point historique, est-il dit, ne soit peut-être pas indispensable au même degré, lorsqu'il s'agit d'honorer le souvenir d'un personnage illustre, et qu'une part assez large mérite d'être faite ici à la tradition et au sentiment populaire; cependant je désire savoir si au point de vue des droits de l'histoire, le projet dont je viens de vous entretenir ne paraît soulever aucune objection sérieuse... »

Non-seulement ce projet n'a soulevé aucune objection, mais tous les membres ont applaudi à l'idée de voir ériger une statue sur les lieux mêmes qui ont été illustrés par la famille belge qui a fondé la dynastie carlovingienne. Il a été décidé en même temps que des remercîments seraient adressés à M. le ministre pour ce projet patriotique.

— La société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut vient de faire paraître un volume de ses mémoires et publications pour l'année académique 1857-1858. Ce volume contient la narration du vingt-cinquième anniversaire de la société, et les mémoires dont les titres suivent : Charles Malapert, mathématicien montois du XVIIe siècle, par M. Roland, préfet des études au collége Saint-Stanislas, à Mons. — Mémoire sur les moyens d'atteindre les terrains houillers recouverts de morts-terrains aquifères; ce mémoire, dû à M. Léopold Taskin, ingénieur des arts et manufactures de l'école de Liége, a obtenu une mention honorable au concours de 1857-1858, en réponse à la question mise au programme sur la proposition de M. le ministre des travaux publics; la suite de la bibliographie montoise; publications des imprimeurs Plon, H. Bottin, J.-J. Martin, H.-J. Hoyois, M.-J. Wilmet, Ch.-J. Beugnies, veuve Bottin, N. J. Bocquet, E. Jevenois; un mémoire qui a obtenu la médaille d'or au concours de 1856-1857 sur le mérite littéraire des poëtes latins nés dans le Hainaut, par M. Lecouvet, professeur à l'athénée royal de Gand; un mémoire de M. Ch. Hamal sur un nouvel organe moteur des parachutes des mines, avec quelques considérations snr la théorie de ces appareils. Ce volume grand in-8° se compose de plus de 500 pages.

— La société de littérature et de linguistique *Met Tyd en Vlyt*, établie à l'université de Louvain, fait appel à tous les philologues du pays à l'effet de faire des recherches au sujet des mots, expressions et dénominations en usage, soit dans le Limbourg belge ou hollandais, soit dans les deux Flandres, le Brabant, et la province d'Anvers et qui ne figurent pas dans les dictionnaires flamands.

Ces mots sont destinés à être classés dans un *Idioticon* flamand qu'on se propose de publier.

Les mots devront être rangés par ordre alphabétique et accompagnés des membres de phrase dans lesquels ils sont généralement usités.

Un prix de 200 francs sera accordé à la collection de mots la plus nombreuse et la mieux choisie.

La société nommera une commission de trois membres chargés de juger le travail des concurrents. Si le grand nombre et le mérite des communications le comportent, la société décernera un second prix de 100 francs.

Les communications faites deviennent la propriété de la société.

L'*Idioticon* sera publié avec mention des noms des collaborateurs et par voie de souscription. Chaque concurrent en recevra un exemplaire gratis.

Les communications pourvues d'une devise (qui doit être répétée dans un billet fermé et signé par le concurrent), doivent être adressées avant le 1er octobre 1860, franches de port, au président de la société, M. J. David, professeur à l'université de Louvain.

— Des comités viennent de se constituer à Gand et à Anvers pour l'érection d'un monument sur la tombe du poëte Pr. Van Duyse, dont la Belgique déplore la perte. D'un autre côté, Termonde, la ville natale du célèbre écrivain vient d'arrêter qu'une statue lui sera élevée Une commission a été instituée, et une liste de souscription se couvre de nombreuses signatures. Ces différentes mesures rencontrent partout les plus vives sympathies.

— On lit dans le *Mémorial d'Aix :*

« M. de Montigny, fils de l'auteur des Mémoires de Mirabeau, a fait don à la bibliothèque publique d'un manuscrit précieux du célèbre député d'Aix. C'est l'original des lettres apologétiques écrites du donjon de Vincennes, par le tribun futur à son père, qui l'avait fait enfermer dans cette prison d'État pour le punir des orages de sa jeunesse et de sa mésintelligence avec sa femme, Mlle de Marignane. Ce manuscrit porte la date de 1778 et 1779. L'écriture en est ferme, droite, assez grosse, serrée, et porte dans ses solides jambages l'empreinte de la main sûre qui la traçait, et de l'énergie du caractère de l'écrivain, qui du fond de sa captivité, faisait entendre ses premiers cris, rugissements précurseurs du terrible lion politique qui ébranla la monarchie française et fut englouti dans ses ruines. Ces feuillets, palpitants des passions juvéniles du plus grand orateur des temps modernes, sont assez bien conservés et seront un joyau de plus ajouté à la belle collection d'autographes et de manuscrits de notre bibliothèque. »

— Au dernier banquet des anciens élèves du collége Louis-le-Grand, le président, M. Drouyn de Lhuys, a révélé à ses anciens camarades de collége un trait touchant des élèves actuels. Il y a quelque temps les élèves du collége ont fondé une bourse pour subvenir aux frais de l'éducation d'un enfant appartenant à une famille pauvre. Ces financiers novices, en décrétant la dépense, ont organisé les voies et moyens; ils ont décidé que la bourse serait payée par une souscription volontaire à laquelle pourraient prendre part l'aumônier, les maîtres d'étude et tous les élèves. Ils ont posé deux conditions : la première est la parfaite égalité des souscriptions. Un simple *petit sou* est la seule contribution que chaque souscripteur soit autorisé à prélever sur son opulente ou sa modeste semaine. Jamais impôt ne fut payé avec plus d'entrain. Les petits élèves du petit collége

de Vanves sont les plus ardents à fournir leur souscription. La seconde condition est le secret absolu qui doit être gardé sur le nom de l'enfant admis ainsi au bienfait d'une éducation gratuite. Le secret est gardé vis-à-vis de l'enfant, du proviseur, des maîtres, des élèves, de l'écouteur et de l'aumônier lui-même. On sent tout ce qu'il y a d'exquise délicatesse dans cette renonciation spontanée à la reconnaissance. Le fils adoptif du collége vit au milieu de ses camarades; il partage leurs jeux et leurs travaux sans se douter qu'il est leur obligé; sans soupçonner le rapport mystérieux qui existe entre eux et lui. Dans sa candeur, il contribue lui-même, par sa petite offrande, à former, sans le savoir, le pécule qui devra payer sa pension.

Une seule personne est initiée au secret, c'est M. Drouyn de Lhuys, président de la société des anciens élèves. Les élèves actuels lui ont confié à l'unanimité le soin de choisir ce boursier anonyme, d'être leur trésorier et le discret intermédiaire de leur bienfaisance. En révélant ce trait, M. Drouyn de Lhuys a ajouté: « Ce jour-là un insigne honneur m'a été conféré. Jamais je n'ai mieux senti le prix d'une fonction élective. Dans le cours de ma carrière, j'ai eu souvent des lettres de créance, quelquefois des pleins pouvoirs; mais aucun mandat ne m'a causé une satisfaction plus pure et un plus légitime orgueil. »

L'assemblée tout entière a porté un toast au succès et à la perpétuité de l'*œuvre du petit sou.*

— *Congrès de Bradford.* On sait qu'à la suite de l'exposition universelle de 1855, il s'est formé une *association internationale pour l'introduction d'un système décimal uniforme de poids, de mesures et de monnaies.* L'association a tenu sa quatrième assemblée générale annuelle à Bradford, le 10 octobre dernier. Le gouvernement belge, invité à s'y faire représenter, n'a pas cru pouvoir s'abstenir d'envoyer des délégués, et il a confié cette mission à M. le major Liagre, du génie, et à M. Stas, professeur de chimie à l'école militaire. Les délégués ont fait parvenir à M. le ministre de l'intérieur, sur les travaux de cette réunion, un rapport d'où il résulte que l'adoption, par tous les pays, du système métrique n'est qu'une question de temps. Déjà ce système est établi en France, en Belgique, en Espagne, en Hollande, en Grèce, en Pologne, en Lombardie, en Sardaigne et dans le duché de Modène; la Suisse et le Zolverein l'ont adopté en partie, de même que le Chili, la Colombie, la Nouvelle-Grenade et le Mexique; et peut-être le temps n'est pas éloigné où nous verrons partout s'établir des poids, des mesures et des monnaies uniformes.

—

Nécrologie. — En Belgique : M. Jean *Peltier*, inspecteur de l'enseignement primaire pour la province de Liége; — M. Prudent *Vanduyse*, archiviste de la ville de Gand, membre correspondant de l'académie royale de Belgique, un de nos écrivains flamands les plus féconds et les plus distingués.

A l'étranger : M. Charles *Chevalier*, ingénieur-opticien très-connu, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris; — M. Charles *Lenormand*, membre de l'académie française des inscriptions et belles-lettres, mort à Athènes; — M. *Poinsot*. sénateur, membre de l'Institut de France, un des mathématiciens les plus éminents de l'Europe; — M. *Svetaïeff*, le plus habile des bibliographes russes, à Saint-Pétersbourg; — le célèbre archéologue, *Louis Ross*, à Halle.

TABLE DES MATIÈRES.

Notice sur l'oraison funèbre d'Hypéride, par *L. Roersch,* p. 10.
Emendationes quaedam in Terenti Andriam, scripsit *M. Miller,* p. 14.
Découverte et publication d'un traité de Philostrate, éditions de Minoïde Mynas et de Ch. Daremberg, disparition du MS., extrait d'un article de *J. Guardia,* p. 21.
Une lettre française de Joseph Scaliger, p. 25.
Sur l'ode à Archytas, examen de la division et des principales difficultés, par *E. Feys,* pp. 46 et 65.
Observations sur quelques points d'histoire littéraire, par *L. Roersch,* pp. 50 et 77.
Quelques mots de réponse aux observations d'histoire littéraire, par *Ferd. Loise,* p. 151.
Quelques mots sur la prétendue colonie de Cécrops, par *L. Roersch,* p. 195.
Correction d'un vers d'Eschyle (Agamemnon v. 19), par *Fr. Dübner,* p. 70.
Thèmes d'imitation sur César, pp. 110, 200 et 355.
Remarques sur le digamma éolique à propos d'une nouvelle édition d'Homère, par *H. Kern,* p. 114.
Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana, par *J. Roulez.* Homerus, rhetores graeci, p. 118; Josephus, Herodianus, Heliodorus, Catullus, Persius, Suetonius, p. 158.
Fables inédites de Babrius, communiquées par *Fr. Dübner,* p. 145.
O fons Bandusiae. Explication littéraire, par *Léop. Defossé,* pp. 147 et 264.
L'oraison funèbre à Athènes, par *J. Duykers,* pp. 181 et 223.
Congrès des philologues et des professeurs allemands à Vienne, section philologique, pp. 240, 287; section pédagogique, p. 408.
Un proverbe grec inédit, communiqué par *Fr. Dübner,* p. 306.
Babrii fabulae fraudulenter a Mynoide Myna suppositae, par *C. G. Cobet,* (extrait de la *Mnemosyne*), p. 307.
Réfutation d'une erreur historique sur Cléon, par *Éd. Juste,* p. 308.
Éditions classiques d'Homère. Iliade, p. 358; Odyssée, p. 396.
Sur l'ode d'Horace à Vénus, analyse d'un programme de *M. C. Goettling,* p. 366.
Vers latins inédits du treizième siècle, p. 369.
Un ancien Noël grec, indiqué par M. *Stiévenart*, p. 370.
Du fatalisme de Virgile et des idées de ce poète sur le gouvernement suprême du monde, analyse d'un programme du D[r] *K. Alaenhoven*, p. 381.
Sur une recension des odes d'Horace, présentée par M. *Ljungberg*, p. 390.
Des textes français expliqués dans les classes. Bossuet altéré dans les Leçons de littér. de Noël et Delaplace, par *E. Feys*, p. 1.
Quelques mots sur les analogies du flamand, de l'allemand et de l'anglais, par *L. Roersch*, p. 17.
Origine du mot *haricot,* par *Ph. Vander Haeghen,* p. 25.

Du rhythme dans la versification française, par *H. Boscaven.* — Enjambements, p. 33. Des accents internes du vers, pp. 129 et 295.

Sur une expression de La Fontaine, par *D. Gilles*, p. 41.

Sur les rapports de dérivation entre les noms propres et les noms communs en français, par *D. Gilles*, p. 402.

Les enseignements de saint Louis à la duchesse de Bourgogne, p. 44.

Le Froissart de M. Kervyn de Lettenhove. Vie de Froissart, par *E. Feys*, pp. 70 et 163.

Principes de la poésie et de l'art littéraire, par *Ferd. Loise*, p. 213.

Poésies. Départ de Rolduc, par *J. G. Br.*, p. 87.

Vingt-cinquième anniversaire de la loi du 1er mai 1834, par *A. Van Hasselt*, p. 248.

Le Juif errant, par Mme *Braquaval*, p. 312.

La Sœur de charité, au 19e siècle, par Mlle *Ernestine Drouet*, p. 315.

Phénomènes que présente la multiplication des animaux inférieurs, d'après M. *Van Beneden*, pp. 103, 234, 270.

Propositions relatives aux polyèdres, par *J.-N. Noël*, p. 97.

Propositions relatives aux corps ronds, par *J.-N. Noël*, p. 257.

Problèmes de géométrie numérique, par *J.-N. Noël*, p. 349.

Notice nécrologique. — *F.-J.-P. Cordeuil*, p. 310.

Concours des athénées et colléges. Sujets donnés, pp. 278 et 320.

Distribution des prix aux lauréats des concours généraux. — Discours de M. le ministre de l'intérieur, et de M. *Leroy*, p. 321.

Résultat des concours généraux, p. 336.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

E.-J. Delfortrie. Mémoire sur les analogies des langues flamande, allemande et anglaise, p. 17.

Aelianus, Porphyrius et Philo Byzantius, recognovit *Rud. Hercher*, p. 27.

Ferd. Loise. De l'influence de la civilisation sur la poésie, pp. 50 et 77.

L. Laporte. Traité élémentaire de littérature, à l'usage des pensionnats et des classes inférieures d'humanités, p. 86.

Kervyn de Lettenhove. Froissart, pp. 70 et 163.

L. Leclercq. Manuel de sciences commerciales, 2e édition, p. 88.

Strabonis Geographica apparatu critico, indicibus, tabulis instruxit *Car. Mullerus*, p. 89.

Fr. Dübner. De la routine en France dans l'enseignement classique au dix-neuvième siècle. Deuxième partie, p. 90.

James Weale. Dalles tumulaires de cuivre et de pierre, p. 91.

Homeri carmina, cur. *G. Dindorf.* Praemittuntur M. *Sengebusch* Homericae dissertationes, p. 118.

Rhetores graeci ex recognitione *Leon. Spengel*, p. 129.

Oct. d'Hendecourt. Études sur la carrière politique et littéraire d'Asinius Pollion, p. 122.

Éditions classiques de Plutarque. — Vie de Démosthène, par *Ch. Galusky*, par *Fr. Dübner*. Vie de Cicéron, par *E. Talbot*, par *Gidel*, par *Fr. Dübner*. Vie de Solon, par *Deltour* et par *Fr. Dübner*, p. 123.

L. Laporte. Manière de se servir du traité élémentaire de littérature et devoirs à donner aux élèves, p. 126 et 412.
Flavii Josephi opera ab *Imm. Bekkero* recognita, p. 158.
Herodiani libri ab *Imm. Bekkero* recogniti, p. 159.
Heliodorus ab *Imm. Bekkero* recognitus, p. 160.
Catulli liber, recogn. *Aug. Rossbach*, p. 160.
Persius, ex recensione *C. F. Hermanni*, p. 161.
Suetonius, recens. *C. L. Roth*, p. 162.
Th. Joly. Géographie détaillée de l'Asie, p. 174; Atlas classique, p. 343.
Ant. Rich. Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, p. 175.
Éditions classiques de Cornélius Népos, par MM. *Sabatier*, *Pourmarin*, *L. Quicherat* et *Fr. Dübner*, p. 204.
J. Gantrelle. Nouvelle grammaire de la langue latine. Sixième édition, p. 244.
Aug. Lefranc. Cours élémentaire de langue latine, p. 244.
Parizel. St-Avite, évêque de Vienne, sa vie et ses écrits, p. 245.
O. Hennebert. L'hiver dans les régions polaires, p. 289.
C.-G. Cobet. De Philostrati libello περὶ γυμναστικῆς recens reperto, p. 289.
Th. Braun. Manuel de pédagogie et de méthodologie, p. 343.
Homère, Iliade, avec un choix de notes en français, par *N. Theil*, p. 358.
L'Iliade d'Homère, avec sommaires et notes en français, par *F. Dübner*, p. 364.
Odyssée d'Homère. Chant I, avec notes par *Bouchot*, p. 396.
L'Odyssée d'Homère, avec notes, par *E. Sommer*, p. 396.
Odyssée d'Homère, chant I, avec arguments et notes, par *Fr. Dübner*, p. 396.
P.-J. Laude. Catalogue méthodique, descriptif et analytique des manuscrits de la bibliothèque publique de Bruges, p. 418.
C. Arendts. Éléments d'histoire naturelle et de technologie, traduits par *P. Royer*, p. 411.
Ch. Louandre. Dictionnaire usuel d'histoire et de géographie, p. 413.
H Kern. Handleiding bij het onderwijs der Nederlandsche taal, p. 414.

—

Actes officiels, pp. 30, 57, 92, 126, 175, 209, 253, 290, 344, 372, 415.
Nouvelles diverses, pp. 31, 62, 94, 128, 178, 210, 255, 292, 347, 374, 417.

J. Grube





